



HAL
open science

Transmissions et cultures familiales : enquête sur la population de Charleville (1740-1890)

Cécile Alexandre

► **To cite this version:**

Cécile Alexandre. Transmissions et cultures familiales : enquête sur la population de Charleville (1740-1890). Histoire. Sorbonne Université, 2023. Français. NNT : 2023SORUL011 . tel-04048671

HAL Id: tel-04048671

<https://theses.hal.science/tel-04048671v1>

Submitted on 28 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



SORBONNE UNIVERSITÉ

**ÉCOLE DOCTORALE 188 Histoire moderne et contemporaine
Centre Roland Mousnier (UMR 8596)**

T H È S E

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

Discipline : Histoire moderne et contemporaine

Présentée et soutenue par :

Cécile ALEXANDRE

le 11 mars 2023

**Transmissions et cultures familiales
Enquête sur la population de Charleville (1740-1890)**

Sous la direction de :

M. Vincent GOURDON – Directeur de recherches, CNRS-Sorbonne Université

Membres du jury :

Mme Anna BELLAVITIS – Professeure d'Histoire, Université de Rouen

Mme Sandra BRÉE – Chargée de recherche, CNRS

M. Sandro GUZZI-HEEB – Maître d'enseignement et de recherche, Université de Lausanne

M. Laurent HEYBERGER – Maître de conférence en Histoire, Université de Technologie de Belfort-Montbéliard.

M. François-Joseph RUGGIU – Professeur d'Histoire, Sorbonne Université

Remerciements

Je voudrais exprimer ma plus profonde gratitude pour mon directeur de recherche, M. Vincent Gourdon, pour toute l'aide patiente qu'il m'a apportée et la lecture toujours fine et exigeante des chapitres ainsi que des articles depuis le début de la thèse. Je remercie également avec la même force M. François-Joseph Ruggiu, qui a été mon directeur de recherche aux côtés de M. Gourdon durant le master et qui a encore été pour le doctorat une aide fondamentale dans la réflexion et l'élaboration de la thèse.

Cette thèse de doctorat n'aurait pas été possible sans le financement de Sorbonne Université, et en particulier de la faculté des Lettres, qui m'a permis de me dédier entièrement ma thèse et d'enseigner aux étudiants de Licence en Histoire. Je suis très reconnaissante envers l'Ecole Doctorale 188, ses directeurs Mme Catherine Mayeur-Jaouen et M. Reynald Abad, ainsi que sa secrétaire, Mme Fedoi Chafic, qui a été d'une grande aide dans toutes les procédures et défis administratifs rencontrés durant ses cinq années.

Je remercie le Centre Roland Mousnier et son directeur M. Cyril Grange, pour son encadrement institutionnel, son soutien financier pour les déplacements et surtout les opportunités de formation tout au long du doctorat. Je suis aussi reconnaissante envers MM. Fabrice Boudjaaba et Youri Carbonnier, qui ont composé mon comité de suivi et qui m'ont écoutée tous les ans avec attention pour répondre à mes questions et m'aider à trouver de nouvelles pistes dans mes recherches. Je remercie également tous les historiens du Centre Roland Mousnier qui m'ont prêté une oreille attentive, qui ont relu des chapitres ou m'ont prêté de leur temps pour discuter sur une question : Isabelle Robin, Michaël Gasperoni, Stéphane Jettot, Claire Châtelain. Le séminaire hebdomadaire d'Histoire de la famille et des populations à la Sorbonne a été une ressource tout aussi riche d'élaboration conceptuelle et de rencontre avec d'autres historiens. Au sein de l'enquête Charleville, de nombreux membres ont déjà été évoqués ; mes remerciements doivent encore être adressés à Jean-Paul Desaiive et Claude Grimmer pour leur aide et leurs avis.

La crise sanitaire et les confinements en 2020 ont mis en exergue à quel point la recherche dépend des bonnes conditions d'accès des sources. Nous ne pouvions donc oublier d'adresser nos remerciements aux Archives Départementales des Ardennes, ses directeurs successifs, M. Eric Montat et M. Léo Davy, ainsi que tous les archivistes qui m'ont accueillie durant toutes mes visites. Leurs ressources en ligne sont également d'une excellente qualité, ce

qui a été fondamental dans notre étude, puisque la plupart de nos sources étaient numérisées. Je remercie également M. le maire de Charleville-Mézières, Boris Ravignon, ainsi que Mme Carole Marquet-Morelle, directrice du musée de l'Ardenne, et à travers eux tous ceux qui ont œuvré à la réalisation du partenariat entre la ville et la Sorbonne, partenariat si fondamental dans l'accès aux différentes archives et dans les projets communs de mises en valeur de l'histoire de Charleville. Je pense aussi avec reconnaissance à la Société d'Histoire des Ardennes, et en particulier à Mme Anne François et M. Florent Simonet, qui a encouragé et soutenu mes recherches, sans parler du formidable colloque de mai 2021 et la diffusion de ses actes. Je voudrais également adresser mes remerciements à M. René Colinet, qui a toujours répondu avec bienveillance à mes questions sur l'histoire de la métallurgie dans les Ardennes.

Je remercie encore une fois mes collègues et amis bientôt docteurs : Ségolène Boutinot (qui a tant relu !), Jérémy Dupuy, Romain Doucet, David Chaunu, Julien Muet, Auriane Hernandez, Jean-Benoît Poulle, Simon Hasdenteufel et Adrien Aracil. Nos déjeuners et rencontres ont été les moments les plus conviviaux de ces années de formations et de recherche.

Merci encore à Raphaël, à Paloma, à mes parents et à toute ma belle-famille (Maryse, Alain, Clémence, Rodolphe, Ingrid, Michaël et Mathieu) : vous avez toujours cru en moi et vos divers points de vue sur mon sujet m'ont beaucoup aidée à progresser. Vous m'avez donné la force d'arriver jusqu'au bout de ce travail.

Last but not least, je remercie enfin mon mari, Edouard, qui est devenu, un peu malgré lui, spécialiste des cultures familiales.

Abréviations

AD08 : Archives départementales des Ardennes

AD51 : Archives départementales de la Marne, site de Reims

d.inc. : dates inconnues

s.d. : sans date

s. éd. : nom de l'éditeur inconnu

ADH : Annales de démographie historique

EHESS : École des Hautes Etudes en Sciences Sociales

PUPS : Presses Universitaires de Paris Sorbonne

PUF : Presses Universitaires de France

Note sur les dates : dans les tableaux présentant des statistiques par décennies entre 1740 et 1890, les années révolutionnaires ont été conservées pour ne pas tronquer les années dans les registres de mariage de la commune de Charleville.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	III
ABREVIATIONS	V
INTRODUCTION GENERALE	1
I. LES CULTURES FAMILIALES : LES ENJEUX DU PROJET DE RECHERCHE ET HISTORIOGRAPHIE.....	2
1. <i>L'origine et le but du projet de recherche.....</i>	2
2. <i>Les études sur les cultures familiales et les dynamiques intergénérationnelles en histoire</i>	4
3. <i>L'influence de la sociologie.....</i>	11
II. LE TERRAIN DE L'ENQUETE : LA POPULATION DE CHARLEVILLE.....	14
1. <i>Charleville, un terrain idéal pour l'histoire de la famille et la démographie</i>	14
2. <i>Le corpus de population et ses sources</i>	18
3. <i>La méthodologie.....</i>	23
CHAPITRE I – CONSTITUTION DU CORPUS GENEALOGIQUE : HISTORIOGRAPHIE ET METHODES.....	25
INTRODUCTION : LES OBJECTIFS ET LES QUESTIONS METHODOLOGIQUES	26
I. L'UTILISATION DES GENEALOGIES EN DEMOGRAPHIE HISTORIQUE : APPORTS METHODOLOGIQUES ET THEORIQUES .	26
1. <i>Les grandes enquêtes à partir des sources nominatives et des fiches de familles.....</i>	27
2. <i>La généalogie pour étudier la reproduction familiale et les stratégies sociales.....</i>	34
3. <i>Les grandes bases de données démographiques et généalogiques et le renouveau avec l'aide informatique.....</i>	42
4. <i>La généalogie comme outil du renouveau de l'analyse des relations entre les parents.....</i>	48
II. LA CONSTRUCTION GENEALOGIQUE DES 215 GROUPES PATRONYMIQUES	51
1. <i>La méthode de reconstruction des généalogies</i>	51
2. <i>Présentation du corpus des actes de mariages et du corpus généalogique.....</i>	55
3. <i>Les difficultés de reconstitution et les solutions choisies.....</i>	56
III. PRESENTATION DES CARACTERES GENERAUX DE L'ECHANTILLON.....	63
1. <i>Caractères généraux et représentativité du corpus des mariages (1740-1890).....</i>	63
2. <i>Le profil des arbres généalogiques des 215 groupes patronymiques.....</i>	69
3. <i>La répartition socio-professionnelle des époux au XIX^e siècle</i>	72
CONCLUSION	74
CHAPITRE II CULTURE FAMILIALE ET ANALPHABETISME.....	77
INTRODUCTION.....	77
I. L'HISTORIOGRAPHIE DE L'ALPHABETISME : QUELLE APPROCHE FAMILIALE DU PHENOMENE ?	77
II. L'ANALPHABETISME A CHARLEVILLE ENTRE 1740 ET 1890.....	84

1.	<i>Une forte alphabétisation dès le milieu du XVIII^e siècle à Charleville</i>	84
2.	<i>Les hypothèses de recherche et les protocoles d'analyse de l'échantillon</i>	93
III.	LE PROFIL MOYEN DES EPOUSES ET LES EPOUX ANALPHABETES	93
1.	<i>Le mariage des analphabètes : une majorité d'unions mixtes</i>	93
2.	<i>L'âge au premier mariage des hommes et femmes mariés analphabètes</i>	98
3.	<i>Les catégories professionnelles des conjoints analphabètes</i>	102
IV.	LES PERMANENCES FAMILIALES DE L'ANALPHABETISME : DES CULTURES FAMILIALES ?	106
1.	<i>Des unions entre analphabètes sur plusieurs générations</i>	106
2.	<i>Des mariages mixtes sur plusieurs générations</i>	110
3.	<i>Etudes de cas de deux groupes patronymiques ayant compté des journaliers</i>	112
V.	LES FORMES DE L'ANALPHABETISME AU SEIN DES 30 GROUPES PATRONYMIQUES DE METALLURGISTES	123
1.	<i>La méthodologie de constitution du sous-échantillon</i>	123
2.	<i>L'analyse statistique des mariages d'analphabètes</i>	124
3.	<i>La comparaison de deux groupes de métallurgistes aux tendances opposées</i>	127
	CONCLUSION	132
	CHAPITRE III LES CULTURES FAMILIALES DE PRENOMINATION	135
	INTRODUCTION	135
I.	L'HISTORIOGRAPHIE DE LA TRANSMISSION DES PRENOMS	137
1.	<i>Les prénoms comme révélateurs des structures de la parenté : le modèle « traditionnel »</i> ..	137
2.	<i>Les origines de la rupture avec le « modèle traditionnel » de la prénomination</i>	143
3.	<i>Enjeux et hypothèses</i>	149
II.	LES STATISTIQUES GLOBALES	151
1.	<i>Les spécificités de notre échantillon et la méthodologie</i>	151
2.	<i>Les prénoms</i>	152
3.	<i>Les transmissions transgénérationnelles sur au moins trois générations dans les groupes patronymiques</i>	164
III.	LES PRENOMS AU SEIN DES 30 FAMILLES DE METALLURGISTES	172
IV.	ÉTUDES DE CAS : LES CULTURES FAMILIALES DE PRENOMINATION	176
1.	<i>Trois groupes familiaux de métallurgistes aux pratiques de prénomination différentes</i>	177
2.	<i>Les « Adrien Gailly » : transmettre un prénom et une distinction sociale</i>	188
3.	<i>Les Billy 1 : le tressage de deux cultures familiales de prénomination</i>	193
	CONCLUSION	199
	CHAPITRE IV LE CHOIX DES TEMOINS DE MARIAGE : UNE ORIENTATION FAMILIALE	203
	INTRODUCTION	203
I.	L'HISTORIOGRAPHIE SUR LES TEMOINS DE MARIAGE	204

1.	<i>Les témoins de mariage : un nouvel objet d'étude</i>	204
2.	<i>Le renouveau par l'étude des réseaux</i>	205
3.	<i>L'éclairage sur l'importance du témoignage au mariage par d'autres sciences sociales</i>	207
4.	<i>La familialisation du choix du témoin de mariage : processus et variations géographiques</i> .	208
5.	<i>Les facteurs intrinsèques à la famille pour le choix des témoins de mariage</i>	211
II.	LE CADRE DU MARIAGE ENTRE 1740 ET 1890 ET LES PARTICULARITES DES SOURCES CAROLOPOLITAINES	213
1.	<i>La législation de l'Ancien Régime puis du Code civil</i>	213
2.	<i>Le choix des témoins : le cadre légal et la méthodologie d'analyse</i>	217
III.	LA HAUSSE MASSIVE ET RAPIDE DES TEMOINS CHOISIS DANS LA PARENTE ENTRE 1740 ET 1890	221
1.	<i>L'évolution générale de l'homonymie des témoins de mariage</i>	221
2.	<i>Le profil moyen des témoins de mariage et en particulier des témoins parents</i>	226
IV.	LE CHOIX DES COUSINS : UN REVELATEUR D'UNE ORIENTATION FAMILIALE DANS LA SOLLICITATION DES TEMOINS .	238
1.	<i>La proportion des mariages avec au moins un cousin choisi comme témoin de mariage</i>	239
2.	<i>Les cousins comme révélateurs d'une orientation familiale dans le choix des témoins</i>	241
3.	<i>Les 61 groupes patronymiques avec une préférence pour les témoins cousins</i>	243
4.	<i>Deux cultures familiales de choix des témoins</i>	250
V.	LA COMPARAISON DES 30 GROUPES PATRONYMIQUES DE METALLURGISTES	262
1.	<i>Une culture familiale rare parmi les 30 groupes</i>	262
2.	<i>Comparaison de deux groupes patronymiques de métallurgistes</i>	265
	CONCLUSION	273
	CHAPITRE V LES CULTURES FAMILIALES DE L'AGE FEMININ AU PREMIER MARIAGE	275
	INTRODUCTION.....	275
I.	UN AGE AU MARIAGE ELEVE AU XVIII ^E SIECLE ET QUI S'ABAISSA AU XIX ^E SIECLE	276
1.	<i>Le mariage tardif au XVIII^e siècle en France et en Europe</i>	276
2.	<i>La rupture de la Révolution et la baisse de l'âge au mariage des femmes au XIX^e siècle</i>	281
3.	<i>Le bon âge pour un mariage réussi : les sources prescriptives des contemporains</i>	286
4.	<i>Quelle place pour l'approche familiale de l'âge au mariage ? Hypothèses et sources</i>	292
II.	L'ÉVOLUTION GLOBALE DE L'ÂGE AU MARIAGE ENTRE 1740 ET 1890 A CHARLEVILLE.....	293
1.	<i>Les sources et leurs limites</i>	293
2.	<i>Un écart d'âge croissant entre mari et femme</i>	298
3.	<i>Les épouses mariées mineure : un minorité croissante au XIX^e siècle</i>	302
III.	COMPARAISON DES GROUPES PATRONYMIQUES QUI MARIENT LEURS FILLES AVANT 21 ANS	311
1.	<i>L'approche statistique : un indice révélateur de l'attachement à une pratique</i>	311
2.	<i>Études de cas : des comportements différents dans la bourgeoisie marchande</i>	315
IV.	COMPARAISON STATISTIQUE ET ANALYTIQUE DES GROUPES DE METALLURGISTES.....	324
V.	TROIS PARCOURS DIFFERENTS AU SEIN DES GROUPES DE METALLURGISTES	327

CONCLUSION	342
CHAPITRE VI – LES NAISSANCES HORS MARIAGE ET CONCEPTIONS PRENUPTIALES.....	345
INTRODUCTION.....	345
I. L’HISTOIRE DE L’ILLEGITIMITE : D’UNE APPROCHE STRUCTURELLE A L’HISTOIRE DE RESEAUX FAMILIAUX	346
1. <i>La mutation à partir du XVIII^e siècle et de la révolution industrielle.....</i>	346
2. <i>Une pratique concentrée dans certains milieux et certaines familles</i>	352
II. L’ANALYSE STATISTIQUE DES CONCEPTIONS HORS MARIAGE A CHARLEVILLE ENTRE 1740 ET 1890	355
1. <i>Les taux de conceptions hors mariage à Charleville et en France</i>	355
2. <i>L’occurrence des conceptions hors mariage dans l’échantillon.....</i>	359
III. LA TRANSMISSION SUR PLUSIEURS GENERATIONS DES NAISSANCES ILLEGITIMES	379
1. <i>La concentration des conceptions hors mariage au sein des 215 groupes.....</i>	379
2. <i>Deux cas exceptionnels de culture familiale de conception illégitime.....</i>	384
IV. COMPARAISON DES NAISSANCES HORS MARIAGES AU SEIN DES FAMILLES DE METALLURGISTES	395
1. <i>Méthodologie et statistiques : un fort contraste au sein des groupes</i>	395
2. <i>Deux cultures familiales différentes au sein de groupes de taille comparable.....</i>	399
CONCLUSION	405
CHAPITRE VII LES MARIAGES ENTRE PARENTS ET CULTURES FAMILIALES	407
INTRODUCTION.....	407
I. HISTORIOGRAPHIE : INTERPRETER LES MARIAGES ENTRE PARENTS PROCHES (MI-XVIII ^E - DEBUT XIX ^E SIECLE).....	408
1. <i>Une hausse des mariages consanguins aux XVIII^e et XIX^e siècles</i>	408
2. <i>Expliquer les facteurs et l’évolution des mariages remarquables aux XVIII^e et XIX^e siècles....</i>	414
3. <i>Quelle place pour la culture familiale ?.....</i>	421
II. L’ANALYSE STATISTIQUE DES MARIAGES REMARQUABLES	425
1. <i>La méthodologie.....</i>	426
2. <i>Les statistiques générales des mariages remarquables dans l’ensemble des 3220 mariages</i>	429
3. <i>Les mariages remarquables dans les 215 groupes patronymiques de Charleville</i>	437
III. ETUDE DE CAS : LES FACTEURS EXPLICATIFS MARIAGES REMARQUABLES	444
1. <i>Les Roseau : le mariage consanguin, un outil ponctuel dans une situation précaire</i>	444
2. <i>Les élites municipales de Charleville : deux cultures familiales bien distinctes</i>	447
3. <i>Les Baulmont 2 : les mariages remarquables révélateur d’une solidarité familiale.....</i>	457
CONCLUSION	465
CONCLUSION GENERALE.....	467
ANNEXES	473
<i>Annexe A : liste des 215 groupes patronymiques (par ordre alphabétique)</i>	473

<i>Annexe B : plan du quartier Notre-Dame au milieu du XIX^e siècle.....</i>	<i>474</i>
<i>Annexe C : nombre et pourcentage d'époux sans indication de profession sur l'ensemble des époux</i>	<i>475</i>
<i>Annexe D : test du khi-deux pour vérifier le lien entre analphabétisme et âge au premier mariage .</i>	<i>475</i>
<i>Annexe E : pourcentage des conjoints alphabètes avec un âge calendaire (premiers mariages, corpus des mariages, 1770-1890).....</i>	<i>476</i>
<i>Annexe F : proportion des époux et des épouses avec mention de l'âge calendaire dans les actes de mariages (corpus des mariages, 1740-1890)</i>	<i>477</i>
<i>Annexe G : schéma généalogique de l'ascendance de Pierre Antoine Rozo et Elizabeth Laverne (4 janvier 1837)</i>	<i>477</i>
TABLE DES TABLEAUX	478
TABLE DES FIGURES	486
SOURCES	489
SOURCES PRIMAIRES	489
SOURCES IMPRIMEES	492
BIBLIOGRAPHIE	495

Introduction générale



Illustration 1 : L'Accordée de village, Jean-Baptiste Greuze, 1761, musée du Louvre, huile sur toile (92 x 117 cm).

En 1761, *L'Accordée de village* met en scène la bénédiction du père, les bras ouverts, pour le mariage entre sa fille et son futur gendre. Ce dernier, au centre du tableau, tient, une bourse à la main, probablement la dot. Sa fiancée enroule discrètement son autre bras à celui de son fiancé. Mais ils ne sont pas les seuls protagonistes de la scène. Outre le notaire, assis à une table à droite, qui regarde les futurs époux en tenant ce qui semble être un contrat, la famille de l'épouse est presque au complet. À gauche du tableau, du côté de la fiancée, une jeune sœur pleure, sa mère lui tient le bras, des jeunes enfants observent derrière la mère. À droite, du côté du père de l'épouse, un enfant joue sur la table du notaire, tandis que derrière lui une autre femme, peut-être une deuxième sœur, semble jauger le fiancé. La joie du mariage est donc aussi teintée de tristesse et de scepticisme. Avant même la célébration de l'union à l'église, la famille de la fiancée est déjà en train de vivre la séparation avec cette dernière, actée par

l'accord du père et la signature du contrat. Le décor retient l'attention du spectateur : une étagère avec du pain surplombe la scène, en haut à droite. Un fusil et une lampe sont accrochées sur les pieds de l'étagère. Mais surtout, dans le fond à droite, un grand placard ouvert laisse apercevoir des casseroles et de la vaisselle. Ces objets symbolisent dans le langage populaire, l'héritage du passé et ici en particulier, l'héritage familial. En d'autres termes, Jean-Baptiste Greuze montre que le mariage est une affaire qui sollicite aussi toute la famille, y compris le souvenir de l'héritage familial des conjoints ; héritage qui est composé d'éléments matériels, mais aussi immatériels comme les cultures familiales.

I. Les cultures familiales : les enjeux du projet de recherche et historiographie

1. L'origine et le but du projet de recherche

Notre thèse est née du besoin d'expliquer pourquoi des familles se distinguaient par des pratiques différentes lors de grands événements de la vie.

La question a été réellement posée à partir du parrainage aux XVIII^e et XIX^e siècles : notre étude de Master II avait ainsi analysé la sélection des parrains et des marraines à Charleville au cours de plusieurs décennies entre 1696 et 1885, puis au sein de 27 familles reconstituées sur plusieurs générations¹. Deux grands types de choix se distinguaient parmi les 27 familles : soit dans la parenté, soit en dehors de la parenté². De surcroît, ces orientations divergentes se maintenaient dans de nombreuses familles sur au moins deux générations. Or, les règles qui encadraient le parrainage ne disaient rien sur les critères de choix des parrains, en dehors de l'obligation de mobiliser des catholiques âgés d'au moins sept ans³. Il y avait donc une marge de liberté que les couples de parents des enfants baptisés, ou leurs familles, pouvaient investir de façon différente. Les raisons, ou encore les valeurs, qui guidaient ces

¹ Les échantillons étaient basés sur les années 1696-1711, 1745-1755, 1782-1791, 1814-1825, et 1875-1885. La reconstruction généalogique était faite de façon exhaustive entre 1696 et 1792, en intégrant, quand cela était possible, les données de 1814-1825. Cécile Alexandre, *Parrainer à Charleville aux XVIII^e et XIX^e siècles*, master II d'Histoire sous la co-direction de Vincent Gourdon et François-Joseph Ruggiu, Paris IV Sorbonne, 2014 ; *id.*, « Parrainer à Charleville au XVIII^e siècle », in Guido Alfani, Vincent Gourdon, Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique, Pratiques de Longues durées (XVI^e-XXI^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, p. 315-331.

² Cécile Alexandre, *op. cit.*, 2014, p. 102-116.

³ *Ibid.*, p. 93-94.

choix ne sont pas toujours évidentes à déterminer : il pouvait s'agir, par exemple, d'un attachement à la famille et un respect porté aux grands-parents pour le baptême d'un aîné⁴, ou bien encore de la volonté de renforcer des liens professionnels ou amicaux dans le cadre d'un choix essentiellement orienté en dehors de la parenté. Cette étude avait donc montré que l'explication des choix des parrains et marraines se faisait de façon plus efficace quand on prenait en compte les pratiques intergénérationnelles d'une famille. Le milieu socio-professionnel ne suffisait pas à appréhender les variations d'attitudes ou la similarité des comportements : des familles d'artisans ou encore des marchands, toutes installées à Charleville sur plusieurs générations⁵, pouvaient avoir des orientations de choix différentes. En d'autres termes, l'histoire familiale et de la pratique familiale du baptême, particulièrement celle des générations ascendantes, étaient un élément de contextualisation au moins aussi important que le milieu socio-économique, le niveau d'alphabétisation, la religion, ainsi que le contexte général, tant religieux, économique que social. Cependant, il manquait un concept capable de rendre compte sur un plan théorique de ces observations empiriques.

Le concept de « culture familiale » est proposé par cette étude pour prendre en considération cet héritage familial qui influe sur la pratique des individus⁶. Nous nous appuyons sur la définition du mot « culture » comme un « ensemble de connaissances et de valeurs abstraites qui, par une acquisition généralement méthodique, éclaire l'homme sur lui-même et sur le monde »⁷. Nous posons l'hypothèse de l'existence d'une « culture familiale », c'est-à-dire d'un ensemble de connaissances et de valeurs, transmises par l'éducation familiale et l'expérience quotidienne de la famille. Ces dernières fournissent également à l'individu un cadre de référence plus ou moins conscient dans les choix tout au long de sa vie. Elle constitue un socle qui façonne le rapport de l'individu avec la société. Elles sont sensibles dans l'observation de pratiques sociales.

Pour fonder ce modèle théorique, outre l'observation méthodique du parrainage à Charleville, il a été possible de se reposer sur une historiographie nouvelle dans l'étude des

⁴ *Ibid.*, p. 68-70.

⁵ C'est-à-dire les familles dont les mariages et la majorité des baptêmes d'au moins deux couples sur deux générations successives avaient eu lieu à Charleville.

⁶ Sur la proposition du concept de culture familiale, voir en particulier : François-Joseph Ruggiu, Vincent Gourdon, Cécile Alexandre, « Les cultures familiales dans la France de la fin du XVIIe siècle au début du XIXe siècle », *OHM : Obradoiro de Historia Moderna*, n°31, 2022, <https://revistas.usc.gal/index.php/ohm/article/view/8698>.

⁷ Article « Culture », *Trésor de la Langue Française*, en ligne : <http://stella.atilf.fr/>.

dynamiques familiales, ainsi que sur de nombreuses réflexions engagées dans le champ de la sociologie.

2. Les études sur les cultures familiales et les dynamiques intergénérationnelles en histoire

La notion de culture familiale propose un renouvellement des questions de recherche en histoire de la famille, car elle permet de mettre au cœur de l'histoire sociale, la famille comme lieu d'élaboration de normes et de pratiques. Ces dernières peuvent alors différencier notablement des familles aux profils socioéconomiques proches.

La recherche sur la famille en tant que groupe social, dont les relations sont plus ou moins investies par leurs membres et en tant qu'unité formatrice des individus, a émergé tardivement dans le paysage historiographique. À partir des années 1950, les familles ont surtout été assimilées au ménage nucléaire et elles ont été étudiées depuis le mariage jusqu'à la mort d'un des conjoints, avec l'aide des fiches de famille de Louis Henry et Michel Fleury⁸. Elles ont également été théorisées en grands modèles, pour dégager des modes de fonctionnement⁹. Puis, l'histoire de la famille s'est concentrée sur des figures familiales : les

⁸ Louis Henry, Michel Fleury, *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, INED, 1976 ; voir aussi Louis Henry, *Manuel de démographie historique*, Genève-Paris, Droz 1967 ; Louis Henry, *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, INED, 1980.

⁹ On peut citer notamment : Peter Laslett, Richard Wall (dir.), *Household and family in past time*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972 ; Peter Laslett, « La famille et le ménage : approches historiques », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 27, n°4-5, 1972, p. 847-872 ; Alain Collomp, *La maison du père. Famille et village en Haute-Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1983 ; Jean-Louis Flandrin, *Familles : parenté, maison, sexualité, dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1995 (1976).

mères¹⁰, les pères¹¹, les grands-parents¹², les oncles et tantes¹³. L'étude des âges de la vie a complété cette perspective : par exemple, l'enfance¹⁴, ou encore la vieillesse¹⁵. Certes, dans ce cadre, les relations intra-familiales ont été explorées¹⁶ : celles de parents à enfants, voire à

¹⁰ Yvonne Knibiehler, Catherine Fouquet, *L'Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1980 ; *id.*, *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, PUF, 2000 ; Mireille Laget, *Naissances : l'accouchement avant l'âge de la clinique*, Paris, Editions du Seuil, 1982 ; Jacques Gélis, *L'arbre et le fruit. La naissance dans l'Occident moderne, XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Fayard, 1984 ; Marina d'Amelia, *Storia della maternità*, Bari, Laterza, 1997 ; Anne Cova, « Où en est l'histoire de la maternité ? », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 21, 2005, p. 189-211 ; Julie Doyon, « À 'l'ombre du Père' ? L'autorité maternelle dans la première moitié du XVIII^e siècle », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 2005 : <http://clio.revues.org/1459> ; Sylvie Perrier, « La marâtre dans la France d'Ancien Régime : intégration ou marginalité », *Annales de démographie historique*, n°2, 2006, p. 171-187 ; Séverine Gojard, *Le métier de mère*, Paris, La Dispute, 2010 ; on peut aussi se référer en littérature à Patricia Ménissier, *Être mère, XVIII^e – XXI^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 2016.

¹¹ Yvonne Knibiehler, *Les pères ont aussi une histoire*, Paris, Hachette, 1987 ; Jean Delumeau, Daniel Roche (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 2000 ; Julie Doyon, « Le 'père dénaturé' au siècle des Lumières », *Annales de démographie historique*, 2, 2009 p. 143-165. ; Guy Brunet, « Le beau-père ; un inconnu dans la famille ? La vie des familles en contexte de forte mortalité : la Dombes aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Popolazione e Storia*, n°1, 2013, p. 35-54.

¹² Le numéro spécial des *Annales de démographie historique : Grands-parents, aïeux*, 1991 ; Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents en France du XVII^e au début du XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2000. On peut également, en sociologie, Claudine Attias-Donfut, *Les solidarités entre les générations. Vieillesse, familles, Etat*, Paris, Nathan, 1998 ; Claudine Attias-Donfut, Martine Segalen (dir.), *Grands-parents : la famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob, 1998 ; *id.*, *Le siècle des Grands-parents*, Paris, Autrement, 2001, ainsi que la thèse de Veronika Duprat-Kushtanina, *La grand-parentalité au prisme du care : une étude comparative des figures sexuées et temporelles (France-Russie)*, thèse de sociologie, Paris, EHESS, 2013.

¹³ Marion Trévisi, « les relations tantes, nièces dans les familles du Nord de la France au XVIII^e siècle », *Annales de démographie historique*, n°2, 2006, p. 9-31 ; *id.*, *Au cœur de la parenté, Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008.

¹⁴ On peut citer les travaux majeurs suivants : Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Editions du Seuil, 1973 ; André Armengaud, *La famille et l'enfant en France et en Angleterre du XVI^e au XVIII^e siècle, aspects démographiques*, Paris, Sedes, 1975 ; Jacques Gélis, Mireille Laget, Marie France Morel (dir.), *Entrer dans la vie. Naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, Fayard, 1984 ; Egle Becchi, Dominique Julia (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident*, tomes 1 et 2, Paris, Edition du Seuil, 1998 ; Jean-Pierre Bardet, Jean-Noël Luc, Isabelle Robin-Romero, Catherine Rollet (dir.), *Lorsque l'enfant grandit*, Paris, PUPS, 2003 ; pour une synthèse historiographique, voir aussi : Didier Lett, Isabelle Robin, Catherine Rollet, « Faire l'histoire des enfants au début du XXI^e siècle : de l'enfance aux enfants », *Annales de démographie historique*, n° 1, 2015, p. 231-276. DOI : 10.3917/adh.129.0231.

¹⁵ *Annales de démographie historique. Vieillir autrefois*, 1985 ; George Minois, *Histoire de la vieillesse en Occident, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Fayard, 1987 ; Jean-Pierre Gutton, *Naissance du vieillard, essai sur l'histoire des rapports entre les vieillards et la société en France*, Paris, Aubier, 1988 ; Jean-Pierre Bois, *Les vieux de Montaigne aux premières retraites*, Paris, Fayard, 1989 ; David G. Troyansky, *Old age in the old regime image and experience in eighteenth-century France*, Ithaca, N.-Y., Londres, Cornell University Press, 1989 ; Patrice Bourdelais, *Le nouvel âge de la vieillesse, histoire du vieillissement de la population*, Paris, Editions Odile Jacob, 1993 ; Pat Thane, *Old age in English history past experiences*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2000 ; Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001 ; Susannah R. Ottaway, *The decline of life old age in eighteenth-century England*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2004 ; Lynn Botelho, Susannah R. Ottaway (dir.), *The history of old age in England, 1600-1800*, 8 volumes, Londres, Pickering & Chatto, 2008-2009. Scarlett Beauvalet, « Veuvage et vieillesse féminins au XVIII^e et au début du XIX^e siècle en France », *Revista de Historia Moderna*, vol. 34, 2016, p. 151-167. doi:10.14198/RHM2016.34.07 ; on peut aussi voir, dans l'histoire des hospices : Mathilde Rossigneux-Méheust, *Vies d'hospice : vieillir et mourir en institution au XIX^e siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2018.

¹⁶ Pour une synthèse de l'histoire de la famille, on peut se référer à : Patrice Bourdelais, Vincent Gourdon, « L'histoire de la famille dans les revues françaises (1960-1995) », *Annales de démographie historique*, n°2, 2000, p. 5-48 ; Guido Alfani, Vincent Gourdon, Cyril Grange, Marion Trévisi, « La mesure du lien familial.

petits-enfants, les relations avunculaires, ou encore les liens conjugaux¹⁷ et les relations fraternelles¹⁸. Cependant, ces études ne sont pas allées très loin dans la recherche sur les dynamiques familiales, entendues comme les influences mutuelles exercées par les membres d'une parenté au fil des générations.

Cela a été possible à partir des travaux autour des stratégies familiales, notamment au moment du mariage : les pratiques des individus, qui se mariaient ou restaient célibataires, étaient expliquées grâce au contexte plus large de la fratrie et même de l'ensemble de la parenté. Par exemple, Claude-Isabelle Brelot a utilisé l'expression de culture familiale lorsqu'elle s'interroge sur le phénomène du célibat des cadets dans une dizaine de familles de la noblesse comtoise au XIX^e siècle, et ce parfois sur plusieurs générations¹⁹. Claire Châtelain a, quant à elle, décrypté les stratégies des familles des grands officiers aux XVI^e et XVII^e siècles pour la préservation de leur statut social, en mettant notamment en avant le rôle des collatéraux et des femmes dans la gestion et la transmission du patrimoine²⁰. Parmi bien d'autres, ces études ont ouvert des pistes dans la compréhension des dynamiques familiales intergénérationnelles. Les pratiques mémorielles donnaient aussi des exemples pour comprendre à quel point la famille pouvait créer et entretenir un sentiment d'identité et d'appartenance. Mathieu Marraud a mis en évidence, pour le cas de la bourgeoisie parisienne aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'existence d'une véritable conscience d'identité familiale, voire d'une discipline familiale, au sein de la lignée des Judde-Marsollier²¹. Cette conscience familiale s'appuie sur une connaissance généalogique

Développement et diversification d'un champs de recherches », *Annales de démographie historique*, n° 1, 2015, p. 277-320.

¹⁷ François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 1975 ; Martine Segalen, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980 ; Agnès Walch, *Histoire du couple en France de la Renaissance à nos jours*, Paris, Editions Ouest-France, 2003 ; Maurice Daumas, *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, 2004.

¹⁸ Didier Lett, *Histoire des frères et sœurs*, Paris, Edition de La Marinière, 2004 ; Michel Oris, Guy Brunet, Eric Wirdmer, Alain Bideau (dir.), *Les fratries. Une démographie sociale de la germanité*, Berne, Peter Lang, 2007 ; Christopher H. Johnson, David W. Sabeau (dir.), *Sibling Relations and transformation of European kinship, 1300-1900*, New York, Berghahn Books, 2011 ; Benedetta Borella, « Fraternité, sororité et les espaces pour les cultiver à Rome et à Sienne (XVII^e-XIX^e siècles) », *European Review of History/Revue européenne d'histoire*, vol. 17, n°5, 2010, p. 791-804 ; Leonore Davidoff, *Thicker than Water. Siblings and their Relations 1780-1920*, New York, Oxford University Press, 2012 ; Fabrice Boudjaaba, Christine Dousset, Sylvie Mouysset (dir.), *Frères et sœurs du Moyen Âge à nos jours*, Berne, Peter Lang, 2016.

¹⁹ « Ce n'est point pauvreté à proprement parler, ni même *culture familiale* du célibat laïc [...] mais retour au sacrifice des cadets pour cause de surcharge démographique » : Claude-Isabelle Brelot, « Fins de race ou familles prolifique ? Approche intergénérationnelle de la noblesse au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, n°2 *Approches biographiques et généalogiques*, 1998, p. 77-92, p. 83.

²⁰ Claire Châtelain, *Chronique d'une ascension sociale : exercice de la parenté chez de grands officiers, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, EHESS, 2009.

²¹ Mathieu Marraud, *De la ville à l'Etat. La bourgeoisie parisienne XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2009, p. 23-103.

assez fine chez certains membres de la famille pendant près de deux siècles, soit entre la fin du XVI^e siècle et le XVIII^e siècle, connaissance soigneusement transmise au fil des générations. La revendication d'un héritage à la fin du XVIII^e siècle est l'occasion de l'observer : un membre en particulier, ancien notaire, est « le dépositaire d'une mémoire écrite, ainsi consignée, mais également d'une mémoire orale, cultivée par ses propres parents ou grands-parents, par une pluralité de liens entretenus avec ses cousins ». Cette conscience familiale est renforcée à chaque génération par les pratiques de solidarités entre les membres. Cela est par exemple sensible dans les testaments des marchands de Venise au XVI^e siècle : dans les milieux des compagnies marchandes à base familiale, le testament avait pour but d'unir tous les enfants pour continuer l'entreprise familiale²².

Il existait donc bien des familles agissant comme des unités. Le constat de l'existence d'un fonctionnement spécifique chez certaines familles rend donc opérant le concept de culture familiale au sens de valeurs identitaires entretenues et transmises au fil des générations.

Mais c'est surtout dans l'histoire des réseaux familiaux qu'il a été possible de démontrer un autre point important des cultures familiales : celui de l'effet des interactions entre parents sur des pratiques sociales²³. Ainsi, dans la recherche des facteurs expliquant la sédentarité ou la mobilité, le poids de la famille dans la prise de décision s'est avéré déterminant. En effet, Paul-André Rosental a démontré, dans la France du XIX^e siècle, que ces migrations dépendaient véritablement de la sociabilité intra-familiale²⁴. Pour comparer ces types de sociabilité, plutôt intra ou extra-familial, il a créé la notion de « centrage », en s'appuyant sur les choix de témoins de mariage : grâce à la reconstruction généalogique de presque 100 lignées réparties sur douze départements, il a observé qu'il existait des familles « autocentrées » et des familles « exocentrées ». Les premières se caractérisaient par le fait qu'elles choisissaient des témoins de mariage à l'intérieur de la parenté ; les secondes sollicitaient plutôt des personnes dans les groupes de sociabilité autres que la parenté. Les tendances pouvaient même différer, au sein

²² Anna Bellavitis, *Famille, genre, transmission à Venise au XVI^e siècle*, Rome, Ecole Française de Rome, 2008 ; voir aussi : *id.* « Transmission et circulation des biens entre contraintes juridiques et libertés testamentaires (Venise, XVI^e siècle) », in Anna Bellavitis, Laurence Croq, Monica Martinat (dir.), *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 185-201.

²³ Voir les numéros spéciaux des *Annales de démographie historique : Les réseaux de parenté*, 1995 et *Histoire de la famille et analyse de réseaux*, vol. 109, n°1, 2005. On peut également se référer au numéro : *Les réseaux de parenté, refonder l'analyse*, vol. 116, n°2, 2008.

²⁴ Paul André Rosental, *Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, EHESS, 1999, p. 150 et 156.

d'une même famille, entre différentes lignées. Paul-André Rosental a ensuite montré que celles qui migraient le plus étaient les lignées dites « exocentrées ». Le critère pertinent de cette propension à la mobilité est la dynamique familiale et non le seul niveau socio-économique. C'est la « structuration des liens au sein du groupe de parenté [qui] conditionne la manière dont le monde extérieur est susceptible d'influencer ces derniers »²⁵. Ce sont les liens familiaux étroits entre les nombreux membres de la famille qui pouvaient aussi ancrer les individus dans l'espace où ils vivaient, en restreignant l'accès à des opportunités extérieures à la famille. Matteo Manfredini et Marco Breschi ont eux aussi indiqué comment le réseau de parenté, même sans corésidence, pouvait jouer sur la sédentarité des journaliers dans le village toscan de Casalguidi, au XIX^e siècle²⁶ : la « présence d'un réseau de ménages apparenté représentait un obstacle potentiel à l'émigration, mais, en même temps, elle rendait plus facile les échanges et la réorganisation des personnes entre les ménages, quand cela était nécessaire »²⁷. Le soutien offert par les parents permettait de s'adapter aux difficultés en restant sur place.

Au-delà d'une observation d'une certaine préférence pour un entre-soi familial, les réseaux familiaux pouvaient être aussi interprétés comme de vraies communautés créatrices et transmettrices de valeurs. À Québec, au début du XX^e siècle, les travailleurs du cuir, concentrés dans quelques quartiers densément peuplés autour du fleuve Saint-Charles, avaient des pratiques de natalité différentes du reste de la population urbaine. Cette différence pouvait être expliquée par une proximité géographique qui jouait de fait sur les relations quotidiennes. En effet, la possibilité de solliciter des parents facilitait une entraide dans la prise en charge des enfants²⁸. Plus largement, les réseaux de parenté étaient de véritables *communication communities*²⁹. La notion, définie par Simon Szreter, exprime le fait que ces communautés sont fondées sur des réseaux de sociabilité et sur une culture majoritairement orale, qui façonnent et transmettent aux individus une identité et un rôle en fonction de leur genre et de leur position

²⁵ *Ibid.*, p. 195.

²⁶ Matteo Manfredini, Marco Breschi. « Coresident and non-coresident kin in a nineteenth-century Italian rural community », *Annales de démographie historique*, no. 1, 2005, p. 157-172.

²⁷ *Ibid.*, p. 167, (traduit par nous).

²⁸ Marie-Ève Harton, Laurent Richard, Richard Marcoux, Marc St-Hilaire, « Social space and family reproduction among Quebec City leather workers in 1911 », *Annales de Démographie Historique*, n° 2 (2019), p. 55-82, p. 71-72. Sur le rôle de la grand-mère en tant que « helpful grandmother » et les solidarités intergénérationnelles entre les enfants mariés et leurs parents, voir : Jan Beise, « The helping and the helpful grandmother : The role of maternal and paternal grandmothers in child mortality in the 17th and 18th century population of French Settlers in Quebec Canada », in E. Volland, A. Chasiotis, W. Schifenhövel (eds.), *Grandmotherhood: The evolutionary significance of the second half of female life*, New Brunswick (New Jersey), Rutgers University Press, 2005, p. 215-238.

²⁹ Marie-Ève Harton *et al.*, *art. cit.*, p. 57.

sociale³⁰. Les réseaux de parenté chez les travailleurs du cuir québécois étaient fondés sur des relations générationnelles : la présence de la grand-mère maternelle non corésidente avait un effet très positif sur le nombre d'enfants d'un ménage. Il est donc possible que la parenté ait nourri un idéal du partage du soin porté aux enfants, ce qui favorise *in fine* la fécondité des couples. La dynamique familiale et les relations intergénérationnelles sont ainsi primordiales pour comprendre la fécondité à un moment donné. Cette perspective de recherche avait déjà été encouragée par George Alter dans son histoire des femmes à Verviers, au XIX^e siècle, afin de comprendre les formes d'influences exercées par les parents (au sens large) dans les parcours individuels féminins³¹.

Ces éclairages sur les réseaux familiaux légitiment alors l'idée que les valeurs familiales sont des facteurs importants dans le destin des individus. Il est donc pertinent de faire de la famille une unité d'observation cruciale des pratiques sociales.

Des cultures familiales de la sexualité, entendues comme des comportements sexuels spécifiques à certaines familles sur plusieurs générations dans une société donnée, ont été récemment mis en évidence par différents travaux historiques. Dans les villages suisses du Val de Bagnes, Sandro Guzzi-Heeb a montré à partir de données généalogiques et de l'analyse des réseaux de parenté de cette population, que certaines familles d'opinion politique radicale multipliaient les mariages entre cousins et de naissances hors mariages, ce que le reste de la société ne faisait pas³². En effet, « parmi 26 groupes qui produisent le nombre le plus élevé d'enfants illégitimes (87,3% du total au XIX^e siècle) dix-neuf sont des groupes clairement radicaux et deux autres branches comptent de nombreux radicaux dans leurs rangs »³³. Cette

³⁰ Simon Szreter, *Fertility, class, and gender in Britain, 1860-1940*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 546-554; *id.*, "Theories and heuristics: How best to approach the study of historic fertility declines?", *Historical social research*, 36, (2), p. 65-98, en particulier p. 77-79: "communication communities comprise the social network through which persons acquire, reproduce and negotiate their social and gender identities" (p. 79). L'étude de la fécondité en Angleterre entre 1850 et 1914 et des différentes attitudes des familles a été aussi poursuivie par Siân Pooley : « Parenthood, child-rearing and fertility in England, 1850-1914 », *The History of Family*, vol. 18, n°1, 2013, p. 83-106.

³¹ George Alter, *Family and the Female Life Course. The women of Verviers, Belgium, 1849-1880*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1988. On peut citer également, dans la même démarche : Paul Servais, George Alter (dir.), *Le mariage dans l'est de la Wallonie, XVIII^e-XIX^e siècles*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, 2005.

³² Sandro Guzzi-Heeb, « Sexe, parenté et politique dans une vallée alpine au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, n° 1, 2010, p. 115-137 et *id.*, « Kinship Transition and Political Polarization: The Spread of Radicalism in the Swiss Alps », *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 47, n° 1, 2016, p. 27-51. Pour une analyse plus globale, *id.*, *Passions alpines : sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses, 1700-1900*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 202-207.

³³ Sandro Guzzi-Heeb, *op. cit.*, 2014, p. 202-203.

marginalité est explicable par le fait que la sexualité faisait partie, comme l'opinion politique, d'un ensemble de valeurs partagées par les membres de la parenté. Seule cette compréhension des valeurs familiales est efficace pour rendre compte des pratiques de l'illégitimité et de la fréquence des unions consanguines. Dans la continuité de ces pistes de recherches, Aline Johner a récemment étudié des familles du canton de Vaud entre la fin du XVIII^e siècle et 1848 qui présentaient un rapport particulier à la sexualité de leurs membres : au terme de son analyse, elle en est venue à considérer le grand nombre de naissances illégitimes en leur sein comme une « conséquence d'une culture familiale plus tolérante envers la sexualité hors mariage, et pas seulement comme le résultat de facteurs économiques ou sociaux »³⁴. Ces études sur la population suisse ont donc prouvé que le milieu familial constituait le lieu principal de formation des valeurs et idéaux politiques et sociaux. La famille peut en effet être considérée comme l'un des rouages fondamentaux entre l'individu et la société : la sociabilisation se fait avant tout dans la famille, auprès des parents avec lesquels les enfants grandissent³⁵, et elle influence grandement le parcours des individus. Cette piste avait déjà été posée par François-Joseph Ruggiu, qui a étudié les trajectoires d'hommes et de femmes au sein de familles de la classe moyenne dans quatre villes d'Angleterre et de France : « La famille, chez les marchands et les artisans, était un vecteur de mémoire et de dispositions comportementales qui déterminaient, au moins partiellement, les actions des individus »³⁶.

L'historiographie a donc posé les premières pierres d'une réflexion sur l'importance des familles comme unité de référence pour l'histoire sociale. Elle a permis de mettre en évidence des valeurs et des comportements familiaux spécifiques au sein d'une population et leur transmission sur plusieurs générations. Un aspect est cependant resté dans l'ombre : celui des différences de pratiques au sein de familles d'un même milieu social. Pour penser l'expérimentation sur la population de Charleville, il a fallu se tourner vers les travaux sociologiques, au sein desquels ont été élaborées des théories explicatives sur cette thématique.

³⁴ Aline Johner, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, thèse de doctorat, Université de Lausanne, 2020, p. 188.

³⁵ Ces derniers pouvaient évidemment être les pères et mères, mais aussi les grands-parents ou encore les oncles et tantes.

³⁶ François-Joseph Ruggiu, *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, PUPS, 2007, p. 473.

3. L'influence de la sociologie

L'objet de la « culture familiale » a intéressé la sociologie dès les années 1970 parce qu'elle permettait d'expliquer les différences sociales, que ce soit en termes de choix de vie (le mariage, la naissance d'enfants) ou de valeurs transmises de parents à enfants. Le concept de « culture familiale » a été formulé pour la première fois en sociologie, dans le cadre de recherches sur les pratiques familiales. En 1970, Reuben Hill, un sociologue américain, a eu recours à ce concept pour expliquer les variations des transmissions de valeurs et de pratiques des familles qu'il suivait dans la durée³⁷. Il a ainsi démontré, à travers le suivi d'environ 300 familles du Minnesota, comment la planification familiale et le processus de prise de décision pour de grandes questions existentielles (acheter une maison, faire un enfant, par exemple) faisaient partie d'une culture transmise sur trois générations³⁸. Il a utilisé la même méthode de suivi généalogique sur la population de Porto-Rico, sur trois générations entre 1900 et 1950, au sein de 2500 familles choisies dans cinq communautés rurales et urbaines. Il s'agissait en l'occurrence de mesurer les évolutions des pratiques et des valeurs familiales, notamment en matière de fécondité, dans un contexte de mutations économiques et sociales. Dans son optique, les cultures familiales ont été comprises comme des micro-cultures insérées dans la culture de la société, mais qui trouvent des voies diverses d'adaptation aux règles et d'évolution face aux mutations de la société.

La question des transmissions de valeurs et de pratiques des parents aux enfants et le souci de l'importance de cet héritage pour la détermination de l'avenir des enfants sont d'évidence une question cruciale et incontournable pour les sociologues. La question de l'éducation au sein des familles est révélatrice des cultures familiales. Pierre Bourdieu, en particulier, s'est intéressé à la capacité variable des enfants à réussir dans le système éducatif étatique selon le statut social de la famille à laquelle ils appartiennent et selon l'héritage culturel

³⁷ Reuben Hill emploie l'expression de « culture familiale » dans la présentation de sa méthodologie du suivi de trois générations : « With this device we could hold constant the family culture over time and note differences family line by family line in each of the dimensions of family structure and functioning under study » : Reuben Hill, *Family Development in Three Generations*, Cambridge, London, Schekman, 1970, p. 542.

³⁸ Reuben Hill, « Patterns of decision-making and the accumulation of family assets », Nelson N. Foote, (ed.), *Household Decision Making*, New York, New York University Press, 1961, p. 57-80 ; Reuben Hill, « Decision making and family life cycle », in Ethel Shanas, Gordon F. Streib, *Symposium on the Family. Intergenerational Relationships and Social Structure*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice-Hall 1965, p. 113-139 ; Reuben Hill, René Köning, *Families in East and West, Socialization process and kinship ties*, Paris, Mouton, EPHE, 1970.

donné par les parents³⁹. Il comprend la famille comme un transmetteur de l'*habitus* aux enfants. L'*habitus* est le mode de rapport au monde situé entre la règle et son adaptation par les pratiques : « spontanéité génératrice qui s'affirme dans la confrontation improvisée avec des situations sans cesse renouvelées, il obéit à une logique pratique, celle du flou, de l'à-peu-près, qui définit le rapport ordinaire au monde »⁴⁰. Il est composé d' « un capital de schèmes informationnels qui permet [aux membres d'une société donnée] de produire des pensées et des pratiques sensées et réglées sans intention de sens et sans obéissance consciente à des règles explicitement posées comme telles »⁴¹. Les enfants acquièrent ces schèmes particuliers leur permettant de s'approprier ou non les apports de l'école au sein de leur famille. Pour prolonger cette réflexion, Bernard Lahire a mené une étude sur les conditions familiales qui permettaient d'expliquer l'échec ou la réussite scolaire de vingt-sept enfants de primaire au sein de vingt-six familles⁴². Il est ainsi parvenu à démontrer que la réussite ou l'échec scolaires tiennent en partie à l'usage de l'écrit par les parents, mais aussi à l'attention que ceux-ci portent à la scolarité de leurs enfants, et à l'inculcation de règles de discipline, tant domestique que scolaire qui permettent de s'adapter à l'univers scolaire⁴³. Une diversité de situations dans les transmissions familiales d'un capital culturel et de pratiques peut donc être observées et explique une différence de réussite scolaire des enfants.

Le capital culturel des familles intègre également les opinions politiques et religieuses. Annick Percheron a reconstruit des « histoires de famille en analysant la transmission des valeurs, des pratiques, des préférences politiques entre parents et enfants »⁴⁴. L'examen des corrélations entre les degrés de pratique religieuse et de préférence idéologique entre parents et enfants, à partir d'une enquête sociologique en 1975 sur 916 parents et 916 enfants, montre que

³⁹ Pierre Bourdieu, « Reproduction culturelle et reproduction sociale », *Social Science Information*, vol 10, n°2, 1971, p. 45-79.

⁴⁰ Pierre Bourdieu, « Habitus, code et codification », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 64, septembre 1986, p. 40.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Bernard Lahire, *Tableaux de famille. Heurts et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Seuil, 1995.

⁴³ Bernard Lahire, *op. cit.*, p. 80-93 ; p. 87: « l'autonomie est donc le nom d'un rapport social particulier au pouvoir et au savoir. L'école, qui entend rendre les élèves autonomes en leur apprenant à se débrouiller [...] face à des dispositifs de savoirs objectivés, vise la production de dispositions cognitives à s'approprier des savoirs écrits complexes et, du même coup, de dispositions sociales à agir dans des formes particulières d'exercice du pouvoir ».

⁴⁴ Annick Percheron, *La socialisation politique*, textes réunis par Nonna Mayer et Anne Muxel, Anne, Paris, Armand Colin, 1993, p. 156. Le chapitre qui reprend l'article « Le domestique et le politique », in *Revue française de science politique*, n°5, vol. 35, octobre 1985, p. 840-891. Voir aussi Annick Percheron, *L'Univers politique des enfants*, Paris, FNSP, Armand Colin, 1974 ; Annick Percheron, Elisabeth Dupoirier, « Choix idéologiques, attitudes politiques des préadolescents et contexte politique », *Revue Française de Science Politique*, vol. 25, n° 5, 1975, p. 870-900.

« quels que soient les types de famille, ce sont les degrés d'intégration religieuse et les préférences idéologiques qui se transmettent le mieux »⁴⁵. Il s'agit de transmissions qui dépendent de la relation entre parents et enfants et de la mémoire familiale. En effet, « construire des histoires politiques de famille, ce n'est donc pas dérouler des récits de vie individuels, mais dévoiler la mémoire propre de la famille, mémoire donnée, par hypothèse, comme autonome et préexistant à l'ensemble des mémorisations individuelles de représentations politiques »⁴⁶.

Cette mémoire constitue, selon Anne Muxel, le cadre de référence d'expériences, de valeurs et de comportements des générations précédentes pour l'individu. Cette « mémoire-repère » est aussi une « mémoire fondatrice » de la famille : « la mémoire référentielle se présente comme l'héritage d'un ensemble d'obstinations, maintenues vivantes car réactivées, mobilisées pour être transmises aux générations suivantes »⁴⁷. Les cultures familiales sont donc non seulement des variables d'explications des différences de parcours de vie des individus, mais encore des éléments indispensables pour saisir l'interaction entre l'individu et la société.

Si les transmissions familiales sont souvent abordées sous l'angle de la conservation et de la permanence, ces sociologues soulignent néanmoins que ces cadres familiaux de pratiques et de valeurs sont malléables en fonction du contexte et de la subjectivité de l'individu : « la mémoire familiale est le produit d'une négociation existentielle effectuée au niveau de l'histoire et du temps propre d'un individu avant d'être la négociation d'un groupe avec son histoire collective »⁴⁸. Les cultures familiales sont donc fragiles. Elles ne peuvent être abordées comme des normes immuables qui s'imposent aux membres de la famille. Elles perdurent par la transmission car elles sont nécessaires à la formation des individus de la nouvelle génération, mais elles sont aussi enclines à évoluer selon les besoins et le contexte des individus. Elles sont nécessairement en construction au fil des générations.

Les études sociologiques ont donc mis en évidence que les valeurs et la mémoire familiale, que nous appelons culture familiale à la suite de Reuben Hill, sont véritablement structurantes pour l'individu. De nombreuses études historiques ont aussi montré l'importance de considérer l'échelle familiale pour comprendre l'histoire sociale. C'est pourquoi le but de notre thèse est d'observer des pratiques familiales transmises sur plusieurs générations, dans

⁴⁵ Annick Percheron, *op. cit.*, 1993, p. 112-113.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 93.

⁴⁷ Anne Muxel, *L'individu et la mémoire familiale*, Paris, Nathan, 2002, p. 17-18.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 196.

l'ensemble de la société carolopolitaine. Pour cela, l'analyse se fonde sur l'étude approfondie de plusieurs indicateurs démographiques au sein d'un corpus de 215 familles carolopolitaines, dans une période allant de 1740 à 1890.

II. Le terrain de l'enquête : la population de Charleville

Afin de mener à bien notre enquête, la population de Charleville a été choisie et constituée en un échantillon à partir d'un protocole précis qui a abouti à la reconstruction de 215 groupes patronymiques sédentaires. Avant de présenter notre méthodologie, il convient d'explicitier comment ce corpus carolopolitain a été choisi et quels en sont les contours.

1. Charleville, un terrain idéal pour l'histoire de la famille et la démographie

Charleville est un cadre d'étude privilégié pour l'histoire de la famille et de la démographie. Il s'agit en effet de la seule ville de France disposant de dénombrements annuels de population à partir de la fin du XVII^e siècle, en plus des recensements quinquennaux du XIX^e siècle⁴⁹. Ces listes permettent de suivre les habitants de la ville, une fois réalisé leur enregistrement dans une base de données nominative. Cette dernière a été créée à partir des personnes en patronymes en B, couplant les données individuelles, familiales et la cartographie de la ville. Ces dénombrements et recensements sont consultables par la base de données Filemaker⁵⁰, ainsi que par les photographies des archives mises en ligne sur le site *Connexions Carolopolitaines*⁵¹.

⁴⁹ François-Joseph Ruggiu, « Pour une histoire de Charleville et de sa population sous l'Ancien Régime », *Revue Historique Ardennaise*, 37, 2005, p. 77-88 ; Fabrice Boudjaaba, Vincent Gourdon, Carole Rathier, « Charleville's census reports: an exceptional source for the longitudinal study of urban populations in France », *Popolazione e storia*, Italia, n°2, vol. 11, 2010. Disponible à l'adresse : <https://popolazioneestoria.it/article/view/ps2010-9> ; Carole Rathier, François-Joseph Ruggiu, « La population de Charleville de la fin du XVIII^e siècle à la fin du XIX^e siècle. Une enquête d'histoire démographique », *Histoire & Mesure*, vol. XVIII, n°2, 2013, p. 3-16.

⁵⁰ Elle a été construite dans le cadre du programme « Mobilités, Populations, Familles dans la France du Nord, fin du XVIII^e siècle-fin du XIX^e siècle », financé par l'Agence nationale de la Recherche et porté par une équipe formée de chercheurs des Universités Michel de Montaigne-Bordeaux III, Paris Sorbonne, et l'Université de Picardie-Jules-Verne, sous la direction de François-Joseph Ruggiu entre 2007 et 2011. Entre 2019 et 2021, l'enquête a bénéficié d'un financement par un projet Émergence intitulé « Connexions carolopolitaines. Espace, Population, Patrimoine » afin, principalement, de poursuivre la construction de la base de données et de la coupler à un système d'information géographique.

⁵¹ <https://crm-umr8596.huma-num.fr/Charleville/>

Nous avons fait le choix d'une période d'étude de 150 ans, depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Ce large cadre temporel permet d'avoir une amplitude généalogique suffisamment grande pour observer jusqu'à six, voire sept générations. Les années 1740-1741, date de début de notre échantillon, sont le moment de la dernière grande crise démographique à Charleville⁵². 1890 est la date ultime de collecte des actes de mariages et de décès. À la fin du XIX^e siècle, les habitants de Charleville sont beaucoup plus nombreux et vivent dans une cité fortement industrielle et située au coeur des réseaux commerciaux et de communications avec le reste des Ardennes, Paris et la Belgique. Notre échantillon de population sédentaire traverse donc l'Ancien Régime, la Révolution, l'Empire, la Restauration, la monarchie de Juillet, la révolution de 1848, le Second Empire, et la III^e République. La fin de la période est en particulier marquée par la guerre de 1870-1871 : Charleville a, en effet, été, comme le reste des Ardennes, occupée par les Prussiens jusqu'en 1873⁵³.

La population carolopolitaine croît fortement entre 1740 et 1890. L'évolution démographique est directement liée à l'histoire politique et économique de la ville. Charleville est une ville nouvelle fondée à environ 300 km au nord-est de Paris vers 1606, dans une principauté indépendante qui appartenait à Charles de Gonzague (1580-1637), duc de Nevers et duc de Mantoue à partir de 1626⁵⁴. Charleville a été progressivement intégrée au royaume de France au cours des XVII^e et XVIII^e siècles⁵⁵. Dès 1606, l'année de sa fondation, Charleville compte environ 1 300 habitants⁵⁶ (Tableau 1, Figure 1). En 1742, une fois passée la crise démographique de 1740-1741, la population est d'environ 4 500 habitants. La croissance démographique est ensuite forte puisqu'à la veille de la Révolution française, la cité compte presque 8 000 âmes et plus de 9000 en 1813⁵⁷. Le nombre d'habitants stagne ensuite jusqu'en 1858, année d'inauguration de la ligne de chemin de fer avec Paris. À partir de ce moment, la population se remet à augmenter fortement, sous l'effet notamment des immigrations française

⁵² Cristina Munno, « La crise démographique de 1740 à Charleville: Évolutions et dynamiques entre deux dénombrements (1739 et 1742) », *Histoire & Mesure*, vol. XXVIII, n°2, 2013, p. 53-88.

⁵³ Les Ardennes faisaient partie des départements qui sont restés occupés jusqu'à la fin du paiement des 5 milliards d'indemnités de guerre par la France à la Prusse, selon les termes du traité de Francfort (10 mai 1871). Voir notamment : Vincent Duclert, *La République imaginée, 1870-1914*, Paris, Belin, 2014 (2010), p. 94.

⁵⁴ Jean Hubert, *Histoire de Charleville depuis son origine jusqu'en 1854*, Charleville, édité chez l'auteur, 1854 ; Claude Grimmer, *Le duc de Nevers : prince européen sous Louis XIII*, Paris, Fayard, 2021, p. 153-183.

⁵⁵ Anna Bastianelli, *Succéder aux Gonzague : un conflit de succession à Charleville, 1637-1723*, Charleville-Mézières, Société d'Histoire des Ardennes, 2018.

⁵⁶ Fabrice Boudjaaba, Vincent Gourdon, « Quitter Charleville dans les années 1860-1870 », *Histoire & mesure* [En ligne], vol. XXVIII, n°2, 2013, DOI : <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.4813>

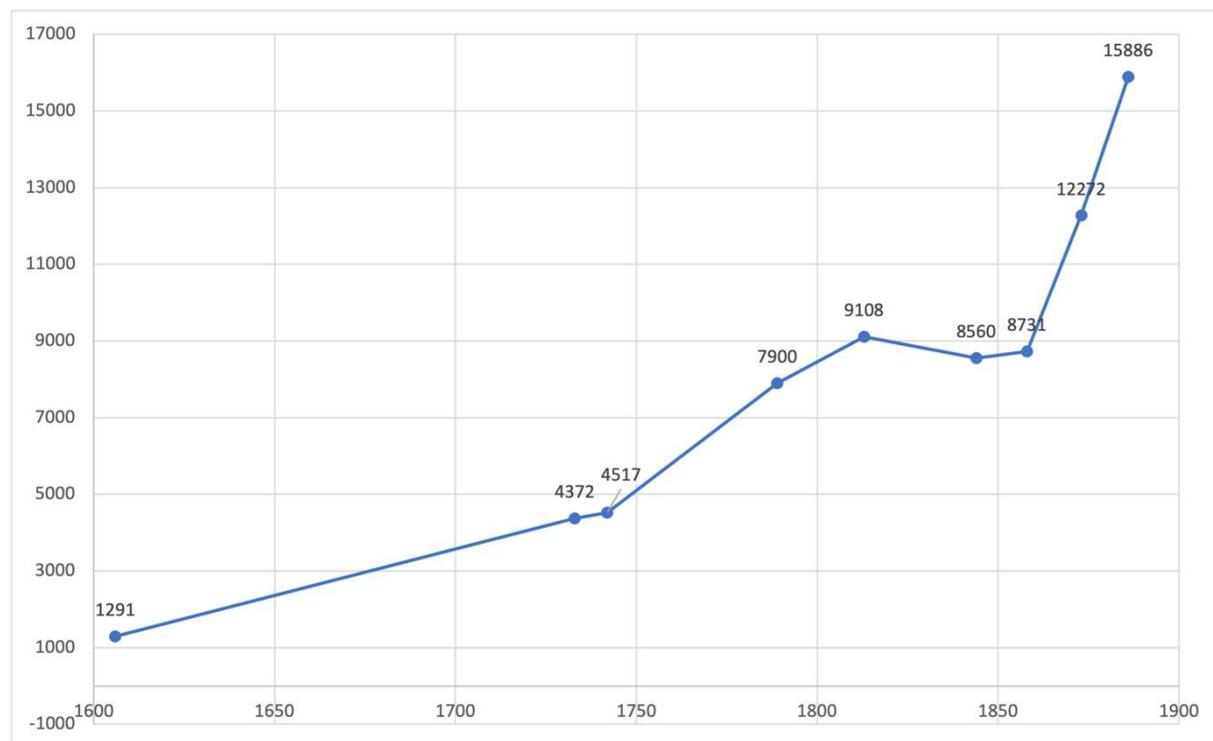
⁵⁷ *Ibid.*

et étrangère⁵⁸. En trois décennies, la population double presque : 15 886 hommes et femmes sont recensés en ville en 1886. Cette immigration n'est perceptible dans notre corpus d'analyse que par le mariage des individus issus des groupes patronymiques avec des nouveaux arrivants dans la ville.

Tableau 1 : évolution de la population de Charleville entre 1733 et 1886

Année	Population
1606	1 291
1733	4 372
1742	4 517
1789	7 900
1813	9 108
1844	8 560
1858	8 731
1873	12 272
1886	15 886

Figure 1: courbe de croissance de la population de Charleville (1733-1886)



⁵⁸ Les Belges étaient assez nombreux parmi les nouveaux habitants de Charleville : Romain George, « L'immigration des Belges à Charleville (1790-1892) », Master II, Université Paris IV Sorbonne, 2016.

L'histoire économique de Charleville permet de comprendre son dynamisme démographique. La cité peut être qualifiée de centre pour de multiples raisons dès 1740 et, en premier lieu, parce qu'elle est un centre de commerce grâce à l'axe que la Meuse formait pour les échanges⁵⁹. Cet aspect a, ensuite, été renforcé par l'ouverture des lignes du chemin de fer de l'Est en 1858 entre Paris, Charleville et Sedan. Le canal de l'Est, construit entre 1874 et 1882, a également permis de connecter la ville à un réseau fluvial allant des Ardennes jusqu'à la Saône. Il est évident que la proximité de la frontière avec le Luxembourg, la Belgique et la Prusse rhénane stimulait les échanges et les circulations dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Durant la Révolution, Charleville a été éclipsée face à Mézières : en 1790, c'est cette dernière qui est choisie comme chef-lieu du département des Ardennes⁶⁰. Ni siège d'évêché, ni préfecture, Charleville était néanmoins le siège du tribunal de commerce et du tribunal de première instance au XIX^e siècle. La ville était donc déjà un lieu de concentration de plusieurs instances de pouvoir au niveau départemental.

Charleville s'est enrichie principalement grâce au travail du fer et au commerce dès le XVII^e siècle. En 1667, une manufacture d'armes a été fondée. Elle est devenue manufacture royale en 1675. Elle produisait principalement des fusils et des pistolets vendus en Europe et dans les colonies d'Amérique. La manufacture a connu une grande prospérité entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle, dans le contexte des guerres révolutionnaires et impériales. Cependant, après la chute de Napoléon, le marché de l'armement a été moins porteur. La manufacture était aussi située près de la frontière, ce qui a contribué à la décision de sa fermeture en 1836. La fin de cette activité a lourdement pesé sur le contexte économique⁶¹, mais cela n'a pas signé la fin de l'ensemble des activités industrielles de la ville, toujours très marquée par la métallurgie. De nombreuses usines de clouterie et de fonderie employaient des ouvriers au XIX^e siècle. Des familles carolopolitaines, faisant partie de notre échantillon, possédaient ces usines, comme par exemple les Brezol ou encore les Brincourt. La vie ouvrière était aussi portée par des usines de verrerie et de nombreuses broseries.

⁵⁹ Patrice Bertrand, « Charleville et la Meuse au XVII^e siècle » in Cécile Alexandre, Jérémy Dupuy, Vincent Gourdon (dir.), *Nouveaux regards sur Charleville*, Actes du colloque des 28 et 29 mai 2021, Cahier d'études ardennaises n°26, Charleville-Mézières, Société d'Histoire des Ardennes, 2022, p. 133-156.

⁶⁰ Michel Cart, *Charleville-Mézières*, Paris, Bonneton : 1991, p. 94-96.

⁶¹ La fermeture de la manufacture a mis au chômage de nombreux ouvriers et officiers qui ont quitté la ville : Jean Hubert, *Histoire de Charleville jusqu'en 1854*, Charleville, chez l'auteur, 1854, p. 224.

La population de Charleville était presque exclusivement catholique entre 1740 et 1890. En effet, au moment de sa fondation, de nombreuses communautés religieuses catholiques avaient été invitées à s'installer en ville par le duc de Nevers⁶². Aux XVIII^e et XIX^e siècle, la paroisse de Charleville dépendait du diocèse de Reims. Ce dernier fournissait les dispenses de mariage. Si beaucoup de communautés ont fermé pendant la Révolution, elles reviennent au XIX^e siècle. Les communautés religieuses ont contribué grandement au fonctionnement de la ville, notamment pour l'éducation des enfants. Puisque nos sources sont les registres paroissiaux de la paroisse catholique de Saint-Rémi de Charleville entre 1740 et octobre 1792, il est certain que notre échantillon de population appartenait à la communauté catholique. À partir de la création de l'état civil et des nouveaux registres civils communaux, qui débutent en novembre 1792 à Charleville, les actes de mariage n'informent plus sur la confession des époux. Il est donc possible qu'une partie des conjoints aient été d'une autre confession que catholique. Les lieux de culte connus nous indiquent que la majorité de la population est catholique durant le XIX^e siècle, mais il est possible qu'il y ait eu un petit nombre de protestants : un lieu de culte protestant, antenne d'un temple de Sedan, a été ouvert à Charleville dans les années 1870⁶³. Une synagogue existait durant l'Ancien Régime près de la place ducale, dans la rue des Juifs⁶⁴. Néanmoins, nous posons comme hypothèse que la transmission de pratiques de génération en génération peut être observée quelle que soit la religion professée par les acteurs.

2. Le corpus de population et ses sources

La famille est bien entendu au cœur de notre réflexion sur les pratiques générationnelles : il est donc fondamental de la définir dans le cadre de cette étude. La famille envisagée pour les cultures familiales est un ensemble plus vaste que la famille nucléaire, composée du père, de la mère et des enfants : les relations familiales entretenues avec les oncles

⁶² Marie-France Barbe, « Les congrégations religieuses à Charleville et Mézières depuis le XVII^e jusqu'au début du XX^e siècle », *Revue Historique Ardennaise*, n°38 (2006), p. 67-94 ; Claude Grimmer, *op. cit.*, p. 158, 162-164, 179-183 ; voir aussi Claude Grimmer, « La fondation de Charleville en la souveraineté d'Arches : fer de lance d'une Europe chrétienne 1606-1626 », in Catherine Guyon, Yves Krumenacker, Bruno Maes (dir.), *Une piété lotharingienne*, Paris, Garnier, 2022, p. 63-79.

⁶³ Il n'existe aucune église protestante à Charleville entre 1740 et 1867. À cette date, une annexe du consistoire de Sedan est autorisée par le préfet des Ardennes : Joëlle Fourreaux, « Les Ardennes sous le Second Empire, Vie politique et administrative, *Revue Historique Ardennaise*, tome XXXVI, 2003-2004, p. 125-146, p. 142.

⁶⁴ D'après l'historien Jean Hubert, il existait une communauté juive et une synagogue à Charleville depuis le XVII^e siècle, mais, à notre connaissance, il n'existe pas d'étude sur l'enregistrement des mariages juifs dans la cité : Jean Hubert, *op. cit.*, p. 135-137.

et tantes ainsi que les cousins sont également prises en compte. Il s'agit d'un groupe dans lequel se reconnaissent des membres liés par le sang et par l'alliance. Pour éviter les confusions, nous parlerons non pas de 215 « familles » reconstituées mais de 215 « groupes patronymiques ». En effet, les reconstructions généalogiques sont faites à partir d'un couple marié « fondateur » et le patronyme du mari est celui qui sert de référence pour nommer l'ensemble du groupe descendant⁶⁵. Le terme de lignée familiale sera utilisé pour désigner la descendance d'un couple donné. Comme nous le verrons, un groupe patronymique peut regrouper plusieurs lignées familiales.

Deux principaux corpus ont été au fondement de l'analyse : le corpus des 3 220 mariages, sous forme de base de données, et le corpus généalogique, composé des 215 groupes patronymiques et 3 070 unions, dans un fichier généalogique.

La méthodologie de constitution de ces deux corpus est détaillée dans le chapitre 1. Mais nous pouvons ici en présenter les principales étapes et les sources utilisées. Pour former ces groupes patronymiques, nous avons commencé par rassembler des couples « fondateurs ». Nous les avons sélectionnés sur deux critères : 1) la date de mariage - tous sont mariés à Charleville entre 1740 et 1779 - ; 2) le patronyme de l'époux ou de l'épouse - celui-ci commence par les lettres B, G, M, N, P, R et T. Cette première étape a rassemblé 1 358 actes de mariage issus des registres paroissiaux de l'unique paroisse de Charleville.

Ensuite, à partir de 1780, seuls les époux ou les épouses descendants de ces couples fondateurs ont été sélectionnés, et ce jusqu'en 1890⁶⁶. Entre 1780 et octobre 1792, les sources sont toujours les actes de mariages religieux présents dans les registres paroissiaux. Ensuite, à partir de novembre 1792, la commune de Charleville tient des registres d'état civil : ce sont alors les actes de ces registres, numérisés en ligne sur le site des archives départementales des Ardennes, qui ont été consultés⁶⁷. Ce second ensemble comprend 1 862 actes de mariage. Le corpus des mariages est donc constituée au total de 3 220 mariages.

⁶⁵ Cela n'empêche cependant pas de suivre les lignées descendantes des femmes et donc d'intégrer des individus avec d'autres patronymes.

⁶⁶ Deux exceptions ont été faites : les remariages des époux de 1740-1779 ou le mariage de frères ou de sœurs des époux de 1740-1779, afin de ne pas rompre des parcours de vie ni des groupes de parenté dans la reconstruction généalogique.

⁶⁷ Site des Archives départementales des Ardennes : <https://archives.cd08.fr/article.php?larub=23&titre=sources-genealogiques>

L'ensemble des arbres généalogiques forme un corpus généalogique, qui est stocké sous format gedcom. Dans ce dernier, on compte au total 7 138 individus (dont 2 789 hommes et 2 949 femmes mariés⁶⁸) et 3070 mariages. Ces mariages sont moins nombreux que ceux de la base de données des actes de mariages entre 1740 et 1890 (3220 unions) car dans le corpus généalogique, les mariages réalisés entre 1740 et 1779 qui n'ont pas engendré de descendance mariée à Charleville ont été écartés de fait par la reconstruction généalogique. On compte également dans ce corpus généalogique des unions supplémentaires qui était absolument nécessaires à la compréhension de certaines stratégies d'alliances. Ainsi, pour les mariages consanguins, il a fallu connaître les ancêtres en commun pour être certain des degrés de parenté entre les conjoints. Les 7138 individus ne sont également pas que des époux : il existe des enfants décédés célibataires connus grâce aux actes de décès consultés entre 1806 et 1912.

Ces actes ont été utilisés originellement dans la recherche des lieux de décès et des domiciles des individus, afin de faire un lien avec les recensements du XIX^e siècle⁶⁹. 1806 est la date à partir de laquelle l'acte de décès porte la mention du lieu de décès. 1912 correspond à la dernière année dont les tables décennales des actes de décès de Charleville sont numérisées en 2022⁷⁰. La période 1806 et 1912 est aussi celle où les informations sur les décédés (âge, profession, filiation), leurs parents et les témoins sont les plus détaillées et les plus régulières. Les actes de décès ont été recherchés individuellement pour tous les patronymes présentés dans les 215 arbres généalogiques. Ils ont été entrés pour chaque individu concerné au sein du fichier généalogique sur Heredis⁷¹. Dans son ensemble, le corpus généalogique comprend 3531 individus masculins, 3599 individus féminins et 8 au genre non identifié⁷².

Pour compléter les informations sur les individus, en particulier pour les professions, nous avons également consulté la base de données Charleville qui compile les informations sur les individus dont le patronyme commence par B dans les dénombrements carolopolitains du XVIII^e siècle (à partir de 1739) et dans les recensements de Charleville (jusqu'en 1876). Les recensements de 1821, 1830, 1856, 1857, 1858, 1867 et 1873, photographiés dans le cadre de

⁶⁸ La base généalogique compte aussi des individus non mariés (enfants et adultes célibataires) : il y a en tout 3531 individus de sexe masculin et 3599 de sexe féminin.

⁶⁹ La méthode a été de commencer la recherche des individus décédés dans les tables décennales à partir d'un patronyme.

⁷⁰ Voir sur le site internet des Archives départementales : https://archives.cd08.fr/arkotheque/consult_fonds/fonds_seriel_rech.php?ref_fonds=4#.

⁷¹ Ils n'ont pas fait l'objet d'une création de base de données spécifique sur Excel.

⁷² Il s'agit d'enfants mort-nés, donc le sexe n'était pas toujours indiqué dans l'acte de décès.

l'enquête Charleville, ont aussi été des ressources utiles pour tous les individus au patronyme qui ne commence pas par B⁷³. Au-delà de ces deux principaux réservoirs d'informations, différentes sources ponctuelles ont permis de préciser, selon les besoins, les données sur les individus⁷⁴ :

- Les actes de baptêmes ou de naissance entre 1740 et 1890 de Charleville ou d'autres villes dans les Ardennes ou dans le reste de la France⁷⁵, principalement pour retracer le parcours des enfants nés hors mariage et de leurs mères.
- Les dossiers de demande de dispense à l'archevêché de Reims entre 1836 et 1858, conservées en tant qu'archives privées aux archives départementales de la Marne, qui permettent de connaître les circonstances des mariages entre apparentés.
- Les ordonnances de non-conciliation émanant du tribunal de première instance de Charleville, dans des procédures de demande de séparation de corps ou dans celles de divorce, entre l'an XI et 1892⁷⁶.

Les options prises au moment d'entamer la construction des deux corpus induisent inévitablement des biais. Par le choix de suivre les descendants (hommes comme femmes) sur le critère du mariage à Charleville, l'échantillon des 3 320 mariages et des 215 groupes patronymiques est caractérisé par une forte sédentarité. En conséquence, la plus grande partie

⁷³ Les recensements appartiennent aux archives communales de Charleville et sont conservés aux Archives Départementales des Ardennes [désormais AD08]: 1F83-1F86 pour 1821, 1F102-1F103 pour 1830, 1F138-1F142 pour 1856, 1F143-1F147 pour 1857, 1F148-1F152 pour 1858, 1F193-1F197 pour 1867 et enfin, pour 1873, 1F222 et 1F224. Ils sont consultables sur le site internet de *Connexions carolopolitaines*.

⁷⁴ Et aussi sur les circonstances de la naissance des enfants nés sans pères.

⁷⁵ Les communes, outre Charleville et Mézières, étaient Paris, Reims (Marne), Verdun (Meuse), Château-Regnault (Meuse), et, dans les Ardennes : Sedan, Warcq, Belval-et-Sury, Aiglemont et Montcy-Saint-Pierre. Voir chapitre VI infra.

⁷⁶ AD08, 4U 238 (an XI-1877), 4U 239 (1878-1891), 4U 240 (1892-1899). À partir du Code civil de 1804, pour un divorce comme pour une séparation de corps, il est obligatoire de passer par une tentative de conciliation devant le Président du Tribunal de première instance. Si cette conciliation aboutit, le Président rend une ordonnance de conciliation et la procédure s'arrête. Si l'époux mis en cause ne se présente pas à la convocation ou si la conciliation échoue, il rend alors une ordonnance de non-conciliation et il autorise le plaignant à poursuivre son action judiciaire. Voir : Bernard Schnapper, « La séparation de corps de 1837 à 1914. Essai de sociologie juridique », *Revue historique*, 259, 1978 ; Sandra Brée, Guy Brunet, « Introduction. Séparations et divorces dans les sociétés européennes du XVII^e siècle au début du XX^e siècle », *Annales de démographie historique*, vol 2, n°140, 2020, p. 1-20. DOI : 10.3917/adh.140.0001 ; Sandra Brée, Vincent Gourdon, « Les premiers divorcés de la banlieue parisienne sous la Troisième République. L'apport de l'analyse individuelle à l'étude du divorce », *Annales de démographie historique*, vol 2, n°140, 2020, p. 129-166, p. 146-147. DOI : 10.3917/adh.140.0129 ; Sandra Brée, « Deux siècles de séparations et divorces en France (1792-1975) », *Annales de démographie historique*, 2022/1, p. 73-114. Voir aussi la thèse de droit de Mathieu Paillares, *Le divorce et la séparation de corps de la codification napoléonienne à la loi Bonald dans les Pyrénées-Orientales, 1804-1816*, Thèse de Droit, Université de Perpignan, 2021, p. 229-249, p. 230, en ligne sur HAL ([NNT : 2021PERP0013](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03348792)). ([tel-03348792](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03348792)).

du destin des enfants ayant migré avant, voire après, leur mariage n'est pas connu⁷⁷. Nous faisons cependant le pari que cela n'invalide pas l'analyse de l'influence des pratiques des parents sur celles de leurs enfants qui se marient à Charleville.

L'angle d'analyse présente un second point aveugle à cause de la reconstruction en généalogie descendante : l'histoire familiale de chaque conjoint né en dehors de l'échantillon. Il existe donc, à chaque génération, une influence familiale dont nous ne pouvons que soupçonner l'importance, mais que nous ne pouvons saisir en pratique et intégrer dans l'analyse. De nouveau, faisons le pari que ce biais, tout à fait admis, n'empêche pas de comprendre les cultures familiales au sein des lignées carolopolitaines reconstruites et observées. Le même pari est d'ailleurs fait par l'ensemble des études qui choisissent de travailler sur des généalogies descendantes.

Nos corpus présentent en revanche un certain nombre de points forts. Le premier est la taille statistique du corpus : 215 groupes patronymiques et plus de 7 000 conjoints. Le deuxième est d'être composé d'individus et de groupes de parenté issus de tous les milieux sociaux, depuis les journaliers jusqu'aux hommes qui avaient des postes de gouvernement dans la ville (comme la fonction de maire ou de juge). Par ailleurs, il faut signaler que les informations tirées des actes de mariages présentent une remarquable stabilité, ce qui autorise une démarche comparative sur le long terme entre les différents groupes patronymiques. Enfin, contrairement à d'autres travaux bien connus (par exemple, l'enquête des 3000 familles), notre reconstruction suit aussi bien les branches des filles que celles issues des garçons ; nous disposons donc d'un tableau complet de la descendance vivante à Charleville, ce qui nous permet de tester l'influence éventuelle du genre de la descendance sur les transmissions.

À partir des deux corpus que nous venons de présenter, l'étude des pratiques familiales est fondée sur le principe de l'observation de plusieurs indicateurs démographiques et sociaux.

⁷⁷ Ce biais existe aussi dans les monographies paroissiales créées à partir de la méthode Henry et il n'a pas entravé la fiabilité des résultats statistiques. Voir par exemple : Étienne Gautier, Louis Henry, *La population de Crulai : paroisse normande, étude historique*, Paris, PUF, 1958 ; Jean-Pierre Bardet, *Rouen aux XVIIe et XVIIIe siècles : les mutations d'un espace social*, 2 vol., Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1983.

3. La méthodologie

Après un premier chapitre qui présente le corpus généalogique selon ses principales caractéristiques et sa méthode de sa construction, la recherche des cultures familiales est guidée par l'observation de différentes pratiques sociales au sein des 215 groupes patronymiques. Les indicateurs observés sont au nombre de six :

- l'analphabétisme à partir de la capacité à signer des époux (chapitre II)
- la transmission de prénoms au fil des générations (chapitre III)
- le choix des témoins de mariage, et en particulier celui des cousins (chapitre IV)
- la tendance, pour les femmes, à se marier avant 21 ans (chapitre V)
- les naissances et les conceptions hors mariage (chapitre VI)
- les mariages entre parents, à savoir les mariages entre parents consanguins et affins (chapitre VII)

Ces indicateurs ont été choisis pour deux raisons principales : ils étaient analysables en continu sur 150 ans, malgré le passage des registres paroissiaux aux registres d'état civil, et il était possible de regarder ces pratiques dans toute la population, sans risquer de privilégier les familles appartenant à un milieu social spécifique.

Dans chaque chapitre, nous avons voulu suivre une démarche relativement normée, qui passe par des étapes communes de l'analyse :

1. l'observation de l'indicateur à l'échelle des 3 220 mariages : les statistiques générales donnent une idée globale de l'occurrence de la pratique au sein de l'échantillon, au fil des décennies entre 1740 et 1890.
2. l'analyse de l'indicateur à l'échelle des 215 groupes patronymiques : les statistiques ont cette fois-ci pour but de voir si l'on peut déceler une concentration des pratiques au sein de certains groupes. L'objectif est également d'analyser les occurrences de l'indicateur sur plusieurs générations : existait-il une transmission générationnelle ? Certains groupes peuvent se distinguer en fonction du nombre d'occurrences et du nombre de générations concernées.

L'étude des professions exercées sur au moins deux générations permet de rechercher des corrélations éventuelles avec le milieu social.

3. cette corrélation avec le milieu socio-professionnel est questionnée une seconde fois à partir, cette fois, de l'observation de l'indicateur au sein de 30 groupes patronymiques qui sont caractérisés par au moins deux générations successives de métiers dans le travail du métal (hors orfèvres). Cette étape n'a cependant pas été faite au chapitre 7 sur les mariages entre parents consanguins et affins : en effet, le très faible nombre d'unions de ce type dans notre échantillon ne se rencontrait pas au sein des 30 groupes de « métallurgistes ».

Les étapes 2 et 3 sont composées de statistiques ainsi que d'études de cas qui permettent de connaître le parcours précis d'un groupe patronymique au fil des générations. Ces études de cas donnent une compréhension plus fine des situations sociales et économiques à chaque génération. Elles sont présentées dans une perspective comparative de groupes patronymiques aux pratiques différentes. Cette thèse a donc pour outils à la fois des méthodes quantitatives et des analyses qualitatives de parcours individuels et familiaux.

Chapitre I – Constitution du corpus généalogique : historiographie et méthodes

Travailler sur les transmissions et les comportements d'individus appartenant à plus de 215 familles sur plus d'un siècle nécessite un cadre méthodologique rigoureux et pensé à partir des enquêtes démographiques et généalogiques qui avaient été faites auparavant dans l'historiographie. L'objectif de ce premier chapitre est de présenter la méthodologie de la construction de l'échantillon et ses principales caractéristiques. La composition sociale des 215 groupes patronymiques et la manière de suivre les lignées sont deux enjeux fondamentaux. La question de la représentativité de l'échantillon par rapport à la population urbaine au cours de la période se pose également, en particulier, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, alors que la population de la ville croît rapidement par des immigrations⁷⁸.

Ce chapitre commence par un rappel des principaux objectifs de notre étude et explique la manière dont les études de démographie historique et d'histoire de la famille ont orienté la méthodologie de la construction de l'échantillon (I). Chaque choix méthodologique de suivi démographique et généalogique a des implications théoriques et est lié aux objectifs de l'analyse des familles. Ainsi, nous éclairons nos propres choix et l'apport nouveau que représente l'enquête à Charleville : à cet égard, nous détaillons les sources qui ont permis de suivre les familles sur 150 ans et nous consacrons une sous-partie à la présentation des difficultés qui ont dû être surmontées (II). Enfin, le dernier point dresse un tableau général des 215 groupes patronymiques : la taille et la longévité des groupes patronymiques, mais aussi la variété socio-professionnelle de l'échantillon (III).

⁷⁸ Cf. infra l'Histoire de Charleville en Introduction

Introduction : les objectifs et les questions méthodologiques

La principale méthode de notre thèse pour étudier les cultures familiales entre 1740 et 1890 est d'observer les pratiques des individus appartenant à 215 groupes patronymiques issus de tous milieux sociaux⁷⁹. Plusieurs enjeux sous-tendent les choix méthodologiques : le premier est celui des critères de sélection de la population afin de s'assurer d'avoir un échantillon socialement varié. Le second et le plus important, est la manière de faire la reconstruction généalogique : soit l'analyse est ascendante et elle crée alors des arbres généalogiques à partir des parents, soit, dans la démarche descendante, l'analyse s'intéresse à tous les couples mariés descendants d'un couple donné. Ces questions méthodologiques ont été posées par la plupart des études fondées sur des généalogies depuis les années 1950.

I. L'utilisation des généalogies en démographie historique : apports méthodologiques et théoriques

La reconstitution des familles est une méthode de démographie historique qui existe en France depuis les années 1950, dans le but de connaître les caractéristiques et les évolutions principales de la population. En 1984, un numéro des *Annales de démographie historique* était consacré à l'adoption de cette technique dans de nombreuses études d'histoire démographique et d'histoire sociale⁸⁰. Puis, les innovations techniques et informatiques ont encore accentué son utilisation : les bases de données numériques, qui peuvent prendre en compte de plus en plus d'individus, et les logiciels d'analyse de la parenté ou de reconstruction de généalogies sont devenus les outils incontournables des historiens. Quatorze ans plus tard, les *Annales de démographie historiques* faisaient le bilan des nouvelles pistes grâce à ces techniques et méthodologies nouvelles⁸¹. Plus récemment, en 2015, pour marquer les 50 ans de la démographie historique, de nombreux articles de la revue confirment la place centrale de la

⁷⁹ Le groupe patronymique est l'ensemble d'une généalogie reconstruite à partir d'un mariage d'un couple fondateur. Le patronyme de l'époux donne le nom du groupe formé par tous les membres apparentés à ce couple fondateur (ascendants, descendants et frères et sœurs) (cf introduction).

⁸⁰ *Annales de démographie historique, Démographie historique et généalogie*, 1984.

⁸¹ *Le fil de la vie : Approches biographiques et généalogiques, Annales de démographie historique*, n°2, 1998.

généalogie dans les études des populations, avec le renouvellement des questions en histoire des relations familiales⁸².

Dans cette première partie, il ne s'agira pas de faire une somme de l'histoire des études qui ont utilisé la généalogie en histoire, mais de voir comment les méthodes d'analyse et les choix de reconstruction ont été faits par les historiens qui avaient des questions proches des nôtres sur l'histoire des familles, afin d'éclairer la méthodologie choisie pour notre étude sur la population de Charleville.

1. Les grandes enquêtes à partir des sources nominatives et des fiches de familles

Depuis les années 1950, la reconstitution de familles est au cœur de la recherche en démographie historique pour l'étude d'indicateurs démographiques des populations rurales et urbaines. On peut voir deux grandes phases dans l'évolution des généalogies : l'élargissement de l'échelle de l'histoire de la population de la paroisse à l'Europe et, en même temps, l'attrait pour la généalogie reconstruite de façon plus fine, parce qu'elle peut apporter des informations complémentaires aux indicateurs démographiques. Dans ce domaine, les différentes études prouvent que la façon de reconstruire une généalogie est la conséquence directe d'un angle d'analyse et d'hypothèses posées en amont.

1.1. Les monographies urbaines, puis les enquêtes nationales d'histoire sérielle de la population

Les premières reconstitutions de familles furent faites sous la forme de fiches de familles permettant de faire des études quantitatives sur la population d'une ou plusieurs paroisses données. Louis Henry et Michel Fleury avaient inventé tous deux, presque en même temps, le principe de ces fiches qui permettait de reconstruire le destin de couples mariés⁸³. Louis Henry

⁸² 50 ans de démographie historique, Bilan historiographique d'une discipline en renouvellement, *Annales de démographie historique*, n°1, 2015, en particulier Guy Brunet et Hélène Vézina : « Les approches intergénérationnelles en démographie historique », *Annales de démographie historique*, n° 1, 2015, p. 77-112 ; Guido Alfani, Vincent Gourdon, Cyril Grange, Marion Trévisi, « La mesure du lien familial. Développement et diversification d'un champs de recherches », *Annales de démographie historique*, n° 1, 2015, p. 277-320.

⁸³ Louis Henry, Michel Fleury, *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, INED, 1976 ; voir aussi Louis Henry, *Manuel de démographie historique*, Genève-Paris, Droz 1967 ; Louis Henry, *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, INED, 1980. Sur l'histoire de la démographie historique dans les années 1950 : René Le Mée, « De la naissance de la démographie historique à l'enquête Henry », *Population*, vol. 50, n°6 *Cinquante années de Population*, 1995, p. 1475-1487 ; Paul-André Rosental, « Treize ans

et Etienne Gautier ont reconstitué 600 couples entre 1674 et 1742 à Crulai, une paroisse rurale de l'Orne, à partir des registres paroissiaux⁸⁴. Leur perspective était de faire une étude démographique de la population, notamment des âges au mariage, de la fécondité ou encore la nuptialité, en suivant la méthode des fiches de famille et en discutant de la qualité des données extraites des registres paroissiaux.

Ensuite, de nombreuses études ont porté sur des monographies de populations, notamment urbaines : Alfred Perrenoud pour Genève⁸⁵, Maurice Garden sur Lyon⁸⁶ et Jean-Pierre Poussou pour Bordeaux⁸⁷. Les reconstitutions généalogiques sont alors utilisées pour compléter l'analyse statistique faite à partir d'indicateurs démographique, mais sans créer de généalogies descendantes ou ascendantes sur plusieurs générations en tant que telles. Jean-Pierre Bardet a ainsi travaillé sur la population de Rouen entre 1670 et 1800 : il a reconstitué des familles protestantes, à partir de 1630, et des familles catholiques, à partir de 1640⁸⁸. L'objectif était de pouvoir déterminer, en particulier, le taux des naissances et des mariages⁸⁹. Ces fiches ont également permis de faire une histoire sociale des réseaux sociaux à Rouen.

Progressivement les historiens ont eu la volonté d'élargir les terrains d'observations, avec un souci d'exhaustivité et de plus grande précision des analyses démographiques. L'élargissement de l'échelle et de la population étudiée a entraîné la constitution de bases de données démographiques. Une base de données informatisée de 200 000 individus ayant vécu à Vernon (qu'ils y soient nés, mariés ou décédés) et dans les villages du canton entre 1690 et 1836 a été constituée par l'équipe du Centre Roland-Mousnier, dirigée par Jean-Pierre Bardet

de réflexion : De l'histoire des population à la démographie historique française (1945-1958) », *Population*, vol. 51, n°6, nov-déc. 1996, p. 1211-1238 ; *id.*, « La nouveauté d'un genre ancien : Louis Henry et la fondation de la démographie historique », *Population*, vol. 5, n°1, Jan.-Fév. 2003, p. 103-136 ; *id.*, *L'intelligence démographique : sciences et politiques des populations en France, 1930-1960*, Paris, Odile Jacob, 2003 ; *id.*, « Pour une histoire politique des population », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 61^e année, vol. 1, 2006, p. 7-29.

⁸⁴ Etienne Gautier, Louis Henry, *La population de Crulai : paroisse normande, étude historique*, Paris, PUF, 1958. L'ouvrage a été présenté dans la revue *Population* avant sa publication : Etienne Gautier, Louis Henry, « Crulai. Démographie d'une paroisse normande au XVII^e et au XVIII^e siècles », *Population*, vol. 13, n°2 (Avril-Juin 1958), p. 283-286.

⁸⁵ Alfred Perrenoud, *La Population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle : étude démographique*, Genève, Paris, A. Jullien, H. Champion, 1979.

⁸⁶ Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, les Belles Lettres, 1970.

⁸⁷ Jean-Pierre Poussou, *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII^e siècle : croissance économique et attraction urbaine*, Paris, EHESS, 1983.

⁸⁸ Jean-Pierre Bardet, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles, Les mutations d'un espace social*, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1983.

⁸⁹ Jean-Pierre Bardet, *op. cit.* p. 43-46 et p. 225-262, en particulier p. 230-235.

et Jacques Renard⁹⁰. Les sources principales utilisées étaient les actes de baptême, mariage et inhumation des registres paroissiaux, puis ceux de naissance, mariage et décès de l'état civil à partir de 1792. Les sources sérielles étaient couplées à des fiches de familles. Ces dernières étaient encore analysées de façon statistique par traitement informatique⁹¹. Encore une fois, la généalogie n'était pas utilisée pour une lecture transgénérationnelle des comportements démographiques.

Même si cela dépasse la perspective de notre étude, il est impossible de ne pas mentionner les reconstitutions familiales qui ont permis de faire des études de population à plus grande échelle : dès les années 1950, avec les recherches de Jean Bourgeois-Pichat puis celle en 1975 d'Yves Blayo et Louis Henry sur la France⁹². De grandes sommes sur des populations à l'échelle nationale ont même été produites : à la fin des années 1980, Jacques Dupâquier a dirigé la publication d'une *Histoire de la population française*⁹³, qui est une synthèse des travaux et des découvertes effectués depuis les premières études de démographie historique. Pour le tome II consacré à l'époque moderne, l'*Histoire de la population française* a ainsi utilisé l'enquête sur les mouvements de la population française à partir de 1678, lancée par Louis Henry et Michel Fleury en 1958 à l'INED ainsi que les premiers résultats de celle impulsée par Jean-Noël Biraben en 1980 sur les mouvements de la population française avant 1670⁹⁴. En Angleterre, à partir de la méthode d'Etienne Gautier et Louis Henry pour Crulai, Roger S. Schofield et son équipe de l'école de Cambridge ont réalisé à leur tour une histoire de la population de 1580 à 1837, depuis le début des registres paroissiaux jusqu'à la création de l'état

⁹⁰ Jacques Renard, « Les enquêtes de démographie historique du Centre Roland Mousnier », *Annales de démographie historique*, n°2, 1998, p. 239-246 ; *id.*, « Approches techniques de la mesure des flux matrimoniaux », in Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero (dir.), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements : en hommage à Jean-Pierre Bardet*, Paris, PUPS, 2007, p. 241-258.

⁹¹ Le logiciel qui permettait cette exploitation était C.A.S.O.A.R. (Calculs et analyses sur Ordinateur Appliqués aux Reconstitutions) : Jacques Renard, *art. cit.*, 1998, p. 241 ; Michael Hainsworth, Jean-Pierre Bardet, *Logiciel C.A.S.O.A.R. (Calculs et Analyses sur Ordinateur Appliqués aux Reconstitutions)*, Paris, Société de Démographie Historique, 1981. Cette méthode de reconstitution généalogique et ce logiciel ont aussi été utilisés pour étudier la population mexicaine du village d'Acxotla del Monte, près de Tlaxcala, entre le XVII^e et le XX^e siècles : David Robichaux, « La reconstitution des familles en Amérique latine », in Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero (dir.), *op. cit.*, p. 259-277.

⁹² Jean Bourgeois-Pichat, "Évolution générale de la population française depuis le XVIII^e siècle." *Population*, 6, n° 4, 1951, p. 635-662 ; Louis Henry, Yves Blayo, « La population de la France de 1740 à 1860 », *Population*, vol. 30, 1975, p. 71-122 ; Yves Blayo, "Mouvement Naturel De La Population Française De 1740 à 1829." *Population*, vol. 30, 1975, p. 15-64. Citons également Etienne van der Walle, *The Female Population of France in the Nineteenth Century: A Reconstruction of 82 Departments*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1974.

⁹³ Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française*, 4 Vol., Paris, PUF, 1988-1989.

⁹⁴ Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française. 2 : De la Renaissance à 1789*, Paris, PUF, 1988-1989, Introduction, p. 5-6 et p. 145-147.

civil⁹⁵. Cette technique a été employée par la suite dans de nombreuses études européennes ; une des plus récentes concerne la région de Camp de Tarragona (1547-1877)⁹⁶. Une grande compilation des études des populations européennes à partir des reconstructions de familles a même été réunie par Michael W. Flinn⁹⁷.

Parallèlement à cet élargissement des échelles, l'accent a été porté dans les études sur le suivi de parcours, afin d'avoir une histoire plus fine des individus ou de certains groupes d'individus.

1.2. Les généalogies comme complément aux fiches de famille

Les premières généalogies descendantes avaient été faites par Thomas Hollingsworth dans les années 1960 sur des familles de pairs britanniques entre 1603 et 1938, et Simon Peller en 1965 sur des familles régnantes d'Europe depuis 1500⁹⁸. Ces travaux ont inspiré les reconstructions des généalogies de familles du patriciat en Italie à l'époque moderne dans les années 1960-70, par exemple à Florence ou Milan⁹⁹. Mais une véritable inflexion dans l'étude des populations est sensible à partir des années 1980 : l'étude sérielle de la population ne se satisfait plus de l'agrégation de données anonymisées issues des fiches de familles. À présent, l'objectif est de constituer de véritables généalogies, tout en gardant une analyse quantitative basée sur des indicateurs démographiques. L'avantage du suivi généalogique est de permettre de faire l'histoire de parcours individuels et familiaux. Parmi ces nouvelles monographies, il y a, par exemple, celle de Gérard Jacquemet, sur les habitants de Belleville au XIXe siècle, en

⁹⁵ Sur la méthodologie employée pour dépouiller les registres de 26 paroisses en Angleterre et la reconstitution des fiches de famille : Edward A. Wrigley, R. S. Davies, Jim E. Oeppen, Roger S. Schofield, *English Population History from Family Reconstitution 1580-1837*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 8-17.

⁹⁶ Antonio Moreno-Almárcegui *et al.* « Demographic reconstruction of the *Camp de Tarragona* area (Spain), 1547-1877 », *Annales de démographie historique*, vol. 131, n° 1, 2016, p. 171-203.

⁹⁷ Michael W. Flinn, *The European Demographic System, 1500-1820*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1981.

⁹⁸ Thomas H. Hollingsworth, « The Demography of British Peerage », supplément de *Population Studies*, 1964, vol. 18, n°2; Thomas H. Hollingsworth, « Genealogy and historical demography », *Annales de démographie historique*, 1976, p. 167-170; Sigismund Peller, « Births and Deaths among Europe's Ruling Families since 1500 », in D. V. Glass, D. E. C. Eversley (dir.), *Population in History*, London : Arnold, 1965, p. 87-100.

⁹⁹ Robert Burr Litchfield, « Caratteristiche demografiche delle famiglie patrizie fiorentine dal sedicesimo al diciannovesimo secolo », in Carlo A. Corsini, Pierre Goubert, Robert Burr Litchfield (dir.), *Saggi di demografia storica*, Florence, Università di Firenze, 1969, p. 17-34 ; Dante E. Zanetti, *La demografia del patriziato milanese nei secoli XVII, XVIII, XIX*, Pavie, Università di Pavia, Istituto di storia economica, 1972 ; sur l'histoire de la démographie historique en Italie et ses mutations à partir des années 1960, voir : Maurice Aymard, Gérard Delille, « La démographie historique en Italie : une discipline en mutation », *Annales de démographie historique*, 1, 1977, p. 447-461. <https://doi.org/10.3406/adh.1977.1366>

utilisant les reconstitutions de familles sur trois générations¹⁰⁰. En 1984, Adeline Daumard a mis en évidence que l'étude d'un grand nombre de généalogies est un moyen de combiner l'étude sérielle des populations avec la reconstruction de parcours sociaux, c'est-à-dire pouvoir faire à la fois une analyse quantitative et qualitative d'un échantillon pour appréhender les évolutions des structures sociales d'une population, à savoir, dans son étude, celles de la bourgeoisie parisienne du début du XIX^e siècle¹⁰¹. Sa source principale n'était pas l'état civil, mais les recensements et les listes nominatives, ainsi que les tables de successions et absences. Elle a utilisé également les monographies individuelles et familiales et les minutes de notaires, ce qui induit alors forcément l'étude d'un échantillon de population socialement assez élevé pour avoir ce type de source en quantité suffisante. L'originalité de sa méthode est de créer des « généalogies sociales », dites aussi « rayonnantes » : le principe est celui de partir d'un couple fondateur pour retrouver leurs ascendants et descendants dans un rayon de trois générations, mais aussi les collatéraux en comprenant par exemple les neveux et nièces.

Dans le même numéro des *Annales de démographie historique*, Alain Becchia a insisté sur un des avantages de la méthode de l'analyse généalogique par rapport aux fiches de mariages compilées par décennies : le temps des familles n'est pas le même pour toutes. Il a utilisé les généalogies dans sa thèse sur un échantillon de population d'Issy-les-Paris entre 1750 et 1850 pour comprendre les adaptations familiales, comme la mobilité sociale, pendant l'industrialisation¹⁰². Cet angle d'analyse envisage la possibilité d'adaptation des pratiques sociales par les familles, dans des usages propres à elles :

« La succession des générations fait apparaître des comportements conventionnels, novateurs ou attachés du passé propre à telle ou telle lignée¹⁰³ ».

La reconstitution des lignées n'est d'ailleurs pas incompatible avec les fiches de familles ; elle les complète. La reconstruction généalogique, combinée à l'observation

¹⁰⁰ Gérard Jacquemet, *Belleville au XIX^e siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, EHESS, 1984.

¹⁰¹ Adeline Daumard, « Les généalogies sociales : un des fondements de l'histoire sociale comparative et quantitative », *Annales de démographie historique*, 1984 *Démographie historique et généalogie*, p. 9-24. ; *id.*, *La Bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*, Paris, SEVPEN, 1963.

¹⁰² Alain Becchia, *L'extension du malthusianisme dans une commune de banlieue (enquête sur des lignages d'Issy-lès-Paris de 1750 à 1850 environ)*, thèse sous la direction de J. Ganiage, Université de Paris IV, 1978.

¹⁰³ Alain Becchia, « Étude des comportements démographiques et des mutations sociales à travers la reconstitution de lignées », *Annales de démographie historique*, 1984 *Démographie historique et généalogie*, p. 25-44, p. 27.

d'indicateurs démographiques permet de faire la différence entre les informations purement démographiques, comme le mariage ou le décès, et les informations sociologiques : le métier, la condition des parents des époux¹⁰⁴. Alain Becchia considérait les deux techniques comme complémentaires pour avoir des généalogies complètes, riches d'informations, et étendues géographiquement¹⁰⁵. La recherche de facteurs et de différences sociales aux phénomènes démographiques a donc mené à se diriger progressivement vers les reconstructions de généalogies. Ces dernières ont même été aussi utilisées dans les études de l'*Event History Analysis*, notamment dans les travaux de Daniel Courgeau, qui a adapté les méthodes aux spécificités du corpus généalogique¹⁰⁶.

Les constructions de généalogies ont ainsi été faites dans des études démographiques où les indicateurs étaient la longévité, l'âge au premier mariage, ou encore la fécondité. Nous allons aborder deux techniques différentes de reconstruction et leurs implications dans l'analyse. Tout d'abord, prenons l'exemple de l'étude de la longévité des individus et des influences sociales et familiales sur elle¹⁰⁷. Michel Poulain, Dany Chambre et Michel Foulon ont tenté de trouver les facteurs d'explications de l'âge centenaire de 129 femmes nées en Belgique entre 1846 et 1895 à partir d'une base de données de centenaires informatisée et nourrie par l'état civil, mais aussi des documents plus sporadiques comme des extraits de presse ou des

¹⁰⁴ On peut se référer à la conclusion de Maurice Garden dans : Maurice Garden, « Trame généalogique et trajectoires sociales », in Jacques Dupâquier, Denis Kessler (dir.), *op. cit.*, p. 506-518.

¹⁰⁵ Alain Becchia, « Étude des comportements... », *art. cit.*, p. 42.

¹⁰⁶ Daniel Courgeau et Jamal Najim ont proposé une adaptation de la méthode pour des individus de l'enquête Tra au parcours tronqué par la migration et les changements professionnels : Daniel Courgeau, Jamal Najim, « Analyse de biographies fragmentaires », *Population*, 50, no. 1, 1995, p. 149-168 ; Daniel Courgeau, Eva Lelièvre, *Event History Analysis in Demography*, Oxford, Clarendon Press, 1993 ; Daniel Courgeau « An attempt to analyse individual migration histories from data on place of usual residence at the time of certain vital events: France during the Nineteenth Century », in David S. Reher, Roger Schofield (dir.), *Old and New Methods in Historical Demography*, Oxford, Clarendon Press, 1993, p. 206-222. Plus largement sur l'*event history*, qui s'est appuyée sur la reconstitution des familles, voir en particulier l'étude de Patrice Bourdelais et Michel Demonet sur la population du Creusot au XIX^e siècle : Patrice Bourdelais, Michel Demonet, « Rythmes et modes de formation de la population du Creusot, 1836-1876 », in Jean-Pierre Bardet *et al.* (dir.), *Mesurer et comprendre : Mélanges offerts à Dupâquier*, Paris, 1993, p. 45-64 ; Patrice Bourdelais, Michel Demonet, « L'industrialisation : l'exemple du Creusot. Essai d'histoire des itinéraires individuels (1836-1881) », *Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 14-15, 1995, p. 17-21 ; Patrice Bourdelais, Michel Demonet, « The Evolution of Mortality in an Industrial Town : « Le Creusot in the Nineteenth Century », *The History of the Family*, 1, 2, 1996, p. 183-204. On peut se référer aussi sur l'étude de Verviers au XIX^e siècle, par George Alter : George Alter, *Family and the Female Life Course. The women of Verviers, Belgium, 1849-1880*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1988.

¹⁰⁷ Sur les études de démographie historique sur la longévité, citons en particulier Alan C. Swedlund, Richard S. Meindl, Judith Nydon, Margaret I. Gracie, « Family Patterns in Longevity and Longevity Patterns of the Family », *Human Biology*, 55, n°1, 1983, p. 115-129 ; Michel Poulain et Michel Debuissou, « Les généalogies ascendantes et l'héritabilité des comportements démographiques », *Annales de démographie historique*, 1990, p. 357-364.

photographies¹⁰⁸. Ils ont reconstruit de façon ascendante les généalogies d'individus centenaires dans la région de Tournai, à partir des registres paroissiaux et de l'état civil. Dans cette perspective, les historiens comparent des individus à leurs ancêtres pour trouver des facteurs explicatifs et voir s'il existe une hérédité familiale.

Un autre angle a été choisi pour observer l'âge au premier mariage chez les femmes sur plusieurs générations¹⁰⁹. Par exemple, en Hollande-du-Nord, entre 1830 et 1879, Jan Van Bavel et Jan Kok ont suivi 281 couples mariés dans le village d'Akersloot, et leurs enfants qui se marient à la seconde génération, soit dans le village ou soit ailleurs dans la région d'Hollande-du-Nord. À partir de ces généalogies descendantes, leur étude montre que les femmes qui se mariaient relativement tôt par rapport à la moyenne de leurs générations avaient tendance à avoir des filles qui se mariaient aussi plus tôt que la moyenne¹¹⁰. La démarche descendante garantit ici la quasi-absence de biais pour déterminer si l'âge au mariage des mères exerçait réellement une influence sur celui des filles : si l'inverse avait été fait, on aurait plutôt cherché à vérifier si les femmes qui se marient plus tôt que la moyenne avait des mères dans la même situation et une partie des cas où cette transmission n'existe pas aurait été éliminée de fait.

Ainsi, la construction généalogique n'est pas neutre : elle implique forcément des choix méthodologiques qui dépendent de l'hypothèse de départ. Faire une généalogie n'est pas recueillir avec évidence des liens familiaux qui préexisteraient à la conscience de l'historien. Cyril Grange rappelait, dans un article de 2008 sur l'analyse des réseaux de parenté, que les généalogies sont des objets construits par les historiens et qu'elles ne constituent pas le reflet d'une vérité historique absolue :

« Comportant des zones de concentration et d'interconnexion variables,
[un corpus généalogique] comprend une multiplicité de sous-ensembles

¹⁰⁸ Michel Poulain, Dany Chambre, Michel Foulon, « L'hérédité de la longévité : les centenaires et les autres », *Annales de démographie historique*, n°2 *Le fil de la vie*, 1998, p. 37-53.

¹⁰⁹ La question de l'âge au mariage et de la fécondité sont liées dans de nombreuses études anglo-saxonnes qui font référence, citons pour les principales : Louise A. Williams, B. J. Williams, « A Re-examination of the Heritability of Fertility in the British Peerage », *Social Biology*, vol. 21, 1974, p. 225-231 ; C. M. Langford, C. Wilson, « Is there a Connection between a Woman's Fecundity and that of her Mother ? », *Journal of Biosocial Science*, vol. 17, 1985, p. 437-443 ; Douglas L. Anderton, Noriko O. Tsuya, Lee L. Bean, Geraldine P. Mineau., « Intergenerational Transmission of Relative Fertility and Life-Course Patterns », *Demography*, vol. 24, 1987, p. 467-480.

¹¹⁰ Jan Van Bavel, Jan Kok, « Contrôle social et transmission intergénérationnelle de l'âge au mariage en Hollande rurale de 1850 à 1940 », *Population*, vol. 64, n°2, 2009, p. 377-396, p. 393-394.

virtuels, lesquels peuvent s'avérer plus ou moins pertinents selon les types d'études envisagés »¹¹¹.

Leur usage demande donc une précaution méthodologique et une définition du corpus généalogique en fonction des questions de travail, quels que soient les méthodes et les outils de reconstruction et d'analyse.

Avec la reconstruction généalogique, la famille devient véritablement une échelle de référence en histoire de la famille et de la démographie. Les généalogies familiales sont alors un outil privilégié pour l'étude des systèmes familiaux et des trajectoires familiales.

2. La généalogie pour étudier la reproduction familiale et les stratégies sociales

2.1. Comprendre les systèmes familiaux par la reconstruction de généalogies et l'affinement des méthodes de suivi de lignées

À la suite des questionnements en démographie historique, la reconstruction généalogique a nourri les recherches sur les systèmes de parenté, sous l'influence de l'anthropologie.

Pour commencer, il est nécessaire de revenir sur l'utilité de la généalogie dans la recherche sur les systèmes familiaux et sur les stratégies d'alliances. Les observations de transmissions du patrimoine, matériel et immatériel, ont nécessité de faire des généalogies sur un temps relativement long, souvent de 100 à 200 ans. La reproduction sociale et les successions de patrimoine étaient au cœur de la compréhension de la mutation de la société, notamment dans la période charnière du début de l'époque moderne et du début de l'époque contemporaine, à partir de la première industrialisation. Parmi les études circonscrites à des communes, ou un ensemble de communes, ce sont surtout les milieux ruraux qui ont été privilégiés. Lutz Berkner a montré en 1976, dans son étude des familles rurales de Basse-Saxe, que la généalogie peut être un outil privilégié de l'observation de la reproduction familiale parce qu'elle éclaire le

¹¹¹ Cyril Grange, Michael Houseman, « Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté : une application aux familles de la grande bourgeoisie juive parisienne XIX^e-XX^e siècles », *Annales de démographie historique*, vol. 116, n°2, 2008, p. 105-144, p. 105. DOI : 10.3917/adh.116.0105. URL : <https://www-cairn-info.janus.bis-sorbonne.fr/revue-annales-de-demographie-historique-2008-2-page-105.htm>

fonctionnement de la famille et la compréhension de la composition des ménages¹¹². La base de données généalogiques d'Arthez-d'Asson, dans les Pyrénées, fait partie des plus grandes et des plus exploitées pour analyser le système familial. Pierre Darlu l'a ainsi utilisée pour explorer l'existence éventuelle d'un modèle de fécondité transmis des parents aux enfants¹¹³. La base de données est composée d'un corpus généalogique d'un village béarnais isolé, Arthez-d'Asson, entre 1652 et 1970, élaboré par l'historienne Lucienne Jakobi, qui a permis de mettre en lumière le rapport entre la fécondité et la règle de primogéniture traditionnelle du Béarn, malgré l'abolition des coutumes en 1790. Pour comprendre la structuration de la société dans le Bas-Quercy, en 1985, Jean-Claude Sangoï s'est appuyé sur les fiches de famille, à travers les questions du choix du prénom et de la fécondité aux XVIII^e et XIX^e siècles : il a utilisé des généalogies familiales construites grâce à 7 357 fiches de familles, compilant les informations de 15 585 actes de baptêmes ou de naissance entre 1751 et 1872¹¹⁴. Parce que ces transmissions supposaient un fonctionnement familial, il était important de questionner le système d'héritage

¹¹² Lutz K. Berkner a comparé les familles rurales de Göttingen et Calenberg en Basse-Saxe, et en particulier la composition des foyers, à la fin du XVII^e siècle, période où il y a deux systèmes d'héritage distincts, pour étudier l'articulation entre le type de ménage et modes d'héritage : Lutz K. Berkner, « Inheritance, land Tenure and Peasant Family Structure in Family and Inheritance : a German Regional Comparison » in Jack Goody, Joan Thirsk, E. P. Thompson (dir.), *Family and Inheritance, Rural Society in Western Europe, 1200-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976, p. 71-95. Les ménages dans les Pyrénées ont ainsi aussi été repensés grâce à la généalogie par Antoinette Fauve-Chamoux dans : « Le fonctionnement des familles souches dans les Baronnie des Pyrénées avant 1914 », *Annales de démographie historique*, 1987, p. 241-262. Citons également les études menées sur la reproduction familiale en milieu rural au Québec par Rolande Bonnain, Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Transmettre, Hériter, Succéder. La reproduction familiale en milieu rural. France-Québec, XVIIIe-XIXe siècles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1992.

¹¹³ Le corpus avait été établi à partir des 1 548 unions d'individus nés dans le village et de leurs enfants. La transmission d'un modèle de fécondité semble surtout exister chez les familles d'agriculteurs. Pierre Darlu, « La transmission de la fécondité dans le contexte béarnais, du XVIII^e au XX^e siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 138, 2019, p. 119-141. Parmi les nombreuses publications issues de l'exploitation de ces généalogies, on peut citer : Pierre Fernet, Albert Jacquard, Lucienne Jakobi, « Mariages et filiations dans la vallée pyrénéenne de l'Ouzom depuis 1744 », *Population*, vol. 30, n°1, 1975, p. 187-196 ; Rolande Rosnier, « Noms de maison, noms de famille, règles de filiation en Béarn : Étude de l'état civil d'une commune de la vallée de l'Ouzom (Arthez-d'Asson, 1772-1974) », Mémoire de maîtrise d'ethnologie, université René-Descartes, Paris, 1975 ; Lucienne Jakobi, Pierre Fernet, Albert Jacquard, « Transmission des noms et reconstitution des généalogies : Influence de coutumes en Béarn », *Biométrie humaine*, vol. XI, 1976, p. 69-79 ; Jean Pierre Bocquet-Appel, Lucienne Jakobi, « Transmission familiale de la fécondité : le test d'un modèle (Arthez-d'Asson, 1744-1890) », *Population*, 48 (3), 771-783 ; Roseline Segrestin, Lucienne Jakobi, Pierre Darlu, « Généalogie et transmission du nom en Béarn du XVII^e au XX^e siècle », *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, vol. 19, n°1-2, 2007, p. 39-51.

¹¹⁴ Jean-Claude Sangoï, « Transmission des prénoms et reproduction sociale en Bas-Quercy (XVIIIe-XIXe siècles) », *Annales de démographie historique*, 1987, p. 263-294, notamment p. 283-286 ; *id.*, « Le contrôle de la fécondité dans le Bas-Quercy (1751-1872) », *Annales de démographie historique*, 1988 : *Les transitions démographiques*, p. 79-90 ; *id.*, *Démographie paysanne en Bas-Quercy : 1751-1872 : familles et groupes sociaux*, Paris, CNRS, 1985. Sur la transmission des prénoms comme révélateurs des structures familiales, voir aussi Frans Van Poppel, Gerrit Bloothoof, Doreen Gerritzen, Jan Verduin, « Naming for kin and the development of modern family structures: An analysis of a rural region in the Netherlands in the nineteenth and early twentieth centuries », *The History of the Family*, vol. 4, n° 3, 1999, p. 261-295.

et de reproduction familiale, ainsi que le cadre légal qui l'accompagne¹¹⁵. Jérôme-Luther Viret a ainsi effectué des recherches sur les réseaux familiaux dans l'ensemble de la population d'Ecouen et de Villiers-le-Bel aux XVI^e et XVII^e siècles : pour cela, il a ainsi reconstitué les familles grâce aux terriers et aux archives notariales, aboutissant à des généalogies quasi-complètes quand les informations le permettaient¹¹⁶.

La recherche de compréhension des systèmes de parenté a ensuite mené à étudier des zones géographiques très diverses, de la paroisse rurale à la recherche d'un modèle européen¹¹⁷. La reconstruction de familles est donc pleinement au cœur des observations de terrain : la famille était un système à comprendre et la micro-analyse était l'échelle la plus adaptée, même dans l'extension géographique des recherches¹¹⁸.

Les techniques de reconstructions peuvent être observées plus précisément dans l'étude des conditions de mariage et de la parenté entre les époux. Pour observer les stratégies d'alliances et les mariages consanguins en particulier, on remarque que la généalogie descendante est privilégiée, même si elle reste souvent associée à une technique de reconstruction ascendante pour des raisons pratiques. Ainsi, dans la perspective d'étudier l'alliance dans le pays du Bas Bigouden, Martine Segalen a sélectionné 50 fermes sur 170, ce qui représente environ 5 200 individus, soit environ 10% de la population. Les généalogies ont été reconstruites de façon ascendante pour connaître les ancêtres des individus jusqu'en 1730, mais aussi les parents des conjoints qui ne viennent pas du pays et ceux des conjoints de la

¹¹⁵ Marie-Claude Pingaud, « Partage égalitaire et destin des lignées », *Annales de Démographie Historique*, 1995 : Les Réseaux de Parenté, p. 17-33 : elle qualifie de « prosopographie intergénérationnelle » la reconstitution de deux lignées familiales sur sept générations à partir d'archives notariées d'une commune du Perche entre 1683 et 1956.

¹¹⁶ Les registres paroissiaux et des listes nominatives ont également été utilisées ponctuellement. Ainsi, la généalogie des Gagny, vivant à Villiers-le-Bel, a pu être reconstruite au XVII^e siècle : Jérôme-Luther Viret, *Valeurs et pouvoir. La reproduction familiale et sociale en Ile-de-France. Ecouen et Villiers-le-Bel (1560-1685)*, Paris, PUPS, 2004, p. 24-30 et p. 352-359.

¹¹⁷ Sur l'échelle européenne, on peut se référer à Jean-Marie Gouesse, « L'endogamie familiale dans l'Europe catholique au XVIII^e siècle. Première approche », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Âge, Temps Modernes*, 1977, p. 95-116 ; Jean-Marie Gouesse, « Mariage de proches parents (XVI^e-XX^e siècle) », *Le modèle familial européen : normes, déviations, contrôle du pouvoir*, Publications de l'Ecole française de Rome, vol. 90, n°1, 1986, p. 31-61.

¹¹⁸ Voir aussi l'article de Claudine Sauvain-Dugerdil et Philippe Richard sur l'apport de l'anthropologie en démographie historique pour prendre la famille comme unité pour mesurer les évolutions de la population : Claudine Sauvain-Dugerdil, Philippe Richard, « Le cercle des unions : une définition dynamique de la population, ou de la pertinence d'une convergence entre l'anthropologie biologie et la démographie historique », in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux, Michel Oris (dir.), *Le choix du conjoint, Premiers entretiens de la Société de Démographie Historique*, Paris, 15-16 novembre 1996, Villeurbanne, Programme Rhône-Alpes, Recherches en Sciences Humaines, 1998, p. 27-45.

fratrie de la lignée principale étudiée¹¹⁹. La généalogie descendante est sollicitée ensuite pour les couples à partir de 1836 jusqu'aux années 1980. La généalogie ascendante est parallèlement toujours utilisée pour retrouver les ancêtres des conjoints des enfants, ce qui permet de voir s'il existe des mariages entre affins, voire des mariages consanguins.

Dans un domaine proche de la consanguinité, pour observer les transmissions de maladie, les généalogies descendantes ont l'avantage de ne pas créer de biais dans la transmission de la maladie, puisque par définition, l'individu malade a reçu les gènes responsables de la maladie de ses ascendants. C'est cette méthodologie qui a donc été choisie par Francine M. Mayer et Yolande Lavoie sur la population de l'île de Saint-Barthélemy entre le XVII^e et le XIX^e siècle pour comprendre les facteurs de transmission de la surdité et évaluer le degré de consanguinité de la population¹²⁰.

Le patronyme masculin, en tant que révélateur de la reproduction de la famille dans un système patrilinéaire, a souvent été un appui dans la reconstruction, comme un fil rouge à suivre pour descendre ou remonter des lignées : à partir de l'enquête sur la mobilité sociale, géographique et patrimoniale en France aux XIX^e et XX^e siècle, dite aussi des « trois mille familles TRA » dirigée par Jacques Dupâquier¹²¹, Michel Dürr avait ainsi utilisé les données généalogiques de la descendance par lignées masculines de 211 couples mariés entre 1803 et 1832 pour observer les facteurs de mobilité sociale et de reproduction différentielle des familles¹²². Cependant, Olivier Zeller a formulé la critique principale à cette sélection des branches masculines, à savoir le manque d'exhaustivité et la conséquence d'un biais qui ne favorise que certaines branches pérennes :

« Les généalogies ne peuvent former un matériau d'étude démographique qu'à la condition d'être descendantes en lignes masculines et féminines, l'histoire sociale ne peut se satisfaire d'un ouvrage se réduisant à considérer les seuls porteurs d'un même nom, quand ce n'est pas une seule branche

¹¹⁹ Martine Segalen, « L'usage de la généalogie dans une recherche sur les structures de l'alliance dans le pays Bigouden Sud », *Annales de démographie Historique* », 1984, p. 71-78. Voir aussi *id.*, *Quinze générations de Bas Bretons*, Paris, PUF, 1995.

¹²⁰ Francine M. Mayer, Yolande Lavoie, « Généalogie, démographie et génétique étude d'un cas : Saint-Barthélemy », *Annales de démographie historique*, 1984 : Démographie historique et généalogie, p. 89-102.

¹²¹ *3000 Familles. L'enquête des généalogistes sur la mobilité sociale en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1981-1986 ; cf. aussi *infra* (I. 3. 1).

¹²² Michel Dürr, « Les uns croissent et multiplient, les autres non. La reproduction différentielle des familles », in Jacques Dupâquier, Denis Kessler (dir.), *La société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992, p. 439-459.

d'une famille choisie pour avoir été la plus brillante, si ce n'est plus simplement pour avoir été la seule à se pérenniser jusqu'à nos jours »¹²³.

René Jette et Hubert Charbonneau ont aussi montré les avantages des généalogies descendantes : suivre toute l'existence des individus et être capables de connaître leur descendance par les filles et par les garçons, à condition de ne pas sélectionner uniquement des lignées prestigieuses (comme de familles de l'élite) et de ne pas s'intéresser qu'aux enfants mariés¹²⁴.

Horizontale ou verticale, ascendante ou descendante, rayonnante : le dessin des généalogies dépend donc des objectifs de l'analyse d'une famille. Les façons de reconstruire, ascendante ou descendantes, suivant ou non les branches féminines, induisent des conséquences majeures sur ce qu'il est possible d'étudier dans les corpus. La généalogie descendante, indifférente au sexe de l'individu à l'origine d'une lignée descendante, semble garantir le moins de biais sociaux dans le corpus généalogique.

Avec ce développement des réflexions théoriques autour des différentes techniques de reconstruction généalogique, on remarque une plus grande variété dans le choix des échantillons étudiés : depuis les généalogies de familles nobles jusqu'à des corpus généalogiques étendus à toute une région à une période donnée.

2.2. Des échantillons au spectre social de plus en plus large

Les familles de l'élite et la reproduction du statut social au fil des générations ont été des lieux privilégiés de la reconstruction généalogique. La bourgeoisie et la noblesse de l'Ancien Régime du XIX^e siècle ont beaucoup bénéficié de la méthode de reconstruction pour l'étude de la parenté et des stratégies familiales. L'avantage des groupes familiaux de cette partie de la population est qu'ils sont relativement petits et permettent une exploration fine des relations de parenté et des alliances entre les familles. Cela permet en particulier d'explorer aussi les branches féminines. En 1995, Michel Nassiet a mis en évidence la nécessité d'avoir une méthode rigoureuse pour évaluer les relations de consanguinité dans la noblesse bretonne

¹²³ Olivier Zeller, « Pour une problématique historique. De la généalogie à la l'histoire lignagère », in Tiphaine Barthelemy, Marie-Claude Pingaud (dir.), *La Généalogie entre Science et Passion*, Paris, Éditions du CTHS, 1997, p. 221-230, p. 223.

¹²⁴ René Jette, Hubert Charbonneau, « Généalogies descendantes et analyse démographique », *Annales de démographie historique*, 1984 *Démographie historique et généalogie*, p. 45-54.

entre le XV^e et le XVII^e siècles¹²⁵. Il a été suivi par Claude-Isabelle BreLOT sur l'étude intergénérationnelle de la fécondité et de la consanguinité dans 18 familles de la noblesse comtoise au XIX^e siècle¹²⁶. Elie Haddad a également utilisé la généalogie pour faire une histoire anthropologique de la parenté chez les comtes de Belin entre 1582 et 1706 : le corpus généalogique lui a permis, par exemple d'analyser les stratégies d'alliance et le parrainage entre parents de différentes lignées¹²⁷.

Plusieurs ouvrages d'histoire sociale avec une approche généalogique ont été consacré à la noblesse ou à la bourgeoisie. Ainsi, à Paris, les grands officiers parisiens du XVI^e et XVII^e siècles ont été étudiés par Claire Châtelain, qui a analysé les réseaux de parenté et les stratégies d'alliance et de transmissions¹²⁸, ou les familles de la bourgeoisie parisienne aux XVII^e et XVIII^e siècles, par Matthieu Marraud, qui a recherché les comportements reproduits au cours de plusieurs générations et l'existence d'une mémoire familiale¹²⁹. À Bordeaux, Stéphane Minvielle a reconstruit les généalogies de familles d'élites du XVIII^e siècle, afin d'observer leur comportements démographiques, et poser la question de leurs stratégies matrimoniales¹³⁰.

D'autres études se sont concentrées sur un autre choix de population : un groupe d'individus moins élevé socialement mais choisi pour des caractéristiques précises. En 1992, Jean-Marc Moriceau et Gilles Postel-Vinay avaient reconstruit l'histoire des Chartier, une famille de fermiers de Plessis-Gassot, au nord de Paris, entre le XVII^e et XX^e siècle pour comprendre comment la temporalité de la famille et l'évolution des lignées influait sur les héritages¹³¹. Jean-Marc Moriceau a ensuite continué l'étude des fermiers d'Ile-de-France les généalogies ascendantes et descendantes d'exploitants de fermes en partant d'un échantillon

¹²⁵ Michel Nassiet, « Réseaux de parenté et types d'alliance dans la noblesse (XV^e-XVII^e siècles) », *Annales de démographie historique, Les réseaux de parenté*, 1995, p. 105-123.

¹²⁶ Claude-Isabelle BreLOT, « Fins de race ou familles prolifique ? Approche intergénérationnelle de la noblesse au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, N°2 : *Approches biographiques et généalogiques*, 1998, p.77-92.

¹²⁷ Elie Haddad, *Fondation et ruine d'une « maison ». Histoire sociale des comtes de Belin (1582-1706)*, Limoges, PULIM, 2009, p. 90-102.

¹²⁸ Claire Châtelain, *Chronique d'une ascension sociale. Exercice de la parenté chez de grands officiers (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, EHESS, 2008.

¹²⁹ Matthieu Marraud, *De la ville à l'État. La bourgeoisie parisienne XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2009.

¹³⁰ Stéphane Minvielle, *Dans l'intimité des familles bordelaises. Les élites et leurs comportements au XVIII^e siècle*, Angers, Editions Sud-Ouest, 2009 ; voir aussi : *id.*, « Les comportements démographiques des élites bordelaises au XVIII^e siècle », *Histoire, économie & société*, vol. 23, n°2, 2004, p. 273-281.

¹³¹ Jean-Marc Moriceau, Gilles Postel-Vinay, *Ferme, entreprise, famille. Grande exploitation et changements agricoles, XVII^e-XIX^e siècles : les Chartrier, XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992.

entre 1740 et 1789¹³². Toujours dans le domaine agricole, les vigneron ont été l'un des groupes observé à Vernon, dans l'Eure, par Fabrice Boudjaaba, à partir de la base de données de l'enquête Vernon et surtout de l'étude des sources notariées entre 1750 et 1828; la recherche avait alors pour but de voir les stratégies de successions au sein de certaines familles pour maintenir un patrimoine familial¹³³. Plus récemment, l'étude de Fabrice Boudjaaba sur les familles de propriétaires et agricoles d'Ivry-sur-Seine entre 1770 et 1860 a sollicité la reconstitution de généalogies entre, afin de saisir également les évolutions de ces familles dans un contexte de croissance et d'industrialisation du village au cours du XIX^e siècle¹³⁴. Enfin, une autre étude a été importante en histoire sociale et plus particulièrement en histoire de la famille : François-Joseph Ruggiu a suivi de façon longitudinale une dizaine de familles de marchands-brasseurs et de maîtres maçons pour analyser leur mobilité sociale au XVIII^e siècle dans quatre villes anglaises et françaises (Canterbury, Newcastle-upon-Tyne, Amiens et Charleville)¹³⁵.

En sortant de la perspective de la monographie d'une famille ou d'un groupe de familles choisi pour un statut social, d'autres études ont choisi d'observer un échantillon plus étendu socialement et plus important en nombre.

Toujours dans l'influence de l'anthropologie et des analyses de réseaux de parenté, Gérard Delille, en 1985, avait reconstitué des groupes familiaux du royaume de Naples entre le XV^e et le XIX^e siècles. Les généalogies sont un outil pour étudier les mécanismes de parenté au sein de ces familles qui connaissent de grands bouleversements économiques (transformation de l'occupation de terres) et politiques¹³⁶. Michael Gasperoni a étudié les

¹³² Jean-Marc Moriceau, *Les Fermiers d'Ile-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1994, p. 27-33 sur la méthodologie de la reconstitution généalogique.

¹³³ Fabrice Boudjaaba, *Des paysans attachés à la terre ? Familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750-1830)*, Paris, PUPS, 2008, en particulier p. 376-386. Voir aussi Fabrice Boudjaaba « Femmes, patrimoine et marché foncier dans la région de Vernon (1760-1830). Le patrilignage normand face au Code civil », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 28, no. 2, 2007, p. 33-66.

¹³⁴ Fabrice Boudjaaba, « Le déclassé social. Une forme de reproduction familiale réussie ? Des cultivateurs face à l'industrialisation de leur espace (Ivry-sur-Seine, 1770-1860) », in Michela Barbot, Jean-François Chauvard, Stefano Levati (dir.), *L'expérience du déclassé social. France-Italie. XVI^e-premier XIX^e siècle*, Paris, Rome, Publications de l'École française de Rome, p. 175-195.

¹³⁵ François-Joseph Ruggiu, *L'Individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, PUPS, 2007.

¹³⁶ Gérard Delille, *Famille et propriété dans le royaume de Naples, XV^e-XIX^e siècles*, 1985 ; voir également « Réflexions sur le système européen de la parenté et de l'alliance », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001.2, p. 369-380 ; « Représentation, généralisation, comparaison. Sur le système de parenté européen », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 11, 2007, p. 137-157 ; « La France profonde. Relations de parenté et alliances matrimoniales (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Annales HSS*, vol 4, n°70, octobre-décembre 2015, p. 881-927.

stratégies matrimoniales dans les familles dans les paroisses d'Italie centrale entre 1450 et 1900, appartenant à toutes les couches de la population et aux milieux tant chrétiens que juifs¹³⁷. Cette façon de considérer les systèmes familiaux de toute une population dans une zone géographique choisie se retrouve aussi chez David W. Sabeau dans son étude sur Edingen-Neckarhausen au XVIII^e et XIX^e siècle. Son travail comportait la reconstitution de plus de 4 400 familles entre 1558 et 1869 dans un village qui comptait environ 340 habitants vers 1700 et 1780, avec une hausse entre ces deux dates (environ 520 à 580 habitants)¹³⁸. Dans une autre perspective, le projet de recherche « Identità urbana in Toscana », dirigé par l'anthropologue Lucia Carle, entre 1985 et 1993, a été aussi fondé sur la technique de reconstitution des familles à partir de différentes sources, dans le but de comprendre comment se formait l'identité toscane¹³⁹. Il était également de mettre en évidence un éventuel modèle social spécifique à cette région.

Ainsi, l'historiographie a montré l'intérêt, voire la nécessité, d'utiliser les généalogies pour affiner l'analyse sociale d'une population. L'analyse de généalogies révèle à quel point la famille est au centre des études historiques sur la société du passé. Avec les systèmes familiaux et l'influence de l'anthropologie, deux conséquences sur les méthodes de reconstructions ont été sensibles : d'une part, de nombreuses généalogies reconstruites sur beaucoup de générations ; et, d'autre part, une histoire qui intègre une échelle très fine, jusqu'à la microhistoire, notamment pour la recherche de la consanguinité et d'alliances répétées entre certaines familles.

Depuis les vingt dernières années, les historiens bénéficient d'outils informatiques pour faire face à ces objectifs. Ces outils permettent de gérer corpus généalogiques, dans des enquêtes sur des territoires de plus en plus vastes. Les bases de données sont alors devenues un outil de travail incontournable de l'historien de la famille et de la démographie. Cette gestion informatisée appelle, elle aussi, des choix méthodologiques.

¹³⁷ Michael Gasperoni, "Reconsidering Matrimonial Practices and Endogamy in the Early Modern period. The Case of Central Italy (San Marino, Romagna, and Marche)", in: Dionigi Albera, Luigi Lorenzetti et Jon Matthieu (dir.), *Reframing the History of Family and Kinship: From the Alps towards Europe*, Berne, Peter Lang, 2016, p. 203-231.

¹³⁸ David Sabeau, *Kinship in Neckarhausen, 1700-1870*, Cambridge, New York, Cambridge University, 1998, p. 5.

¹³⁹ La reconstitution a été faite entre la seconde moitié XVI^e et le début du XX^e siècle : Lucia Carle, *La patria locale. L'identità dei Montalcinesi dal XVI al XX secolo*, Marsilio, Venezia 1996; *id.*, *L'identità urbana in Toscana. Aspetti metodologici e risvolti operativi di una ricerca pluridisciplinare*, Firenze, Giunta regionale Toscana, 1998; *id.*, *Dinamiche identitarie, Antropologia storica e territori*, Firenze, Firenze University Press, 2012. On peut également citer son étude antérieure dans la région de l'Alta Langa, dans le Piémont : *id.*, *L'Identité cachée*, Paris, Editions de l'EHESS, 1989.

3. Les grandes bases de données démographiques et généalogiques et le renouveau avec l'aide informatique

Étudier aujourd'hui un échantillon de population avec une reconstruction généalogique suppose de créer une base de données démographique ou généalogique¹⁴⁰. Si ces bases de données ont existé depuis longtemps, l'échelle de collecte de données a atteint une nouvelle dimension depuis les années 2000 dans de nombreux travaux. Notre étude des 215 familles de Charleville peut être considérée comme l'héritière directe de cette évolution : elle repose sur une base de données nominative et généalogique créée depuis 2007 à partir des dénombremens annuels de population aux XVIII^e et XIX^e siècles. L'ampleur des bases de données généalogiques a des conséquences directes dans les informations disponibles pour l'analyse des individus et des familles. Les logiciels pour la gestion et la manipulation des bases de données sont aussi des facteurs non négligeables dans la capacité à analyser le corpus généalogique.

3.1. L'enquête TRA : la création d'une enquête généalogique à grande échelle et coordonnée sur toute la France.

Parmi les bases de données généalogiques les plus conséquentes, il est impossible de manquer les généalogies de l'enquête sur la mobilité sociale, géographique et patrimoniale en France aux XIX^e et XX^e siècle, dite aussi des « trois mille familles » ou enquête « Tra », entre 1800 et la fin du XX^e siècle, sous la direction de Jacques Dupâquier et Denis Kessler¹⁴¹. Le but était d'utiliser les actes d'état civil pour reconstruire les généalogies descendantes en lignée masculine de 3 000 familles qui avaient un patronyme commençant les lettres « Tra » et choisies dans toute la France pour observer la reproduction familiale et sociale. Cette enquête a fourni matière à de nombreuses études en histoire de la famille, comme celle des migrations en France au XIX^e siècle par Paul-André Rosental¹⁴². Les registres paroissiaux et d'état civil ont aussi

¹⁴⁰ Les raisons de cette évolution sont multiples : on peut penser que la généralisation de l'utilisation des ordinateurs et d'internet amène plus facilement les historiens à constituer des bases informatisées. La société encourage également à adopter des outils qui facilitent le partage et la publication des données. Ainsi, en France, la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 oblige les chercheurs à rendre public, en ligne, les données des recherches financées par l'Etat (complètement ou en partie). Pour consulter la loi : <https://www.vie-publique.fr/loi/20755-loi-pour-une-republique-numerique>

¹⁴¹ *3000 Familles... op. cit.*, 1981-1986 ; Jacques Dupâquier, « L'enquête des 3 000 familles », *Annales de démographie historique*, vol. 107, n°1, 2004, p. 7-18 ; Jérôme Bourdieu, Lionel Kesztenbaum, Gilles Postel-Vinay, *L'enquête TRA, histoire d'un outil pour l'histoire*, tome 1, 1793-1902, Paris, INED, 2013.

¹⁴² Cf introduction : Paul-André Rosental, *Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, EHESS, 1999, p. 150 et 156. À partir de l'enquête Tra, il a aussi reconstruit les

l'avantage de fournir des informations sur les professions : Claude Motte et Jean-Pierre Pélissier ont analysé quant à eux le travail féminin en France, et en particulier dans la région Rhône-Alpes, à partir des actes de mariage civil de la période 1802-1903¹⁴³. L'enquête a été déployée dans toute la France avec l'aide des généalogistes volontaires grâce à des correspondances continues entre le pilotage de l'enquête et les groupes départementaux. Grâce à l'informatique, d'autres enquêtes ont été créées, avec une pérennité plus grande.

3.2. La création de bases de données démographiques et généalogiques augmentées au fil des études par les historiens

Nous avons évoqué la grande base de données généalogiques de l'enquête sur Arthez-d'Asson, créée dans le but de comprendre les systèmes familiaux. Cette méthodologie de créations de bases de données augmentées au fil des recherches a trouvé aussi une adaptation dans le contexte d'analyse de la parenté et en particulier de la consanguinité au sein d'une population ou d'un groupe de familles.

Pour commencer, on peut citer les reconstructions généalogiques suisses, du côté des Alpes suisses, dans le canton du Valais : Sandro Guzzi-Heeb a renouvelé l'approche de l'histoire de la sexualité par une méthodologie qui faisait à la fois appel à la démographie historique, avec l'indicateur des naissances illégitimes, et avec la reconstitution de lignées patrilinéaires à Bagnes¹⁴⁴. Il s'inscrit dans la suite d'Alfred Perrenoud qui avait établi des généalogies de la population de cette vallée pour comprendre les réseaux de parenté et mesurer l'endogamie¹⁴⁵. Les reconstitutions de Sandro Guzzi-Heeb ont permis de démontrer que

généalogies de 50 migrants installés en région parisienne dans le second XIX^e siècle pour caractériser les migrations en fonction de l'enracinement ; voir Paul-André Rosental, « Maintien/Rupture : Un nouveau couple pour l'analyse des migrations », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 45(6), 1990, p. 1403-1431, p. 1411.

¹⁴³ Claude Motte, Jean Pierre Pélissier, « La binette, l'aiguille et le plumeau, les mondes du travail au féminin », in Jacques Dupâquier, Denis Kessler (dir.), *La société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformation*, Paris, Fayard, 1995 (1992), p. 237-342.

¹⁴⁴ Les généalogies utilisées sont celles créées par une enquête du Centre Régional d'Étude des Populations Alpines (CREPA) dirigée par Maurice Casanova, Jean-Michel Gard et Alfred Perrenoud (dir.), *Familles de Bagnes du XII^e et XX^e siècle. Généalogie, histoire, étymologie*, 5 vol. Bagnes, Le Châble : Commune de Bagnes, 2005-2008 ; Sandro Guzzi-Heeb, « Sexe, parenté et politique dans une vallée alpine au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, n° 1, 2010, p. 115-137 ; *id.*, « Kinship Transition and Political Polarization : The Spread of Radicalism in the Swiss Alps », *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 47, n° 1, 2016, p. 27-51 ; *id.*, *Passions alpines: sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses, 1700-1900*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

¹⁴⁵ Alfred Perrenoud, « Histoire démographique et sociale, apport d'un corpus généalogique : les familles de Bagnes (Valais) du XII^e au XX^e siècles », in *Actes du 13^e Congrès National de Généalogie*, Besançon, Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté, 1995, p. 177-186 ; Alfred Perrenoud, « Tous parents ou presque.

certaines familles avaient des comportements démographiques bien distincts (plus de naissances illégitimes que la moyenne, des mariages qui allient les familles). Dans le canton voisin de Vaud, frontalier avec la France et le canton du Valais, Aline Johner a continué la recherche sur l'histoire de la sexualité à partir de données démographiques et généalogiques. Sa base de données été construite à partir des événements démographiques de 4 560 unions et 8 000 naissances dans la petite ville rurale de Payerne, sur une profondeur généalogique de deux à trois générations entre 1790 et 1855¹⁴⁶. Ces corpus généalogiques dans la population suisse alpine ont donc permis non seulement une agrégation longue de données, mais aussi des études qui se suivent et qui se complètent.

L'étude de la consanguinité des familles à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles, dont nous avons déjà parlé brièvement, a été un grand moteur dans cette évolution vers la constitution de grandes bases de données. Comme la consanguinité est un fait qui reste marginal par rapport à la majorité des mariages dans les sociétés européennes dans ces siècles, les cohortes de familles et d'individus ont dû être réalisés à une échelle relativement grande. Les recherches sont alors au croisement d'une histoire démographique et de l'anthropologie biologique, avec une influence plus marquée de l'un des deux domaines selon les auteurs. À grande échelle, les aides informatiques ont été des outils de premier plan pour reconstruire les liens généalogiques : dans le Haut-Dauphiné, dans deux paroisses de la vallée de la Vallouise, Gilles Boestch et Michel Prost se sont appuyés sur les données d'un registre de population informatisé, à partir duquel les liens généalogiques ont été reconstitué par un logiciel¹⁴⁷. Leur but était de comprendre la consanguinité de deux populations contiguës dans une même vallée alpine. Il est intéressant de voir que les isolats géographiques, où se trouvent des communautés relativement fermées sur elles-mêmes, sur des îles ou dans de territoires ruraux montagnards, font l'objet d'études qui utilisent les mêmes méthodes pour appréhender la consanguinité. Par exemple, l'étude de Francine M. Mayer et Yolande Lavoie sur l'île de Saint-Barthélemy, citée

Endogamie, parenté et alliance dans un village alpin : Sarreyer », in Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero (dir.), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements* », Paris, PUPS, 2007, p. 595-615.

¹⁴⁶ Ses reconstructions généalogiques ont aussi bénéficié de l'aide du CREPA. Aline Johner, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, thèse, Université de Lausanne, 2020, p. 52-53.

¹⁴⁷ Gilles Boestch, Michel Prost, «Évolution comparée de l'apparement dans les deux paroisses de la vallée de Vallouise en Briançonnais (XVII^e et XVIII^e siècles) », in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux, Michel Oris (dir.), *op. cit.*, p. 151-163.

précédemment : à partir des fiches de dépouillement de l'état civil et des recensements, un logiciel a recréé les généalogies ascendantes et descendantes¹⁴⁸.

Au Québec, l'équipe de Gérard Bouchard s'est penchée sur la consanguinité de la population du Saguenay et de Charlevoix. Une quantité importante d'actes d'état civil entre 1842 et 1971, près d'un million, a été rassemblée grâce au SOREP (Société de recherche sur les populations) dans les années 1980, à l'Université du Québec à Chicoutimi¹⁴⁹. L'enquête a été poursuivie avec le partenariat du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal, qui a permis de compléter la collection avec les actes de mariages du Québec entre 1608 et 1800¹⁵⁰. L'ensemble des données généalogiques sont regroupées dans le fichier dit « BALSAC »¹⁵¹. Grâce à cette richesse de données démographiques, Alain Gagnon, Hubert Charbonneau et Bertrand Desjardins ont réalisé une étude du marché matrimonial sous l'angle de la consanguinité au cours des XVII^e et XVIII^e siècles dans le Québec ancien¹⁵².

La propagation de maladies rares dans une zone géographique limitée pose forcément la question d'une endogamie et des mariages consanguins. Alain Bideau et Guy Brunet ont reconstruit des généalogies descendantes à partir des fiches de familles de deux villages où la maladie était particulièrement répandue dans la vallée de la Valserine dans le Jura méridional à partir des registres paroissiaux et état civil, mais aussi à partir de dossiers hospitaliers lyonnais et d'entretiens avec les familles concernées (pour compléter et vérifier les généalogies), afin d'étudier les raisons de la concentration de la maladie de Rendu-Osler¹⁵³. Plus de 50 000

¹⁴⁸ Francine M. Mayer, Yolande Lavoie, « Généalogie, démographie ... », *op. cit.*, p. 89-102.

On peut également lire sur la Sardaigne à l'époque moderne : Anna Maria Gatti, Gianetta Murru Corrigan, « Filiation parallèle et isonomie matrimoniale en Sardaigne à l'époque moderne : Parenté et mariage dans la Sardaigne d'Ancien Régime », in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux, Michel Oris (dir.), *op. cit.*, p. 167-184.

¹⁴⁹ Gérard Bouchard, Marc de Braekeleer (dir.), *Histoire d'un Génome : population et génétique dans l'Est du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1991.

¹⁵⁰ Les données du PRDH sont en libre-accès sur leur site internet : <https://www.prdh-igd.com/fr/accueil>.

¹⁵¹ Sur l'histoire du programme BALSAC et les avancées depuis les années 2010, voir le site internet de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) : <https://balsac.uqac.ca/historique/>.

¹⁵² Alain Gagnon, Hubert Charbonneau, Bertrand Desjardins, « Apparementement des conjoints par région au Québec ancien », in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux, Michel Oris (dir.), *op. cit.*, p.133-149.

¹⁵³ Les villages sont Chézery et Bouhous : Alain Bideau, Henri Plauchu, Albert Jacquard, « Démographie Historique et Génétique des Populations : La concentration géographique d'une maladie héréditaire rare », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 34, 1, 1979, p. 85-105. Doi :10.3406/ahess.1979.294025 ; Alain Bideau, Guy Brunet, Evelyne Heyer, and Henri Plauchu, "La consanguinité, révélateur de la Structure de la population. L'exemple de la vallée de la Valserine du XVIII^e siècle à nos jours", *Population*, vol. 49, n° 1, 1994, p. 145-160 ; Michel Vernay, Alain Bideau, Guy Brunet, « Flux matrimoniaux et identité génétique : choix du conjoint et patronymes dans le Haut-Bugey au XIX^e siècle », in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux, Michel Oris (dir.), *op. cit.*, p. 187-208. ; Alain Bideau, Guy Brunet (dir.), *Essai de démographie historique et de génétique des populations. Une population du Jura méridional du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, INED, 2007, en particulier sur la méthodologie : p. 21-25.

individus ont été étudiés avec une base de données de 626 communes de la vallée, du XVII^e au XXI^e siècle. Les généalogies descendantes ont été également générées de façon informatique grâce au concours du Programme de Recherche de Démographie Historique de l'université de Montréal. Cependant, un second mouvement de recherche des ascendants d'individus nés à des décennies choisies au XIX^e et au XX^e siècle ont permis de répondre à la question de savoir si l'enracinement dans la vallée était profond et durable¹⁵⁴. Alain Bideau et Guy Brunet ont véritablement investi les généalogies et les réseaux de parenté pour comprendre la structure génétique de la population et expliquer la diffusion de la maladie dans la vallée.

Dans le cadre du travail de notre thèse, nous nous appuyons sur la base de données démographique de Charleville. Elle est née à partir d'une première enquête financée par l'Agence Nationale de la Recherche et menée entre 2007 et 2011 sous la direction de François-Joseph Ruggiu¹⁵⁵. Cette enquête a consisté en la création d'une base de données démographiques à partir des individus au patronyme commençant par B, à partir des dénombremens de population depuis la fin du XVII^e jusqu'à la fin du XIX^e siècle à Charleville ; cette ville étant la seule connue en France pour avoir des listes de dénombremens de la population au XVIII^e siècle. La base de données a été élaborée par Carole Rathier, à partir du logiciel Fichoz, créé par Jean-Pierre Dedieu¹⁵⁶. À côté des dénombremens et recensements, les registres paroissiaux entre 1696 et 1790 ont permis de reconstruire des généalogies de ces individus en B. À partir de 2019, dans le cadre d'un programme Émergence financé par Sorbonne Université, la collecte de données se poursuit à partir les recensements, les actes de naissance et les actes de décès du XIX^e siècle¹⁵⁷, avec la création en plus d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour faire concorder les données démographiques et spatiales de la ville aux XVIII^e et XIX^e siècles¹⁵⁸. La reconstruction des 215 groupes

¹⁵⁴ La question était en particulier de savoir combien de générations il était possible de remonter pour les individus de chaque décennie : Alain Bideau, Guy Brunet (dir.), *op. cit.*, p. 159-170.

¹⁵⁵ L'enquête associait l'Université Bordeaux 3, l'Université Paris-Sorbonne et l'Université de Picardie Jules Verne.

¹⁵⁶ Carole Rathier, François-Joseph Ruggiu, « La population de Charleville de la fin du XVII^e siècle à la fin du XIX^e siècle », *Histoire & mesure*, vol. XXVIII, n°2, 2013, p. 3-16.

¹⁵⁷ La base de données est consultable sur le portail démographique du site internet de l'enquête : <http://crm-umr8596.huma-num.fr/Charleville/>

¹⁵⁸ Programme Émergence C2EP2 (*Connexions carolopolitaines. Espace, Population, Patrimoine*). Sur le SIG, voire : Sylvain Rassat, François-Joseph Ruggiu, « Big Data, maquette 3D et patrimoine numérique comme instruments d'étude démographique et historique : l'exemple de l'enquête « Charleville » », *In Situ* [En ligne], 39, 2019, mis en ligne le 03 juin 2019, consulté le 26 août 2021. URL : <http://journals.openedition.org/janus.bis-sorbonne.fr/insitu/22296> ; DOI : <https://doi-org.janus.bis-sorbonne.fr/10.4000/insitu.22296>

patronymiques entre 1740 et 1890 dans le cadre de notre thèse est un travail inédit qui s'adosse en partie à cette base de données démographique et qui a vocation à la compléter.

3.3. L'aide informatique dans la reconstruction généalogique et l'analyse des données

Enfin, un grand saut méthodologique a été possible dans le domaine des outils informatiques de lecture et de représentation graphique des données. Dans le courant de *l'Event History Analysis*, avaient déjà été élaborés des logiciels comme STATA, qui permet d'analyser les variables influençant les l'évolution des individus dans les différentes périodes de la vie à partir d'un corpus de population¹⁵⁹. Dans la recherche sur les stratégies d'alliance, Marion Selz présentait le programme GEN-PAR en 1997, qui permet, à partir d'un corpus généalogique, de compter et de repérer des mariages et des alliances entre plusieurs groupes sur certains critères, mais aussi de créer des représentations graphiques des généalogies¹⁶⁰. Depuis la fin des années 2000, l'un des logiciels les plus importants est le programme PUCK (Programme for the Use of Computation Kinship Data), qui permet d'analyser les réseaux familiaux au sein d'un corpus généalogique. Ce programme avait été créé par Klaus Hamberger, Cyril Grange et Michael Houseman pour un projet d'analyse de la parenté appelé KinTIP (« Traitement informatique des phénomènes de Parenté en histoire et en ethnologie »)¹⁶¹. Il a été utilisé notamment par Michaël Gasperoni pour plusieurs corpus généalogiques de populations juives du centre de

¹⁵⁹ Philippe Bocquier, *L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel STATA*, Paris, Centre Français sur la Population et le Développement, 1996.

¹⁶⁰ Marion Selz, « Interprétation des résultats du traitement informatique », in Tiphaine Barthelemy, Marie-Claude Pingaud (dir.), *op. cit.*, p. 35-41. Voir aussi Marion Selz, "Traitement Informatique de données généalogiques, le logiciel « GEN-PAR », *L'Homme*, 34, n°130, 1994, p. 129-136.

¹⁶¹ Une nouvelle version Puck 2.0 depuis 2012 permet d'aller plus loin dans les analyses de stratégies d'alliance : Klaus Hamberger, Cyril Grange, Michael Houseman, Christian Momon, « Scanning for Patterns of Relationship. Analyzing Kinship and Marriage Networks with Puck 2.0 », *The History of the Family*, 19, n°4, 2014, p. 564-596 ; Cyril Grange, Michael Houseman, « Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté : une application aux familles de la grande bourgeoisie juive parisienne XIX^e-XX^e siècles », *Annales de démographie historique*, 2008, 2, n°116, p.105-144 ; Klaus Hamberger, Michael Houseman, Cyril Grange, « La parenté radiographiée », *L'Homme* [en ligne], 191, 2009, mis en ligne le 01 janvier 2011. URL: <http://journals.openedition.org/lhomme/22205>; DOI: 10.4000/lhomme.22205.

l'Italie entre 1500 et la fin du XIX^e siècle¹⁶². Pour notre échantillon Charleville, nous avons également utilisé PUCK pour repérer les mariages consanguins¹⁶³.

Tous ces outils informatiques d'analyse et de représentation des liens de parenté permettent de faire avancer la recherche ; néanmoins, dans le domaine des transmissions intergénérationnelles, leur utilisation n'apparaît d'emblée pas évidente. Les logiciels ne peuvent, seuls, apporter une réponse aux multiples questions de l'historien. Il faut adapter leur utilisation aux problématiques concernées, voire, si nécessaire, inventer de nouveaux programmes informatiques.

Après avoir présenté ces grandes enquêtes démographiques, il est encore nécessaire de souligner une évolution majeure des dernières années dans l'utilisation des reconstructions généalogiques. Dans l'étude de la parenté, la généalogie a contribué à la recherche dans le domaine des relations intergénérationnelles entre les membres de la famille. Cet aspect est primordial dans l'analyse des transmissions générationnelles.

4. La généalogie comme outil du renouveau de l'analyse des relations entre les parents

Cette ouverture aux questions des liens familiaux a mis en évidence que les lignées familiales n'étaient pas seulement verticales, mais aussi horizontales.

La famille n'est pas une entité donnée, mais un groupe dont les relations sont entretenues au fil des années et des événements de la vie des individus. Plus encore, les familles peuvent s'approprier certaines pratiques sociales et transmettre un usage original. L'étude du parrainage a aussi contribué à créer des arbres généalogiques plus horizontaux : il s'agit de comprendre qui est sollicité comme parrain ou marraine parmi les parents vivants et disponibles¹⁶⁴. Les

¹⁶² Michaël Gasperoni, « Reconsidering Matrimonial Practices and Endogamy in the Early Modern period. The Case of Central Italy (San Marino, Romagna and Marche) » in Dionigi Albera, Luigi Lorenzetti et Jon Matthieu (dir.), *Reframing the history of family and kinship: from the alps towards Europe*, Berne, Peter Lang, 2016, p. 203-232 ; Michaël Gasperoni, *La Repubblica di San Marino in epoca moderna. Popolazione, famiglie, parentela*, Saint-Marino, Quaderni del Centro di Studi Storici, 2009 ; Laurent Barry, Michael Gasperoni, « L'oubli des origines. Amnésie et information généalogiques en histoire et en ethnologie », *Annales de démographie historique*, 2008, n° 2, p. 53-104.

¹⁶³ Les mariages noués dans les quatre degrés de parenté selon le droit canon : voir chapitre VII.

¹⁶⁴ Jean-Pierre Bardet, « Angelots, famille, patrie : parrains et marraines à Bouafles (Eure) au XVIII^e siècle », in Guido Alfani, Philippe Castagnetti et Vincent Gourdon (dir.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2009, p. 167-184 ; Camille Berteau, Vincent Gourdon, Isabelle Robin-Romero, « Familles et parrainages : l'exemple d'Aubervilliers entre les

frères et sœurs, ainsi les cousins et cousines germains ou issus de germains, sont des parents spirituels potentiels, notamment pour les puînés des fratries, en raison de l'âge avancé des grands-parents. L'estimation des liens de parenté, avant une reconstruction généalogique ou à défaut de pouvoir la faire, a souvent été fondée sur l'homonymie. L'homonymie des parrains et marraines a su ainsi faire apparaître l'orientation familiale ou extra-familiale de certaines familles dans le choix des parrains¹⁶⁵.

La configuration familiale n'est plus seulement pensée en termes de succession, héritage et reproduction sociale, mais aussi en termes d'identité et d'appartenance à un groupe qui est sollicité ou susceptible d'être sollicité dans les grands moments de la vie. Cette identité peut être transmise par les prénoms : pour expliquer la transmission des prénoms dans le Bas-Quercy, Jean-Claude Sangoï avait reconstitué les liens de parentés dans le périmètre de deux générations, à la recherche du parrainage des grands-parents et des oncles et tantes¹⁶⁶. La profondeur envisagée est celle de deux générations avant la génération de départ de l'observation, soit en tout trois générations, car c'est la durée « utile » : les influences familiales semblent être les plus fortes dans cet intervalle, puisqu'il correspond au plus grand où les individus ont pu se côtoyer de leur vivant¹⁶⁷.

Cette méthode de reconstituer des généalogies sur au moins deux générations, en accentuant la parenté horizontale disponible à un moment T, se trouve dans l'étude des comptes de tutelles des enfants orphelins d'un ou des deux parents par Sylvie Perrier¹⁶⁸. Les assemblées de tutelles comptent environ sept à huit personnes, dont des oncles et tantes, ou même le beau-père ou la belle-mère de l'enfant et sa propre parenté. À partir des comptes de tutelle conservés aux archives commissaires du Châtelet de Paris, Sylvie Perrier a donc en quelque sorte reconstitué des généalogies ascendantes et rayonnantes à partir d'un enfant, même elles restent très partielles puisque le regard reste centré sur un individu. Cette approche demandait de

XVI^e et XVII^e siècles », *Dix-septième siècle*, vol 249, n°4, 2010, p. 597-621 ; *id.*, « Trois siècles de parrainages à Aubervilliers. De la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles », in Guido Alfani, Vincent Gourdon, Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVI^e-XXI^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, p. 39-68 ; Cécile Alexandre, « Parrainer à Charleville au XVIII^e siècle », in Guido Alfani, Vincent Gourdon, Isabelle Robin (dir.), *op. cit.*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, p. 315-331.

¹⁶⁵ Paul-André Rosental, *op. cit.*, 1999.

¹⁶⁶ Jean-Claude Sangoï, « Transmission des prénoms ... », p. 263-269.

¹⁶⁷ Il est possible d'avoir une coexistence entre la génération 1 et la génération 4, ce qui correspondrait au degré entre un individu et ses arrière-grands-parents. Cependant, ce cas de figure semble assez peu fréquent dans les sociétés du XVII^e et du XIX^e siècle.

¹⁶⁸ Sylvie Perrier, « Le rôle des réseaux de parenté dans l'éducation es mineurs orphelins selon les comptes de tutelles parisiens (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Annales de démographie historique, Les réseaux de parenté*, 1995, p. 125-135.

regarder à la fois les branches maternelles et paternelles, puisque les membres de l'assemblée de tutelle doivent être également nommé dans les deux branches lorsqu'elle doit nommer le tuteur¹⁶⁹. Les relations familiales autour de l'enfant orphelin ont démontré qu'il est utile de reconstruire de façon large la parenté, et en particulier de prendre en compte les remariages et les enfants issus du second lit.

Oncles et tantes, en particulier, pouvaient exercer une influence importante sur les individus, de même que les cousins. Marion Trévisi a utilisé la méthode généalogique de façon originale : il s'agit de calculer la parenté disponible pour un individu, à partir des moyennes observées dans un échantillon de population¹⁷⁰. À partir de l'échantillon de population de fiches de 200 000 personnes à Vernon et aux villages alentour, de la fin du XVII^e siècle à 1836 : au sein de généalogies sur trois générations sédentaires, représentant en tout 8 850 personnes entre 1690 et 1836. L'assistance de programmes informatiques élaborés par Jean-Pierre Bardet ont permis de calculer le nombre d'oncles et tantes et de neveux et nièces disponibles à un moment donné (selon le moment dans la vie de l'individu ou de la chronologie). Dans la même perspective de comprendre les liens générationnels, Vincent Gourdon a montré la place que pouvaient avoir les grands-parents à Vernon et Paris dans la vie de leurs petits-enfants du XVII^e au XIX^e siècle, renouvelant ainsi l'étude de la vieillesse tout autant que celle des relations familiales¹⁷¹.

Le contexte de la recherche actuelle en histoire de la famille et de la démographie est donc marqué par ces évolutions qui tendent vers des bases démographiques de grande ampleur et vers des analyses à la fois quantitative et qualitatives des relations et des transmissions entre les membres de famille. La reconstitution généalogique, nous l'avons compris, n'est pas automatique ni évidente : il existe de nombreuses méthodologies, qui découlent de l'orientation théorique (plus ou moins marquée par la démographie historique ou l'anthropologie par exemple) et des hypothèses de recherche.

¹⁶⁹ Sylvie Perrier, « Le rôle des réseaux... », *op. cit.*, p.128.

¹⁷⁰ Marion Trévisi, *Au Cœur de la parenté, Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008, p. 70-75. Elle s'appuie en particulier sur les travaux d'Alfred Perrenoud qui avait effectué ces moyennes de parenté disponible à Jussy, en Suisse au XIX^e siècle: Alfred Perrenoud, « The coexistence of generations and the availability of kin in a rural community at the beginning of the nineteenth century » in *The History of the Family*, vol 3, n°1, 1998, p. 1-15.

¹⁷¹ Vincent Gourdon, *Histoire des grands-parents en France du XVII^e au début du XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2000.

C'est dans cet héritage de méthodes et de corpus généalogiques que s'inscrit notre étude sur les 215 groupes patronymiques de Charleville.

II. La construction généalogique des 215 groupes patronymiques

L'héritage de ces décennies de recherche à partir des reconstitutions généalogiques nous a conduit à faire certains choix pour la constitution de l'échantillon : la sélection sur le critère patronymique pour assurer une variété du statut social des individus, le suivi sur le long terme (au moins un siècle), en s'intéressant aux indicateurs démographiques tout autant qu'à indicateurs sociaux fondés sur l'observation de pratiques sociales. Pour élaborer la sélection des couples fondateurs et faire le suivi de leurs enfants dans la ville, il est nécessaire de commencer par présenter les sources disponibles qui ont été choisies.

1. La méthode de reconstruction des généalogies

Les principales sources utilisées pour étudier la population de Charleville sont les registres paroissiaux de l'unique paroisse de Charleville, Saint-Remi, puis l'état civil de la commune à partir du 1^{er} novembre 1792¹⁷². L'avantage de ces sources est qu'elles sont constantes et de qualité égale pour toute la population dans la période entre 1740 et 1890.

Nous avons commencé par dépouiller les actes de mariages entre 1740 et 1890 : ces derniers permettent de connaître les parents des époux et donc de créer un lien générationnel entre deux couples. Les témoins de mariages fournissent aussi souvent des informations sur la parenté : la présence d'oncles, de frères ou de cousins. Ces informations ne sont pas les principales utilisées mais elles peuvent aider à l'identification.

Dans cette démarche, il n'était pas possible de prendre en compte tous les mariages et toutes les familles de Charleville. Il a fallu donc faire un échantillonnage ; nous avons choisi le critère de sélection par patronyme. Dans un premier temps, tous les mariages entre 1740 et 1779 où l'un des époux a un patronyme qui commence par la lettre B, G, M, N, P, R ou T ont été sélectionnés et transcrits dans une base de données. Les hommes comme les femmes ont donc été concernés : cela s'explique par la volonté de ne pas exclure des femmes qui pourrait

¹⁷² La transition à l'état civil se fait dans le même registre, à partir du 1^{er} novembre 1792, après un petit paragraphe daté du 29 octobre 1792 qui indique que le registre est clos par l'officier municipal, conformément à l'article 1 du titre VI de la loi du 20 septembre 1792.

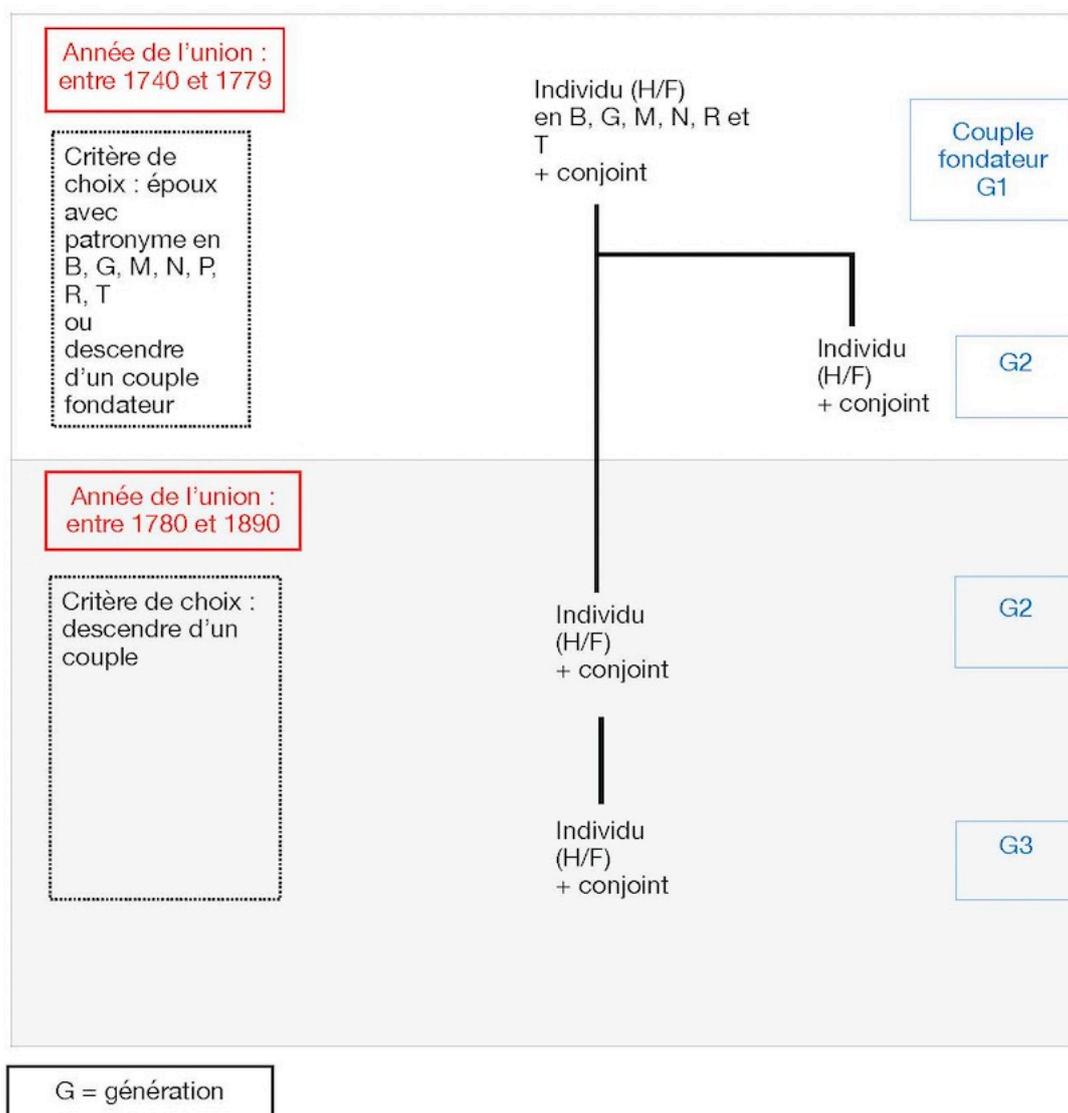
appartenir aux mêmes familles que les hommes. Les premières lettres du patronyme (B, G, M, N, P, R ou T) ont été choisies pour deux raisons principales : en ce qui concerne la lettre B, elle permet de faire le lien avec le corpus généalogique des individus en B de la base de données démographiques Charleville présentée précédemment. Les patronymes en B étaient aussi le critère de choix des familles dans notre étude de Master II sur le parrainage à Charleville aux XVIII^e et XIX^e siècles¹⁷³. Un certain nombre de familles en B sont donc connues depuis la fin du XVII^e siècle, et non pas seulement depuis 1740. Pour les autres lettres, elles ont été choisies car il s'agit de consonnes qui ne peuvent être confondues avec d'autres : les sons ne peuvent être écrits que par elles, au contraire du [k] qui pourrait être écrit c, k ou qu. Cela n'empêche pas cependant des variations orthographiques importantes, car le [g] est parfois transformé au cours du temps en [k]. Nous y reviendrons plus bas dans la présentation des difficultés rencontrées. Pour les familles choisies pour un patronyme d'une autre lettre que le B, les actes de mariage, voire de baptême et de sépulture avant 1740 dans la paroisse de Charleville, ont été ponctuellement consultés lorsqu'il était nécessaire de trouver une génération précédente pour déterminer si des époux homonymes (dans des mariages différents) étaient frères et/ou sœurs. Le critère du patronyme a permis de reconstruire les généalogies de toute la population, quel que soit son milieu social : les Roseau, une famille constituée de journaliers et d'ouvriers, qui étaient pour beaucoup analphabètes jusqu'au milieu du XIX^e siècle, ont donc eu une généalogie reconstruite selon la même méthode que celle des Gailly, une lignée d'industriels qui ont exercé des fonctions de maire ou de président du tribunal de commerce. Pour cette même raison, les archives notariées n'ont pas été les premières à être consultées.

Après avoir constitué le premier groupe de couples mariés entre 1740 et 1779, les mariages entre 1780 et 1890 ont été choisis si un époux était apparenté aux couples fondateurs de 1740-1779 ou s'il s'agissait d'un remariage d'un époux d'un couple fondateur (Figure 2)¹⁷⁴.

¹⁷³ Cécile Alexandre, « Parrainer à Charleville aux XVIII^e et XIX^e siècles », Master II, Paris IV Sorbonne, Paris, 2014.

¹⁷⁴ Apparenté est entendu dans le sens de descendant ou de germain.

Figure 2 : schéma récapitulatif du principe de sélection des mariages avant et après 1780

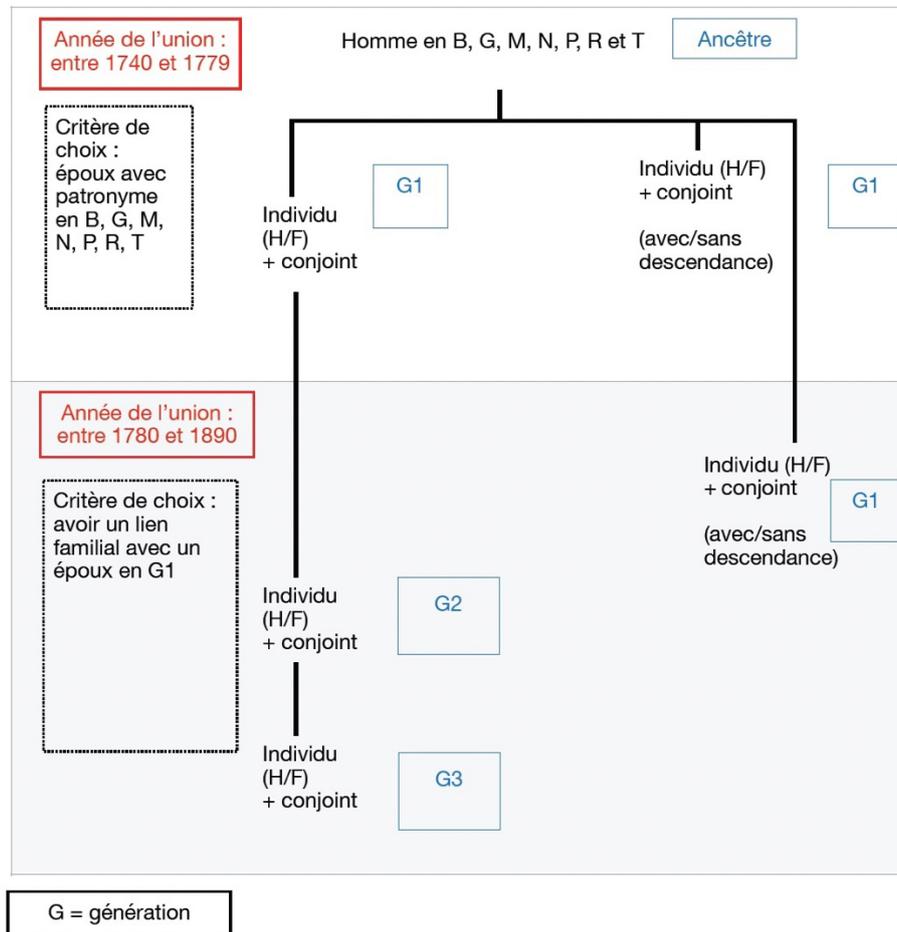


Parmi les couples choisis fondateurs entre 1740 et 1779, certains étaient apparentés. C'est alors la reconstitution généalogique avant 1740 et la preuve d'un lien de parenté à partir des registres paroissiaux qui permettent de les considérer comme appartenant à une même famille. On peut illustrer cela avec un exemple : Marie Billy épouse en 1741 Jean François Homé. Elle est la sœur de Claude Billy, qui lui a épousé Claire Peltier en 1749. Les deux ont été considérés comme des couples fondateurs du groupe Billy 3. Un deuxième schéma peut résumer la situation (Figure 3).

Tous les groupes patronymiques sont désignés durant cette étude à partir du patronyme de l'époux du couple fondateur, ou du père de la génération « ancêtre » dans le cas de multiples

couples fondateurs. Aucun groupe patronymique n'a présenté le cas d'un couple fondateur où seul l'épouse avait un patronyme commençant par les lettres choisies.

Figure 3 : schéma de sélection des mariages dans le cas de multiples couples fondateurs



Il est également possible, comme cela est indiqué dans la figure 3, qu'un couple de la première génération (avec ou sans descendance) soit pris en compte, même s'il a eu lieu après 1780. En effet, parfois, il s'est présenté le cas de figure où une fratrie a fourni des couples fondateurs entre 1740 et 1779 et un membre de cette fratrie s'est marié plus tard que les autres, après 1779. Ce mariage est intégré au corpus pour ne pas séparer des couples qui appartiennent au même groupe familial.

Enfin, les époux et épouses suivis se sont parfois remariés : ces remariages sont également pris en compte dans le corpus, quelle que soit leur date, jusqu'au 31 décembre 1890.

Les actes de mariages ont fourni le cadre des arbres généalogiques en renseignant les alliances, la filiation et, parfois, les unions précédentes ou la descendance légitimée au mariage.

Les liens généalogiques et les individus ont donc été ensuite progressivement reconstruits, au fil de la lecture des sources, et inscrits dans des fichiers Gedcom, grâce au logiciel Heredis.

Au total, on compte 215 groupes patronymiques, avec soit un seul couple fondateur, soit plusieurs couples fondateurs apparentés entre 1740 et 1779¹⁷⁵. La reconstruction des généalogies s'est donc faite principalement de façon descendante et sans écarter les branches féminines. En fonction du nombre de femmes mariées à chaque génération, d'autres patronymes ont donc été intégrés dans les groupes patronymiques, qui restent désignés à partir du patronyme du premier époux du couple fondateur.

Ainsi, nous avons 215 groupes familiaux constitués à la fois de plusieurs générations de couples mariés à Charleville et de célibataires décédés à Charleville entre 1740 et 1890. Elles comprennent aussi des femmes mères célibataires et leurs lignées descendantes. Cette méthode d'échantillonnage sur 150 ans permet aussi d'analyser les données en fonctions des années, en procédant à des découpages par décennie par exemple, mais aussi selon la temporalité des générations successives, qui est différente d'une famille à l'autre¹⁷⁶.

2. Présentation du corpus des actes de mariages et du corpus généalogique

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, il existe deux principaux fichiers différents résultants de la collection des actes de mariage puis de la reconstruction généalogique.

D'une part, l'ensemble des 3 220 actes de mariages entre 1740 et 1890, qui a la forme d'un fichier Excel et qui est découpé en période de 10 ans¹⁷⁷. Il présente la particularité d'être composé entre 1740 et 1779 de tous les actes de mariages dont au moins un époux avait un patronyme en B, G, M, N, P, R et T. Nous désignerons ce corpus comme « des mariages de l'échantillon entre 1740 et 1890 » dans les chapitres suivants.

¹⁷⁵ La liste des 215 groupes patronymiques est présentée en Annexe A.

¹⁷⁶ L'écart entre les mariages entre la première et la deuxième génération est estimé par commodité en moyenne à 25 ans, mais cela est très variable. Des familles auront déjà connu trois générations dans les années 1780-1790 depuis le début de l'étude en 1740, tandis que d'autres ne connaissent leur troisième génération que dans les années 1810-1820.

¹⁷⁷ Nous avons respecté les années telles qu'elles étaient inscrites dans les registres pour le découpage en décennie : c'est pourquoi les tableaux décennaux voient « 1790-VIII » et « IX-1809 ».

D'autre part, le « corpus généalogique » (il sera désigné comme tel), en format gedcom¹⁷⁸. Il diffère de la base Excel présenté précédemment parce qu'il est exclusivement constitué des généalogies d'au moins deux générations mariées à Charleville. Les couples de 1740-1779 qui n'ont pas eu de descendance mariée n'y sont donc pas présents. Le corpus compte en 7 138 individus, 3 531 hommes dont 2 789 mariés, 3 599 femmes dont 2 949 femmes mariées. Le nombre total des mariages est ici de 3070 unions. Ce fichier généalogique a été complété avec deux types d'informations généalogique en plus des actes de mariages :

- Les décès, en intégrant les enfants et les adultes célibataires connus par leur décès
- Les séparations de corps et les divorces, connues par les mentions marginales des actes de mariage ou par les ordonnances de non-conciliation dépouillées entre l'an IX et 1892.
- Les individus ancêtres (avant le couple fondateur) quand il était utile de connaître les liens de parentés entre les couples fondateurs
- Des ascendants de conjoints lorsqu'il existait une suspicion de mariage entre parents (notamment à cause d'une homonymie des époux), ou pour vérifier l'identité de deux individus homonymes de nom et/ou de prénom.

Les sources et la méthode pour constituer l'échantillon et construire les arbres généalogiques ont laisser découvrir des difficultés, qu'il semble important de présenter pour comprendre le corpus généalogique dans son ensemble et ses limites.

3. Les difficultés de reconstitution et les solutions choisies

La reconstitution généalogique est confrontée souvent à divers obstacles au cours du processus. Les premiers sont liés aux sources : à leur nature et leurs modifications apportées par le temps et leur état à leur consultation.

3.1. Les contraintes liées aux sources des registres paroissiaux et de l'état civil entre 1740 et 1890

Les actes des registres paroissiaux et d'état civil, ainsi que les recensements du XIX^e siècle, sont sujets, comme toutes les autres sources, à des lacunes physiques (destructions,

¹⁷⁸ Ce corpus a été écrit avec le logiciel Heredis et a été analyse avec PUCK. Il a été déposé sur Kinsources et est disponible en accès libre : <https://www.kinsources.net/browser/datasets.xhtml> .

perles). Il semble bon de rappeler que la reconstruction généalogie est tributaire de l'état des sources et de l'accès matériel à celles-ci, qu'il soit numérique ou physique. Au-delà des difficultés matérielles (déchirures de bords de pages, pliures anciennes ou encore encre trop transparente), les lacunes les plus difficiles à contourner sont celles qui sont inhérentes à la source elle-même et aux circonstances de sa création : la décision d'inscrire l'information sur le métier des femmes par le prêtre ou l'officier d'état civil est fluctuante. Ces différences et ces lacunes empêchent de faire un fichier compilant tous les actes de mariage.

Si les actes de mariages sont constants entre 1740 et 1890, il existe une différence qualitative en informations entre d'une part la période de l'Ancien Régime, entre 1740 et le 31 octobre 1792, et d'autre part la période de l'état civil à partir du 1^{er} novembre 1792. Les actes d'état civil varient aussi grandement dans leur formulation entre 1792 et 1804, année d'application du Code Civil napoléonien, et la période 1804-1890. Cela présente un défi dans l'analyse sérielle sur une longue période. La raison de ces différences est que les registres de paroisses et ceux d'état civil ne sont pas de même nature et ont des buts différents. Les premiers doivent inscrire la parenté dans les règles religieuses du respect des sacrements, en particulier l'administration du baptême, et le respect du mariage au-delà de quatre degrés de consanguinité dans le droit canon. Il était aussi primordial de connaître la paroisse d'origine afin de s'assurer que les individus étaient bien catholiques, que les informations sur leur parenté étaient exactes et que les bans de mariage y avaient bien été publiés à trois dimanches ou fêtes chômées. Les informations nécessaires concernant l'âge se limitent à la majorité dans les actes de mariage, car la minorité supposait le besoin de consentement des parents. Celles concernant l'âge exact ou la profession sont facultatives et sont ajoutées selon la disposition de l'officiant religieux. Les âges chiffrés remplacent la mention « majeur » ou « mineur » à partir de 1774¹⁷⁹. Cela est important car l'âge permet de trouver plus facilement l'acte de baptême ou de naissance d'un individu.

Un autre problème vient de l'absence de certaines informations pour les femmes. Les actes de Charleville sont globalement de bonne qualité et permettent de connaître l'identité des femmes aussi bien que celle des hommes (prénom, patronyme, âge), sauf l'information sur la profession. À Charleville, entre 1740 et 1779, les épouses n'ont jamais de profession. Entre

¹⁷⁹ La majorité est durant l'Ancien Régime à 25 ans pour les hommes et 30 ans pour les femmes.

1780 et l'an VIII (1799-1800), une minorité (moins de 10 %) ont un métier¹⁸⁰. À partir de l'an IX (1800-1801), la majorité des femmes est qualifiée de « sans profession » dans les actes de mariage, même si les professions apparaissent de plus en plus à partir de 1850¹⁸¹. La situation est donc moins mauvaise que dans d'autres localités : dans la République de Saint-Marin en Italie entre le XVI^e et les XIX^e siècle, Michael Gasperoni souligne que les actes de baptêmes ne renseignaient pas le patronyme de la mère avant le milieu du XVIII^e siècle et les carences d'informations sur les mères sont importantes dans les recensements jusqu'en 1899¹⁸². Cependant, cela reste une lacune majeure pour observer les transmissions de mère en fille d'activités professionnelles.

Enfin, il arrive que certains époux du premier groupe (1740-1779) n'aient pas de père ou de mère mentionné dans l'acte, notamment lorsqu'il s'agit d'un remariage : seuls les premiers conjoints sont mentionnés. Ce cas de figure appelle alors de rechercher en amont la filiation.

D'autres informations présentes dans les actes, même bien conservées et numérisées, peuvent aussi créer de la confusion, voire des erreurs d'interprétation : le patronyme est l'une d'entre elles.

3.2. Les pièges des patronymes

Une difficulté commune à toute entreprise généalogique se trouve de l'usage des patronymes. Les variations orthographiques des patronymes sont un premier problème. Il existe des patronymes écrits différemment, mais qui se prononcent toujours de la même façon et qui font référence à une famille facilement repérable. C'est le cas par exemple de la famille Gouvelet : elle est parfois écrite ainsi, mais aussi Covelet, voire Couvelet. Si l'orthographe des patronymes se fixe au cours du XIX^e siècle, en particulier à partir du Code civil de 1804, il existe jusqu'à la fin du siècle des variations, qui sont parfois importantes. Il se trouve des cas de figure plus complexes, où, cette fois-ci, la prononciation est modifiée : les Nédhoncele sont parfois Nedonchelle. Par exemple, nous trouvons le 8 avril 1882 le mariage d'Auguste Nédhoncele; mais au mariage de son père, le 28 mai 1853, son père Désiré Joseph se nomme

¹⁸⁰ Les professions des épouses apparaissent à partir du passage aux registres d'état civil en novembre 1792, mais elles restent très rares (seulement 15 femmes sur 140 entre novembre 1792 et la fin de l'an VIII)

¹⁸¹ « Faire l'étude des professions féminines malgré les silences des sources à Charleville (1740-1890) », *Enquêtes, revue de l'École Doctorale 188 Histoire moderne et contemporaine*, n°7, janvier 2022, en ligne <https://ed188.hypotheses.org/files/2022/04/2-1.-Cecile-Alexandre.pdf>.

¹⁸² Laurent Barry, Michael Gasperoni. « L'oubli des origines... », p. 57-59.

Nédhoncele. Dans l'acte de mariage de ce dernier, une mention explique que le père du futur époux avait pour patronyme Nédonchelle dans son acte de décès et Nédonnel dans celui de sa femme (donc la mère de Désiré Joseph). Cela pose la question de l'attachement des individus à l'orthographe de leur nom de famille et à l'écrit : ces variations pourraient refléter une certaine indifférence, y compris vis-à-vis de la prononciation, comme dans le cas des Nédonchelle/Nédhoncele. Ces petites modifications orthographiques sont nombreuses et compliquent parfois la tâche de la reconstitution généalogique. Elles imposent également un choix : il faut trancher pour une seule orthographe, afin d'avoir des données cohérentes. Pour l'exemple que nous venons de voir, il s'agit de Nédhoncele.

Un autre problème vient du fait que l'homonymie patronymique n'est pas toujours synonyme de parenté. Pour un outil de reconstitution systématisée et informatique des arbres généalogiques, l'homonymie des patronymes peut être un obstacle à l'exactitude et l'exhaustivité des données. À Charleville, certains patronymes sont répandus mais il a été impossible de prouver que les groupes patronymiques étaient apparentés, même en recherchant des ancêtres entre 1700 et 1740. Par exemple, le patronyme Titeux est porté au début du XIX^e siècle par deux couples fondateurs de deux groupes patronymiques. Les membres de ces deux groupes n'ont pas d'ancêtre en commun connu et ne se marient jamais ensemble. Pour éviter de lier des individus homonymes mais non parents, nous avons choisi de reconstruire les généalogies sans outil informatique et de se fonder sur les actes de mariage, de décès ou encore de baptême/naissance pour retrouver les liens de parenté. Le tableau A en Annexe récapitule les 215 groupes patronymiques. Ceux qui sont homonymes mais qui n'ont, à notre connaissance, pas de lien de parenté, se voient différenciés par des numéros : par exemple, Baulmont 1, Baulmont 2, Baulmont 3.

Même lorsque le patronyme est lisible et bien distinct, il est parfois difficile de faire la différence entre des individus exactement homonymes par leur nom et prénom au sein d'une famille, surtout lorsqu'il manque un mariage. Il est donc parfois nécessaire de recourir à deux outils : la recherche de l'acte de baptême ou de naissance et la comparaison des signatures. Par exemple, dans le groupe patronymique Billy 3, en 1821, Jean Louis Homé se marie à Charleville avec Marie Josephe Masse. On sait qu'il a alors 25 ans, ce qui porte sa date de naissance à environ 1796. Un Jean Louis Homé est décédé en 1843, en étant marié à Marie Bonne Gervaise. Une première impression dissocie donc les deux hommes par l'épouse, alors qu'en fait, tous les deux sont bien désignés comme enfant naturel de Louise Homé, lessiveuse. Nous ne savons la

date de naissance de Jean Louis que par soustraction à partir de l'acte de décès : 47 ans. En recherchant dans les actes de naissance des années 1795-1797, nous avons trouvé l'acte de naissance de Jean Louis le 6 nivôse an IV à Charleville, sans trouver d'autre enfant né avec ce prénom de cette femme à Charleville. Pour confirmer l'identité de Jean Louis, la comparaison des signatures a été le dernier élément convaincant pour conclure qu'il s'agissait d'un seul et même homme. L'acte de décès de Louise Hortense Homé, fille de Jean Louis Homé et Marie Josephe Masse, en 1828, et l'acte de décès de Clotilde, fille de Jean Louis et Marie Bonne Gervaise, en 1833 comprennent la signature du père. Ces actes ont l'avantage d'être proches dans le temps et donc de rendre la comparaison plus certaine (il n'y a pas de variation de l'écriture avec l'âge). Les signatures sont bien identiques ; nous pouvons donc en conclure que les deux hommes sont les mêmes et que le mariage avec Marie Bonne Gervaise a été célébré en dehors de Charleville, probablement entre 1828 et 1833.

L'homonymie et la variations des orthographe de patronymes sont donc des obstacles qui demandent du temps et une méthode pour lever les doutes avant la reconstruction généalogique. Une autre difficulté vient du cas où une génération se marie hors de Charleville mais que leurs enfants y reviennent à la suivante : c'est le cas que nous appelons les « sauts de génération ».

3.3. La reconstruction des lignées ayant connu un « saut de génération »

Ce que nous appelons « saut de génération » est la situation où une lignée descendante a été momentanément « coupée » : un mariage à une génération s'est fait ailleurs qu'à Charleville, mais la ou les générations descendantes se sont à nouveau mariées à Charleville. La famille Guery 1 peut illustrer cela : Pierre Joseph Guery se marie en 1848 avec Catherine Thiry. Le problème était que les parents de Pierre Joseph, Jean Baptiste Guery et Marie Thérèse Giot, n'étaient pas dans nos fichiers d'époux carolopolitains. Il a été donc nécessaire de retrouver le parcours de Jean Baptiste Guery pour comprendre s'il appartenait à une famille de Charleville. L'acte de décès du 16 novembre 1886 a confirmé l'appartenance à la famille Guery 1 puisque son père et sa mère (donc les grands-parents de Pierre Joseph) étaient mentionnés. Jean Baptiste était né vers 1793, d'après son âge au décès, à Charleville. Nous savons que Pierre Joseph, fils de Jean-Baptiste Guery et Marie Thérèse Giot, est né à Beauraing en Belgique le 20 novembre 1814 grâce à son acte de mariage, il est donc possible que ses parents se soient

mariés dans cette ville. L'essentiel est que le lien de parenté ait pu être reconstitué pour ces trois générations.

Le corpus des 215 groupes patronymiques est donc constitué de lignées dont, parfois, il manque un mariage. L'échantillon est bien sédentaire, puisque basé sur des mariages à Charleville, mais il s'agit d'une sédentarité relativement souple, qui prend en compte le déplacement de population sur une génération.

Ainsi, les reconstructions à partir des actes des registres paroissiaux et d'état civil ne sont pas toujours faciles : les informations peuvent amener à des confusions ou être trop partielles. La recherche patiente et précise permet de dépasser ces difficultés pour assurer tous les liens de parenté. Les lignées descendantes issues de naissances illégitimes sont parfois encore plus délicates à reconstituer.

3.4. La reconstruction des lignées descendantes par les femmes, et en particulier des naissances « naturelles »

Les reconstructions des parcours des mères célibataires, dites aussi « filles-mères » au XVIII^e siècle, et de leur descendance représentent un défi car les actes de mariages ne permettent de connaître qu'une partie des cas et des informations essentielles. Plusieurs situations existent : parfois, ces femmes épousent un homme après avoir donné naissance à un enfant (parfois âgé de quelques années) ; l'enfant est donc légitimé. Mais, d'autres fois, elles ne se marient jamais : ce sont alors leurs enfants, au moment de leur mariage, qui permettent de voir que leur naissance était « naturelle ». Enfin, il y a encore la possibilité que certaines femmes aient des enfants sans être mariées et que leur descendance féminine ait également des enfants naturels. Alors, il est alors nécessaire de chercher dans les actes de naissance ou de décès, ou encore dans les recensements, même si, dans ces derniers, les informations sont limitées à un mot qualifiant le lien de parenté entre le chef de ménage et les autres membres du foyer. Les actes de naissance des 215 groupes patronymiques n'ont pas été collectés systématiquement dans cette étude. Cependant, ils ont été consultés à Charleville ou d'autres localités en France à chaque fois que cela était nécessaire pour reconstituer le parcours d'un individu¹⁸³. Ainsi, les lignées issues de naissance illégitimes et qui aboutissent à des mariages à Charleville ont été reconstruites et intégrées dans les généalogies.

¹⁸³ Voir chapitre VI sur les naissances hors mariage.

En conclusion, l'échantillon des 215 groupes patronymique a été reconstitué avec un grand soin porté à la vérification des liens de parenté entre les individus. Les principes de bases étaient de suivre des lignées descendantes à partir de couples fondateurs puis des mariages de leurs descendants dans une paroisse urbaine : Saint-Rémi, puis, à partir de 1792, dans une commune : Charleville. Le but est d'analyser un grand nombre de familles de différents horizons sociaux et de faire un suivi de l'évolution des lignées dans un contexte urbain de fortes transformations sociales, économiques et politiques au cours des 150 ans. Afin d'avoir un corpus généalogique le plus complet possible, il était primordial de choisir également de suivre les descendances des filles, autant que celles des garçons, même si cela compliquait un peu le suivi généalogique par le changement de patronyme. Les lignées illégitimes ont pu être intégrées grâce aux mariages des enfants nés illégitimes et aux actes de décès systématiquement recherchés pour tous les membres des familles entre 1806 et 1912.

Après cette présentation des méthodes et défis de la reconstitution, il est possible de se demander quelles sont les caractéristiques générales des familles et quelle était la représentativité de l'échantillon par rapport à la population urbaine totale au cours du XVIII^e et du XIX^e siècle.

III. Présentation des caractères généraux de l'échantillon

Pour s'assurer de la solidité des analyses démographiques et sociales, il apparaît nécessaire de présenter le profil global de notre échantillon de population au cours des 150 ans.

1. Caractères généraux et représentativité du corpus des mariages (1740-1890)

1.1 Une tendance à la diminution de la taille de l'échantillon au fil du temps

Les 3220 mariages du corpus des actes de mariages entre 1740 et 1890 représentent environ 33% des unions célébrés à Charleville sur toute la période, d'après le nombre des unions par an compilées à partir des registres paroissiaux et de l'état civil.

Comme cela a été exposé plus haut, tous les mariages où un individu avait un patronyme en B, G, M, N, P, R ou T ont été sélectionnés entre 1740 et 1779. À partir de 1780, seuls les mariages apparentés aux couples de la période 1740-1779 ont été pris en compte. Ceci entraîne donc un corpus d'actes de mariages qui est différent par nature : la sélection des couples est beaucoup plus grande à partir de 1780, puisqu'auparavant le critère était seulement patronymique. Une des conséquences les plus flagrantes de cela est la différence de représentativité de l'échantillon par rapport à l'ensemble des mariages annuels dans la ville : en moyenne, entre 1740 et 1779, 70% des mariages annuels appartiennent à l'échantillon (Figure 4), tandis qu'entre 1780 et 1890, cette proportion descend à 24% (Figure 5). Les statistiques qui suivront dans cette étude seront donc à interpréter en ayant conscience de cette nature du corpus.

Figure 4 : proportion des mariages de l'échantillon sur l'ensemble des mariages célébrés à Charleville entre 1740 et 1779 (corpus des mariages)

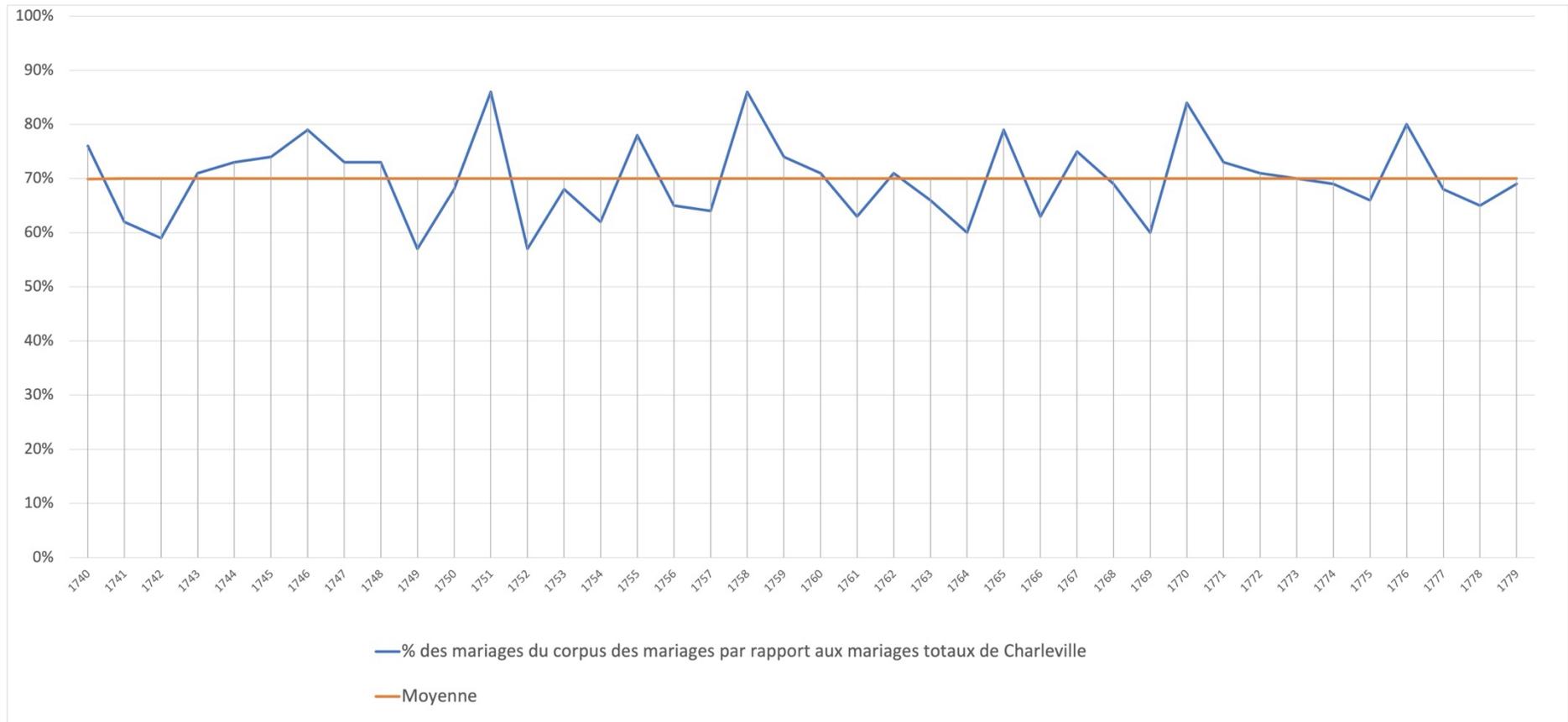
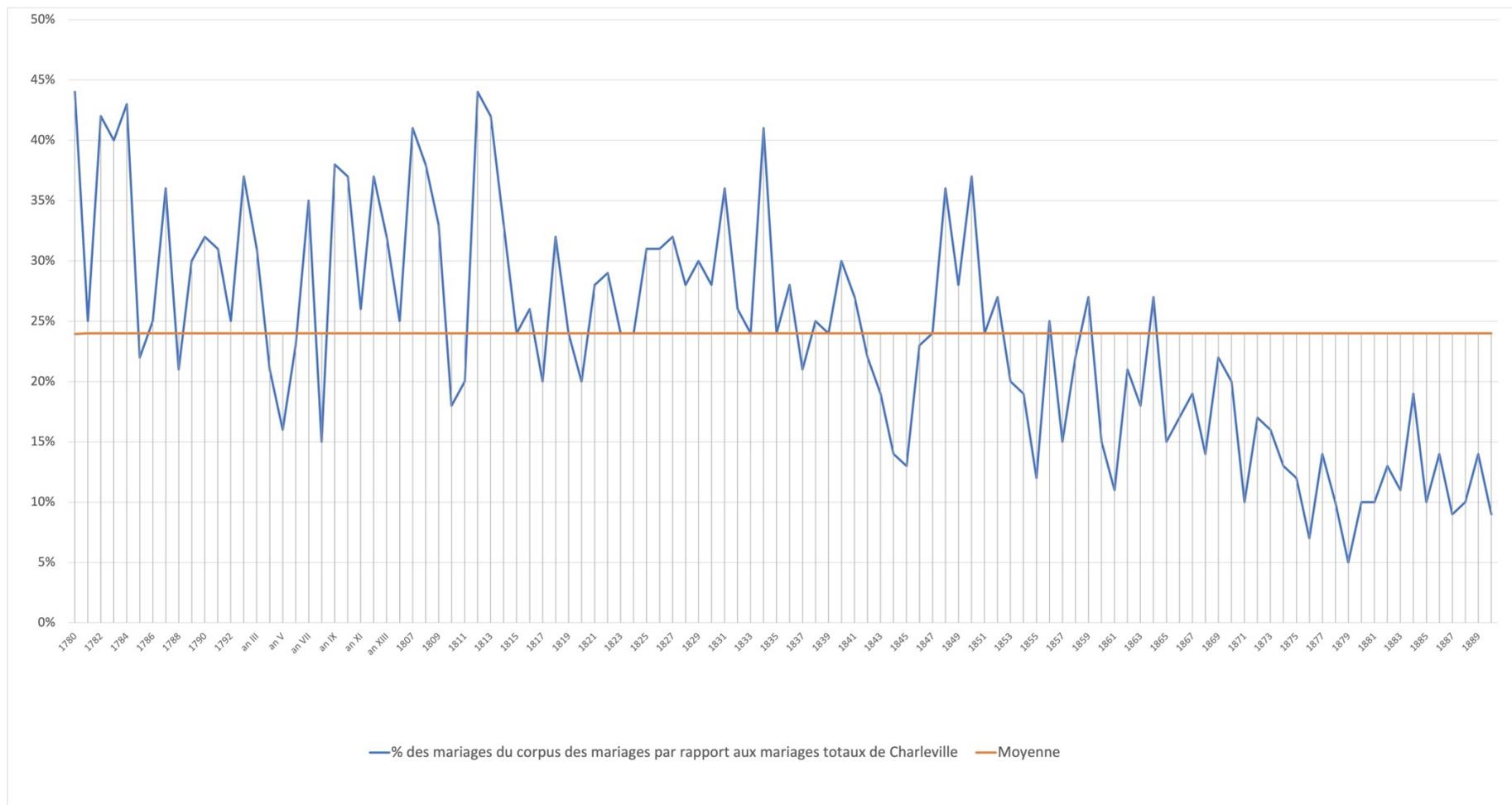


Figure 5 : proportion des mariages de l'échantillon sur l'ensemble des mariages célébrés à Charleville entre 1780 et 1890 (corpus des mariages)



La variation de la représentativité des mariages dans le premier groupe 1740-1779 n'est pas très significative (Figure 4). Elle est plutôt le résultat de variations annuelles dues au hasard. Dans le second groupe de 1780 à 1890, la représentativité diminue de façon progressive et constante : de 44% en 1780 à 9% en 1890 (Figure 5). Un basculement s'opère à partir des années 1850 : la proportion annuelle bascule en dessous de la moyenne de 25%, et même moins de 24% qui est la valeur médiane de l'ensemble. À partir de 1871, ce taux ne dépasse plus 20%, avec une valeur minimale de 5% en 1879.

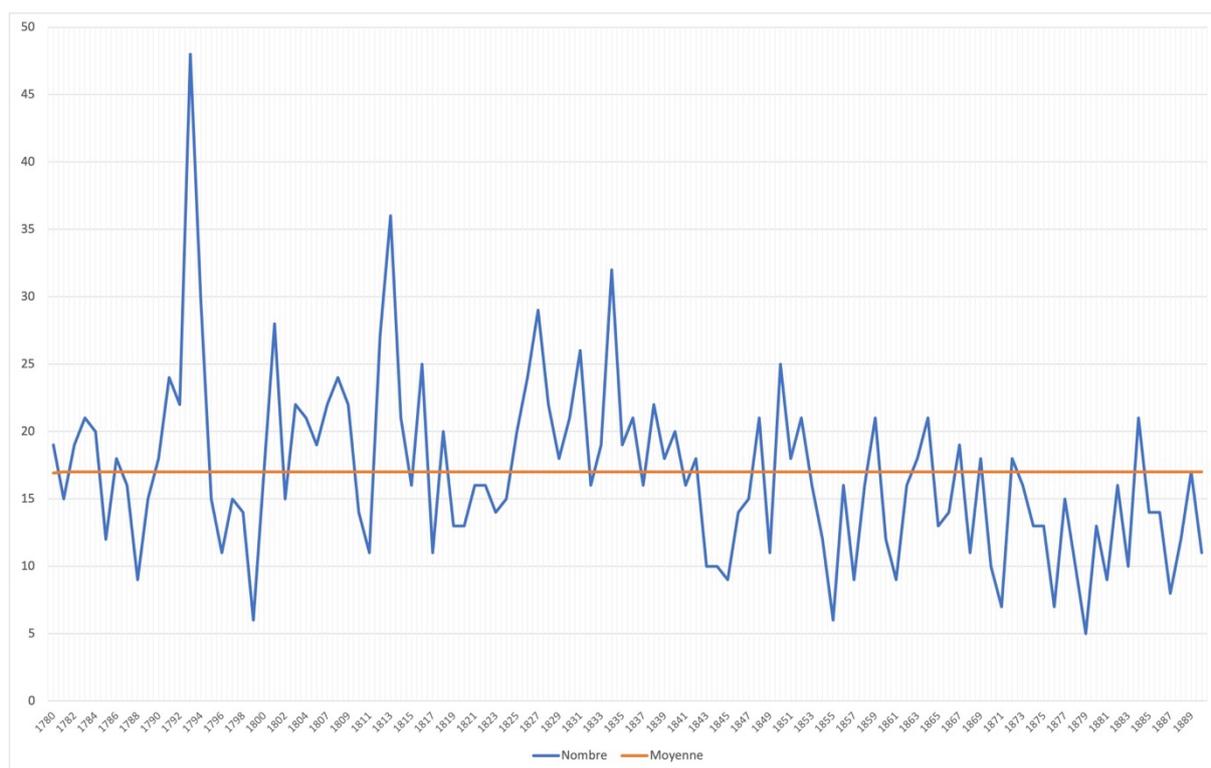
Quelles sont les causes d'une telle baisse du nombre de mariage dans l'échantillon de population ?

1.2 Les facteurs de la baisse du rapport de l'échantillon au sein de la population au XIX^e siècle

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour expliquer ce phénomène. La première est la croissance rapide de la population de Charleville à partir de l'ouverture du chemin de fer avec Paris en 1859. Comme nous l'avons mentionné en introduction, la population passe de 8731 habitants en 1858 à 12 272 en 1873 et 15 886 en 1886. Au XVIII^e siècle, même si la population est proche de doubler une première fois entre 1742 et 1789, il n'y a pas de corrélation claire avec la proportion fluctuante des mariages de l'échantillon. Pour la rupture des années 1850, l'explication par la croissance de la population grâce à l'immigration est plus convaincante.

À côté de cette baisse logique de la représentativité au fur et à mesure de la croissance démographique, une baisse est aussi sensible dans le nombre absolu des mariages annuels de l'échantillon (Figure 6). La valeur minimale de 5 mariages se trouve en 1879, alors que le nombre de mariages total dans la ville n'était pas en baisse.

Figure 6 : nombre annuel des mariages de l'échantillon (corpus des mariages, 1780-1890)



Les facteurs les plus probables de cette diminution des mariages est l'émigration, pour des raisons économiques, sociales voire politiques, et le décès des derniers descendants. Les années 1840 sont un moment de crise économique et politique : la crise économique commence en 1847 pour les cloutiers de Charleville. Il est possible qu'une partie des descendants des lignées suivies soient partis de la ville.

L'échantillon représente donc une part non négligeable des mariages de la ville, même si le nombre de mariages baisse de façon importante à partir de la fin des années 1840. Les causes les plus probables sont l'émigration ou l'extinction des lignées. Pour comprendre ce corpus de famille, il est aussi utile de regarder ensuite le lieu de naissance des époux et épouses pour mesurer le degré d'ancrage dans la ville.

1.3 Le lieu de naissance des époux et épouses

Les 215 groupes patronymiques sont *a priori* sédentaires puisque seules sont suivies les familles qui se marient à Charleville au cours de la période¹⁸⁴. Pour mesurer cette sédentarité et la comparer à celle des époux de toute la ville, nous avons sélectionné quatre périodes de deux ans : 1750-1751, 1790-1791, 1840-1841 et 1889-1890¹⁸⁵ ; dans ces échantillons de deux ans, tous les mariages de la ville ont été observés afin de connaître le lieu de naissance des épouses et des époux.

Le lieu de naissance est renseigné différemment avant et après la création de l'état civil. Dans l'état civil en 1840-1841 et 1889-1890, les actes de mariage mentionnent la commune de naissance. En 1750-1751 et 1790-1791, les actes des registres paroissiaux indiquent la paroisse de droit et la paroisse de fait de l'individu. La première correspond à celle où résident les parents de l'époux ; la seconde correspond à la paroisse de résidence de l'époux¹⁸⁶. Cela s'explique par la nécessité d'avoir un certificat de publication des bans de mariage dans la paroisse de droit¹⁸⁷.

Le nombre de mariages de notre échantillon est assez bas, à partir de 1790-1791 et surtout au XIX^e siècle, à cause de l'effet de l'attrition (Tableau 2). Les taux indiqués sont donc un peu moins fiables pour notre échantillon, mais ils donnent un ordre de grandeur qui, en comparaison avec le total des époux ou des épouses (Tableau 3), montre un contraste intéressant.

¹⁸⁴ Les époux peuvent être nés en dehors de Charleville, qu'ils soient descendants des groupes patronymique suivis (une naissance peut avoir eu lieu dans une autre commune si le couple des parents a émigré après le mariage) ou le conjoint. À cet égard, on compte, parmi les époux qui ne sont pas issus des groupes patronymiques, des natifs des Ardennes, du reste de la France et aussi des étrangers (notamment de Belgique).

¹⁸⁵ 1740-1741 ont été laissées de côté car il s'agit de deux années de crise démographique. Sur le sujet, voir Cristina Munno, « La crise démographique de 1740 à Charleville », *Histoire & mesure*, vol. XXVIII, n°2, 2013, p. 53-88.

¹⁸⁶ Il peut y avoir une marge d'erreur entre le lieu de naissance de l'individu et sa paroisse de droit dans certains cas isolés (naissance dans une lieu où le couple ne faisait que passer, par exemple). Sur la distinction paroisse de droit/paroisse de fait au XVIII^e siècle, voir : Jacques Dupâquier, « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale. Enracinement et ouverture : faut-il vraiment choisir ? », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 18, n° 2, 2002, p. 121-135, p. 127.

¹⁸⁷ Voir l'article 40 de l'ordonnance de mai 1579 dite de Blois et l'article 1 déclaration royale sur les formalités du mariage du 26 décembre 1639, cités en particulier par René Lemée : « La réglementation des registres paroissiaux en France », *Annales de démographie historique, Démographie historique et environnement*, 1975, p. 433-477, p. 443-450.

Tableau 2 : proportion des épouses et époux de l'échantillon nés à Charleville (corpus des mariages, 1750-1890)

Période	Époux		Épouses	
	N/Total	%	N/Total	%
1750-1751	50/63	79	54/63	86
1790-1791	29/42	69	40/42	95
1840-1841	32/36	88,9	36/36	100
1889-1890	19/28	68	23/28	82

Tableau 3 : proportion des épouses et époux de tous les mariages carolopolitains nés à Charleville (tous mariages de la ville, 1750-1890)

Période	Époux		Épouses	
	N/Total	%	N/Total	%
1750-1751	62/81	76,5	70/81	86
1790-1791	79/134	59	108/134	80
1840-1841	52/127	41	71/127	56
1889-1890	60/245	24,5	69/245	28

Il apparaît de la confrontation des tableaux que les époux des deux sexes, au sein de l'échantillon ou au sein de la population totale, sont de moins en moins des natifs de Charleville entre 1750 et 1890. Dans les deux groupes, il existe un léger dimorphisme sexuel en faveur d'une plus grande mobilité masculine. Cependant, cette baisse est nettement moins marquée dans l'échantillon : même en 1889-1890, environ trois quarts des femmes et près de 70 % des hommes sont nés à Charleville, pour seulement des 28 % et 24,5 % des épouses et époux carolopolitains totaux. Cela confirme le caractère sédentaire des membres des familles suivies et de leurs conjoints.

Après avoir donné les caractères principaux de l'échantillon du point de vue des mariages et en comparaison avec les mariages de la ville entière, il est possible de se concentrer sur les 215 groupes patronymiques en tant que lignées descendantes pour présenter leur profil généalogique.

2. Le profil des arbres généalogiques des 215 groupes patronymiques

Les 215 groupes patronymiques sont en moyenne constituées de quatre générations et suivies sur environ 90 ans entre 1750 et 1840. Le nombre moyen de mariages par groupe de 17¹⁸⁸. La mesure de la profondeur généalogique des familles sont calculées ici à partir des

¹⁸⁸ Nombre d'unions total, y compris pour les mariages qui n'ont pas eu lieu à Charleville dans le cas des « sauts de génération ».

couples fondateurs de la première génération puis en prenant en compte toutes les lignées descendantes.

Pour les 215 groupes patronymiques, nous avons recensé le nombre de groupes en fonction du nombre leurs générations mariées à Charleville (tableau 4). Afin de donner quelques repères chronologiques, nous avons ajouté les dates médianes du premier et du dernier mariages dans chaque sous-groupe déterminé en fonction du nombre de générations mariées. Par exemple, les groupes ayant eu deux générations mariées à Charleville, soit la catégorie la plus nombreuse, avaient une médiane du premier mariage en 1751 et le dernier mariage en 1786. Ils ont donc pour plus de la moitié vécu durant le XVIII^e siècle.

Tableau 4 : nombre de familles de l'échantillon selon leur nombre de générations mariées à Charleville (corpus généalogique, 1740-1890)

N groupes	N générations mariées	Médiane de l'année du premier mariage	Médiane de l'année du dernier mariage
49	2	1751	1786
42	3	1755	1829
45	4	1760	1864
42	5	1755	1886
32	6	1748	1889
2	7	1750	1890

Les groupes patronymiques de deux et de trois générations représentent presque la moitié de l'échantillon (91). On peut remarquer que les groupes patronymiques des quatre premières catégories représentent à peu près la même proportion : elles sont une quarantaine. Environ 40 ans séparent à chaque fois les médianes des derniers mariages des familles suivies sur deux, trois et quatre générations.

Les groupes avec cinq générations et plus ont connu des mariages jusqu'à la fin de la période puisque les médianes des derniers mariages étaient entre 1886 et 1890.

Si on compte un nombre relativement élevé de groupes patronymiques avec six générations (32), ceux qui en avaient 7 générations sont rares (seulement 2).

Ces 215 familles ne sont pas des blocs qui existent de façon distincte les uns des autres pendant 150 ans. Ce sont au contraire des ensembles de lignées qui peuvent parfois se rejoindre : des mariages peuvent unir deux, voire plus, de familles. En effet, des mariages

peuvent se nouer, parfois plusieurs fois au cours des générations et avoir pour conséquence de lier trois voire quatre familles de départ. Il existe deux cas de figure :

- **le « contact »** : il s'agit de la situation où deux familles de notre échantillon sont unies par un mariage, mais qu'aucune descendance de ce couple ne se marie ensuite à Charleville (soit à cause du départ des enfants, soit à cause du décès des enfants).
- **le « tressage »** : ce cas se présente lorsque deux individus appartenant à deux (ou plus) familles de notre échantillon se marient à Charleville et qu'ils ont une descendance qui se marie à son tour à Charleville. La nouvelle lignée apparaît donc dans les arbres généalogiques respectifs de ces deux individus.

Si le contact entre les 215 familles ne pose pas de réel problème méthodologique sur les analyses, il en est un peu différemment des tressages qui impliquent plusieurs familles, parfois à des générations multiples. Le tableau 5 montre la répartition des 215 groupes en fonction du nombre de tressage : 41 % des familles n'ont pas de tressage ; et 28 % d'entre elles n'en ont qu'un seul.

Tableau 5 : nombre de groupes patronymiques de l'échantillon selon leur nombre de tressage (corpus généalogique, 1740-1890)

N tressage	0	1 tressage	2 tressages et +
N groupes patronymiques	96	46	73
Pourcentage parmi les 215 groupes	45%	21%	34%

Si 55% des groupes aient connu au moins un tressage avec un autre groupe, les mariages consanguins sont en rares¹⁸⁹ : seulement 36 groupes ont connu au moins un mariage consanguin (17% des 215 groupes).

Dans l'observation des indicateurs, nous avons fait le choix de regarder chaque groupe patronymique comme une unité, indépendamment du fait que certains avaient des lignées communes, car nous avons considéré que chaque groupe a une histoire familiale particulière si l'on comprend l'ensemble de la parenté depuis le ou les couples fondateurs. Les études de cas

¹⁸⁹ Mariage défini ici comme l'union entre deux individus apparentés jusqu'au quatrième degré de consanguinité selon le droit canon, ce qui correspond au mariage de deux petits-enfants de cousins germains (leur ancêtre commun est donc à la quatrième génération ascendante). Voir chapitre VII.

permettent de préciser lorsque des groupes ont connu un ou plusieurs tressages, mais elles se fondent aussi sur ce même principe.

Maintenant que nous avons examiné le profil des familles et les problèmes de leur durée de résidence à Charleville et de leurs tressages, nous souhaiterions nous pencher sur la question du statut socio-professionnel des époux.

3. La répartition socio-professionnelle des époux au XIX^e siècle

Comme cela a été exposé précédemment, les professions des femmes sont trop peu nombreuses pour mener une analyse précise de la diversité de leur statut social. En revanche, il est possible de regarder la répartition socio-professionnelle des époux pour avoir une idée de la répartition sociale et professionnelle des hommes de l'échantillon. Le XVIII^e siècle ne peut pas être analysé : les professions des époux apparaissent réellement qu'à partir des années 1780 ; auparavant, seules les fonctions les plus prestigieuses (comme avocat en parlement ou directeur de la ville) ou les métiers militaires sont mentionnés. Cependant, il existe encore beaucoup de lacunes jusqu'à l'an VIII (1800-1801) : entre 1790 et la fin de l'an VIII, 80 % des époux n'ont pas de métier dans les actes de mariage. Nous avons donc créé un tableau de répartition des différentes catégories professionnelles¹⁹⁰ entre l'an IX et 1890 (Tableau 6).

¹⁹⁰ Les employés du « public » sont ceux qui exercent un métier de l'État : gendarme ou employé des douanes, par exemple. Les militaires en activité et en congé (ou « retirés ») sont dans la catégorie militaire, sauf s'ils sont d'anciens militaires avec un autre métier au moment du mariage. Les boulangers, charcutiers, pâtisseries et autres métiers de l'artisanat-commerce de l'alimentaire sont comptés dans l'artisanat. Nous avons intégré dans la catégorie « ouvrier » tous les métiers portant cette qualification, ainsi que les monteuses, ajusteurs (ou ajusteurs mécaniciens) et broyeurs car nous savons qu'ils exerçaient en fabrique à Charleville. Enfin, les « employés du chemin de fer » ont été comptés parmi les employés, car il était impossible de savoir quel était exactement leur métier au sein de la compagnie.

Tableau 6 : répartition socio-professionnelle des époux de l'échantillon (corpus des mariages, an IX-1890)

Catégorie professionnelle	N	%
Artisanat	713	47,7
Non renseigné	68	4,6
Négoce	101	6,8
Ouvrier	200	13,4
Journalier	58	3,9
Employé (public ou privé)	169	11,3
Transport	16	1,1
Libéral	36	2,4
Agriculture	29	1,9
Propriétaires et rentiers	11	0,7
Gouvernement municipal	3	0,2
Militaire et police	84	5,6
Sans profession	6	0,4
Total	1494	100

Malgré 4,6% d'époux dont le métier n'est pas renseigné, un des traits saillants de cette répartition est une majorité d'artisans et d'ouvriers : 47,7% des époux étaient des artisans et 13,4% des ouvriers. La troisième catégorie la plus fréquente est celle des employés. Elle regroupe les employés domestiques, mais aussi les employés des services des impôts ou des postes, ainsi que ceux du chemin de fer de l'Est, qui sont de plus en plus nombreux à partir des années 1860. Les négociants sont 6,8% des époux : comme nous l'avons présenté en introduction, Charleville est un centre important du commerce ardennais. On note aussi la présence assez importante de militaires : plus de 5% des époux. Cette composante militaire de la population, qui était très forte au XVIII^e siècle avec le passage des troupes par Charleville tend à s'estomper au cours du XIX^e siècle (en excluant la guerre et l'occupation prussienne des Ardennes entre 1870 et 1873). Enfin, les professions agricoles sont très peu représentées, avec seulement 1,9% des maris, conséquence du caractère urbain de la population.

L'échantillon des 215 groupes patronymiques comporte donc des époux de tout horizon social, depuis les journaliers jusqu'aux médecins, notaires (professions libérales), voire président du tribunal de commerce (parmi les employés du « public »). La majorité des hommes appartient surtout au monde de l'artisanat et au monde ouvrier, en particulier dans le domaine de la métallurgie.

En conclusion, suivre ces 215 groupes patronymiques permet d'étudier des familles de différents milieux sociaux, aux rythmes générationnels variés. Dans ce milieu urbain, les familles, qui comptent en moyenne quatre générations mariées à Charleville entre 1750 et 1840, sont certes sédentaires, mais pas repliées sur elles-mêmes : nous avons vu que le taux de mariage consanguin est assez faible et qu'environ entre un quart et un tiers des époux des deux sexes ne sont pas natifs de Charleville au XIX^e siècle. Sous l'effet de l'attrition, les mariages et les lignées sont de moins en moins nombreux au cours du XIX^e siècle, surtout après un tournant dans les années 1850.

Conclusion

L'historiographie a montré depuis les années 1950 un intérêt pour la méthode de reconstruction généalogique. L'échelle familiale apparaît comme la plus pertinente pour saisir non seulement les systèmes et les dynamiques familiaux, mais aussi l'évolution démographique de la population étudiée. Le projet de cette thèse sur les transmissions familiales au sein d'un échantillon de la population de Charleville s'inscrit dans cette longue historiographie.

Les actes de mariage, et dans une moindre mesure de divorce, sont les principales sources choisies pour la reconstruction et l'analyse des familles. Les informations données ont leurs limites, mais elles ont l'avantage d'être présentes et certaines pour toute la population. Les actes de décès, de baptême ou naissance, les recensements puis les archives notariées ont été sollicitées dans un second temps pour compléter l'architecture généalogique ainsi construite.

Le suivi généalogique le plus pertinent pour notre étude est celui descendant pour observer les évolutions diverses des lignées depuis un même point de départ entre les années 1740 et 1779. Puisqu'aucune lignée descendante de garçons ou de filles n'a été écartée, les arbres généalogiques peuvent aboutir à des généalogies aussi rayonnantes ; tous les oncles et tantes, cousins et cousines de différents degrés sont présents s'ils se sont mariés à Charleville.

Faire une histoire des familles et des reconstructions généalogiques aujourd'hui implique de solliciter à un moment donné des outils informatiques, car les corpus généalogiques ont tendance à être de taille conséquente. Le stockage et le classement des données en base de données et en arbres généalogiques ont été ici informatisés, mais nous avons choisi de reconstruire au cas par cas, à partir des actes de mariage, pour éviter les confusions qui peuvent naître de l'homonymie de nombreuses familles. Quelques difficultés ont été rencontrées dans

le recouvrement de liens généalogiques des lignées descendantes de naissances illégitimes ou des couples qui, à un moment donné de l'histoire de la famille, se marient hors de Charleville puis dont les enfants reviennent s'y marier à leur tour. Les solutions ont été trouvées dans la lecture minutieuse des états civils et des recensements de Charleville ou d'une autre commune quand cela était nécessaire. Cet effort était motivé par la volonté de ne pas écarter les lignées qui avaient un destin différent de la majorité des lignées de l'échantillon.

La reconstruction généalogique descendante des branches masculines et féminines des 215 groupes patronymiques permet donc d'avoir un échantillon favorable à l'analyse des transmissions entre tous ces membres de la famille entre 1740 et 1890. Elle fournit le corpus et le cadre pour l'analyse des indicateurs démographiques et sociaux au fil des générations et pour observer différentes pratiques et leurs adaptations familiales éventuelles.

Chapitre II Culture familiale et analphabétisme

Introduction

L'alphabétisme en France aux époques moderne et contemporaine a été longtemps étudié dans l'historiographie dans le but de comprendre la progression de l'usage de l'écrit depuis le Moyen Âge¹⁹¹. L'histoire de la scolarisation a également été approchée par le prisme de l'histoire politique : l'imposition progressive d'une maîtrise du français en lien avec la construction de l'État¹⁹². L'approche de l'histoire sociale et en particulier de l'histoire de la famille ouvre des pistes de compréhension de l'alphabétisation de la population française. La raison principale est que l'alphabétisation repose sur l'éducation de l'enfant : or, celle-ci est conditionnée au moins en partie par le cadre dans lequel il vit. Pour la majorité des enfants qui ont eu des parents, il s'agit de la cellule familiale, qu'elle soit composée d'un parent, des deux ou d'autres membres de la famille qui se sont substitués aux parents. Nous souhaitons donc également poser la question de l'alphabétisme à partir d'une perspective générationnelle.

I. L'historiographie de l'alphabétisme : quelle approche familiale du phénomène ?

De grandes enquêtes ont été menées depuis la fin du XIX^e siècle pour mesurer l'alphabétisme de la population en France. L'alphabétisme est mesuré dans les sociétés des XVIII^e et XIX^e siècles par la capacité à signer au mariage¹⁹³. Pour déterminer qui était

¹⁹¹ On peut citer notamment François Furet, Jacques Ozouf (dir.), *Lire et écrire, l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, tomes I et II, Paris, Editions de Minuit, 1977 ; l'*Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Perrin, 2003-2004 (1981) : le tome II « De Gutenberg aux Lumières, 1480-1789 », dirigé par François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart ; le tome III « De la Révolution à l'école républicaine, 1789-1930 » dirigé par Françoise Mayeur.

¹⁹² Voir notamment Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1970 ; Jean-François Chanet, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996 ; Jean-Noël Luc, Philippe Savoie (dir.), « L'Etat et l'éducation en France : XIX^e-XX^e siècles », *Histoire de l'éducation*, n°140-141, Lyon, ENS Editions, 2015.

¹⁹³ L'analphabétisme, comme les adjectifs alphabètes/analphabètes, sont des néologismes créés dans le cadre d'une étude mondiale au milieu du XX^e siècle par l'UNESCO : *L'analphabétisme dans le monde au milieu du XX^e siècle*, Paris, Unesco, 1957. Le mot analphabétisme est probablement inspiré de l'italien *analfabetismo* attesté depuis 1881, selon l'article « alphabétisme » du Trésor de la langue française : <http://atilf.atilf.fr>. L'analphabétisme est utilisé aujourd'hui par les historiens pour désigner les individus qui ne maîtrisent pas l'écriture et la lecture dans une langue.

« analphabète » ou « alphabète », nous nous fions à une distinction binaire existant dans les actes de mariage des registres paroissiaux puis de l'état civil : la capacité à signer par la présence d'un patronyme, même mal orthographié ou mal tracé, et l'incapacité à signer, par l'absence totale de signature et la mentionnée explicitement comme telle par le prêtre officiant ou par l'officier d'état civil.

Il s'agit d'un indicateur très utile car il permet de mesurer la capacité à écrire son nom dans toute la société sur une période longue. La signature au mariage donne une idée de la capacité à écrire à un âge relativement proche de la majorité, donc à la fin d'une période d'apprentissage de l'écriture¹⁹⁴.

En 1877, l'enquête Maggiolo, du nom du recteur de l'académie de Nancy, fut la première à agréger au niveau national des données venues d'environ 16 000 communes au sein de 78 départements et qui concernaient les signatures dans les actes de mariage des registres paroissiaux et d'état civil sur cinq périodes : 1686-1690, 1786-1790, 1816-1820, 1866 et 1872-1876¹⁹⁵. Les résultats, inégaux en nombre de retours selon les départements, furent publiés dans les *Statistiques de l'Éducation Primaire* et sont considérés jusqu'à aujourd'hui comme fiables¹⁹⁶.

Plus récemment, l'enquête des 3 000 familles, dite aussi enquête Tra, a permis de mesurer l'analphabétisme entre 1803 et 1904 à partir des actes de mariages¹⁹⁷. Ces études ont souvent évoqué l'existence d'une dynamique familiale. Jean-Pierre Pélissier et Danièle Rébaudo ont ainsi observé une « très forte influence du milieu familial sur la capacité à signer » : entre 1803 et 1900, le taux de signature des hommes et des femmes étaient plus élevés lorsqu'ils avaient un père qui était capable de signer¹⁹⁸. En 1803, environ 45 % du total des

¹⁹⁴ Cependant, il n'est pas absolu : il ne reflète qu'un certain type d'écriture. En réalité, il y a une distinction entre ceux qui étaient analphabètes (qui n'ont jamais reçu d'instruction à l'école) et ceux qui étaient illettrés, qui ont eu une instruction mais qui n'ont pas pu maîtriser tous les niveaux d'écriture - c'est-à-dire, par exemple, être capable de former les lettres de son nom pour signer, mais ne pas être capable d'écrire d'autres mots.

¹⁹⁵ L'enquête avait été adressée aux instituteurs de 32 000 communes ; un peu moins de 16 000 d'entre eux ont répondu. La limite de l'enquête est que les populations choisies étaient plus souvent rurales qu'urbaines.

¹⁹⁶ Michel Fleury, Pierre Valmary, « Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879) », *Population*, vol. 12, n°1, 1957, p. 71-92, p. 89 ; Jacques Houdaille, « Les signatures au mariage de 1740 à 1829 », *Population*, vol. 32, n°1, 1977, p. 65-90, p. 88 ; Patrice Bourdelais, Maurice Gardien, Alain Bideau, « Structures », in Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française. 3. De 1789 à 1914*, Paris, PUF, 1988, p. 272-273.

¹⁹⁷ Jean-Pierre Pélissier, Danièle Rébaudo, « Une approche de l'illettrisme en France », *Histoire & Mesure*, vol. 19, n°1-2, 2004, p. 161-202. DOI : <https://doi-org.janus.bis-sorbonne.fr/10.4000/historemesure.816>

¹⁹⁸ Ces résultats sont à prendre avec précaution car le calcul a été fait à partir des signatures du père et du fils au sein d'un même document : l'acte de mariage du fils. Cela écarte donc de fait tous les fils mariés après la mort de leur père ou ceux qui n'avaient pas de père connu. *Ibid.*, p. 170 (p. 9 dans la version numérique).

hommes (c'est-à-dire des maris) savaient signer ; ce taux dépasse 75 % lorsqu'on sélectionne ceux dont les pères savaient également signer. Joseph Ruwet et Yves Wellesman ont fait des observations similaires dans des villes de Belgique pour des mariages noués entre 1800 et 1869 : à Bruges, quand le père était analphabète, 73% des garçons et 91% des filles l'étaient également ; dans le cas contraire, seulement 17% des garçons et 29% des filles étaient analphabètes¹⁹⁹. Ils avaient remarqué que l'influence du père analphabète était plus forte sur leurs filles que sur leurs fils : toujours à Bruges, 91% des épouses qui avaient un père incapable de signer étaient elles aussi analphabètes, pour 73% des époux avec un père analphabète²⁰⁰. À Anderlecht, près de Bruxelles, ces taux sont respectivement de 73% et 65%²⁰¹. Pour l'historien américain Harvey J. Graff aussi, l'alphabétisation est un processus dans lequel la famille a un rôle à jouer :

« De plus, en tant qu'agent d'éducation et maillon dans la chaîne qui aboutit à la fréquentation de l'école ou l'absentéisme, la famille et sa situation jouent d'autres rôles importants dans la transmission de l'alphabétisme, de la valeur et de l'usage de ces compétences »²⁰².

L'un des effets les plus étudiés dans l'approche démographique a été le choix du conjoint dans le contexte où l'un des époux est analphabète. En comparant les époux néerlandais de 375 communes des Pays-Bas au XIX^e siècle avec les ouvriers qualifiés de quatre villes anglaises au XIX^e siècle étudiés par David Vincent²⁰³, Adrianus M. Van der Woude a montré que l'analphabétisme était un stigmat social : le choix du partenaire montre une tendance nette à l'homogamie ; les époux alphabétisés ou analphabètes se marient plus

¹⁹⁹ La comparaison entre parent et enfant s'est faite à partir des signatures d'un époux(se) et de ses parents sur l'acte de mariage de l'époux(se). L'un des biais est que les mères ne signaient habituellement que lorsque le père de l'époux (c'est-à-dire leur mari) était absent ou décédé. Les sources de cette étude ont été principalement des actes de mariages du XIX^e siècle à Anderlecht, Alost, Bruges, Charleroi, Louvain, Tirlemont, et Turnhout. Ces actes de mariage ont été en particulier complétés à partir de 1866 par les recensements généraux de la population : Joseph Ruwet, Yves Wellesmans (dir.), *L'analphabétisme en Belgique (XVIII^e-XIX^e siècle) : travaux d'étudiants*, Louvain, The Library of the University of Louvain, 1978, p. 15-21, 77-78, 103-108.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 105-106.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 105-106.

²⁰² «Moreover, as an agent of education and a link in the chain which results in attendance or non-attendance at school, the family and its condition play further important roles in the transmission of literacy and the value and uses of those skills » (Traduit en français par nous): Harvey J. Graff, *Literacy in History. An Interdisciplinary Research Bibliography*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 1981, p. 271, cité par Adrianus M. Van der Woude, « L'Histoire de l'alphabétisation comme histoire de la famille », in Jean Pierre Bardet *et al.* (dir.), *Mesurer et comprendre : Mélanges offerts à Dupâquier*, Paris, PUF, 1993, p. 541-561, p. 544.

²⁰³ David Vincent, *Literacy and Popular Culture: England 1750-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

fréquemment entre eux²⁰⁴. Jean-Pierre Pélissier et Danièle Rébaudo ont observé dans leur échantillon de mariages à la fin du XIX^e siècle que s'il existait une préférence pour les mariages entre époux alphabètes²⁰⁵. Cependant, à partir des années 1860, lorsque l'écart entre le taux de signature entre époux et épouses passe en dessous de 10%, la recherche de la préférence éventuelle pour un conjoint alphabète devient inopérante puisque de fait, cela concerne presque toutes les unions²⁰⁶.

Dans son étude comparative de l'alphabétisme en Europe entre 1750 et 1950, David Vincent a invité à ne pas catégoriser trop rapidement les comportements et ne pas conclure trop hâtivement à une endogamie « naturelle » dans le choix du conjoint :

« Des études détaillées sur des modèles réels de signatures et marques dans les mariages anglais et belges suggèrent que les nouveaux ménages étaient loin d'être homogènes dans la combinaison de leurs compétences. Ce n'est que chez les classes moyennes et aisées qu'il existait des traditions d'éducation des deux sexes suffisamment ancrées pour garantir un même niveau chez les conjoints »²⁰⁷.

Même si cette approche par le couple était fructueuse, les grandes enquêtes ne sont pas vraiment allées plus loin dans l'explication d'un tropisme familial vers l'analphabétisme, même si Véronique Nahoum, qui a étudié en tant qu'anthropologue le taux de signature au mariage en Champagne aux XVII^e et XVIII^e siècles, soulignait que l'instruction était un processus qui

²⁰⁴ Adrianus Van Der Woude, « L'Histoire de l'alphabétisation... », *op. cit.*, p. 541-561.

²⁰⁵ Le calcul est fait à partir du taux des couples où les deux conjoints signent entre 1800 et 1900. Ils ont comparé deux courbes théoriques de ce taux (l'une où il existerait que des mariages entre époux alphabètes et l'autre où les mariages seraient complètement aléatoires) avec le taux réel observé dans l'échantillon. La confrontation des courbes montre plutôt une tendance à l'union entre personnes sachant signer : Jean-Pierre Pélissier, Danièle Rébaudo, « Une approche... », *art. cit.*, p. 7.

²⁰⁶ L'écart est de moins de 5% à partir des années 1870. Nous avons confronté leur tableau de l'écart (en pourcentage) entre les taux de signature des époux et des épouses (p. 6) avec leur conclusion, selon laquelle plus le taux de signature des femmes augmente, moins la capacité à signer devient un critère de choix du conjoint (p. 8). « Au fur et à mesure qu'augmente la proportion de femmes en mesure de signer, on prend en compte des classes de la population pour lesquelles le fait de savoir signer entre de moins en moins comme un critère de choix du conjoint » : Jean-Pierre Pélissier, Danièle Rébaudo, « Une approche... », *art. cit.*, p. 8.

²⁰⁷ «Detailed studies of the actual patterns of signatures and marks in English and Belgian marriages suggests that the new family units were far from consistent in their combination of skills. Only amongst the middling and upper ranks of society were the traditions of education for both sexes sufficiently well established to guarantee equality of attainment amongst the partners»: David Vincent, *The Rise of Mass Literacy. Reading and Writing in Modern Europe*, Cambridge, Malden, Polity, 2000, p. 15 (traduit par nous); voir aussi David Vincent, *op. cit.*, 1989, p. 22-24.

affecte non seulement les enfants, mais aussi les autres membres de la cellule familiale (parents, frères et sœurs) :

« Les enfants peuvent, en retour, instruire leurs parents et leurs amis : cet apprentissage de base – signer son nom – peut être transmis à ceux qui sont trop vieux pour aller à l'école »²⁰⁸.

L'enjeu principal de cette étude de l'analphabétisme au prisme de la famille est de comprendre le rôle des parents dans la perpétuation de l'absence d'une compétence. Le lien étroit entre la famille et les conditions d'apprentissage est bien connue en sociologie : Bernard Lahire a montré l'importance des influences familiales dans l'usage de l'écrit, la lecture et l'investissement de l'école²⁰⁹. Plus ou moins consciemment, les parents, ou d'autres membres de la famille présents dans la vie de l'enfant, fournissent un cadre de valeurs et de comportements, par exemple en négligeant l'assiduité à l'école ou en priorisant de facto le travail des enfants. Les parents analphabètes ont pu aussi être en manque des ressources nécessaires pour aider des enfants qui apprennent à lire et à écrire. Par ailleurs, François Furet et Jacques Ozouf ont estimé qu'à l'époque moderne en France une partie du processus de l'alphabetisation échappait à la scolarisation. Ils pointent d'autres facteurs comme l'accessibilité géographique aux écoles, les ressources économiques de la commune, l'existence de langues locales et des facteurs « psycho-sociaux »²¹⁰.

Les enfants sont dépendants de leurs parents pour les premiers apprentissages : dans la France catholique d'Ancien Régime, à partir de l'âge de sept ans environ, au moment de la première communion, les enfants doivent apprendre le catéchisme en allant à l'église le dimanche et les jours fériés, en ayant déjà reçu du père ou de la mère des rudiments de religion²¹¹. Cet aspect familial de l'instruction est particulièrement important et dépasse les connaissances religieuses aux yeux des évêques catholiques à partir de la seconde moitié du

²⁰⁸ Véronique Nahoum, « En Champagne : signatures au mariage XVII^e–XVIII^e siècles », in François Furet, Jacques Ozouf (dir.), *Lire et écrire, l'alphabetisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, t. 2, Paris, Editions de Minuit, 1977, p. 187-216., p. 203.

²⁰⁹ Cf introduction : Bernard Lahire, *Tableaux de famille. Heurts et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Le Seuil, 1995 ; Voir aussi l'ouvrage dirigé par le même auteur : *Enfances de classe, De l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Editions du Seuil, 2019.

²¹⁰ Ce terme n'est malheureusement pas développé par les auteurs. François Furet, Jacques Ozouf, *op. cit.*, vol. 1, p. 305-306.

²¹¹ *Ibid.*, p. 111 et 112.

XVII^e siècle, dans le contexte de réforme catholique : les parents doivent à leurs enfants « la nourriture, l’instruction, la vigilance, la correction, l’exemple »²¹². Après le devoir de nourrir, le « second devoir » des pères et mères, d’après le prêtre Girard, ancien curé de Saint-Loup en 1753, est d’instruire leurs enfants. Dans son prône pour le vingtième dimanche après la Pentecôte, il rappelle les devoirs entre parents et enfants dans une famille : les pères et mères doivent leur apprendre les principes de la religion et « leur faire apprendre à lire, & leur procurer, autant qu’ils en ont les moyens, une éducation conforme à leurs dispositions & leur talents »²¹³.

D’après François Lebrun, Marc Venard et Jean Quéniart, l’instruction dans la famille était surtout la lecture, enseignée le plus vraisemblablement par les mères, voire par des servantes, supposées plus proches des petits enfants de moins de sept ans²¹⁴. Les mères prennent ensuite la responsabilité d’éduquer les jeunes filles à leur futur rôle de mère et d’intendante du foyer. On comprend alors assez aisément que si l’écriture n’était pas conçue comme une priorité pour les filles et que si les mères étaient analphabètes, un retard dans l’acquisition de ces savoirs pouvait se créer, avant même l’opportunité d’aller à l’école.

L’incapacité à signer à proprement parler peut être transmise de parent à enfant par différents moyens. Si un parent ou les deux parents étaient analphabètes, l’enfant avait moins de chance de recevoir une initiation à l’écriture (voire à la lecture) au sein de la famille (par le moyen du jeu ou de l’imitation de ce que font les parents). L’obstacle pouvait venir de l’incompétence technique de ne pas savoir écrire ou bien de la négligence de l’éducation. Mais l’incapacité à écrire révèle aussi d’autres caractéristiques dans la vie des individus analphabètes. Tout d’abord, l’analphabétisme créait, paradoxalement, une relation singulière vis-à-vis de l’écriture car l’individu devait s’organiser sans l’écriture dans des sociétés où elle jouait un rôle croissant. Ensuite, il pouvait révéler également une attitude envers l’école et l’instruction primaire : soit la négligence par manque de temps et de moyens, soit la négligence de cette compétence considérée comme non prioritaire. Selon Pierre Pierrard à Lille au XIX^e siècle, « dans la grande industrie, plus particulièrement dans les faubourgs peuplés de Flamands,

²¹² Extrait du *Catéchisme de Nantes* (1689) cité par François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart (dir.), *op. cit.*, vol. 2, p. 118.

²¹³ M. Girard, *Les Petits prônes ou instructions familiales, principalement pour les peuples de campagne*, tome IV, Lyon, Chez Viret, 1753, p. 123.

²¹⁴ François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart (dir.), *op. cit.*, p. 122-125. Les membres de la famille, au-delà de la cellule nucléaire composée du père et de la mère, sont aussi considérés par les auteurs comme des vecteurs potentiels de transmission de l’éducation, qui pour autant n’explorent pas ces pistes : p.125-127.

l'ouvrier n'éprouvait pas, comme l'artisan parisien, le besoin d'instruire ses enfants »²¹⁵. Les ouvriers lillois semblaient plus préoccupés par la mise au travail de l'enfant pour aider à subvenir aux besoins du ménage²¹⁶. Il existait aussi au sein de la population ouvrière d'autres éléments culturels transmis par d'autres vecteurs, comme le chant, accentuant le sentiment de ne pas avoir besoin de maîtriser l'écriture au quotidien²¹⁷. Un manque de considération envers l'école et de l'utilisation de l'écrit peut donc être transmis des parents aux enfants.

Le retard de l'alphabétisation des femmes par rapport aux hommes est un élément important de l'histoire de l'éducation à l'époque moderne, qui révèle en partie le rôle des parents dans l'éducation primaire. Dans les petites écoles aux XVII^e et XVIII^e siècles et dans les écoles tenues par les congrégations religieuses, la base de l'instruction était constituée de la lecture, l'écriture et de la couture ainsi que de l'orthographe et l'arithmétique²¹⁸. Les facteurs qui ont pu défavoriser les petites filles sont d'abord d'ordre religieux : au XVII^e siècle, les évêques ont souvent interdit la mixité des sexes dans les classes, notamment aux congrégations religieuses, dans le but de maintenir une bonne moralité²¹⁹. L'éducation donnée aux filles est en plus en priorité l'instruction des rudiments religieux, afin de pouvoir sauver leurs âmes et celle de leurs enfants²²⁰. Il faut également prendre en compte un facteur économique et politique : le développement des petites écoles urbaines et rurales, financées par des revenus locaux. Les premières écoles étaient pour les garçons et ce n'est qu'au XVIII^e siècle que, progressivement, ont été ouvertes de nombreuses écoles pour les filles²²¹. Les écoles urbaines étaient aussi plus nombreuses et mieux dotées en moyens que les écoles rurales, accentuant l'écart de la prise en charge éducative des filles de familles urbaines et des filles nées à la campagne. Par ailleurs, apprendre à écrire demandait aux parents de pouvoir fournir le matériel

²¹⁵ Pierre Pierrard, *La Vie ouvrière à Lille sous le Second Empire*, Bloud et Gay, Paris, 1965, p. 319. Voir aussi du même auteur : *Enfants et ouvriers en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Les Éditions ouvrières, Paris, 1987, p. 45-47.

²¹⁶ La critique du comportement des parents ouvriers était un élément fréquent du discours des députés dans les années 1840, mais elle est à mettre en perspective avec l'offre des classes ouvertes dans les communes. Voir: Katherine A. Lynch, *Family, Class, and Ideology in Early Industrial France. Social Policy and the Working-Class Family, 1825-1848*, Madison, University of Wisconsin Press, 1988, p. 168-233, en particulier p. 204.

²¹⁷ La culture du chant ouvrier est bien connue à Roubaix, dans les usines textiles entre 1850 et 1914 : voir Laurent Marty, *Chanter pour survivre. Culture ouvrière, travail et techniques dans le textile à Roubaix, 1850-1914*, Fédération Léo Lagrange, Lille, Roubaix, Ed. de l'Harmattan, 1982. Pour Lille : Pierre Pierrard, *Les chansons populaires de Lille sous le Second Empire*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1998.

²¹⁸ Françoise Mayeur, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2008 (1979), p. 23.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 16-17 ; François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart (dir.), *op. cit.*, vol. 2, p. 405.

²²⁰ Françoise Mayeur, *op. cit.*, p. 20.

²²¹ *Ibid.*, p. 17-18.

nécessaire : du papier et des plumes d'oie²²². L'éducation portée aux garçons était l'objet de probablement plus d'attention que celle des filles, dans la mesure où ces dernières n'étaient pas destinées à exercer un métier qualifié²²³.

Il existe donc bien un facteur familial dans le processus d'alphabétisation durant l'enfance, lorsque les parents peuvent transmettre des attitudes et des pratiques quant à l'écrit. La famille joue aussi un rôle dans la perpétuation de l'écart entre homme et femme dans ce domaine : le cadre familial s'inscrit dans un milieu social, politique et religieux dont il véhicule une partie des valeurs.

Si l'on veut comprendre l'évolution de l'alphabétisation et le rôle de l'environnement familial, il est nécessaire de suivre un échantillon de familles pour mesurer le phénomène tant au niveau de la population générale qu'à l'échelle des familles.

II. L'analphabétisme à Charleville entre 1740 et 1890

1. Une forte alphabétisation dès le milieu du XVIII^e siècle à Charleville

Pour réaliser une histoire familiale de l'analphabétisme à Charleville, il faut partir de l'alphabétisation en France et dans les Ardennes aux XVIII^e et XIX^e siècles. La moitié nord de la France était depuis le XVIII^e siècle plus alphabétisée que le reste du royaume²²⁴. À partir du milieu du XVIII^e siècle, l'actuel département des Ardennes, et en particulier la vallée de la Vence, non loin de Charleville, était celui où les taux d'alphabétisation étaient les plus élevés, avec une moyenne de 65% des hommes capables de signer au mariage et 29 % des femmes²²⁵. À la fin du XVIII^e siècle, ces taux montent respectivement à 82% et 33%.

D'après les statistiques de l'enquête Maggiolo, en 1786-1790, alors que la moyenne du taux d'alphabétisation des hommes au niveau national est de 47%, dans les Ardennes, le taux

²²² François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart (dir.), *op. cit.*, p. 448.

²²³ *Ibid.*, p. 471.

²²⁴ François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart (dir.), *op. cit.*, vol. 2, p. 303–315 et p. 456–476.

²²⁵ Tous les mariages confondus, pas seulement les premiers mariages : Véronique Nahoum, « En Champagne... », *op. cit.*, p. 211. Voir aussi sur la région de Reims et des Ardennes : Dominique Julia, « L'enseignement primaire dans le diocèse de Reims à la fin de l'Ancien Régime », *Annales Historiques de la Révolution Française* 42, n°200, 1970, p. 233–296 ; François Furet, Wladimir Sachs, « La croissance de l'alphabétisation... », *op. cit.*, p. 714-737.

est de 70 à 79% ; pour les femmes, il est de 40 à 49% pour une moyenne nationale de 27%²²⁶. En 1871-1875 dans les Ardennes, les deux sexes ont entre 90 et 99% de signants que la moyenne nationale pour les hommes est de 78% et 66% pour les femmes. En 1871-1875, le département des Ardennes a un niveau d'alphabétisation des époux et des épouses équivalent à celui de Seine-et-Oise, département de la banlieue ouest parisienne, que l'on peut considérer comme plus urbanisé que les Ardennes et mieux fourni en offre scolaire. Les taux ardennais, et donc ceux de Charleville, étaient donc très élevés.

Pour nous en assurer, nous avons observé, au sein de notre échantillon, la capacité à signer des époux et des épouses entre 1740 et 1890 : dans un premier temps, nous avons regardé l'ensemble des époux et épouses des 3220 mariages (tableaux 7 et 8, figures 7 et 8) ; dans un second, nous avons sélectionnés seulement ceux qui se mariaient pour la première fois (tableaux 8 et 9, figure 9)²²⁷. Les actes de mariages des registres paroissiaux puis de l'état civil à Charleville entre 1740 et 1890 indiquent toujours explicitement l'incapacité à signer des protagonistes²²⁸. Malgré tout, durant la Révolution, de nombreux actes n'avaient ni signature ni mention d'incapacité ; ces cas ont donc été classés sous le terme d'« incertain ».

Dans l'ensemble des mariages, sur toute la période, les épouses de notre corpus étaient 70% à signer et les époux 81%. Dès 1740, les épouses alphabètes représentaient plus de la majorité (52,2%) du total des épouses et les époux alphabètes presque 70% (tableaux 7 et 8). En 1810-1819, 69% des épouses apposaient leur signature dans l'acte de mariage, contre 76% des époux. Dans la dernière décennie de la période, ces taux sont respectivement de 98% et 99%.

²²⁶ Michel Fleury, Pierre Valmary, *op. cit.*, p. 86-87.

²²⁷ Nous rappelons que le nombre d'époux et d'épouses diminue fortement à partir de 1780 à cause de la nature de notre échantillon : en effet, entre 1740-1779 un premier corpus de mariage a été sélectionné lorsqu'au moins un des deux époux avait un patronyme en B, G, M, N, P, R ou T. À partir de 1780, nous avons sélectionné seulement les mariages dont au moins un des époux était un descendant d'un mariage de 1740-1779 (ou, plus rarement, un frère/sœur). Il pouvait s'agir également d'un époux(se) marié entre 1740 et 1779 et qui se remarie à partir de 1780.

²²⁸ Cela est inscrit à la fin des actes de mariages religieux de l'Ancien Régime comme dans ceux civil de l'état civil.

Tableau 7 : nombre d'époux capables de signer par décennie (corpus des mariages, tous mariages, 1740-1890)

Décennie	Ne signent pas		Signent		Incertain		Totaux
	N	%	N	%	N	%	N
1740-1749	105	31	236	69	0	0	341
1750-1759	63	22	221	77	2	1	286
1760-1769	81	23,7	260	76,0	1	0,3	342
1770-1779	89	22,88	299	76,86	1	0,26	389
1780-1789	24	15	135	82	5	3	164
1790-an VIII	30	15	166	82	7	3	203
An IX-1809	45	24	142	75	3	2	190
1810-1819	44	23	147	76	2	1	193
1820-1829	39	21	148	79	0	0	187
1830-1839	26	12	184	88	0	0	210
1840-1849	13	9	130	91	0	0	143
1850-1859	12	8	148	93	0	0	160
1860-1869	6	4	145	96	0	0	151
1870-1879	3	3	113	97	0	0	116
1880-1890	2	1	143	99	0	0	145
Totaux	582	18,1	2617	81,27	21	0,65	3220

Tableau 8 : nombre d'épouses capables de signer par décennie (corpus des mariages, tous mariages, 1740-1890)

Décennie	Ne signent pas		Signent		Incertain		Totaux
	N	%	N	%	N	%	N
1740-1749	162	47,5	178	52,2	1	0,3	341
1750-1759	126	44	160	56	0	0	286
1760-1769	130	38	212	62	0	0	342
1770-1779	148	38	236	61	5	1	389
1780-1789	36	22	123	75	5	3	164
1790-an VIII	46	23	140	69	17	8	203
An IX-1809	53	28	132	69	5	3	190
1810-1819	58	30	133	69	2	1	193
1820-1829	45	24	142	76	0	0	187
1830-1839	51	24	159	76	0	0	210
1840-1849	31	22	112	78	0	0	143
1850-1859	26	16	133	83	1	1	160
1860-1869	13	9	138	91	0	0	151
1870-1879	2	2	114	98	0	0	116
1880-1890	3	2	142	98	0	0	145
Totaux	930	29	2254	70	36	1	3220

Figure 7 : proportion des époux capables de signer dans les actes de mariages (corpus des mariages, tous mariages, 1740-1890)

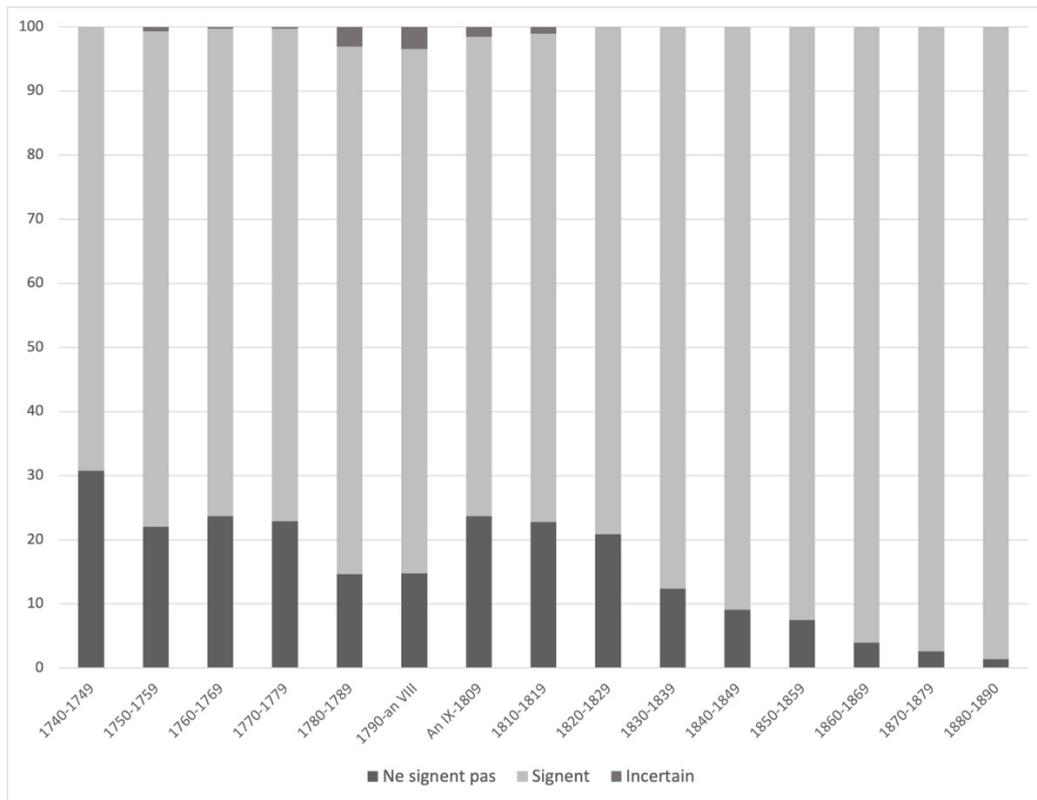
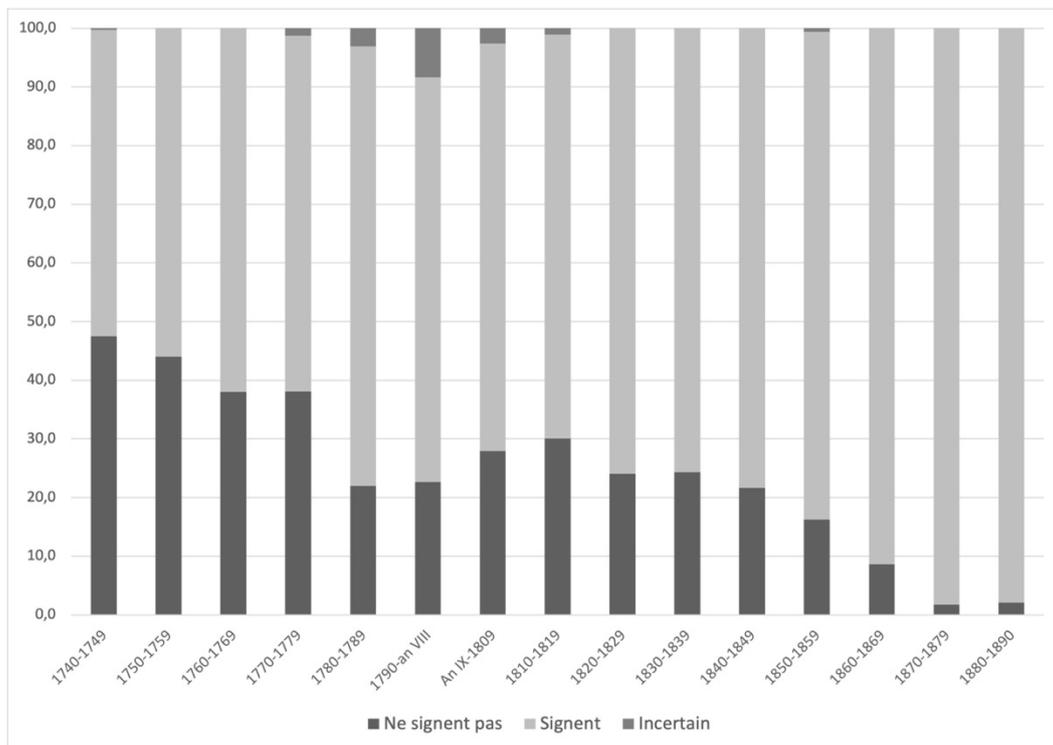


Figure 8 : proportion des épouses capables de signer dans les actes de mariages (corpus des mariages, tous mariages, 1740-1890)



Si l'on ne considère que les premiers mariages, les proportions totales d'époux et d'épouses signants ou non signants sont les mêmes (environ 70% d'épouses et 81% d'époux capables de signer), mais il y a de légères variations décennales pour les épouses (Tableaux 9 et 10). En effet, la proportion des alphabètes est légèrement supérieure entre 1740 et 1779 ou encore entre 1810 et 1879 (voir aussi Figure 9).

Tableau 9 : nombre d'époux capables de signer par décennie (corpus des mariages, premiers mariages, 1740-1890)

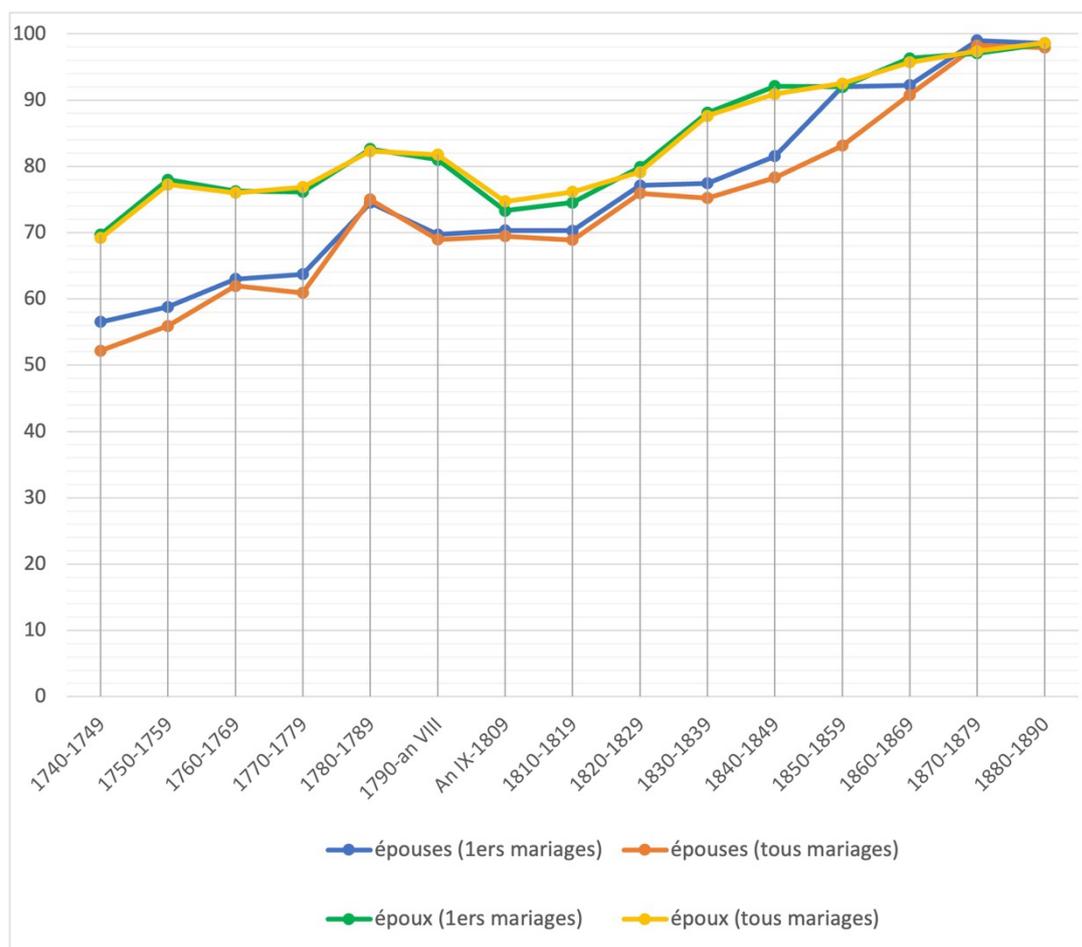
	Ne signent pas		Signent		Incertain		Totaux
	N	%	N	%	N	%	N
1740-1749	76	30	175	70	0	0	251
1750-1759	48	21	177	78	2	1	227
1760-1769	65	23,4	212	76,3	1	0,4	278
1770-1779	70	23,5	227	76,2	1	0,3	298
1780-1789	19	14	114	83	5	4	138
1790-an VIII	27	15	145	81	7	4	179
An IX-1809	41	25	121	73	3	2	165
1810-1819	40	24	123	75	2	1	165
1820-1829	34	20	135	80	0	0	169
1830-1839	22	11	170	89	0	0	192
1840-1849	10	8	117	92	0	0	127
1850-1859	12	8	138	92	0	0	150
1860-1869	6	4	131	96	0	0	136
1870-1879	3	3	100	97	0	0	103
1880-1890	2	2	131	98	0	0	133
Totaux	475	17,5	2216	81,7	21	0,8	2711

Tableau 10 : nombre d'épouses capables de signer par décennie (corpus des mariages, premiers mariages, 1740-1890)

	Ne signent pas		Signent		Incertain		Totaux
	N	%	N	%	N	%	N
1740-1749	123	43,5	160	56,5	1	0,4	283
1750-1759	103	41	147	59	0	0	250
1760-1769	109	37	185	63	0	0	294
1770-1779	121	36	215	63	3	1	339
1780-1789	34	22	114	75	5	3	153
1790-an VIII	41	22	129	70	15	8	185
An IX-1809	46	27	121	70	5	3	172
1810-1819	50	29	123	70	2	1	175
1820-1829	40	23	135	77	0	0	175
1830-1839	43	22	151	77	1	1	195
1840-1849	24	18	106	82	0	0	130
1850-1859	25	16	126	83	1	1	152
1860-1869	11	8	131	92	0	0	142
1870-1879	1	1	101	99	0	0	103
1880-1890	2	1	137	99	0	0	139
Totaux	773	27	2081	72	33	1	2887

L'écart entre les époux et les épouses capables de signer est quasiment rattrapé dès les années 1850 avec moins de 10 points de pourcentage de différence entre les taux de signants (Figure 9). En réalité, cette différence homme/femme est même assez réduite à partir de 1780-1789. Dès lors, il n'y a jamais plus de 15 points de pourcentage d'écart entre les deux courbes.

Figure 9 : comparaison de l'évolution du taux d'époux et d'épouse signant à leur mariage (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)



Ce recul constant de l'analphabétisme peut être expliqué, au moins en partie, par la politique publique d'instruction au XIX^e siècle, puis par le contexte scolaire particulier à Charleville. À partir de 1816, les municipalités furent tenues d'ouvrir des écoles communales. En 1833, les lois Guizot astreignirent les communes à avoir des écoles primaires pour les garçons, ce qui fut partiellement étendu aux filles en 1836. L'obligation pour ces dernières ne fut imposée qu'en 1850 par la loi Falloux. Les communes devaient proposer une instruction gratuite et, en même temps, l'État a particulièrement encouragé la création d'écoles confessionnelles pour augmenter le nombre total de classes ouvertes²²⁹. Enfin, les lois scolaires Jules Ferry rendirent l'école gratuite (loi du 16 juin 1881) et l'enseignement primaire obligatoire pour les enfants de six à treize ans (loi du 28 mars 1882). Nous avons vu, grâce aux

²²⁹ Françoise Mayeur, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, tome III : De la Révolution à l'École républicaine, 1789-1930*, Paris, Perrin, 2004 (1981), p. 332-333.

statistiques sur l'échantillon de Charleville, que les époux et épouses mariées dans les années 1880, et donc nés vers 1855-1865, étaient à 98% ou 99% des alphabètes ; les lois Jules Ferry furent donc appliquées dans un contexte d'alphabétisation très avancée.

À Charleville, cette politique d'encouragement à l'échelle nationale s'est appuyée sur une tradition et des infrastructures déjà bien en place sous l'Ancien Régime. Il existait de nombreuses écoles catholiques depuis le XVIII^e siècle. Les garçons ont pu aller dans les classes des Frères de la Doctrine Chrétienne à partir de 1766 et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, malgré une fermeture durant la Révolution²³⁰. Les filles pouvaient apprendre à lire et écrire avec les Sœurs Carmélites à partir de 1633 ; cette école fut également fermée pendant la Révolution et remplacée en 1837 par l'Institution Saint Rémi. On comptait également les Filles Séculières de la Providence, fondées en 1694, et qui ont disparu temporairement pendant la Révolution et jusqu'en 1802. En 1835, elles fusionnèrent avec les Dames du Sacré Cœur. Enfin, à partir de 1851, une autre école confessionnelle, les Sœurs de Saint Vincent de Paul, ouvrit des classes pour les filles pauvres. Pour la formation des instituteurs, une école fut fondée en 1831 à Charleville pour former des professeurs dans toutes les Ardennes²³¹. Toutes ces écoles contribuèrent à l'alphabétisation de la population et les lois scolaires permirent de réduire le travail des enfants à l'usine au XIX^e siècle.

L'emploi rémunéré des enfants était l'un des obstacles majeurs pour la fréquentation des petites écoles. En effet, au XIX^e siècle, les enfants ont pu travailler à la fabrique où travaillaient leurs propres parents. Même si nous n'avons pas de chiffres précis du travail des enfants à Charleville, nous savons que, grâce à des études nationales, que les enfants étaient surtout employés dans l'industrie textile : cette dernière représente environ 18% des secteurs où travaillaient des enfants, d'après une enquête menée en 1839-1845 sur la force ouvrière en France ; la métallurgie et la verrerie représentaient 8 à 12%²³². Ces enfants recevaient un salaire inférieur à celui des adultes. Françoise Mayeur a montré que les enfants pouvaient apprendre à lire et écrire sur le lieu de travail de leurs parents ; ils apprenaient par imitation des parents ou

²³⁰ Marie-France Barbe, « Les congrégations religieuses à Charleville et Mézières depuis le XVII^e jusqu'au début du XX^e siècle », *Revue Historique Ardennaise*, tome XXXVIII, 2006, p. 67-94 ; Jean Hubert, *Histoire de Charleville depuis son origine, jusqu'en 1854*, Charleville, chez l'auteur, 1854, p. 249-251.

²³¹ Raymond Stevenin, Joëlle Fourreaux, « Les débuts de l'école normale d'instituteurs des Ardennes », *Revue Historique Ardennaise*, 34, 2001, p. 219-253.

²³² Colin Heywood, *Childhood in Nineteenth Century France : work, health, and education among the "Classes populaires"*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 104.

en allant à la classe ouverte par la fabrique, si cela existait²³³. Cependant il n’y avait pas d’obligation pour les employeurs de fournir une instruction élémentaire²³⁴, jusqu’à l’interdiction du travail des enfants jusqu’à 13 ans par la loi Jules Ferry du 28 mars 1882. René Colinet a estimé le nombre d’enfants travaillant dans la métallurgie à Mézières à environ 1 000 individus, ce qui représente 10 % de tous les ouvriers de la métallurgie en 1847²³⁵. Un autre moyen d’instruction pouvait être l’apprentissage : beaucoup d’enfants âgés de 10 à 12 ans étaient des apprentis, souvent avec leur propre père ou un autre ouvrier. En 1848, une autre grande enquête sur le travail en France a conclu que la plupart des enfants apprenaient le métier avec un parent, même sans l’existence d’un réel contrat d’apprentissage passé chez le notaire²³⁶. Dans les années 1860, à Nouzonville, dans les Ardennes, le maître (un forgeron ou un cloutier dans le domaine de la métallurgie par exemple) était engagé juridiquement à former un enfant aux compétences professionnelles pendant trois ans²³⁷. Le contrat ne mentionnait ni l’apprentissage de l’écriture ni celui de la lecture. Néanmoins, il n’est pas impossible que ces compétences aient été comprises dans l’apprentissage.

La politique de scolarisation est donc une variable essentielle pour comprendre la diminution du nombre d’analphabètes entre 1740 et 1890. Mais, comme nous l’avons vu, ce ne sont pas les seuls facteurs : une grande part de l’histoire sociale et de l’histoire familiale entre dans le processus d’alphabétisation. Le suivi générationnel des 215 groupes patronymiques et l’observation des analphabètes dans leur environnement familial fournit une occasion nouvelle pour tenter de comprendre les dynamiques familiales à l’œuvre dans la persistance de l’analphabétisme.

²³³ Françoise Mayeur, *Histoire générale de l’enseignement et de l’éducation en France*, vol. 3 : *De la Révolution à l’Ecole républicaine, 1789–1930*, Paris, Perrin, 2004 (1981), p. 250–258.

²³⁴ Certains enfants bénéficiaient surtout d’une formation professionnelle dans le but de former des ouvriers qualifiés : Colin Heywood, *op. cit.*, p. 199-202.

²³⁵ L’auteur ne mentionne pas l’existence éventuelle de classes de fabrique dans les usines de Charleville : René Colinet, « Les hommes et les usines dans la métallurgie ardennaise des années 1840 à nos jours », *Revue Historique des Ardennes*, tome XXII, 1987, 23-40, p. 24.

²³⁶ Colin Heywood, *op. cit.*, 200. Cela est observé dans de nombreux villages et petites villes.

²³⁷ René Colinet, *op. cit.*, p. 26 ; René Colinet, *Un site industriel : Nouzonville. Une dynastie industrielle de la métallurgie ardennaise : les Thomé*, mémoire de maîtrise, Université de Nancy, 1979.

2. Les hypothèses de recherche et les protocoles d'analyse de l'échantillon

À partir des premières tendances de l'évolution de l'alphabétisation aperçues dans l'échantillon et à partir des différentes pistes ouvertes par l'historiographie sur le rôle de la famille dans le processus, nous souhaitons explorer trois grandes pistes. Tout d'abord,

il s'agit d'estimer quels types de mariage étaient les plus fréquents : est-ce que les époux et les épouses analphabètes se mariaient plutôt entre eux, dans des mariages homogames, ou avec un conjoint qui savait signer (un mariage mixte). L'âge au premier mariage peut compléter cette approche en indiquant s'il était plus difficile pour les analphabètes de se marier. Les professions qu'ils exercent nous donneront également des repères sur le profil social des conjoints incapables de signer.

Une fois que ce profil a été présenté, nous pouvons nous demander si les analphabètes se concentrent au sein de certains groupes patronymiques, parmi les 215 reconstruits. La perspective est également générationnelle : existe-t-il des répétitions des mariages d'analphabètes, homogames ou mixtes, sur plusieurs générations ?

L'enjeu de notre recherche est de savoir si la famille est une échelle pertinente pour comprendre l'analphabétisme. Est-il possible que la persistance de l'analphabétisme, même résiduelle à la fin du XIX^e siècle, soit explicable par une culture familiale ? Les 30 groupes patronymiques qui ont exercé un métier de la métallurgie pendant au moins deux générations donnent un sous-échantillon idéal pour questionner la diversité des pratiques familiales au sein d'un même milieu socio-professionnel.

III. Le profil moyen des épouses et les époux analphabètes

1. Le mariage des analphabètes : une majorité d'unions mixtes

Pour dégager des grands caractères sur le groupe des époux analphabètes, il est possible de commencer par présenter le nombre des couples, entre 1740 et 1890, en fonction de la capacité à signer du mari et de la femme (Tableau 11). Tous les mariages sont pris en compte, mais ceux dont où la signature d'un ou deux époux était manquante ont été écartés des statistiques. Leur nombre est précisé en dernière colonne. Au total, sur toute la période et tous les mariages, les couples mixtes, avec un conjoint analphabète et l'autre alphabète, représentent 25% des mariages. Les situations où il s'agit de l'épouse qui est analphabète sont logiquement

plus fréquentes que celles où il s'agit de l'époux, puisque l'alphabétisation est plus lente pour elles. Les couples où les deux mariés sont analphabètes ne sont seulement que 12% des unions. Enfin, quand les unions sont exclusivement entre un homme et une femme sachant signer sont 64% des mariages totaux.

Tableau 11 : répartition des couples en fonction de la capacité à signer des époux (corpus des mariages, tous mariages, 1740-1890)

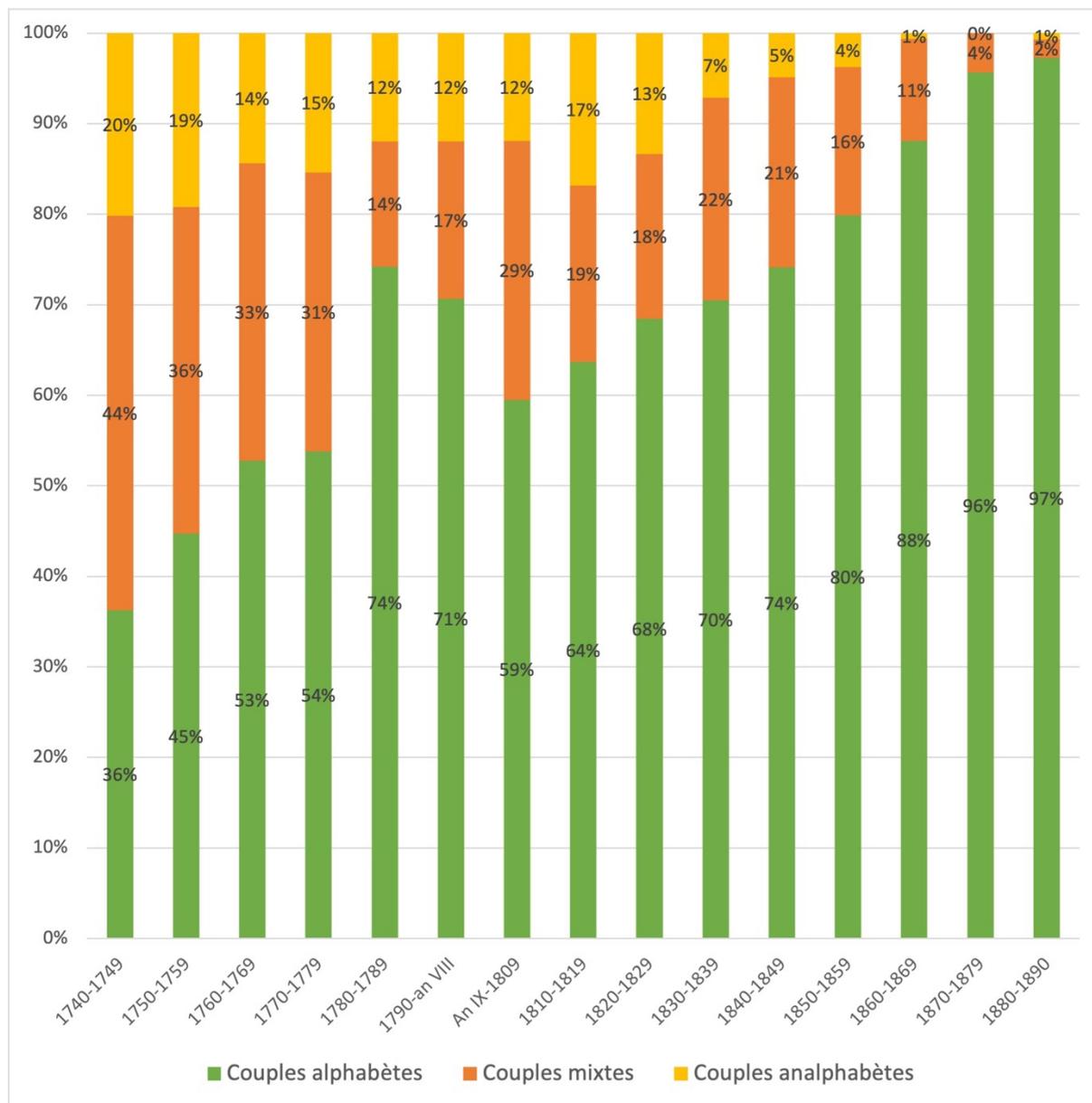
Décennie	Seul époux A	Seule épouse A	total couples mixtes		2 époux analphabètes		2 époux alphabètes		Total mariages	Unions avec signature(s) manquante(s)
1740-1749	40	98	138	44%	64	20%	115	36%	317	24
1750-1759	15	77	92	36%	49	19%	114	45%	255	31
1760-1769	32	80	112	33%	49	14%	180	53%	341	1
1770-1779	30	89	119	31%	59	15%	205	54%	383	6
1780-1789	5	17	22	14%	19	12%	118	74%	159	5
1790-an VIII	8	24	32	17%	22	12%	130	71%	184	19
An IX-1809	22	31	53	29%	22	12%	110	59%	185	5
1810-1819	12	25	37	19%	32	17%	121	64%	190	3
1820-1829	14	20	34	18%	25	13%	128	68%	187	0
1830-1839	11	36	47	22%	15	7%	148	70%	210	0
1840-1849	6	24	30	21%	7	5%	106	74%	143	0
1850-1859	6	20	26	16%	6	4%	127	80%	159	1
1860-1869	5	12	17	11%	1	1%	133	88%	151	0
1870-1879	3	2	5	4%	0	0%	111	96%	116	0
1880-1890	1	2	3	2%	1	1%	141	97%	145	0
Totaux	210	557	767	25%	371	12%	1987	64%	3125	95

A = analphabète

En regardant seulement les proportions des trois types de mariages (mixtes, entre alphabètes et entre analphabètes), il apparaît qu'en 1740 le type prédominant parmi tous les mariages est le couple mixte (Figure 10). Mais à partir de 1760, les mariages entre conjoints capables de signer deviennent majoritaires : cela semble être une conséquence logique de la hausse de l'alphabétisation chez les hommes et les femmes, plutôt qu'un effet de relégation des analphabètes. En effet, les proportions de mariages mixtes et homogames entre analphabètes ont également diminué. Sur l'ensemble de la période, les unions entre alphabètes ne cessent

ainsi d'augmenter. À partir de 1830-1839, les mariages entre conjoints incapables de signer deviennent très minoritaires avec moins de 10% des mariages.

Figure 10 : taux des couples avec ou sans époux analphabètes (tous mariages, 1740-1890)



Entre 1780 et 1789, la part des couples mixtes a été divisée par deux, au profit des couples alphabètes. La courbe des couples d'analphabètes ne montre pas de modification particulière à cette même période. Il est possible de penser qu'il s'agit d'une conséquence de la brusque accélération de l'alphabétisation des femmes : dans tous les mariages, 61% des épouses signaient en 1770-1779 ; elles sont passées à 75% à la décennie suivante.

La hausse momentanée des couples mixtes entre l'an IX et 1809, avec 29% du total des mariages, pourrait être dû à une hausse des mariages conclu avec des femmes plus âgées et donc moins alphabétisées dans le contexte d'évitement de la conscription. En effet, durant la campagne de Russie, Napoléon a mobilisé 350 000 hommes conscrits par le sénatus-consulte du 11 janvier 1813, puis avec un deuxième le 3 avril 1813 pour 180 000 hommes²³⁸. La loi du 19 fructidor an VI sur la conscription (5 septembre 1798) dispensait de service militaire les hommes mariés, veufs ou divorcés, mais seulement pour les mariages antérieurs au 12 janvier 1798²³⁹. Le sénatus-consulte du 10 septembre 1808 abrogea cette restriction de l'exemption²⁴⁰. Les hommes mariés étaient bien inscrits à partir de 1809 sur la liste des conscrits mais ils acquirent le statut de dispensés de réunion cantonale et étaient inscrits comme « indisponibles ». La conséquence fut le nombre accru de mariages, qu'ils aient été avancés ou arrangés, pour échapper à la conscription. Ce phénomène de hausse des mariages en 1813 a aussi été repéré à Toulouse par André Armengaud et Jennifer Heuer²⁴¹.

À partir de ces observations, nous formulons l'hypothèse que les taux de mariages mixtes et de mariages homogames (alphabètes ou analphabètes) sont plus dépendants du taux d'alphabétisation des femmes que de celui des hommes. Pour vérifier cela, nous avons confronté, dans la figure 11, le taux de mariages homogames entre alphabètes, avec le taux d'époux et d'épouses qui savaient signer. Une corrélation apparaît clairement entre 1780 et l'an

²³⁸ Annie Crépin, *Vers l'armée nationale. Les débuts de la conscription en Seine-et-Marne, 1798-1815*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 273-290. Voir aussi : Paul Viard, « Études sur la conscription militaire napoléonienne. La désignation des 'conscrits appelés à marcher' de 1800 à 1813 dans le département du Nord », *Revue du Nord*, tome 10, n°39, 1924, p. 169-197, p. 171 et 191-192. Sur l'histoire des conscrits sous l'Empire, voir aussi: Alan Forrest, *Conscript and Deserters: The Army and French Society during the Revolution and the Empire*, New York, Oxford University Press, 1989; Isser Woloch, "Napoleonic Conscription: State Power and Civil Society", *Past and Present*, n°111, 1986, p. 111-129.

²³⁹ Bruno Ciotti, « 'Les embusqués de Venus' dans le Puy-de-Dôme : premiers aperçus sur la course au mariage sous la Révolution », in Michel Biard, Annie Crépin, Bernard Gainot, *La plume et le sabre, volume d'hommages offerts à Jean-Paul Bertaud*, Paris, PUPS, 2002, p. 227-235, p. 233.

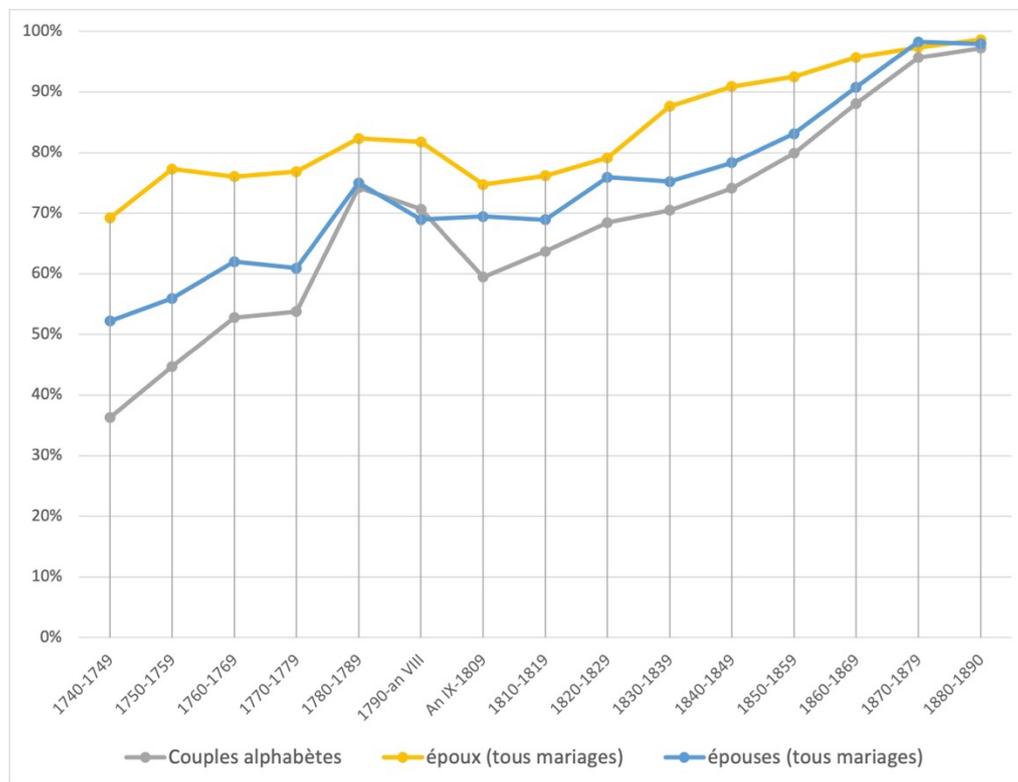
²⁴⁰ Alain Pigeard, *La conscription au temps de Napoléon (1798-1814)*, Paris, Giovanangeli, 2003, p. 139-141, p. 140.

²⁴¹ André Armengaud, « Les mariages de 1813 à Toulouse », *Annales de démographie historique*. Hommage à Marcel Reinhard. Sur la population française au XVIII^e et au XIX^e siècles, 1973, p. 11-18, p. 13. Voir aussi : id., « Mariages et naissances sous le Consulat et l'Empire », *Revue d'histoire Moderne et Contemporaine*, 17, n° 3, 1970, p. 373-390. <http://www.jstor.org/stable/20527914> ; Jennifer Heuer, « « Réduit à désirer la mort d'une femme qui peut-être lui a sauvé la vie » : la conscription et les liens du mariage sous Napoléon », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 348, 2007, p. 25-40. DOI : <https://doi-org.janus.bis-sorbonne.fr/10.4000/ahrf.9013>.

VIII avec la hausse des épouses alphabètes. Les femmes capables de signer ont gagné plus de 10 points de pourcentages alors que les hommes n'en ont gagné que cinq.

Pour les années IX-1809, la corrélation avec les femmes n'est plus si claire : elles n'ont perdu dans cette décennie que cinq points de pourcentage, contre sept pour les hommes. Il semble alors que ce soit à ce moment la hausse des hommes et des femmes analphabètes qui a joué sur la baisse des unions entre alphabètes.

Figure 11 : comparaison du pourcentage d'unions alphabètes homogames avec le pourcentage d'époux et d'épouses sachant signer (tous mariages, 1740-1890)



En conclusion, ces statistiques générales montrent qu'à partir des années 1760, les unions entre époux sachant signer sont majoritaires au sein de l'échantillon. À partir de 1830-1839, elles représentent 70% du total des unions et ils continuent s'augmenter jusqu'à presque 100% en 1880-1890. Cela est cohérent avec les taux d'alphabétisme des époux et des épouses : respectivement 98 % et 99% dans la même décennie.

Les hommes et femmes analphabètes se marient en majorité avec un conjoint alphabète durant toute la période. Les mariages homogames entre conjoints incapables de signer représentent au maximum 20% de l'ensemble des mariages, et ce au début de la période

seulement, entre 1740 et 1759. Ensuite, ils sont très minoritaires, avec environ 15% jusqu'en 1829. Enfin, ils deviennent de plus en plus rare, avec moins de 10% entre 1830 et 1859, puis ils disparaissent presque complètement. Il est possible d'en conclure que les analphabètes ne se mariaient pas davantage entre eux ; la plupart choisissait des conjoints alphabètes.

Pour préciser à présent le profil individuel de ces époux, nous pouvons analyser leurs âges au premier mariage ainsi que leur catégories professionnelles.

2. L'âge au premier mariage des hommes et femmes mariés analphabètes

Les âges des conjoints analphabètes qui se marient pour la première fois peuvent être comparés à l'ensemble des hommes et des femmes à leur premier mariage (Tableaux 12 et 13). Les âges calendaires n'apparaissent qu'à partir de 1770 et ils ne sont indiqués pour une minorité des maris et des femmes jusqu'en 1779, mais nous avons choisi de les prendre en compte dans ce tableau. Les années 1870 et 1880 posent plus de difficultés en termes d'interprétation : en effet, les cas d'individus mariés pour la première fois et analphabètes sont très rares (seulement 1 à 2 individus pour chaque sexe). Les variations d'âges moyen, par exemple pour les femmes de 39 ans en 1870-1879 et de 19,5 ans en 1880-1890, doivent donc être prises avec précautions. Les années 1870-1890 sont donc été mises de côté pour la comparaison avec le corpus total des premiers mariages (Figures 12 et 13)²⁴².

La comparaison entre l'âge moyen des conjoints mariés pour la première fois entre 1770 et 1869, pour chaque sexe, montre des évolutions différentes. Chez les hommes, sur toute la période 1770-1869, les âges moyens sont équivalents : 27,5 ans pour les hommes ne sachant pas signer et 27,6 ans pour ceux qui en sont capables. Mis à part les années 1770-1779, où les analphabètes étaient plus jeunes en moyenne d'1,8 ans, les âges sont assez proches jusqu'en 1829. À partir de 1830, le nombre d'époux incapables de signer devient très petit et la variation des âges moyens est en conséquence très grande. Cela explique le grand écart des taux dans les années 1830.

Du côté des femmes, la situation est différente : globalement, les femmes analphabètes se marient en moyenne à 25,7 ans sur toute la période, contre 24,7 ans pour les celles alphabètes.

²⁴² Les âges calendaires représentent qu'une partie des mentions des âges pour les époux alphabètes (autant que ceux analphabètes) : voir Annexe, tableau D.

Les courbes des âges moyens montrent un écart d'âge important jusqu'en 1839 : les femmes qui ne savent pas signer se marient plus tard (Figure 13). Entre 1840 et 1869, l'âge moyen des épouses analphabètes chute et devient comparable à celui des épouses alphabètes. Le tournant de la décennie 1840 peut être dû à chute du nombre de conjointes analphabètes : elles étaient 23 en 1830-1839, seulement 10 en 1840-1849 et 12 en 1850-1859 (tableau 12).

Tableau 12 : âges moyens des époux analphabètes (corpus des mariages, premiers mariages, 1740-1890)

Décennie	N	Age moyen (années)	% des époux avec un âge calendaire
1740-1749	76	-	0
1750-1759	48	-	0
1760-1769	65	-	0
1770-1779	70	27	34
1780-1789	19	26,9	100
1790-an VIII	27	27,3	74
An IX-1809	41	28,3	100
1810-1819	40	26,7	100
1820-1829	34	28	100
1830-1839	23	30,3	100
1840-1849	10	27,7	100
1850-1859	12	27,7	100
1860-1869	5	25	100
1870-1879	3	29,6	100
1880-1890	2	20	100
Total	475	-	-

Tableau 13 : âges moyens des épouses analphabètes (corpus des mariages, premiers mariages, 1740-1890)

Décennie	N	Age moyen (années)	% des épouses avec un âge calendaire
1740-1749	123	-	0
1750-1759	103	-	0
1760-1769	109	-	0
1770-1779	120	26,4	41
1780-1789	34	25,7	85
1790-an VIII	41	26,6	71
An IX-1809	46	26,7	98
1810-1819	50	26,2	100
1820-1829	40	27,8	100
1830-1839	43	28,1	100
1840-1849	24	23,1	100
1850-1859	12	23,6	100
1860-1869	11	23	100
1870-1879	1	39	100
1880-1890	2	19,5	100
Total	759	-	-

Figure 12 : évolution des âges moyens des hommes selon leur capacité à signer (premiers mariages, 1770-1869)

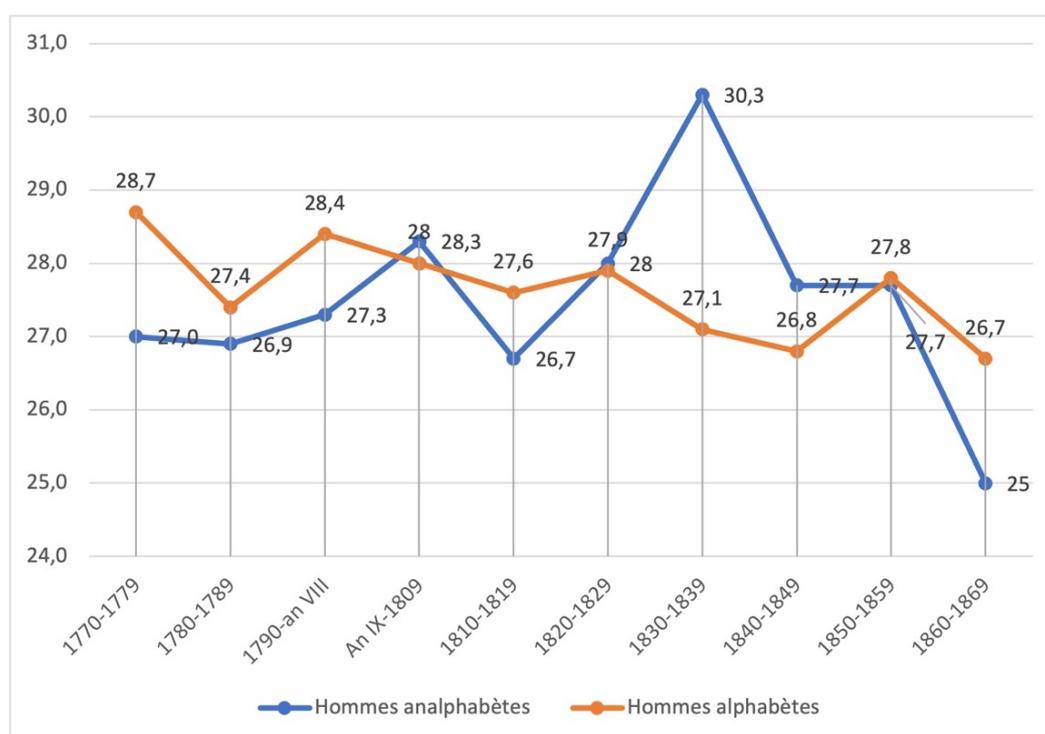
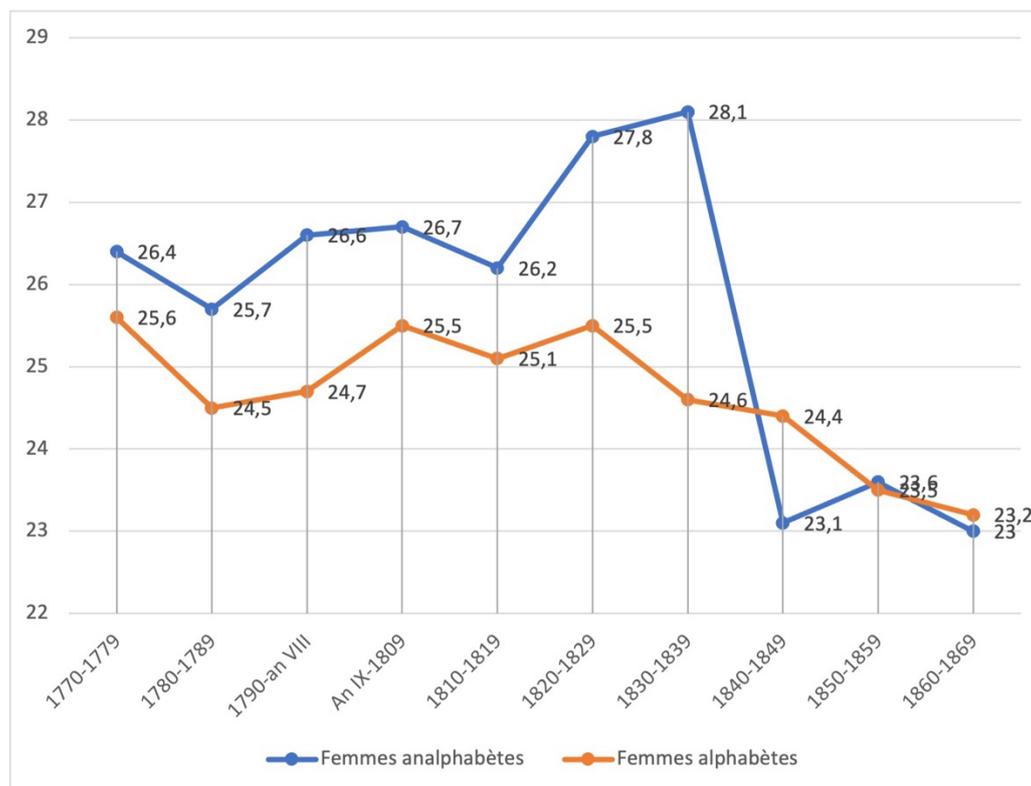


Figure 13 : évolution des âges moyens des femmes selon leur capacité à signer (premiers mariages, 1770-1869)



L'analphabétisme avait des effets différents sur les hommes et les femmes pour leur premier mariage. Peu d'effets étaient sensibles pour les premiers, sauf éventuellement un âge plus précoce dans les années 1770. Pour les secondes, le mariage était noué plus tard jusque dans les années 1830. Si l'on interprète ces éléments, on peut conclure que l'analphabétisme des femmes était un caractère discriminant jusque dans les années 1830, au contraire des hommes. Soit l'analphabétisme était un facteur de marginalisation de ces femmes, soit il était un révélateur d'une situation économique précaire qui aurait retardé le mariage. Nos résultats nous amènent donc à constater, pour le début du XIX^e siècle à Charleville, un phénomène comparable à celui que Noël Bonneuil avait observé pour les femmes analphabètes à partir des données recueillies dans le cadre de l'enquête TRA, entre 1800 et 1902²⁴³ : un retard d'environ un an au premier mariage. D'autres études ont montré une corrélation entre le niveau de ressources financières et l'âge au mariage des femmes au XIX^e siècle : en Hollande du Nord, entre 1850 et 1940, les filles des classes moyennes et supérieures se marient le plus tôt à 24,03

²⁴³ Cf chapitre I, Noël Bonneuil, « Démographie de la nuptialité au XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 97-99.

ans en moyenne, contre 25,43 ans pour les filles d'ouvriers²⁴⁴. Ce sont alors les catégories les plus modestes qui se marient le plus tard.

Pour creuser cette piste de la corrélation entre l'âge au mariage des femmes et des hommes analphabètes et leur milieu social, il est nécessaire de nous pencher sur leurs professions.

3. Les catégories professionnelles des conjoints analphabètes

Les professions peuvent donner une piste pour comprendre le lien entre le statut social et l'incapacité à signer au mariage. Toutes les professions ne sont pas corrélées au même niveau d'alphabétisation, pour des raisons faciles à comprendre : certains métiers, comme le négoce, nécessitent de maîtriser l'écriture et la lecture (en plus du calcul). Les professions libérales comme les médecins et les avocats sont exercées après avoir fait des études universitaires. François Lebrun, Marc Venard et Jean Quéniart ont fait le même constat : en plus des hommes qui avaient fait des études, tous les hommes nobles savent lire et écrire dès le XVII^e siècle²⁴⁵. À l'extrême inverse, ils remarquent que ce sont les journaliers et les portefaix qui ont les taux d'alphabétisme les plus bas : probablement environ 30 % au milieu du XVIII^e siècle²⁴⁶. Entre les deux, dans la classe moyenne des artisans et de la petite bourgeoisie, l'alphabétisation fait le plus de progrès aux cours des XVII^e et XVIII^e siècles ; ce sont les hommes et les femmes qui tiennent des responsabilités financières dans leur boutique ou leur atelier qui sont plus enclins à savoir écrire²⁴⁷.

Plusieurs études ont montré que l'analphabétisme était plus fréquent chez les ouvriers. Adrianus Van der Woude avait observé qu'entre 1811 et 1830 aux Pays-Bas, les métiers des époux les moins alphabétisés dans les régions de l'Est (Achterhoek), du Centre (Betuwe) et de l'Ouest (Hollande du Nord) étaient les ouvriers pour les trois régions, ainsi que les ouvriers agricoles dans les régions d'Achterhoek et de Betuwe, les tourbiers et les tisserands dans la région rurale de l'Ouest²⁴⁸. À Lille, au Second Empire, les analphabètes représentaient 70% à

²⁴⁴ Il s'agit des âges de tous les mariages. Jan Van Bavel, Jan Kok, « Contrôle social et transmission intergénérationnelle de l'âge au mariage en Hollande rurale de 1850 à 1940 », *Population*, n°2, 2009, 64, p. 377-396, p. 385.

²⁴⁵ François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart (dir.), *op. cit.*, p. 471-473.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 472.

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ L'auteur a construit pour son analyse un indice d'alphabétisation matrimonial, calculé à partir des taux d'alphabétisation des époux et des épouses, et qu'il a mis en relation avec la profession des époux. Adrianus Van Der Woude, « L'Histoire de l'alphabétisation... », *op. cit.*, p. 558-561.

80% de la population ouvrière²⁴⁹. Ces ouvriers étaient en majorité des travailleurs du textile, mais il y avait aussi des industries métallurgiques et chimiques. Une enquête parlementaire en 1872 avait estimé que la part de la population lilloise analphabète était de 43%. Le niveau de l’alphabétisation est donc très différent qu’à Charleville.

Pour pouvoir comparer plus précisément ces taux d’analphabétisme avec ceux de Charleville, nous pouvons détailler les professions des époux analphabètes. Il existe néanmoins un obstacle : le manque d’informations sur les professions masculines avant 1780 dans les registres paroissiaux. Les professions n’apparaissent qu’à partir de 1780 et de façon irrégulière. Elles deviennent systématiquement notées à partir des actes d’état civil en novembre 1792, même s’il reste encore des cas sans mentions avant l’application du Code civil de 1804²⁵⁰.

Comme nous l’avons mentionné dans le chapitre I, les femmes avaient des mentions de professions très peu précises, avec une prédominance de la qualification « sans profession » au XIX^e siècle et très souvent un sous-enregistrement de leur réelle activité. Nous nous fierons donc plutôt aux métiers de leurs pères pour savoir dans quelle(s) frange(s) de la population elles ont grandi.

Pour ce qui est des époux analphabètes, les statistiques globales de leurs catégories professionnelles entre l’an IX et 1890 indiquent qu’une part importante d’entre eux étaient déclarés comme journaliers : 14,2%, alors que dans l’ensemble de l’échantillon, à la même période, les journaliers ne représentent que 3,9% (tableau 14). Le rapport entre les deux taux est de 3,6, ce qui est très élevé. Il indique donc une corrélation de l’analphabétisme avec le métier de journalier, un travail précaire et peu qualifié. Certes, les maris analphabètes sont en grande partie des artisans (38,2%) et des ouvriers (14,2%). Cependant, la proportion des ouvriers n’est que légèrement supérieur au reste de l’échantillon (14,3 contre 13,4%) et celle des artisans est inférieure (38,3% contre 47,7%).

²⁴⁹ Pierre Pierrard, *op. cit.*, p. 350-353. L’enquête de 1872 portait sur les 158 000 habitants, hommes et femmes, selon trois âges : 0-6 ans, 6-20 ans et plus de 20 ans.

²⁵⁰ Environ un homme sur cinq n’a pas d’information quant à sa profession entre novembre 1792 et 1809 : voir Annexe C.

Tableau 14 : catégories professionnelles des époux (masculins) analphabètes et du reste des époux (corpus des mariages, an IX-1890)

Catégorie professionnelle	Epoux analphabètes		Tous les époux (tous mariages)	
	N	%	N	%
Artisanat	46	38,3	713	47,7
Non renseigné	23	19,2	68	4,6
Négoce	0	0,0	101	6,8
Ouvrier	17	14,2	200	13,4
Journalier	17	14,2	58	3,9
Employé (public ou privé)	4	3,3	169	11,3
Transport	2	1,7	16	1,1
Libéral	0	0,0	36	2,4
Agriculture	4	3,3	29	1,9
Propriétaires et rentiers	0	0,0	11	0,7
Gouvernement municipal	0	0,0	3	0,2
Militaire et police	7	5,8	84	5,6
Sans profession	0	0,0	6	0,4
Total	120	100	1494	100

Il y a presque 20% des époux analphabètes qui n'ont pas de profession renseignée. Cela peut être dû à un manque de rigueur de l'officier d'état civil. Nous posons l'hypothèse qu'il s'agit plutôt d'une situation où les époux étaient au chômage. Cet oubli de mention aurait permis d'éviter la qualification de « sans profession », si rare chez les hommes (seulement 6 cas pour tous les maris entre l'an IX et 1890)²⁵¹.

Les marchands, les professions libérales, les rentiers et les membres du gouvernement municipal ne sont jamais représentés parmi les analphabètes, ce qui semble confirmer la corrélation entre emploi précaire et analphabétisme. Les analphabètes étaient presque quatre fois moins des employés (3,3%), en comparaison avec le reste de l'échantillon (11,3%). Les 169 employés de notre échantillon travaillaient en effet dans les services publics, les commerces, les banques ou encore la compagnie de chemin de fer de l'Est. Il s'agissait

²⁵¹ La mention « sans profession » serait plus difficile à inscrire pour un homme, à cause d'une représentation sociale très négative, au contraire des femmes, pour qui la mention « sans profession » représente une majorité de cas au XIX^e siècle.

principalement de service à la personne (accueil, conseil ou vente) ; l'écriture devait donc être une compétence requise pour effectuer la plupart des travaux.

Les catégories professionnelles des pères des épouses qui ne se savaient pas signer entre l'an IX et 1890 montre une répartition proche de celle des époux analphabètes (Tableau 15). Les journaliers étaient sensiblement plus nombreux : 10,6% au lieu de 6,4 % de l'ensemble des pères des épouses. Les pères qui étaient sans professions sont également plus fréquents (1,1 % au lieu de 0,4%). L'absence d'information représente une part beaucoup plus grande que pour l'ensemble des pères (39% au lieu de 22,2%). Il s'agit d'un élément semblable à l'analyse des époux analphabètes, c'est pourquoi l'hypothèse d'un silence de complaisance nous paraît vraisemblable.

Tableau 15 : catégories professionnelles des pères des épouses analphabètes et des pères de toutes les épouses (corpus des mariages, an IX-1890)

Catégorie professionnelle	Pères des épouses analphabètes		Pères de toutes les épouses	
	N	%	N	%
Artisanat	111	39,4	608	40,7
Non renseigné	110	39,0	331	22,2
Négoce	7	2,5	148	9,9
Ouvrier	7	2,5	56	3,8
Journalier	30	10,6	96	6,4
Employé (public ou privé)	3	1,1	64	4,3
Transport	5	1,8	45	3,0
Libéral	0	0,0	24	1,6
Agriculture	5	1,8	69	4,6
Propriétaires et rentiers	1	0,4	19	1,9
Gouvernement municipal	0	0,0	9	0,6
Militaire et police	0	0,0	8	0,5
Sans profession	3	1,1	6	0,4
Total	282	100	1493	100

La proportion des artisans et des ouvriers est légèrement inférieure à l'ensemble des pères, tandis que celle des négociants et des employés est très inférieure. Sans surprise, aucun père de femme analphabète n'avait de profession libérale ni de poste de gouvernement dans la ville.

En conclusion de cette analyse, dans notre échantillon, la comparaison entre le corpus des époux analphabètes avec le reste des époux d'une part, et les pères des épouses analphabètes et l'ensemble des pères des épouses d'autre part, montre qu'entre l'an IX (sept 1799-août 1800) et 1890, le métier le plus corrélé à l'incapacité à signer est celui des journaliers.

Contrairement à ce que nous aurions pu attendre, la tendance n'est pas très marquée pour les ouvriers : ils sont légèrement plus nombreux parmi les époux analphabètes que l'ensemble des époux, mais cette augmentation ne se vérifie pas chez les pères des épouses analphabètes. De même pour les artisans : les époux analphabètes étaient moins fréquemment des artisans, mais presque autant chez les pères des épouses analphabètes. Il est utile de rappeler que beaucoup d'artisans avaient aussi une activité de commerce.

Les conjoints qui ne signaient pas leur acte de mariage appartenaient donc plus fréquemment, par leur métier ou celui de leur père, à un milieu pauvre et peu qualifié.

À présent, l'approche par l'angle familial et généalogique peut aider à saisir l'existence éventuelle de dynamiques familiales.

IV. Les permanences familiales de l'analphabétisme : des cultures familiales ?

1. Des unions entre analphabètes sur plusieurs générations

Vingt-cinq groupes patronymiques connaissent des unions homogames analphabètes sur au moins deux générations successives entre 1740 et 1890 (tableau 15), soit 12% des 215 groupes patronymiques. En moyenne, au sein des vingt-cinq groupes patronymiques, il y a eu 24% de mariages d'analphabètes. Chez les Reo, les mariages homogames représentent seulement 17% des unions totales au sein du groupe, mais la longévité de la pratique sur cinq générations semble plus révélatrice d'une habitude familiale.

Le tableau 16 présente donc les groupes à partir du nombre de générations successives (c'est-à-dire par un lien de filiation). En moyenne, ces groupes ont vu trois générations de mariages homogames. Les Reo sont les seuls à avoir connu ce type d'union sur cinq générations successives. La période entre la première union de ce type, en 1740, et la dernière, en 1855, est

très grande : plus de cent ans. Deux groupes ont connu quatre générations de mariages entre analphabètes : les Petre 1 et les Tisset 1. Six groupes ont vu, quant à eux, trois générations successives et enfin, les seize restants seulement deux générations.

La chronologie entre les premiers et derniers mariages montre en moyenne un premier mariage qui a eu lieu entre 1740 et 1780, avec une moyenne à 1767, et un dernier mariage avant les années 1840, avec une moyenne de 1835. Quelques groupes voient des dates de dernier mariage plus tardives : les Baudelot 1 ont deux générations d'unions entre analphabètes entre 1810 et 1846. La situation est assez similaire pour les Bernard (1802-1851) et les Burguet (1809-1853), tous deux avec aussi deux générations successives.

Tableau 16 : groupes patronymiques présentant des mariages homogames d'analphabètes sur au moins deux générations (corpus généalogique, 1740-1890)

Groupes	Total unions connues	Mariages homogames				
		N	%	N maximal de générations successives	Date du 1 ^{er} mariage	Date du dernier mariage
Bar 1	4	2	50	2	1748	1779
Baudelot 1	19	3	16	2	1810	1846
Baudelot 2	7	2	29	2	1782	1836
Bernard	28	5	18	2	1802	1851
Beunier	4	2	50	2	1764	1791
Bocquet 1	8	3	38	2	1770	1802
Burguet	65	10	15	2	1809	1853
Grosselin 1	12	4	33	2	1751	1819
Mabille 1	42	7	17	2	1749	1837
Melot	66	5	8	2	1753	1810
Meurin 1	27	10	37	3	1770	1850
Migeot 1	13	6	46	3	1756	1846
Naniot	65	9	14	3	1744	1858
Parlier	48	16	33	3	1765	1838
Paté	8	4	50	2	1743	1810
Petre 1	97	10	10	4	1781	1855
Pia 1	50	9	18	2	1745	1839
Pierson	30	4	13	2	1746	1846
Pinard	137	14	10	2	1766	1853
Pinchard	51	9	18	3	1775	1853
Poncelet 1	26	4	15	2	1769	1818

Prunier	56	3	5	2	1798	1831
Reo	58	10	17	5	1740	1855
Roseau	55	9	16	3	1796	1858
Tisset 1	51	12	24	4	1745	1838
Moyenne	41	7	24	3	1767	1835

Enfin, il a été possible de préciser les catégories professionnelles de chaque groupe à partir des professions qui étaient récurrentes sur au moins deux générations successives (Tableau 17). Il est impossible d'attribuer une seule catégorie professionnelle à un groupe patronymique qui est suivi sur plusieurs générations. L'objectif est d'ici seulement d'avoir une indication globale sur milieu professionnel. Les métiers observés sont détaillés dans la dernière colonne.

Les catégories dégagées sont les suivantes : marchand (tout négoce), libéral (docteur), juridique (avocat, juge), représentation politique (maire, député), journalier (portesacs, porfetaix, journaliers) et les artisans-ouvriers (la catégorie la plus fréquente car la plus large²⁵²).

Onze groupes sur vingt-cinq (44%) ont connu des journaliers et/ou de journalières, alors que la majorité des groupes (24, soit 96% de l'ensemble) est issue du milieu des artisans et des ouvriers. Un seul groupe, les Bar 1, n'ont présenté que les métiers militaires dans l'acte de mariage : des soldats et un gendarme. Ils ont peut-être exercé d'autres professions après leur mariage à Charleville, mais elles ne sont pas connues. Mis à part les Bernard et les Beunier, aucun autre groupe ne présente d'activité de négoce. On note que les Beunier étaient marchands dans leur activité artisanale de ferronnerie. Ces éléments confirment ce que nous avons dégagé dans les statistiques individuelles générales avec les professions des époux analphabètes et des pères des épouses analphabètes entre l'an IX et 1890 : une fréquence assez élevée de journaliers et une majorité d'artisans et d'ouvriers.

²⁵² La plupart des groupes allie à la fois des artisans (comme des cordonniers et des tailleurs) avec des ouvriers (brossier, métallurgistes). De surcroît, aucun groupe n'était exclusivement composé de journaliers ou de portefaix.

Tableau 17 : professions des groupes avec des mariages analphabètes homogames sur au moins deux générations (corpus généalogique, 1740-1890)

Groupes	Total d'unions connues	Génération mariées à Charleville	Catégorie professionnelle	Métiers exercé sur au moins 2 générations
Bar 1	4	2	militaire	soldat, vétéran (et un gendarme)
Baudelot 1	19	4	artisan-ouvrier, journalier	armurier, platineur, journalier, cloutier
Baudelot 2	7	3	artisan-ouvrier	tonnelier
Bernard	28	5	artisan-ouvrier, journalier, négoce	cloutier, ferronnier, brossier, journalier, employé de commerce
Beunier	4	2	artisan-ouvrier, journalier, négoce	journalier, marchand de ferronnerie, ferronnier
Bocquet 1	8	3	artisan-ouvrier	armurier, cloutier
Burguet	65	6	artisan-ouvrier, journalier	couvreur, journalier, maçon, serrurier, tourneur en cuivre, cloutier
Grosselin 1	12	5	artisan-ouvrier	chaudronnier
Mabille 1	42	6	artisan-ouvrier	cloutier, armurier, ébéniste
Melot	66	7	cultivateur, artisan-ouvrier	jardinier, ébéniste
Meurin 1	27	6	artisan-ouvrier	armurier, tonnelier, un ferronnier
Migeot 1	13	3	artisan-ouvrier, journalier	journalier, cloutier
Naniot	65	6	artisan-ouvrier, journalier	armurier, ferronnier, brossier, journalier, couturière
Parlier	48	6	artisan-ouvrier, journalier	armurier, journalier
Paté	8	4	artisan-ouvrier	cordonnier, serrurier
Petre 1	97	6	artisan-ouvrier	armurier
Pia 1	50	5	artisan-ouvrier	armurier, cloutier, chaudronnier
Pierson	30	6	artisan-ouvrier	armurier, platineur,
Pinard	137	6	artisan-ouvrier, journalier	tourneur en fer, ouvrier chaudronnier, brossier, journalier
Pinchard	51	6	artisan-ouvrier, journalier	cordonnier, serrurier, tourneur en cuivre, cloutier, journalier
Poncelet 1	26	4	artisan-ouvrier	armurier
Prunier	56	5	artisan-ouvrier	armurier, tonnelier, cloutier de fabrique
Reo	58	6	artisan-ouvrier, journalier	tailleur, cloutiers, armurier, journalier, couturière
Roseau	55	6	artisan-ouvrier, journalier	armurier, ferronnier, forgeron journalier, couturière
Tisset 1	51	6	artisan-ouvrier	couturier, armurier

Ainsi, grâce à l'analyse quantitative, nous avons pu identifier un petit groupe de familles qui connaissent au moins deux générations de mariages homogames d'époux analphabètes. La même analyse familiale des mariages mixtes peut être conduite pour compléter le tableau de l'analphabétisme dans les 215 groupes patronymiques.

2. Des mariages mixtes sur plusieurs générations

Un grand nombre de groupes patronymiques a connu dans leur généalogie au moins un mariage mixte, unissant un conjoint ayant signé son acte de mariage avec un autre qui n'était pas capable de le faire. 146 groupes (68% de l'échantillon) sont dans cette situation, ce qui est un nombre assez élevé et peu surprenant compte-tenu de l'analphabétisme fréquent des femmes, surtout avant 1780. En raison de cette fréquence, nous avons resserré le critère de sélection des groupes à trois générations successives, et non de deux comme pour les mariages homogames.

Les statistiques mettent alors en évidence 14 groupes patronymiques avec cette transmission intergénérationnelle, soit 6,5% des 215 groupes (Tableau 18). En moyenne, le premier mariage de ce type était en 1760 et le dernier en 1851. La dernière date du dernier mariage était donc un peu plus tardive que pour les mariages homogames (1835). La date moyenne de 1851 pour les mariages mixtes est explicable, encore une fois, par la persistance plus longue de l'analphabétisme des femmes et donc des mariages mixtes dans l'échantillon.

Tableau 18 : 14 groupes patronymiques présentant des mariages mixtes sur au moins trois générations (corpus généalogique, 1740-1890)

Groupes	Total unions connues	Mariages mixtes				
		N	%	N générations successives	Date du premier mariage	Date du Dernier mariage
Badin	7	4	57%	4	1745	1837
Bauda	16	5	31%	3	1776	1851
Genon	48	14	29%	3	1756	1857
Gonce	23	9	39%	4	1777	1866
Mabille 1	42	15	36%	3	1743	1862
Malicet	9	4	44%	3	1772	1827
Moreau	16	4	25%	3	1747	1832
Navay	52	11	21%	3	1787	1857
Perin	16	9	56%	4	1777	1866
Petre 1	97	20	21%	4	1757	1860
Pierson	30	10	33%	3	1770	1862
Pinard	137	37	27%	3	1742	1863
Prudhomme	8	3	38%	3	1744	1809
Titeux 2	32	11	34%	4	1748	1862
Moyenne	38	11	35%	3	1760	1851

Comme les groupes avec des mariages homogames, ces 14 familles sont caractérisées par une majorité d'artisans, d'ouvriers et, pour cinq d'entre eux, des journaliers (tableau 19).

Tableau 19 : les catégories professionnelles des 14 groupes patronymiques avec des mariages mixtes d'analphabètes (corpus généalogique, 1740-1890)

Groupes	Total d'unions connues	Génération mariées à Charleville	Catégorie professionnelle	Métiers exercé sur au moins 2 générations
Badin	7	5	artisan-ouvrier, journalier, négoce	aucun, mais un marchand, un journalier, un cordonnier, un peintre en bâtiment
Bauda	16	4	agriculteurs	jardinier
Genon	48	5	artisan-ouvrier, journalier	cloutier, plafonneur, tapissier, portefaix, corroyeur
Gonce	23	6	artisan-ouvrier, journalier, négoce	journalier, cordonnier, marchand
Mabille 1	42	5	artisan-ouvrier	cloutier
Malicet	9	4	artisan-ouvrier	perruquier, cordonnier
Moreau	16	6	artisan-ouvrier	armurier, cordonnier
Navay	52	6	artisan-ouvrier	armurier
Perin	16	5	artisan-ouvrier, journalier	journalier, cordonnier
Petre 1	97	6	artisan-ouvrier	armurier
Pierson	30	6	artisan-ouvrier	armurier
Pinard	137	6	artisan-ouvrier, journalier	chapelier, métallurgie (armurier, cloutier, chaudronnier), journalier, brossier(e), tapissier, couturière
Prudhomme	8	3	artisan-ouvrier	cordonnier, et un faiseur de bas
Titeux 2	32	6	artisan-ouvrier	menuisier/ébéniste ; plusieurs de métallurgie : forgeron, armurier, platineur.

Parmi les 14 groupes, seulement quatre voient la combinaison de mariages d'analphabètes mixtes et de mariages entre analphabètes (Tableau 20).

Tableau 20 : groupes patronymiques présentant à la fois des mariages mixtes et des mariages homogames parmi les 14 groupes (corpus généalogique, 1740-1890)

Groupes	Mariages mixtes			Mariages entre analphabètes		
	N	%	N générations successives	N	%	N générations successives
Badin	4	57%	4	-	-	-
Bauda	5	31%	3	-	-	-
Genon	14	29%	3	2	14%	1
Gonce	9	39%	4	-	-	-
Mabille 1	15	36%	3	7	47%	2
Malicet	4	44%	3	-	-	-
Moreau	4	25%	3	-	-	-
Navay	11	21%	3	2	18%	1
Perin	9	56%	4	-	-	-
Petre 1	20	21%	4	10	50%	4
Pierson	10	33%	3	4	40%	2
Pinard	37	27%	3	14	38%	2
Prudhomme	3	38%	3	-	-	-
Titeux 2	11	34%	4	3	27%	1

Il apparaît donc que les 14 groupes dont on a repéré une pratique intergénérationnelle de mariages mixtes avaient une pratique différente des 25 groupes repérés plus haut, qui eux, avaient une préférence pour un mariage homogame entre analphabètes.

Cependant, les groupes de ces deux tendances ont en commun de compter de nombreux artisans-ouvriers et surtout des journaliers. Il est possible d'illustrer ce point en commun en analysant plus finement parcours de deux groupes parmi ces deux tendances.

3. Etudes de cas de deux groupes patronymiques ayant compté des journaliers

Deux groupes patronymiques illustrent la transmission intergénérationnelle de deux types de mariage avec des analphabètes²⁵³. Les Badin ont noué que des mariages mixtes sur plusieurs générations, tandis que les Parlier ont plutôt favorisé les mariages homogames entre analphabètes. La prise en compte de toute la généalogie, avec les différentes branches, permet aussi de se mettre en perspective les lignées concernées par des mariage analphabètes.

²⁵³ Dans ces études de cas, la capacité à signer est celle du premier mariage connu, sauf mention contraire.

3.1. Les quatre générations de mariages « mixtes » chez les Badin

Les Badin forment un groupe patronymique comptant cinq générations mariées entre 1742 et 1875 (tableau 21). Il présente des mariages mixtes entre conjoints alphabètes et non alphabètes sur quatre générations, entre 1745 et 1837.

Jean-Baptiste Badin (*d.inc.*) est marchand en 1761 d'après l'inventaire des biens après la mort de sa femme, Marie Louise Pecheux (?-1761)²⁵⁴. Si la profession de leur fils, Jean Pierre Alexis Badin (v.1756-1806), décédé célibataire à l'hospice de Reims, est inconnue, nous savons en revanche que leur fille Elizabeth Badin (v.1758-1821) est journalière. Elle épouse en 1785, à 27 ans, Nicolas Colson (v.1757- ?), un ancien soldat du régiment de Louvain devenu marchand fripier en l'an XIII (1805).

À la troisième génération, Marie Louise Colson (1788- ?) se marie le 14 floréal en XIII (14 mars 1805), à seulement 17 ans, avec Antoine Migeot (1785- ?), un cordonnier. Ce dernier est qualifié en 1837 de journalier.

Leurs enfants, à la génération suivante, sont Marie Anne Migeot (v.1806-1830), célibataire mais sans profession connue²⁵⁵, Joseph Migeot (1808- ?), portesacs en 1830 à son mariage avec Jeanne Marie Ursule Evrard (1812- ?), et enfin Pierre Charles Migeot (v.1809-1879), peintre en bâtiment en 1837 et marié à Marie Jeanne Vanschoor (1813- ?). Les deux frères se marient à respectivement 22 et 27 ans.

À la cinquième et dernière génération, le premier fils de Pierre Charles Migeot et Marie Jeanne Vanschoor est horloger : il s'agit de Léon Antoine Migeot (1837-1883), marié en 1862 à Louise Henriette Vany (1831- ?), une couturière issue du groupe patronymique Pringot. Un second fils s'est marié en 1875 : Lucien Joseph Migeot (1851- ?), menuisier, avec Marie Adélaïde Menu (1854- ?).

²⁵⁴ *Collection des Inventaires sommaires des archives départementales antérieures à 1790, Tome 1^{er}, Archives Civiles : Séries 1 et B*, Charleville, Imprimerie & Lithographie de F. Devin et A. Anciaux, 1890, p. 130 : « Série B. 462, 1761 Inventaire des biens, marchandises et effets délaissés par [...] Marie Louise Pecheux, femme de Jean Baptiste Badin, marchand ».

²⁵⁵ Son acte de décès du 5 août 1830 à Charleville ne mentionne aucune profession, mais cela ne signifie pas forcément qu'elle n'en avait aucune.

Tableau 21 : tableau généalogique des Badin

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Jean-Baptiste Badin <i>(marchand)</i> - Marie Louise Pecheux (1745)	Jean Pierre Alexis Badin <i>(célibataire)</i>	-	-	-
	Elizabeth Badin <i>(journalière)</i> - Nicolas Colson <i>(soldat)</i> (1785)	Marie Louise Colson - Antoine Migeot <i>(cordonnier)</i> (1805)	Marie Anne Migeot <i>(célibataire)</i>	-
			Pierre Charles Migeot <i>(peintre en bâtiment)</i> - Marie Jeanne Vanschoor (1837)	Léon Antoine Migeot <i>(horloger)</i> - Louise Henriette Vany <i>(couturière)</i> (1862)
				Lucien Joseph Migeot <i>(menuisier)</i> - Marie Adélaïde Menu <i>(lingère)</i> (1875)

Surligné en gris : incapable de signer à son mariage

Si le mari du couple fondateur est connu comme marchand, les métiers exercés dans ce groupes patronymiques sont donc en majorité ceux de l'artisanat (cordonnier, peintre en bâtiment, horloger, menuisier), avec aussi des métiers journaliers et peu rémunérateurs aux générations 2 et 3 (journalier, journalière et marchand fripier).

Les individus qui ne savent pas signer sont signalés dans le tableau généalogique en surligné gris. Il s'agit de trois femmes et un homme : tout d'abord Marie Louise Pecheux, et sa fille Elizabeth Badin aux deux premières générations ; ensuite Antoine Migeot à la troisième génération ; et enfin, Marie Jeanne Vanschoor. Cette dernière, malgré son nom de famille à consonnance étrangère, est née dans les Ardennes, à Thilay, à environ 20 km au nord de Charleville. L'analphabétisme d'Antoine Migeot, natif de Charleville, et de Marie Jeanne Vanschoor est plus surprenant que celui de Marie Louise Pecheux et Elizabeth Badin car il est plus tardif et plus rare, surtout pour un homme. En effet, en l'an IX-1809, seulement 25% des époux ne signaient pas leur acte de mariage dans notre échantillon.

Ces quatre générations de mariages mixtes sont donc d'une part une répétition de parent à enfant, entre Marie Louise Pecheux (génération 1), Elizabeth Badin (génération 2) et Antoine Migeot (génération 3). On peut considérer leur incapacité à signer comme une transmission dans la mesure où Elizabeth Badin et Antoine Migeot ont grandi avec leurs pères et mères. Elizabeth a épousé un homme qui, comme son père, savait signer, ce qui recréait un couple comparable à celui de ses parents. À son tour, Antoine Migeot a eu pour conjointe une femme alphabétisée. La différence de maîtrise de l'écriture au sein du couple était une habitude familiale. Il était donc peu surprenant que Pierre Charles Migeot (génération 4), qui savait signer, ait lui aussi une femme qui ne sache pas signer. Ainsi, on peut considérer qu'il existait une culture familiale de mariages mixtes pendant quatre générations.

3.2. La famille Parlier : une endogamie chez les analphabètes ?

Les Parlier font partie des groupes patronymiques les plus grands dans notre échantillon : on compte 48 unions totales entre 1765 et 1889, sur cinq générations (tableau 22). L'analphabétisme est majoritaire durant les trois premières générations, entre les années 1760 et jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Une dernière épouse ne savait pas signer en 1889, à la cinquième génération.

Un couple ancêtre est à l'origine des couples fondateurs : il est formé par Jean Parlier et Marie Poncette Dupont. Même si nous avons l'acte de sépulture de Jean Parlier en 1752 à

Charleville, nous ne connaissons si son métier ni sa capacité à signer. Quand cette dernière est inconnue, elle est symbolisée par le soulignage dans le tableau généalogique. Marie Poncette Dupont, sa femme, ne savait pas signer au mariage de ses enfants.

À la première génération, quatre frères et soeurs, Apoline (1746-1809), Gabriel (v.1747-1818), Jeanne Apolline (*d.inc.*), et Marie Jeanne Parlier (v.1748- ?) sont analphabètes, comme leurs conjoints respectifs.

À la deuxième génération, Michel Foulon (1772- ?), ne sait pas non plus signer, au contraire de sa femme. Les enfants de Gabriel Parlier (six filles et deux fils) sont incapables de signer à leur tour, comme leurs époux, sauf deux : Dominique Le Vat (v.1785-1833) et Jean Joseph Ruwet (v.1774-1840), qui ont épousé tous deux Adrienne en 1815 et en 1835. Mais le premier époux d'Adrienne en l'an XIII, Jean-Baptiste Colson (v.1748-1807) est né dans les années 1740 et il est analphabète. Une fille de Gabriel, Augustine Parlier (1791-1868), est une fille-mère qui est restée célibataire toute sa vie. Cependant, nous savons qu'elle était analphabète grâce à l'acte de mariage de sa fille.

Marie Alexis Parlier (an VI-1849), sa sœur, a également eu une fille hors mariage puis s'est mariée à Bernardin Biagiotti, ce qui nous permet de savoir qu'elle ne savait pas non plus signer.

Tableau 22 : tableau généalogique des Parlier

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Jean Parlier – Marie Poncette Dupont	Apoline Parlier – (1) Thierry Poirier (1771) (2) Pierre Nicolas Pierson (1777)	-	-	-	-
	Marie Jeanne Parlier – Jean Baptiste Ibert (1782)	-	-	-	-
	Jeanne Apolline Parlier – François Foulon (<i>soldat</i>) (1765)	Michel Foulon + Marie Nicole Demart (an III/1794)	-	-	-
	Gabriel Parlier (<i>armurier</i>) – (1) Marguerite Paté (1773) (2) Françoise Tisset (1775)	(2) Jeanne Elizabeth Parlier - Pierre Hubert Leclerc (<i>armurier</i>) (an XIII/1804)	Marie Catherine Leclerc - Maximilien Tisset (<i>ouvrier feronnier</i>) (1826)	-	-
			Angélique Leclerc - (1) Pierre Pia (<i>ouvrier fondeur</i>) (1827) - (2) Lambert Cobolet (<i>fondeur</i>) (1838)	-	-
		Adrienne Parlier – (1) Jean Baptiste Colson (<i>tanneur</i>) (an XIII/1805) (2) Dominique Le Vat (<i>garçon brasseur</i>) (1815) (3) Jean Joseph Ruwet (<i>armurier pensionné</i>) (1835)	-	-	-
	Jean Louis Parlier (<i>armurier</i>)	Marie Parlier	Marie Céline Midoux (<i>couturière</i>)	-	

<p><u>Jean Parlier</u> – <u>Marie Poncette Dupont</u></p>	<p><u>Gabriel Parlier</u> (<i>armurier</i>) – (1) <u>Marguerite Paté</u> (1773) (2) <u>Françoise Tisset</u> (1775)</p>	<p>- <u>Anne Marie Thiebaut</u> (1816)</p>	<p>- Jean Baptiste Adolphe Midoux (<i>manouvrier</i>) (1839)</p>	<p>- Eugène Arthur Henry (<i>tailleur d'habits</i>) (1875)</p>			
					<p>Armand Charles Warsemann (<i>brossier</i>) – <u>Zélie Joseph Halin</u> (1889)</p>		
					<p>Elizabeth Prunier (<i>couturière</i>) - Joseph Warsemann (1858)</p>	<p>Paul Joseph Warsemann (<i>maître tonnelier</i>) – (1) Marie Marguerite Magniette (<i>avant 1888</i>) (2) Julie Laure Bourguignon (<i>date inc.</i>)</p>	
					<p>Armance Prunier – Jean-Baptiste Tronson (<i>sous-officier</i>) (1857)</p>	<p>Elizabeth Léonie Tronson- Auguste Bertolet (<i>émailleur</i>) (1885)</p>	
				<p><u>Angélique Parlier</u> (<i>journalière</i>) - (1) <u>Joseph Marie Leclerc</u> (<i>armurier</i>) (1809) - (2) Pierre Reignier (<i>tonnelier</i>) (1826)</p>	<p>(1) <u>Victoire Leclerc</u> (<i>lingère</i>) - Nicolas Prunier (<i>ouvrier fondeur en cuivre</i>) (1830)</p>		<p>Louis Albert Zielman (<i>limeur</i>) – Marie Joséphine Cœur de Roy (1888)</p>
					<p>Augustine Prunier (<i>couturière</i>) – Henri Pierre Zielman (<i>ouvrier imprimeur</i>) (1863)</p>	<p>Jules Alexandre Nicolas Zielman (<i>relieur</i>) – Aimée Célinie Bertrand (<i>couturière</i>) (1886)</p>	
					<p>Rufin Henry Léon Prunier (<i>gardien de maison d'artillerie</i>) – Marie Désirée Dion (1875)</p>	-	
					<p>Zoé Françoise Prunier (<i>couturière</i>) –</p>	-	

Jean Parlier – Marie Poncette Dupont	Gabriel Parlier (<i>armurier</i>) – (1) Marguerite Paté (1773) (2) Françoise Tisset (1775)	Angélique Parlier (<i>journalière</i>) - (1) Joseph Marie Leclerc (<i>armurier</i>) (1809) - (2) Pierre Reignier (<i>tonnelier</i>) (1826)		Jean Baptiste Cochinard (<i>chauffeur</i>) (1871)	
			(1) Françoise Leclerc – Jean-Baptiste François (<i>tonnelier</i>) (1838)	-	-
			(2) Suzanne Julie Reignier – Joseph Désiré Roseau (<i>ajusteur mécanicien</i>) (av.1884)	Marie Catherine Roseau (<i>casquetière</i>) – Edouard Léon Lambinet (<i>compositeur typographe</i>) (1873)	-
		Edouard François Roseau (<i>menuisier</i>) – Marie Eugénie Dizy (1884)		-	
		Jules Joseph Roseau (<i>ferronnier</i>) – Marguerite Joséphine Goubet (1890)		-	
		Augustine Parlier (<i>journalière, célibataire</i>)	Anne Marie Parlier – (1) Jean Louis Bonneton (<i>ouvrier marbrier</i>) (1838) (2) Félix Genon (<i>couvreur</i>) (1844)	-	-
		Emelie Parlier (<i>journalière, célibataire</i>)	-	-	-
		Marie Anne Parlier (<i>couturière</i>) – Bernardin Biagotti (<i>journalier</i>) (1827)	Scholastique Parlier (<i>couturière</i>) – Jacques Joseph Aimé Henry (<i>tailleur d'habits</i>) (1845)	Marie Victorine Henry – Henry Séverin Fehrer (<i>pâtissier</i>) (1867)	-
				Clotilde Elisa Henry – Charles Mouchet (<i>employé de banque</i>) (1869)	-
				Louise Eugénie Henry –	-

				Edmond Jules Maraux (<i>sans profession</i>) (1877)	
			Maximilien Biagiotti (<i>menuisier</i>) – (1) Jeanne Françoise Dervaux (couturière) (1852) (2) Catherine Thiry (1878) (3) Catherine Salleron (1886)	-	-
		Jean Nicolas Parlier (<i>armurier</i>) – Marie Catherine Douret (1833)	-	-	-

Surligné en gris : incapable de signer à son mariage

Souligné : capacité à signer inconnue

À la troisième génération, la majorité des femmes est analphabète (7 sur 10) ; les hommes incapables de signer sont minoritaires (4 sur 11). Cette génération est donc caractérisée par des mariages mixtes, comme une transition vers des individus complètement alphabètes aux générations 4 et 5. Seule une épouse, native de Belgique, est incapable de signer en 1889 : Zélie Joseph Halin (1866- ?).

Cette famille a été alliée à d'autres familles avec des membres analphabètes : les Tisset 1, avec qui il y a eu plusieurs mariages, mais aussi avec les Prunier, les Meurin 1 et les Roseau²⁵⁶ (Tableau 23). La préférence pour des conjoints analphabètes, qui expliquerait le grand nombre de mariages endogames, est une hypothèse possible.

Tableau 23 : les tressages des Parlier avec quatre autres familles analphabètes

Familles	Mariage	Génération	Date
Tisset 1	Gabriel Parlier + Françoise Tisset	1	1775
	Maximilien Tisset + Marie Catherine Parlier	3	1826
Meurin 1	Angélique Parlier + Joseph Leclerc	2	1809
	Jeanne Parlier + Pierre Leclerc	2	an XIII (1804)
Prunier	Victoire Leclerc + Nicolas Prunier	3	1830
Roseau	Suzanne Reignier + Joseph Roseau	3	inconnu (vers 1850)

Ce grand groupe de parenté est caractérisé par de nombreux métiers de l'armurerie et la métallurgie, jusqu'à la troisième génération. À la première génération, on connaît le métier de Gabriel Parlier : il est armurier. À la deuxième génération, Pierre Hubert Leclerc (1779-) et Joseph Marie Leclerc (1787-1822) sont aussi armuriers. Jean Louis Parlier (1785-1864, marié à Anne Marie Thieboux) l'est aussi, même s'il est devenu journalier en 1839. Son frère Jean Nicolas (1801- ?, marié à Marie Douret) est également armurier. Si l'on regarde les femmes, Augustine (1791-1868) et Emelie (v.1796-1820) sont journalières ; leur sœur Marie Alexis Parlier (1798-1849) est couturière.

À la troisième génération, Maximilien Tisset (1801- ?) est ouvrier ferronnier et Lambert Cobolet (1809-1844), ouvrier fondeur. Du côté de la lignée Prunier, Nicolas Prunier (1803-1870) est ouvrier fondeur en cuivre. Dans la branche Roseau, Joseph Désiré Roseau (c.1830-

²⁵⁶ Roseau est souvent écrit « Rozo » dans les actes d'état civil du XIX^e siècle ; nous avons conservé l'orthographe telle quelle dans l'arbre généalogique.

1896) est ajusteur. On voit donc une prédominance des métiers de la métallurgie et des journaliers.

À partir de la quatrième génération, les métiers deviennent plus variés : de nombreux hommes sont des ouvriers (limeur, giletier, casquetier), mais aussi beaucoup d'artisans et d'employés du service (employé de banque, chauffeur, gardien). Par exemple, les maris des sœurs Henry étaient employé de banque (Charles Mouchet, 1847- ?) et pâtissier (Henry Séverin Fehrer, 1840- ?). Dans la branche Prunier, Joseph Warsemann (1832- ?) est tonnelier, et ses deux fils sont devenus des travailleurs du bois. Cette diversité des destins accentue l'impression de rupture entre la troisième et la quatrième génération.

Le groupe patronymique Parlier présente donc l'exemple d'une famille d'un milieu assez modeste, composé en majorité d'artisans et de quelques journaliers, vivant depuis longtemps à Charleville et qui se marie à d'autres familles carolopolitaines caractérisées elles-aussi par l'analphabétisme. À partir de la quatrième génération, une mutation dans les activités professionnelles et dans le choix des conjoints s'accompagne de la disparition totale de l'analphabétisme.

La comparaison de Parlier avec les Badin, qui ont une réalité différente de l'analphabétisme de leurs membres et des mariages de ces derniers, met en évidence qu'il existe des parcours différents possibles dans un milieu social où pourtant, les hommes mariés étaient en majorité tous des artisans, des ouvriers et des journaliers. Le suivi générationnel permet aussi de voir que toutes les branches peuvent être ou au contraire ne pas être touchées par l'analphabétisme. Quand elles le sont toutes, l'impression d'homogénéité est plus grande et l'hypothèse d'endogamie apparaît alors probable, même s'il est difficile de le prouver avec certitude.

Les études de cas ont donc dessiné la possibilité de progression très variée de l'alphabétisation ainsi que l'existence d'habitudes familiales différentes pour le choix de conjoint dans un contexte d'analphabétisme. Pour aller plus loin dans cette recherche, nous proposons d'observer l'analphabétisme et les types de mariages avec analphabètes au sein du sous-échantillon de 30 groupes patronymiques avec des membres métallurgistes.

V. Les formes de l'analphabétisme au sein des 30 groupes patronymiques de métallurgistes

Pour cette analyse, nous utilisons un sous-échantillon constitué de 30 groupes patronymiques caractérisés par l'exercice d'un métier du travail du métal.

1. La méthodologie de constitution du sous-échantillon

Il est nécessaire de rappeler qu'aucun groupe patronymique n'a été exclusivement composé de métallurgistes dans l'ensemble de leurs lignées et de leurs générations. Tous ont vu des membres ascendants ou descendants exercer d'autres activités, parfois en même temps: le commerce (marchand, marchand épicier), ou l'artisanat (tailleur d'habits, cordonniers, ou encore boucher). François-Joseph Ruggiu a démontré que la pluriactivité dans l'Ancien Régime, et en particulier celle des marchands brasseurs de Charleville, était un fait assez courant: ainsi Nicolas Poulain (v.1726-1814) (qui appartient au groupe patronymique Poulain dans notre échantillon) était marchand brasseur et marchand de fer dans les années 1760 ; en 1778, il devient exploitant de mines dans le pays de Liège²⁵⁷. Nous comparons donc des groupes familiaux appartenant tous à l'artisanat et le petit commerce, avec au moins deux générations qui ont exercé des métiers de la métallurgie.

Nous avons pris tous les métiers de la métallurgie, qu'ils aient été exercés dans un atelier avec une activité marchande (par exemple des serruriers, des maréchaux-ferrants), ou à l'usine (ouvriers fondeurs en cuivre ou tourneurs en fer). Cependant, deux professions ont été laissées de côté : d'une part, les industriels fabricants de clous, qui sont donc des patrons et qui avaient un niveau de vie bien plus élevé que les artisans ou les ouvriers ; d'autre part, les orfèvres qui appartenaient également à un niveau social plus élevé parce que leur métier leur permettait de côtoyer des matières premières rares et parce que le savoir-faire était différent.

Nous avons également fait attention à prendre des groupes de taille comparable, puisque nous avons vu que la taille pouvait avoir une incidence sur la probabilité d'observer des transmissions familiale.

Le tableau 24 présente la répartition statistique du nombre d'unions par groupes patronymique au sein de tout l'échantillon. La moyenne se situe à 17.

²⁵⁷ François-Joseph Ruggiu, *op. cit.*, 2007, p. 311-316.

Tableau 24 : répartition statistique des 215 groupes familiaux à partir de leur nombre d'unions (corpus généalogique, 1740-1890)

Valeur	Unions par groupe patronymique
Quartile 0	2
Quartile 1	5
Quartile 2 (ou médiane)	10
Quartile 3	21
Quartile 4	136
Moyenne	17

Nous décidons donc, à partir de cette répartition, de sélectionner des groupes patronymiques ayant au moins deux générations de métallurgistes et ayant entre 5 et 21 unions connues au total dans l'ensemble de leur généalogie. Ainsi 30 groupes patronymiques sont observables entre 1740 et 1890.

2. L'analyse statistique des mariages d'analphabètes

Nous avons cherché à savoir parmi eux combien ont eu des mariages avec des analphabètes, soit des mariages mixtes, soit des mariages homogames, et le nombre de générations successives de chaque type de mariage. Le but est de mettre en évidence l'existence éventuelle d'une pratique commune des mariages avec au moins un époux analphabète dans ce sous-échantillon.

Huit groupes sur 30, soit 26%, ne montrent aucun mariage où un époux ne sait pas signer (Tableau 25, signalés en gris foncés). Il ne s'agit pas seulement de groupes qui auraient peu de générations et peu d'unions : parmi eux, par exemple, les Bartholomé qui ont eu six générations mariées entre 1740 et 1890. Les groupes sont même au nombre de 19 si l'on considère ceux qui ont aucun mariage ou seulement un seul mariage, ce qui n'est évidemment pas suffisant pour conclure à une habitude familiale.

Tableau 25 : mariages d'analphabètes mixtes et homogames au sein des 30 groupes patronymiques métallurgistes (corpus généalogique, 1740-1890)

Groupe patr.	N unions connues	total générations mariées à Charleville	Mariage mixte		Mariage homogame	
			N	N générations successives	N	N générations successives
Bar 2	9	5	0	-	0	-
Bara	8	4	0	-	2	2
Bartholomé	13	6	0	-	0	-
Baudelot 1	19	4	6	2	3	2
Baudet 2	16	6	0	-	0	-
Bocquet 1	9	3	3	1	3	2
Bourcier	13	3	4	2	1	1
Bourguin	7	4	0	-	0	-
Brezol	13	4	0	-	0	-
Godefrin	17	5	0	-	1	1
Gombeaux	18	4	0	-	1	1
Grosselin 1	12	5	0	-	4	2
Mabille 2	11	4	4	2	1	1
Magotaux	8	4	0	-	0	-
Manicourt 2	8	3	0	-	1	1
Migeot 1	13	3	5	1	6	3
Moreau	16	6	4	3	0	-
Naudin	13	5	0	-	0	-
Ninnin	15	5	0	-	1	1
Pelerin 1	21	6	0	-	1	1
Picard-Regnault	14	4	0	-	1	1
Pichon	21	4	4	1	0	-
Plançon	10	2	4	1	2	1
Ponsart 1	13	4	3	1	3	3
Ponsignon	6	3	0	-	3	2
Rasquin 1	19	5	3	1	0	-
Raulin	14	5	5	2	2	1
Renault	6	3	0	-	0	-
Taton	12	5	0	-	1	1
Tisserand 2	16	4	3	1	2	1

Les répétitions générationnelles sont en fait relativement peu fréquentes : le maximum est de trois générations successives. Ainsi, les Moreau, ont connu trois mariages mixtes à la

suite ; les Migeot 1, Grosselin 1, et Ponsart 1 ont, eux, vu trois générations de mariages homogames.

Quand on considère toujours les mariages qui ont eu lieu sur plusieurs générations, on peut émettre l’hypothèse que les groupes qui connaissent un mariage mixte présentent aussi au moins un mariage homogame (et vice versa). En réalité, ce n’est pas le cas : un seul groupe présente les deux types de mariages entre sur au moins deux générations (les Baudelot 1). Six groupes qui n’ont vu que des mariages homogames et quatre groupe seulement des mariages mixtes (Tableau 26).

Tableau 26 : répartition des 30 groupes selon les transmissions générationnelles de mariages d’analphabètes (corpus généalogique, 1740-1890)

Type de mariages avec analphabètes (au moins deux générations successives)	N de groupes patronymiques	% du total
Aucun	19	63%
Mariages mixtes	4	13%
Mariages homogames	6	20%
Deux types de mariages	1	3%
Total	30	100%

En conclusion, dans ce sous-échantillon, l’analphabétisme est globalement minoritaire : il ne touche que 11 groupes sur 30 (soit 37%). On remarque également que le nombre de générations successives est en majorité de deux, ce qui reste peu pour conclure à une tradition familiale. Le maximum atteint est de trois générations.

La persistance de l’incapacité à signer au fil des générations manifeste en majorité par des mariages homogames ou des mariages mixtes, mais rarement les deux en même temps. Les groupes patronymiques de métallurgistes ne présentent donc aucune unité dans l’analphabétisme et dans les types de mariages des analphabètes.

L’approche qualitative du parcours de deux groupes de taille généalogique comparable peut nous permettre d’apporter encore de la nuance aux conclusions tirées par les statistiques générales.

3. La comparaison de deux groupes de métallurgistes aux tendances opposées

Les Grosselin 1 et les Bar 2 sont des groupes du sous-échantillon des métallurgistes qui ont connu des situations différentes quant à la capacité à signer de leurs membres mariés. D'un côté, les Grosselin 1 ont vu trois générations de mariages exclusivement homogames et, de l'autre, les Bar 2 n'ont jamais eu de membres analphabètes. Les Grosselin 1 et Bar 2 sont comparables car leur taille démographique dans notre échantillon, entre 1740 et 1890, est proche : environ une dizaine d'unions et cinq générations à Charleville.

3.1. Les Grosselin 1 : de multiples mariages d'analphabètes

Les Grosselin 1 comptent, entre 1740 et 1890, un total de 12 mariages connus à Charleville (Tableau 27). Le groupe a connu un tressage avec les Pia 1 à partir du mariage, la deuxième génération, entre Jacques Joseph Albert Douay avec Marie Anne Pia (1764-1832)²⁵⁸. Quatre mariages, soit un tiers du total, sont homogames (entre analphabètes). Deux sont les mariages de Marie Catherine Grosselin et les deux autres se succèdent sur deux générations entre 1785 et 1819

Deux branches descendent du couple ancêtre formé par Jean Grosselin et Catherine Pieret. La première, avec les deux mariages de Marie Catherine Grosselin (*d.inc.*) n'a pas de descendance. Jean Pierre Jacquet était cloutier²⁵⁹, mais le métier de Nicolas Colas est inconnu. L'autre branche est issue du mariage de Jeanne Françoise Grosselin (*d.inc.*) avec Pierre Douay (*d. inc.*).

²⁵⁸ Après le décès de Jacques Joseph Albert Douay le 3 fructidor an X, Marie Anne Pia s'est remariée et elle a eu un fils qui n'apparaît donc pas dans ce tableau. Il s'agit de Nicolas Peret (1805-1880), ouvrier fondeur, capable de signer à son mariage, marié le 24 juillet 1827 à Alexis Coindet. Il n'a pas eu de descendance mariée.

²⁵⁹ D'après le dénombrement de 1753 inscrit dans la base de données Charleville : <http://charleville.humanum.fr>.

Tableau 27 : tableau généalogique des Grosselin 1

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Jean Grosselin – Catherine Pieret	Marie Catherine Grosselin – (1) Jean Pierre Jacquet (<i>cloutier</i>) (1751) (2) Nicolas Colas (1764)	-	-	-	-
	Jeanne Françoise Grosselin – Pierre Douay (1751)	Scholastique Josephe Douay – Jacques Raucourt (1791)	-	-	-
		Jacques Joseph Albert Douay (<i>cloutier</i>) – Marie Anne Pia (<i>fruitière</i>) (1785)	Jacques Douay (<i>compagnon charpentier</i>) – Anne Augustine Chaumont (1819)	-	-
			Anne Françoise Josephe Douay – Jean Ponce Hureaux (<i>armurier</i>) (1821)	Hippolyte Hureaux (<i>ouvrier chaudronnier</i>) – Joséphine Lahure (1851)	Armance Joséphine Hureaux – Jules Lahure (<i>contre-mâitre d'usine</i>) (1869)
				Emile Hureaux (<i>chaudronnier</i>) – (1) Anne Marguerite Martin (<i>lingère</i>) (1879) (2) Charlotte Félicie Gaudier (1889) (3) Eutropie Ronsin (<i>cuisinière</i>) (1890)	

En surligné gris : individus incapables de signer à leur mariage.

Les métiers des hommes de la première génération, dont Pierre Douay qui ne sait pas signer, ne sont pas connus. Depuis Jacques Joseph Albert Douay (?-1802) jusqu'à Emile Hureaux (1854-1912), les hommes exercent des métiers de la métallurgie : cloutier, armurier, chaudronnier. Les générations 4 et 5 semblent avoir été surtout composée d'ouvriers : Hippolyte Hureaux (1823-1890) est ouvrier chaudronnier. Sa fille, Armance Joséphine Hureaux (1850- ?), épouse un contre-maître d'usine, qui est aussi son cousin germain (Jules Lahure, 1844- ?). Mais la chaîne de mariages homogames entre analphabètes ne suit pas cette branche de la métallurgie puisqu'elle s'étend des mariages de Marie Catherine Grosselin en 1751 et 1764 jusqu'à celui de Jacques Douay avec Anne Augustine Chaumont en 1819. Jacques Douay (1797- ?) était compagnon charpentier. Il semble alors y avoir eu d'abord une répétition, sinon une transmission, de tante à neveu. Ensuite, il s'agit d'une reproduction de situation entre parent et enfant.

Si les mariages sont homogames, la mixité apparaît tout de même à travers la majorité des membres mariés capables de signer dans la même branche. Jacques Joseph Albert Douay a une sœur et un beau-frère qui savent signer ; de même que son fils, Jacques Douay. En d'autres termes, Jean Grosselin et Catherine Pieret ont un enfant sachant signer et un autre ne le pouvant pas ; chacun a ensuite un conjoint au même niveau d'alphabétisation. Cette situation s'est répétée aux deux générations suivantes. L'analphabétisme des parents n'a donc joué à chaque fois que sur un seul enfant sur deux. La capacité à signer des parents ne s'est retrouvée que pour la moitié des enfants ; on peut donc en conclure qu'elle n'est pas le seul facteur de transmission de l'analphabétisme des enfants.

Les Grosselin 1 fournissent donc l'exemple que même avec trois générations de mariages homogames, il est nécessaire de ne pas conclure trop vite à une généralisation à l'ensemble du groupe patronymique. Malgré une pratique de mariages homogames, dans une même fratrie, alphabètes et analphabètes ont pu se côtoyer.

3.2. Les Bar 2 : l'absence d'analphabètes

Les Bar 2 ont noué neuf mariages à Charleville. Tous les membres ont su signer à leur mariage (tableau 28).

Pourtant les professions exercées ne sont pas très différentes de celles des Grosselin 1. Au moment de leurs mariages respectifs, Pierre Bar (1734-1809) est cordonnier, Jean-Baptiste Bar (v.1763-1814) arquebusier, Jean-Baptiste Delvincourt (v.1789- ?) militaire, mais quatre ans

plus tard, il est aussi armurier. Simon Pierre (1802- ?) a ce même métier et Jean-Baptiste Mozet (v.1785- ?) est couvreur. Jeanne Bar, qui est célibataire, est journalière. À la génération suivante, Henry Lambeaux (v.1808-1887) est cloutier, et Jean-Baptiste Delvincourt (1817- ?) chaudronnier. Dans la dernière génération, Auguste Alfred Lambeaux (1841- ?) est serrurier et sa femme, Marie Josephe Magot (1841-?) couturière. Marie Eugénie Octavie Lambeaux (1845- ?), lingère, est mariée à Jean-Baptiste Gibout (1837-1881), employé à l'octroi à Charleville. Nous comptons donc bien une majorité d'artisans métallurgiste, avec deux hommes, chaudronnier et cloutier, qui ont pu exercer leur métier en fabrique. La différence avec les Grosselin 1 vient tout de même de la présence d'un employé à la dernière génération : un employé de l'octroi. Pour ce qui est du couple fondateur, Jean Bar (v.1692-1762) signe dans l'acte de mariage de Marie Rose Bar en 1762. Sa femme Rose Hubert signe aussi en 1763 dans l'acte de mariage de son fils, Pierre.

Tableau 28 : tableau généalogique des Bar 2

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Jean Bar – Rose Hubert	Marie Rose Bar – Jean Pilot	-	-	-	-
	Pierre Bar (<i>cordonnier</i>) – Marie Poncette Wiet (1763)	Jean-Baptiste Bar (<i>arquebusier</i>) – (1) Marie Françoise Launois (1783) (2) Marie Agnès Bourgeois (<i>date inconnue</i>)	(1) Jeanne Josephe Bar (<i>célibataire, journalière</i>)	-	-
			(1) Louise Bar – Jean-Baptiste Mozet (<i>couvreur</i>) (1816)	-	-
			(1) Jeanne Elizabeth Bar – Jean-Baptiste Delvincourt (<i>militaire</i>) (1812)	Marie Augustine Delvincourt – Henry Lambeaux (<i>cloutier</i>) (1834)	Auguste Alfred Lambeaux (<i>serrurier</i>) – Marie Josephe Magot (<i>couturière</i>) (1867)
					Marie Eugénie Octavie Lambeaux (<i>lingère</i>) – Jean-Baptiste Gibout (<i>préposé de l’octroi</i>) (1873)
Jean-Baptiste Delvincourt (<i>chaudronnier</i>) – Marie Eugénie Maquet (1840)	-				
(2) Simon Pierre Bar (<i>armurier</i>) – Marie Charlotte Delumes (1823)	-	-			

En surligné gris : individus incapables de signer à leur mariage.

En conclusion, la comparaison de ces deux groupes très proches dans leur milieu social et leurs professions aboutit à une absence de facteur clair qui pourrait expliquer l'existence d'époux analphabètes, mariés toujours de façon homogame, chez l'un et l'absence d'analphabète dans l'autre. L'héritage familial, que l'on peut qualifier de culture familiale de l'alphabétisme, semble plus déterminant dans l'explication des signatures au mariage que seul le milieu social.

Conclusion

L'analphabétisme dans l'échantillon carolopolitain est exceptionnellement bas sur toute la période, et en particulier au XIX^e siècle, au regard de la situation dans les autres régions françaises. L'alphabétisation a progressé rapidement, sous l'effet des nombreuses écoles publiques ou dirigées par les congrégations religieuses à Charleville. Les taux d'alphabétisme étaient alors élevés dès le XVIII^e siècle : 70% des époux mariés pour la première fois savaient signer en 1740-1749, et 56,5% des femmes. Ces taux ont encore augmenté et de façon assez rapide : 60 ans plus tard (entre l'an IX et 1809), 73% des hommes et 70 % des femmes étaient capables de signer à leur premier mariage. Enfin, en 1880-1890, ils sont respectivement 98% et 99%.

Malgré cette évolution, l'analphabétisme a persisté de manière résiduelle, principalement sous la forme d'unions mixtes. En effet, les mariages où au moins un des deux époux était incapable de signer représentaient 64% de l'ensemble des mariages en 1740-1749 (20% de mariages homogames et 44% mixtes). En l'an-IX-1809, ils sont 43% (respectivement 12% et 29%). Enfin, ils ne représentent que 3% en 1880-1890 (1% de mariages homogames et 2% de mariages mixtes).

Les statistiques ont pu préciser le profil des époux analphabètes. Leur âges au premier mariage ne montraient que peu de différence pour les hommes (0,1 an de plus pour les analphabètes), tandis que la tendance pour les femmes était plus claire. En effet, entre 1770 et 1839, celles qui ne pouvaient pas signer se mariaient en moyenne un an plus tard (25,7 ans au lieu de 24,7 ans). Certaines professions semblent aussi corrélées à l'analphabétisme : les époux appartenaient plus fréquemment aux catégories professionnelles des journaliers et des ouvriers, ainsi que des agriculteurs, que l'ensemble des époux de l'échantillon. Faute de connaître avec précision les professions féminines, les professions de leurs pères indiquent qu'elles étaient plus

fréquemment des filles de journaliers et d'ouvriers. Les individus analphabètes étaient donc davantage issus d'un milieu pauvre que ceux qui savaient signer, ce qui était plutôt attendu.

Après ces analyses statistiques des mariages et des individus, nous avons cherché à savoir si, entre 1740 et 1890, les conjoints analphabètes se concentraient dans certains groupes patronymiques parmi les 215 suivis. Pour cela nous avons regardé, d'une part, ceux qui accumulaient au moins trois générations successives de mariages mixtes entre un analphabète et un alphabète et au moins deux générations successives de mariages homogames, c'est-à-dire seulement entre conjoints incapables de signer.

Pour le premier type de mariage, nous avons pu identifier 14 groupes patronymiques, soit 6,5% de l'échantillon. Le second type de mariage s'observe chez 25 groupes, soit 12%. Seulement quatre groupes étaient concernés par au moins deux générations de mariages homogames et trois générations de mariages mixtes, ce qui représentait donc une majorité de leurs mariages totaux à Charleville (entre 65% et 82%).

Tous les groupes familiaux des deux types de mariages appartenaient en majorité à la catégorie des artisans et des ouvriers et une partie d'entre eux avaient aussi au moins deux générations de journaliers. Très peu comptaient de marchands, et il s'agissait alors surtout de commerce de produits qu'ils créaient dans leur activité artisanale. Aucun n'avait de professions libérales ou de gouvernement, ce qui confirme que le milieu social des analphabètes était plutôt dans les franges pauvre et modeste des populations. L'analyse des Badin et des Parlier illustre bien cet aspect, ainsi que la quasi-disparition des conjoints analphabètes après 1850.

Cependant l'analphabétisme ne se présente pas de façon homogène chez les artisans et les ouvriers. L'observation du sous-échantillon composé des 30 groupes patronymiques exerçant un métier de la métallurgie sur au moins deux générations est alors utile. Presque les deux tiers (63%) n'avaient connu aucun conjoint analphabète. Un seul groupe présentait les deux types de mariage (homogames et mixtes) sur plusieurs générations. Les Bar 2 et les Grosselin 1 avaient un nombre d'unions et de générations mariées à Charleville comparables. Mais leur comparaison montre qu'il était possible d'avoir des parcours très différents : les premiers n'avaient que des membres alphabétisés ; les seconds ont vu trois générations (dont deux successives) de mariages homogames. L'analphabétisme et la culture familiale du choix du conjoint relèvent d'une disposition familiale, d'une attitude qui est actualisée à chaque génération. C'est pourquoi nous considérons que cette culture familiale est nécessaire pour expliquer la variété de situations entre les familles et l'histoire de l'analphabétisme.

Chapitre III Les cultures familiales de prénomination

« Charles désirait qu'on appelât l'enfant comme sa mère ; Emma s'y opposait. On parcourut le calendrier d'un bout à l'autre, et l'on consulta les étrangers.

— M. Léon, disait le pharmacien, avec qui j'en causais l'autre jour, s'étonne que vous ne choisissiez point Madeleine, qui est excessivement à la mode maintenant. [...]

Enfin, Emma se souvint qu'au château de la Vaubyessard elle avait entendu la marquise appeler Berthe une jeune femme ; dès lors ce nom-là fut choisi [...] »

Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, 1857, Partie II, Chapitre 3.

Introduction

Charles Bovary, à travers la plume de Gustave Flaubert, représente le monde traditionnel que sa femme Emma cherche à fuir à tout prix : lui propose de nommer leur unique enfant comme sa propre mère, qui est aussi la marraine ; elle rêve d'un nom exotique, italien, différent du répertoire chrétien et de la mode de ce milieu du XIX^e siècle. Le choix final de Berthe, parce qu'il suscite chez elle un rêve de noblesse, est le sien à elle seule. Ces quelques paragraphes de *Madame Bovary* posent tous les enjeux du choix du prénom : l'inscription ou l'évitement des prénoms déjà donnés dans la parenté, la transmission de grand-mère à petite-fille, le choix du prénom par le couple des parents ou par un seul d'entre eux, et, enfin, la mode qui propose et fait pression sur le choix, par l'intermédiaire de tiers ou de livres que l'on consulte. On y voit aussi l'attrait, vers 1850, pour des prénoms exotiques et nouveaux ; prénoms dont le choix est quelque peu moqué par l'auteur.

À la fois publics et intimes, les prénoms intéressent les chercheurs en sciences humaines, en particulier les historiens car la nomination de l'enfant est la première étape dans sa socialisation et son entrée dans le monde²⁶⁰. Les transmissions familiales sont plus facilement envisagées pour cet indicateur par les historiens de la famille. Cependant, l'insertion des prénoms dans une étude sur les cultures familiales est délicate pour trois raisons. La première est méthodologique et touche toutes les études sur les prénoms : il n'est jamais certain que le hasard ou une contingence du moment n'ait pas eu de rôle à dans le choix d'un prénom, sauf peut-être dans le cas de prénoms rares déjà utilisés dans la famille.

La deuxième est que nous ne savons pas réellement comment étaient utilisés les multiples prénoms : les prénoms usuels pouvaient être différents de ceux déclarés à la naissance. De plus, la prévalence de certains prénoms masculins et féminins fait qu'il est parfois impossible d'interpréter le partage d'un prénom entre deux individus comme une transmission. Enfin, pour étudier une stratégie de prénomination, il est idéal de connaître toutes les naissances et tous les décès des enfants, en particulier les décès en bas âge. Les rangs de naissances sont constamment bouleversés par la mortalité infantile. Or cela n'est pas toujours possible et les actes de baptêmes puis de naissances entre 1740 et 1890 ne font pas partie de notre corpus principal de sources. La source principale sur laquelle nous nous appuyons est les actes de mariages entre 1740 et 1890 et les actes de décès entre 1806 et 1912, permettant de connaître des individus décédés célibataires au sein d'une fratrie.

Malgré ces limites, il est néanmoins utile de questionner la prénomination à partir d'une perspective familiale en même temps qu'à partir d'une analyse globale qui prenne en compte le statut social des individus. En effet, la reconstruction des 215 groupes patronymiques permet d'envisager l'adaptation des règles de nomination et de questionner la disparition éventuelle au cours du XIX^e siècle de prénoms familiaux au sens de prénoms volontairement transmis dans la famille de génération en génération.

²⁶⁰ Baptiste Coulmont, « Des prénoms invisibles », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 87, 2012, p. 23-28 ; voir aussi Jacques Gélis, *L'Arbre et le fruit. La naissance de l'Occident Moderne (XVI^e-XX^e siècles)*, Paris, Fayard, 1984, p. 537-546.

I. L'historiographie de la transmission des prénoms

La prénomination des individus au sein de diverses populations entre le début du XVIII^e et la fin du XIX^e siècle a été analysée dans différents modèles, concurrents, puis concordants, car les prénoms sont des indicateurs permanents des règles sociales, religieuses et familiales. Pourtant, de façon paradoxale, elle a été assez peu développée dans les grandes synthèses de l'histoire de l'Occident dédiées aux époques modernes et contemporaines, comme *l'Histoire de la vie privée*²⁶¹. Dans les études consacrées à la prénomination, plusieurs logiques ont été mises en avant : tout d'abord, la concordance de prénoms entre les enfants baptisés et leur parent spirituel ; la transmission d'un prénom familial, notamment dans les pays de coutume avec un aîné héritier ; enfin, une rupture avec la transmission de prénoms utilisés dans la famille à partir du XIX^e siècle et de la reprise de « pouvoir » des parents sur la prénomination. Alors, la prénomination devient plus originale et semble d'affranchir des transmissions familiales, surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

1. Les prénoms comme révélateurs des structures de la parenté : le modèle « traditionnel »

De nombreuses études historiques, en particulier celles publiées dans *Le Prénom. Mode et histoire, Entretiens de Malher 1980*²⁶², ont précocement fait le lien entre prénomination et le modèle familial, notamment sous l'influence de l'anthropologie et de l'ethnologie. Nombre d'entre elles sont. Daniel Fauvel a ainsi qualifié de « tradition familiale » la nomination dans le pays de Caux entre 1600 et 1900²⁶³ : le fils aîné porte presque toujours le prénom du père, ce qui s'articule à une coutume d'héritage inégalitaire qui favorise le premier né. Mais il ne donne pas d'information sur le stock global des prénoms utilisés dans les différents villages, puisqu'il a travaillé à partir de dossiers familiaux constitués par un généalogiste. De surcroît, il souligne

²⁶¹ Les mentions des règles de prénomination se limitent à une phrase dans les volumes III et IV de *l'Histoire de la vie privée* : Jacques Gélis, « L'individualisation de l'enfant », in Philippe Ariès, George Duby (dir.), *Histoire de la vie privée, III. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, p. 311-329 ; Lynn Hunt, « Révolution française et vie privée », Philippe Ariès, George Duby (dir.), *op. cit.*, IV. *De la Révolution à la Grande Guerre*, p. 21-51 : aucune mention n'est faite des prénoms ; Anne Martin-Fugier, « Les rites de la vie privée bourgeoise », in Philippe Ariès, George Duby (dir.), *op. cit.*, p. 311-329 : l'auteure cite seulement, au rite du baptême, « l'habitude [qui] veut que l'enfant reçoive trois prénoms : un de ses parents, un de son parrain, un de sa marraine » (p. 250).

²⁶² Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Elizabeth Ducreux (dir.), *Le Prénom. Mode et histoire, Entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984.

²⁶³ Daniel Fauvel, « Choix des prénoms et tradition familiale : Pays de Caux, 1600-1900 », in Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Elizabeth Ducreux (dir.), *op. cit.* p. 99-108.

que la forte diffusion du prénom Marie empêche d'observer cette même transmission entre mère et fille. Dans le même volume collectif, Jean-Claude Sangoï a aussi montré, pour le Bas-Quercy entre 1751 et 1872, que le prénom permet de révéler la structure de la famille-souche²⁶⁴. La nomination permet d'identifier l'ostal : c'est l'aîné qui hérite et qui reçoit le prénom de l'aïeul. Le parrainage a été une des clés de voûte de ce système : les parrains des premiers nés étaient les grands-parents et l'alternance entre grand-père paternel et grand-mère maternelle assurait un équilibre de l'inscription de l'enfant dans les deux lignées, au contraire du patronyme qui était, lui, comme son nom l'indique, patrilinéaire.

André Burguière, quant à lui, a fait de la transmission d'un prénom familial le principal but du parrainage, envisagé comme essentiellement familial partout en France l'époque moderne²⁶⁵. La prénomination, en France à l'époque moderne, est en effet encadrée par les règles du baptême : le prénom est donné par le parrain ou la marraine et doit être inspiré du nom de saint ou de figure biblique, sans être modifié (il est interdit de féminiser, par exemple, le prénom d'un saint). Souvent, le parent spirituel donne son prénom : c'est le cas par exemple, dans le Bas-Quercy, en Corrèze, à Charleville ou encore en Bretagne dès le XV^e siècle²⁶⁶. Au-delà de la France, le modèle se trouve aussi en Angleterre, aux XVI^e et XVII^e siècles, même si le modèle commence à décliner au profit des prénoms des parents biologiques à partir du XVII^e siècle²⁶⁷. De la même façon, en Martinique, le prénom donné aux enfants libres et légitimes est

²⁶⁴ Jean-Claude Sangoï, « Transmission des prénoms et reproduction sociale en Bas-Quercy », *Annales de Démographie historique*, 1987, p. 263-294.

²⁶⁵ André Burguière, « Prénoms et parenté », in Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Elizabeth Ducreux (dir.), *op. cit.*, 1984, p. 29-35. Voir aussi : *id.*, « Un Nom pour soi », *L'Homme*, vol. 20, n°4 *Formes de nomination en Europe*, 1980, p. 25-42.

²⁶⁶ Jean-Claude Sangoï, *art. cit.*, 1987, p. 263-264 ; Louis Pérouas, Bernadette Barrière, Jean Boutier, Jean-Claude Peyronnet, Jean Tricard et le groupe de Rencontre des historiens du Limousin, *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, Éditions du CNRS, 1984, p. 92-105 ; Cécile Alexandre, *Parrainer à Charleville aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Mémoire de Master II, Paris IV Sorbonne, 2014, p. 132-133 ; Pierre-Yves Quemener, « Parrainage et nomination en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales de démographie historique*, vol. 133, n°1, 2017, p.145-179, p. 165-168 ; *id.*, « Le nom de baptême aux XV^e et XVI^e siècles. L'observatoire breton », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, Société Française d'Onomastique, n°63, 2021, p. 255-268, p. 262-263 et 266, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03664409>

²⁶⁷ Will Coster, *Baptism and Spiritual Kinship in Early Modern England*, Ashgate, Aldershot, 2002, p. 167-191. Cependant ce modèle ne se vérifie pas dans toute l'Europe : par exemple, dans l'orthodoxie russe, le prénom est choisi par les parents biologiques ou le prêtre obligatoirement dans le registre du calendrier des saints : seulement 6% des garçons avaient le prénom de leur père et 10% celui de leur grand-père : Alain Blum, Irina Troitskaia, Alexandre Avdeev, « La prénomination en Russie au XVIII^e siècle », in Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero (dir.), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements*, Paris, PUPS, 2007, p. 337-358. La société de Port-Royal, en Amérique du Nord, au XVIII^e siècle, présente au contraire des taux de transmission parrain-enfant exceptionnellement bas : Damien Rouet, « La prénomination à Port-Royal aux 17^e et 18^e siècles : évolution et modes d'attribution », *Acadiensis*, vol. 27, n°2, 1998, p. 26-44, p. 27.

celui du parrain ou de la marraine, puis, à partir des années 1770, les garçons reçoivent de plus en plus le prénom du père²⁶⁸. Il faut également souligner que si le parrainage et la prénomination sont étroitement liés en France, cela est loin d'être toujours le cas en Europe, comme en Italie²⁶⁹.

Il était fréquent, dans de nombreuses localités, de rendre hommage aux grands-parents par la dation de leur prénom, dans le but de renforcer le sentiment d'identité d'une lignée issue de ces grands-parents. Bernard Vernier montrait ainsi, à Karpathos, que le choix des prénoms était familial et qu'il avait pour but de rendre hommage aux lignées paternelles et maternelles²⁷⁰. Les grands-parents donnaient en premier leurs prénoms au premier enfant de même sexe, puis les autres enfants recevaient les prénoms d'une des deux lignées, alternativement. Agnès Fine, dans le Pays de Sault, avait fait le lien entre parrainage, transmission des biens et transmission du prénom²⁷¹. Dans cette localité, les biens étaient transmis en intégralité à l'aîné, de préférence un homme, avant le Code civil, puis l'aîné était favorisé par la « quotité disponible ». Elle souligne, en particulier, la prédominance de la transmission de grand-père paternel et maternel au premier enfant : en 1740-1764, elle observe 35% de cas de transmission dans les villages de Aunat, Bessède et Le Clat²⁷². La proportion augmente au fil du temps : elle atteint 45% en 1815-1839 et culmine à 54% entre 1840 et 1864. Elle en concluait que les parrains devaient être la plupart du temps un grand-père. Le même phénomène est identifié pour les grands-mères et les prénoms des petites-filles. Elle observe, enfin, un véritable système de « prénoms emblématiques de lignées ».

En Angleterre également, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, David Cressy observe qu'il n'était pas rare que les parrains aient été les grands-parents et qu'ils aient donné leur prénom à

²⁶⁸ Vincent Cousseau, *Prendre nom aux Antilles : individu et appartenances (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Ed. du comité des travaux historiques et scientifiques, 2012, p. 251-163 ; ouvrage issu de la thèse de doctorat : *id.*, *Population et anthroponymie en Martinique du XVII^e siècle à la première moitié du XIX^e siècle : étude d'une société coloniale à travers son système de dénomination personnel*, Thèse, Université des Antilles et de la Guyane, 2 vol., 2009.

²⁶⁹ Guido Alfani, « Les réseaux de marrainage en Italie du Nord du XVe au XVIIe siècle : coutumes, évolution, parcours individuels », *Histoire, économie & société*, 25, p. 17-44, p. 24. <https://doi-org.janus.bis-sorbonne.fr/10.3917/hes.064.0017> ; voir aussi sur la Toscane : Christiane Klapisch-Zuber, « Parrains et filleuls. Une approche comparée de la France, l'Angleterre et l'Italie médiévales », *Medieval Prosopography*, vol. 6, n°2, 1985, p. 51-77, p. 57 ; *id.*, *La Maison et le nom*, *op. cit.*

²⁷⁰ Bernard Vernier, « La circulation des biens, de la main-d'œuvre et des prénoms à Karpathos : du bon usage des parents et de la parenté », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31 *Le capital social*, janvier 1980, p. 63-92.

²⁷¹ Agnès Fine, « Transmission des prénoms et parenté en pays de Sault, 1740-1940 », in Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Elizabeth Ducreux (dir.), *op. cit.*, p. 109-125, p. 115.

²⁷² *Ibid.*, p. 114-115.

leur petit-fils ou petite fille, même si perdurait l'usage de donner le prénom du saint fêté le jour de la naissance ; devenant ainsi le saint patron de l'enfant²⁷³. Dans le Yorkshire, à l'époque du règne d'Elizabeth, 75% des enfants auraient ainsi reçu le prénom d'un grand-parent ; usage qui déclina à partir du XVII^e siècle.

Puisque les prénoms sont ainsi puisés dans ceux qui ont été déjà portés dans la famille, ils peuvent être envisagés comme un stock de biens symboliques. Les ethnologues, comme Martine Segalen, avaient conclu assez rapidement que « chaque lignée familiale [...] possède un stock, sorte de capital symbolique qu'il importe de conserver »²⁷⁴. Dans la Florence de la Renaissance, la longueur des prénoms énumérés par individus vient, en fait, du rappel du prénom des ancêtres (en général en deçà de quatre générations) : ainsi, la vocation de la prénomination a un but généalogique, mais aussi de différenciation sociale²⁷⁵. En effet, la longueur de la prénomination suppose une bonne connaissance de la parenté, ce qui est plus courant dans les familles de la noblesse que dans le reste de la population. Comme l'écrit Christina Klapisch-Zuber, les prénoms forment un véritable patrimoine constituant l'identité familiale à Florence entre le XIV^e et le XVI^e siècle :

« Les prénoms forment une sorte de patrimoine familial dont rien ne doit être négligé ou perdu. La « maison » idéale, qui inclut tous les membres vivants ou morts du lignage, peut être définie par l'ensemble des prénoms qu'à chaque génération les vivants réactivent. [...] Dans le souvenir des parents, les enfants homonymes finissent par se confondre en un seul personnage dont la permanence est assurée par le port d'un même prénom »²⁷⁶.

²⁷³ David Cressy, *Birth, Marriage, and Death. Ritual, Religion and the Life-Cycle in Tudor and Stuart England*, Oxford, Oxford University Press, 1997, p.161-163. On peut également voir le travail de Lawrence Stone sur l'Angleterre entre 1500 et 1800, qui remarque aussi cette transmission entre grands-parents et petits-enfants : Lawrence Stone, *The Family, Sex and Marriage in England, 1500-1800*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1973, p. 409.

²⁷⁴ Martine Segalen, « Le nom caché. La dénomination dans le pays bigouden sud », *L'Homme*, v. 20, n°4 *Formes de nomination en Europe*, 1980 p. 63-76, p. 67.

²⁷⁵ Les prénoms sont séparés par le coordinateur « de », par exemple : par exemple, « Giovanni di Bartolomeo di Bernardo », Christiane Klapisch-Zuber, *La maison et le nom. op. cit.*, p. 23-24 et p. 85.

²⁷⁶ *Ibid.*, p. 105.

Dans ce cadre, des tendances familiales à transmettre un prénom peuvent être observées dans différents pays. Dans la Haute-Provence qui connaît le système familial de la maison, Alain Collomp observe aux XVII^e et XVIII^e siècles une préférence familiale pour certains prénoms donnés dans une même lignée, par exemple, dans la généalogie des Honnorat, des négociants de Saint-André, le prénom Antoine qui se maintient durant six générations, jusque dans les années 1760, alors que ce prénom perd en popularité²⁷⁷. À Amiens, où la résidence des ménages est nucléaire et la coutume de type égalitaire, au XVIII^e siècle, François-Joseph Ruggiu a observé l'existence de prénoms transmis de pères en fils dans des milieux marchands et artisans : ainsi, par exemple, la transmission du prénom George de père en fils sur quatre générations²⁷⁸. Les neuf groupes patronymiques de marchands brasseurs d'Amiens avaient tous des prénoms récurrents : par exemple, le nom distinctif de Yves, donné deux fois chez les Feuillois, qui comptaient trois hommes sur deux générations ; « Philippe » donné trois fois parmi les six hommes de la famille Bizet ou encore les quatre François, parmi les onze hommes du groupe Allavoine.

Mais le stock des prénoms est partagé à l'échelle de la société urbaine et il est parfois très difficile de faire la différence entre les références « familiales » et les références communes dans la société, déterminées par la religion, la mode et les usages locaux (à l'exception des transmissions de prénoms très rares). Du point de vue de la sociologie, les prénoms sont, certes, des biens symboliques qui se transmettent, mais ils sont aussi sensibles aux phénomènes de modes et font l'objet de stratégies de différenciation sociale surtout à partir du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle²⁷⁹.

Ces références porteuses d'une identité plus large que celles familiales se révèlent particulièrement dans les études de groupes minoritaires, car les logiques de prénomination ne relèvent pas uniquement de transmissions familiales. Par exemple Cyril Grange a étudié la

²⁷⁷ Alain Collomp, « Un stock de prénoms dans deux groupes de villages de Haute-Provence, de 1630 à 1770 », in Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Elizabeth Ducreux (dir.), *op. cit.* p. 169-176, p. 174-175 ; voir aussi *id.*, « Le Nom gardé: La dénomination personnelle en Haute-Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles », *L'Homme*, vol. 20, n°4, 1980, p. 43-61, p. 51-53.

²⁷⁸ François-Joseph Ruggiu, *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*, Paris, PUPS, 2007, p.56-67, p. 57 et 61.

²⁷⁹ Philippe Besnard, « Pour une étude empirique du phénomène de mode dans la consommation des biens symboliques : Le cas des prénoms », *Archives européennes de sociologie*, vol. 20, n°2, 1979, p. 343-351. Voir aussi Philippe Besnard, Guy Desplanques, *Un prénom pour toujours. La cote des prénoms hier, aujourd'hui et demain*, Paris, France Loisirs, 1987, p. 7-11 ; Louis Pérouas, *et al.*, *op. cit.*, 1984.

population des mariés juifs de la bourgeoisie parisienne²⁸⁰ : il a montré la particularité du stock des prénoms juifs masculins et féminins, plus restreint au cours du XIX^e siècle que celui de la bourgeoisie parisienne chrétienne, et qui a été progressivement influencé par les prénoms de cette dernière au cours du XIX^e et du début du XX^e siècle. À la même période, mais sur un autre continent, le prénom a été utilisé comme un indicateur d'une acculturation nouvelle dans un contexte d'émigration de Français dans le comté de Kern en Californie entre 1880 et 1940 par Marie-Pierre Arrizabalaga²⁸¹. Son étude repose sur l'étude de 237 généalogies reconstituées à partir de couples qui étaient soit entièrement français, soit mixtes (un époux né en France et catholique et un natif américain protestant). Le répertoire familial des prénoms se distinguait aussi par l'appartenance de ces Français au catholicisme : les prénoms étaient issus du Nouveau Testament, alors que les protestants choisissaient plutôt ceux de l'Ancien Testament. À la première génération des enfants nés en Californie des parents immigrés tous les deux nés en France, près de 70% des prénoms masculins et 50% des prénoms féminins étaient issus du stock français et catholique²⁸². La différence pour les filles indique certainement la volonté de les intégrer plus rapidement que les garçons dans la société locale. Il peut s'agir également de la préférence de maintien de la culture familiale pour le fils, lui qui est destiné à être l'héritier des terres. La population observée est originaire de zones géographiques où la primogéniture était la règle dans les transmissions d'héritage (dans le Dauphiné, les Pyrénées, les Alpes ou le Pays basque). Seuls les originaires du Pays basque ne pratiquaient pas la préférence pour la lignée paternelle. Lorsque les couples fondateurs étaient mixtes (français et américain), leurs enfants (la première génération née aux États-Unis) avaient aussi souvent des prénoms catholiques que ceux des mariages endogames, mais avec un peu plus de prénoms originaux.

Ainsi, le prénom est un révélateur de la parenté et de la mémoire des individus de leurs ancêtres. Dans l'historiographie qui décrit les systèmes de prénomination par le parrainage des grands-parents en France, le XIX^e et le XX^e siècles sont considérés comme des moments de rupture avec le système. Le monde industriel serait le moment de la rupture des prénoms familiaux, en raison de l'individualisation de la société. La fin du « monde traditionnel » est observée autour des années 1860-1870 selon Françoise Zonabend : jusqu'alors, à Minot, les

²⁸⁰ Cyril Grange, « Choix du prénom et acculturation : l'exemple de la bourgeoisie juive parisienne 1800-1920 », *Annales de démographie historique*, vol. 131, n° 1, 2016, p. 65-95.

²⁸¹ Marie-Pierre Arrizabalaga, « Le choix des prénoms des Français en Californie intérieure (1880-1940) : étude d'un processus d'acculturation dans une approche genrée », *Annales de démographie historique*, vol. 131, n° 1, 2016, p. 97-129.

²⁸² *Ibid.*, p. 105.

enfants recevaient qu'un seul prénom, celui du parrain ou de la marraine²⁸³. Ensuite, la dation de plusieurs prénoms à la naissance de l'enfant a permis aux parents biologiques de choisir les prénoms. Cela a donc créé un nouveau système de nomination où les références pouvaient être les prénoms des parents spirituels, ceux d'autres membres de la famille ou encore des prénoms extérieurs à ceux portés dans la parenté. Pour François de Singly, le but est alors véritablement de rompre avec la lignée pour donner un prénom « aléatoire » et individuel, une identité personnelle qui prime sur l'identité définie par la place au sein de la famille (l'aîné, le cadet...)²⁸⁴. Agnès Fine prend comme fait établi « la disparition de la transmission familiale des prénoms dans nos sociétés modernes »²⁸⁵.

Cependant, la périodisation de cette rupture et les causes ne sont pas toujours claires. Nous pouvons donc essayer de parcourir l'historiographie depuis l'histoire de l'enfance au XVIII^e siècle pour tenter de trouver une périodisation plus précise de ce phénomène de rupture dans l'histoire de la prénomination.

2. Les origines de la rupture avec le « modèle traditionnel » de la prénomination

Philippe Ariès voyait dans le monde moderne une longue transformation des modèles vers l'appréhension de plus en plus individuelle de l'enfant, sous l'effet du recul de la mortalité²⁸⁶. Il devenait un être singulier, qui trouvait sa place dans un modèle de famille de plus en plus nucléaire. Philippe Ariès ne parle cependant pas de la prénomination des enfants ; il se cantonne aux représentations, avec l'avènement à partir de la fin du Moyen Âge, du sentiment de la famille, entendue comme nucléaire et opposée au lignage médiéval :

« aussi ce sentiment est-il très lié à celui de l'enfance. Il est de plus en plus étranger aux soucis d'honneur du lignage ou d'intégrité du patrimoine

²⁸³ Françoise Zonabend, « La parenté baptismale », in Tina Jolas, Marie-Claude Pingaud, Yvonne Verdier, Françoise Zonabend (dir.), *Une campagne voisine*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences Humaines, 1990, p. 229-230. Sur la discussion de la rupture avec les prénoms familiaux au XX^e siècle, voir : Philippe Besnard, « De la sous-exploitation des prénoms dans la recherche sociologique », in Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Elizabeth Ducreux (dir.), *op. cit.*, p. 51-59.

²⁸⁴ François de Singly, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1993, p. 52-53.

²⁸⁵ Comprendre ici « sociétés contemporaines » car il s'agit d'un ouvrage d'anthropologie historique et d'ethnologie: Agnès Fine, Françoise-Romaine Ouellette (dir.), *Le Nom dans les sociétés occidentales contemporaines*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2005, p. 14 et 28-32.

²⁸⁶ Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973.

ou d'antiquité ou de permanence du nom : il jaillit seulement de la réunion incomparable des parents et des enfants »²⁸⁷.

Plusieurs phénomènes peuvent être observés au cours du XVIII^e siècle et servir d'argument pour démontrer que le « modèle traditionnel » de prénomination, dépendant du parrainage et moyen d'hommage aux grands-parents fondateurs de la lignée, a de nombreuses fissures.

Tout d'abord, la dissociation entre la prénomination et le choix des parrains dans la famille pouvait exister en réalité dès le XVIII^e siècle. Nous avons montré, dans notre étude de master sur le parrainage à Charleville qu'au XVIII^e siècle, et même jusqu'à la fin du siècle, la prénomination était, certes, en grande partie liée à celle du parent spirituel de même sexe, mais cela ne relevait pas forcément d'une recherche de transmission d'un prénom familial. En effet, les parrains et marraines pouvaient être choisis en dehors de la parenté dans certains groupes patronymiques et cela n'empêchait pas la transmission du prénom du parent spirituel²⁸⁸. Ensuite, la dation croissante du prénom d'un père ou d'une mère au XVIII^e siècle peut être interprétée comme un recentrage sur la famille nucléaire. La doublement des prénoms permettait d'ajouter le prénom d'un parent biologique. À Charleville, la part des prénoms des garçons identique à ceux de leurs parrains était majoritaire durant tout le XVIII^e siècle, au contraire des filles, pour qui les prénoms inspirés de ceux des parents biologiques augmentait à partir de 1750²⁸⁹. La confusion du prénom entre parent spirituel et parent biologique a aussi été observée par Stéphane Minvielle à Bordeaux, entre 1580 et 1780 : à partir du XVII^e siècle 10% des enfants ont une prénomination identique à celle du parent spirituel et du parent charnel de même sexe²⁹⁰. Dès le XVIII^e siècle, il était donc possible d'adapter la prénomination en « jouant » avec les règles du parrainage, ce qui a permis de séparer la logique du choix des parents spirituels et le choix du prénom de l'enfant. Comme l'a montré Jérôme Luther Viret en Basse-Normandie, à partir de 1660, les prénoms issus de la parenté, y compris les pères et mères, s'imposent au

²⁸⁷ Philippe Ariès, *op. cit.*, p. 407.

²⁸⁸ Cela était le cas surtout au XVI^e-XVII^e siècle comme à Aubervilliers : Camille Berteau, Vincent Gourdon, Isabelle Robin-Romero, « Familles et parrainages : l'exemple d'Aubervilliers aux XVI^e et XVII^e siècles », *Dix-Septième siècle*, vol. 249, n°4, 2010, p. 597-621, p. 609. Cela était aussi valable au XVIII^e siècle avec des parrains choisis en dehors de la famille : Stéphane Minvielle, « Baptême et parrainage à Bordeaux sous l'Ancien Régime », in Guido Alfani, Vincent Gourdon, Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVI^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, p. 259-291, p. 285-286 ; Cécile Alexandre, *op. cit.*, p. 132-133 et 145-151.

²⁸⁹ Cécile Alexandre, *op. cit.*, p. 132-133.

²⁹⁰ Stéphane Minvielle, « Baptême et parrainage... », *art. cit.*, p. 285-286.

détriment de ceux des parents spirituels ; si, à partir 1740, le prénom du parrain ou de la marraine est à nouveau transmis, c'est en ajout du prénom du parent biologique²⁹¹. À Paris au XIX^e siècle, dans la paroisse de Saint-Germain-L'auxerrois, Nicolas Labéjof a relevé que la concordance des prénoms entre les garçons portant un seul prénom et leurs parrains s'élevait à 33,4% des cas en 1821-1849 et 27,8% des cas entre 1870-1870 ; pour les filles, ce taux diminue encore plus drastiquement, passant de 62,5% à 37,5%²⁹². L'usage de donner le prénom du parrain ou de la marraine a donc été contournée à partir de XVIII^e siècle dans de plusieurs exemples de population.

La rupture avec le prénom comme héritage de lignée serait, en fait, passé par deux grands phénomènes :

- d'une part, l'augmentation progressive du nombre de prénoms par individu au sein de la société à partir du XVIII^e siècle, ce qui aurait encouragé à donner une prénomination originale aux enfants et reléguer en second prénom un prénom familial (par exemple le prénom d'un grand-parent)
- d'autre part, par la diversification du stock des prénoms à partir du XIX^e siècle, notamment par l'utilisation de prénoms « nouveaux », non utilisés jusqu'alors²⁹³.

Ce sont par exemple des prénoms qui issus de l'histoire, de la littérature ou de « l'actualité » c'est-à-dire des hommes et femmes connus, comme Joséphine ou Napoléon. Ces phénomènes auraient d'abord concerné les couches les plus aisées, puis se serait progressivement imposé dans la majorité de la population au XIX^e siècle.

Pour le premier élément, de nombreuses études ont constaté l'augmentation du nombre de prénoms. À Caen, plusieurs auteurs ont regardé la prénomination à l'époque moderne²⁹⁴.

²⁹¹ Jérôme Luther Viret, « Un hommage rendu à la parenté charnelle. Les prénoms multiples en Basse-Normandie au XVIII^e siècle », in Guido Alfani, Philippe Castagnetti, Vincent Gourdon (dir.), *Baptiser, Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2009, p. 223-241, p. 238.

²⁹² Nicolas Labéjof, *Baptêmes et réseaux de parrainage dans une paroisse parisienne au XIX^e siècle*, maîtrise d'Histoire, Université Paris IV Sorbonne, 2002, p. 123-136, cité par Vincent Gourdon, *Les révolutions du baptême en France de 1789 à nos jours*, Mémoire inédit, Habilitation à diriger des recherches en histoire, Université Paris IV Sorbonne, 2014, p. 527.

²⁹³ Christiane Klapisch-Zuber, « Constitution et variations temporelles des stocks de prénoms », in Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Elizabeth Ducreux (dir.), *op. cit.*, p. 37-47.

²⁹⁴ John Dickinson, « La prénomination dans quatre villages de la plaine de Caen, 1670-1800 », *Annales de Normandie*, vol. 48, n°1, 1998, p. 67-104 ; Voir aussi, pour la Normandie : Hugues Neveux, « Les prénoms masculins à Caen (1568-1775) », *Annales de Normandie*, n°2, 1981, p. 115-145 ; Jérôme Luther Viret, « Un hommage rendu à la parenté charnelle. Les prénoms multiples en Basse-Normandie au XVIII^e siècle », in Guido

John Dickinson, entre la fin du XVII^e et le début du XVIII^e siècle, observe aussi l'augmentation du nombre de prénoms au XVIII^e siècle²⁹⁵. Il voit ce phénomène comme un moyen d'individualisation de la nomination, parallèlement à l'adoption de nouveaux prénoms. En 1700, près de 14% des filles de laboureurs et 6% de celles des journaliers ont plusieurs prénoms pour seulement respectivement 8% et 1,6% du côté des garçons. Entre 1791 et 1800, les filles de laboureurs sont 70% à avoir plusieurs prénoms et 58,4% pour les filles de journaliers ; les garçons sont respectivement 50% et 58%. Ce sont les enfants de laboureurs qui avaient le plus souvent quatre prénoms ou plus. À Chartres, les prénoms multiples étaient également majoritaires dès 1750, tant dans le milieu des agriculteurs que pour les salariés²⁹⁶. La référence de Marie, liée à la dévotion mariale, était un facteur majeur de l'adjonction d'un prénom supplémentaire, comme à Fours, dans les Alpes de Haute-Provence²⁹⁷. Dans le Limousin, avoir deux prénoms devient courant à partir de 1850, mais le phénomène apparaît à partir de la fin du XVIII^e siècle²⁹⁸. En revanche, dans la Garonne, à Fronton, les prénoms multiples sont rares au XVIII^e siècle : presque 90% des prénoms étaient uniques entre 1720 et 1759, tous sexes confondus²⁹⁹. En 1820-1839, le taux est encore à 86 %. Le prénom unique persiste de la même façon au XIX^e siècle à Minot³⁰⁰. La multiplication des prénoms n'était donc pas majoritaire partout, mais elle était un fait assez commun. À Charleville, au début du XVIII^e siècle, les garçons étaient 80% à naître avec un seul prénom ; la proportion n'était plus qu'à 50% à la veille de la Révolution³⁰¹. Pour les filles, les taux étaient respectivement de 60% puis de moins de 20%.

Alfani, Philippe Castagnetti, Vincent Gourdon (dir.), *Baptiser, Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, Saint-Etienne, 2009, p. 223-241. Pour la région parisienne : Philippe Daumas, « Les prénoms et l'image des filles », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 322, 2000, p. 111-129 ; *id.* « Familles en révolution (1775-1825). Recherches sur les comportements familiaux des populations rurales d'Île-de-France, de l'Ancien Régime à la Restauration », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 329, 2002, p. 161-168.

²⁹⁵ John Dickinson, *art. cit.*, p. 73-74.

²⁹⁶ Benoît Garnot, « Les prénoms populaires à Chartres au XVIII^e siècle », *Revue Historique*, vol. 561, 1987, p. 3-11.

²⁹⁷ Roland Warion, « Nommer à Fours. Les prénoms dans le système fourrier », in Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Elizabeth Ducreux (dir.), *op. cit.*, p. 145-156, p. 148-149.

²⁹⁸ Les prénoms multiples représentent entre 10 et 40% des prénominations dans les années 1780, selon les villes (Le Dorat et Aubusson présentent les taux les plus élevés) : Louis Pérouas, *et al.*, *op. cit.*, 1984, p. 126-132 et p. 152-154

²⁹⁹ Jean-François Delord, « Les prénoms à Fronton (Haute-Garonne) du XVI^e siècle à nos jours », in Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Elizabeth Ducreux (dir.), *op. cit.*, p. 85-99, p. 92.

³⁰⁰ Françoise Zonabend, « La parenté baptismale », *op. cit.*, p. 215-240 et 252.

³⁰¹ Cécile Alexandre, *op. cit.*, p. 127-128.

Pour le second élément, à savoir la diversification des prénoms, Jean-Claude Sangoï a vu, dans le Bas-Quercy que les années 1830-1849 sont celles d'une mutation dans le choix des prénoms : il existe de nouveaux prénoms, ce qui coïnciderait avec une « ouverture de la commune au monde extérieur »³⁰². Alors, les « noms de famille » (ici entendus comme les prénoms de famille emblématiques de certaines lignées) auraient été abandonnés au profit des « goûts personnels en donnant à leur enfants des prénoms de héros ou d'héroïnes fictifs de roman ». Ceci était concomitant de la hausse du nombre de prénoms chez les propriétaires et les artisans. Dans le Limousin, l'ouvrage collectif dirigé par Louis Pérouas montre la même chose : un modèle d'Ancien Régime où il existait une transmission familiale des prénoms par la parenté spirituelle – et donc par des parrains et marraines choisis en majorité dans la famille ; puis une « lente dégradation du modèle » par les innovations bourgeoises qui étaient le doublement des prénoms et l'invention de nouveaux prénoms³⁰³. L'ouvrage se termine notamment par un arbre généalogique d'une famille rurale de Naves, commune de Tulle-Nord, entre 1850 et 1950 pour illustrer la perte progressive du « vocabulaire de la parenté » : les prénoms Antoine/Antoinette, Bernard, Henriette, Léonard ne sont quasiment plus transmis à la troisième génération (sauf une Antoinette et une Henriette) ; ils ont totalement disparu à la quatrième génération³⁰⁴. Une évolution semblable des « attitudes familiales » a été observée par Daniel Scott Smith à partir de la reconstruction de généalogies familiales à Hingham, dans le Massachusetts, entre 1641 et 1880 : un premier basculement a lieu vers 1740, avec le recul des prénoms inspirés de la Bible³⁰⁵, puis un second dans le second XIX^e siècle, avec le délaissement des prénoms familiaux portés jusque-là³⁰⁶. Une tendance semble donc bien se distinguer dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

³⁰² Jean-Claude Sangoï, « La transmission d'un bien symbolique : le prénom, Bas-Quercy 1750-1872 », *Terrain*, n°4, 1985, p. 70-76.

³⁰³ Louis Pérouas, *et al.*, *op. cit.*, 1984, p. 75-132. La « lente dégradation du modèle » est le titre du chapitre III. Voir aussi : Jean Boutier, Louis Pérouas, « L'évolution des prénoms en Limousin du XI^e au XX^e siècle », in Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Elizabeth Ducreux (dir.), *op. cit.*, p. 67-77.

³⁰⁴ Louis Pérouas, *et al.*, *op. cit.*, 1984, p. 185-186.

³⁰⁵ Dans cette province de l'empire britannique, le peuplement de la colonie avait été fait par des Puritains, des calvinistes qui promouvaient la Bible comme source principale d'inspiration de la prénomination ; la hausse de prénoms familiaux à la fin de l'époque moderne apparaît donc comme une rupture avec la société fondée par les premiers colons au XVII^e siècle. Daniel Scott Smith, « Child-naming. Practices, Kinship Ties, and Change in Family Attitudes in Hingham, Massachusetts, 1641 to 1880 », *Journal of Social History*, vol. 18, n°4, 1985, p. 541-566.

³⁰⁶ Les prénoms familiaux étaient ici soit ceux des parents soit ceux des grands-parents ; ce recul affecte tous les enfants, quel que soit leur rang de naissance.

Ces évolutions sont aussi sensibles dans les manuels et codes de savoir-vivre au XIX^e siècle : Vincent Gourdon a montré que la transmission du prénom du grand-père ou de la grand-mère à l'enfant premier-né (selon qu'il est une garçon ou une fille) s'estompe à partir des années 1870, sauf dans les grandes familles bourgeoises³⁰⁷. Le père et la mère deviennent les principaux acteurs du choix du prénom, avec une marge d'accommodement possible grâce à la présence courante de deux ou trois prénoms à la fin du siècle. Ainsi le *Code du cérémonial* de la comtesse de Bassanville en 1867³⁰⁸ rappelle la règle de donner aux aînés le prénom des deux grands-parents de même sexe, dans chacune des branches paternelle et maternelle, et la possibilité pour « la jeune mère » de choisir un prénom par elle-même. Il était également possible de jouer avec le rang du prénom : le prénom du grand-parent pouvait être placé en deuxième ou troisième rang. Le couple parental acquiert une certaine indépendance par rapport aux transmissions familiales. Alors certains codes tendent à recommander de réduire le nombre de prénom à un ou deux, comme le conseille Clarisse Juranville en 1879 ou Jules Clément en 1878³⁰⁹ ; cette réduction se fait au détriment du prénom des grands-parents et des parents spirituels.

Au regard de tous ces éléments historiographiques, il apparaît que la transmission du prénom du parrain répondait donc à de multiples enjeux familiaux et sociaux. La prénomination des enfants dans un système de coutume inégalitaire semble bien avoir eu des conséquences pour le premier né³¹⁰, mais cela ne peut être extrapolé pour les pays de coutumes égalitaires, auxquels appartient comme Charleville. Entre 1740 et 1890 de fortes transformations ont touché la prénomination, notamment avec la hausse du nombre de prénom et l'adoption de « nouveaux » prénoms qui ne sont pas issus du calendrier chrétien. Mais c'est surtout la seconde moitié du XIX^e siècle qui apparaît comme une période de frein, voire de disparition, des

³⁰⁷ Vincent Gourdon, *Histoire des Grands-Parents*, Paris, Perrin, 2012 (2001), p. 461-466. Voir aussi : *id.*, *Les révolutions du baptême en France*, *op. cit.*, 2014, p. 521-529.

³⁰⁸ Comtesse de Bassanville, *Code du cérémonial, guide des gens du monde dans toutes les circonstances de la vie par Mme la comtesse de Bassanville*, Troisième édition, Paris, Lebigre-Duquesne frères, 1867, p. 75, cité par Vincent Gourdon, *op. cit.*, 2012, p. 463.

³⁰⁹ Clarisse Juranville, *Le savoir-faire et le savoir-vivre dans les diverses circonstances de la vie : guide pratique de la vie usuelle à l'usage des jeunes filles*, Paris, Boyer, 1879, p. 105 et Jules Clément, *Traité de la politesse et du savoir-vivre : nouveau guide pour apprendre à connaître et à pratiquer tous les usages du monde, augmenté des devoirs des parrains et des marraines*, Paris, Bernardin-Béchet, 1879, p. 64-65, cités par Vincent Gourdon, *op. cit.*, 2012, p. 464.

³¹⁰ Du moins, le premier né survivant, car le premier né biologique ne survivait pas toujours.

transmissions familiales de prénoms, du moins pour ce qui concerne le premier prénom, soit l'usuel.

Si la prénomination n'est pas déterminée par des règles inflexibles du parrainage familial, ni n'est mécaniquement déterminée par un système d'héritage, elle est potentiellement une pratique adaptable par les familles. C'est pourquoi, il semble fructueux d'approcher les prénoms à partir de la perspective de comparaisons de pratiques familiales.

3. Enjeux et hypothèses

L'enjeu de fond de la prénomination est celui de l'identité des individus. Cette dernière est confrontée à un paradoxe : d'une part, la nécessité de nommer un enfant et de lui donner une identité propre dans sa fratrie ; de l'autre, l'inscription de son identité et de son existence dans une société et dans un groupe familial³¹¹. Les parents peuvent exercer un choix conscient de transmission, mais il existe aussi une « imprégnation inconsciente » des enjeux familiaux et sociaux, des attentes parentales envers l'enfant³¹². La multiplicité des prénoms ne peut pas être interprétée d'emblée comme le signe de la recherche d'une individualisation des enfants, ni comme le signe de la volonté de revendiquer différentes identités sociales car les deux mouvements peuvent exister ensemble.

Le second enjeu est de se positionner par rapport à l'idée que le monde industriel aurait détruit un fonctionnement caractéristique de la société moderne, à savoir la transmission familiale et intergénérationnelle d'un prénom par le parrainage en France. Nous venons de présenter les failles de cette théorie, ainsi que les arguments dans l'historiographie qui la défendent.

Plusieurs obstacles rendent cette étude délicate : tout d'abord, la transmission de prénoms familiaux est difficile à observer lorsqu'il s'agit de prénoms répandus, puisque l'origine du prénom n'est alors pas évidente. Il faut également souligner la dépendance aux

³¹¹ Sur le nom comme moyen de « classement » (au sens d'assignation à une place) des individus dans une parenté, voir Claude Lévi-Strauss, *La Pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 230-241.

³¹² Jean Gabriel Offroy, *Le choix du prénom*, Marseille, Éditions Hommes & Perspectives, 1993, p. 100-101 : le prénom est le « son que [l'enfant] aura le plus l'occasion d'entendre. Un son qui condense l'ensemble des capitaux transmis à l'enfant et le projet familial qui s'exerce sur lui ». L'auteur parle ainsi du prénom comme effet et producteur d'habitus, c'est-à-dire d'un cadre inconscient.

contingences : les enfants naissent sans qu'on puisse prévoir leur sexe ou leur survie jusqu'à l'âge adulte. Il semble donc illusoire de pouvoir conclure à un mécanisme sans faille.

Malgré ces difficultés, nos hypothèses de recherche ont but pour de déterminer s'il existe des cultures proprement familiales de prénomination. Elles reposent sur un principal critère : la transmission d'un ou plusieurs prénom sur un minimum de trois générations. En effet, la transmission d'un grand-parent à un petit-enfant est significative d'un lien intergénérationnel, mais elle ne suffit pas. À partir de trois générations d'un même prénom, du point de vue du père de l'enfant, l'hommage est à son propre père, et à soi-même ou son frère/sa sœur. Il y a donc une continuité et un lien symbolique encore plus forts. Sur quatre générations, on ajoute un hommage du père à son propre grand-père.

L'enjeu est ensuite de savoir si la transmission de prénoms familiaux s'observe dans certains groupes patronymiques. Les différences sociales entre ces groupes transmetteurs et non transmetteurs ne doivent pas significatives, puisque ce serait surtout l'attitude du groupe familial qui orienterait le choix de transmettre un prénom. Certains groupes patronymiques seraient plus enclins que d'autres à faire des transmissions de prénoms, pour des raisons qui tiennent davantage à une dynamique familiale qu'à leur statut social et économique.

En plus de ces hypothèses sur l'existence de culture familiales de prénomination au sein des 215 groupes patronymiques de l'échantillon, nous tenterons de voir si la multiplication des prénoms au cours du XIX^e siècle favorise ou non la transmission d'un prénom familial. Il s'agira aussi de vérifier l'hypothèse, formulée à partir de l'historiographie, que le second XIX^e siècle a été un moment de rupture dans les cultures familiales de prénomination.

Les statistiques globales à l'échelle de l'échantillon nous permettent, pour commencer, de comprendre les grands traits de l'évolution de la prénomination dans notre échantillon entre 1740 et 1890.

II. Les statistiques globales

1. Les spécificités de notre échantillon et la méthodologie

Le corpus généalogique des 215 familles ne permet pas de connaître tous les mécanismes de transmission des prénoms : en effet, il aurait fallu, pour cela, avoir tous les actes de baptêmes et de naissance, et connaître tous les parrains et marraines. Il manque une partie des enfants qui ont pu naître et décéder en bas-âge ainsi que les individus qui sont partis vivre ailleurs qu'à Charleville. En revanche, il est possible à partir des généalogies d'analyser les prénoms qui sont donnés de façon récurrente sur au moins trois générations.

Le corpus des groupes patronymiques a été créé à partir des époux, donc des enfants qui ont survécu³¹³, et des actes de mariage : les statistiques qui suivent ont pour référence les dates de mariage. Les évolutions des choix de prénomination sont donc perçues ici avec un certain retard. La date de naissance se situe donc environ 20 à 25 ans auparavant en moyenne.

Un autre biais vient de la différence de taille des groupes patronymiques : en effet, moins il y a d'unions et d'enfants, moins l'observation de concordances de prénom entre les membres était possible. Pour comparer les groupes patronymiques, nous avons donc choisi le critère du nombre d'unions totales connues dans les généalogies³¹⁴. Il s'agit du seul élément de comparaison démographique commun et stable pour tous les groupes sur toute la période. Si nous avons bien utilisé les actes de décès du XIX^e siècle dans la reconstruction généalogique, ces actes n'existaient pas toujours pour tous les groupes, puisque tous les carolopolitains ne mourraient pas forcément à Charleville. Le nombre total d'unions est donc un meilleur point de comparaison. Cependant, il est vrai qu'à nombre égal d'unions, le profil des groupes patronymiques peut différer selon le nombre de générations mariées à Charleville : il est donc nécessaire de compléter chaque comparaison avec la prise en compte de cette profondeur généalogique.

Enfin, il convient de souligner une autre difficulté : les prénoms peuvent varier légèrement selon les sources. Parfois, un individu portant plusieurs prénoms, dont l'un est omis

³¹³ Nous ne connaissons donc pas avec précision le rang de naissance de chaque époux.

³¹⁴ Pour les lignées descendantes de filles-mères, l'union illégitime, même si l'identité du père est inconnue, est comptée comme une union. Dans les unions sont comptés les mariages connus qui ont été noués en dehors de Charleville, dans le cadre de ce que nous avons appelé les « sauts de générations » : à savoir, les cas où un couple n'est pas marié à Charleville mais dont le couple ascendant et un couple descendant le sont à Charleville.

dans un acte ou dans un recensement³¹⁵. Par exemple, Jean François Mogue (groupe patronymique Mogue) est seulement appelé François dans le recensement de 1790. Cette simplification a aussi été mise en évidence dans d'autres études : ainsi, à Sart-Eustache en Belgique, au XIX^e siècle, en moyenne il y avait 2,02 prénoms dans les actes de naissances pour seulement 1,18 prénoms dans les listes nominatives³¹⁶. En revanche, on n'observe pas de véritable modification des prénoms entre les registres d'état civil et les recensements à Charleville au XIX^e siècle.

Afin de comprendre le contexte des transmissions des prénoms et la marge de liberté existant dans le choix des prénoms, il est utile de commencer par présenter un tableau des prénoms les plus portés par les époux dans les actes religieux de mariage avant 1792 et dans les actes civils de mariage après 1792.

2. Les prénoms

2.1. Le nombre de prénoms

Les individus portent de plus en plus de prénoms durant la période, tant pour les époux que pour les épouses, mais avec une plus grande précocité du côté des femmes (Figures 14 et 15)³¹⁷.

³¹⁵ Les dénombremens et recensements des XVIII^e et XIX^e siècles, présentés en introduction, ont été consultés ponctuellement pour retrouver des professions.

³¹⁶ Michel Foulon, Michel Poulain, « Distribution statistique des prénoms à Tournai au XIX^e siècle », in Jacques Dupâquier, Alain Bideau, Marie-Elizabeth Ducreux (dir.), *op. cit.*, p. 127-143. Voir aussi, sur la notion de prénoms usuels : Jacques Picard, « Prénoms de naissance et prénoms de baptême, prénoms usuels : un aspect de la mentalité religieuse rurale au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique, Démographie des villes et des campagnes*, 1990, p. 345-356 ; Philippe Daumas, « Les prénoms et l'image des filles », *Annales historiques de la Révolution française*, n°322, 2000, p. 111-129.

³¹⁷ Ici seul Jean-Baptiste est considéré comme un seul prénom ; toutes les autres compositions (Jean Joseph, Marie Jeanne, Jean Pierre, etc...) sont comptées comme deux prénoms. L'absence de tiret entre les prénoms durant toute la période empêche de savoir si ces prénoms étaient utilisés en même temps ou s'il s'agissait de plusieurs prénoms.

Figure 14 : nombres de prénom des époux (corpus des mariages, 1740-1890)

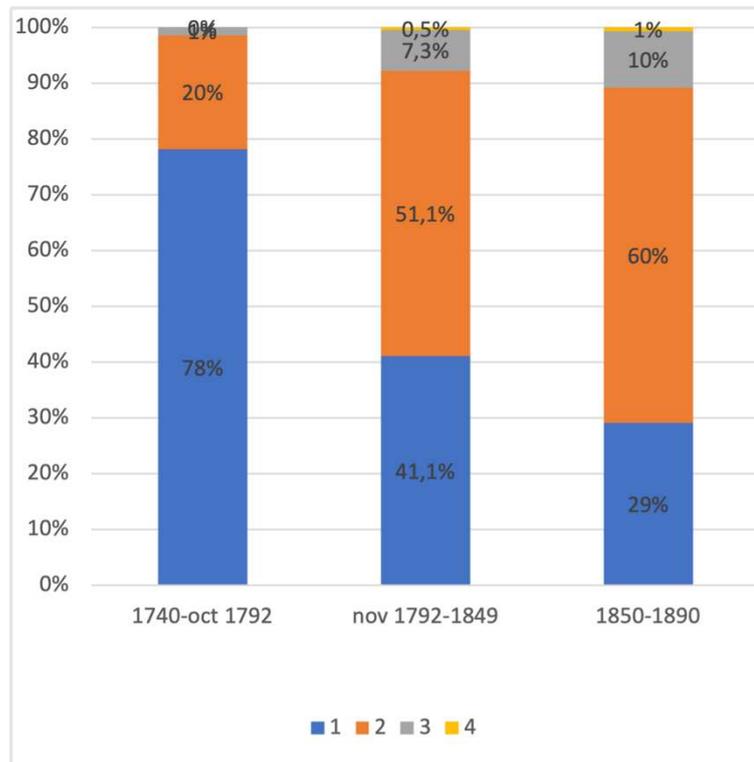
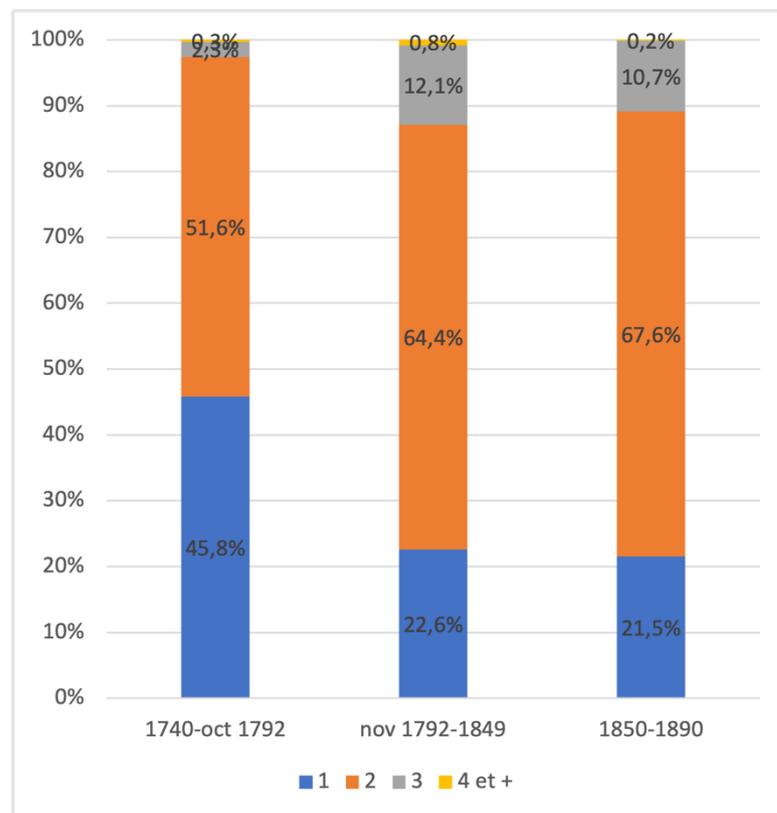


Figure 15 : nombres de prénom des épouses (corpus des mariages, 1740-1890)



La majorité des épouses a deux prénoms dès la première période, en raison de la prédominance des combinaisons de prénoms associant Marie ou Jeanne à un autre prénom, comme nous venons de le voir. Avoir trois prénoms reste marginal durant toute la période, même si la proportion augmente également : de 2% en à 10% chez les hommes ; de 2,5 à presque 11 % chez les femmes. Avoir quatre ou cinq prénoms est en revanche très rare dans l'acte de mariage.

À l'échelle nationale, d'après l'enquête TRA, en 1800 les garçons sont 38% à avoir deux prénoms ; en 1860 ils sont 45 %³¹⁸. Du côté des filles, les proportions sont respectivement de 35 à 50% aux mêmes dates. La comparaison avec les époux de Charleville doit être prudente car les trois périodes dégagées sont très larges, mais il semble que les proportions d'hommes avec deux prénoms sont légèrement supérieures (environ 65%).

Il apparaît donc que la prénomination des époux a évolué d'une part vers une généralisation de deux prénoms en moyenne par individus et d'autre part vers une diversification des prénoms, en particulier dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Il est possible à présent de comparer la prénomination des époux et de leur parent de même sexe et observer si les évolutions que nous venons d'exposer ont eu un effet sur ces transmissions.

2.2. Les prénoms les plus courants

Pour savoir quels étaient les prénoms les plus portés, nous avons découpé la période 1740 – 1890 en trois sous-périodes : 1740-octobre 1792, novembre 1792-1849, 1850-1890³¹⁹. À chaque période, nous avons compilé toutes les prénominations des époux sans modifier, dans un premier temps, leur forme originelle ni séparer les prénoms. Puis, nous avons regardé les dix prénoms les plus portés.

Durant la première période, entre 1740 et octobre 1792, les dix prénominations les plus courantes sont portées au total par 56% des époux et 51% des épouses (tableaux 29 et 30). Un total d'environ un quart des épouses (24,9 %) s'appelaient Marie, Jeanne ou Marie Jeanne. Chez les hommes, les prénoms Jean-Baptiste, Jean et Nicolas représentent ensemble 33% des époux. Jean-Baptiste est traité comme un prénom simple, car nous n'avons aucun prénom Baptiste qui

³¹⁸ Mais dans cette étude, Jean-Baptiste a été traité comme un prénom double. Jacques Dupâquier, Jacques Pélissier, Danièle Rébaudo, *op. cit.*, p. 30.

³¹⁹ En octobre 1792 se terminent les registres paroissiaux à Charleville ; le premier registre l'état civil est créé en novembre 1792. Nous rappelons que notre base de données de mariage est composée, entre 1740 et 1779, de tous les mariages dont au moins un des époux a un patronyme commençant par B, G, M, N, P, R ou T. À partir de 1780 et jusqu'en 1890, seuls les mariages des descendants de ces couples fondateurs sont pris en compte.

soit porté seul. On remarque l'absence de ces listes de Remy (aussi orthographié Rémi), ou de sa version féminine Rémiette, alors que saint Remy était le patron de Charleville.

Tableau 29 : les 10 prénoms des époux les plus portés entre 1740 et 1890 (corpus des mariages)

1740 - oct. 1792			Nov. 1792 - 1849			1850 – 1890		
Prénom	N	%	Prénom	N	%	Prénom	N	%
Jean-Baptiste	227	14,3%	Jean-Baptiste	119	11%	Jean-Baptiste	23	4,0%
Nicolas	151	9,5%	Jean Louis	36	3%	Joseph	12	2,1%
Jean	137	8,6%	Jean Nicolas	32	3%	Auguste	9	1,6%
Pierre	114	7,2%	Pierre	30	3%	Jules	8	1,4%
Jacques	61	3,8%	Nicolas	26	2%	Adolphe	7	1,2%
François	58	3,7%	Joseph	22	2%	Emile	7	1,2%
Louis	42	2,6%	Jean François	21	2%	Pierre	7	1,2%
Jean François	34	2,1%	Jean Joseph	20	2%	Louis	6	1,1%
Jean Louis	33	2,1%	Pierre Joseph	19	2%	Charles	6	1,1%
Henry	27	1,7%	Louis	19	2%	Victor	6	1,1%
Total	884	55,7%	Total	344	32%	Total	91	16,0%
N époux	1586	100%	N époux	1062	100%	N époux	568	100%

Tableau 30 : les 10 prénoms des épouses les plus portés entre 1740 et 1890 (corpus des mariages)

1740- oct. 1792			Nov. 1792-1849			1850-1890		
Prénom	N	%	Prénom	N	%	Prénom	N	%
Jeanne	146	9,2%	Marie Jeanne	63	5,9%	Elisabeth	9	1,6%
Marie Jeanne	145	9,1%	Marguerite	46	4,3%	Marie Louise	8	1,4%
Marie	104	6,6%	Marie Josephe	38	3,6%	Marguerite	7	1,2%
Marie Anne	81	5,1%	Marie Louise	35	3,3%	Marie	6	1,1%
Margueritte	68	4,3%	Marie Catherine	31	2,9%	Adèle	6	1,1%
Catherine	60	3,8%	Marie Anne	27	2,5%	Catherine	5	0,9%
Anne	54	3,4%	Jeanne Marie	27	2,5%	Marie Catherine	5	0,9%
Elizabeth	49	3,1%	Marie Françoise	24	2,3%	Marie Eugénie	4	0,7%
Marie Louise	48	3,0%	Jeanne Catherine	17	1,6%	Juliette	4	0,7%
Marie Catherine	47	3,0%	Catherine	17	1,6%	Joséphine	4	0,7%
Total	802	50,6%	Total	325	30,5%	Total	58	10,3%
N épouses	1586	100%	N épouses	1062	100%	N épouses	568	100%

Ces prénoms les plus portés à Charleville sont comparables à d'autres en France : dans le Limousin, en 1740, Jean arrive en tête des prénoms à Limoges comme à Brive avec respectivement 15,4% et 20,3% des individus³²⁰. Ils sont suivis par Pierre (14 et 12,5%). Jean-Baptiste n'arrive que quatrième avec 8,9% à Limoges, tandis qu'il n'apparaît pas à Brive dans les prénoms les plus répandus. En 1780, dans 29 paroisses de l'élection de Limoges, Jean était porté par 24,2% des hommes, suivi de Léonard (14,6%) et Pierre (11%). Léonard, prénom prisé en Limousin, n'apparaît au contraire jamais à Charleville dans la même période. S'il existait un stock partagé dans la France d'Ancien Régime, il pouvait y avoir bien des préférences locales ou régionales. Du côté des femmes, Marie arrivait en tête avec 20,5%, puis Jeanne (14,2%) et Marguerite (11,3%), ce qui est plus proche de la prénomination des femmes à Charleville à la même date³²¹.

Dans la deuxième période des mariages, entre novembre 1792 et 1849, les prénoms les plus portés par les hommes et les femmes sont en partie ceux de la période précédente. Le principal changement par rapport à la phase précédente est la part que représentent ces prénoms les plus portés : seulement 32% pour les époux et 30 % pour les épouses. Ceci indique que la prénomination s'est diversifiée dans ses formes par rapport à l'Ancien Régime. Les prénoms révolutionnaires, donnés à partir de 1792 et jusqu'en 1804, caractérisés par une rupture avec le corpus chrétien des prénoms d'Ancien Régime, sont très rares dans notre échantillon³²². Les quelques individus qui en portent les ont toujours en deuxième ou troisième prénom³²³ : citons ainsi Robert Larépublique Pia (Pia 1), né le 6 ventôse en III (24 février 1795), Jean Vincent Lichen Fayon, né vers 1793³²⁴ (Bartholomé dit Lambert) et Pierre Laliberté Souchon (Poirier – Troyon), né le 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794). Il est utile de rappeler que la population carolopolitaine était encadrée jusqu'à la Révolution par de nombreux ordres religieux masculins

³²⁰ Louis Pérouas, et al, *op. cit.*, p. 77-79.

³²¹ Jacques Houdaille remarque aussi, à partir des listes nominatives de 1836 qu'au début du XIXe siècle, Jean, Pierre, Marie et Jeanne représentent les deux prénoms les plus portés dans 10 localités choisies dans 9 départements français : Jacques Houdaille, « Prénoms les plus fréquents dans quelques communes d'après les listes nominatives de 1836 », *Population*, n°3, 1982, p. 663-669.

³²² Ces prénoms sont inspirés du calendrier républicain révolutionnaire, des prénoms tirés de l'Antiquité, ou encore des vertus ou des idéaux associés à la République (la liberté par exemple). Voir : Pierre-Henri Billy, « Des prénoms révolutionnaires en France », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 322, 2000, p. 39-60.

³²³ Cette position peut être un effet du contexte monarchique : les prénoms révolutionnaires étaient peut-être premiers pendant la Révolution. Les actes de naissance présentent en tout cas les prénoms dans cet ordre.

³²⁴ Son acte de naissance n'a pas été trouvé à Charleville. Seuls ses actes de mariage et de décès sont connus.

et féminins, ce qui a pu renforcer l'attachement au catholicisme³²⁵. Il faut aussi souligner qu'au moment du mariage, durant la Restauration, cette prénomination était passée de mode, voire stigmatisante, et ces prénoms étaient certainement moins acceptés comme prénoms usuels (ou en position de premier prénom).

La loi du 11 germinal an XI (1^{er} avril 1803), reprise dans l'article 57 du Code civil de 1804, cadre à nouveau le choix des prénoms dans un corpus issu du registre du calendrier grégorien, avec les saints catholiques, ainsi que les prénoms inspirés de personnages inspirés de l'histoire. Dès lors, le prénom est annoncé le jour de la déclaration de naissance, qui doit avoir lieu dans les trois jours suivant l'accouchement, selon l'article 55.

Cette période de la Révolution et du début du XIX^e siècle n'apporte donc pas un grand bouleversement de la prénomination à Charleville, même si l'on voit une évolution vers une prénomination un peu plus originale. La tendance à multiplier les prénoms, qui commence à la fin du XVIII^e siècle, a pu la favoriser cette diversification en permettant de faire des compromis dans les choix possibles.

La dernière période, entre 1850-1890, montre une diversité encore plus grande puisque les dix prénoms les plus récurrents ne représentent plus que 16% chez les époux et 10 % chez les épouses. De nouveaux prénoms apparaissent dans le classement : Auguste, Jules, Adolphe et Emile d'une part ; Adèle, Eugénie, Juliette et Joséphine d'autre part. Cette évolution se trouve aussi dans le reste de la France : les garçons sont de plus en plus appelés Jules à partir des années 1840, Eugène et Auguste à partir des années 1850 et Emile (surtout à partir des années 1870) dans la moitié nord de la France au XIX^e siècle, comme le montre l'enquête TRA³²⁶. Chez les filles, les prénoms Rosalie, Rose et Joséphine apparaissent dans le top 10 national à partir des années 1800 ; Julie et Augustine s'imposent à partir des années 1850 et, enfin, Eugénie à partir du Second Empire.

Dans notre échantillon carolopolitain, parmi les prénoms qui prennent leur essor dans le second XIX^e siècle en comparaison avec la période 1792-1849, on compte Irma (12 occurrences en 1850-1890 contre entre nov. 1792 et 1849), Juliette (8/0), Léonie (8/1), Léontine (8), Zoé (13/2), Zélie (7/1). Du côté des hommes, se distinguent Alexis (7 occurrences contre 0 en 1792-

³²⁵ Voir Chapitre II.

³²⁶ Jacques Dupâquier, Jacques Péliissier, Danièle Rébaudo, *Le Temps des Jules. Les prénoms en France au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Christian, 1987, p. 84, 88 et 104-107.

1849), Arthur (10/0), Amédée (7/2), Alphonse (6/2), Désiré (13/2), Ernest (16/0), Léon (32/0), Léopold (6/0), Théophile (4/0).

Dans les facteurs expliquant cette diversification assez intense des prénoms, nous pouvons considérer l'édition croissante de dictionnaires qui permettent de choisir des prénoms. Par exemple, le *Dictionnaire des noms de baptême* de Guillaume Belèze de 1863 : cet ouvrage a pour but de donner pour chaque prénom la vie du saint et la date de fête de ce dernier³²⁷. On y trouve aussi les prénoms les originaux comme Zélia ou Zélie, mais sans article, puisqu'il n'y avait pas de sainte appelé ainsi³²⁸. Ces prénoms étrangers aux références chrétiennes étaient « journallement l'objet du choix des familles »³²⁹ et peuvent être choisis pour le baptême « qu'autant qu'ils sont accompagnés d'un nom de Saint ou de Sainte : nous les avons marqués d'un signe particulier »³³⁰. Ce panachage permet donc de les inclure dans la prénomination, face à la demande manifeste des familles. Ce type de dictionnaire permet aussi plus largement de redécouvrir des prénoms de saints oubliés ou peu connus, comme Audifax, « martyr en Italie, honoré le 19 janvier »³³¹, et donc d'élargir le stock des prénoms chrétiens. À Charleville, nous avons cité plus haut le nom de Léonie et de Léon : ces deux prénoms étaient parfaitement acceptables puisque Léon était, dans l'ouvrage de Guillaume Belèze, une inspiration de Saint Léon le Grand, pape du V^e siècle et Léonie est une sainte martyr de Langres du III^e siècle³³².

Pour se rendre compte de la réelle prévalence des prénoms les plus portés, et de la difficulté qui peut en découler dans la recherche des transmissions familiales, nous pouvons nous pencher sur la part réelle des époux qui portent les nom Jean-Baptiste, Jean, Marie et Jeanne, en prénom isolé ou en addition avec un autre prénom. Du côté des époux, entre 1750 et 1859, environ 10 % à 20 % des époux ont porté le prénom Jean-Baptiste (Figure 16). À la première décennie et à partir de 1870, le prénom est très minoritaire. Jean représente environ 20 % à 25% des prénominations jusqu'en 1840. À partir de 1840, Jean est beaucoup moins porté et devient même plutôt rare entre 1870 et 1890. La part des époux appelés Jean et Jean-

³²⁷ Guillaume Belèze, *Dictionnaire des noms de baptême*, Paris, Hachette, 1863. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k504510> Guillaume Belèze était un auteur qui a publié de nombreux ouvrages d'histoire de France destinés aux enfants entre 1850 et jusqu'à sa mort en 1878. Il a aussi édité un *Évangile selon saint Jean* en 1868 et un *Dictionnaire universel de la vie pratique à la ville et à la campagne* (1873).

³²⁸ « Zélia ou Zélie », in Guillaume Belèze, *op. cit.*, p. 458.

³²⁹ Guillaume Belèze, *op. cit.*, préface p. I.

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ *Ibid.*, p. 44.

³³² *Ibid.*, p. 249-250.

Baptiste représentait en tout 25% du total des époux en 1740-1749, et plus de 40% en 1800-1809, soit pour cette décennie, la génération née environ entre 1775 et 1784. Elle est de presque encore 30% en 1840-1849 et seulement 10% entre 1880 et 1890.

Pour les épouses, plus de 50% des femmes entre 1740 et 1749 portait le prénom Jeanne ou Marie ou les deux (Figure 17). Cette proportion atteint même plus de 70% des femmes entre 1790 et 1809. Elle diminue ensuite lentement : elle passe en dessous de 50% à partir de 1840, avec un taux qui varie entre 25 et 35% entre 1840 et 1890. Le prénom Marie, même isolé, est de loin de plus porté, avec un taux maximal de 45% des épouses en 1790-1799 et un taux minimal à tout de même 19 % en 1850-1859. Il semble y avoir un pic de Jean-Baptiste et de Marie pour les enfants né entre 1775 et 1784.

Figure 16 : Les prénoms Jean-Baptiste et Jean (seuls ou avec un autre prénom) parmi les époux (par décennie de mariage, 1740-1890)

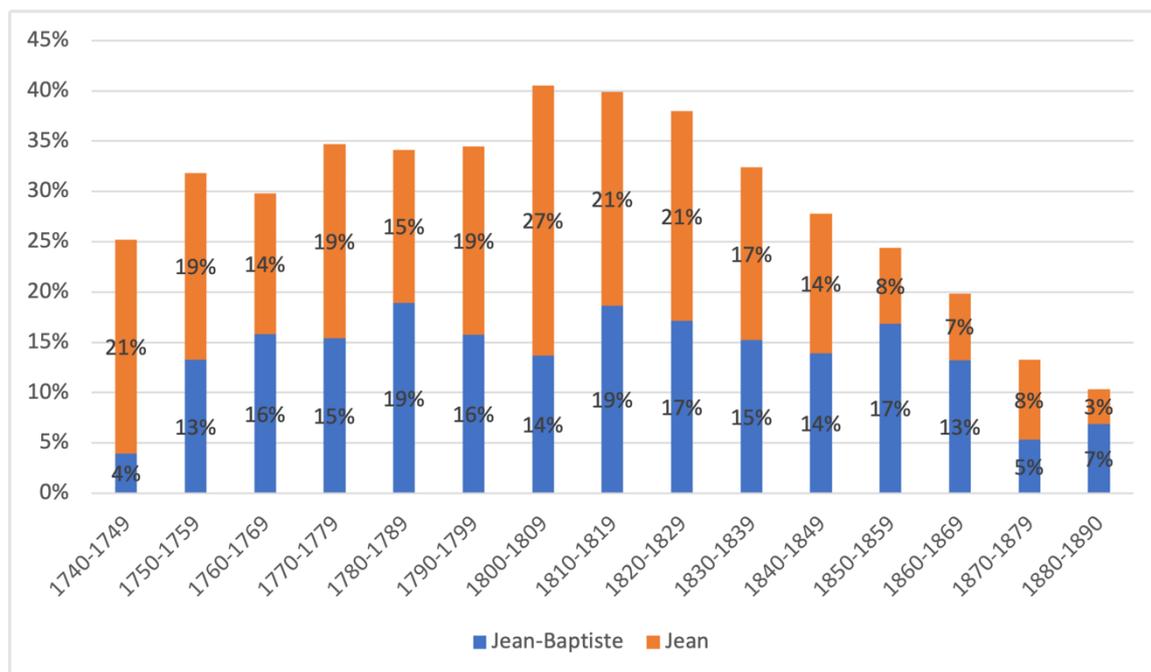
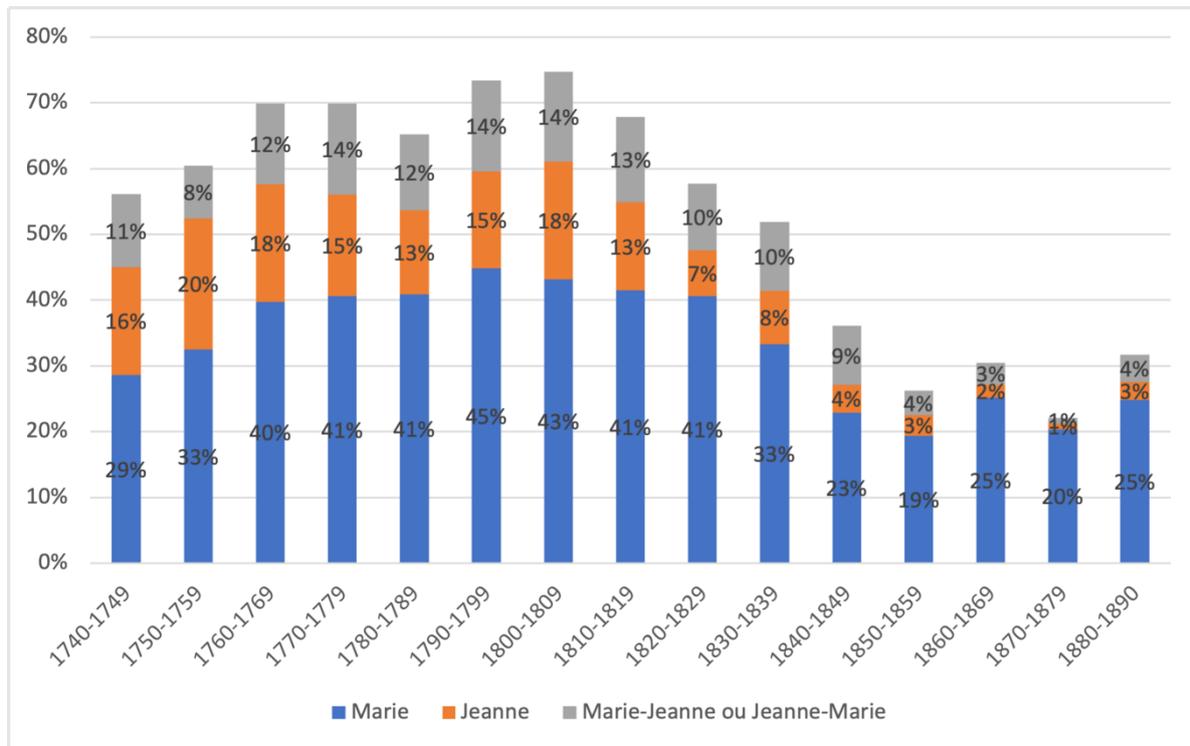


Figure 17 : les prénom Marie et Jeanne (seuls ou avec un autre prénom) parmi les épouses (par décennie de mariage, 1740-1890)



Ces statistiques indiquent que globalement, à partir de 1840, la prénomination change de façon importante : les prénoms traditionnels (Jean, Jean-Baptiste, Marie, Jeanne) sont délaissés au profit d'autres nouveaux prénoms. Ceci confirme la mutation observée dans l'historiographie dans les années 1830 à 1850. En plus de cette diversification des prénoms, le nombre des prénoms augmente aussi au cours de la période.

2.3. La transmission de père en fils et de mère en fille

Pour voir s'il existe des tendances à transmettre une forme de prénomination de parent à enfant, nous avons comparé celles de tous les époux et épouses avec celles de leurs parents de même sexe³³³. La transmission est ici analysée à partir des époux, et non d'un parent³³⁴. Ici le but est seulement de savoir combien d'époux ont une prénomination totalement ou

³³³ Nous avons écarté les conjoints qui n'avaient pas de parent de même sexe mentionné, soit parce qu'ils étaient nés sans ce parent, soit parce qu'ils étaient des veufs : durant l'Ancien Régime, les veufs n'avaient que leur précédent conjoint précisé, par leurs parents.

³³⁴ Cela aurait nécessité de faire une analyse en partant de la prénomination d'un père (ou d'une mère) et en la comparant à celle de tous les enfants d'une fratrie.

partiellement identique à leur parent de même sexe, ce qui reste tout de même révélateur d'une tendance éventuelle de la transmission d'un prénom.

Il s'agit d'une sorte de simplification des situations car, en réalité, des prénoms pouvaient être transmis entre un enfant et parent de sexe opposé ; il était aussi possible que les prénoms soient inspirés de ceux des grands-parents, ce qui ne peut donc pas apparaître ici. Enfin, dans le cas des Jean, Jean-Baptiste, Marie et Jeanne, s'il existe une correspondance entre parent et enfant, il peut aussi y avoir en même temps une homonymie avec un parrain ou une marraine. Le but n'est pas d'affirmer que la transmission s'est faite de façon unique de parent à enfant, mais seulement de constater le partage d'une partie ou de la totalité de la prénomination. Ce partage marque un lien indéniable entre le parent et l'enfant.

Il existe trois grands cas de figure de prénomination :

- Une prénomination totale identique,
- Une prénomination partiellement identique, quand il y avait qu'une partie des prénoms ou qu'un seul prénom transmis³³⁵,
- Une prénomination totalement différente.

La prénomination des épouses peut apparaître, à la première lecture, assez fréquemment proche de celle de leurs mères au début du XIX^e siècle (Figure 18) : entre 1800 et 1819, presque 40% des femmes portent au moins un prénom de leur mère. Si le prénom Marie est écarté, le taux des épouses qui ont au moins un prénom de leur mère chute à 18 et 15%. Cette concordance de prénomination, totale ou partielle, a augmenté depuis 1740 (14% avec Marie, 7% sans ce prénom) jusqu'en 1810-1819. Après cette décennie, la prénomination des épouses est de moins en moins inspirée de celle de leur mère : en effet, tous prénoms confondus, les femmes qui avaient au moins un prénom de leur mère ne sont plus que 20% en 1840-1849 (7% si l'on met de côté les Marie). Ensuite ces taux se maintiennent jusqu'à la fin du siècle. En revanche, la prénomination identique à la mère est très rare (environ 2%) à partir de 1780.

³³⁵ Sont considérés dans cette catégorie aussi les prénoms qui n'étaient pas transmis dans le même ordre (par exemple, « Marie Jeanne » et « Jeanne Marie ») ou encore les prénoms différents issus de la même étymologie sont aussi considérés comme une transmission partielle : par exemple, Eliza et Elizabeth ou Adèle et Adélaïde.

Figure 18 : épouses ayant au moins un prénom identique à leur mère (1740-1890)

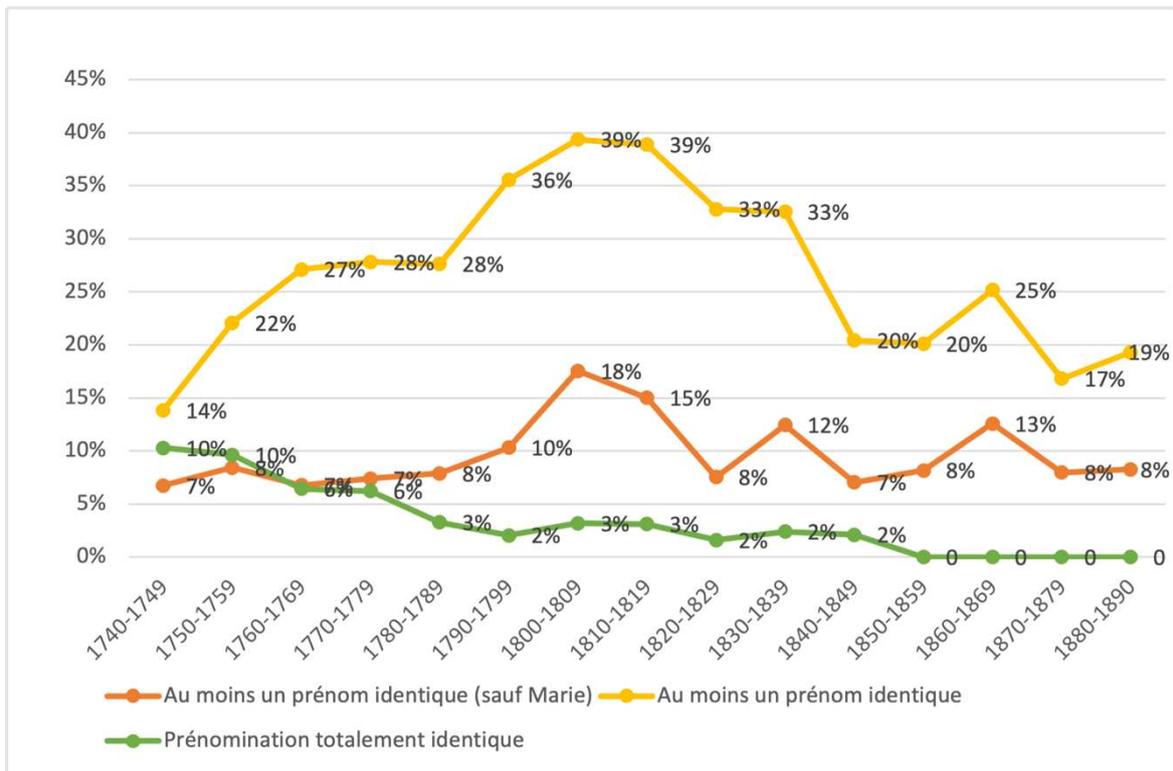
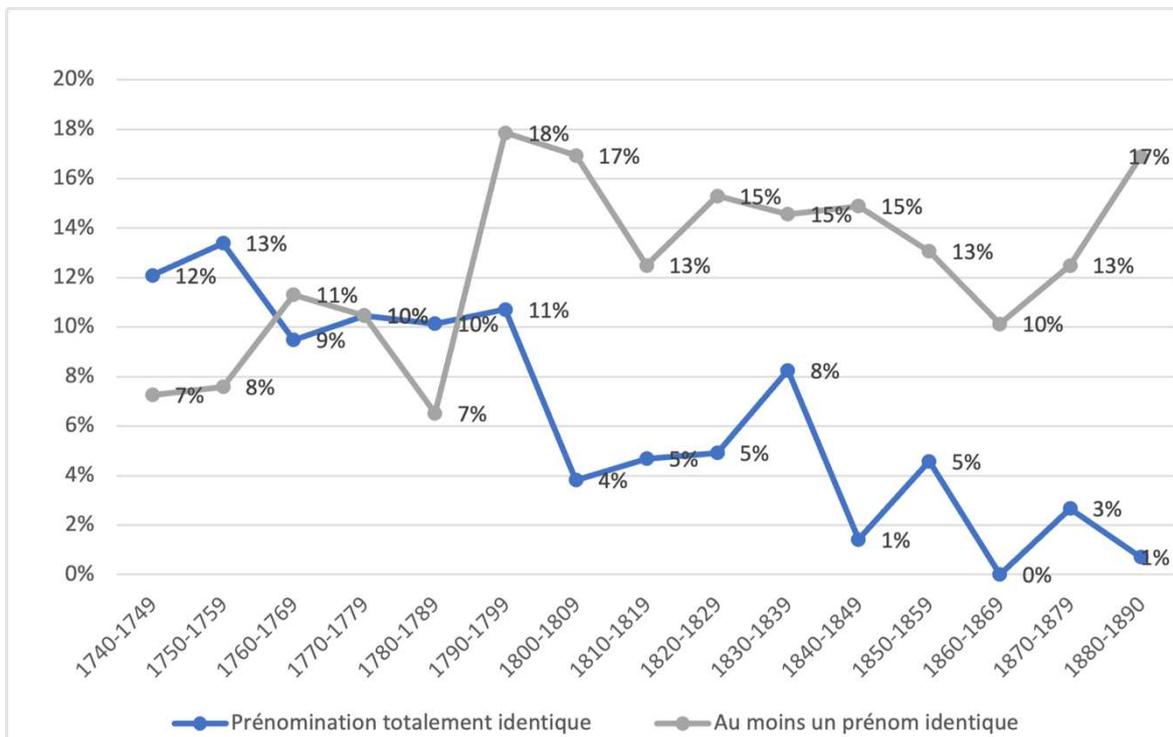


Figure 19 : époux ayant au moins un prénom identique à leur père (1740-1890)



L'évolution est un peu différente pour les époux. Les hommes qui ont le ou les mêmes prénoms que leur père (prénomination totalement identique) sont plus nombreux : environ 10% entre 1740 et 1789 (Figure 19). À partir de 1790, le taux chute à 4% et malgré une hausse à 8% dans les années 1830, il continue de baisser jusqu'en 1890. La prénomination partiellement identique, soit la transmission d'un prénom parmi d'autres, est, elle, plus fréquente au XIX^e siècle : à partir de 1790, 18% des époux sont dans ce cas ; époux qui sont nés dans les années 1770. Le taux se maintient ensuite entre 10 et 17% jusqu'à la fin de la période. Cette évolution est loin d'être la même qu'en Provence, où, au XVIII^e siècle, Bernard Cousin voit une forte augmentation de la concordance du prénom entre père et fils : elle passe d'un peu plus de 10% en 1620-1630 à près de 80 % en 1770-1780³³⁶. L'homonymie entre mère et fille était d'un peu plus de 5% en 1620-1630 et 33% entre 1770 et 1780.

Pour conclure, les époux sont en moyenne 13% entre 1740-1890 à porter au moins un prénom identique à celui de leur père. Pour les épouses, cette moyenne est de 27%, mais sans le prénom Marie, le partage d'au moins un prénom ne concerne plus que 10% des épouses. À Charleville, la concordance des prénoms entre parent biologique et enfant de même sexe n'a donc jamais été un fait majoritaire.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, il est légèrement plus fréquent de voir un époux porter un prénom de son père (environ un homme sur 10) qu'une épouse celle de sa mère, en dehors du prénom Marie (moins d'une femme sur 10). Le tournant pour les épouses et les époux semble avoir été les années 1820, soit, si l'on se rapporte à leur naissance, vers 1790-1800 : dès lors, les hommes n'avaient que très rarement une prénomination totalement identique à celle de leur père, mais avaient plus fréquemment au moins un prénom de leur père. Les épouses ont eu de moins en moins un prénom que portait leur propre mère. La quasi-disparition de la concordance de la prénomination totale est logique au regard de la hausse du nombre de prénom : plus il y a de prénoms, moins la correspondance totale de la prénomination entre parent et enfant était probable. La multiplication du nombre de prénoms a favorisé la transmission d'au moins un prénom paternel chez les hommes et non chez les femmes³³⁷. En revanche, pour les femmes, la diminution de toutes les correspondances, y compris partielle,

³³⁶ Tous prénoms confondus, et pas seulement le premier prénom, à partir des actes de baptême et de naissance : Bernard Cousin, « Le prénom des ancêtres », in Jean-Noël Pelen (dir.), *La quête des ancêtres*, Grenoble, Musée dauphinois, 2009, p. 103-114, p. 106-107.

³³⁷ Une des hypothèses d'explication de la hausse de la transmission chez les hommes, mais que nous ne pouvons tester dans notre échantillon, serait la diminution du nombre d'enfants par couple au cours du XIX^e siècle. En effet, le premier né serait alors favorisé dans la dation du prénom du père.

dans le second XIX^e siècle semble indiquer une véritable tendance croissante à choisir pour les filles une prénomination soit inspirée d'un autre membre de la famille, soit complètement originale.

À partir de ce cadre global dessiné par les statistiques, peut-on observer des transmissions familiales sur trois générations ? Le changement d'échelle à partir des 216 groupes patronymiques est pertinent pour répondre à cette question.

3. Les transmissions transgénérationnelles sur au moins trois générations dans les groupes patronymiques

Nous avons regardé les 215 groupes patronymiques en cherchant les cas de transmission en ligne descendante directe sur au moins trois générations d'un prénom ou d'un ensemble de prénom reproduit à l'identique. Cela correspond à des transmissions de grand-père/grand-mère à petit-fils/petite-fille, avec deux cas de figure :

- soit de père en fils sur trois générations, soit de père en fils puis d'oncle à neveu (et l'équivalent du côté féminin).
- soit d'un grand-père ou d'une grand-mère à un petit-fils ou une petite-fille sans que la génération intermédiaire ne porte le prénom considéré. Par exemple, un petit-fils et un grand-père nommés Matthieu, tandis que le père se prénomme Jean-Baptiste et qu'aucun oncle ne porte le prénom de Matthieu.

Les individus analysés sont les époux des couples mariés mais aussi, dans une moindre mesure, les enfants et les célibataires connus par les actes de décès. Nous avons également pris en compte les ascendants des couples mariés de la première génération, c'est-à-dire les ascendants mariés avant 1740, dans la mesure où ils étaient connus grâce aux actes de mariage de leurs enfants. Les prénoms pris en compte dans cette transmission le sont dans leur forme masculine et féminine.

La méthodologie de repérage des prénominations est la suivante :

- Marie est totalement écarté des observations, car le prénom est trop répandu, comme nous l'avons vu avec un pic de 70% des épouses le portant entre 1800-1809 ;

- Jean-Baptiste, Jeanne et Jean ne sont pris en compte que s'ils se retrouvent sur trois générations à la suite (et pas seulement de grands-parents à petits-enfants),
- D'autres prénoms sont pris en compte mais sont qualifiés de courants, soit qui apparaissent au moins 20 fois dans les trois périodes : Jean(ne), Jean-Baptiste, Louis(e), Henri, Nicolas, François(e), Joseph(e) et sa variante Joséphine, Pierre, Charles, Marguerite, Catherine
- D'autres prénoms sont qualifiés de « rares » : ce sont des prénoms qui apparaissent moins de dix fois dans les trois périodes (1740- oct. 1792 ; nov. 1792-1849 ; 1850-1890) comme Noël, Alexandre, ou Gérard.
- Entre les « rares » et les « courants » se trouvent tous les autres prénoms.

Les observations peuvent être faite à partir de trois angles : tout d'abord, l'analyse globale des groupes transmetteurs au sein des 215 groupes ; ensuite les types de prénoms qui sont transmis et pendant combien de générations ; enfin, une perspective chronologique : quand ont lieu les chaînes de transmission ? Retrouve-t-on une rupture dans le milieu du XIXe siècle ?

3.1. L'analyse globale des groupes patronymiques

L'observation des groupes patronymiques, pris de façon isolée (c'est-à-dire sans compter les tressages), montre que 124 des groupes, soit 58%, connaissent au moins une transmission de prénom entre grand-parent et petit-enfant ou sur trois générations (ou plus) à la suite (Tableau 31). Les bornes chronologiques de l'observation des transmissions ont été élargies à la fin du XVII^e siècle au plus tôt, afin d'analyser les prénoms des époux des couples fondateurs avec leurs propres parents, quand l'information était disponible.

Tableau 31 : groupes patronymiques ayant une transmission de prénoms sur le total des groupes (corpus généalogique, v.1690-1890)

	N de groupe patronymique	M
Au moins une transmission	124	58%
Aucune transmission	91	42%
Total	215	100%

Les 42 % restant sont en majorité des groupes dont la taille est la plus petite (Tableau 32) : il existe donc un biais dans la taille généalogique des groupes. Moins il y a d'unions connues à Charleville, moins il est probable d'observer des correspondances de prénomination

entre eux. En moyenne, les 91 groupes n'avaient aucune transmission de prénom n'avaient que 8 unions dans leur généalogie, contre 23 pour les 124 qui avaient une transmission (Tableau 4).

Tableau 32 : répartition du nombre d'unions dans les groupes patronymiques avec ou sans transmission de prénom (corpus généalogique, 1740-1890)

Nombre d'unions	Groupes sans transmission (92)	Groupes avec transmission (124)
Nombre Minimal	2	2
Nombre Moyen	8	23
Nombre Médian	5	16
Nombre Maximal	65	136

Si l'on regarde à présent plus précisément les types de transmissions au sein du total, on compte un total de 253 chaînes de transmission, tous les groupes patronymiques confondus (Tableau 33)³³⁸. Il apparaît que près de 70% sont celles de grand-parent à petit-enfant, ce qui signifie que 175 petits-enfants portent le prénom d'un grand-parent sans qu'il n'y ait de porteur intermédiaire de ce prénom. Ce type de chaîne de transmission a touché 95 groupes.

Tableau 33 : les types de transmissions parmi les 253 transmissions totale de l'échantillon (corpus généalogique, v.1690-1890)

Type de transmission	N	%	N de groupes qui portent au moins une transmission
Gd-parent à petit-enfant (sans intermédiaire)	175	69,2%	95
Sur 3 générations	70	27,7%	53
Sur 4 générations	7	2,8%	8
Sur 5 générations	1	0,4%	1
Total	253	69,2%	_339

Il s'agit donc d'une pratique relativement courante, observable dans cet échantillon sédentaire. Cependant, on ne peut pas conclure à une pratique généralisée dans tous les groupes patronymiques : rappelons que 91 groupes sur les 215 n'ont aucune transmission. Les groupes qui présentent une concordance de prénom entre grand-père/mère et petit-fils/fille sont au nombre de 95, soit 44% des 215 groupes patronymiques. Deux facteurs peuvent expliquer ce

³³⁸ Il est possible qu'un groupe patronymique présente plusieurs de ces types de transmissions.

³³⁹ Le total de la colonne n'est ici pas une valeur pertinente, car un groupe patronymique pouvait avoir plusieurs types de chaînes transmission (de grand-parent à petit-enfant et une autre sur trois générations dans une autre branche par exemple).

taux assez bas par rapport aux études qui portaient sur le sud de la France : d'une part, il est possible que les enfants aînés, désignés dans l'historiographie comme souvent porteur d'un prénom d'un grand-parent, n'aient pas été dans notre corpus d'individus (soit à cause d'une migration, soit à cause d'un décès) ; d'autre part, la coutume égalitaire à Charleville ne semble pas avoir favorisé la prénomination systématique d'un enfant avec un tel prénom.

Les transmissions sur trois générations à la suite représentent 27% des transmissions observées (tableau 33) ; elles sont présentes au sein de 53 groupes patronymiques (24,5% des 215 groupes).

Enfin, les transmissions sur quatre ou cinq générations sont les plus rares : seulement environ 4% des transmissions et 8 groupes patronymiques. Ceci n'est pas surprenant car avoir ce type de transmission suppose d'avoir au moins quatre ou cinq générations mariées à Charleville.

En classant les 124 groupes patronymiques avec une transmission de prénom en fonction du nombre de chaînes de transmission observables, on voit que plus un groupe avait d'unions totales connues entre 1740 et 1890, plus il y avait de chaînes (Tableau 34). En effet, les 51 groupes qui ont connu qu'une seule chaîne de transmission avaient en moyenne 15 unions dans leur généalogie ; les 13 groupes qui avaient trois chaînes de transmission en avait en moyenne 25. Onze groupes ont 4 ou 5 transmissions de prénoms et, enfin, trois groupes patronymiques exceptionnels se distinguent, au nombre d'unions élevés ou très élevés, qui ont connu 6 à 8 transmissions de prénoms.

Tableau 34 : répartition des groupes patronymiques transmetteurs de prénoms (corpus généalogique, v.1690-1890)

N de chaînes de transmissions	N de groupes	% des groupes transmetteurs	N moyen d'unions par groupe
1	51	41%	15
2	46	37%	22
3	13	10%	25
4	6	5%	42
5	5	4%	61
6	1	1%	55
7	1	1%	38
8	1	1%	136
Total	124	100%	49

Après cette première appréhension des groupes transmetteurs, on peut se demander si la rareté des prénoms, ou, au contraire, leur popularité sur plusieurs décennies, peut influencer sur la probabilité de voir des transmissions sur plusieurs générations.

3.2. L'entrée par les types de prénom

Pour répondre à cette question, on commence par s'intéresser aux chaînes de transmissions les plus longues : quatre à cinq générations. Ceci correspond à huit groupes patronymiques (tableau 35). Sauf pour le cas des Petre 2, il s'agissait de prénoms populaires, qui faisaient partie des 10 prénoms les plus donnés présentés plus haut (sauf Charlotte, qui est tout de même loin d'être rare³⁴⁰), ce qui semble confirmer l'idée que ce sont les prénoms les plus faciles à transmettre.

Tableau 35 : prénoms transmis au sein des chaînes de transmission sur quatre et cinq générations (corpus généalogique, v.1690-1890)

Groupe	Nb unions connues	Prénom transmis	Sur x générations	Bornes chronologiques
Billy 1	22	Jean-Baptiste	5	av.1740-1843
Billet	45	Jean-Baptiste	4	av.1740-1829
Billy 2	36	Joseph/Joséphine	4	v.1750-1823
Gouvelet 1	15	Louis/Louise	4	1748-1829
Panicet	10	Jean/Jeanne	4	av.1740-1816
Petre 2	14	Charles/Charlotte	4	av.1740-1787
Pierret	9	Jean/Jeanne	4	1760-1819
Pilet	6	François/Françoise	4	1751-1834

Le fait que les prénoms transmis le plus longtemps dans nos généalogies soient des prénoms courants peut jeter un doute sur l'attachement familial sur ces prénoms : était-ce un choix pour rendre hommage à ses parents et ascendants ou était-ce seulement la préférence pour un prénom « passe-partout », facile à porter ?³⁴¹ Était-ce la séduction pour un prénom qui était plus conforme dans la société ?

³⁴⁰ Charlotte est porté par 15 femmes entre 1740-1799, 16 entre 1800-1849 et 10 entre 1850-1890. Leur nombre est donc assez proche du seuil de 20 prénoms par période que nous avons fixé pour qualifier un prénom de « courant ».

³⁴¹ Si ce prénom était courant, il existait en plus une probabilité forte qu'un parrain ou une marraine le portait également.

Nous considérons qu'au moins trois générations complètes d'hommes et/ou de femmes portant un même prénom n'est pas dû au seul hasard : nous avons vu que 42% des groupes patronymiques n'ont aucune transmission de prénom (Tableau 31). Les transmissions sur trois générations à la suite représentent 27% des transmissions observées (Tableau 33) et elles sont présentes au sein de 24% groupes patronymiques (53 groupes sur 215). Si la transmission dépendait seulement de la popularité d'un prénom, il est raisonnable de penser que beaucoup plus de groupes patronymiques auraient présenté ce type de transmission.

Dans un deuxième temps, nous pouvons nous interroger sur la catégorie sociale des individus qui portent les dix prénoms rares (tableau 36) et qui les transmettent sur au moins trois générations. Pour ce faire, nous avons réunis les groupes patronymiques concernés et comparé les professions exercées par leurs membres. L'analyse des métiers montre que toutes les catégories sociales sont présentes : des plus qualifiés et des plus hautes fonctions (direction de la ville, juges, élus, avec les Bechefer ou les Grimblot) aux groupes modestes d'artisans (armuriers, cordier...) voire d'ouvriers fondeur en cuivre (comme les Ponsignon). Ces prénoms n'étaient donc pas l'apanage des élites sociales et n'étaient pas forcément transmis dans la seule stratégie de distinction sociale.

Tableau 36 : prénoms rares transmis sur au moins trois générations à la suite par groupe patronymique (corpus généalogique, v.1690-1890)

Prénom	Sexe	Groupes patronymiques concernés	Professions
Hubert	Masculin	Bauda	Jardinier, cordonnier,
Mathieu	Masculin	Berzet	cordier, serrurier, faiseur de peignes
Bonne	Féminin	Bouhon	chirurgien, débit de tabac
Alexandre	Masculin	Bourguin	tailleur, armurier
Geneviève	Féminin	Bechefer	marchand, fonctions politiques et judiciaires, impôts
Remy	Masculin	Grimblot	corroyeur, marchand pelletier,
Euphrasie	Féminin	Grimblot	fabricant de clous, avocat, fonctions politiques
Lambert	Masculin	Ponsignon	armurier, fondeur en cuivre
Ambroise	Masculin	Prunier	forgeron, menuisier, cultivateur, loueur de chevaux
Luc	Masculin	Trousseau	militaire, marchand, directeur de la poste

L'utilisation de ces prénoms rares pouvait être le résultat d'une dévotion particulière pour un saint. En l'occurrence, saint Remy, patron de Charleville, peut-être, pour les Grimblot.

Il était également possible que ce soit un prénom transmis uniquement pour des motivations familiales : cela semble être particulièrement plausible pour les groupes de métallurgistes comme les Ponsignon ou les Berzet. Lambert, pour les Ponsignon, ou Matthieu, chez les Berzet, n'étaient pas les noms des saints patrons de leurs professions : saint Lambert était le saint protecteur de Liège et Matthieu le patron des banquiers et financiers³⁴².

Un dernier élément demande d'être analysé : la chronologie des transmissions. Était-il plus facile de transmettre un prénom familial lorsque le nombre des prénoms était restreint, comme durant l'Ancien Régime ? Peut-on trouver des transmissions qui vont au-delà de 1850, alors que la prénomination est de plus en plus originale, avec de nouveaux prénoms ?

3.3. L'entrée par la chronologie

Une autre perspective peut être apportée grâce à la chronologie des chaînes de transmission. Elle sera analysée ici à partir des dates de naissances des individus qui étaient dans une chaîne de transmission de prénom sur trois à cinq générations. Ces dernières étaient au total au nombre de 77.

- Nous avons regardé les dates de naissances des premiers porteurs dans une chaîne (tableau 37) : 35 se situaient avant 1740, soit presque la moitié d'entre elles. La médiane est à 1748 et l'année la plus tardive est 1827.

Tableau 37 : répartition des dates de naissances des premiers porteurs d'un prénom familial (corpus généalogique, v.1690-1890)

Quartile	Date de naissance
Quartile 0 ou minimum	1695
Quartile 1	1739
Quartile 2 ou médiane	1748
Quartile 3	1763
Quartile 4 ou maximum	1827

³⁴² Les dictionnaires hagiographiques, comme ceux de Guillaume Bélèze, cité plus haut, ou celui de M. L. Pétin en 1850 (M. L. Pétin, *Dictionnaire hagiographique, ou Vie des Saints et des bienheureux honorés en tout temps et en tous lieux depuis la naissance du Christianisme jusqu'à nos jours avec un Supplément pour les saints personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament et des divers ages de l'Eglise*, Tome 2, Paris, Migne, 1850) ne mentionnent pas le patronage des saints sur une profession. Il faut s'en remettre à une tradition catholique plus populaire qui est relatée aujourd'hui dans des ouvrages dédiés au sujet, par exemple : Jean-Robert Maréchal, *Les Saints patrons protecteurs*, Le Coudray-Macouard, Cheminements, 2007, p. 214 et p. 265-266 pour les *Vies* de saint Lambert et de l'apôtre Matthieu.

- Les dates de naissance des derniers porteurs du prénom familial (tableau 10) montrent une médiane à 1813 et un troisième quartile (75% des valeurs sont inférieurs à cette valeur) à 1832.

Tableau 38 : répartition des dates de naissances des derniers porteurs d'un prénom familial (corpus généalogique, v.1690-1890)

Quartile	Date de naissance
Quartile 0 ou minimum	1762
Quartile 1	1795
Quartile 2 ou médiane	1813
Quartile 3	1832
Quartile 4 ou maximum	1884

Nous pouvons donc conclure que la majorité des chaînes de transmissions se trouvent dans les bornes chronologique de 1740 et 1830.

Cette observation de la chronologie des chaînes de transmission indique que la seconde moitié du XIX^e siècle a été moins favorable à la transmission de prénom familiaux sur trois ou quatre générations. Cela est corrélé à la diversification des prénoms. La multiplication des prénoms à partir du début du XIX^e siècle n'a pas favorisé les transmissions familiales, du moins celle à l'identique. Cela peut correspondre à une volonté nouvelle d'individualiser et de singulariser l'enfant avec une prénomination originale par rapport à celle de ses ascendants ; cette idée était aussi évoquée dans l'historiographie que nous avons présentée.

Ces premières statistiques nous renseignent donc sur différents aspects de la prénomination dans notre corpus carolopolitain entre 1740 et 1890 : la période 1740-1792 était plus limitée en termes de stock de prénoms et en nombre par individu. Progressivement, à partir du tournant du XIX^e siècle, le répertoire des prénoms se diversifie et la majorité des hommes et femmes ont au moins deux prénoms dans leur acte de mariage. Les transmissions de père en fils ou de mère en fille n'ont jamais été majoritaires dans notre échantillon, mais il est plus courant au XIX^e siècle qu'au XVIII^e siècle qu'un homme porte un nom de son père (même si cela ne dépasse jamais 20% des époux), tandis que cela est de plus en plus rare pour une femme.

Les années 1830 à 1850 dans les actes de mariage, et donc vers 1810-1820 pour les naissances, semblent être un tournant dans la prénomination et aussi dans les transmissions :

dès lors, en particulier pour les filles, il y a de moins en moins de transmissions de parent à enfant, tandis que des prénoms étrangers au stock familial sont de plus en plus privilégiés.

Le profil social des groupes patronymiques qui ont des transmissions de prénoms familiaux sur au moins trois générations est assez varié. Il ne s'agissait pas seulement de groupes de l'élite, comme nous l'avons vu pour les groupes transmetteurs d'un prénom rare. Pour s'assurer de cette absence de dépendance entre le milieu socio-professionnel et les pratiques de prénomination familiale, il est envisageable de mener une observation au sein d'un sous-échantillon de groupes patronymiques sélectionné par une activité professionnelle bien particulière.

III. Les prénoms au sein des 30 familles de métallurgistes

Pour mettre en évidence les facteurs sociaux éventuels qui pourraient expliquer la propension d'un groupe à avoir une culture familiale de prénomination, nous avons décidé de prendre le sous-échantillon des 30 groupes patronymiques qui comptent au moins deux générations d'époux qui ont travaillé le métal et comparer les transmissions éventuelles de prénom³⁴³. Le tableau 39 met en évidence le nombre de chaînes de transmissions ; transmissions qui sont à la fois celle de grand-père à petit-fils (ou l'équivalent féminin) et celle sur trois générations à la suite. Aucun groupe ici n'a présenté de transmission sur quatre ou cinq générations.

Il est utile de préciser que certains de ces groupes ont connu des tressages ensemble³⁴⁴. Cependant, ces lignées tressées ne sont pas concernées par des récurrences de prénoms. Elles n'ont donc pas de conséquences sur nos statistiques.

³⁴³ Pour la méthodologie de constitution de cet échantillon, voir Chapitre II, V.

³⁴⁴ Les lignées tressées sont : les Bartholomé et Baudet 2 (4 lignées sur trois à quatre générations), les Bourcier et Mabile 2 (une lignée sur deux générations), les Raulin et Ponsart 1 (une lignée sur deux générations), les Poncelet 1 et Bocquet 1 (trois lignées sur deux générations).

Tableau 39 : les 30 groupes patronymiques dans la métallurgie pendant au moins deux générations (corpus généalogique, 1740-1890)

Groupe patronymique	N unions connues	N générations	N de chaînes de transmissions	Dont 3 générations à la suite
Bar 2	9	5	1	0
Bara	8	4	0	-
Bartholomé	13	6	1	0
Baudelot 1	19	4	2	1
Baudet 2	16	6	2	1
Bocquet 1	8	4	1	0
Bourcier	13	3	0	-
Bourguin	7	4	1	1
Brezol	13	4	2	0
Godefrin	17	5	1	0
Gombeaux	17	4	2	0
Grosselin 1	12	5	2	0
Mabille 2	11	3	1	1
Magotaux	8	4	1	0
Manicourt 2	8	3	0	-
Migeot 1	13	3	0	-
Moreau	15	6	3	1
Naudin	13	5	1	1
Ninnin	15	5	1	0
Pelerin 1	21	5	1	0
Pichon	21	4	1	0
Plançon	10	2	0	-
Ponsart 1	13	6	1	0
Ponsignon	6	3	1	1
Rasquin 1	19	5	3	0
Raulin	14	5	2	0
Regnault	14	4	0	-
Renault	6	3	1	0
Taton	12	5	2	1
Tisserand 2	16	4	2	0

Ces 30 groupes patronymiques ne présentent pas tous de transmissions de prénoms : 7 d'entre eux soit (23%) n'ont aucune transmission de prénomination sur trois générations, qu'il s'agisse de trois générations descendantes à la suite, ou bien une transmission de grand-parent

à petit-fils (tableau 40 et en grisé dans le tableau 39). Nous remarquons qu’il s’agit en particulier de groupes où il y avait seulement deux ou trois générations mariées à Charleville, comme les Plançon qui n’en avaient que deux.

Parmi l’ensemble des 30 groupes patronymiques, seuls huit groupes connaissent une concordance de prénom sur trois générations à la suite, comme le synthétise le tableau 40. La transmission entre un grand-père/mère avec un petit-fils/fille est assez courante puisqu’on l’observe dans 19 groupes patronymiques, soit 63% de l’ensemble du sous-échantillon.

Tableau 40 : synthèse des transmissions au sein des 30 groupes identifiés (corpus généalogique, 1740-1890)

Type de transmissions sur trois générations	N de groupes patronymiques	%
Aucun	7	23%
Seulement de grand-père/mère à petit-fils/fille	15	50%
Seulement sur trois générations à la suite	4	13%
Combinaison des deux types	4	13%
Total	30	100%

Il est permis de penser que les transmissions sur trois générations consécutives ont un poids symbolique plus fort que celles de grand-parent à petit-enfant sans intermédiaire. C’est pourquoi nous choisissons de détailler ces transmissions avec le prénom familial, le nombre de porteurs et les bornes chronologiques des dates de naissance des porteurs (tableau 41). Parmi les huit groupes, il s’agit dans six cas de prénoms courants, qui ont pu être féminisés.

Comme nous l’avons vu, les transmissions de ces prénoms peuvent être aussi favorisées par la mode en vigueur. Par exemple, le cas des Mabile 2, les prénoms Joseph et Joséphine sont donnés entre 1800 et 1854 sur trois générations : ces prénoms étaient très répandus dans la société. L’une des raisons est saint Joseph était l’un des saints les plus importants dans le catholicisme ; de plus, Joséphine est aussi le prénom de l’impératrice entre 1804 et 1809, ce qui a pu contribuer à le mettre à la mode durant ces années.

Tableau 41 : transmissions de prénoms sur trois générations consécutives à la suite parmi les métallurgistes (corpus généalogique, v.1690-1890)

Groupe patr.	Prénom	N de chaîne de transmission	Sur x générations	N total de porteurs (entre 1740 et 1890)	Bornes chronologiques des dates de naissances
Baudelot 1	Jean-Baptiste	1	3	3	av.1740-1780
Baudet 2	Jean/Jeanne	1	3	5	av.1740-1780
Bourguin	Alexandre	1	3	3	1785-1847
Mabille 2	Joseph/Joséphine	1	3	6	1800-1854
Moreau	Catherine	1	3	4	v.1750-1810
Naudin	Pierre/Pieronne	1	3	4	av.1740-1786
Ponsignon	Lambert	1	3	3	v.1750-1809
Taton	Pierre	1	3	4	av.1740-1805

Deux groupes ont transmis des prénoms rares : les Bourguin (Alexandre) et les Ponsignon (Lambert). Ce sont d'ailleurs les groupes dont le nombre d'unions connues est le plus bas (respectivement 6 et 7), ce qui rend la transmission familiale plus significative. Leur chaîne de transmission a commencé durant l'Ancien Régime et a perduré jusqu'au début du XIX^e siècle.

Si l'on regarde les groupes à partir de la chronologie des transmissions, trois groupes ont une transmission de prénoms exclusivement dans la période de l'Ancien Régime d'après les bornes chronologiques définies par les dates de naissance des premiers et derniers porteurs du prénom (Baudelot 1, Baudet 2 et Naudin). Le dernier porteur d'un prénom familial est né dans les années 1800-1810 pour trois autres groupes (Moreau, Ponsignon et les Taton). Enfin, le dernier individu dans la chaîne de transmission d'un prénom est né au milieu du XIX^e siècle pour deux derniers groupes (Bourguin et Mabille 2). Cela confirme les traits généraux mis en évidence par nos statistiques générales : il existe une période « privilégiée » d'observation de transmissions pendant l'Ancien Régime et même jusqu'au début du XIX^e siècle puis un ralentissement à partir du milieu du XIX^e siècle.

En conclusion, on voit que les différentes groupes d'armuriers ont connu des choix de prénomination différents au fil des générations. Tout d'abord, on constate que près d'un quart n'avait pas de prénom récurrent.

Ensuite, parmi ceux qui avaient des transmissions sur trois générations, les profils étaient encore très variables : la transmission d'un prénom rare révèle une volonté de se distinguer par une identité familiale. La chronologie permet également de faire une différenciation. Une tradition de prénomation qui dure jusqu'au milieu du XIX^e siècle, comme les Alexandre Bourguin entre 1785 et 1847, est un véritable choix familial, tandis qu'un prénom porté sur trois générations successives durant l'Ancien Régime était plus courant du fait d'un nombre plus limité de prénoms.

Les 30 groupes patronymiques du même milieu social et de taille comparable n'avaient pourtant pas un seul et même comportement quant au choix de prénoms. Il est, en conséquence, difficile de voir une pratique de prénomation spécifique lié au statut social et économique et à la sédentarité d'un groupe.

A présent, il est utile de se pencher sur des études de cas de trois groupes choisis parmi de sous-échantillon de métallurgistes pour illustrer ces différences de parcours et mesurer à quel point l'appropriation de la pratique de prénomation peut différer d'un groupe à l'autre.

IV. Études de cas : les cultures familiales de prénomation

L'examen précis de plusieurs études de cas permet de mieux saisir les variétés de pratiques. Dans un premier temps, pour continuer l'analyse de groupes de métallurgistes commencée précédemment, trois groupes patronymiques sont comparés dans leur choix de prénoms : les Taton, les Bourcier et les Pelerin 1. Leur orientation bien différente, depuis une transmission sur trois générations jusqu'à l'absence de prénom familial, confirme la possibilité d'adaptation de la pratique sur plusieurs générations au sein d'un même milieu.

Ensuite, la culture familiale peut s'inscrire dans l'usage d'un prénom rare, même donné à un petit nombre de membres au sein d'un groupe patronymique : les Gailly illustre ce genre de transmission avec le prénom Adrien.

Enfin, un groupe patronymique se distingue avec un prénom transmis de père en fils sur cinq générations : les Jean-Baptiste sont nombreux dans le groupe Billy 1. Ce groupe patronymique est tressé avec le groupe Petitdans ; tressage qui se traduit par l'intégration du prénom Henri.

1. Trois groupes familiaux de métallurgistes aux pratiques de prénomination différentes

Nous allons donc suivre trois groupes aux degrés divers d'attachement familial à la prénomination : tout d'abord, les Taton, qui transmettent sur trois générations le prénom Pierre ; les Bourcier, qui n'ont aucun prénom familial ; enfin les Pelerin 1, qui connaissent une situation équivoque.

1.1. La dynastie des Pierre Taton entre 1740 et 1840

Les Taton appartiennent au milieu de l'artisanat et sont relativement modestes. Les « Pierre Taton » se succèdent sur trois générations à Charleville, et même quatre en comptant les parents ascendants de la première génération, comme cela est symbolisé par le surlignage en bleu dans le tableau généalogique (Tableau 42).

Le couple fondateur des Taton est composé de Pierre Taton (v.1743-ap.1790) et Elizabeth Gilet, mariés en 1765. Selon le recensement de 1790, Pierre Taton est faiseur de bas et avait vu le jour vers 1743 dans la commune de L'Echelle, dans les Ardennes. Dans ce recensement, il est indiqué comme vivant avec sa femme dans le quartier Saint-François. D'après son acte de mariage, son père se nommait déjà Pierre Taton. Le fils unique de Pierre Taton et Elizabeth Gilet est nommé Pierre Louis Taton (1777-1807). Il n'a pas de profession dans son acte de mariage en l'an XII.

Nous savons seulement qu'il est décédé en 1807, à 30 ans, dans la maison de répression à Châlons-en-Champagne, probablement en tant que mendiant³⁴⁵. Il est le seul de la famille à ne pas savoir signer. À la troisième génération, son fils, Pierre Taton (1805-1843) était ouvrier serrurier à son mariage en 1827. L'acte de mariage de sa fille, Uranie (1826- ?), en 1851, nous indique qu'il est mort à Troyes en 1843. La lignée des Pierre se termine donc ici. La consultation des tables de naissances entre 1826 et 1836 puis entre 1851 et 1869 ne montre aucune naissance d'enfant au patronyme Taton avec le nom de Pierre à Charleville.

³⁴⁵ Les maisons de répression étaient des établissements départementaux d'enfermement des mendiants créés par la loi du 24 vendémiaire an II (15 octobre 1793). Sur l'histoire de ces maisons, on peut se référer à l'article de Christian Carlier sur les prisons du Nord au XIX^e siècle : Christian Carlier, "Les prisons du Nord au XIX^e siècle", *Criminocorpus* [Online], Miscellanies, mis en ligne le 22 mars 2012. DOI: <https://doi-org.janus.bis-sorbonne.fr/10.4000/criminocorpus.1769>.

Tableau 42 : tableau généalogique des Taton

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Pierre Taton – Elizabeth Delosse	Pierre Taton – Elizabeth Gilet (1765)	Pierre Louis Taton – Jeanne Claudine Toison (an XII)	Pierre Taton – Marie Brigitte Blondel (1827)	Uranie Taton – Louis Firmin Claude (1851)	Noémie Adèle Augusta Claude – Joseph Léon Istace (1869)
	Marie Jeanne Taton – Nicolas Paruit (1764)	Marie Elizabeth Paruit – Jean-Baptiste Alexandre (1788)	-	-	-
		Marie Thérèse Paruit – Jean-Baptiste Lallement (1792)	-	-	-
		Pierre Joseph Paruit – Noël Angélique Lallement (an VI)	-	-	-
		Marie Thérèse Paruit – Robert Joachim Cousin (an IX)	-	-	-
		Elizabeth Philippine Paruit – Jean Chaillon (an X)	-	-	-
		Elizabeth Françoise Paruit – Jean François Raynot (an X)	-	-	-

En bleu et vert : les prénoms issus du couple ancêtre Taton

Néanmoins, le prénom Pierre est transmis aussi dans la seconde lignée du groupe, issue du mariage de Marie Jeanne Taton (*d. inc.*), à la première génération. Sœur de Pierre Taton (v.1743- ap.1790), elle épouse Nicolas Paruit (groupe patronymique du même nom), un boucher. Dans le recensement de 1790, le couple habite le quartier Saint-Sépulcre ; ils ne sont donc pas voisins de Pierre Taton, mais cela ne signifie pas que les liens familiaux étaient nécessairement distendus. Nicolas Paruit et Marie Jeanne Taton ont eu six enfants parvenus à l'âge adultes, dont l'un, né en 1772, qui s'appelait Pierre Joseph. Ce dernier était, comme son père, boucher à son mariage en l'an VI³⁴⁶

En plus de cette transmission des « Pierre », il existait celle de prénoms féminins : Elizabeth, puisqu'Elizabeth Delosse, de la génération « ancêtre », partage son prénom avec trois de ses petites-filles (en vert dans le tableau 42). Deux d'entre elles se prénomment aussi Marie Thérèse (1765-1812) et Marie Thérèse (1777- ?), mariées respectivement en 1792 et en l'an IX (1801). Cette prénomination vient du côté de leur famille paternelle Paruit : la mère de Nicolas Paruit se nommait Marie Thérèse Bois.

Ainsi, dans ce groupe patronymique, le prénom Pierre est transmis sur trois générations entre les années 1760 et 1805, et même quatre générations avec celle « ancêtre ». Le prénom n'a jamais été féminisé. Dans cette lignée, on peut également observer un certain équilibre dans la prénomination des filles à partir des prénoms des grand-mères paternelle (Marie Thérèse) et maternelle (Elizabeth). Ce cas illustre donc la transmission d'un prénom familial masculin depuis au moins 1740 et jusqu'en 1826 ainsi que l'inspiration des prénoms des grands-mères paternelle et maternelle pour des filles d'une même sororie.

Ce profil familial est très différent de celui des Bourcier, qui forme un groupe de taille comparable et du même milieu social que les Taton, mais où aucun prénom familial ne s'impose clairement.

³⁴⁶ Parmi les enfants de Nicolas Paruit et Marie Jeanne Taton, on compte deux mariages qui forment un échange croisé entre deux fratries : Marie Thérèse Paruit a épousé Jean-Baptiste Lallement, marchand épiciier, en 1790 ; ce dernier est le frère de Noël Angélique Lallement, mariée en l'an VI à Pierre Joseph Paruit, qui était, rappelons-le, boucher. Des intérêts économiques entre ces deux familles dans le commerce alimentaire avaient donc ainsi peut-être contribué à encourager l'union de leurs enfants.

1.2 Des prénoms rarement familiaux : le groupe Bourcier

La famille Bourcier a vu de nombreux membres exercer des métiers de l'artisanat dans la métallurgie et dans le bâtiment (Tableau 43). Sur un total de trois générations, la généalogie des Bourcier est formée de 13 unions connues (et 14 avec la génération mariée avant 1740), ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de 17 pour les 216 groupes patronymiques et presque autant que pour les Taton (12 unions).

Nicolas (v.1735-1810), à la première génération, est peintre à son premier mariage en 1751, arquebusier dans le dénombrement de 1753 puis graveur à son second mariage en 1766.

À la deuxième génération, Rigobert (1755-1833) est damasquineur (au recensement de 1790), armurier puis graveur (1807). Le frère de Rigobert, Nicolas (1772- ?), est armurier en 1809 et ouvrier peintre en bâtiment quatre ans plus tard. Enfin, le troisième frère, Jean-Baptiste (1778- ?) est tailleur d'habits en 1799 et marié à Marie Josephe Tisset.

Tableau 43 :tableau généalogique des Bourcier

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3
<p>Jean Bourcier – Anne Gautier (1726)</p>	<p>Nicolas Bourcier (peintre, graveur) – (1) Marie Lapie (1751) – (2) Jeanne Freneau (1766)</p>	<p>(1) Anne Nicole Bourcier³⁴⁷ – a) Jean Paul Guillaume (1776) – b) Mathieu Paulgaire (1783)</p>	-
		<p>(1) Marie Nicole Bourcier – Jean Marie Lemercier (1784)</p>	-
		<p>(1) Rigobert Bourcier – a) Marie Jeanne Dubois (1781) – b) Jeanne Florence Guillaume (?) – c) Jeanne Elizabeth Mabile (1793)</p>	<p>(c) Thérèse Bourcier – Jean Joseph Jadot (1828)</p>
			<p>(c) Jean André Bourcier – Marie Dieudonnée Massin (1829)</p>
		<p>(2) Marie Josephe Bourcier – Louis Lefevre (1792)</p>	-
		<p>(2) Nicolas Bourcier – a) Marie Magdelaine Hugo (1800) – b) Jeanne Poncette Petre (1814)</p>	-

³⁴⁷ Anne Nicole Bourcier est la fille de Nicolas Bourcier et de sa première femme, Marie Lapie. Comme Anne Nicole Bourcier s’est mariée elle-même plusieurs fois, nous avons indiqué les remariages dans cette génération par des lettres pour éviter les confusions.

		(2) Jean-Baptiste Bourcier – Marie Josephe Tisset (1799)	-
--	--	---	---

Du côté des beaux-frères de la même génération, Jean Marie Lemercier, marié à Marie Nicole Bourcier (v.1754- ?) est un soldat au moment de son mariage en 1784, puis il est devenu commis selon le recensement de 1805. Les différentes sources ne nous ont en revanche pas permis de connaître les métiers de Jean Paul Guillaume, ni de Mathieu Paulgaire, époux d'Anne Nicole Bourcier (*d. inc.*). À la troisième génération, Jean Joseph Jadot (v.1791-1880) est journalier, en 1857.

À partir de cette première présentation, aucun prénom n'apparaît comme une évidence dans ce groupe patronymique. Seules sont sensibles les concordances entre le Nicolas Bourcier (v.1735-1810) avec son fils Nicolas (1772- ?) ainsi qu'avec ses filles, Anne Nicole et Marie Nicole. La synthèse par le tableau généalogique ne permet pas non plus de mettre en évidence de prénom transmis sur trois générations. Du côté des parents de Nicolas Bourcier, Jean Bourcier et Anne Gautier, seul le prénom de la grand-mère se retrouve éventuellement en Anne Nicole.

En fait, une grande partie l'orientation de ce groupe repose sur la prénomination des enfants de Nicolas Bourcier et ses deux femmes. Un seul couple de la deuxième génération (Rigobert Bourcier et Jeanne Marie Mabile) a eu des enfants mariés à Charleville mais cette lignée n'a pas réinvesti le corpus des prénoms fourni par la famille Bourcier.

Ce groupe familial donne donc l'exemple d'un groupe patronymique qui n'a jamais eu de forte orientation véritablement familiale de la prénomination, même s'il a pu exister une transmission sur une seule génération avec le prénom Nicolas, et sa forme féminisée Nicole.

À côté des Taton et des Bourcier, qui sont des groupes patronymiques avec une tradition de prénomination claire, le groupe patronymique Pelerin 1 est plus difficile à cerner. En effet, il existait quelques concordances de prénoms, mais isolées sur deux générations, de telle sorte qu'aucun prénom ne semble réellement porter une culture familiale.

1.3. Une culture familiale de prénomination incertaine : les Pelerin 1

Les Pelerin 1 comptent de nombreux membres qui étaient des armuriers, puis des fondeurs (principalement dans la branche Ancelet) et des tailleurs d'habits (notamment dans la branche Reignier). Sur un total de six générations, 21 unions sont connues³⁴⁸. Le groupe est donc un peu plus grand et observable sur une plus large période que les deux groupes précédents. Le couple fondateur est composé de Jean François Pelerin (*d.inc.*) et Jeanne Canaux, mariés en 1754. La profession de Jean François Pelerin n'est pas connue, au contraire de celles de la plupart des autres hommes de la famille et de quelques femmes. Comme l'arbre généalogique est plus ample, dans un souci de synthèse, les professions sont inscrites dans le tableau généalogique (Tableau 44).

Quand on regarde ce tableau, les deux seules transmissions entre grand-parent et enfant sont celles de Marguerite, entre la génération 1 et 3, et celle du prénom Louis entre Jean Louis Ancelet (v.1790-1875) et Louis Emile Ancelet (1842- ?), aux générations 2 et 4. On remarque également les Eugène et Eugénie, entre les générations 4 et 6, si l'on considère la première transmission entre une tante et son neveu : Marie Eugénie Pelerin (v.1820-1882) et Eugène Alexis Reignier (v.1840-1875). Cependant, ce prénom est assez répandu au XIXe siècle, entre 1820 et 1867, dates de naissance de Marie Eugénie Pelerin et de sa petite-nièce. Il ne s'agit également pas d'un partage de prénoms de grand-mère à petite-fille, mais de grand-tante à petite-nièce.

Il existe bien des concordances entre père et fils ou mère et fille : Jean François Pelerin aux deux premières générations. Cette chaîne de transmission pourrait être continuée à la suivante avec le prénom Jean, jusqu'à la troisième génération avec Jean Pierre (1783-1858). On voit également que Joseph Gustave Ancelet (1843- ?) semble avoir transmis le prénom Joséphine à sa fille Emilie Joséphine Ancelet (v.1867- ?).

³⁴⁸ Un mariage, en 1840, à la troisième génération, entre Nicole Emile Auguste Ancelet et Marguerite Joséphine Marie Fayon, noue le tressage avec le groupe patronymique Billy 2 qui était caractérisé par des métiers de l'artisanat, mais pas dans la métallurgie.

Tableau 44 : tableau généalogique des Pelerin 1

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5	Génération 6
Jean François Pelerin – Jeanne Canaux (1754)	Jean-Baptiste Pelerin (<i>armurier</i>) (célibataire)	-	-	-	-
	Jean François Pelerin (<i>armurier</i>) – Marguerite Adam (1777)	Jean Pierre Pelerin (<i>armurier</i>) – (1) Jeanne Marie Wahart (1813) - (2) Marie Jeanne Malicet (1817)	(2) Marie Eugénie Pelerin – Charles François Marie Daniel (1838) (<i>typographe</i>)	-	-
			(2) Joséphine Caroline Pelerin (célibataire) (<i>couturière</i>)	-	-
			(2) Marguerite Pelerin – Michel Victor Reignier (1839) (<i>tailleur d’habits</i>)	Eugène Alexis Reignier (<i>tailleur d’habits</i>) – Alphonsine Rosalie Genot (1864)	Marie Eugénie Reignier – Nicolas Auguste Antoine (1890) (<i>restaurateur</i>)
				Edmond René Joseph Reignier (<i>tailleur d’habits</i>) – Aimée Philomène Gouverneur (1869)	-
		Edouard Reignier (<i>séminariste</i>) (célibataire)		-	
		(2) Adélaïde Caroline Pelerin – Victor Manne (1850) (<i>ouvrier chaudronnier</i>)	Marie Joséphine Manne (<i>couturière</i>) – Henri Joseph Léon Quinard (1883) (<i>tonnelier</i>)	-	
		Charles Pelerin (<i>armurier</i>) (célibataire)	-	-	-

Jean François Pelerin – Jeanne Canaux (1754)	Jean François Pelerin <i>(armurier)</i> – Marguerite Adam (1777)	Marie Marguerite Pelerin – Jean Louis Ancelet <i>(ouvrier fondeur)</i> (1814)	Jean-Baptiste Ancelet <i>(armurier)</i> <i>(célibataire)</i>	-	-
			Marie Jeanne Hirma Ancelet – Joseph Hardy (1837) <i>(tailleur d'habits)</i>	Auguste Hardy <i>(ajusteur)</i> – Eugénie Pauline Croizy (1873)	-
			Nicole Emile Auguste Ancelet <i>(fondeur en cuivre)</i> – Marguerite Joséphine Marie Fayon (1840)	Louis Emile Ancelet <i>(peintre)</i> – Jeanne Marie Julie (1864)	-
		Joseph Gustave Ancelet <i>(fondeur en cuivre)</i> – 1) Marie Clémentine Perot (1867) - 2) Adèle Rosalie Launoy (1872)		(1) Emilie Joséphine Ancelet – Albert Henri Besonhé <i>(feronnier)</i> (1889)	
		Auguste Léon Ancelet <i>(fondeur en cuivre)</i> – Augustine Maria Clairin (1877)		Juliette Elisa Ancelet <i>(célibataire)</i> <i>(sans profession)</i>	
		Pauline Hortense Ancelet – Pierre Valentin Robbe (1883) <i>(tailleur d'habits)</i>	-	-	

Dans une même génération, plusieurs prénoms sont partagés : Adélaïde Caroline (v.1831-1909) et Joséphine Caroline (1824-1840), par exemple à la quatrième génération. Il est assez peu probable que leur prénom vienne de Charles Pelerin (v.1788-1810). Caroline était un prénom assez courant dans les années 1820 et 1830 où elles sont nées. Il y a également une transmission du prénom Marguerite sur trois générations entre Marguerite Adam (génération 2), Marie Marguerite Pelerin, sa fille (génération 3) et la nièce de cette dernière, Marguerite Pelerin (génération 4). Il semble donc exister quelques transmissions ponctuelles, mais dans l'ensemble, aucun prénom ne se distingue réellement comme un prénom familial. Le tressage avec les Billy 2 n'apporte pas de pratique différente de prénomination.

Le groupe patronymique Pelerin 1, caractérisé par les activités de tailleur d'habits et du travail du métal, ne présente pas de culture familiale de transmission d'un prénom familial qui cristalliserait l'identité du groupe. En effet, malgré quelques concordances de prénoms entre un grand-père et une grand-mère avec chacun l'un de leurs petits-enfants, il n'existe pas de prénom identitaire unique. Ces trois groupes patronymiques, issus du milieu artisanal et ouvrier, confirment les statistiques qui montraient que plusieurs façons de faire pouvaient exister et ce durant plusieurs générations.

Après avoir comparé trois groupes patronymiques appartenant au milieu de l'artisanat, avec l'exercice du travail du fer à un moment de leur histoire, nous pouvons nous pencher sur la pratique d'une famille de l'élite sociale carolopolitaine, les Gailly. En effet, ce groupe patronymique se distingue par la dation d'un prénom rare à peu d'individus, mais cette pratique était très significative car ils sont les seuls à porter ce prénom dans la ville.

2. Les « Adrien Gailly » : transmettre un prénom et une distinction sociale

S'il est relativement attendu de trouver des modes de prénomination différentes chez les élites bourgeoises ou nobles, il est néanmoins utile de s'y attarder. Chez les Gailly, les membres avaient en moyenne au moins trois prénoms : seuls Adrien Joseph à la première génération, Elizabeth Félicie (v.1771-1825) à la deuxième, et Louise Paul (v.1852- ?), à la dernière, n'en avaient que deux dans leurs actes de mariage (Tableau 45). Mais les Gailly se distinguent surtout par l'utilisation et la transmission sur plusieurs générations du prénom Adrien, qui est plus que rare dans le reste du corpus : de fait, il n'apparaît que pour les Gailly.

Le tableau généalogique permet de repérer la transmission depuis un ancêtre avant 1760 jusqu'à la quatrième génération de ce prénom. L'absence de transmission à la deuxième génération rompt la chaîne.

Les individus portant le nom d'Adrien, toujours associé à d'autres prénoms, sont tout d'abord Adrien Joseph Gailly (1738-1810), marié à Marie Louise Dueil, à la première génération ainsi que son père, appelé aussi Adrien Joseph ; ses deux petits-fils Adrien François Louis (1787-1830) et Adrien Gabriel Marie Lechef (1789- ?) ; enfin son arrière-petit-fils, Gustave Adrien Gailly (1825-1910). La transmission s'est faite de grand-père à petit-fils, entre la génération 1 et 3, puis d'oncle à neveu entre la génération 3 et la génération 4. Le prénom n'apparaît que six fois dans tout le tableau généalogique, mais cela est suffisant pour perpétuer la mémoire familiale.

Tableau 45 : tableau généalogique des Gailly

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Adrien Joseph Gailly – Marie Claire Honuvel	Adrien Joseph Gailly (greffier de l'hôtel de ville) - Marie Louise Dueil (1761)	Jean Philippe Louis Gailly (directeur de l'entrepôt) – 1) Marie Thérèse Grimblot (?) – 2) Marie Magdelaine Thiebault (?) – 3) Marie Nicole Bourgeois (1828)	Adrien François Louis Gailly (célibataire) (capitaine d'artillerie)	-	-
			(1) Auguste Ponce Charles Alexandre Gailly (marchand brasseur, député, négociant) – Marie Louise Florence de Taurines (?)	Charlotte Joséphine Gailly – Théodore Armand Neveux (licencié en droit) (1851)	-
				Marie Charlotte Hyacinthe Gailly – Hubert Laurent Noël (avoué au tribunal civil) (1851)	Louise Noël – François Victor Léopold Jacquemard (avocat) (1872)
				Charles Joseph Gailly (marchand brasseur, industriel) – Sophie Marie Lechanteur (1864)	-
				Gustave Adrien Gailly (maître des forges, député, sénateur, maire de Charleville) – Clémentine Hortense Zenaire Godelle (?)	Marie Charlotte Gailly – Gustave Léon Chantry (lieutenant) (1884)
					Lucie Jeanne Gailly – Théodore Charles Alphonse Colle (1884) (artiste)
				Emilie Berthe Gailly - Adolphe Félicien Raymond Lechanteur (1886) (sous-lieutenant)	

Adrien Joseph Gailly – Marie Claire Honuvet	Adrien Joseph Gailly <i>(greffier de l'hôtel de ville)</i> - Marie Louise Dueil (1761)	Elizabeth Félicie Gailly – Jean Gabriel Lechef (1788) <i>(marchand)</i>	Marie Thérèse Aglaé Lechef – Louis Joseph Terff (1818) <i>(rentier)</i>	-	-
			Adrien Gabriel Marie Lechef <i>(négociant commissionnaire)</i> – Louise Elizabeth Auguste Satabin (1824)	-	-
			Magdelaine Antoinette Charlotte Lechef – Robert Stanislas Dhotel (1813) <i>(Clerc de notaire)</i>	Emile Mathurin Dhotel <i>(marchand brasseur)</i> – 1) Marie Léonie Billaudel (?) – 2) Eliza Zoé Provin (1859)	-
		Joseph Victor Dhotel <i>(Docteur en médecine)</i> - Jeanne Marguerite Gendarme (1862)		Marie Louise Dhotel – Georges Corneau (1890) <i>(propriétaire)</i>	-
		Marie Anne Adélaïde Gailly – René Séverin Billaudel (1793)	-	-	-

Les Adrien ont exercé, à chaque génération, de hautes fonctions et il est facile de supposer que porter ce prénom rappelait les hauts faits des ancêtres. Adrien Joseph Gailly (1738-1810), était secrétaire au commissariat des guerres en 1761 et greffier de l'hôtel de ville en 1789³⁴⁹. D'après le dénombrement de 1775, il était natif de Binche, en Belgique. Adrien Joseph Gailly (1738-1810) était un homme important, au service du prince de Condé, et dont la richesse avait contribué à aménager la ville, comme l'indique son fils, Jean Louis Philippe Gailly (1762-1831) dans une lettre adressée au duc de Chartres en 1830 :

« De père en fils depuis près de deux cents ans, la famille Gailly fut attachée à l'illustre maison des prince de Condé. [...] Mon père [Adrien Joseph Gailly] avait financé plusieurs sommes pour exercer différents emplois dans la principauté d'Arches et Charleville. [...] Mon père avait aussi fait construire avec la permission de Monseigneur le prince de Condé un petit bâtiment sur le jardin de l'hôtel de ville de Charleville, qui appartenait au prince. Jamais nous n'en fûmes remboursés. ³⁵⁰»

De façon un peu surprenante, Adrien Joseph Gailly n'a pas eu d'enfant prénommé Adrien à Charleville. Il a un fils qu'il appelé Jean Philippe Louis ; le prénom Louis était peut-être un hommage aux deux princes de Condé pour lesquelles Adrien Joseph Gailly (1738-1810) avait travaillé³⁵¹. Les raisons de cette absence peuvent être la mort d'un enfant qui avait été prénommé Adrien, ou encore l'existence d'un Adrien qui est né, s'est marié et qui est décédé en dehors de Charleville – en d'autres termes, un individu inconnu dans nos sources. Enfin, il est possible qu'il y ait eu une préférence pour d'autres prénoms qu'Adrien.

La transmission du prénom Adrien s'est faite alors à deux de ses petits-fils : à la troisième génération, Adrien François Louis Gailly (1787-1830) était un capitaine d'artillerie de première classe. Il est mort célibataire à l'hôpital militaire du port de Tintingue, à Madagascar³⁵². Son neveu Charles Joseph Gailly (1857-1941) – de Taurines a consacré un article à son expédition à Madagascar dans la *Revue des Deux mondes*, en 1895.

³⁴⁹ Cf Chapitre VII, III. Etudes de cas, 2.2.

³⁵⁰ Joseph Valynseele, Nicole Dreneau, *La parentèle de Charles et Yvonne De Gaulle*, Paris, L'intermédiaire des chercheurs et curieux, 1990, p. 159.

³⁵¹ Louis V Joseph de Bourbon Condé (1736-1818) et Louis VI Henri de Bourbon-Condé (1756-1830).

³⁵² Adrien François Louis Gailly était né à Charleville le 15 juillet 1787. Il a été reçu élève à l'école Polytechnique en 1806, puis à l'école d'artillerie à Châlons en 1808. Trois officiers d'artillerie avaient été envoyé

Adrien Gabriel Marie Lechef (1789- ?) était connu en 1824, à son mariage avec Louise Elizabeth Satabin, comme négociant commissionnaire. Son père, Gabriel Lechef, dont il a repris un prénom, était également marchand et commissionnaire. Aucune descendance à Charleville n'est connue d'Adrien Gabriel Marie Lechef et de Louise Elizabeth Satabin. La transmission s'est faite néanmoins alors à son neveu : Gustave Adrien Gailly (1825-1910), fabricant de clous est le dernier à porter le prénom d'Adrien. Il a fondé en 1848 la société Gailly, une clouterie mécanique à Charleville³⁵³. Vingt ans plus tard, en 1884, au mariage de sa fille Marie Charlotte, il est décrit comme « chevalier de la légion d'honneur, maître des forges, anciens sénateur, député et maire de Charleville »³⁵⁴. Nul doute qu'il a su maintenir une position sociale importante pour la famille Gailly et qu'il a perpétué symboliquement le destin des Adrien. D'après ce que nous savons des individus de cette famille qui ont vécu à Charleville, la transmission ne s'est pas perpétuée.

De façon moins marquante, on remarque également une présence assez marquée du prénom Charles ou Charlotte entre la troisième et la cinquième génération : ils sont deux hommes et trois femmes à le porter. Dans les première et seconde moitiés du XIX^e siècle, Charles et Charlotte étaient assez courants chez les époux de notre échantillon, même si Charlotte était un peu plus rare, surtout entre 1850 et 1890. Si ce prénom est un hommage à Auguste Ponce Charles Gailly, il est difficile de dire si la logique de transmission fut aussi chargée d'enjeux que celle du prénom Adrien, car elle est moins ancienne. Le prénom Charles présentait quand même l'intérêt d'être courant dans notre échantillon, au sens où nous l'avons défini plus haut, au contraire d'Adrien. Les motivations peuvent toujours être multiples et se croiser dans le choix d'un prénom.

En conclusion, le groupe patronymique Gailly à Charleville a connu la transmission d'un prénom, Adrien, identifiable rapidement à la famille, puisqu'il était rare et spécifique à celle-ci, semble-t-il. La transmission n'a certes pas touché tous les hommes (4 sur 8 entre la première et la quatrième génération) et il n'y a pas de porteur à la deuxième génération, mais

à Madagascar : Gailly, Bouhon et Hulot. Voir Henri Renault Du Motey, *Un héros de la Grande-Armée : Jean Gaspard Hulot de Collart, officier supérieur d'artillerie 1780-1854*, Paris, A. Picard et fils, 1911, p. 393-394 ; Charles Gailly de Taurines, « L'Expédition de Madagascar en 1829 et la politique coloniale de la Restauration », *Revue des Deux mondes*, vol. 131, n°2 (1895), p. 287-319.

³⁵³ Joseph Valynseele, Nicole Dreneau, *op. cit.*, p. 147, 158-159.

³⁵⁴ En tant que député entre 1871 et 1880, il a une fiche dédiée dans la base de données des députés de l'Assemblée nationale : [https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/3207](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/3207).

le prénom est récurrent sur un total de quatre générations en discontinu, ce qui semble malgré tout suffisant pour être vecteur d'une identité familiale. Transmettre ce prénom aux hommes de la famille était aussi une façon de perpétuer la mémoire des ancêtres qui jouissaient d'une haute réputation depuis la fin du XVIII^e siècle à Charleville et dans les Ardennes.

Pour terminer, un dernier groupe patronymique nous permet d'étudier un cas de longue transmission d'un prénom et d'un tressage qui s'exprime par le prénom.

3. Les Billy 1 : le tressage de deux cultures familiales de prénomination

Le groupe Billy 1 permet d'analyser à la fois un exemple de transmission sur le long terme d'un prénom, Jean-Baptiste, dans un milieu populaire : le prénom a été donné entre 1688 et 1843. Mais il présente aussi l'existence de plusieurs cultures de prénominations qui se rencontrent par le tressage avec le groupe Petitdans.

Les Billy 1 sont composés en partie de laboureurs (génération 1), mais aussi de portefaix (génération 2), de métallurgistes, de travailleurs du bois (générations 2, 3 et 4) ainsi que des négociants et des employés (génération 5) (Tableau 46).

Le nombre total des Jean-Baptiste est relativement élevé (indiqué en bleu dans le tableau) : il existe sept Jean-Baptiste Billy connus sur cinq générations, sans compter un enfant décédé à 11 mois en 1815³⁵⁵. Parmi eux, quatre ont des prénoms complémentaires (Louis, Auguste et Arthur). Un père et son fils ont d'ailleurs la même prénomination : Jean-Baptiste Louis (1756-ap.1821), à la génération 2, et Jean-Baptiste Louis (1792-ap.1862) à la suivante.

Les Billy 1 se distinguent également par une récurrence du prénom Henri et Henriette (signalé en vert dans le tableau), venant du tressage avec le groupe patronymique Petitdans, à partir de l'union en 1818 de Jean-Baptiste Louis (1792 - ap.1862) et de Marie Jeanne Petitdans (an IV-1859). Deux de leurs filles portaient le prénom d'Henriette : Henriette Elisa (v.1830-1896) et Henriette Octavie (1839- ?). Jean-Baptiste Louis Billy et Marie Jeanne Petitdans ont eu également deux fils : Henri Toussaint (1821-1903), marié à Marie Jeanne Rousseaux, et un enfant, Toussaint Henry (1835-1838), décédé avant ses trois ans et qui avait donc le même prénom que son frère, alors âgé de 14 ans à sa naissance. Un autre de leur fils, Charles Victor

³⁵⁵ Ce Jean-Baptiste Billy (1814-1815) était le fils de Jean Pierre Billy et Marie Louise Rousseaux, mariés en 1812 (génération 3). Il a donc la même prénomination que son grand-père paternel.

Billy (1831- ?), marié à Adèle Viot, a eu aussi une fille nommée Henriette Elmina (1864-1875), décédée à 11 ans à Charleville. L'étude du tableau généalogique Petitdans permet de comprendre d'où vient le prénom Henri/Henriette dans l'histoire de ce groupe (Tableau 20) : le père de Marie Jeanne Petitdans s'appelait Henri.

Grâce à notre base de données de actes de baptêmes des individus en B entre 1814 et 1825 à Charleville³⁵⁶, nous savons que le parrain d'Henri Toussaint Billy (1821-1903) a été Henri Toussaint Petitdans (1779-1838). Il s'agissait de l'oncle paternel de Marie Jeanne Petitdans et donc du grand-oncle de l'enfant. L'origine du prénom Henri ne remonte pas plus loin dans la généalogie Petitdans : la première génération des Petitdans (donc le grand-père de Marie Jeanne) était appelé Jean-Baptiste et son arrière-grand-père Antoine (Tableau 47).

Finalement, les prénoms des enfants de Jean-Baptiste Louis Billy (1792 - ap.1862) et de Marie Jeanne Petitdans (an IV-1859) représentent bien l'influence des deux lignées : il y a la transmission de Jean-Baptiste et de Louis(e) d'un côté, celle d'Henri ou Henriette de l'autre. Un seul enfant a une prénomination originale : Charles Victor (1831- ?).

³⁵⁶ Nous l'avons constituée pour notre mémoire de Master sur le parrainage à Charleville. Les photographies des actes sont consultables sur le site Connexions carolopolitaines : <https://crm-umr8596.huma-num.fr/> . La base de données des baptêmes du XIX^e siècle sera prochainement mise en ligne.

Tableau 46 : tableau généalogique des Billy 1

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Jean Billy – 1) Sulpice Cosson 2) Jeanne Dubois	(1) Jean-Baptiste Billy (<i>laboureur</i>) – a) Jeanne Bredy (1733) – b) Jeanne Dubois (1743)	(b) Marie Françoise Billy – Jean Regnault (1773) (<i>maréchal ferrant</i>)	Anne Félicité Regnault – Jean Nicolas Robinet (<i>maréchal ferrant</i>) (1804)	Jean-Baptiste Théodore Robinet (<i>célibataire</i>) (<i>négociant</i>)	-
			Jeanne Catherine Regnault – Théodore Cobolet (<i>armurier</i>) (1808)	Lambert Cobolet (<i>fondeur en cuivre</i>) – Angélique Leclerc (1838)	Adeline Augustine Cobolet (<i>célibataire</i>) (<i>sans profession</i>)
			Jeanne Marie Regnault – Hubert Ladouce (<i>tabletier</i>) (1816)	Eugène Jean-Baptiste Ladouce (<i>Chaudronnier</i>) – Amélie Josephe Adam (1852)	-
			Marie Jeanne Regnault – Jean Baptiste Nonnon (<i>sous-lieutenant</i>) (1816)	-	-
			Marie Josephe Regnault – Ponce Joseph Goulard (<i>faiseur de peignes</i>) (1818)	-	-
			Marie Elizabeth Julie Regnault (<i>religieuse</i>)	-	-
			Jean-Baptiste Billy (<i>armurier</i>) – Marie Jeanne Binet (1806)	-	-
			Jean Pierre Billy (<i>fondeur en cuivre</i>) – Marie Louise Rousseaux ³⁵⁷ (1812)	-	-

³⁵⁷ Les différents individus au patronyme Rousseau (Marie Louise et Marie Jeanne) ne sont pas apparentés. Ce patronyme est très répandu.

Jean Billy – 1) Sulpice Cosson 2) Jeanne Dubois	(1) Jean-Baptiste Billy (<i>laboureur</i>) – a) Jeanne Bredy (1733) – b) Jeanne Dubois (1743)	(b) Jean-Baptiste Louis Billy (<i>portefaix</i>) – Catherine Leblanc (1781)	Jean-Baptiste Louis Billy (<i>menuisier</i>) – Marie Jeanne Petitdans (1818)	Henri Toussaint Billy (<i>menuisier</i>) – Marie Jeanne Rousseaux (1842)	Léontine Octavie Billy – Désiré Chabot (1875) (<i>directeur d'usine</i>)
				Henri Toussaint Billy (<i>menuisier</i>) – Marie Jeanne Rousseaux (1842)	Elmina Madelaine Billy – Jules Dervaux (1875) (<i>cloutier</i>)
				Jean-Baptiste Auguste Billy (<i>menuisier</i>) – Marie Célestine Augustine Barbier (1853)	Jean-Baptiste Arthur (<i>célibataire</i>) (<i>employé de commerce</i>)
			(b) Jean-Baptiste Louis Billy (<i>portefaix</i>) – Catherine Leblanc (1781)	Marie Louise Billy – Louis Désiré Flamant (<i>facteur des postes</i>) (1866)	Julie Laure Billy – Florentin Emile Blanquard (1876) (<i>employé des contributions indirectes</i>)
				Charles Victor Billy (<i>menuisier</i>) – Adèle Viot (?)	-
				Jean-Baptiste Louis (<i>menuisier</i>) – Marie Jeanne Petitdans (1818)	Henriette Octavie Billy – Jean Nicolas Marie Chevillon (1862) (<i>ajusteur</i>)
				Henriette Elisa Billy (<i>célibataire</i>)	-
				Jean-Baptiste Billy (<i>célibataire</i>) (<i>ouvrier arquebusier</i>)	-
			(b) Anne Billy – Jean Baptiste Sarasin (1786)	-	-
			(2) Marie Anne Billy – Sébastien Rousseau (1788)	-	-

Tableau 47 : tableau généalogique Petidans

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5	
Jean-Baptiste Petidans (<i>laboureur</i>) – Marie Françoise Chaumont	Henri Petidans (<i>portefaix</i>) - Marie Claire Gilbert (1793)	Marie Françoise Petidans – Jean-Baptiste Moreaux (1820) (<i>armurier</i>)	Elizabeth Moreaux – Michel Marius Guillaume (1852) (<i>cuisinier</i>)	-	
		Marie Jeanne Petidans – Jean-Baptiste Louis Billy (1818) (<i>menuisier</i>)	Henri Toussaint Billy (<i>menuisier</i>) – Marie Jeanne Rousseaux (1842)	Léontine Octavie Billy – Désiré Chabot (1875) (<i>directeur d'usine</i>)	Jean-Baptiste Arthur (<i>célibataire</i>) (<i>employé de commerce</i>)
				Elmina Madelaine Billy – Jules Dervaux (1875) (<i>cloutier</i>)	
				Julie Laure Billy – Florentin Emile Blanquard (1876) (<i>employé des contributions indirectes</i>)	
			Jean-Baptiste Auguste Billy (<i>menuisier</i>) – Marie Célestine Augustine Barbier (1853)		
			Marie Louise Billy – Louis Désiré Flamant (<i>facteur des postes</i>) (1866)		-
			Charles Victor Billy (<i>menuisier</i>) – Adèle Viot (?)		-
			Henriette Octavie Billy – Jean Nicolas Marie Chevillon (1862) (<i>ajusteur</i>)		-
		Henriette Elisa Billy (<i>célibataire</i>)		-	
	Henry Toussaint Petidans (<i>garde départemental,</i> <i>laboureur</i>) – Ursule Martin (?)		-		-

En conclusion, ce groupe patronymique Billy 1 montre une tendance onomastique intéressante : une attirance pour le prénom Jean-Baptiste jusqu'à cinq générations pour une lignée. Dans les sources, l'homonymie peut rendre difficile l'identification des individus, malgré la présence de prénoms additionnels. Par exemple, dans les recensements de 1856 et 1858, au logement 19 de la rue de Gonzague, dans le quartier Saint-Ignace, Jean-Baptiste Louis (1792-ap.1862) a seulement le nom de « Jean-Baptiste ». Cette difficulté de l'historien à les différencier peut révéler une confusion de leur identité qui a pu réellement exister : dans la lignée de Jean-Baptiste Billy et Catherine Leblanc, il était usuel qu'au moins un homme s'appelle Jean-Baptiste. Cette persistance de prénoms au-delà de trois générations, de père en fils, même si ces prénoms étaient courants dans la société, indique que le choix était qualifiable de culture familiale. Il est sensible qu'à partir de la génération 4 et surtout à la génération 5 la majorité des prénoms est originale par rapport au corpus des prénoms des parents, signe que la culture familiale des Jean-Baptiste et des Henri Billy n'était pas immuable.

Ces différents cas nous montrent que les transmissions familiales de prénoms peuvent exister à plusieurs niveaux : entre un parent (père ou mère) et un enfant, entre un grand-parent et un enfant, entre trois individus en ligne directe dans une lignée, ou entre plusieurs individus sur plusieurs lignées et sur plusieurs générations. Un des enjeux est d'avoir un seuil suffisamment grand pour que le prénom apparaisse comme une preuve indubitable d'une préférence liée à une mémoire et une identité familiale, surtout dans un contexte de diversification des prénoms. La rareté d'un prénom et surtout la fréquence sur au moins trois générations sont des indicateurs plutôt fiables d'une volonté de transmission intergénérationnelle.

Ces études de cas prouvent également que le statut social n'est pas forcément opérant pour comprendre si un groupe familial est plus enclin à avoir une culture de prénomination.

Conclusion

Ce chapitre a mis en évidence la variété des pratiques familiales dans le domaine de la prénomination, approchée à partir de reconstruction de généalogies plutôt que par une compilation d'actes de naissance ou d'actes de baptême. L'avantage de cette approche est qu'elle permet de comparer des corpus patronymiques de taille démographique et généalogique semblable ainsi que de statuts sociaux et économiques équivalents. Elle permet aussi de prendre en compte toute la généalogie et de mieux repérer les transmissions au fil des générations.

Un autre problème a dû être soulevé : la forte diffusion d'un petit nombre de prénoms entre 1740 et 1792, voire jusqu'au début du XIX^e siècle. Cette situation complique la compréhension de l'origine du choix du prénom. De plus, les stratégies de prénominations peuvent toujours avoir des buts et des enjeux entremêlés. Il était possible d'avoir envie de transmettre un prénom familial et, en même temps, de prénommer son enfant en se conformant à une mode.

Les époux qui au moins un prénom identique à celui de leur père sur toute la période 1740-1890 sont 13% de l'ensemble des époux. Les épouses dans la situation équivalente avec leur mère sont 27%, mais seulement 10% si l'on écarte le prénom Marie. Cette faible concordance des prénoms entre père et fils et mère et fille souligne que la transmission d'un prénom d'une génération à l'autre était limitée. Les statistiques au sein des 215 groupes patronymiques écartent aussi la tentation de croire que la transmission d'un prénom sur au moins trois générations était systématique. Dans ce pays de droit égalitaire, il n'y avait pas le même enjeu sur la nomination d'un héritier aîné que dans les pays de coutume inégalitaire du sud de la France. Mais il n'y avait pas non plus d'obligation de donner le prénom des grands-parents ni même d'un oncle ou d'un père.

La multiplication des prénoms, sensible dans notre échantillon surtout à partir de 1800, n'a pas particulièrement favorisé les transmissions familiales de prénom. Ces dernières n'étaient donc pas uniquement dépendantes du nombre du prénom : elles émanent d'une volonté des parents à chaque génération de faire perdurer ou non ce lien symbolique. À partir du milieu du XIX^e siècle, la diversité du stock croît de façon significative avec une multitude de nouveaux prénoms empruntés aux personnes célèbres de l'Histoire ou aux personnages de la littérature. Les prénoms familiaux semblent alors être moins sollicités, voire écartés.

La comparaison de groupes patronymiques de « métallurgistes »³⁵⁸ a permis de mettre en évidence que l'appartenance à un même milieu social et professionnel peut s'accompagner d'adaptations très différentes de la pratique de prénomination. Il semble y avoir des familles qui évitent à chaque génération de reprendre des prénoms déjà utilisés ou qui semblent plus sensibles à la mode, comme les Pelerin 1 ou les Bourcier, tandis que d'autres peuvent avoir un prénom assigné à un genre et à une personne pendant trois à quatre générations. Il est intéressant également de voir que dans notre échantillon de 215 familles mariées à Charleville entre 1740 et 1890, le prénom est transmis au maximum sur cinq générations.

Il semble donc possible de comprendre le choix répété d'un prénom déjà utilisé dans la famille comme le résultat d'une culture familiale : elle dépend d'un comportement familial qui est réactualisé à chaque génération, dans une ou plusieurs branches, pour des raisons principalement sociales et familiales. Il s'agit en effet de perpétuer l'identité attachée à un ou plusieurs membres de la famille. La féminisation ou la masculinisation du prénom est une preuve d'adaptabilité pour pouvoir transmettre le prénom malgré la contrainte imprévisible du sexe et de la survie des enfants, mais le choix n'est pas toujours fait de transmettre à tout prix, comme l'a montré l'exemple des Taton.

Même si nous nous sommes attachés aux transmissions de prénoms sur au moins trois générations continues dans nos statistiques, nous remarquons aussi, notamment par l'étude des Gailly, qu'il n'était pas forcément nécessaire qu'un prénom soit porté par tous les individus ni même à toutes les générations pour être le véhicule d'une identité familiale. Le prénom Adrien identifie clairement la famille Gailly car ils sont les seuls à le porter. La mémoire d'un ancêtre, ou de plusieurs ancêtres, qui se sont illustrés par divers faits politiques ou militaires semble attachée à ce prénom.

Ainsi, au sein de nos 215 groupes patronymiques reconstitués entre 1740 et 1890, trois principaux éléments sont saillants : il existe des récurrences de prénoms donnés sur au moins trois générations d'une lignée dans de nombreux groupes patronymiques ; 43% des 215 groupes patronymiques n'ont aucune transmission de prénoms familiaux, y compris entre grand-parent et petit-enfant, ce qui confirme que transmettre un prénom de la famille n'est pas une règle immuable ; enfin, des groupes patronymiques appartenant à un même milieu social et professionnel présentent des pratiques très variées. Ces trois arguments confirment l'hypothèse

³⁵⁸ Trente groupes patronymiques où il y a au moins deux générations continues d'hommes qui ont exercé un métier dans la métallurgie.

que la transmission de prénoms familiaux sur plusieurs générations pouvait relever d'une culture familiale plutôt que d'une structure générale qui s'imposerait aux familles.

Chapitre IV Le choix des témoins de mariage : une orientation familiale

Introduction

Si les témoins de mariage sont connus depuis les premières études de démographie historique sur les actes de mariages, ils apparaissent comme de nouveaux objets de recherche en histoire de la famille, et porteurs de renouvellement des problématiques. Nous avons choisi de consacrer un chapitre au choix des témoins pour plusieurs raisons : le témoignage au mariage est une pratique sociale stable sur les 150 ans de l'échantillon et commun à tous les groupes de parenté suivis puisqu'ils se marient tous à Charleville au fil des générations. Ensuite, cette pratique est encadrée par un nombre restreint d'obligations légales et religieuses : le rôle attendu n'existe que pendant le mariage et la présence a surtout une valeur symbolique pour le sollicitant et le sollicité. Il existe donc une marge de liberté, notamment en termes de choix des témoins. Des adaptations, en fonction des enjeux, peuvent être attendus dans les différentes lignées familiales.

Le mariage est un moment de création du couple et celui de sa reconnaissance publique dans la société. Un homme et une femme sont introduits officiellement en tant que couple dans un réseau de sociabilité qui était celui des parents ou des époux individuellement. Il y a là une articulation entre les réseaux de sociabilité de chaque époux et de ceux de leurs parents. Le témoignage au mariage peut alors répondre à différents buts : créer un lien social entre plusieurs personnes, renforcer des amitiés, entretenir des relations professionnelles, politiques ou encore familiales. Le choix des témoins révèle donc de nombreux enjeux : une historiographie riche a exploré de nombreuses problématiques, depuis les réseaux de sociabilité d'une population ouvrière jusqu'à la signification et les conséquences de la sollicitation de membres d'une parenté³⁵⁹.

³⁵⁹ Pour une synthèse des enjeux sociaux du témoignage au mariage, voir les synthèses : Vincent Gourdon, « Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIX^e siècle : quel intérêt pour l'analyse des réseaux familiaux et sociaux ? », *Histoire, économie & société*, vol 27, n°2, 2008, p. 61-87. DOI : 10.3917/hes.082.0061 ; Guido Alfani, Vincent Gourdon, Cyril Grange, Marion Trévisi., « La mesure du lien familial : développement et

I. L'historiographie sur les témoins de mariage

1. Les témoins de mariage : un nouvel objet d'étude

Les témoins de mariage ont été d'abord étudiés dans les monographies locales de populations, souvent ouvrières : ils étaient un élément d'analyse démographique et sociale. Cela est sensible, par exemple, dans la thèse de Gérard Jacquemet sur la population de Belleville au XIX^e siècle³⁶⁰. Les témoins étaient loin d'être centraux dans ces études, au point que souvent, les passages sur les statistiques et les analyses sur le choix des témoins de mariage disparaissaient des thèses au moment de leur publication. Par exemple, sur les mariages ouvriers de Saint-Chamond au XIX^e siècle, l'analyse des témoins est réduite à une note de bas de page³⁶¹ ou totalement supprimée de la publication, comme dans la thèse de Muriel Neven, sur le pays de Herve dans la seconde moitié du XIX^e siècle³⁶². Avant la grande étude de Paul-André Rosental, que nous détaillerons plus bas, l'enquête Tra avait fourni des données à l'échelle de la France et des départements entre 1803 et 1902 : le témoignage au mariage était alors analysé par Jacques Dupâquier assez rapidement comme un des paramètres de l'étude des pratiques du mariage³⁶³. Maurice Garden avait aussi dédié une part importante à l'analyse quantitative des témoins de 1000 mariages à Paris en 1885, mais en tant qu'un parmi d'autres paramètres caractérisant les mariages³⁶⁴.

diversification d'un champ de recherches », *Annales de démographie historique*, n°129, vol 1, 2015, p. 277-320, p. 295-298. DOI : 10.3917/adh.129.0277.

³⁶⁰ Gérard Jacquemet, *Belleville au XIX^e siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, EHESS 1984, p. 342.

³⁶¹ Elinor Accampo, *Industrialization, Family Life, and Class relations, Saint Chamond, 1815-1914*, London, The University of California Press, 1989, p. 255, note 88. Il faut se référer à l'article : Elinor Accampo, Claire Auzias « Entre la classe sociale et la cité : identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond, 1815-1880 », *Le Mouvement social*, 118, janvier-mars 1982, p. 39-59, p. 50-51 ; et au manuscrit de thèse : *id.*, *Industrialization and the Working Class Family : Saint Chamond, 1815-1880*, Ph.D. diss., University of California, Berkeley, 1984, p. 201, 206-208.

³⁶² Muriel Neven, *Dynamique individuelle et reproduction familiale au sein d'une société rurale. Le pays de Herve dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, Thèse, Université de Liège, 3 vol., 2000, p. 286 ; *Id.*, *Dynamiques individuelle et reproduction familiale au sein d'une société rurale. Le pays de Herve dans la seconde moitié du XIX^e siècle*, Genève, Droz, 2003.

³⁶³ L'article de Jacques Dupâquier ne fait que cinq pages : Jacques Dupâquier, « Le choix des témoins dans les mariages civils au XIX^e siècle », in Françoise Thélamon (dir.), *Aux sources de la puissance : sociabilité et parenté*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1989, p. 155-160.

³⁶⁴ Les mariages étaient en fait ceux de 800 des vingt arrondissements de la ville de Paris et 200 dans 19 communes du département de la Seine, tous en janvier 1885 : Maurice Garden, « Mariages parisiens à la fin du XIX^e siècle : une micro-analyse quantitative », *Annales de démographie historique*, « Le mariage, règles et pratiques », n°1, 1998, p. 111-133, notamment p. 125-128.

Progressivement, l'observation des témoins de mariage a été développée en profondeur pour répondre à des problématiques différentes. Ainsi, Roger Gould a observé les témoins de 153 mariages à Paris en 1869 dans quatre arrondissements adjacents (les III^e, X^e, XIX^e et XX^e arrondissements) dans le but de comprendre et questionner la formation d'un groupe populaire révolutionnaire quelques années avant la Commune. Les témoins observés se caractérisent par une tendance à l'homogénéité entre la position sociale des époux et des témoins dans le milieu populaire et ouvrier, par opposition à la classe moyenne³⁶⁵. À Saint-Chamond, chez les ouvriers au XIX^e siècle, les mariages montrent aussi une propension à choisir fréquemment des collègues³⁶⁶. Dans une autre perspective, les témoins de mariages ont permis de répondre à la question de savoir comment s'organise et se hiérarchise un tissu relationnel entre ménages dans un village du XIX^e siècle, en particulier à Samois-sur-Seine, un village de Seine-et-Marne au XIX^e siècle³⁶⁷.

2. Le renouveau par l'étude des réseaux

À partir des années 2000, l'étude des réseaux a utilisé l'étude des témoins de mariage dans deux grandes perspectives : la première était de comprendre les hiérarchies familiales et la mobilisation spécifique de tel ou tel type de parents, selon l'individu et le contexte social. L'article de Jacques Dupâquier sur les mariages de l'enquête TRA avait eu pour mérite de souligner que le choix des témoins pouvait s'accommoder de plusieurs logiques, puisque quatre témoins étaient requis au XIX^e siècle : il y avait assez de place pour choisir plusieurs membres de sa famille, plusieurs amis, ou les deux³⁶⁸. Ainsi, sur un échantillon de près de 1800 mariages entre 1803 et 1902, 15% ne faisaient intervenir que des parents, 35% que des amis et 49% les deux à la fois³⁶⁹. Il s'agissait alors de s'intéresser aux différentes combinaisons adoptées et aux

³⁶⁵ Le but de l'étude de Roger Gould est de critiquer la lecture marxiste de la Commune : Roger Gould, *Insurgent Identities, Class, Community and Protest in Paris from 1848 to the Commune*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1984, p. 83-90.

³⁶⁶ Elinor Accampo, *Industrialization, Family Life, and Class relations, Saint Chamond, 1815-1914*, Berkeley, The University of California Press, 1989, p. 51.

³⁶⁷ Vincent Gourdon, « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseau à partir du choix des conjoints et des témoins au mariage dans un village d'Île-de-France au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, n°109, 2005/1, p. 61-94 ; Vincent Gourdon, « La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne), au XIX^e siècle », in Jean-Pierre Poussou, Isabelle Robin-Romero, *Histoire des familles, de la démographie et des comportements. En hommage à Jean-Pierre Bardet*, Paris, PUPS, 2007, p. 465-495.

³⁶⁸ Jacques Dupâquier, *art. cit.*

³⁶⁹ *Ibid.*, p. 156.

raisons des variations de modèles, qui étaient observables tant à l'échelle nationale que locale. Par exemple, au Berry au milieu du XIX^e siècle, Alain Pauquet avait proposé une typologie de trois types de choix de témoins familiaux en fonction de la profession des individus³⁷⁰. Dans le modèle A, présent chez les laboureurs et les domestiques, on se tourne vers les frères et valorise le sang. Dans le modèle B, on valorise l'alliance et la famille nucléaire ; le choix se porte alors vers les cousins, les beaux-frères et d'autres parents. Il aurait été celui des cultivateurs et journaliers. Enfin le modèle C, porté par les vignerons, valorise les relations verticales : les oncles et les parrains, auxquels on peut certainement ajouter les grands-parents. Les ouvriers, les artisans et les compagnons-artisans ne se seraient inscrits dans aucun modèle particulier ; ils auraient été davantage attirés par « la pratique d'une sociabilité amicale ». Le genre est aussi une condition déterminante du choix des témoins : la parenté a tendance à témoigner pour les épouses, puis, l'ouverture du témoignage aux femmes en 1897 a bouleversé les stratégies de choix³⁷¹.

La seconde perspective était de mesurer les réseaux de sociabilités dans des grandes villes et dans des villages transformés en banlieues par les importantes immigrations urbaines pendant le XIX^e siècle³⁷². Leslie Page Moch a ainsi analysé les relations sociales et les contacts dont bénéficiaient les époux bretons récemment immigrés à Paris³⁷³. Elle a mis en évidence notamment le réseau d'amitié ou, *a minima*, de sociabilité professionnelle noué par les femmes bretonnes employées à Paris comme infirmières. À partir de 1897, elles participaient largement en tant que témoin aux mariages les unes pour les autres. Ce type d'analyse a également été menée par Vincent Gourdon et Emilie Joz à Tassin-La-Demi-Lune, dans la banlieue lyonnaise, dans la seconde moitié du XIX^e siècle³⁷⁴ puis par Fabrice Boudjaaba à Ivry-sur-Seine, en banlieue parisienne, dans la première moitié du XIX^e siècle³⁷⁵.

³⁷⁰ Alain Pauquet, *La société et les relations sociales en Berry au milieu du XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 380-382.

³⁷¹ Vincent Gourdon, « Réseaux des femmes, réseaux de femmes. Le cas du témoignage au mariage civil au XIX^e siècle dans les pays héritiers du Code Napoléon (France, Pays-Bas, Belgique) », *Annales de démographie historique*, vol. 112, n°2, 2006, p. 33-55.

³⁷² Notons que cette approche était déjà en germe dans les travaux de Gérard Jacquemet sur Belleville : *Belleville au XIX^e siècle. Du faubourg à la ville*, Paris, Ecole des Hautes Études en Sciences sociales, 1984.

³⁷³ Leslie Page Moch, « Networks among Bretons ? The evidence for Paris, 1875-1925 », *Continuity and Change*, vol. 18, n°3, 2003, p. 431-455, en particulier p. 447- 451.

³⁷⁴ Vincent Gourdon, Emilie Joz, « Les témoins de mariage civil dans une commune de la banlieue lyonnaise au XIX^e siècle. Tassin-la-Demi-Lune (1793-1895) », in Philippe Castagnetti (dir.), *Images et pratiques de la ville (XVII^e-XIX^e siècles)*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2006, p. 161-187.

³⁷⁵ Fabrice Boudjaaba, « La banlieue et Paris dans le premier XIX^e siècle. Le choix des témoins au mariage civil à Ivry-sur-Seine », *Annales de Démographie Historique*, vol. 16, n°2, 2013, p. 141-172. DOI : 10.3917/adh.126.0141.

3. L'éclairage sur l'importance du témoignage au mariage par d'autres sciences sociales

Les réflexions autour du réseau de sociabilité et sur la signification du témoignage au mariage ont été inspirées par des ouvrages majeurs de sociologie. En effet, la notion de « lien faible » a été souvent associée au témoignage au mariage, puisque ce rôle est supposé peu engageant dans les faits et dans le temps, mais significatif par son symbole et sa répétition dans le temps. Mark Granovetter, à l'origine de cette notion de lien faible, définit le lien comme « une combinaison (probablement linéaire) de la quantité de temps, de l'intensité émotionnelle, de l'intimité (la confiance mutuelle) et des services réciproques qui caractérisent ce lien »³⁷⁶. Les réseaux formés de liens « forts » sont ceux homogènes en termes de statut social, de profession et de religion. Les individus se connaissent bien et entretiennent des relations depuis longtemps. L'autre type de lien est celui « faible », où les individus sont différents selon leur profil économique, social et religieux ; ils se côtoient relativement peu. Mais ces relations sociales, selon Granovetter, sont les plus fructueuses : elles ouvrent des opportunités et des horizons nouveaux ; les liens faibles permettent de relier des groupes d'individus. Au contraire, les liens forts contribueraient à la fragmentation sociale. Rose Coser, par exemple, a utilisé cette théorie sociologique en histoire pour interpréter les comportements des familles d'Italiens et des Juifs aux Etats-Unis au début du XX^e siècle : ces derniers ont des réseaux caractérisés par de nombreux liens faibles, extensifs, tandis que les premiers se caractérisaient par le refuge dans les liens forts³⁷⁷. Les liens faibles sont vus comme une part importante du capital social, aussi déterminant que le capital financier pour une carrière professionnelle.

Les liens avec les membres de la famille pourraient être considérés *de facto* comme des liens forts, puisque ce sont des personnes qui appartiennent à un même groupe, défini par la parenté. Il est vrai qu'il y a plus de chances que les relations soient endogames et que des liens aient déjà été noués depuis l'enfance : le témoignage au mariage ne ferait alors que les renforcer. Mais cela n'est pas forcément le cas, surtout si l'on considère les écarts possibles entre des cousins germains ou issus de germains, aux trajectoires socio-professionnelles qui ne sont pas

³⁷⁶ Les liens envisagés par l'auteur sont supposés positifs et symétriques. Mark S. Granovetter, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n°6, 1973, p. 1360-1380, p. 1361 ; version traduite en français et publiée dans : « La force des liens faibles », in Mark S. Granovetter, *Le Marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, p. 45-74, p. 46-47 pour la citation. Voir aussi du même auteur : « The Strength of Weak Ties: a network theory revisited », in P. V. Marsden, N. Lin (dir.), *Social Structure and Network Analysis*, Beverly Hills, Sage, 1982, p. 105-130.

³⁷⁷ Rose Laub Coser, *In Defense of Modernity: Role Complexity and Individual Autonomy*, Stanford, Ca Stanford University Press, 1991, p. 98-105.

toujours identiques. Pour Rose Coser, le lien faible intra-familial caractérise les relations entre les familles nucléaires et le reste de la famille dans la société moderne (au sens d'industrialisée) : à force d'avoir multiplié les liens faibles à l'extérieur de la parenté, les familles juives ont distendu leurs liens familiaux, qui deviennent par conséquent à leur tour des liens faibles³⁷⁸. Les femmes auraient joué un rôle spécifique dans leur maintien et leur renforcement à l'intérieur de la parenté.

4. La familialisation du choix du témoin de mariage : processus et variations géographiques

Ces réflexions théoriques du témoignage au mariage complètent les études qui ont observé, depuis les années 1990, la croissance du nombre de témoins choisis dans la parenté au cours du XIX^e siècle, notamment à partir de 1850. En effet, à partir de ce moment, il existe une progressive ritualisation du mariage civil, qui n'apparaît plus comme seulement une formalité administrative avant de pouvoir célébrer le mariage religieux³⁷⁹. Le milieu du XIX^e siècle est, selon John Gillis qui étudie les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, le moment où les liens familiaux se seraient renforcés dans la société notamment par la participation des membres de la parenté aux grandes cérémonies de la vie, dont fait partie le mariage³⁸⁰.

La familialisation du choix des témoins a été montrée pour la première fois par Koen Matthijs à travers l'étude de 17 000 actes de mariages dans trois communes de Flandre entre 1800 et 1913³⁸¹. Elinor Accampo avait déjà remarqué que des couples de Saint-Chamond choisissaient des membres de la famille, en plus des amis, à travers l'étude de cas d'un ouvrier,

³⁷⁸ Rose Laub Coser, *op. cit.*, p. 108-109.

³⁷⁹ Vincent Gourdon, Emilie Joz, *art. cit.*, p. 181 ; Fabrice Boudjaaba, « La banlieue et Paris dans le premier XIX^e siècle. Le choix des témoins au mariage civil à Ivry-sur-Seine », *Annales de démographie historique*, vol. 16, n°2, 2013, p.141-172, p. 153 et 156.

³⁸⁰ Voir John Gillis, « Making the family: The invention of family times and the reinvention of family history », *Journal of Family History*, vol. 21, n°1, 1996, p. 4-21. Voir aussi: John Gillis, *A world of their own making. Myth, ritual and quest for family values*, Cambridge, Massachusetts, 1996. David Warren Sabean et Simon Teuscher ont qualifié le XIX^e siècle comme celui d'une « kinship-hot society », où les relations familiales auraient été centrale dans la formation des classes sociales et le développement du capitalisme : voir David W. Sabean, Simon Teuscher, « Kinship in Europe. A New Approach to Long-Term Development », in David W. Sabean, Jon Mathieu, Simon Teuscher (dir.), *Kinship in Europe. Approaches to long-term development*, New York/Oxford, Berghahn Books, 2007, p. 1-32, p. 3.

³⁸¹ Koen Matthijs, « Demographic and Sociological Indicators of Privatisation of Marriage in the 19th Century in Flanders », *European Journal of Population*, vol. 19, 2003, p. 375-412, en particulier p. 391-394.

Jean-Benoît Perrin³⁸². Hilde Bras avait calculé que dans la même base de 17 000 mariages aux Pays-Bas entre 1830 et 1950, la part des témoins qui étaient des frères et des beaux-frères est passée d'environ 12% en 1830-1839 à environ 22% en 1890-1899 tandis que celle des témoins non apparentés stagnait à environ 47%.³⁸³ Frans Van Poppel et Marloes Schoonheim ont également montré la hausse des témoins parents à la Haye entre 1858 et 1903³⁸⁴. Les époux juifs comme les catholiques et les protestants connaissent une hausse des mariages avec une majorité de témoins apparentés, même si le seuil de 50% n'est atteint que dans les mariages juifs dans la dernière décennie du XIX^e siècle. La part de la parenté parmi les témoins s'était accélérée de façon beaucoup plus rapide dans la communauté juive que dans les deux autres. Ce phénomène est aussi sensible dans l'observation de la communauté juive parisienne à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. En effet, entre 1875 et 1914, les juifs se marient en sollicitant des membres de leur parenté, et dans des proportions tout particulièrement élevées lorsqu'il s'agit de métiers traditionnellement exercés par les membres de cette communauté religieuse, comme les professions du commerce³⁸⁵. À-Tassin-La-Demi-Lune, en la banlieue lyonnaise, à partir du second XIX^e siècle, les témoins étaient également de plus en plus choisis dans la parenté : entre 1793 et 1895, 45,5% des mariages n'ont aucun témoins familial, mais la proportion est en diminution au cours du siècle³⁸⁶. En effet, la part des témoins non parents est majoritaire en 1793-1815 et 1816-1835, mais à partir de 1856-1875 elle baisse à 38% puis elle se stabilise à la fin du siècle à 42% (entre 1876-1895). Cela a été aussi sensible à Saint-Chamond entre 1830 et 1860³⁸⁷.

Il existe néanmoins des populations urbaines où les témoins continuent à être encore en grande partie choisis au sein des amis : ce poids des amis parmi les témoins a été observé à Samois-sur-Seine, où ils représentent respectivement 25% des témoins des hommes et des

³⁸² Elinor Accampo, Claire Auzias, « Entre la classe sociale et la cité... », *art. cit.*, p. 53-54.

³⁸³ Hilde Bras, « Intensification of family relations? Changes in the choice of marriage witnesses in the Netherlands, 1830-1950 », *TSEG - The Low Countries Journal of Social and Economic History*, vol. 8, n°4, 2011, 102-135, p. 118-121. DOI : 10.18352/tseg.347

³⁸⁴ Cela aussi en partie parce qu'en partie parce que le mariage civil était considéré avec plus d'importance que ne lui en donnaient les catholiques et les protestants, en comparaison avec le mariage religieux. Frans Van Poppel, Marloes Schoonheim, « Measuring cultural differences between religions using network data. An example based on nineteenth-century Dutch marriage certificates », *Annales de démographie historique*, n°109, 2005/1, p. 173-197, p. 184 et 189-192.

³⁸⁵ Cyril Grange, « Les choix des témoins au mariage des Israélites à Paris. Intégration à la société globale et cohésion socio-professionnelle (1875-1914) », in Guy Brunet, Michel Oris, Alain Bideau (dir.), *Les minorités. Une démographie culturelle et politique, XVIII^e-XIX^e siècles*, Berne, Peter Lang, 2004, p. 197-232, p. 213.

³⁸⁶ Vincent Gourdon, Emilie Joz, « Les témoins de mariage civil... », *art. cit.* p. 173-181.

³⁸⁷ Elinor Accampo, Claire Auzias, « Entre la classe sociale... » *art. cit.*, p. 50-51.

femmes entre 1837 et 1856³⁸⁸, ainsi qu'à Vierzon, ville moyenne du Cher, en 1845³⁸⁹. À Elbeuf, ville de production textile de Normandie, entre 1872 et 1873, les mariages avec des témoins uniquement choisis parmi les amis représentaient 21,10%³⁹⁰, même si la situation la plus courante est de faire intervenir à la fois des parents et des amis : ce type de combinaison de témoins au mariage représente près de 66% en 1872-1873³⁹¹. En tout, les témoins non parents étaient donc encore très sollicités jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Belleville, dans la banlieue parisienne, est caractérisée par une forte immigration au XIX^e siècle. En 1865, la part des témoins non parents y est également très élevée avec plus de 75% dans les mariages religieux, même s'il était fréquent de choisir au moins un parent parmi les quatre témoins³⁹². Dans les Pays-Bas entre 1830 et 1950, Hilde Bras avait aussi remarqué que les mariages de migrants mobilisaient en moyenne moins de parents parmi les témoins. Il est logique de penser que la migration rendait de fait plus difficile l'appel à un parent. À Ivry-sur-Seine, durant première moitié du siècle, d'après Fabrice Boudjaaba, les « amis » des époux étaient 40% des témoins entre 1801 et 1812 et plus de 66% en 1835-1838³⁹³. Toujours à Ivry-sur-Seine, entre 1880 et 1912, Sandra Brée a observé que, la propension des témoins non apparentés reste élevée : parmi les témoins des époux, 62% en 1880-1896 ne sont pas apparentés, pour 60% du côté des témoins des épouses³⁹⁴. Elle a comparé ces taux avec ceux de Noisy-le-Sec, une autre commune de banlieue parisienne, qui voit des taux de témoins sans lien de parenté plus bas : 43,6% des témoins des époux en 1880-1896 et 31,6% des témoins des épouses à la même période. La sédentarité et l'enracinement d'un groupe de parenté jouaient donc aussi forcément un rôle majeur sur le choix des témoins : à Samois, Tassin comme à Ivry-sur-Seine et Noisy-le-Sec les témoins parents étaient moins fréquents lorsque les époux

³⁸⁸ Vincent Gourdon, « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseau à partir du choix des conjoints et des témoins de mariage dans un village d'Île-de-France au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, vol. 109, n°1, 2005, p. 61-94, p. 65. DOI : 10.3917/adh.109.94.

³⁸⁹ Alain Pauquet, *op. cit.*, p. 374

³⁹⁰ Les mariages avec seulement des témoins parents étaient 12,97% en 1872-1873 et 16,29% en 1910-1911 ; cette augmentation est donc assez légère : Karine Hamel, « Le mariage civil comme facteur de sociabilité. L'exemple de la ville d'Elbeuf 1872-1873 et 1910-1911 », in *Bulletin de la Société d'Histoire d'Elbeuf*, 27 juin 1997 p. 30-47, p. 39.

³⁹¹ *Ibid.*

³⁹² Gérard Jacquemet, *op. cit.*, p. 342.

³⁹³ Fabrice Boudjaaba, « La banlieue et Paris dans le premier XIX^e siècle... », *art. cit.*, p.153.

³⁹⁴ Sandra Brée, « Who attends the wedding? Parents and witnesses of suburban brides and grooms (1880-1912), *The History of the Family*, 26, n°3, 2021, p. 377-404, p. 392-393. <https://doi.org/10.1080/1081602X.2021.1918208>

n'étaient pas natif de la commune où ils se mariaient³⁹⁵. Le contexte familial exerçait donc une influence sur le choix des témoins de mariage.

5. Les facteurs intrinsèques à la famille pour le choix des témoins de mariage

L'effet des dynamiques familiales a été au cœur des recherches de Paul-André Rosental sur les lignées issues de l'enquête TRA entre 1803 et 1902³⁹⁶. Le témoignage au mariage lui a permis de créer un modèle pour évaluer l'orientation de la famille³⁹⁷ : il s'agissait de savoir si le choix des conjoints et des témoins était tourné vers des membres appartenant ou non à la parenté. Pour mesurer les dynamiques familiales, les indicateurs étaient l'identité des témoins de mariage et l'endogamie patronymique au sein des lignées. Le témoignage au mariage présente l'avantage de donner un lien concret et réel entre des individus d'une même parenté. L'*intra-témoignage* constitue le cas de figure où les témoins sont sollicités dans la famille ; l'*inter-témoignage* quand ils le sont avec un groupe extérieur à la parenté, qui fournit régulièrement des témoins aux mariages des membres de la parenté. Une formule, destinée uniquement à avoir une base de travail et de comparaison des lignées, permet de le déterminer de façon statistique en additionnant les intra-témoignages, les inter-témoignages et les mariages entre apparentés et en les divisant par le nombre d'actes de mariages. En dessous d'un seuil de 30%, la lignée étudiée est considérée comme *exo-centrée*³⁹⁸. Ainsi, si les témoins de mariage ont souvent été classés dans les événements des liens faibles, le témoignage au mariage peut être en réalité un lien supplémentaire de renforcement des « liens forts ». La parenté ne détermine pas, à elle seule, la force du lien entre les individus.

L'étude des relations entre les différents membres de la famille a été un objectif de l'étude des témoins de mariage, en particulier sur la période du XVIII^e siècle, alors que jusqu'à présent le mariage civil du XIX^e siècle était l'objet privilégié. Par exemple, Marion Trévisi analyse en détail la place des oncles par rapport aux autres parents dans le témoignage au

³⁹⁵ Vincent Gourdon, Emilie Joz, *art. cit.*, p. 171 ; Vincent Gourdon « La mobilisation symbolique... », *art. cit.*, p. 480-481 ; Sandra Brée, *art. cit.*, p. 390.

³⁹⁶ Paul-André Rosental, *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19^e siècle*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1999, p. 145-151. Sur cet ouvrage, voir les articles de discussions de John W. Adams, Tom Ericsson, Jan Kok, et Leslie Page Moch dans les *Annales de démographie historique*, n°104 *Les migrations au scalpel*, n°2, 2002, p. 129-144.

³⁹⁷ Ce qu'il appelle autocentrage pour le premier cas et exo-centrage pour le second.

³⁹⁸ Le calcul du taux d'autocentrage n'a pas pour vocation de créer un modèle prédictif de migration ou de sédentarité, mais a pour but de refléter une tendance des dynamiques familiales entre deux extrêmes (la propulsion totale à la migration ou à la sédentarité).

mariage à La Roche Guyon et à Vernon au XVIII^e siècle³⁹⁹. Des variables ont été aussi recherchées pour comprendre pourquoi une préférence pouvait se dessiner sur les oncles, frères, beaux-frères ou encore cousins. Vincent Gourdon a montré qu'à Tassin comme à Samois, la présence des pères et mères au mariage avait pour effet le choix plus fréquent d'oncles comme témoins⁴⁰⁰. Le choix des témoins était le résultat d'une négociation entre les parents et le couple : quand les pères et mères étaient absents, il était plus fréquent de voir des témoins choisis en dehors de la parenté. Hilde Bras avait remarqué la même chose dans les Pays-Bas entre 1830 et 1950 : l'absence de la mère de l'époux et surtout de l'épouse était corrélée à une moindre sollicitation des collatéraux (beaux-frères et frères principalement) comme témoins⁴⁰¹. À Ivry-sur-Seine et Noisy-le-Sec, quand les parents étaient présents et consentants à la cérémonie de mariage, il était plus fréquent d'observer des membres de la famille parmi les témoins⁴⁰². À Elbeuf également, le fait de vivre chez ses parents, pour un homme comme pour une femme, avait pour effet de solliciter moins d'amis et plus de membres de la famille⁴⁰³. Ces résultats divergent de ce que Maurice Garden avait constaté sur les mariages à Paris en 1885 : malgré l'absence des pères et mères, les oncles et des frères étaient souvent sollicités comme témoins⁴⁰⁴.

L'étude des témoins de mariage permet donc de comprendre à la fois une stratégie d'insertion sociale des individus, mais aussi d'analyser la perception de la place attendue de la parenté au moment du mariage ; perception qui peut varier en fonction de la période, du contexte politico-religieux⁴⁰⁵, mais aussi selon les dynamiques familiales.

Ce chapitre a pour but de mesurer le choix des témoins dans la famille dans l'ensemble de nos mariages, puis de regarder, au sein de chaque groupe patronymique s'il existe des choix de témoins cohérents sur plusieurs générations. L'interprétation du sens du témoignage n'est

³⁹⁹ Marion Trévisi, *Au cœur de la parenté : oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, PUPS, 2008.

⁴⁰⁰ Vincent Gourdon, Emilie Joz, « Les témoins de mariage civil dans une commune de la banlieue lyonnaise au XIX^e siècle. Tassin-la-Demi-Lune (1793-1895) », in Philippe Castagnetti (dir.), *Images et pratiques de la ville (XVI^e-XIX^e siècles)*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2006, p. 161-187, p. 175 ; Vincent Gourdon, « La mobilisation symbolique... », *art. cit.*, p. 481.

⁴⁰¹ Hilde Bras, *art. cit.*, p. 124.

⁴⁰² Sandra Brée, *art. cit.*, p. 388-391.

⁴⁰³ En 1872-1873, les maris qui vivaient chez leur parent au moment du mariage étaient 45% à choisir un ami contre 60,46% de ceux qui avaient un logement propre. Les femmes, dans la même situation, étaient respectivement 35,59% contre 68,13% : Karine Hamel, *art. cit.*, p. 41.

⁴⁰⁴ Maurice Garden, *art. cit.* p. 125-126.

⁴⁰⁵ Le mariage civil a été investi progressivement au XIX^e siècle, délaissant les témoins professionnels pour des témoins familiaux : Vincent Gourdon, « Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIX^e siècle... », *art. cit.*, p. 83.

pas forcément celle d'un lien faible : il dépend du contexte et des enjeux familiaux. Une des questions les plus importantes est de savoir si l'orientation du choix des témoins par les conjoints est influencée par le milieu socio-professionnel, par le poids de la parenté disponible au moment et au lieu du mariage, et enfin par le choix qu'avaient fait leurs propres parents avant eux.

Avant de développer ces points par des statistiques et des études de cas, il est nécessaire de commencer par rappeler le cadre religieux et administratif du témoignage au mariage entre 1740 et 1890 en France, ainsi que les particularités des sources à Charleville durant la période.

II. Le cadre du mariage entre 1740 et 1890 et les particularités des sources carolopolitaines

1. La législation de l'Ancien Régime puis du Code civil

Entre 1740 et 1890, la population de Charleville est, dans son immense majorité, catholique⁴⁰⁶. Le mariage est donc encadré à l'époque moderne par les préceptes catholiques et les ordonnances royales successives. Le Concile de Trente entre 1545 et 1563 a été un moment de refondation importante du sacrement catholique du mariage⁴⁰⁷. En effet, suite au décret *Tametsi* de novembre 1563, le sacrement du mariage est renforcé dans sa publicité, avec l'instauration de trois bans à trois dimanches ou fêtes chômables consécutifs, et dans le consentement donné par les parents. Néanmoins, auparavant, Henri II avait déjà légiféré sur le consentement parental : en février 1556, un édit exigeait le consentement des pères et mères jusqu'à l'âge de 30 ans pour les garçons et 25 ans pour les filles⁴⁰⁸. Les témoins sont mentionnés dès le concile de Trente, qui demande la présence de deux ou trois hommes. Le pouvoir royal

⁴⁰⁶ Cf introduction.

⁴⁰⁷ Jean Gaudemet, *Le Mariage en Occident, Les mœurs et le droit*, Paris, Editions du Cerf, 1987, p. 288-295 ; Jean Imbert « Les témoins de mariage du Concile de Trente à 1792, en France », in *Le Droit de la famille en Europe. Son évolution de l'Antiquité à nos jours*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1993, p. 307-313. Voir aussi la synthèse de Vincent Gourdon dans : « Les témoins de mariage civil ... », *art. cit.*, 2008. On peut également se référer aux travaux de Sarah Hanley sur les liens entre la législation de la famille comme pilier de l'Etat monarchique : Sarah Hanley, « Engendering the State : Family Formation and State Building in Early Modern France », *French Historical Studies*, vol. 16, n°1, printemps 1989, p. 4-27, p. 10-11 ; *id.*, « Social Sites of Political Practice in France : Lawsuits, Civil Rights, and the Separation of Power in Domestic and State Government, 1500-1800 », *American Historical Review*, vol. 102, n°1, février 1997, p. 27-52.

⁴⁰⁸ Jean Gaudemet, *op. cit.*, p. 313-318 ; René Le Mée, « La réglementation des registres paroissiaux en France », *Dénombrements, espaces et société, Cahier des Annales de Démographie Historique*, n°1, 1999, p. 21-62, p. 31-32.

va plus loin en 1579 avec l'ordonnance de Blois en rendant nécessaire le témoignage de quatre hommes (article 40). Les articles 40 et 181 indiquent que les curés doivent tenir des registres paroissiaux pour inscrire la trace des sacrements, dont le mariage et les informations sur tous les participants et témoins⁴⁰⁹. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la législation continue de réaffirmer ces points de contrôle afin de lutter contre les mariages clandestins⁴¹⁰. Si les différents textes normatifs, religieux et royaux, n'interdisent jamais formellement les femmes, ce sont toujours des hommes qui sont choisis ; d'après Vincent Gourdon, il s'agit d'une interprétation restrictive de l'expression « témoins dignes de foi » dans la déclaration du 26 décembre 1639⁴¹¹.

Les recommandations du concile de Trente se retrouvent dans les catéchismes qui ont circulé en France. Le plus connu était celui de Charles Borromée, le *Catéchisme du concile de Trente*, approuvé par le pape Pie V en 1566⁴¹². Elles ont aussi inspiré le *Rituel de la province de Reims* de 1677, dont dépend Charleville : « L'époux et l'épouse étant arrivés à la porte de l'Eglise [...] en présence des parents, & des témoins, qui seront au nombre de deux ou trois au moins »⁴¹³. En revanche, un siècle plus tard, en 1776, le *Manuel pour l'administration des sacrements* dans le diocèse de Reims de Mgr Alexandre Talleyrand, archevêque duc de Reims, suit la législation royale en demandant la présence des pères et mères (ou tuteurs et curateurs) et « quatre témoins dignes de foi, domiciliés et qui sachent signer leurs noms, s'il se peut »⁴¹⁴. Il n'est pas explicitement dit que le père, ou à défaut la mère ou un autre détenteur du consentement parental, ne peut pas être témoin, à la différence du baptême.

À partir de la Révolution, le mariage religieux est distingué de celui civil, demandé en premier par l'Etat. La Constitution de septembre 1791 proclame le mariage comme « contrat civil ». À partir de la proclamation de la République en 1792 et de la loi des 20 et 25 septembre 1792, le mariage doit être célébré devant l'officier d'état civil de la commune de résidence de l'un ou des deux conjoints. La Constitution du 22 frimaire an VIII ne revient pas sur cette

⁴⁰⁹ Jean Gaudemet, *op. cit.*, p. 313-318.

⁴¹⁰ Les déclarations qui exigent la présence de quatre témoins sont notamment la déclaration de Saint-Germain du 26 novembre 1639 (qui ajoute la demande de témoins capables de signer), le Code Louis de 1667, la déclaration de 1736 : René Le Mée, « La réglementation des registres paroissiaux en France », *Annales de démographie historique, Démographie historique et environnement*, 1975, p. 433-477.

⁴¹¹ Vincent Gourdon, « Les témoins de mariage civil ... », *art. cit.*, 2008, p. 63. Voir aussi : Jean Imbert « Les témoins de mariage du Concile de Trente à 1792 », *art. cit.*, p. 312.

⁴¹² Jean Gaudemet, *op. cit.*, p. 299-300.

⁴¹³ *Rituel de la Province de Reims renouvelé et augmenté par Me Charles Maurice Le Tellier, Archevêque de Reims et publié par son autorité*, Paris, Frédéric Léonard, 1677, p. 219.

⁴¹⁴ *Manuel pour l'administration des sacrements, imprimé par ordre de son excellence Mgr Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque duc de Reims, à l'usage de son diocèse*, Reims, Jean-Baptiste Jeunehomme, 1777, p. 144.

instauration du mariage civil, ni sur la compétence de l'Etat ou sur la responsabilité des municipalités pour tenir les registres d'état civil (depuis la loi du 22 juin 1792)⁴¹⁵. L'article 3 de la section IV sur les formes de l'acte de mariage dans la loi de 1792 demande la présence de quatre témoins, majeurs et toujours sachant signer. Mais rien n'indique explicitement, dans la législation en vigueur depuis 1792, l'interdiction pour les femmes de témoigner : il est donc possible d'en croiser dans les sources jusqu'au Code Napoléon, qui les interdit en revanche par l'article 37⁴¹⁶. Dans notre corpus, ces témoignages féminins révolutionnaires sont assez rares : il existe 14 témoins femmes entre 1792 et l'an VIII. Il s'agit principalement de mères et de sœurs des conjoints. Par exemple, Jeanne Christine Bouhon, 52 ans, est témoin au mariage de sa sœur Jeanne Sophie Bouhon, 21 ans, le 4 fructidor an VI (21 août 1798). La deuxième femme témoin qui accompagnait la mariée était Françoise Barbites, 42 ans, sa belle-sœur.

Les décrets de mars 1803, qui fondent les V et VI du Code civil, dit aussi Code Napoléon, de 1804, marquent un tournant en excluant les femmes : le mariage est un acte laïc, annoncé par la publication de bans et garanti par la présence de quatre témoins. Les articles 37 à 39 du Titre II sur les actes d'état civil précisent les règles : les témoins à tout acte civil ne « pourront être que de sexe masculin, âgés de vingt-et-un ans au moins, parens ou autres ; et ils seront choisis par les personnes intéressées »⁴¹⁷. L'article 75 précise que le jour du mariage, il doit y avoir « quatre témoins parents ou non parents ». L'article 76 demande à ce que les témoins soient présentés selon « les prénoms, noms, âge, professions et domiciles des témoins, et leur déclaration s'ils sont parens ou alliés des parties, de quel côté et à quel degré »⁴¹⁸. Le nombre de quatre témoins est une reprise de la législation monarchique et ce nombre pair est peut-être favorisé par souci d'équilibre dans la répartition entre les deux époux. Mais il n'est nulle part mentionné que les époux ne peuvent choisir que deux témoins. La lecture de l'acte est faite aux comparants et aux témoins⁴¹⁹ ; ces derniers doivent donc signer et tout empêchement à la

⁴¹⁵ Jean Gaudemet, *Le Mariage en Occident, Les mœurs et le droit*, Paris, Editions du Cerf, 1987, p. 384-391.

⁴¹⁶ Jean Imbert, *art. cit.*, p. 312 ; *Code Napoléon, édition originale et officielle*, Paris, 1807, p. 11, <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb33965024s>

⁴¹⁷ Code civil de 1804, Livre Ier, Titre II, chapitre Ier, article 37.

⁴¹⁸ Code civil de 1804, Livre Ier, Titre II, chapitre III, article 76. Jean Gaudemet, *Le Mariage en Occident, Les mœurs et le droit*, Paris, Editions du Cerf, 1987, p. 398-401. Voir aussi sur l'évolution des règles encadrant le choix des témoins après 1890 et l'héritage du Code Napoléon dans d'autres pays européens : Vincent Gourdon, « Réseaux des femmes, réseaux de femmes. Le cas du témoignage au mariage civil au XIX^e siècle dans les pays héritiers du Code Napoléon (France, Pays-Bas, Belgique) », *Annales de démographie Historique*, n°112, 2006/2, p. 33-55, p. 35.

⁴¹⁹ Code civil de 1804, Livre Ier, Titre II, chapitre Ier, article 38.

signature doit être déclaré⁴²⁰. Le décret du 11 mars 1803 enlevait en effet la capacité à signer comme critère de choix du témoin⁴²¹.

Le cadre normatif est également forgé par les usages sociaux et les modèles donnés en exemple dans la société. Un des médias de cette représentation peut être trouvée, au XIX^e siècle, dans les manuels de savoir-vivre, dont le public était surtout les familles de la bourgeoisie. En réalité, il est difficile de trouver des manuels qui prodiguent des conseils sur le choix des témoins de mariage. Ces derniers n'apparaissent à aucun moment dans le *Nouveau Manuel du Savoir Vivre, ou l'art de se conduire dans le monde et dans toutes les circonstances de la vie* datant de 1869 et écrit par Joseph Poisle Desgranges⁴²². Les *Règles du savoir-vivre dans la société moderne* de la baronne Staffe en 1889 n'évoque que très rapidement les témoins pour le mariage civil : « [Les futurs] amènent quatre témoins, qui ne peuvent être choisis parmi les personnes dont le consentement doit être obtenu »⁴²³. Rien n'est dit sur les témoins au mariage religieux, mis à part que « la présence de deux témoins est nécessaire. Ce sont les mêmes qu'au mariage civil »⁴²⁴. Il s'agit là seulement d'usages attendus dans le monde bourgeois ; rien n'interdisait de choisir des témoins différents pour la cérémonie religieuse⁴²⁵.

Une exception peut être trouvée dans *Le Savoir-vivre et les bonnes manières* de publié par Vermot en 1897 :

« Les témoins ont un rôle officiel à jouer dans la cérémonie ; ils sont appelés à constater, par leur présence, l'authenticité de l'acte au bas duquel ils apposent leur signature. [...] Les témoins sont choisis de préférence parmi les parents notables ou parmi les amis qui, par leur situation sociale, ont acquis une certaine notoriété. Le rôle du témoin est un rôle purement honorifique. Aussi sont-ce, en général, des hommes d'un âge mur qui le remplissent »⁴²⁶.

⁴²⁰ Code civil de 1804, Livre Ier, Titre II, chapitre Ier, article 39.

⁴²¹ Vincent Gourdon, « Les témoins de mariage civil ... », *art. cit.*, 2008, p. 64.

⁴²² Joseph Poisle Desgranges, *Nouveau Manuel du savoir-vivre, ou l'Art de se conduire dans le monde et dans toutes les circonstances de la vie*, éditeur au 55 rue de Rivoli, Paris, 1869, conservé à la Bibliothèque François Mitterrand (R47171).

⁴²³ Baronne Staffe, *Règles du savoir-vivre dans la société moderne : usage du monde (122^e édition)*, Paris, G. Havard fils, 1897, [122^e édition], p. 38.

⁴²⁴ *Id.*, p. 60.

⁴²⁵ Vincent Gourdon, « Les témoins de mariage civil ... », *art. cit.*, 2008, p. 64

⁴²⁶ *Le Savoir-vivre et les bonnes manières : manuel de la bonne tenue, de la politesse et des usages du monde*, Paris, Vermot, 1897, conservé à la BNF : 8^e R. 14944, S 91/8637, p. 36-37.

Ces témoins masculins, dont la figure et le rôle de garant les rapproche de la figure du père, sont présentés dans le manuel après les garçons et demoiselles d'honneur, qui eux, peuvent être des amis des mariés. Là, la relation de proximité est davantage mise en avant : « Les jeunes gens désignent, en général, pour ces fonctions, leurs meilleurs amis, ou des parents rapprochés, tels que cousins, cousines, beaux-frères, belles-sœurs »⁴²⁷. On comprend alors que le rôle officiel soit relégué à un homme plus âgé. Dans les faits, il n'est pas certain que cette conception très verticale des témoins ait été massivement répandue. Les quelques manuels de savoir-vivre analysés ici semblent confirmer que les règles entourant le choix du témoin sont relativement souples et qu'il y a certainement la possibilité d'adapter le choix en fonction des besoins spécifiques des conjoints, ou de leurs parents, au moment du mariage. Les registres paroissiaux et d'état civil apparaissent alors comme des sources primordiales pour comprendre la réalité des pratiques.

2. Le choix des témoins : le cadre légal et la méthodologie d'analyse

2.1. Le corpus Charleville et les biais induits par la sédentarité

Notre corpus de mariage est constitué d'un premier sous-corpus de 1740 à 1779 composé de toutes les unions où un des conjoints a un patronyme commençant par la lettre B, G, M, N, P, R ou T. Le second sous-corpus, de 1780 à 1890, est formé par tous les mariages où au moins un des époux est apparenté à un époux du premier sous-corpus. La plupart du temps, il s'agit de descendants, mais dans les années 1780 il peut s'agir souvent de frères et sœurs d'époux du premier corpus. À partir de ces mariages, nous avons pu reconstituer 215 groupes patronymiques. Nous rappelons cette méthodologie de construction de l'échantillon car elle a une conséquence importante sur les statistiques qui vont suivre. En effet, notre corpus est constitué de mariages uniquement à Charleville et à partir de 1780, seules les familles sont suivies. Il s'agit donc d'un corpus sédentaire et il est fort probable que des membres de la famille habitent la ville et soient donc des témoins potentiels. Il existe donc un biais qui pourrait favoriser la sollicitation des membres de la famille au témoignage au mariage. À cet égard, les comparaisons avec d'autres études urbaines aux XVIII^e et XIX^e siècles, conduites sur la population générale à des dates données, devront être prises avec précautions.

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 34-35.

2.2. Définition des témoins dans les actes et la méthodologie pour compter les témoins parents

Dans les actes de mariage des registres paroissiaux et de l'état civil, les individus ne sont jamais désignés comme témoins. Ils sont introduits par la formule « en présence de » ou, durant la Révolution, par « accompagné et assisté de ». Par commodité, nous appellerons « témoin » tout individu cité à la fin de l'acte de mariage après ces formules et dont on a demandé la signature (ou une marque dans le cas où il ne savait pas signer). Le nombre moyen de témoins peut donc être calculé pour chaque décennie (Tableau 47)⁴²⁸. À Charleville, le nombre de personnes assistant au mariage est égal ou supérieur à quatre entre 1740 et octobre 1792, avant le début du registre de l'état civil en novembre 1792⁴²⁹. Le pic se trouve en 1780-1789 avec 5,4 personnes présentes en moyenne. Cela peut avoir une conséquence sur la part des membres de la famille parmi les témoins.

À partir de la loi des 20 et 25 septembre 1792, comme nous l'avons vu, le nombre de témoins est fixé à quatre. Cependant, dans de nombreux actes de mariages durant la Révolution, il existe encore une confusion sur la possibilité pour les pères et mères d'être témoins. L'article 3 de la loi de 1792 (de la section IV) dit que les conjoints doivent avoir « quatre témoins majeurs, parents ou non parents », sans dire que les pères et mères ne peuvent pas être choisis.

L'article 8 indique ensuite que l'acte « sera signé par les parties, par leurs pères et mères et parents présents, par les quatre témoins et par l'officier public », ce qui peut supposer que ces individus sont distincts. Néanmoins, il existe quand même de nombreux actes où des pères ou des mères sont comptés parmi les témoins. Par exemple, le 25 ventôse an IV, au mariage de Gilles Marc Garot avec Geneviève Julie Bataille, l'époux « accompagné et assisté dudit Philibert Garot [son père] aussi cordonnier et de Marceau Liebotte » et l'épouse « accompagnée et assistée dudit Antoine Bataille, son père [...] et de Jacques Allard [...] d'autre part ». Parmi les quatre témoins, il y avait donc deux pères.

Cette période révolutionnaire, avec un nouveau registre d'état civil entre novembre 1792 et 1804, apparaît donc comme une phase de transition entre l'Ancien Régime où les pères et mères étaient des témoins de mariage, avec la période de l'état civil, notamment à partir de 1804, où ils ne le sont plus.

C'est pourquoi nous avons choisi de ne pas séparer systématiquement les pères et mères des témoins entre novembre 1792 et 1804, même quand il y avait quatre autres individus

⁴²⁸ En revanche, nous avons mis de côté les signatures apposées si leur auteur n'était pas mentionné dans l'acte.

⁴²⁹ Les registres d'état civil commencent en novembre 1792 à Charleville.

mentionnés. Cette situation explique le nombre moyen de 4,5 témoins par mariage entre 1790 et l’an VIII et de 4,1 à la décennie suivante (Tableau 48). À partir de 1810, le nombre de témoins moyen est toujours de 4, avec la possibilité parfois d’ajouter un remplaçant d’un témoin absent.

Tableau 48 : nombre moyen de témoins par mariage (corpus des mariages, 1740-1890)

	N témoins	N mariages	Rapport témoins/mariages
1740-1749	1540	341	4,5
1750-1759	1206	286	4,2
1760-1769	1385	342	4,0
1770-1779	1786	389	4,6
1780-1789	880	164	5,4
1790-an VIII	921	203	4,5
an IX-1809	784	190	4,1
1810-1819	773	193	4,0
1820-1829	753	187	4,0
1830-1839	840	210	4,0
1840-1849	572	143	4,0
1850-1859	640	160	4,0
1860-1869	604	151	4,0
1870-1879	464	116	4,0
1880-1890	580	145	4,0
Total	13728	3220	4,3

Les statistiques pour déterminer combien de témoins appartenait à la famille sont principalement fondées sur deux indicateurs : le premier, et le plus simple, est l’indication explicite d’un lien de parenté avec un des époux dans l’acte de mariage. Cependant, ces mentions sont irrégulières avant l’application du Code civil et dans les registres paroissiaux du XVIII^e siècle, elles ne se limitent souvent qu’aux père et mère des époux. Les historiens ont donc construit un second indicateur : l’homonymie patronymique directe ou indirecte⁴³⁰. Si le patronyme du témoin est identique avec celui de l’époux ou de l’épouse, le témoin est considéré comme « homonyme direct ». Si le patronyme du témoin est identique à celui de la mère d’un des époux, le témoin est un « homonyme indirect ». Cette méthode garantit une certaine

⁴³⁰: Voir Jean-Pierre Bardet, « Angelots, famille, patrie : parrains et marraines à Bouafles (Eure) au XVIII^e siècle », in Guido Alfani, Philippe Castagnetti, Vincent Gourdon (dir.), *Baptiser. Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)*, Saint-Etienne, Publications de l’université de Saint-Etienne, 2009, p. 171-177 ; Camille Berteau, Vincent Gourdon, Isabelle Robin, « Trois siècles de parrainage à Aubervilliers. De la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles », in Guido Alfani, Vincent Gourdon, Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVI^e-XXI^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, p. 39-68, p. 48-50.

précision dans le calcul des témoins apparentés. En effet, l'homonymie directe ou indirecte est plus fiable, à certains égards, que la seule description du lien entre témoin et époux. En effet, entre 1792 et 1849, les témoins non apparentés sont qualifiés d'« amis »⁴³¹. Or, dans les années 1820, 12 « amis » étaient homonymes directs et 31 des homonymes indirects de l'un des deux époux. C'est pourquoi, nous avons intégré parmi les homonymes indirects les témoins que nous savions apparentés (par la branche maternelle ou par alliance), soit grâce à la mention d'un lien familial dans l'acte, soit par notre reconstitution des généalogies⁴³². Les tableaux des pourcentages d'homonymes directs et indirects sont donc les plus exhaustifs possibles.

Un dernier point mérite d'être souligné : l'attribution de deux témoins à chaque époux dans la description de l'acte semble, au moins pour une partie des mariages, purement formelle : un ami de l'époux peut en réalité être un parent de l'épouse, sollicité car l'époux n'avait personne à mobiliser ou parce que c'est ce parent qui avait mis en contact les conjoints. Dans la pratique, il devait y avoir des cas où la parenté d'un des conjoints était plus sollicitée pour des raisons pratiques ou stratégiques.

À partir de ces sources et de cette méthodologie, il est possible d'observer les témoins et l'évolution de leur homonymie (directe et indirecte) avec les conjoints entre 1740 et 1890.

⁴³¹ À partir de 1850, la terminologie change : il s'agit seulement de la mention « sans lien » ou « sans lien avec les époux ».

⁴³² En 1740-1749, trois témoins qualifiés comme beaux-frères ont néanmoins été classés comme non homonymes car il était impossible de savoir s'ils étaient apparentés à l'époux ou à l'épouse. Le même problème s'est posé en 1752, où trois témoins sont désignés par l'expression « leurs parents », ne permettant pas de savoir lequel est apparenté à quel époux ; en 1770, un « oncle maternel » n'a aucun époux de rattachement et aucune homonymie avec les mères des époux.

III. La hausse massive et rapide des témoins choisis dans la parenté entre 1740 et 1890

1. L'évolution générale de l'homonymie des témoins de mariage

Entre 1740 et 1890, les taux d'homonymie directe et indirecte des témoins avec les conjoints augmentent durant toute la période dans l'ensemble des mariages (Tableau 49 et Figure 20), en comptant les pères et mères « témoins » entre 1740 et 1803⁴³³. La figure 20 montre un pic de hausse de l'homonymie en 1780-1789 : l'identification précise des parents, plus bas, nous permettra de mieux cerner ces parents qui semblent plus mobilisés durant cette décennie.

Tableau 49 : homonymies directe et indirecte des témoins des époux et épouses (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)

	Homonymes directs		Homonymes indirects		Non homonymes		Total témoins
	N	%	N	%	N	%	
1740-1749	479	31	249	16	812	53	1540
1750-1759	374	31	236	20	596	49	1206
1760-1769	471	34	224	16	690	50	1385
1770-1779	568	32	366	20	852	48	1786
1780-1789	313	36	303	34	264	30	880
1790-an VIII	287	31	224	24	410	45	921
an IX-1809	216	28	207	26	361	46	784
1810-1819	177	23	207	27	389	50	773
1820-1829	154	20	235	31	364	48	753
1830-1839	183	22	303	36	354	42	840
1840-1849	124	22	219	38	229	40	572
1850-1859	147	23	280	44	213	33	640
1860-1869	150	25	295	49	159	26	604
1870-1879	103	22	222	48	139	30	464
1880-1890	158	27	268	46	154	27	580
Total	3904	28	3838	28	5986	44	13728

⁴³³ Ici l'analyse ne distingue pas les premiers mariages et les remariages.

Comme nous l'avions annoncé, l'homonymie permet de mieux calculer la part des parents parmi les témoins par rapport aux seuls liens déclarés dans l'acte de mariage, au moins jusqu'en 1860 (Figure 21 ; voir aussi tableau 54 infra).

Figure 20 : homonymie directe et indirecte des témoins des époux et des épouses (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)

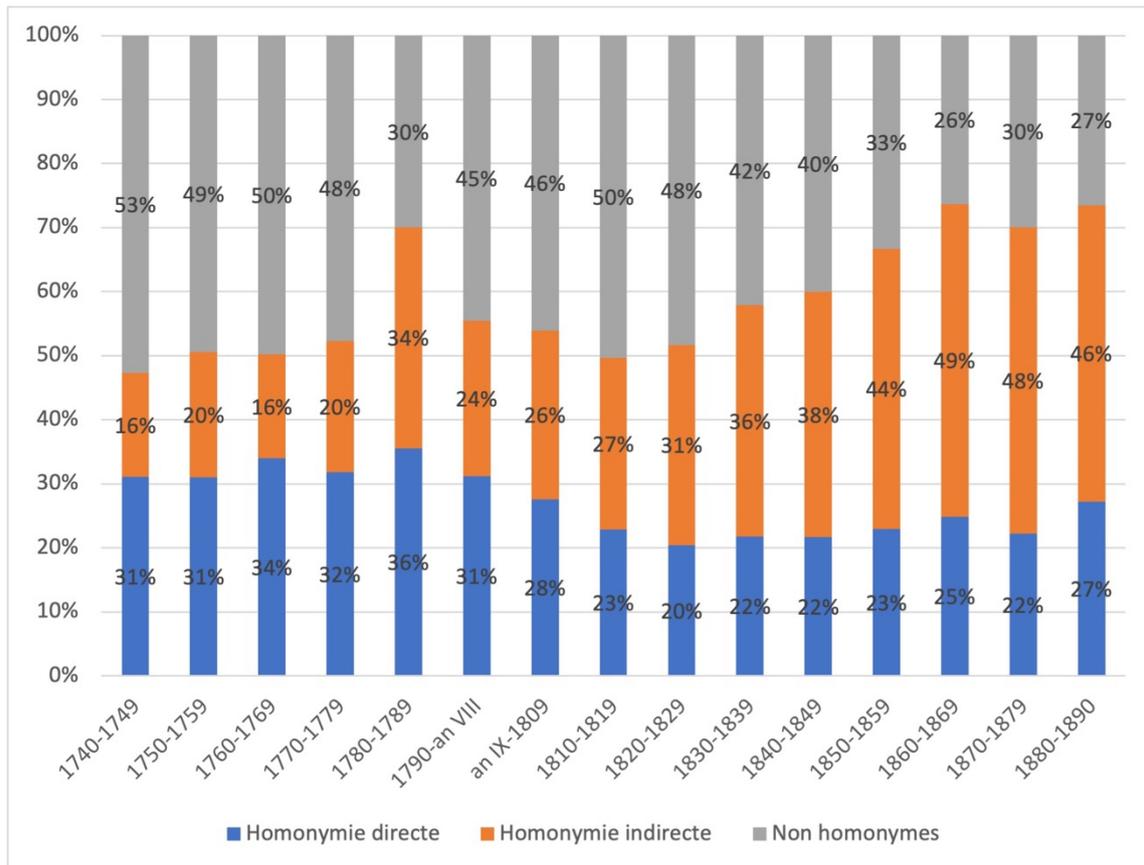
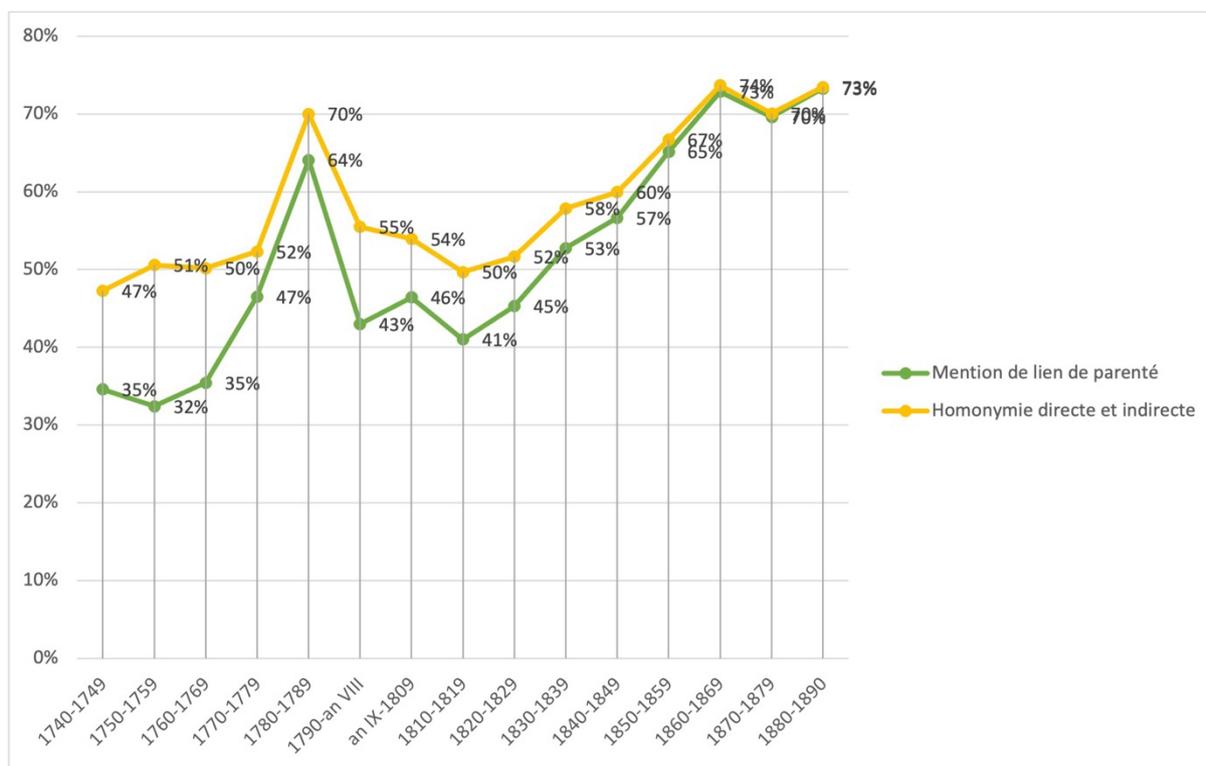


Figure 21 : comparaison des parts de témoins parents d'après les liens de parenté et d'après le calcul de l'homonymie directe et indirecte (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)



Les témoins homonymes directs et indirects représentent la moitié des témoins dès 1750-1759. Globalement, leur proportion augmente ensuite jusqu'à la fin du XIX^e siècle, malgré une légère-diminution entre l'an IX et 1829, qui ne descend pas au-dessous de 50%. Une stabilisation autour de 70% à 74% est sensible entre 1860 et 1890. Il s'agit d'un taux d'homonymie directe et indirecte exceptionnellement élevé.

Par rapport aux études sur Tassin-la-Demi-Lune, ou encore La Haye et les Flandres⁴³⁴, mentionnées en introduction, la hausse des témoins familiaux semble donc plus précoce d'environ 20 ans à Charleville, avec presque 60% de témoins homonymes dans les années 1830. Certes, les 70% de témoins homonymes à la fin de la période sont explicables par le fait que notre échantillon est sédentaire et constitué de mariages choisis sur un critère de parenté entre 1780 et 1890. Cependant, ce taux semble tout de même très élevé⁴³⁵. On peut le comparer à celui de Samois-sur-Seine, entre 1837 et 1850 : 75,2% des témoins étaient aussi de la famille des époux, mais le taux chute à 51,3% entre 1877 et 1889⁴³⁶. Le contexte y est différent de

⁴³⁴ *Ibid.*, p. 485 ; Vincent Gourdon, Emilie Joz, *art. cit.*, p. 178 ; Koen Matthijs, *art. cit.*, p. 392 ; Frans Van Poppel, Marloes Schoonheim, *art. cit.*, p. 184.

⁴³⁵ Une étude de tous les témoins de mariage à Charleville au XIX^e siècle pourrait permettre d'apprécier la spécificité de la pratique dans la cité.

⁴³⁶ Vincent Gourdon, « La mobilisation symbolique de la parenté... », *art. cit.*, p. 487.

Charleville : il s'agissait d'un village de Seine-et-Marne, qui a été ensuite profondément bouleversé dans sa structure économique et démographique par la crise du phylloxera dans les années 1870, par l'émigration vers Paris et ses banlieues industrielles.

Ce tableau général de l'homonymie des témoins peut être précisé en fonction du sexe du conjoint : la parenté de l'épouse est davantage sollicitée que celle de l'époux, ce qui était plutôt attendu puisqu'il était d'usage de se marier dans la paroisse ou la commune de l'épouse (Tableau 50).

Tableau 50 : répartition des témoins en fonction de leur homonymie directe et indirecte avec les conjoints (corpus des mariages, 1740-1890)

	Avec époux		Avec épouse		Avec deux époux		Total homonymes
	N	%	N	%	N	%	
1740-1749	349	47,9	379	52,1	0	0	728
1750-1759	264	43,3	346	56,7	0	0	610
1760-1769	327	47,1	368	52,9	0	0	695
1770-1779	447	47,9	487	52,1	0	0	934
1780-1789	255	41,4	356	57,8	5	0,8	616
1790-an VIII	245	47,9	260	50,9	6	1,2	511
an IX-1809	199	47,0	224	53,0	0	0,0	423
1810-1819	177	46,1	207	53,9	0	0,0	384
1820-1829	171	44,0	213	54,8	5	1,3	389
1830-1839	227	46,7	255	52,5	4	0,8	486
1840-1849	162	47,2	180	52,5	1	0,3	343
1850-1859	197	46,1	225	52,7	5	1,2	427
1860-1869	213	47,9	229	51,5	3	0,7	445
1870-1879	138	42,5	187	57,5	0	0,0	325
1880-1890	204	47,9	221	51,9	1	0,2	426
Total	3575	46,2	4137	53,4	30	0,4	7742

Il y avait un faible écart dû au sexe de l'époux : 46 % en moyenne des témoins homonymes étaient sollicités du côté de l'époux ; 53% du côté de l'épouse. Certains témoins étaient, quant à eux, homonymes directs ou indirects des deux époux en même temps, ce qui révèle que les deux époux étaient apparentés. Cependant, les effectifs, concentrés entre 1780 et 1870, sont tout de même très petits et très marginaux à l'échelle de l'ensemble des mariages (avec un maximum de 1,3% seulement en 1820-1829). Les taux peuvent être qualifiés de stables durant les 150 ans. Il y a manifestement une volonté de maintenir un certain équilibre dans la sollicitation de la parenté pour les deux époux. D'autres études ont aussi montré une répartition

assez égale au XIX^e siècle : dans le Berry en 1845, les témoins pour l'épouse sont 64% à être parents, contre 56 % pour l'époux⁴³⁷. À Louvain, sur tout le XIX^e siècle et en ne prenant que les témoins apparentés, Koen Matthijs observe un parfait équilibre de recrutement dans la famille de l'époux et de l'épouse (50% pour chacun)⁴³⁸. Il explique cette égalité par le fait que « le nouveau mariage ne peut pas être grevé par des conflits entre les familles dès son commencement. Quant aux témoins, cela suppose un échange équitable »⁴³⁹ ; équité qui était possible grâce au nombre pair des témoins. À Samois-sur-Seine, entre 1837 et 1889, 64,6% des témoins de l'épouse étaient homonymes pour 60,7% du côté de l'époux⁴⁴⁰. Cyril Grange a aussi montré dans les mariages juifs à Paris entre 1875 et 1914 que les époux choisissaient en moyenne 55,7% à 58,7% de parents témoins pour les hommes et 63,7 à 65,1% pour les femmes⁴⁴¹. Charleville, si l'on en croit notre échantillon, se situe donc durant toute la période dans le même phénomène d'égalité de sollicitation des groupes de parenté, avec une éventuelle légère surreprésentation du côté féminin.

Cette dernière est le résultat de facteurs indirects : tout d'abord, les femmes étaient plus souvent natives de Charleville que les hommes dans notre échantillon. L'usage de se marier dans la commune de l'épouse rend aussi de fait la parenté de l'épouse davantage mobilisable. De plus, par leur jeune âge, elles avaient plus de chance d'avoir leur père, un oncle ou un grand-père survivant. Enfin, sachant que seuls des hommes peuvent être sollicités comme témoins durant notre période, les femmes pourraient avoir eu plus de mal à mobiliser des amis masculins, puisqu'elles en auraient eu moins que les hommes en dehors de leur parenté⁴⁴². Alain Pauquet avançait l'idée que les femmes étaient davantage à la maison et tournées vers la famille⁴⁴³, ce qui se traduit par le fait que les épouses avaient 36% de témoins amis et les hommes 44% au XIX^e siècle dans son échantillon de population du Berry. Même si de nombreuses femmes des classes populaires travaillaient, comme les nombreuses ouvrières en brosserie à Charleville au XIX^e siècle, il est possible leurs relations professionnelles aient majoritairement été féminines.

⁴³⁷ Alain Pauquet, *op. cit.*, p. 374.

⁴³⁸ Koen Matthijs, *art. cit.*, p. 394.

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 394: "the new marriage cannot be encumbered with disputes between families from the outset. As to witnesses, this presupposes a fair exchange » (traduit par nous).

⁴⁴⁰ Vincent Gourdon, « La mobilisation symbolique... », *art. cit.*, p. 479.

⁴⁴¹ Cyril Grange, « Les choix des témoins au mariage des Israélites à Paris. Intégration à la société globale et cohésion socio-professionnelle (1875-1914) », in Guy Brunet, Michel Oris, Alain Bideau (dir.), *Les minorités. Une démographie culturelle et politique, XVIII^e-XIX^e siècles*, Berne, Peter Lang, 2004, p. 197-232, p. 208 ; voir aussi : *id.*, « The choice of matrimonial witnesses by Parisian Jews: Integration into greater society and socio-professional cohesion (1875–1914) », *The History of the Family*, vol. 10, n°1, 2005, p. 21-44, p. 28.

⁴⁴² Vincent Gourdon, *art. cit.*, 2006, p. 38 et 44-45. On peut ajouter qu'il pouvait aussi être plus difficile pour une femme, en termes de réputation, d'avoir des amis parmi les hommes.

⁴⁴³ Alain Pauquet, *op. cit.*, p. 309.

Après cette première approche par la concordance du patronyme des témoins avec ceux des conjoints et des mères de ces derniers, il est possible de regarder plus en détail les liens de parenté mentionnés dans les actes.

2. Le profil moyen des témoins de mariage et en particulier des témoins parents

Avant de détailler la répartition des témoins selon les liens de parenté, il est possible d'apprécier la capacité à signer des témoins de mariage ainsi que l'écart générationnel entre eux et les époux avec la comparaison des âges moyens.

2.1. La capacité à signer des témoins de mariage

Comme les époux, la signature des témoins de mariage est demandée pour clôturer l'acte. S'ils ne savent pas signer, l'acte de mariage religieux ou d'état civil doit le mentionner. Il est donc possible d'en tirer des statistiques simples. Dans le tableau, la colonne « inconnu » regroupe les cas où il manquait une signature ou une mention d'incapacité. Durant la Révolution, cette situation n'était pas rare. Le taux de témoins capables de signer est exceptionnellement haut : plus de 80%, dès les années 1740, alors qu'à la même décennie, 69 % des époux en étaient capables (tableau 51).

Tableau 51 : capacité à signer des témoins (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)

	Signe		Ne signe pas		Inconnu		Total témoins
1740-1749	1327	86%	174	11%	39	3%	1540
1750-1759	993	82%	186	15%	27	2%	1206
1760-1769	1086	78%	271	20%	28	2%	1385
1770-1779	1476	83%	279	16%	31	2%	1786
1780-1789	766	87%	87	10%	27	3%	880
1790-an VIII	791	86%	56	6%	74	8%	921
an IX-1809	743	95%	35	4%	6	1%	784
1810-1819	741	96%	19	2%	13	2%	773
1820-1829	727	97%	20	3%	6	1%	753
1830-1839	802	95%	38	5%	0	0%	840
1840-1849	542	95%	29	5%	1	0%	572
1850-1859	603	94%	32	5%	5	1%	640
1860-1869	588	97%	16	3%	0	0%	604
1870-1879	458	99%	6	1%	0	0%	464
1880-1890	573	99%	6	1%	1	0%	580
Total	12216	89%	1254	9%	258	2%	13728

Ces taux très élevés peuvent être expliqués de plusieurs façons. Tout d’abord, nous l’avons vu, les témoins sont plus âgés que les époux, avec une moyenne de 41,8 ans entre 1790 et 1890. Il est possible qu’en plus de l’alphabétisation à l’école, certains hommes ont dû apprendre à signer au cours de leur vie d’adulte. Cependant, il semble surtout que la principale raison est dans le fait de solliciter des témoins qui savent signer : nous l’avons indiqué, à partir de 1736, la législation royale demandait des témoins sachant lire et écrire. Ce critère n’apparaît plus dans le Code civil de 1804, mais il est possible que ce soit resté une norme plus ou moins consciente dans l’esprit des familles. L’âge des témoins renseigne également sur leur position sociale par rapport aux conjoints.

2.2. L’âge des témoins

L’âge moyen des témoins est de 41,8 ans entre 1793 et 1890, période durant laquelle les âges des témoins sont notés avec encore beaucoup d’irrégularité entre 1793 et l’an VIII (Tableau 52). Pendant la Révolution, alors que les pères et mères pouvaient être témoin, l’âge moyen était de 43,4 ans. Mais malgré leur exclusion à partir de 1804, l’âge ne diminue pas beaucoup : il est encore de 43,4 en 1810-1819. L’âge s’abaisse ensuite progressivement jusqu’au milieu du XIX^e siècle, où il atteint 39,5 ans. Il remonte à la fin du siècle autour de 42 ans⁴⁴⁴.

Tableau 52 : âge moyen des témoins par décennie (tous mariages, corpus des mariages, 1790-1890)

Décennie	Age moyen	N sans âge ou illisible	N témoins
1790-an VIII	43,4	472	921
an XI-1809	42,1	19	784
1810-1819	43,4	18	773
1820-1829	42,4	8	753
1830-1839	40,8	3	840
1840-1849	39,5	1	572
1850-1859	40,9	2	640
1860-1869	42,1	0	604
1870-1879	42,0	0	464
1880-1890	41,6	0	580
-	Moyenne : 41,8	Total : 523	Total : 6931

⁴⁴⁴ Nous n’avons pas séparé les témoins comme étant du côté de l’époux ou de l’épouse, car, comme nous l’avons mentionné, parfois un témoin ami « de l’époux » était en fait un membre de la famille de l’épouse. De plus, à partir des années 1840, la mention « sans lien » ne permet plus de départager les témoins.

L'écart d'âge avec les époux est supérieur est 12,6 ans en moyenne, et de 16 ans avec les épouses (Tableau 53).

Tableau 53 : l'âge moyen au mariage des conjoints et l'écart d'âge avec les témoins (tous mariages, corpus des mariages, 1790-1890)

Décennie	Hommes		Femmes	
	âge moyen	écart avec l'âge moyen des témoins	âge moyen	écart avec l'âge moyen des témoins
1790-an VIII	29,9	-13,5	25,8	-17,6
An IX-1809	30,8	-11,3	27,5	-14,6
1810-1819	30,5	-12,9	26,9	-16,5
1820-1829	29,8	-12,6	27	-15,4
1830-1839	28,6	-12,2	26,4	-14,4
1840-1849	28,2	-11,3	25,7	-13,8
1850-1859	28,7	-12,2	24,3	-16,6
1860-1869	27,8	-14,3	24,1	-18
1870-1879	30,1	-11,9	25,5	-16,5
1880-1890	28	-13,6	23,9	-17,7
Moyenne	29,2	-12,6	25,7	-16,1

Les résultats carolopolitains s'inscrivent parfaitement dans les données de quelques travaux existants. Ainsi à Belleville au XIX^e siècle, l'âge oscillait aussi entre 40 et 50 ans : cela peut être un indice, selon Gérard Jacquemet, que les témoins avaient peut-être une position sociale plus élevée que celle des époux, qui eux, était plus jeunes et récemment entrés dans la vie active⁴⁴⁵. À Samoï-sur-Seine, entre 1837 et 1889, l'âge moyen des témoins de l'époux est de 41,9 ans contre 42 ans pour ceux de l'épouse⁴⁴⁶. À Elbeuf, en 1872-1873, les deux témoins de l'époux sont âgés en moyenne de 39,3 et 38,9 ans ; pour les épouses, ils sont un peu plus vieux : 41,2 et 40,7 ans⁴⁴⁷. Les hommes solliciteraient donc davantage de témoins de leur âge, au contraire des femmes, plus jeunes que les hommes au mariage, et qui seraient plus sujettes à une verticalisation des rapports avec leurs témoins apparentés. Cette hypothèse peut être confirmée avec les mentions des liens de parenté.

⁴⁴⁵ Gérard Jacquemet, *op. cit.*, p. 342.

⁴⁴⁶ Vincent Gourdon, *art. cit.*, 2006, p. 42.

⁴⁴⁷ Karine Hamel, *art. cit.*, p. 42.

2.3. Les témoins parents : une hausse des collatéraux au cours de la période

Les types de parents choisis entre 1740 et 1890 (tous époux confondus)

Le lien de parenté entre le témoin et l'époux (ou l'épouse) sont plutôt bien notés à Charleville durant les 150 ans observés, même s'il existe, semble-t-il, un sous-enregistrement entre 1740 et 1780 : beaucoup de mariages énumèrent les personnes présentes sans plus de détails, après les adultes chargés de donner leur consentement (père, mère, tuteur ou curateur, représentant d'un parent). Ainsi, entre 1740 et 1749, 954 témoins ne sont qualifiés d'aucune information, ce qui représente 62% de l'ensemble des témoins. Entre 1790 et l'an VIII, ils sont encore, 31% à ne pas pouvoir être identifiés (Tableau 54). Il faut donc comprendre qu'entre 1740 et l'an VIII, les pères et mères seront probablement légèrement surreprésentés par rapport aux autres membres de la famille.

Tableau 54 : nombre et pourcentage de témoins sans information sur leur lien avec les époux inscrit dans les actes de mariage (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)

Décennie	Sans lien précisé	%	N témoins
1740-1749	954	62%	1540
1750-1759	761	63%	1206
1760-1769	833	60%	1385
1770-1779	907	51%	1786
1780-1789	283	32%	880
1790-an VIII	288	31%	921
an XI-1809	4	0,5%	784
1810-1819	9	1,2%	773
1820-1829	7	0,9%	753
1830-1839	2	0,2%	840
1840-1849	10	1,7%	572
1850-1859	3	0,5%	640
1860-1869	2	0,3%	604
1870-1879	11	2,4%	464
1880-1890	1	0,2%	580
Total	4075	30%	13728

Si l'on calcule la part des principaux témoins apparentés sur la totalité des témoins, on peut voir une sollicitation croissante des frères, beaux-frères, oncles et cousins (Figure 22, tableaux 55 et 56). Les parts des pères et des mères sont, comme attendu, assez élevées parmi les témoins d'Ancien Régime. On observe encore, entre 1780 et 1789, le pic de sollicitation de

pères et mères, d'oncles, de frères et de cousins. Il peut être expliqué soit par une réelle mobilisation plus grande durant cette décennie, soit par une notation qui a été réalisée avec plus de zèle par les prêtres officiants.

Pères et mères disparaissent progressivement à partir de l'instauration de l'état civil en novembre 1792. Les quelques cas rares observables au XIX^e siècle sont des beaux-pères (0,9 % en 1850-1859) ou des belles-mères (0,1% en 1810-1819). Malgré la possibilité de recourir aux beaux-pères comme témoins au XIX^e siècle d'après la législation, ces parents sont plutôt laissés de côtés par les époux.

Figure 22 : les principaux témoins apparentés aux époux parmi tous les témoins (tous mariages, 1740-1890)

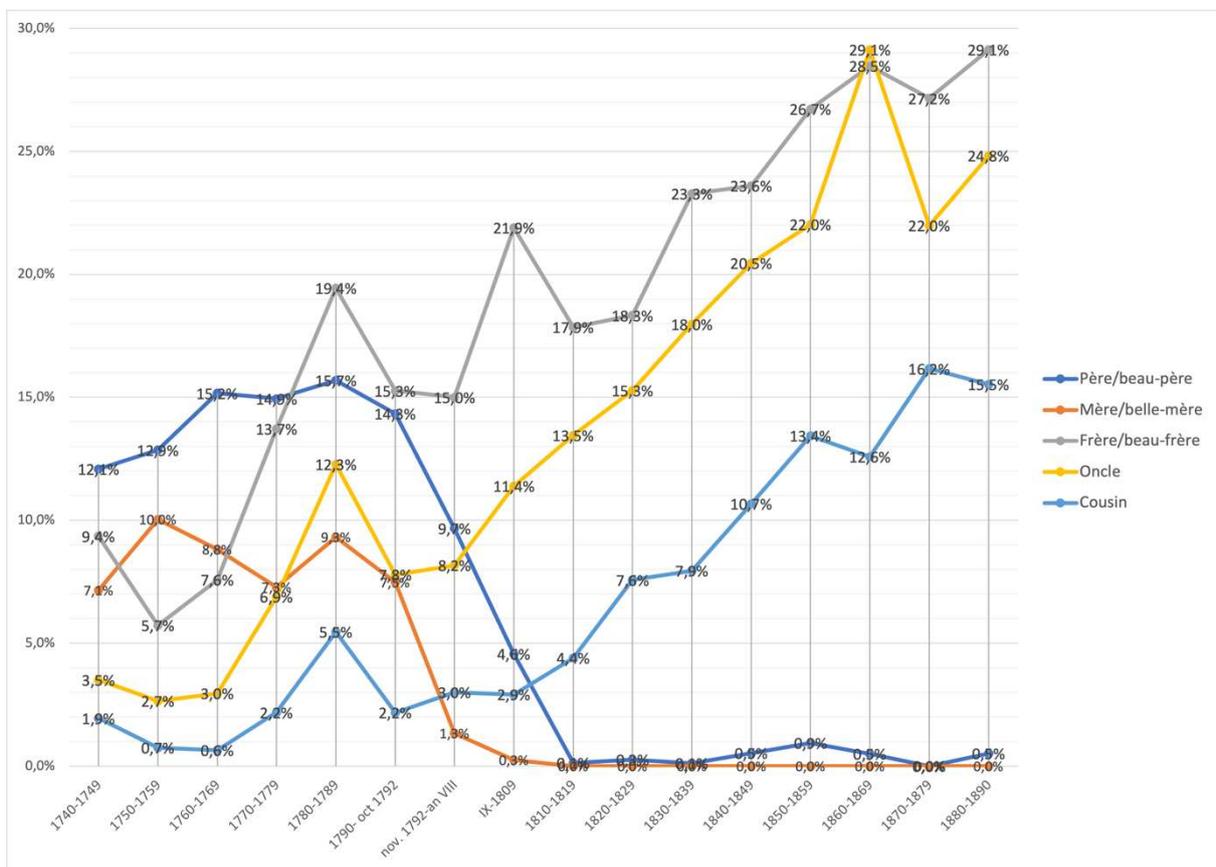


Tableau 55 : part des témoins apparentés avec les époux des deux sexes sur le total de témoins (tous mariages, corpus des mariages, 1740-octobre 1792)

	1740 – 1749	1750 – 1759	1760 – 1769	1770 – 1779	1780 – 1789	1790 – oct 1792
(Beau-)père	12,1%	12,9%	15,2%	14,9%	15,7%	14,3%
(Belle-)mère	7,1%	10,0%	8,8%	7,3%	9,3%	7,5%
(Beau-)frère	9,4%	5,7%	7,6%	13,7%	19,4%	15,3%
Oncle	3,5%	2,7%	3,0%	6,9%	12,3%	7,8%
Cousin	1,9%	0,7%	0,6%	2,2%	5,5%	2,2%
Fils/gendre	0,4%	0,2%	0,0%	0,7%	0,5%	0,3%
Neveu	0,2%	0,0%	0,1%	0,4%	0,6%	0,6%
Gd-parent / gd-oncle	0,1%	0,1%	0,1%	0,4%	0,6%	0,3%
Parent indéterminé	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,5%	0,0%
Total	34,7%	32,4%	35,5%	46,5%	64,2%	48,3%

Tableau 56 : part des témoins apparentés avec les époux des deux sexes sur l'ensemble des témoins (tous mariages, corpus des mariages, nov.1792-1890)

	nov. 1792 – an VIII	IX – 1809	1810 – 1819	1820 – 1829	1830 – 1839	1840 – 1849	1850 – 1859	1860 – 1869	1870 – 1879	1880 – 1890
(Beau-)père	9,7%	4,6%	0,1%	0,3%	0,1%	0,5%	0,9%	0,5%	0,0%	0,5%
(Belle-)mère	1,3%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
(Beau-)frère	15,0%	21,9%	17,9%	18,3%	23,3%	23,6%	26,7%	28,5%	27,2%	29,1%
Oncle	8,2%	11,4%	13,5%	15,3%	18,0%	20,5%	22,0%	29,1%	22,0%	24,8%
Cousin	3,0%	2,9%	4,4%	7,6%	7,9%	10,7%	13,4%	12,6%	16,2%	15,5%
Fils/gendre	0,3%	0,6%	0,3%	0,0%	0,1%	0,7%	0,3%	0,2%	0,4%	0,2%
Neveu	0,0%	0,4%	0,6%	0,5%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	1,3%	0,3%
Gd-parent / gd-oncle	0,7%	0,6%	0,8%	1,2%	1,0%	0,3%	1,6%	1,7%	2,6%	2,8%
Parent indéterminé	2,0%	3,8%	3,5%	2,1%	0,2%	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%
Total	40,2%	46,5%	41,0%	45,3%	51,0%	56,6%	65,2%	72,8%	69,6%	73,3%

L'élément majeur de cette évolution est la hausse de la part des frères et beaux-frères⁴⁴⁸ : presque 10% en 1740-1749, 20% en 1780-1789, vers 25% au milieu du XIX^e siècle et presque 30% à la fin du XIX^e siècle. Ils sont talonnés par les oncles, qui les dépassent légèrement en

⁴⁴⁸ Nous avons ici choisi de ne pas faire la distinction entre les frères et les beaux-frères pour des raisons pratiques : un beau-frère peut être sollicité parce que l'époux ou l'épouse n'a pas de frère.

1870-1879. Les oncles étaient 12% des témoins avant la Révolution, ce qui était déjà beaucoup : En comparaison, à Notre-Dame de Vernon au XVIII^e siècle, 5 à 10 % de l'ensemble des témoins sont des oncles au XVIII^e siècle⁴⁴⁹. À Charleville, ils atteignent 20% au milieu du XIX^e siècle puis 25% en 1880-1890. Les autres études montrent des situations variées : certaines localités voient une prépondérance marquée des oncles : à Samois-sur-Seine, entre 1837 et 1889, ils étaient deux fois plus nombreux que les frères et beaux-frères⁴⁵⁰ ; à Elbeuf, les oncles étaient, entre 1872 et 1873, les premiers parents choisis avec 15,6% de l'ensemble des témoins, contre 12,5 % pour les frères et beaux-frères. Enfin, à Noisy le Sec, entre 1880 et 1895, les oncles sont environ 43% des témoins des maris (contre 31% de frères et beaux-frères) et environ 39% des épouses (contre 26% de frères et beaux-frères). Dans le Berry au milieu du XIX^e siècle, dans les villes, les oncles trouvent aussi la première place parmi les témoins (32%), contre 29,4% pour les frères et 17,8 % pour les beaux-frères⁴⁵¹. Le milieu urbain favorise très facilement la sollicitation des collatéraux car il est fréquent qu'un migrant se soit installé dans une ville avec un frère.

La surreprésentation pour les frères et beaux-frères à Charleville est comparable à celle observée dans les villes de banlieues marquées par l'immigration⁴⁵² : à Tassin-la-Demi-Lune, au XIX^e siècle, les frères et beaux-frères représentent 11,87% sur toute la période (1793-1895), avec une croissance entre 1856-1875 et 1876-1895⁴⁵³. À Ivry-sur-Seine, entre 1880 et 1896, il était plus fréquent de voir des frères et beaux-frères (environ 26% des témoins) que des oncles (12%) parmi les témoins de l'époux (proportions qui sont d'environ 23% et 16% pour l'épouse)⁴⁵⁴. Cependant, l'explication de l'immigration, selon laquelle des fratries émigrent ensemble et se sollicitent ensuite au mariage, ne peut être mobilisée pour notre échantillon. Puisque ce dernier est composé de lignées sédentaires, il semble donc que notre corpus de Charleville est caractérisé par une préférence sensible pour les frères et beaux-frères. Cette orientation est aussi observée aux Pays-Bas par Hilde Bras : entre 1830 et 1950, les témoins collatéraux (composés à 90% de frères et beaux-frères) qui forment 26% de tous les témoins, alors les témoins « verticaux » (dont les oncles et les grands-pères) ne sont que 8 % dans l'ensemble de 17 000 mariages ruraux et urbains⁴⁵⁵.

⁴⁴⁹ Marion Trévisi, *op. cit.*, p. 182-184.

⁴⁵⁰ Vincent Gourdon, « Les témoins de mariage civil... », *art. cit.*, 2008, p. 72-73.

⁴⁵¹ Alain Pauquet, *op. cit.*, p. 376-377.

⁴⁵² Vincent Gourdon, « La mobilisation symbolique... », *art. cit.*, p. 483-484.

⁴⁵³ Vincent Gourdon, Emilie Joz, *art. cit.*, p. 178.

⁴⁵⁴ Sandra Brée, *art. cit.*, p. 393.

⁴⁵⁵ Hilde Bras, *art. cit.*, p. 118-120.

La part des cousins à Charleville, marginale avec moins de 5% sur l'ensemble des témoins jusque dans les années 1810, atteint plus de 10% à partir de 1840 et 15% à la fin de la période. Il s'agit de cousins sans plus de précision : cela inclut potentiellement les germains et ceux issus de germains. Les cousins semblent plus nombreux dans notre échantillon que dans d'autres études : ils ne représentent que 2,5 % de tous les témoins à la Haye au XIX^e siècle⁴⁵⁶. La proportion élevée est ici probablement une particularité due à la nature de l'échantillon Charleville : les groupes patronymiques reconstitués sont sédentaires et un grand nombre est composé de nombreuses lignées collatérales. Il y a donc une possibilité plus grande de mobiliser les cousins.

Il y avait également, durant l'Ancien Régime, quelques rares grands-pères et grands-oncles, des neveux et des fils, en plus de « parents » sans plus de précision (tableaux 8 et 9). À partir du Code civil de 1804, l'impossibilité de solliciter les pères et mères a probablement reporté une partie du choix sur les oncles, mais surtout sur les frères. Les aïeuls ou grands-oncles représentent jusqu'à 2,8% dans le second XIX^e siècle. Il s'agit d'un taux relativement élevé si on le compare à celui de 0,8% à La Haye entre 1858 et 1902, toutes confessions confondues⁴⁵⁷. Cela s'explique probablement encore une fois par le caractère sédentaire de l'échantillon : le fait de se marier dans la ville où l'on est né (ce qui était le cas pour au moins l'un des deux époux de notre corpus), est une condition rendant plus facile la sollicitation des grands-pères encore en vie et habitant la même localité. C'est pourquoi, à Elbeuf, les femmes qui vivaient chez leurs parents au moment du mariage étaient 2,67 % à choisir un (ou deux) grand-père(s) comme témoin en 1872-1873, tandis que celles qui ne vivaient pas avec leur famille ne faisaient jamais ce choix⁴⁵⁸.

Une horizontalisation du choix du témoin semble donc se réaliser par la sollicitation toujours prioritaire des frères et celle croissante des cousins. Mais il reste encore à préciser ces choix de témoins apparentés en fonction du sexe de l'époux

Des témoins différents selon le sexe de l'époux

La répartition des témoins frères, beaux-frères, cousins et oncles des époux et des épouses confirme l'impression générale de tendance à l'horizontalisation du choix des témoins

⁴⁵⁶ Frans Van Poppel, Marloes Schoonheim, *art. cit.*, p. 182.

⁴⁵⁷ *Ibid.*

⁴⁵⁸ Karine Hamel, *art. cit.*, p. 40.

(Figures 23 et 24). Néanmoins, les femmes ont plus fréquemment des oncles comme témoins que leurs maris : ceux-ci sont par exemple 42% des témoins apparentés en 1830-1839, contre 28% du côté des époux. Cette différence induite par le sexe de l'époux apparaît de façon claire à partir de l'an IX avec un écart de 10 points de pourcentages entre les témoins de l'époux et de l'épouse.

Figure 23 : part des frères/beaux-frères, oncles et cousins parmi les témoins avec un lien de parenté avec l'époux (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)

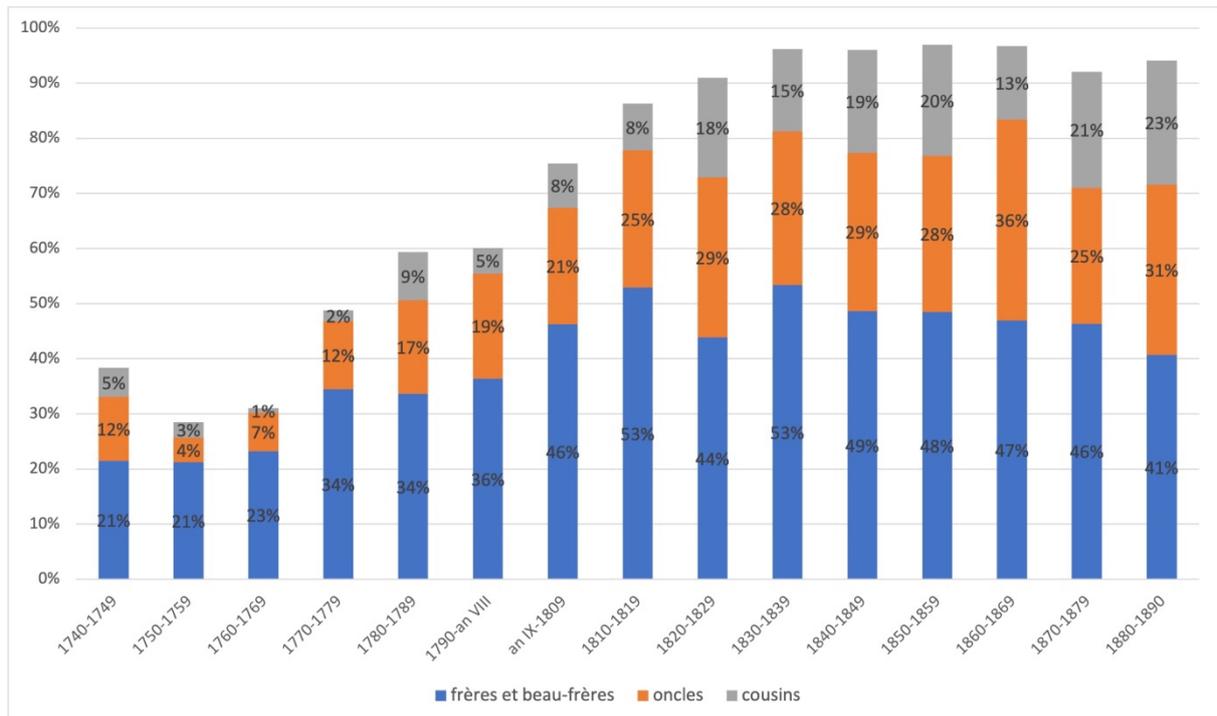
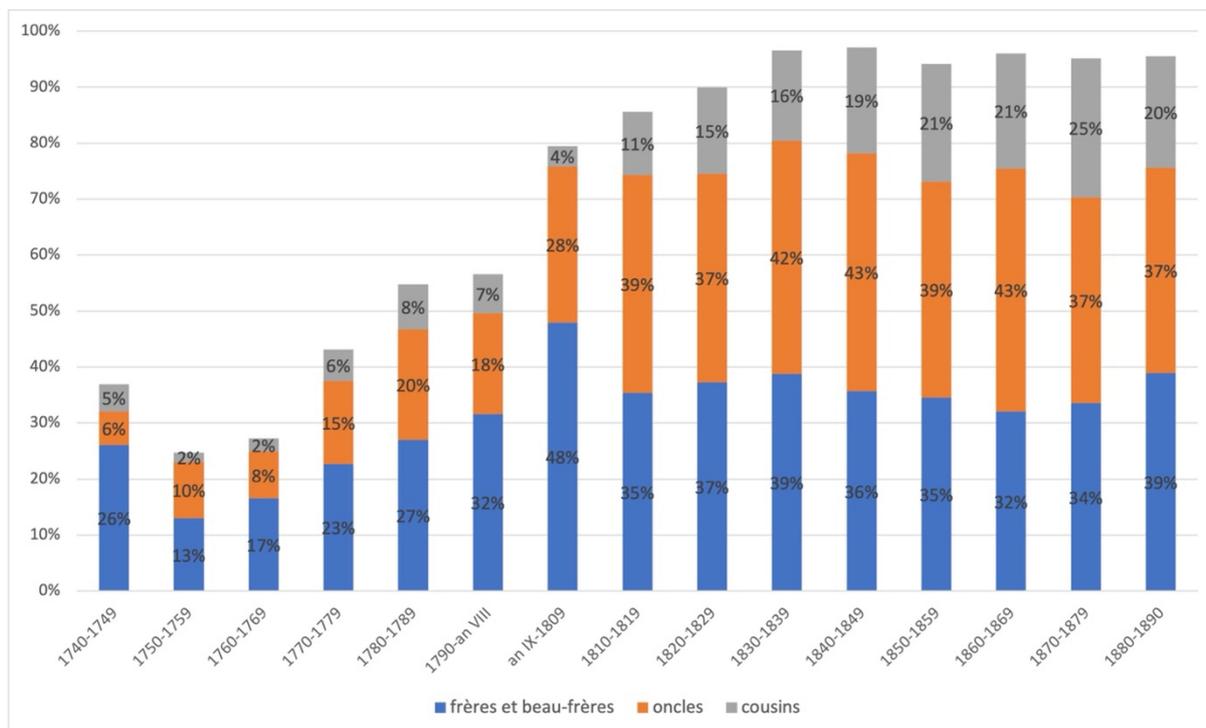


Figure 24 : part des frères/beaux-frères, oncles et cousins parmi les témoins avec un lien de parenté avec l'épouse (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)



Pour vérifier véritablement la part des générations sollicitées au témoignage au mariage, nous pouvons regrouper les témoins parents par génération (Figure 25 et 26). Les frères, beaux-frères et cousins qui appartiennent à la même génération que les époux, ont été rassemblés dans la catégorie G0. La génération 1 (G-1) est celle des parents et oncles des époux et G-2 celle de leurs grands-parents et grands-oncles.

Du côté de l'époux, les témoins sont majoritairement de la même génération à partir des années 1780 et de façon définitive à partir de l'an IX-1809. L'écart devient alors très grand avec les hommes de la génération précédente (entre 20 à 30%). Les grands-pères et grands-oncles sont très minoritaire un maximum 3,6% jusqu'en 1860-1869 et 2,9% à la fin du siècle.

Figure 25: part des témoins apparentés à l'époux, selon leur génération et par rapport aux témoins apparentés (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)

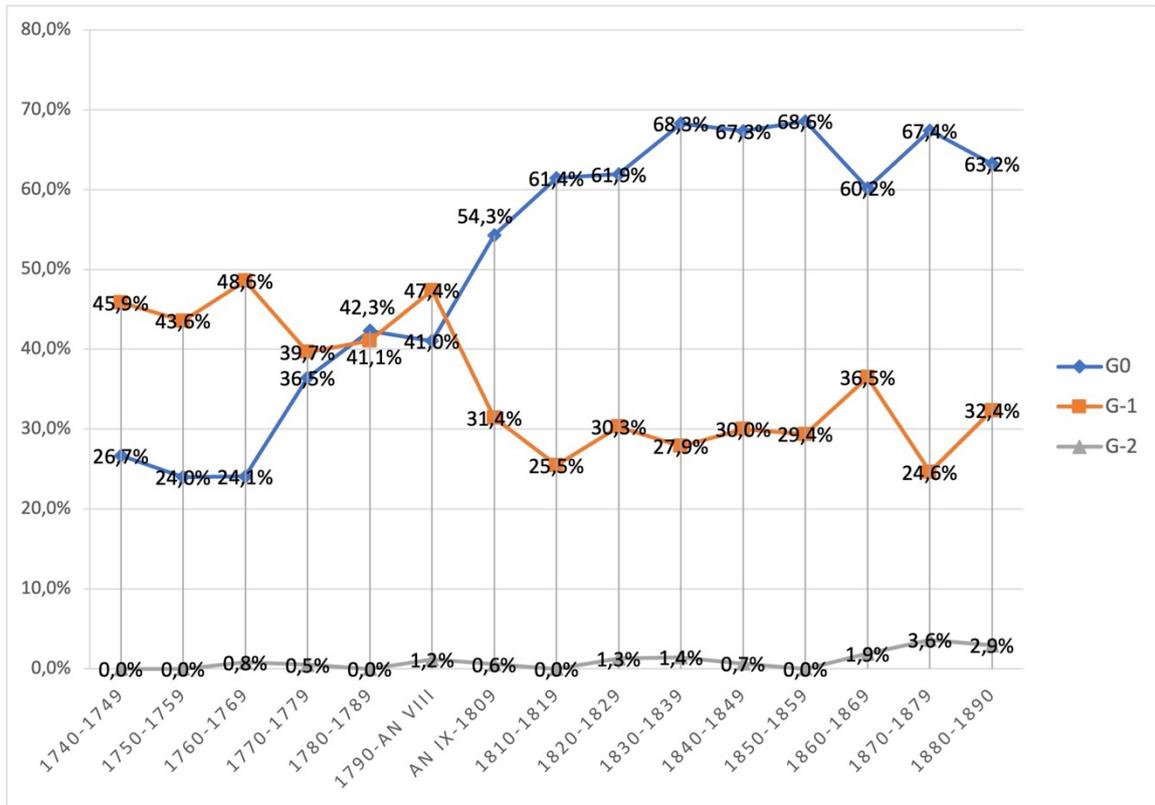
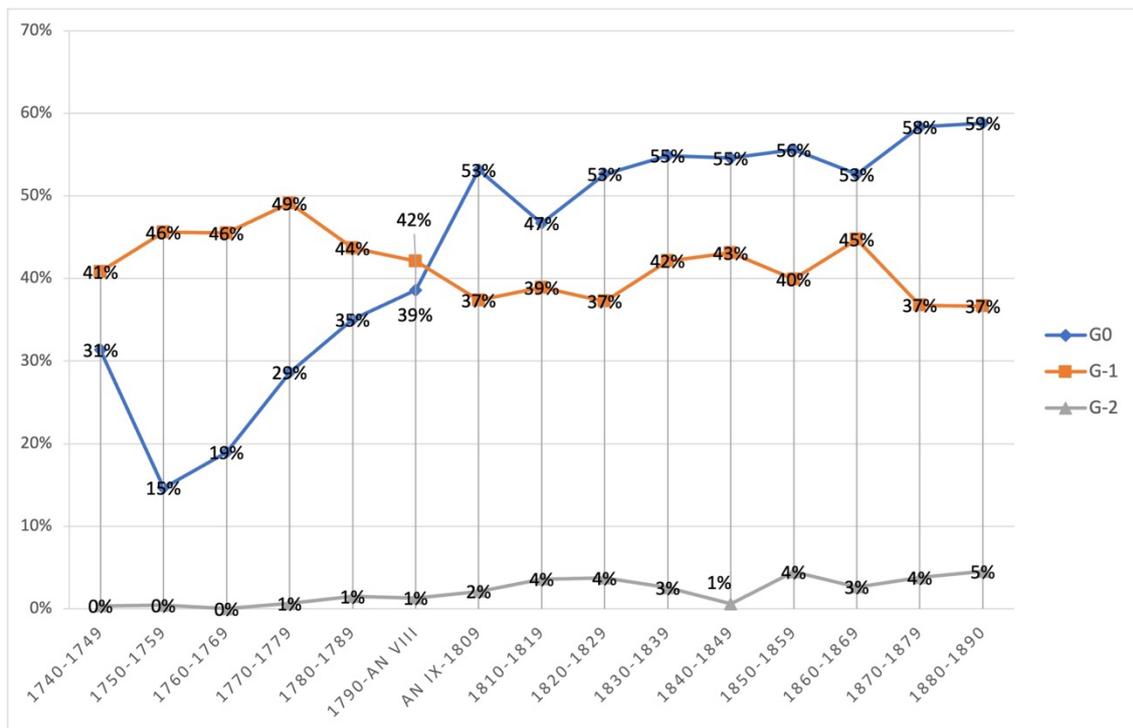


Figure 26 : part des témoins apparentés à l'épouse, selon leur génération et par rapport aux témoins apparentés (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)



Pour les femmes, la génération des parents est très prédominante jusqu'en 1780-1789. Entre 1790 et l'an VIII, les frères, beaux-frères et cousins ont commencé à talonner les parents et les oncles, puis ils les dépassent jusqu'à la fin du siècle, mais avec un écart plus petit que du côté des époux (environ 10 à 20 %). Comme à Samois-sur-Seine, la stabilité de résidence, la présence de parents au mariage et la jeunesse des mariées favorisent surtout la sollicitation des oncles pour les épouses à Charleville, marquant ainsi « l'emprise supérieure qu'ont les parents et la parenté sur les jeunes filles »⁴⁵⁹. Les grands-pères et grands-oncles sont aussi très minoritaires, et légèrement plus nombreux que pour les époux : ils représentent environ 1,5% entre 1850 et 1890. Ceci est certainement dû au jeune âge des épouses : comme nous l'avons déjà dit, leurs grands-parents et grands-oncles avaient plus de chance d'être encore en vie.

En conclusion, à Charleville, dans cet échantillon sédentaire, les hommes de la même génération que les conjoints sont beaucoup fréquemment choisis comme témoins que leurs oncles aux XVIII^e et au XIX^e siècles. En 1880-1890, 63% des témoins apparentés des époux et 59% de ceux des épouses sont de la même génération familiale. En cela, notre corpus ressemble davantage à celui d'une banlieue urbaine qu'une petite ville rurale.

Le choix des témoins, entre 1740 et 1890, se porte donc manifestement de plus en plus vers la parenté dans notre échantillon. Il existe une différence selon le sexe des conjoints, mais elle est assez peu marquée. En effet, les épouses ont légèrement plus de témoins homonymes directs et indirects et les oncles ont été plus fréquemment choisis que du côté des maris. Mais dans l'ensemble, les évolutions dans le choix des témoins sont comparables : une hausse des témoins homonymes, avec un niveau exceptionnel de 70% à la fin du XIX^e siècle, tant pour les épouses que pour les époux. Enfin, ces témoins sont de plus en plus sollicités dans la génération des époux. Parmi eux, les cousins peuvent être analysés plus en détail car ils passent d'une proportion marginale à la fin du XVIII^e siècle (moins de 10%) à une part minoritaire mais significative à la fin du XIX^e siècle (plus de 20%). Ils sont révélateurs de la spécificité de l'échantillon, mais aussi des préférences familiales dans le choix des témoins.

⁴⁵⁹ Vincent Gourdon, *art. cit.*, 2006, p. 43.

IV. Le choix des cousins : un révélateur d'une orientation familiale dans la sollicitation des témoins

Les cousins semblent, à première vue, rares parmi les témoins de notre échantillon : 641 individus en tout entre 1740 et 1890 (4,6% de tous les témoins), sur 545 mariages. Mais ils représentent tout de même 15 à 20% des témoins à la fin du siècle. Il est donc intéressant de se pencher sur les raisons qui peuvent expliquer leur choix de plus en plus fréquent.

Nous définissons comme « cousin » tous les témoins qui sont désignés dans les actes de mariages comme tels, avec ou sans le qualificatif de « germain » ou « issu de germain ». Nous y intégrons aussi le « petit-cousin »⁴⁶⁰. Pour cette analyse, nous nous appuyons exclusivement sur les liens de parenté indiqués dans les actes de mariage. Avant la mise en place de l'état civil laïcisé, entre 1740 et octobre 1792, il est possible que des cousins des époux aient témoigné, mais que cette information n'ait pas été inscrite dans l'acte. Ils échappent donc à nos statistiques.

Le nombre total de mariages avec au moins un témoin cousin est de 545, ce qui représente 17% du total de 3220 mariages de tout l'échantillon entre 1740 et 1890. Nous rappelons que notre sélection des mariages a été faite selon des méthodes différentes entre 1740-1779 d'une part et entre 1780 et 1890 d'autre part⁴⁶¹. C'est pourquoi, parmi les 545 mariages où l'on observe au moins un témoin qui était un cousin de l'un des époux, seulement 494 sont rattachables à des groupes patronymiques.

L'analyse statistique peut se concentrer tout d'abord sur l'ensemble des 545 mariages, pour observer plus en détail les groupes patronymiques les plus mobilisateurs de cousins ensuite.

⁴⁶⁰ On ne compte dans tout l'échantillon que trois petits cousins. Les petits cousins sont des fils de cousins ; ils ne sont donc pas de la même génération que les cousins. Mais pour éviter la dispersion des données, nous les avons intégrés dans la catégorie « cousin ».

⁴⁶¹ En effet, entre 1740 et 1779, nous avons pris dans notre échantillon tous les couples où l'un des époux avait un patronyme en B, G, M, N, P, R ou T. À la période suivante, seuls les couples où l'un des époux était apparenté à ces unions étaient sélectionnés, ce qui nous a permis de reconstituer 215 groupes patronymiques. En conséquence, une partie des unions entre 1740 et 1779 n'ont pas de mariages apparentés à la période suivante et ne participent pas à la reconstitution de groupes patronymiques.

1. La proportion des mariages avec au moins un cousin choisi comme témoin de mariage

Parmi les 545 mariages, plus de 70% ne comprennent qu'un seul cousin parmi les quatre témoins (Tableau 57). Environ 24% ont deux cousins qui témoignent, 4,6% trois cousins et nous n'observons qu'un mariage avec quatre cousins. Ce dernier mariage a lieu en 1873⁴⁶².

Tableau 57 : répartition des 545 mariages selon le nombre de cousins témoins (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)

N de cousins témoins	N mariages	%
1	390	71,6%
2	129	23,7%
3	25	4,6%
4	1	0,2%
Total général	545	100%

La répartition par décennie de ces mariages selon le nombre de cousins témoins montre que les mariages avec au moins un cousin sont exceptionnellement nombreux dans les années 1780 (plus du double de la décennie précédente), ce qui est conforme à notre observation générale qui voyait une hausse des témoins apparentés durant cette décennie (Tableau 58 et Figure 27). Les mariages avec deux cousins témoins sont 6,7% du total des mariages célébrés dans les années 1780, valeur qui n'est retrouvée que dans les années 1820 et qui continue d'augmenter avec un maximum à 12% dans les années 1860. Les unions avec trois cousins, même si elles restent très minoritaires représentent environ 3% des mariages entre 1850 et 1890.

⁴⁶² Il s'agit du mariage d'Eugène Médard avec Marguerite Bosyo le 1^{er} juillet 1873.

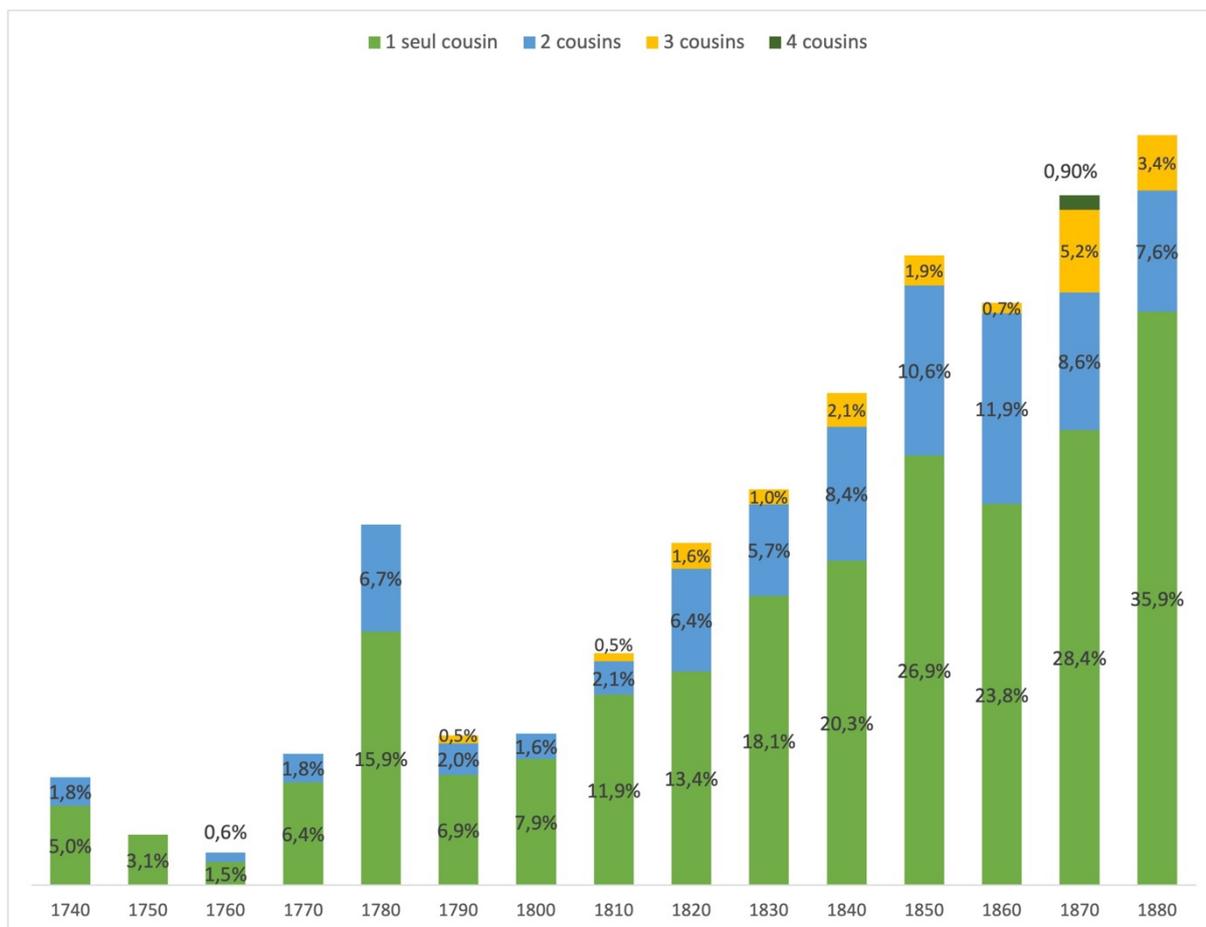
Tableau 58 : nombre et pourcentage des mariages avec au moins un cousin témoins par décennie (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)

Décennie	1 seul cousin		2 cousins		3 cousins		4 cousins		Total mariages
1740	17	5,0%	6	1,8%	0	0,0%	0	0,0%	341
1750	9	3,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	286
1760	5	1,5%	2	0,6%	0	0,0%	0	0,0%	342
1770	25	6,4%	7	1,8%	0	0,0%	0	0,0%	389
1780	26	15,9%	11	6,7%	0	0,0%	0	0,0%	164
1790	14	6,9%	4	2,0%	1	0,5%	0	0,0%	203
1800	15	7,9%	3	1,6%	0	0,0%	0	0,0%	190
1810	23	11,9%	4	2,1%	1	0,5%	0	0,0%	193
1820	25	13,4%	12	6,4%	3	1,6%	0	0,0%	187
1830	38	18,1%	12	5,7%	2	1,0%	0	0,0%	210
1840	29	20,3%	12	8,4%	3	2,1%	0	0,0%	143
1850	43	26,9%	17	10,6%	3	1,9%	0	0,0%	160
1860	36	23,8%	18	11,9%	1	0,7%	0	0,0%	151
1870	33	28,4%	10	8,6%	6	5,2%	1	0,9%	116
1880	52	35,9%	11	7,6%	5	3,4%	0	0,0%	145
Total	390	12,1%	129	4,0%	25	0,8%	1	0,0%	3220

À partir des années 1840, les mariages avec au moins un cousin témoin ne sont plus si rares : ils représentent au moins un quart de l'ensemble des unions de l'échantillon. En fait, à partir de 1780, par notre méthodologie de construction de notre échantillon de mariages, il était plus probable de trouver davantage de cousins parmi les témoins. Ce biais se renforce au fil des générations puisque les lignées issues de fratries se multiplient.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que les autres témoins qui accompagnent les cousins au moment du mariage (entre un et trois individus) sont choisis dans la parenté plutôt que parmi les amis. La présence d'un cousin pourrait alors être un révélateur d'une orientation familiale dans le choix des témoins.

Figure 27 : pourcentage des mariages avec au moins un cousin témoins par décennie (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)



2. Les cousins comme révélateurs d'une orientation familiale dans le choix des témoins

Pour les identifier les témoins qui étaient aux côtés des cousins, nous pouvons comparer la fréquence des témoins parents et non parents dans les mariages où il y a au moins un cousin avec leur fréquence dans l'ensemble des mariages. Puisque le corpus des mariages n'est pas constitué exactement de la même façon avant et après 1780, nous séparons les statistiques en deux périodes : de 1740 à 1779, puis de 1780 à 1890.

Avant 1780, les liens de parenté mentionnés entre les témoins et les époux dans les actes nous permettent de voir que la part des parents sur l'ensemble des témoins est bien plus grande quand il y a au moins un cousin : elle est de 73,1% contre 41,5% dans l'ensemble (Tableau 59). Les oncles, les pères et beaux-pères ainsi que les frères et beaux-frères sont sensiblement plus

nombreux. Les neveux, fils et gendres sont également un peu plus nombreux. Au contraire, les mères (et belles-mères), les grands-pères, les grands-mères et les grands-oncles ne sont pas plus nombreux, pas plus que ceux seulement désignés comme « parents ». Il faut tout de même rappeler que les liens entre témoins et les époux sont également moins fréquemment précisé dans cette période que dans la suivante, ce qui joue donc sur les pourcentages finaux de la part des parents.

Tableau 59 : liens de parenté des témoins dans les mariages avec un cousin témoin et dans tous les mariages (1740-1779)

Témoin	Mariages avec au moins un cousin témoin		Tous les mariages	
Cousins	159	25,30%	159	2,10%
Pères, beaux-pères	92	14,60%	1060	13,70%
Frères, beaux-frères	89	14,20%	873	11,30%
Oncles	61	9,70%	432	5,60%
Mères, belles-mères	46	7,30%	597	7,70%
Neveux	4	0,60%	19	0,20%
Fils et gendre	4	0,60%	28	0,40%
Grand-oncle et grand père	2	0,30%	21	0,30%
Parent sans autre précision	2	0,30%	17	0,20%
Total de témoins parents	459	73,1%	3206	41,5%
Non parents	169	26,9%	4512	58,5%
Total de témoins	628	100%	7718	100%

Dans la période 1780-1890, les époux qui choisissaient un cousin comme témoin choisissaient aussi davantage de membres de leur parenté : les témoins parents représentent 75,4% de tous les témoins, alors qu'ils n'étaient que 56,5% dans l'ensemble de tous les mariages (Tableau 60). Au contraire de la période précédente, les oncles ne sont pas plus nombreux (19,1% dans les deux cas). Les frères et les beaux-frères sont mêmes moins fréquents : seulement 19,9%, contre 23,7% dans l'ensemble des mariages. Les grands-pères et les grands-oncles sont autant sollicités. Tous les autres parents (beaux-pères, neveux, fils, gendres et parents sans autre précision) sont moins nombreux. Cette hausse de la part de la parenté est donc due à l'augmentation du nombre de cousins eux-mêmes.

Tableau 60 : liens de parenté des témoins dans les mariages avec un cousin témoin et dans tous les mariages (1780-1890)

Témoin	Mariages avec au moins un cousin témoin		Tous les mariages	
Cousins	569	34,0%	569	9,5%
Frères, beaux-frères	332	19,9%	1423	23,7%
Oncles	319	19,1%	1145	19,1%
Grands-pères, grands-oncles	22	1,3%	79	1,3%
Beaux-pères	13	0,8%	55	0,9%
Neveux	5	0,3%	27	0,4%
Parent sans autre précision	4	0,2%	78	1,3%
Fils, gendres	1	0,1%	18	0,3%
Total de témoins parents	1261	75,4%	3394	56,5%
Non parents	411	24,6%	2616	43,5%
Total de témoins	1672	100,0%	6010	100,0%

Le choix de cousin comme témoins est donc l'indice d'une orientation vers la parenté dans le choix des témoins. Mais cette préférence s'exprime différemment dans le détail selon les périodes : en dehors des cousins, entre 1740 et 1779, le choix se porte plus fréquemment sur les oncles, les frères et les beaux-frères. Entre 1780 et 1890, le témoignage des cousins ne s'accompagne pas forcément d'une augmentation du témoignage d'autres membres de la famille : il s'agit simplement d'une préférence pour les cousins.

L'étude du contexte et de l'histoire familiale est alors intéressante pour apporter des éléments supplémentaires à la compréhension du choix de cousin comme témoins.

3. Les 61 groupes patronymiques avec une préférence pour les témoins cousins

Comme nous l'avons stipulé, 494 mariages avec au moins un cousin témoin sur les 545 identifiés appartiennent aux 215 groupes patronymiques. Environ 75% des 494 mariages sont caractérisés par un seul témoin cousin, 21% avec deux cousins parmi les quatre témoins, et seulement 4,5% des mariages avec trois ou quatre cousins (tableau 61).

Tableau 61 : répartition des 494 mariages selon le nombre de cousins parmi les témoins (tous mariages, corpus généalogique, 1740-1890)

N de cousins témoins	N mariages	%
1	370	74,9%
2	102	21%
3	21	4,3%
4	1	0,2%
Total général	494	100,0%

Les groupes patronymiques qui présentent au moins deux générations successives de choix d'un ou plusieurs cousins comme témoin sont au nombre de 61, soit 28,4% des 215 groupes. 51 d'entre eux ne présentent que deux générations successives de sollicitation de cousins (tableau 62). Dix groupes ont vu la participation de cousins sur trois générations et qu'un seul groupe sur quatre générations.

Tableau 62 : répartition des 61 groupes patronymiques en fonction du nombre de générations successives ayant connu des cousins comme témoin de mariage

N de générations successives de témoignage de cousins au mariage	N groupes patronymiques	%
2	50	23,3%
3	10	4,6%
4	1	0,5%
Total général	215	100,0%

Si l'on regarde les caractéristiques démographique des 61 groupes patronymiques, nous constatons que le nombre moyen de générations mariées à Charleville est élevé : il est de 5,3, alors que la moyenne des 215 groupes patronymiques est seulement de 3,9 générations (tableau 63). De la même façon, le nombre moyen d'unions par groupe patronymique est de 34,3 pour une moyenne générale de 16,7 pour les 215 groupes. Les 61 groupes patronymiques ont donc en moyenne connu plus de mariages à Charleville et sur plus de générations. Cet élément est une condition de la disponibilité de cousins à Charleville. De plus, plus il y a d'unions, plus il y a de chances de voir des cousins sollicités comme témoins. Ce sont donc les groupes les plus sédentaires et qui avaient le plus d'unions dans la ville qui ont vu des cousins témoigner à leur mariage.

Tableau 63 : comparaison du nombre moyen de générations et d'unions entre les 61 groupes patronymiques et l'ensemble des 215 groupes

	61 groupes patr.	215 groupes patr.
Nombre moyen de générations mariées entre 1740-1890	5,3	3,9
Nombre moyen d'unions entre 1740-1890	34,3	16,7

Si l'on considère à présent la proportion des mariages avec au moins un cousin témoin au sein de chaque groupe patronymique, les taux varient de 15 à 54%, avec une moyenne à 28% (tableau 66 plus bas). Cependant, comme dans les chapitres précédents, nous souhaitons faire de la répétition au fil des générations un élément plus important que le simple pourcentage de mariages concernés. Par exemple, les Melot ont eu « seulement » 27% de leurs unions concernées par le témoignage de cousins, avec 18 mariages sur 64, mais il s'agit du groupe qui a vu quatre générations successives de ce type de choix de témoin.

Nous avons donc décidé de calculer un indice de force de la pratique selon trois critères : le pourcentage d'unions concernées par le témoignage de cousins, le nombre de générations successives concernées et le rapport entre ce dernier et le nombre total de générations (tableau 64). En effet, plus un groupe est resté longtemps à Charleville (c'est-à-dire plus un groupe a pu connaître des mariages jusqu'à la fin du XIX^e siècle), plus il était probable d'observer au moins deux générations successives de mariage avec ce type de témoins.

Tableau 64 : critères de calcul de l'indice de force de la pratique

Indicateurs	1 point	2 points	3 points
% d'unions concernées	Inférieur à 28%	28 à 31%	Supérieur ou égal à 32%
N de générations successives concernées	2	3	4
Rapport entre les générations successives concernées et le nombre total de générations	Inférieur à 0,4	Entre 0,4 et 0,49	Supérieur ou égal à 0,5

L'indice de force de la pratique est calculé ensuite en fonction de points que nous attribuons à ces critères. Le premier seuil (1 point) est inférieur à la valeur du deuxième quartile (ou médiane) de chaque indicateur. Le deuxième seuil (2 points) est compris entre la valeur du deuxième quartile et inférieur à celle du troisième quartile. Le troisième seuil est supérieur ou égal à la valeur du troisième quartile. Par exemple, pour les pourcentages d'unions concernées

sur le total des unions par groupe, la médiane était à 28% et le troisième quartile à 32% (tableau 64). Ce sont donc les deux seuils qui permettent de passer de 1 à 3 points. Le nombre de générations successives concernée avait pour médiane 2 et troisième quartile 4. Enfin, le rapport entre le nombre de générations concernées et le nombre total de génération avait pour médiane 0,4 et troisième quartile 0,5.

Nous aboutissons à un indice de force de la pratique qui s'étend de 3 à 8. L'indice moyen des 61 groupes patronymiques est de 5. L'interprétation de l'indice est alors déterminée ainsi : les indices de 3 et 4 sont considérés comme moyens, puisqu'ils présentent tout de même deux générations successives de choix des cousins comme témoins, par rapport au reste des 153 groupes qui ont connu au moins un mariage avec un cousin témoin. Les indices 5 et 6 révèlent une pratique forte et ceux de 7 et 8 une pratique très forte. Le tableau 66 présente ainsi les 61 groupes patronymiques en fonction de leur indice et de leur catégorie professionnelle⁴⁶³.

Tableau 65 : interprétation de l'indice de force de la pratique

Force	Valeur de l'indice
Moyenne	3 à 4
Forte	5 à 6
Très fort	7 à 8

Tableau 66 : les 61 groupes patronymiques avec le choix de cousins sur au moins deux générations successives de mariage

Groupes	Indice de force de la pratique	% sur le total d'unions	N générations successives concernées	% du total de générations mariées à Charleville	Catégories professionnelles dominantes
Bara	5	25%	2	50%	artisans-ouvriers
Bartaut	3	18%	2	33%	artisans-ouvriers, journaliers
Baudelot 1	5	21%	2	50%	artisans-ouvriers, journaliers
Baudet 1	4	23%	2	40%	artisans-ouvriers, journaliers
Baulmont 2	4	17%	2	40%	artisans-ouvriers, agriculteurs
Bechefer	6	23%	3	60%	artisans-ouvriers

⁴⁶³ Comme dans les chapitres précédents, les catégories professionnelles sont déterminées par des métiers exercés sur au moins deux générations successives.

Bernard	5	29%	2	40%	artisans-ouvriers
Berzet	3	26%	2	33%	artisans-ouvriers, négociants
Billet	4	17%	2	40%	artisans-ouvriers
Billy 1	4	18%	2	40%	artisans-ouvriers, journaliers
Billy 2	4	29%	2	33%	artisans-ouvriers, journaliers
Billy 3	4	24%	2	40%	artisans-ouvriers, journaliers
Bonvalet	4	27%	2	40%	artisans-ouvriers
Bouchereaux	4	26%	2	40%	artisans-ouvriers, journaliers
Bouhon	5	28%	2	40%	négociants
Bouvie	4	20%	2	40%	artisans-ouvriers, négociants
Brincourt	7	29%	3	60%	artisans-ouvriers, négociants
Burguet	7	28%	3	50%	artisans-ouvriers
Genon	5	29%	2	40%	artisans-ouvriers, journaliers
Gervaise 1	7	37%	2	50%	artisans-ouvriers
Gilbert	5	30%	2	40%	artisans-ouvriers
Gilmaire	3	17%	2	33%	artisans-ouvriers
Gilson	6	29%	2	50%	artisans-ouvriers
Goulard	5	15%	2	50%	artisans-ouvriers
Gouvelet 1	7	33%	2	50%	artisans-ouvriers, agriculteurs
Gouveneau	6	33%	2	40%	artisans-ouvriers
Grosjean	6	38%	2	40%	libéral, négociants, militaires, agriculteur, artisan-ouvrier
Grosselin 1	6	25%	3	75%	artisans-ouvriers
Grosselin 2	7	43%	2	50%	négociants
Guery 1	3	23%	2	33%	artisans-ouvriers
Guillemin	4	28%	2	33%	artisans-ouvriers, militaires (légions d'honneur), négociants, libéral, gouvernement
Mabille 1	5	33%	2	33%	artisans-ouvriers
Mangart	5	32%	2	33%	artisans-ouvriers, négociants
Martinet 2	5	29%	2	40%	négociants
Maurice	3	15%	2	33%	artisans-ouvriers, journaliers
Melot	7	27%	4	57%	artisans-ouvriers, agriculteurs
Meurin 1	5	33%	2	33%	artisans-ouvriers, journaliers
Moreau	6	25%	3	50%	artisans-ouvriers

Naniot	7	29%	3	50%	artisans-ouvriers
Navay	3	27%	2	33%	artisans-ouvriers
Noel	6	23%	3	50%	artisans-ouvriers
Parlier	4	21%	2	40%	artisans-ouvriers, journaliers
Pelerin 1	5	33%	2	33%	artisans-ouvriers
Peret	5	32%	2	33%	artisans-ouvriers
Petre 1	3	18%	2	33%	artisans-ouvriers
Petre 2	4	21%	2	40%	négociants
Pia 1	4	22%	2	40%	artisans-ouvriers
Pierson	5	40%	2	33%	artisans-ouvriers
Pigeot	6	35%	2	40%	négociants
Pihet	5	54%	2	33%	libéral, gouvernement
Pinchard	6	25%	3	50%	artisans-ouvriers
Ponton	7	40%	2	67%	artisans-ouvriers
Pringot	5	28%	2	40%	artisans-ouvriers
Prunier	5	29%	2	40%	artisans-ouvriers
Rasquin 2	4	29%	2	33%	artisans-ouvriers
Raucourt	5	29%	2	40%	artisans-ouvriers, négociants
Roussel	5	38%	2	33%	artisans-ouvriers
Thelinge	8	42%	3	75%	artisans-ouvriers
Tisset 1	3	20%	2	33%	artisans-ouvriers
Titeux 2	4	28%	2	33%	artisans-ouvriers
Trouy dit Guilin	4	29%	2	33%	artisans-ouvriers

Les catégories professionnelles dominantes des 61 groupes sont variées : la majorité des membres masculins mariés est composée d'artisans et des ouvriers, avec parfois parmi eux des négociants ou des journaliers, voire des agriculteurs. Par exemple, les groupes caractérisés par l'activité de négoce présentent des indices variés : les Brincourt, qui faisaient partie de l'élite marchande de la ville, ont un indice 7, tandis que les Petre 2, du même milieu social, n'avaient qu'un indice de 2.

Pour confirmer cette impression de faible importance de la profession comme facteur dans le choix des cousins, nous pouvons comparer la répartition des catégories professionnelles entre les époux où un cousin a témoigné à leur mariage et l'ensemble de la population des époux entre l'an IX et 1890, quand les professions sont systématiquement notées (Tableau 67). La comparaison met en évidence peu de différences : certes, la part des employés est un peu plus élevée (17% contre 11,3% chez l'ensemble des époux), mais cela résulte surtout de la

chronologie. Comme nous l'avons vu, les cousins étaient plus sollicités à la fin du XIX^e siècle, à une époque où se sont multipliés les emplois de commis dans les magasins, de banquier ou encore d'« employé du chemin de fer ». Certes, la part des métiers libéraux a augmenté, mais elle reste malgré tout marginale (4%). La sollicitation de cousins n'était donc pas réservée à une frange sociale de la population.

Tableau 67 : catégories professionnelles des époux des 61 groupes patronymiques et des époux de tous les mariages (an IX-1890)

Catégorie professionnelle	époux des 61 gr. patr.		tous les époux (tous mariages)	
	N	%	N	%
Artisanat	187	45%	713	47,7
Non renseigné	12	3%	68	4,6
Négoce	26	6%	101	6,8
Ouvrier	59	14%	200	13,4
Journalier	13	3%	58	3,9
Employé (public ou privé)	70	17%	169	11,3
Transport	3	1%	16	1,1
Libéral	15	4%	36	2,4
Agriculture	5	1%	29	1,9
Propriétaires et rentiers	4	1%	11	0,7
Gouvernement municipal	0	0%	3	0,2
Militaire et police	22	5%	84	5,6
Sans profession	2	0%	6	0,4
Total	418	100	1494	100

Avant d'explorer les différences dans un même milieu socio-professionnel, nous pouvons d'abord apprécier la différence de choix des témoins sur plusieurs générations dans l'analyse micro-historique de deux groupes patronymiques aux tendances différentes.

4. Deux cultures familiales de choix des témoins

4.1. Les Thelinge : une préférence très marquée pour les cousins

Les Thelinge forment à Charleville un groupe patronymique marié sur quatre générations entre 1740 et 1890, avec un couple ancêtre connu et marié dans la ville en 1735 (Tableau 68). En tout, entre 1740 et 1890, 38 unions ont eu lieu. Seize d'entre elles ont vu des cousins sollicités comme témoins.

Pierre Thelinge (*d. inc.*), de la génération « ancêtre », est marchand. Son gendre Ambroise Alexis Lagneau (?-av.1826) l'est aussi, mais ses fils sont artisans : Charles Thelinge (-av.1790) était tailleur d'habits et Nicolas Thelinge (*d. inc.*), faiseur de bas. À la génération suivante (G2), les artisans sont encore nombreux, comme Antoine Lambert (v.1760- ?) et Ambroise Thelinge (1768-1815) qui sont tonneliers. Plusieurs sont également des travailleurs du cuir : Nicolas Alexis Thelinge (1779-1852) est garçon tanneur, Nicolas Thelinge, chamoiseur et Ponce Louis Lagneau (1768- ?), marchand tanneur, ce qui nous indique aussi peut-être que son père Ambroise Alexis Lagneau (?-av.1826) est également spécialisé dans le cuir. François Alexis Aubernois (1743- ?) est fabricant de soufflets. À la troisième génération, Jean-Baptiste Auguste Lagneau (1809-1865) est corroyeur. Dans cette branche descendante d'Ambroise Alexis Lagneau, les corroyeurs persistent jusqu'à la dernière génération observée, avec les gendres Joseph Jean Prosper Givelet (1821- ?) et Jean Baptiste Harsh (1815- ?).

De nombreux membres de ce groupe de parenté sont aussi des travailleurs du métal : Jean-Baptiste Meurant (v.1771-1826, génération 2) est armurier, comme ses deux fils (Pierre Joseph Meurant, 1800-1864, et Louis Henri Meurant, 1810-1875), son gendre Henri Hippolyte Leriche (1814-1857) et son petit-fils Jean-Baptiste Edouard Pierrot. Hippolyte Henri Meurant (1840- ?) et Adolphe Joseph Emile Meurant (1841- ?) sont fabricants de soufflets et d'étaux. À la troisième génération, les frères Ponce Joseph Plet (1807- ?) et Ponce Louis Plet (1811- ?), qui épousent deux sœurs Lagneau, sont armurier et serrurier.

La quatrième génération est caractérisée par une certaine ascension sociale dans la lignée des Meurant-Lagneau : Pol Adolphe Meurant (1855- ?) était négociant, Joseph Eugène Sazarin (1840- ?) professeur (sans autre précision d'après l'acte de mariage), et Nicolas Emile Leriche (1830- ?) architecte.

Tableau 68 : tableau généalogique du groupe Thelinge

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4
Pierre Thelinge (<i>marchand</i>) – Marie Champeaux (1735)	Jeanne Thelinge – Jean Louis Cochet (1757)	-	-	-
	Charles Thelinge (<i>tailleur d'habits</i>) – Jeanne Catherine Lagneau (1760)	Nicolas Thelinge (<i>chamoiseur</i>) – Jeanne Alexis Deglaire (1789)	Antoine Thelinge (<i>peintre en bâtiment</i>) – Jeanne Louise Richard (1813)	-
		Marie Louise Thelinge – François Alexis Aubernois (<i>fab. de soufflets</i> ; 1804)	-	-
		Marie Alexise Thérèse – Antoine Lambert (<i>tonnelier</i> , 1786)	Marie Barbe Joséphine Lambert – Toussaint Poulin (<i>marchand mercier</i>) (1810)	-
		Ambroise Thelinge (<i>tonnelier</i>) – Marianne Jacquemart (1796)	Marie Catherine Thelinge – Jean Pierre Victor Badré (<i>marchand</i>) (1816)	-
			Alexis Thelinge (<i>célibataire</i>)	-
			Catherine Thelinge (<i>célibataire</i>)	-
		Nicolas Thelinge (<i>tanneur</i>) – (1) Jeanne Catherine Pierrot (1798) (2) Marie Thérèse Tavernier (1826)	-	-
	Nicolas Alexis Thelinge (<i>garçon tanneur</i>) – Jeanne Marie Marguerite Viot (<i>couturière</i>) (1835)	-	-	
	Nicolas Thelinge (<i>faiseur de bas</i>) – (1) Marguerite Champeaux (1765) (2) Jeanne Catherine Modiquet (1780)	(1) Jacques Pierre Thelinge (<i>lieutenant de place à Ostende</i>) Jeanne Paule Meurant (1813)	-	-

Pierre Thelinge (<i>marchand</i>) – Marie Champeaux (1735)	Jeanne Marie Thelinge – Ambroise Alexis Lagneau (<i>marchand</i>) (1767)	Jean Nicolas Lagneau (<i>tanneur</i>) – Jeanne Alexis Faynot (1801)	-	-
		Ponce Louis Lagneau (<i>marchand tanneur</i>) – Marie Louise Pierot (1797)	Jean Nicolas Lagneau (<i>commis</i>) – Marie Nicole Saingery (1825)	Marie Louise Sidonie Lagneau – (1) Louis Joseph Victor Colson (<i>vérificateur des douanes</i>) (1846) (2) Joseph Jean Prosper Givelet (<i>corroyeur</i>) (1852)
				Louise Agathe Lagneau – Jean-Baptiste Harsh (<i>corroyeur</i>) (1850)
		Ponce Louis Lagneau (<i>marchand tanneur</i>) – Marie Louise Pierot (1797)	Jeanne Alexis Lagneau – Ponce Joseph Plet (<i>armurier</i>) (1833)	Ursule Augustine Plet (<i>couturière</i>) – Charles Louis Devriere (<i>garçon de magasin</i>) (1865)
			Jean-Baptiste Auguste Lagneau (<i>corroyeur</i>) – Marie Ursule Genon (1835)	-
			Elizabeth Joséphine Lagneau – Ponce Louis Plet (<i>serrurier</i>) (1838)	-
		Jeanne Marie Alexise Lagneau (<i>couturière</i>) – Jean-Baptiste Meurant (<i>armurier</i>) (1798)	Pierre Joseph Meurant (<i>serrurier</i>) – Henriette Louise Leriche (1837)	Hippolyte Henri Meurant (<i>fab. de soufflet</i>) – Marie Adrienne Thibeaux (1874)
				Joseph Adolphe Meurant (<i>fab. d'étaux</i>) – Anna Albertine Lequy (1871)
			Joseph Amélie Meurant – Pierre Joseph Adolphe Leriche (<i>menuisier</i>) (1829)	Nicolas Emile Leriche (<i>architecte</i>) – Marie Antoinette Adolphe Elisa Lebrun (1860)

Pierre Thelinge (<i>marchand</i>) – Marie Champeaux (1735)	Jeanne Marie Thelinge – Ambroise Alexis Lagneau (<i>marchand</i>) (1767)	Jeanne Marie Alexise Lagneau (<i>couturière</i>) – Jean-Baptiste Meurant (<i>armurier</i>) (1798)		Henri Hyppolite Leriche (fab. de soufflets, célibataire)
			Louis Henri Meurant (<i>serrurier</i>) – Elizabeth Adam (1853)	Irma Meurant – Adolphe Bodolec Mathieu (<i>maître plâtrier</i>) (1867)
			Caroline Eulalie Meurant (<i>marchande épicière</i>) – Henri Hippolyte Leriche (<i>serrurier</i>) (1839)	Pol Adolphe Meurant (<i>négociant</i>) – Mélania Brugnon (1883)
				Catherine Léonie Leriche – Jean-Baptiste Edouard Pierrot (<i>serrurier</i>) (1859)
				Henriette Joseph Leriche – Joseph Eugène Sarazin (<i>professeur</i>) (1871)

En gris surligné : les mariages avec au moins un cousin parmi les témoins

Le témoignage au mariage de cousins apparaît à partir de la génération 2 (en gris dans le tableau). Au moins un cousin est sollicité dans quasiment tous les mariages de la quatrième génération (seuls deux unions ne sont pas concernées). La plupart des mariages ne compte qu'un seul ou deux cousins comme témoins. La pratique se rencontre surtout dans la branche descendante d'Ambroise Alexis Lagneau et Jeanne Marie Thelinge (15 sur 17 unions). La majorité des témoins des mariages de cette lignée appartient à la parenté, puisque sur les 68 témoins de ces 17 mariages : 29 sont des cousins (43%), 13 des oncles (19%), 14 des frères ou beaux-frères (21%), un est père (1,5%). Seulement 11 sur 68 sont des « amis » non apparentés des époux (17%).

Au mariage de Ponce Louis Lagneau avec Marie Louise Pierot le 30 pluviôse an V (soit le 18 février 1797), trois témoins sur quatre sont des cousins : Nicolas Thelinge, cousin maternel de l'épouse (est marié à Jeanne Catherine Pierrot, la sœur de Marie Louise Pierot), Ambroise Thelinge, tonnelier, et Nicolas Thelinge (marié à Jeanne Alexis Deglaire). Les deux Nicolas Thelinge sont également présents pour le mariage de Marie Jeanne Lagneaux avec Jean-Baptiste Meurant le 30 brumaire an VII (20 novembre 1798).

À la génération suivante, Pierre Joseph Meurant est témoin en tant que « cousin de l'époux » pour Ponce Joseph Plet le 18 février 1833, alors qu'il est en réalité le cousin de Jeanne Alexis Lagneau. Il est encore sollicité le 12 août 1835 en tant que cousin de l'époux, Jean-Baptiste Auguste Lagneau (1809-1865).

De la même façon, Henri Hippolyte Leriche (1840- ?) est un enfant de la quatrième génération dont on ne connaît aucun mariage à Charleville. Mais il est choisi comme témoin pour plusieurs mariages de ses cousins : pour Henriette Joséphine Leriche le 25 novembre 1871, pour Joseph Adolphe Meurant le 30 décembre 1871 et enfin pour Pol Adolphe Meurant le 11 juillet 1883 (alors qu'Henri Hippolyte Leriche est en fait le cousin germain de son épouse).

Puisque les femmes ne peuvent pas témoigner, il est fréquent que des futurs époux choisissent le mari de la cousine germaine de leur future épouse comme témoin. Ainsi, Jean-Baptiste Edouard Pierrot (1832- ?)⁴⁶⁴, époux de Catherine Léonie Leriche (1840- ?) à partir de 1859 (quatrième génération) est le témoin à trois mariages : le 24 avril 1865 comme cousin par alliance d'Ursule Augustine Plet, le 17 août 1867 comme cousin de d'Irma Meurant et le 30 décembre 1871 en tant que cousin par alliance de Joseph Adolphe Meurant.

⁴⁶⁴ D'après nos reconstructions, Jean-Baptiste Edouard Pierrot n'était pas apparenté à Marie Louise Pierot (mariée en 1797 avec Ponce Louis Lagneau).

En plus de ce choix très tourné vers la parenté, nous avons remarqué que les Thelinge avaient noué plusieurs fois des mariages avec une autre famille. À la première génération, Charles Thelinge a épousé Jeanne Catherine Lagneau en 1760, la sœur d'Ambroise Alexis Lagneau, lui-même marié à Jeanne Marie Thelinge, la sœur de Charles, en 1767. À la deuxième génération, Jeanne Catherine et Marie Louise Pierot sont deux sœurs qui ont épousé deux cousins germains (Nicolas Thelinge, et Ponce Louis Lagneau) ; quant aux frères Ponce Joseph Plet et Ponce Louis Plet, ils se sont unis à deux sœurs, comme nous l'avons mentionné plus haut. Il est possible d'émettre l'hypothèse d'une inclination de cette famille pour l'endogamie : les membres de cette parenté auraient fait confiance en priorité aux alliés et à leurs propres parents pour le choix des conjoints et celui des témoins.

Le cas des Thelinge nous montre donc qu'une pratique assez spécifique – le choix des cousins comme témoins au mariage – pouvait être observée de façon assez forte dans un groupe patronymique sur plusieurs générations, même si le groupe n'était pas le plus ancien en termes de générations ni celui qui a eu le plus d'enfants mariés dans la ville. Ce cas a aussi illustré le fait que solliciter des cousins était souvent un révélateur d'une sollicitation plus large de la parenté en général (les oncles, frères et beaux-frères, voire des beaux-pères).

Le groupe des Thelinge peut être comparé avec celui des Brincourt, de l'élite marchande et municipale de la ville, qui ont eu un indice de pratique presque aussi fort (7). Eux aussi sollicitent souvent des cousins comme témoins de mariage, mais ils ne le font pas de la même façon.

4.2. Les Brincourt : le choix des cousins vivant en dehors de Charleville

À la différence des Thelinge, les Brincourt avaient vraiment une position socialement très élevée : ils se sont enrichis avec le commerce de clous, la fabrique de clous ainsi que des postes de commandement de Charleville. Plusieurs mariages ont été noués entre des cousins germains⁴⁶⁵. Ils présentent aussi la sollicitation de cousins parmi les témoins sur trois générations entre 1828 et 1882, mais à la différence des Thelinge, ce ne sont pas les cousins vivant à Charleville qui sont le plus choisis. Nous nous trouvons devant un paradoxe apparent : des branches cousines vivent dans la même ville, se marient ensemble malgré la consanguinité, mais ne se choisissent que rarement comme témoins de mariage. La préférence va aux membres

⁴⁶⁵ Ce comportement démographique est analysé dans le chapitre VII dédié aux mariages entre parents.

de la parenté vivant ailleurs ; le témoignage au mariage contribue alors à entretenir les liens familiaux et les contacts avec des membres de la bourgeoisie des Ardennes.

Le groupe Brincourt est composé de cinq générations et de 25 unions (Tableau 69). Il a été allié aux Bechefer à partir du mariage, en 1782, de Barbe Antoinette Brincourt (v.1760-1815) et de Louis Philippe Regnault (v.1759-1814) (Tableau 68). Un autre tressage est noué en 1817 avec les Petre 2, par l'union entre Jean-Baptiste Henry Regnault (1788-1858) et Marie Victoire Tisseron (1783-1863).

À l'origine de la première génération mariée à partir de 1740, se trouvent deux frères Henry Brincourt et Jean Brincourt, qui sont des tonneliers. La profession s'est transmise à Mathieu Brincourt (v.1711-1786). Une grande partie de la famille exerce des activités de négoce à la première et la deuxième génération, même si la lignée issue de Henry Brincourt et Poncette Coffin est moins connue car aucune descendance n'a été trouvée à Charleville au-delà des années 1750.

La branche issue de Louis Philippe Regnault et Barbe Antoinette Brincourt est celle qui concentre les mariages où des cousins ont témoigné au mariage. Elle est aussi celle qui a connu la plus grande ascension sociale. En effet, Louis Philippe Regnault est marchand en 1791, président du tribunal de commerce en 1813, et à sa mort en 1814, il a les titres de membre du collège départemental et du conseil général de la commune, président du tribunal de la commune, administrateur de l'hospice civil et maire de Charleville. Leurs descendants se sont spécialisés dans la fabrique et le négoce de clous et ils ont également occupés des postes de pouvoir dans la ville. En effet, à la troisième génération, Jean Nicolas Regnault (1783-1814) est négociant à son mariage ; son frère, Jean-Baptiste Henry Regnault (1788-1858), est marchand et fabricant de clous, et en 1839 président du tribunal de commerce de Charleville. Leurs sœurs Marie Josephe Geneviève Regnault (1791-1862) et Marie Thérèse Pauline Regnault (1799-1847) ont épousé des négociants issus de la famille Hubert. Louis Hubert (1781-1828) est marchand de clous, négociant membre du conseil municipal, puis juge au tribunal de commerce de Charleville (1828). Son père, Jean François Hubert (v.1742- av.1826) est marchand brasseur en 1813 et ancien directeur et membre du conseil municipal de la ville (en 1826). Cousin de Louis Hubert, Théodore Hubert (v.1799-1842) est négociant.

Tableau 69 : tableau généalogique des Brincourt

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
<p>Jean Brincourt (<i>maître tonnelier</i>) – (1) Elizabeth Hazard (1705)</p> <p>(2) Marguerite Fossin (1707)</p>	<p>(2) Mathieu Brincourt (<i>tonnelier</i>) – Marie Geneviève Lambert (1757)</p>	<p>Barbe Antoinette Brincourt – Louis Philippe Regnault (<i>marchand</i>) (1782)</p>	<p>Jean Nicolas Regnault (<i>négociant</i>) – Marie Catherine Charlotte Tisseron (1808)</p>	<p>Victorine Charlotte Regnault – Victor Albert Tirman (<i>docteur en médecine</i>) (1832)</p>	-
			<p>Gaspard Antoine Regnault (<i>négociant</i>) – Charlotte Antoinette Clotilde Regnault (1839)</p>	-	
			<p>Marie Josephe Geneviève Regnault – Louis Hubert (<i>marchand de clous</i>) (1813)</p>	<p>François Louis Hubert (<i>fabricant de clous</i>) – (1) Caroline Dameaux (?) (2) Joséphine Marie Regnault (1847)</p>	<p>Henriette Marie Hubert – Victor Camille de Warcy (<i>notaire</i>) (1874)</p>
			<p>Jean-Baptiste Henry Regnault (<i>marchand</i>) – Marie Victoire Tisseron (1817)</p>	<p>Anne Louise Pauline Hubert – Jean Joseph Bouron (<i>négociant</i>) (1848)</p>	-
			<p>Jean-Baptiste Henry Regnault (<i>marchand</i>) – Marie Victoire Tisseron (1817)</p>	<p>Charlotte Antoinette Clotilde Regnault – Gaspard Antoine Regnault (<i>négociant</i>) (1839)</p>	-
			<p>Jean-Baptiste Henry Regnault (<i>marchand</i>) – Marie Victoire Tisseron (1817)</p>	<p>Joséphine Marie Regnault – François Louis Hubert (<i>fabricant de clous</i>) (1847)</p>	<p>Henriette Marie Hubert – Victor Camille de Warcy (<i>notaire</i>) (1874)</p>
			<p>Jean-Baptiste Henry Regnault (<i>marchand</i>) – Marie Victoire Tisseron (1817)</p>	<p>Paul Eugène Regnault (<i>négociant</i>) – Aimée Hyacinthe Eugénie Tisseron (1852)</p>	<p>Marie Clotilde Regnault – Henri Descharmes (<i>avocat</i>) (1879)</p>
			<p>Jean-Baptiste Henry Regnault (<i>marchand</i>) – Marie Victoire Tisseron (1817)</p>	<p>Paul Eugène Regnault (<i>négociant</i>) – Aimée Hyacinthe Eugénie Tisseron (1852)</p>	<p>Marie Eugénie Regnault – Thomas de Canterbury Becquet (<i>négociant</i>) (1884)</p>
			<p>Jean-Baptiste Henry Regnault (<i>marchand</i>) – Marie Victoire Tisseron (1817)</p>	<p>Paul Eugène Regnault (<i>négociant</i>) – Aimée Hyacinthe Eugénie Tisseron (1852)</p>	<p>Louise Marie Regnault – Charles Marie Jules Pecheur</p>

					(substitut du procureur de la République) (1884)
					Victor Raoul Emile Regnault (<i>maître des forges</i>) – Louise Caroline Noizet (1889)
			Marie Thérèse Pauline Regnault – Théodore Hubert (<i>négociant</i>) (1828)	Victoire Philomène Hubert – Théodore Amédée Hubert (<i>négociant</i>) (1859)	Eugénie Blanche Hubert – Edouard Félix de Saint Martin (<i>employé de commerce</i>) (1882)
	(2) Marguerite Brincourt – François Mahaut (<i>perruquier</i>) (1750)	-	-	-	-
	(2) Jean-Baptiste Brincourt (<i>marchand</i>) – Anne Sandra (1770)	Jeanne Marie Rosalie Brincourt – Pierre Perrin (<i>serrurier</i>) (1794)	Marguerite Perrin – Joseph Davreux (préposé aux fourrages) (1818)	-	-
			Joseph Perrin (<i>boulangier</i>) – Marie Jeanne Baijot (1841)	-	-
(1) Suzanne Brincourt (<i>célibataire, marchande</i>)	-	-	-	-	
Henry Brincourt – Poncette Coffin (1706)	Nicolas Brincourt – Anne Jacquemart (1756)	-	-	-	-
	Marie Anne Brincourt – Pierre Moyse (1755)	-	-	-	-
	Marie Marguerite Brincourt (<i>célibataire</i>)	-	-	-	-

En *Italique* : les lignées répétées dans l'arbre généalogique. (?) : mariage en dehors de Charleville, à une date inconnue

Les deux couples ancêtres sont apparentés : Jean Brincourt et Henry Brincourt sont frères.

En gris surligné : les mariages avec au moins un cousin parmi les témoins

La position de patron dans l'industrie métallurgique est maintenue jusqu'à la dernière génération, puisque Victor Raoul Emile Regnault (v.1857- ?) est maître des forges en 1889. Les mariages ne sont également noués avec d'autres membres de l'élite locale. Par exemple, Victor Emile Regnault avait pour beau-père Joseph Emile Noizet, juge au tribunal civil de Charleville en 1865. En 1879, Henry Descharmes (1852-av.1891) épouse Marie Clotilde Regnault (1858-1891). Son père, Bernard Louis Descharmes (1812-1893), est maire de Charleville, notaire et officier d'académie (1889). Nous pouvons encore citer le mariage de Louise Marie Regnault avec Charles Marie Jules Pecheur en 1884, qui est substitut du procureur de la République. Les Brincourt sont donc un groupe patronymique appartenant à l'élite marchande et politique locale. À partir de la quatrième génération, la descendance de Barbe Antoinette Brincourt et Louis Philippe Regnault forme plusieurs lignées cousines, qui nouent même des mariages entre elles : Gaspard Antoine Regnault avec Charlotte Antoinette Clotilde Regnault en 1839 ainsi que Joséphine Marie Regnault avec François Louis Hubert en 1847.

À partir de ces observations de leurs comportements démographiques, il est possible de penser, au premier abord, que les cousins dans les mariages signalés en gris dans le tableau 23 sont issus de ces branches. En réalité, les hommes de la parenté Brincourt apparaissent très peu parmi les cousins. Sur huit cousins témoins au total, seul trois sont des époux de notre tableau : François Louis Hubert et Victor Albert Tirman, présents comme cousins de Charlotte Antoinette Regnault le 18 juin 1839. Il était alors domicilié à Charleville et âgé de 24 ans. Le second était Gaspard Antoine Regnault, le 23 février 1859, alors âgé de 49 ans et négociant à Mohon, en tant que cousin germain de Victoire Philomène Hubert (Tableau 70). Les autres cousins sont en majorité des négociants des parentés alliées et sont surtout domiciliés en dehors de Charleville. La raison de leur choix était probablement là : le témoignage au mariage pouvait être un moyen de renforcer les liens avec des lignées cousines qui vivent dans une autre ville. Nous remarquons également que la moitié d'entre eux sont des cousins beaucoup plus âgés que les époux puisqu'ils ont une soixantaine d'années, ce qui tend à les rapprocher d'une relation entre oncle et neveu (ou nièce).

Tableau 70 : les témoins de mariages des six mariages des Brincourt avec au moins un cousin

Date du mariage	Nom témoin	Prénom témoin	Age	Profession	Domicile	Lien avec partie
26 décembre 1828	Lechanteur	Jean Baptiste Nicolas	69	négociant	Charleville	oncle maternel de l'époux
	Hubert [L'aîné]	Adrien Louis Joseph	55	négociant	Charleville	oncle paternel de l'époux
	Regnault	Jean Baptiste Henri	40	négociant	Charleville	frère de l'épouse
	Le Clerc [Hubert]	Antoine	61	receveur municipal	Charleville	cousin germain de l'épouse
18 juin 1839	Tisseron	Charles Louis	53	directeur des postes	Mézières	oncle de l'époux
	de Taurines	Charles Gaspard	54	capitaine en retraite, chevalier de la légion d'honneur	Charleville	oncle de l'époux
	Tirman	Julien Victor Albert	39	docteur en médecine	Mézières	cousin de l'épouse
	Hubert	Louis François	24	négociant	Charleville	cousin de l'épouse
23 février 1859	Pauphilet	Alphonse	36	négociant	Paris	beau-frère de l'époux
	Dinct	François	65	négociant	Avize (Marne)	oncle maternel de l'époux
	Desrousseaux	Eugène	31	négociant	Givonne (Ardennes)	beau-frère de l'épouse
	Regnault	Gaspard Antoine	49	négociant	Mohon (Ardennes)	cousin germain de l'épouse
7 mai 1874	Lesur	Pierre André	41	propriétaire	Richemont (Moselle ⁴⁶⁶)	oncle maternel de l'époux
	Le Féron D'Eterpigny	Jules	63	chef d'escadron en retraite	Margny (Marne)	cousin de époux
	Regnault	Paul Eugène	50	négociant	Charleville	oncle paternel de l'épouse
	Bouron	Jean Joseph	45	négociant	Reims (Marne)	cousin de l'épouse
4 février 1882	Luquet	Louis Isidore	61	négociant	Épernay (Marne)	cousin de l'époux
	Villiers	Léon	45	banquier	Charleville	sans lien
	Lobry	Jean Baptiste	53	négociant	Noyon (Oise)	oncle par alliance de l'époux
	Desrousseaux	Eugène	54	brasseur	Mouzon (Ardennes)	oncle par alliance de l'épouse
9 mars 1889	Descharmes	Henri	36	avocat	Charleville	Beau-frère de l'époux
	Regnault	Henri	33	maître de forges	Mohon (Ardennes)	frère de l'époux

⁴⁶⁶ Sans précision du département dans l'acte de mariage, nous supposons qu'il s'agit de Richemont en Moselle, plutôt que les communes du même nom en Seine-Maritime et en Charente, puisque la Moselle est plus proche.

9 mars 1889	Descharmes	Bernard Louis Jules	77	ancien notaire, officier d'académie	Charleville	aïeul maternel de l'épouse
	Breton	Charles Victor	62	avocat	Charleville	cousin par alliance de l'épouse

Quand on regarde les autres témoins de ces six mariages, seul un n'est pas apparenté : il s'agit d'un banquier domicilié à Charleville. Sur vingt-quatre témoins, neuf sont des oncles, huit des cousins, cinq des frères ou beaux-frères. S'y ajoute encore un grand-père. Le choix des oncles est similaire à celui des cousins : seuls deux sont des membres de l'arbre généalogique Brincourt, tel qu'il a été construit à partir des mariages à Charleville. Un grand nombre est domicilié en dehors de Charleville et négociant. Enfin, les frères et beaux-frères sont au contraire en majorité les époux que nous connaissons dans le tableau généalogique, comme Henri Descharmes.

Qu'en était-il dans l'ensemble des mariages de la lignée de Louis Philippe Regnault et Barbe Antoinette Brincourt entre 1782 et 1889 ? Les 17 mariages réunissent en tous 72 témoins, puisqu'en 1782 et en 1808 il y avait six témoins (Tableau 71). En tout 85% des témoins sont issus de la parenté, avec une préférence pour les oncles (36%), suivi des frères et beaux-frères (11%).

Tableau 71 : part des témoins apparentés dans l'ensemble des 17 mariages de la branche Regnault-Brincourt (1782-1889)

Lien de parenté	N	%
Cousins	8	11%
Frères et beaux-frères	23	32%
Grands-pères et grands-oncles	2	3%
Oncles	26	36%
Pères	2	3%
Totaux issus de la parenté	61	85%
Amis et sans lien	11	15%
Total	72	100%

Dans l'ensemble, les Brincourt sont donc bien orientés vers un choix des témoins dans la parenté ; choix qui s'est renforcé au fil des générations, puisque presque la totalité des

témoins « amis » (neuf sur onze) sont dans les mariages des premières générations, entre 1782 à 1813⁴⁶⁷.

Les cousins témoignent à plusieurs mariages, sur plusieurs générations, mais la plupart appartient à une parenté qui n'est pas carolopolitaine. En cela, leur stratégie diffère de celle des Thelinge, qui au contraire sollicitent beaucoup les cousins vivant à Charleville.

L'indice de force de la pratique a mis en évidence une grande variété parmi les 61 groupes patronymiques qui ont au moins deux générations successives de mariages avec le témoignage de cousins. Les milieux sociaux représentés parmi ceux qui ont les indices les plus hauts n'indiquent pas de tendance claire : aucune profession n'est corrélée à une préférence pour les cousins comme témoins de mariage. Il est donc intéressant de prendre à présent notre sous-échantillon de 30 groupes patronymiques de « métallurgistes » et d'observer s'il existe une homogénéité dans le choix des cousins comme témoins.

V. La comparaison des 30 groupes patronymiques de métallurgistes

Nous reprenons le sous-échantillon présenté dans les chapitres précédents des groupes patronymiques de « métallurgistes ». Sans exposer à nouveau toute la méthodologie de constitution de ce sous-échantillon, nous rappelons que ces groupes ont été choisis pour avoir exercé un métier de transformation de métaux (hors orfèvrerie) pendant au moins deux générations. Ils ont aussi été sélectionnés sur un critère démographique : ils devaient avoir entre 5 et 25 unions célébrées à Charleville ; critère qui a été choisi à partir de la distribution des groupes patronymiques de métallurgistes en fonction de leur nombre d'unions enregistrée entre 1740 et 1890. Cet élément garantit une comparaison équitable des groupes.

1. Une culture familiale rare parmi les 30 groupes

Parmi les 30 groupes, si 23 (76%) ont déjà sollicité au moins une fois un cousin comme témoin, seuls cinq (16%) ont vu cette pratique sur au moins deux générations successives (Tableau 72). Les indices de force de la pratique s'étendent de 5 à 6 (indice fort selon les critères

⁴⁶⁷ Les deux restants l'étaient en 1848 et 1882.

dégagés plus haut). Ce type de choix de témoin est donc, de façon générale, assez peu répandu parmi les 30 groupes.

Tableau 72 : les 30 groupes patronymiques de métallurgistes selon leur niveau de recours aux cousins comme témoins de mariage (corpus généalogique, 1740-1890)

Groupe patronymique	N unions connues	Total générations mariées	Cousins témoins à au moins un mariage	Cousins témoins sur au moins deux générations successives	Indice de force de la pratique
Bar 2	9	5	oui	non	-
Bara	8	4	oui	oui	5
Bartholomé	13	6	oui	non	-
Baudelot 1	19	4	oui	oui	5
Baudet 2	16	6	oui	non	-
Bocquet 1	9	3	non	non	-
Bourcier	13	3	non	non	-
Bourguin	7	4	oui	non	-
Brezol	13	4	oui	non	-
Godefrin	17	5	oui	non	-
Gombeaux	18	4	non	non	-
Grosselin 1	12	5	oui	oui	6
Mabille 2	11	4	non	non	-
Magotaux	8	4	oui	non	-
Manicourt 2	8	3	oui	non	-
Migeot 1	13	3	non	non	-
Moreau	16	6	oui	oui	6
Naudin	13	5	oui	non	-
Ninnin	15	5	oui	non	-
Pelerin 1	21	6	oui	oui	5
Picard-Regnault	14	4	oui	non	-
Pichon	21	4	oui	non	-
Plançon	10	2	non	non	-
Ponsart 1	13	4	oui	non	-
Ponsignon	6	3	non	non	-
Rasquin 1	19	5	oui	non	-
Raulin	14	5	oui	non	-
Renault	6	3	oui	non	-
Taton	12	5	oui	non	-
Tisserand 2	16	4	oui	non	-
Total de oui	-	-	23	5	-

Il est possible d'observer avec plus de détails les professions exercées par les cinq groupes patronymiques concernés (Tableau 73). Le nombre d'unions connues et le total de générations mariées dans la ville (de 4 à 6) sont très variables. Il est vrai que les indices 6 se retrouvent parmi deux groupes caractérisés par 5 et 6 générations mariées, tandis que ceux qui n'ont que quatre générations (les Bara et les Baudelot 1) ont des indices plus faibles. Comme nous l'avons déjà indiqué, plus un groupe est resté longtemps à Charleville, plus la chance d'avoir des cousins disponibles sur place était grande, même si cela n'est pas complètement déterminant, comme nous l'ont montré les Thelinge. Les métiers indiquent que tous ont eu au moins deux générations d'armuriers. Seuls les Baudelot 1 ont compté des journaliers.

Tableau 73 : les cinq groupes de métallurgistes avec deux générations ou plus de choix de cousins comme témoins

Groupe patronymique	N unions connues	Total générations mariées	Indice	Métiers exercés sur au moins 2 générations
Bara	8	4	5	cloutier, armurier, cordonnier
Baudelot 1	19	4	5	armurier, platineur, journalier, cloutier
Grosselin 1	12	5	6	métallurgie : un cloutier, un armurier, un chaudronnier
Moreau	16	6	6	armurier, cordonnier
Pelerin 1	21	6	5	fondeur, tailleur, armurier

Pour mieux mettre en évidence les différences de pratiques au sein d'un même milieu social, nous pouvons comparer deux groupes patronymiques proches par leurs professions et leur taille démographique au sein de ces 30 groupes. Nous proposons pour cela de mettre en perspective les choix de témoins des Moreau (des cousins choisis dans une branche des dernières générations) avec ceux des Baudet 2, qui ont exactement le même nombre d'unions mariées et de générations à Charleville mais qui voient rarement des cousins témoigner aux mariages.

2. Comparaison de deux groupes patronymiques de métallurgistes

2.1. Les Baudet 2 : une sollicitation rare des cousins

Les Baudet 2 ont été reconstruits entre 1740 et 1890 sur six générations et un total de 16 mariages à Charleville (tableau 74). Les Baudet 2 connaissent un tressage avec les Bartholomé à partir du mariage de Marie Jeanne Baudet avec Jean Joseph Bartholomé le 6 août 1787. Un autre tressage est créé avec les Pinard à travers le mariage de Jean-Baptiste Gustave Gravet et Marguerite Désirée Longfils en 1863 (à la cinquième génération).

L'observation des métiers indique la présence de nombreux marchands (Clément Baudet (*d. inc.*), Jean Baudet – père (v.1695-1763) et fils (1731- ?), Jean-Baptiste Tisseron (*d. inc.*), Jean-Baptiste Auguste Bocquillon (1833- ?) ainsi que les libraires Claude Prosper Letellier (1800-1863) et Charles Gustave Letellier (1827-1905). Les armuriers et arquebusiers sont Jean Joseph Bartholomé (1760-1807) et son gendre Jean Vincent Lichen Fayon (v.1793-1881). Pierre François Gravet (1811-1855) est sergent fourrier et sa descendance semble avoir vécu des travaux de l'artisanat (menuisier, serrurier) ainsi que des métiers à l'usine (Pierre Emile Gravet, mécanicien, et Marguerite Désirée Longfils (1830-1901), brosière).

Enfin, de nombreux membres, à différentes générations, vivent de la confection de vêtement : Marie Victoire Bourgerie (v.1779-1847) à la troisième génération, Pierre Lambert Joris (1790- ?), tailleur d'habits, les sœurs Marie Parfaite (1845-1881) et Pauline Berthe Gravet (1848-1884). Leur belle-sœur Louise Victorine Moraux (1844- ?) est modiste.

Les unions où des cousins des époux ont été témoins ne sont que deux : le mariage de Caroline Bartholomé avec Claude Prosper Letellier en 1824 (à la troisième génération) et celui de Paul Henri Gravet avec Marie Paul en 1888 (à la sixième génération).

Dans ces mariages, les deux témoins sont cousins avec l'époux ; or ces maris ne sont pas nés dans le groupe patronymique. Les cousins ne sont donc membres ni de la parenté Baudet ni de celle des Bartholomé.

Tableau 74 : tableau généalogique des Baudet 2

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5	Génération 6
Jean Baudet (marchand) – Marie Cliquot	Clément Baudet (boucher) – Pieronne Deglaire (1749)	Marie Jeanne Baudet (couturière)– Edmond Bourgerie (menuisier) (1776)	Marie Victoire Bourgerie (célibataire, couturière en robe)	-	-	-
			Elizabeth Bourgerie (célibataire, couturière)	-	-	-
			Joséphine Bourgerie (célibataire)	-	-	-
			Marie Anne Bourgerie (couturière) – Pierre Lambert Joris (tailleur d'habits) (1811)	Caroline Joris – Hyacinthe Adolphe Billuart (sans profession) (1848)	-	-
	Jean Baudet (mégissier) – (1) Catherine Peltrizot (1760) (2) Elizabeth Frerelet (1773)	(1) Marie Jeanne Baudet – Jean Joseph Bartholomé (arquebusier) (1787)	Emilie Bartholomé – Jean Vincent Lichen Fayon (armurier) (1818)	Marie Thérèse Lambert Fayon – Pierre François Gravet (sergent fourrier) (1837)	Jean-Baptiste Gustave Gravet (ébéniste) – Marguerite Désirée Longfils (brossière) (1863)	Paul Henri Gravet (serrurier) – Marie Paul (1888)
					Pierre Emile Gravet (mécanicien) – Louise Victorine Moraux (modiste) (1868)	-
					Marie Parfaite Gravet (célibataire, repassseuse)	-
					Pauline Berthe Gravet (couturière) –	-

					David James Causens (?)	
					Edouard Octave Gravet (<i>serrurier</i>) – Maria Blanche Lanoy (1884)	-
			Caroline Bartholomé ↓ Claude Prosper Letellier (libraire) (1824)	Octavie Phanie Letellier – Jean Louis Auguste Bocquillon (<i>commis négociant</i>) (1854)	-	-
				Charles Gustave Letellier (<i>célibataire,</i> <i>libraire</i>)	-	-
	Marie Jeanne Baudet – Jean-Baptiste Tisseron (<i>marchand,</i> <i>faiseur de bas</i>) (1781)	-	-	-	-	-

En gris surligné : les mariages avec au moins un cousin parmi les témoins

La troisième génération du groupe présentait des conditions favorables pour la participation de cousins au mariage : trois couples issus de deux lignées cousines. Mais les maris de ces trois mariages ne se sollicitent pas. Le mariage de Marie Anne Bourgerie et Pierre Lambert Joris le 18 mai 1811 est célébré en présence de trois amis et d'un frère de l'époux. Aucun n'est donc issu de la parenté de Marie Anne Bourgerie. Le 27 juin 1818, les témoins de Jean Vincent Lichen Fayon et Emilie Bartholomé sont exclusivement des amis des époux. Enfin, en 1824, les témoins de mariage de Claude Prosper Letellier et Caroline Bartholomé comptent certes un cousin et un oncle, mais ils sont du côté de la parenté de l'époux. L'épouse a choisi un beau-frère et un ami. La sollicitation de la famille Baudet 2 ou Bartholomé n'est donc pas une pratique observée par les trois couples de la troisième génération chez les Baudet 2.

Les mariages de leurs enfants (quatrième génération) ont presque les mêmes tendances, mais avec un recours plus fréquent aux oncles. Le 21 novembre 1837, au mariage de Pierre Emile Gravet avec Marie Thérèse Lambert Fayon, trois des quatre témoins sont des « amis » et un seul est un parent de l'épouse : Claude Prosper Letellier, son oncle. Le 24 mai 1848, Hyacinthe Adolphe Billuart et Caroline Joris ont pour témoins trois amis et le frère de l'époux. Enfin, le 22 août 1854, les témoins de Jules Louis Bocquillon et Octavie Phanie Letellier sont des oncles : deux du côté de l'époux, et deux du côté de l'épouse (Jean-Baptiste Boulanger et Jean Alexis Hénon, qui n'apparaissent pas dans nos reconstructions généalogiques). S'il y a une préférence pour la parenté, elle n'existe en réalité que dans ce dernier mariage et dans une orientation vers les oncles plutôt que les cousins.

Nous savons que ces couples vivaient pourtant bien à Charleville grâce à la connaissance des actes de décès et des dates et lieu de naissance inscrits dans les actes de mariage. À la troisième génération, Jean Vincent Lichen Fayon est par exemple décédé non veuf le 6 décembre 1881 à l'hospice de la ville. Certes, le lieu et la date de décès d'Emilie Bartholomé, sa femme, sont inconnus, mais Caroline Bartholomé et son mari Claude Prosper Letellier sont décédés respectivement en 1858 et 1863 à leur domicile, rue Napoléon. Du côté des Bourgerie, nous ne connaissons que le décès à Charleville d'Elizabeth Bourgerie, mais nous savons grâce à l'acte de naissance de Caroline Joris que ces parents (Marie Anne Bourgerie et Pierre Lambert Joris) vivaient dans la cité en 1824. À la génération suivante, Pierre François Gravet et Marie Thérèse Lambert Fayon sont décédés tous deux à Charleville, en 1855 pour le mari et trente ans plus tard pour sa femme. Octavie Phanie Letellier y a aussi terminé sa vie en 1876 ; son époux lui a survécu mais sa date et son lieu de décès ne sont pas connus. Enfin, le couple de Caroline Joris et Hyacinthe Adolphe Billuart est peut-être l'exception à cette résidence habituelle à

Charleville, puisqu'aucune naissance ni décès postérieurs à 1848 n'a été trouvé dans les registres communaux.

Ainsi, il semble que le groupe patronymique Baudet 2 n'a jamais montré de préférence marquée pour la parenté de façon homogène au sein d'une génération. La quasi-absence de cousins parmi les témoins est assez révélatrice de cette orientation, alors que nous avons vu que plusieurs branches cousines étaient mariées à Charleville et qu'elles y vivaient, à en croire les actes de décès de Charleville. On peut comparer leur pratique intergénérationnelle avec les choix des témoins qui ont été faits dans la famille Moreau, qui était du même milieu social et qui a vécu à la même période à Charleville.

2.2. Les Moreau et le choix des cousins comme témoins à la fin du XIX^e siècle

Les Moreau forment un groupe patronymique de la même taille que les Baudet 2 (16 mariages sur six générations), avec également un tressage à partir de 1775, avec le groupe Noël (tableau 75).

Les hommes sont nombreux à être armuriers : Pierre Moreau (v.1749-1825), Jacques (1778-1848) et Félix Moreau (1796- ?) ; mais il y a aussi des cordonniers (Jean Joseph Farinel (v.1780-1851) et son fils Jean Benoît Farinel (1805- ?). À la dernière génération des Farinel, on compte un serrurier (Jean-Baptiste Lambert, 1831- ?) et un employé du chemin de fer (Edouard Ferdinand Hippolyte Castant, 1832- ?).

Du côté de la branche issue de Louis Joseph Fleury (1777-1847), qui est boucher, les métiers sont plus divers : un fils est militaire, deux gendres ont été voiturier et domestique. Jean-Baptiste Lambert Golliere (1835-1888) et Sébastien Théodore Golliere (1861- ?) sont signalés comme journaliers, tandis que Jean Joseph Jacques (1833- ?) est scieur de long et son gendre, Pierre Boireau (1860-1886), monteur, c'est-à-dire monteur de pièces en fabriques.

Nous savons également que deux femmes travaillent comme couturière et lingère dans la seconde moitié du XIX^e siècle (Hortense Joséphine Golliere (1833- ?) et Marie Françoise Jacques (1861- ?). Le milieu social est donc bien celui d'artisans, d'ouvriers et de journaliers.

Tableau 75 : tableau généalogique des Moreau

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5	Génération 6	
Nicolas Moreau – Elizabeth Lelorrain (1747)	Pierre Moreau (<i>armurier</i>) – Marie Catherine Noël (1775)	Marie Alexis Moreau – Jean Joseph Farinel (<i>cordonnier</i>) (1804)	Jean Benoît Farinel (<i>cordonnier</i>) – Marie Jeanne Dogny (1829)	Alexis Léonie Farinel – Jean-Baptiste Lambert (<i>serrurier</i>) (1854)	-	
				Irma Farinel – Edouard Ferdinand Hippolyte Castant (<i>employé de chemin de fer</i>) (1860)	-	
			Jean-Baptiste Alexis Fleury (<i>célibataire, militaire</i>)			
		Marie Catherine Moreau – Louis Joseph Fleury (<i>boucher</i>) (1806)	Marie Françoise Fleury – (1) Laurent Golliere (<i>voiturier</i>) (1832) (2) Sébastien Munin (<i>domestique</i>) (1849)	(1) Jean Baptiste Lambert Golliere (<i>journalier</i>) – Claire Flore Baille (1856)	Sébastien Théodore Golliere (<i>journalier</i>) – Sidonie Albertine Braconnier (1884)	
				(1) Hortense Joséphine Golliere (<i>couturière</i>) - Jean Joseph Jacques (<i>scieur de long</i>) (1860)	Marie Françoise Jacques (<i>lingère</i>) – Pierre Boireau (<i>monteur</i>) (1882)	
		Jacques Moreau (<i>armurier</i>) – Jeanne Alexis Jessus (1807)	Eléonore Moreau (<i>célibataire</i>)	-	-	
Félix Moreau (<i>armurier</i>) – Marie Angélique Guillaume (1821)	-	-	-			

En gris : les mariages où au moins un des témoins était un cousin

Les cousins sont sollicités à partir de la quatrième génération et ils sont en tout au nombre de quatre. Le 10 juin 1832, Marie Françoise Fleury épouse Laurent Golliere ; un de ses témoins est François Fleury, un cousin paternel âgé de 50 ans et armurier. Le 26 mai 1860, Hortense Joséphine Golliere, qui était la fille de Marie Françoise Fleury et Laurent Golliere, s'est mariée avec Jean Joseph Jacques. Un des témoins est Jean François Verraux, âgé de 77 ans, un ancien armurier qui est qualifié de cousin de l'épouse. Comme sa mère, Hortense Joséphine Golliere avait donc un témoin choisi parmi ses cousins, qui était aussi armurier et plus âgé qu'elle. Même si ces deux cousins n'appartiennent pas aux branches carolopolitaines des Moreau, nous savons grâce aux actes de mariage qu'ils étaient domiciliés à Charleville.

À la génération suivante, Marie Françoise Jacques a pris pour époux Pierre Boireau en 1882 : cette fois-ci, c'est l'époux qui a sollicité un cousin, Etienne Boireau, un champignoniste de 34 ans domicilié à Joinville-le-Pont, près de Paris. Deux ans plus tard, le 15 novembre 1884, le mariage de Sébastien Théodore Golliere et de Sidonie Albertine Braconnier a vu la participation d'un cousin de l'épouse, un charpentier de 35 ans domicilié à Nouzon.

Ces deux mariages de la sixième génération comptent donc des cousins parmi les témoins, mais non issus de la parenté Moreau. Les Moreau ont cependant quand même participé aux quatre mariages. En effet, en 1832, Jacques Moreau est présent en tant qu'oncle de l'épouse. En 1882, Sébastien Munin, âgé de 70 ans, a signé l'acte en tant que témoin, même s'il est désigné comme « sans lien » avec les époux : il est en fait le second mari de la grand-mère de l'époux, soit un grand-père par alliance. En 1884, Jean Joseph Jacques est sollicité en tant que « oncle par alliance de l'époux ». Certains témoins étaient aussi des frères ou beaux-frères : en 1860, Joseph Jacques, frère de l'époux, et Lambert Golliere, frère de l'épouse, étaient présents. Au total, dans ces quatre mariages, 13 témoins sur 16 étaient apparentés à l'un des époux, qu'ils soient de la parenté Moreau ou non, et parmi eux, quatre étaient cousins. Seulement trois témoins étaient des amis dont aucun lien de parenté n'est connu avec les époux. On note par ailleurs la totale absence de la branche Farinel parmi les parents présents.

Les Farinel (issus du mariage de Jean Joseph Farinel avec Marie Alexis Moreau en 1804) semblent avoir eu une tendance à éviter leurs cousins. Marie Alexis Moreau, en 1804, avait fait appel à son oncle Nicolas Noël et son frère Jacques Moreau, mais les deux autres témoins étaient des amis. À la quatrième génération, le 29 avril 1829, Jean Benoît Farinel avait fait appel à son oncle Joseph Fleury. C'est le seul moment où un Fleury apparaît parmi les témoins de mariage des Farinel. L'épouse de Jean Benoît Farinel, Marie Jeanne Dogny, avait

aussi choisi un de ses oncles et les deux autres témoins étaient des amis. Leurs enfants, mariés en 1854 et 1860, ont choisi à chaque fois trois témoins parmi des amis. Seul le premier témoin des deux mariages était de la famille de l'époux (donc étranger à la parentèle Moreau) : un beau-frère et un oncle. En résumé, de la troisième à la cinquième génération de cette branche, il y avait toujours au moins deux témoins choisis parmi les amis. Sur un total de 16 témoins, ces derniers étaient donc 10, soit 62%.

Ainsi, la culture familiale de choix des témoins de mariage était clairement différente entre la branche des Fleury et celle des Farinel. Les premiers n'avaient pas de difficulté à choisir des cousins, des oncles et des frères ou beaux-frères tandis que les seconds préféraient avoir des amis comme témoins.

En plus de leurs métiers du travail du métal, le point commun que les Baudet 2 et les Moreau partagent est le fait que l'existence de cousins germains mariés à Charleville n'entraînait pas une participation systématique de ces derniers en tant que témoins. Même chez les Moreau, qui ont vu plus de cousins parmi les témoins, cette pratique ne se retrouvait pas dans toutes les branches. Il est donc évident que si la sédentarité de plusieurs lignées d'un groupe de parenté sur plusieurs générations fournissait une condition favorable au choix de cousins parmi les témoins de mariage, l'investissement de la parenté pour le témoignage au mariage dépendait d'une attitude familiale. Il est même possible de qualifier cette attitude d'habitude générationnelle puisque nous avons montré que l'orientation du choix des témoins s'effectuait de façon assez semblable sur plusieurs générations successives.

Conclusion

Le choix des témoins de mariage, à Charleville entre 1740 et 1890, dans l'échantillon des 215 groupes de parenté, se fait de plus en plus dans la parenté des deux époux, avec un tournant qui semble se dessiner au plus tôt vers 1780 et au plus tard à l'orée du XIX^e siècle. Dès lors, les témoins sont en grande partie des homonymes directs et indirects des époux. À partir des années 1860, ces témoins homonymes sont même plus de 70 %, tant pour l'époux que pour l'épouse. Ces observations sont conformes à ce que l'on constate dans beaucoup de mariages civils en milieu urbain de la seconde moitié du XIX^e siècle. Parmi les témoins apparentés, ce sont les frères et les beaux-frères qui sont les plus nombreux, pour les maris comme pour les femmes, dès la fin du XVIII^e siècle. En ajoutant les cousins, il est clair que la génération des époux était privilégiée, face à celle de leurs pères et mères, même si les épouses gardent toujours des oncles parmi leurs témoins.

L'analyse particulière du choix des cousins des époux comme témoins montre une plus grande sollicitation au fil du temps. Leur témoignage révèle la plupart du temps des choix faits globalement plus fréquemment dans l'ensemble de la parenté. Le calcul d'un indice de force de cette pratique a mis au jour le fait qu'aucune catégorie professionnelle ne semblait être plus concernée qu'une autre pour ce type de témoignage. Les Thelinge, avec l'indice le plus élevé de 8, formaient un groupe d'artisans et d'ouvriers avec de nombreux cousins vivant à Charleville, présents les uns pour les autres au moment du mariage. Les Brincourt, qui avaient un indice presque aussi élevé de 7, avaient aussi une forte sollicitation de cousins. Mais ces groupes étaient très différents : les Brincourt faisaient partie de l'élite locale et les cousins présents aux mariages étaient principalement des membres de familles alliées qui ne vivaient pas à Charleville. Ces parents lointains sollicités étaient aussi des marchands et des membres de l'élite locale. Cette stratégie montre qu'il était possible d'investir un même type de choix de témoin avec des enjeux variés.

Puisqu'il n'était pas possible d'observer une corrélation claire entre les 61 groupes patronymiques qui avaient au moins deux générations successives de mariages avec des cousins parmi les témoins avec un milieu socio-professionnel, nous avons finalement regardé ce type de choix de témoin au sein des mariages des 30 groupes patronymiques qui ont compté au moins deux générations de métallurgistes. Là encore la diversité des pratiques est fréquente. Seuls cinq groupes sollicitent des cousins comme témoins sur au moins deux générations. L'indice de force de la pratique oscille entre 5 et 6, mais l'analyse des parcours de deux groupes de taille

comparable (en nombre d'unions et en nombre de générations mariées à Charleville) montre des pratiques familiales très différentes.

L'étude des 215 groupes familiaux indique donc que les comportements de choix des témoins se répètent pour certains d'entre eux, quels que soient leurs milieux sociaux et professionnel. Il est donc possible d'en conclure qu'une culture familiale existait dans le choix des témoins de mariage. Comme pour d'autres pratiques démographiques et familiales, l'exemple de ce qu'avaient fait les générations antérieures a pu être déterminant pour prendre une décision. Cette culture familiale, entendue comme une pratique reproduite sur plusieurs générations, est donc fondamentale pour comprendre la diversité des parcours des groupes patronymiques.

Chapitre V Les cultures familiales de l'âge féminin au premier mariage

« Le grand chagrin de M. Chabre était de ne pas avoir d'enfant. Il avait épousé une demoiselle Catinot, de la maison Desvignes et Catinot, la blonde Estelle, grande belle fille de dix-huit ans ; et depuis quatre ans, il attendait, anxieux, consterné, blessé de l'inutilité de ses efforts. M. Chabre était un ancien marchand de grains retiré. Il avait une belle fortune. Bien qu'il eût mené la vie chaste d'un bourgeois enfoncé dans l'idée fixe de devenir millionnaire, il traînait à quarante-cinq ans des jambes alourdies de vieillard ».

Emile Zola, *Les Coquillages de M. Chabre*, 1876, Chapitre 1.

Introduction

Dans *Les Coquillages de M. Chabre*, Emile Zola raille la mésalliance d'un couple bourgeois mal assorti à cause de leur écart d'âge ; cela mènera la très jeune Estelle Catinot à l'adultère alors que M. Chabre mange des coquillages, sur les conseils de son médecin, à s'en rendre malade, espérant désespérément concevoir un enfant⁴⁶⁸. En 1876, la fidélité et de la fécondité, deux piliers du mariage catholique, sont donc mis à mal par un élément déjà décrié par l'Eglise au XVIII^e siècle : la grande différence d'âge au sein du couple. Cependant, ce mariage pouvait être vu comme parfaitement convenable, voire souhaitable et même encouragé par certaines familles de la bourgeoisie, à l'instar, peut-être, des Catinot. Il existait en effet différents modèles concurrents du bon âge au mariage pour les femmes.

L'âge qu'avaient les hommes et les femmes à leur premier mariage ne signifie pas tout à fait la même chose aux époques modernes et contemporaines L'âge au mariage revêt une importance particulière pour l'histoire des femmes et l'histoire de la famille, car il a une incidence sur la fécondité. Il révèle donc une attente différente du rôle de chacun dans la société à cause de son sexe.

⁴⁶⁸ Pour en savoir plus sur les mariages chez les écrivains naturalistes : Sophie Ménard, « Les (més)alliances rituelles du récit naturaliste », in Stéphane Gougelmann, Anne Verjus (dir.), *Écrire le mariage au XIX^e siècle*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2016, p. 359-374, p. 361.

Le but de ce chapitre est d'analyser les tendances globales de l'âge au premier mariage pour les femmes entre 1740 et 1890 et de comprendre jusqu'à quel point les familles exerçaient une influence sur le choix de se marier à un âge particulier. Le mariage des femmes mineures, de moins de 25 ans durant l'Ancien Régime et de moins de 21 ans à partir de septembre 1792, est particulièrement propice pour observer des cultures familiales et interroger les éventuels facteurs économiques, sociaux et familiaux derrière cette pratique. Comme l'âge au premier mariage est un élément fondamental de démographie historique, l'historiographie l'a longuement théorisé, en particulier pour l'époque moderne.

I. Un âge au mariage élevé au XVIII^e siècle et qui s'abaisse au XIX^e siècle

L'âge « tardif » du premier mariage pour les femmes durant l'Ancien Régime, puis l'abaissement continu de cet âge jusqu'à la fin du XIX^e siècle sont deux évolutions qui structurent la vie de couple et la famille entre 1740 et 1890. Le rapport entre les époux induit par leurs âges a également été théorisé par de nombreuses sources prescriptives des XVIII^e et XIX^e siècles : il est utile de les examiner avant de s'intéresser aux statistiques de notre échantillon.

1. Le mariage tardif au XVIII^e siècle en France et en Europe

Les mariages dits « tardifs » de l'époque moderne n'ont pas fait l'objet d'une définition rigide dans les études de démographie historique, mais ils désignent dans la plupart des cas des mariages à partir de 25 ans pour les femmes et 30 ans pour les hommes. Ils sont qualifiés de « tardifs » du point de vue de la période de fécondité la plus grande chez les femmes qui s'étend de la fin de la puberté (environ 19-20 ans à la fin du XVIII^e siècle) à 25 ans⁴⁶⁹. La conséquence du mariage tardif des femmes est donc une réduction de la fécondité.

En France, l'âge moyen au premier mariage des hommes était de 27,5 ans en 1740 et atteint 28,5 ans en 1790 ; aux mêmes dates, celui des femmes était respectivement de 25,5 ans et de 26,5 ans⁴⁷⁰. Cet âge peut être mis en relation avec l'âge de la majorité matrimoniale, c'est-

⁴⁶⁹ Sur l'histoire de l'âge des premières règles en France, voir : Edward Shorter, « L'âge des premières règles en France, 1750-1950 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 36, n°3, mai-juin 1981, p. 495-511, p. 496-497.

⁴⁷⁰ Louis Henry, Jacques Houdaille, *art. cit.*, p.407-409, repris dans Jean-Pierre Bardet, « La France en déclin », in Jean-Pierre Bardet, Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe, tome II : La*

à-dire l'âge auquel il n'est plus nécessaire d'avoir l'accord des parents pour se marier. L'édit de Henri II de 1556 demandait le consentement des parents jusqu'à 25 ans pour les femmes et 30 ans pour les hommes ; cette obligation a été renouvelée par l'ordonnance de Blois en 1579⁴⁷¹. Il faut distinguer cet âge de majorité matrimoniale de celui de l'âge nubile : au XVIII^e siècle, l'Eglise autorisait le mariage à partir de 12 ans pour les filles et 14 ans pour les garçons⁴⁷².

L'allongement de l'âge au mariage est apparu en Europe occidentale vers la fin du XVI^e siècle et a connu un apogée à la fin du XVIII^e siècle⁴⁷³. John Hajnal a émis l'hypothèse d'un modèle européen de mariage, sensible à partir du XVII^e siècle et caractérisé par un âge élevé au mariage et une grande proportion de la population qui reste célibataire⁴⁷⁴. De nombreuses études européennes confirment le constat d'une hausse de l'âge au premier mariage entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. À Genève, Louis Henry avait calculé que l'âge moyen au premier mariage des hommes était de 27,2 ans quand ils étaient nés en 1550-1599, puis 32,6 ans pour ceux nés entre 1700 et 1749, et enfin 31,5 ans pour la génération née entre 1750 et 1799 ; pour les femmes nées aux mêmes périodes, l'âge moyen au premier mariage était de 21,4 ans, puis 26,3 ans, et enfin 24 ans⁴⁷⁵. À partir de nombreuses monographies nationales et européennes, Antoinette Fauve-Chamoux et Richard Wall ont comparé les âges moyens au premier mariage des femmes entre le XVII^e et le XVIII^e siècle : en France, avant 1750, l'âge moyen au premier mariage des femmes était de 24,6 ans, et de 26 ans après 1750⁴⁷⁶. Dans l'espace de l'Allemagne actuelle, l'âge était de 26,4 ans avant 1750, puis de 26,9 ans après. Dans les pays scandinaves, l'âge aurait au contraire légèrement baissé, passant de 26,7 ans avant 1750 à 25,5 ans. En Angleterre, l'âge moyen au premier mariage des femmes a augmenté au XVII^e siècle, passant

révolution démographique, 1750-1914, Paris, Fayard, 1998, p. 287-325, p. 320, et dans François Lebrun, « Amour et Mariage », in Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française. 2. De la Renaissance à 1789*, Paris, PUF, 1991 (1988). Voir aussi Jean-Claude Bologne, *Histoire du mariage en Occident*, Paris, J.-C. Lattès, 1995, p. 285.

⁴⁷¹ Jean Gaudemet, *Le Mariage en Occident, Les Mœurs et le droit*, Paris, Editions du Cerf, 1987, p. 352-353.

⁴⁷² Louis Henry, Jacques Houdaille, « Célibat et âge au mariage aux XVIII^e et XIX^e siècles en France. II. Age au premier mariage », *Population*, 34^e année, n°2, 1979, p. 403-442, p. 404.

⁴⁷³ Jacques Solé, *L'amour en Occident à l'époque moderne*, Paris, Albin Michel, 1976, p. 17-27 ; Michael W. Flinn, *The European demographic system, 1500-1820*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1981, p. 25-29 ; Jean Gaudemet, *op. cit.*, p. 353.

⁴⁷⁴ John Hajnal, « European Marriage Patterns in Perspective », in David V. Glass, David E. C. Eversley (dir.), *Population in History*, Londres, Edward Arnold, 1965, p. 101-143, p. 101 : "the distinctive marks of the 'European pattern' are (1) a high age at marriage and (2) a high proportion of people who never marry at all".

⁴⁷⁵ Louis Henry, *Anciennes familles genevoises : étude démographique : XVI^e-XX^e siècle*, Paris, PUF, 1956, p. 55.

⁴⁷⁶ Antoinette Fauve-Chamoux, Richard Wall, « Nuptialité et famille », in Jean-Pierre Bardet, Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe, tome I : Des origines aux prémices de la révolution démographique*, p. 345-368, Paris, Fayard, 1997, p. 360.

de 25,5 ans en 1591 à 26,5 ans en 1666⁴⁷⁷. Il a cependant diminué au cours du XVIII^e siècle : en 1741, il est de 24,5 ans, puis 22,5 ans en 1791.

En France, cet âge tardif se vérifie à la ville comme à la campagne au XVIII^e siècle, avec quelques variations. Tout d'abord, dans le monde urbain : à Reims, entre 1725 et 1791, les maris et les épouses ont en moyenne respectivement 28,1 ans et 26,2 ans⁴⁷⁸. C'est 0,4 an de plus qu'en 1668-1724 pour les premiers et 1 an de plus pour les secondes. À Caen, dans la première moitié du XVIII^e siècle, les âges sont de 30,6 ans pour les hommes et 28 ans pour les femmes ; ces âges augmentent pour atteindre 31,1 et 28,1 ans entre 1780 et 1789⁴⁷⁹. Dans les paroisses Saint-Pierre et Saint-Saturnin de Lyon, dès le début du XVIII^e siècle, les femmes se marient en moyenne à 27,5 ans et les hommes 29 ans⁴⁸⁰. Dans la plupart des cas, le mari était plus âgé, avec un écart d'âge inférieur ou égal à cinq ans. Les épouses mineures étaient assez nombreuses : 8,75% avaient moins de 20 ans et 34,75% avant moins de 25 ans⁴⁸¹. À Rouen, en 1670, les hommes se mariaient pour la première fois en moyenne à 26,3 ans et les femmes à 24,4 ans. Entre 1760 et 1792, l'âge au premier mariage est de 27,5 ans en moyenne pour les hommes et de 26,2 ans pour les femmes⁴⁸². Sur toute la période, Jean-Pierre Bardet observe que l'âge au premier mariage des épouses varie peu selon le milieu social, au contraire de celui des époux : il est bien plus élevé dans le milieu des négociants et officiers (32,8 ans en moyenne pour les époux et 25,4 ans pour les épouses) que chez les artisans (respectivement 27,2 ans et 24,9 ans) ou les ouvriers (26,1 ans et 25,6 ans)⁴⁸³. L'écart d'âge entre les époux est donc plus marqué chez les élites urbaines : en moyenne 7,4 ans pour seulement 0,5 chez les ouvriers⁴⁸⁴.

Les études sur des populations rurales indiquent des âges équivalents à ceux des populations urbaines. En Bretagne, où, pourtant, Alain Croix avait montré que « le retardement

⁴⁷⁷ M. Anderson, Cormac O'Gráda, E. A. Wrigley, R. I. Woods, "Les îles britanniques", in Jean-Pierre Bardet, « La France en déclin », in Jean-Pierre Bardet, Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire des populations de l'Europe, tome II : La révolution démographique, 1750-1914*, Paris, Fayard, 1998, p. 327-347, p. 333.

⁴⁷⁸ François Lebrun, *op. cit.*, p. 32.

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p. 32.

⁴⁸⁰ D'après les actes de mariage qui mentionnent l'âge exact des époux en 1714-1718 et 1733 à 1740 : Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Thèse de doctorat, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Lyon, Paris, Les Belles-Lettres, 1970, p. 89-92.

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 91-92.

⁴⁸² Âges calculés de façon exacte à partir des actes de baptêmes. En prenant en compte tous les cas, y compris ceux pour qui il n'y avait que la déclaration de l'âge dans l'acte de mariage ou dans l'acte de décès, l'âge moyen au premier mariage entre 1670 et 1792 était plus élevé : 28,5 ans en moyenne pour les hommes et 26,4 ans pour les femmes (les âges exacts donnaient des moyennes de 27,4 ans pour les époux et 25,6 ans pour les épouses). Jean-Pierre Bardet, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles, Les mutations d'un espace social*, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1983, p. 255.

⁴⁸³ *Ibid.*

⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 256.

de l'âge au mariage intervenait plus lentement qu'ailleurs »⁴⁸⁵, les femmes se mariaient en moyenne à 23 ans dans le village d'Anetz au début du XVII^e siècle et l'évolution globale constatée est celle d'une hausse de l'âge moyen aux XVI^e et XVII^e siècles⁴⁸⁶. Dans le Beauvaisis, au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, les âges au premier mariage sont de 27 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes⁴⁸⁷. Moins de 15% de ces dernières se mariaient avant 20 ans. Le même phénomène est sensible dans le Maine rural au XVIII^e siècle, ces âges moyens sont semblables : 28 à 30 ans pour les hommes, 25 à 26 ans pour les femmes, avec une légère hausse au fil du siècle⁴⁸⁸. À Sennely-en-Sologne au XVIII^e siècle, petit village d'environ 600 habitants dans le Loiret, l'âge du premier mariage entre 1682 et 1770 est en moyenne plus tôt : de 23 à 24 ans d'après les reconstitutions des parcours individuels⁴⁸⁹.

Le mariage tardif a été notamment étudié en démographie historique pour ses conséquences sur la fécondité⁴⁹⁰ et il a ouvert un débat sur les pratiques sexuelles à l'époque moderne⁴⁹¹. Il a été vu comme un des traits distinctifs du système démographique de l'époque moderne⁴⁹². André Burguière a mis en corrélation le mariage tardif et deux éléments du capitalisme de la société industrielle : d'une part, la libération d'une main d'œuvre féminine peu chère et d'autre part, la gestion d'un capital par le couple nouvellement marié et installé dans un foyer autonome⁴⁹³.

⁴⁸⁵ Alain Croix, *La Bretagne au XVI^e et XVII^e siècles. La vie – La mort – La foi*, Tome I, Paris, Maloine S.A. Éditeur, 1981, p. 196.

⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 191-196 : les âges au premier mariage des femmes sont calculés à partir d'un échantillon des femmes de moins de 35 ans.

⁴⁸⁷ Pierre Goubert, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730 : contribution à l'histoire sociale de la France au XVII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013 (1960), p. 32.

⁴⁸⁸ Environ 70% des épouses et des époux ont un âge connu : Anne Fillon, *Les trois bagues aux doigts : amours villageoises au XVIII^e siècle*, Paris, R. Laffont, 1989, p. 108-111.

⁴⁸⁹ L'auteur ne distingue pas les âges des hommes et des femmes : Gérard Bouchard, *Le village immobile, Sennely-en-Sologne au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1997, p. 82-83.

⁴⁹⁰ Voir notamment sur l'effet de l'âge au mariage sur la fécondité en France : Hélène Bergues, Philippe Ariès, Etienne Helin, et alii, *La prévention des naissances dans la famille. Ses origines dans les temps modernes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1960 ; Jean-Marc Moriceau, « Les crises démographiques dans le Sud de la région parisienne de 1560 à 1670 », *Annales de démographie historique* « La démographie avant les démographes (1500-1670) », 1980, p. 105-123.

⁴⁹¹ Il s'agit notamment des questions des rapports sexuels hors mariage, de la masturbation et des rapports sexuels entre personnes de même sexe : Jean Louis Flandrin, « Mariage tardif et vie sexuelle : discussions et hypothèses de recherche », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 27^e année, n°6, 1972, p. 1351-1378. Ces questions ont fait l'objet d'un débat : André Burguière, « De Malthus à Max Weber : Le mariage tardif et l'esprit d'entreprise », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 27, n°4-5, 1972, p. 1128-1138 ; Jacques Depauw, « Amour illégitime et société à Nantes au XVIII^e siècle », *Annales. Économie, Société, Civilisation*, vol. 27, n°4/5, 1972, p. 1155-1182.

⁴⁹² François Lebrun parle de « clé de voûte du système démographique ancien » et Pierre Chaunu d'une « véritable arme contraceptive de l'Europe classique » dans *La civilisation de l'Europe classique*, Paris, Arthaud, 1984 (1966), p. 158.

⁴⁹³ André Burguière, « De Malthus à Max Weber... » *op. cit.*, p. 1137-1138.

Le facteur économique a en effet été souvent avancé depuis le XVIII^e siècle pour expliquer la progression de l'âge au mariage : déjà en 1798, Thomas Malthus indiquait, dans son chapitre 4 de *l'Essai sur le principe de la population*, que le mariage tardif est un des frein à la croissance de la population et qu'il est dû à la difficulté pour beaucoup de commerçants et d'agriculteurs d'accumuler suffisamment d'argent pour pouvoir avoir une ferme ou une boutique et fonder une famille⁴⁹⁴.

Les historiens contemporains ont également recherché un facteur économique : par exemple, l'évolution du salaire par Richard Smith⁴⁹⁵. À partir des données de Edward A. Wrigley et Roger S. Schofield sur l'histoire de la population anglaise entre 1541 et 1851, il montre une influence de l'évolution des salaires sur le taux brut des premiers mariages pour 1000 personnes avec un délai d'environ 30 ans. Plus le salaire était bas, plus le taux brut de mariage était bas également (17 pour mille au plus bas vers 1660-1670). La période 1701-1775 correspond à une hausse du salaire et du taux de mariage (avec un pic à 23 pour mille), puis une baisse s'amorce jusqu'en 1851, avec un taux à 21 pour mille. Jean Gaudemet expliquait de façon générale le mariage tardif par une conception nouvelle de la famille et une réduction du nombre d'enfants, mais aussi par des « considérations économiques – frais de la noce et de la dot, de la vie du foyer, de l'éducation des enfants »⁴⁹⁶. Le manque de ressources aurait donc favorisé le retard au mariage. Dans certains cantons suisses par exemple, et en particulier dans ceux alémaniques dès le XVII^e siècle et jusqu'en 1874, le mariage des indigents était contrôlé par les communes et conditionné à la capacité de justifier un certain revenu ou au remboursement des services d'assistance reçus⁴⁹⁷. Pour John Hajnal, la période de célibat de la jeunesse était aussi celle d'un enrichissement et d'une épargne relativement faciles puisqu'il s'agissait du moment où les femmes étaient au maximum de leur productivité sans enfant à charge⁴⁹⁸.

⁴⁹⁴ Thomas Malthus, *Essai sur le principe de population*, 1789, trad. fr. d'Eric Vilquin, Paris, INED Editions, 2017, p. 47.

⁴⁹⁵ Malgré la périodisation annoncée dans le titre, son article traite aussi de l'époque moderne : Richard M. Smith, « Hypothèses sur la nuptialité en Angleterre aux XIII^e et XIV^e siècles », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 38, n°1, février 1983, p. 107-136.

⁴⁹⁶ Jean Gaudemet, *op. cit.*, p. 352-353.

⁴⁹⁷ La liberté de mariage n'est instaurée qu'en 1874 dans la Constitution fédérale : Thierry Christ, *Des solidarités coutumières à la bienfaisance privée. L'Etat et les pauvres à Neuchâtel (1773-1830)*, Université de Neuchâtel, 2009, p. 1084-1085, en ligne : <https://doc.rero.ch/record/12517>. Voir aussi : Anne-Lise Head-König, « Marginalisation ou intégration des pauvres : les deux facettes de la politique matrimoniale pratiquée par les cantons suisses (XVI^e-XIX^e siècles) », in Anne-Lise Head-König, Brigitte Schnegg, Société suisse d'histoire économique et sociale (dir.), *La Pauvreté en Suisse (17^e-20^e siècles)*, Zürich, Chronos-Verlag, 1989, p. 79-93.

⁴⁹⁸ John Hajnal, « European Marriage Patterns in Perspective », *art. cit.* p. 132: "it is a period of maximum productive capacity without responsibility for children; a period during which saving would be easy. These savings

L'âge tardif au mariage était donc une caractéristique essentielle de la démographie de la France d'Ancien Régime ; la Révolution instaure une rupture, tant dans la législation du mariage que dans l'évolution de l'âge au mariage.

2. La rupture de la Révolution et la baisse de l'âge au mariage des femmes au XIX^e siècle

La baisse de la majorité à partir de 1792 et du Code civil de 1804

À partir de la création de l'état civil et de la loi du 20 septembre 1792, le mariage peut être noué à 15 ans pour les garçons et 13 ans pour les filles⁴⁹⁹ tandis que la majorité matrimoniale est fixée à 21 ans pour les deux sexes⁵⁰⁰. Mais cet abaissement de la majorité a suscité des débats au sein du monde politique. Les trois projets de Cambacérès, présentés à la Convention entre 1793 et 1796, maintenaient l'âge à 21 ans et le consentement nécessaire des parents en-deçà⁵⁰¹. Après le coup d'état du 18 Brumaire an VIII, le projet du 30 frimaire (21 décembre 1799) présenté par Jacqueminot au conseil des Cinq-Cents proposait de reporter le consentement des parents à 25 ans⁵⁰². Finalement, après les débats et les réflexions sur le projet de Code civil, la loi du 26 ventôse an XI, promulguée le 6 germinal suivant, retarde encore l'âge nubile : 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons⁵⁰³. Pour la majorité matrimoniale, si elle reste à 21 ans pour les filles, elle est allongée à 25 ans pour les garçons⁵⁰⁴. En cas de refus des parents de donner leur consentement, il doit y avoir trois actes respectueux présentés sur trois mois par les époux, jusqu'à l'âge de 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes⁵⁰⁵. Le cadre reste inchangé durant la majeure partie du XIX^e siècle. Il faut attendre 1896 pour un certain assouplissement instauré à partir de la loi du 20 juin 1896⁵⁰⁶. Ce cadre perdure jusqu'au début du XX^e siècle⁵⁰⁷.

(e. g. by means of the accumulation of household goods in preparation of marriage) might add substantially to the demand for goods other than the food etc. required for immediate survival”.

⁴⁹⁹ Il s'agit donc d'un âge qui a été élevé, en comparaison à celui qui avait été fixé par le droit canonique. Décret du 20 septembre 1792, titre IV, Article 1^{er}, qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens.

⁵⁰⁰ Décret du 20 septembre 1792, Titre IV, articles 2 et 3. Voir aussi Jean Gaudemet, *op. cit.*, p. 384

⁵⁰¹ Jean Gaudemet, *op. cit.*, p. 385-386 : titre II, art. 6 du projet de 1793.

⁵⁰² *Ibid.*, p. 386-388 : art. 9 et 15, titre I.

⁵⁰³ Code civil de 1804, Titre V, article 144. Voir aussi : Jean Gaudemet, *op. cit.*, p. 398-400.

⁵⁰⁴ Code civil de 1804, Titre V, article 148.

⁵⁰⁵ Code civil de 1804, Titre V, articles 152 et 153.

⁵⁰⁶ Un seul acte respectueux doit être fait par les époux et le mariage pourra être célébré le mois suivant. Art. 2 Loi du 20 juin 1896. Voir aussi : A. Blanc du Collet, *Commentaire de la loi du 20 juin 1896 sur le consentement au mariage et sur l'acte respectueux* Paris, F. Pichon, 1896, p. 5, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6259740s>

⁵⁰⁷ L'âge de la majorité matrimoniale et civile est à nouveau à 21 ans pour les deux sexes à partir de 1907.

La baisse de l'âge au mariage et le creusement des écarts d'âge entre conjoints

Le XIX^e siècle français est marqué par deux grands phénomènes démographiques : un haut niveau de nuptialité (autour de 16 pour mille), malgré une baisse entre 1875 et 1900, et l'abaissement de l'âge au mariage⁵⁰⁸. Ce dernier élément n'a pas fait l'objet d'autant de réflexion que pour l'Ancien Régime, même si plusieurs sommes de l'histoire de la population française y consacrent un passage. Pour les hommes, après avoir atteint un maximum autour de 29 ans à la fin de l'Ancien Régime, l'âge moyen au premier mariage baisse à 28 ans sous la Révolution et l'Empire puis se stabilise⁵⁰⁹. Pour les femmes, l'âge baisse régulièrement jusqu'à la Première guerre mondiale, passant d'environ 26 ans en 1790 à 24 ans en 1913⁵¹⁰. L'écart d'âge se creuse donc entre le mari et son épouse entre le début et la fin du XIX^e siècle. À Nanterre par exemple, les hommes se mariaient à 27,24 ans en moyenne et les femmes à 24,80 ans en 1793-1800 ; en 1841-1850, ces âges sont respectivement de 25,17 ans et 21,76 ans. Ensuite, en 1871-1880, l'âge moyen des hommes était de 27,72 ans, contre seulement 23,67 ans pour les femmes⁵¹¹. Cette évolution concernait autant le monde urbain que le monde rural : dans l'ensemble de la France, d'après les données de l'enquête TRA, l'âge au premier mariage des femmes était de 26,1 ans en ville et 25,5 à la campagne entre 1810 et 1819. Près de 80 ans plus tard, il est respectivement de 25,1 ans et 23,8 ans⁵¹². En revanche, pour les hommes, il a à peine baissé : 28,9 ans en aire urbaine et 28,3 en aire rurale en 1810-1819 ; respectivement 28,7 et 28,3 en 1880-1899. L'écart d'âge se creuse donc : il passe de 2 ans à 4 ans, en moyenne.

À Genève, Louis Henry avait aussi constaté cet abaissement de l'âge au premier mariage féminin⁵¹³. Comme nous l'avons déjà indiqué, il était de 26,3 ans pour les épouses nées entre 1700 et 1749, 24 ans pour celles nées entre 1750 et 1790 ; il s'abaisse encore jusqu'à 22,7 ans pour celles née entre 1800 et 1849. Il remonte finalement à 24,7 ans pour les femmes nées entre 1850 et 1899.

L'évolution de l'âge au premier mariage des femmes est similaire dans d'autres pays européens : Katharine Gaskin avait montré, grâce à la compilation de données issues de

⁵⁰⁸ Michelle Perrot, « Figures et rôles », in Philippe Ariès, Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée, t. IV. De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1987, p. 133-135.

⁵⁰⁹ Martine Segalen, « Le mariage », in Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française. 3. De 1789 à 1914*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, p. 426-427. Louis Henry et Jacques Houdaille constate la même évolution pour les hommes et les femmes : Louis Henry, Jacques Houdaille, *art. cit.*, p. 421.

⁵¹⁰ Martine Segalen, *op. cit.*, p. 426-427 ; Jean-Pierre Bardet, « La France en déclin », *op. cit.*, p. 320.

⁵¹¹ Martine Segalen, « Les structures familiales », in Jacques Dupâquier (dir.), *op. cit.*, p. 420.

⁵¹² Noël Bonneuil, « Démographie de la nuptialité au XIX^e siècle », in Jacques Dupâquier, Denis Kessler (dir.), *La société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992, p. 83-119, p. 87.

⁵¹³ Louis Henry, *op. cit.*, 1956, p. 55.

reconstitutions de familles d'Angleterre, Flandre, France, Allemagne, Suède et Danemark, que la hausse de l'âge au mariage des femmes à l'époque moderne connaissait une stagnation, voire un recul entre 1750 et 1850, tandis qu'aucune tendance claire ne se dégagait pour les hommes⁵¹⁴.

Les facteurs expliquant un âge bas au premier mariage des femmes

Les études qui ont abordé l'âge au premier mariage des femmes au XIX^e siècle n'ont pas toujours exploré en profondeur tous les facteurs expliquant pourquoi il existait une tendance à un âge plus bas que sous l'Ancien Régime. Cependant quelques pistes ont été proposées par différents ouvrages. Pour commencer, la diffusion des techniques contraceptives permet de maîtriser la procréation ; il n'est donc plus nécessaire de retarder le mariage pour limiter le nombre d'enfants⁵¹⁵. Une des preuves de la relation entre l'âge au mariage et le contrôle de la fécondité est que, d'après Michelle Perrot, les régions où les pratiques catholiques sont les plus observées étaient également des régions où l'âge élevé au mariage reste élevé, comme en Bretagne, dans le Massif central, au Pays basque, en Savoie ou encore en Alsace⁵¹⁶. En effet, dans l'ouvrage d'Hervé Le Bras et Emmanuel Todd consacré à la population française à l'époque contemporaine, ces régions apparaissent en 1830 comme celles qui connaissent les âges au mariage des femmes les plus élevés⁵¹⁷.

Un autre levier de l'évolution de l'âge au mariage a été recherché dans le statut social des femmes et le rôle attendu de leur part dans leur milieu social. Un âge au premier mariage bas pouvait relever de situations différentes. Par exemple, dans le département du Nord, Bonnie G. Smith a montré que l'âge moyen de mariage des jeunes filles des familles de la bourgeoisie industrielle du Nord était en moyenne de 21 ans durant toute la période s'étendant de 1790 à 1888, avec une hausse de l'âge à 23 ans dans la dernière décennie du XIX^e siècle⁵¹⁸. Elle liait cet âge plutôt précoce à l'accomplissement de l'idéal féminin de ce milieu social : devenir avant tout une mère (« fonction de reproductrice »), de tenir la maison et de donner des directives aux

⁵¹⁴ Katharine Gaskin, « Age at First Marriage in Europe before 1850: a Summary of Family Reconstitution Data », *Journal of Family History*, vol. III, n°1, 1978, p. 23-36.

⁵¹⁵ Jean-Pierre Bardet, « La France en déclin », *op. cit.*, p. 320.

⁵¹⁶ Michelle Perrot, « Figures et rôles », *op. cit.*, p. 134 ; cela est constaté aussi par Noël Bonneuil, « Démographie de la nuptialité au XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 93-94.

⁵¹⁷ Hervé Le Bras, Emmanuel Todd, *L'invention de la France, Atlas anthropologique et politique*, Paris, Le Livre de poche, 1981, p. 148.

⁵¹⁸ Bonnie G. Smith, *Les Bourgeoises du Nord, 1850-1914, Ladies of Leisure Class. The Bourgeoises of Northern France in the Nineteenth Century*, tr. française par Marie Alyx Revellat Paris, Perrin, 1989 (1981), p. 58 et 181 pour le tableau statistique : les échantillons sont constitués d'environ 20 à 40 femmes par décennie.

domestiques⁵¹⁹. Dans la population ouvrière de Roubaix, Chantal Pétilion remarque que la majorité des ouvriers et des ouvrières se marie aussi rapidement, vers 20-21 ans au XIX^e siècle, pour gagner leur indépendance. À environ 20 ans, le salaire gagné par les ouvriers était le plus élevé ; il s'agissait donc d'un moment propice à la séparation des jeunes adultes avec le foyer des parents⁵²⁰.

Un autre facteur d'explication de l'abaissement de l'âge au mariage a été également cherché dans l'instruction des femmes, qui progresse de façon générale au cours du XIX^e siècle dans toute la France⁵²¹. À partir de 36 000 actes des premiers mariages entre 1800 et 1902 de l'enquête TRA, Noël Bonneuil a observé que les épouses qui savaient signer célébraient leurs premières noces plus jeune que les femmes analphabètes : 24,2 ans contre 25,8 pour celles qui ne savaient pas signer⁵²². Il s'opposait donc d'une certaine façon à la thèse de James R. Lehning, pour qui il existait au contraire une corrélation négative entre l'alphabétisme et le mariage des femmes dans les villages de la Loire à la fin du XIX^e siècle⁵²³. James R. Lehning a comparé deux groupes de femmes en 1851 et en 1891 : celles mariées entre 20 et 29 ans et celles jamais mariées. La fréquence de plusieurs indicateurs, dont l'alphabétisme, a été calculée au sein des deux groupes. Il remarque alors que les femmes mariées étaient plus fréquemment analphabètes que les secondes. Il voit deux causes possibles à cette situation : d'une part, le fait d'avoir été à l'école et d'avoir été instruites permettait à des femmes de trouver des « opportunités en dehors du mariage »⁵²⁴. L'auteur entendait certainement par *opportunités* des perspectives professionnelles nouvelles, mais sans donner d'exemple précis. Il reconnaît lui-même que ce raisonnement est davantage pertinent pour la société du XX^e siècle (à l'époque de la rédaction de l'article, c'est-à-dire les années 1980). L'autre explication serait le fort contrôle de l'Eglise sur la société ligérienne puisque l'instruction des filles était tenue en grande partie par des congrégations catholiques féminines et que le programme scolaire aurait été limité à la lecture du catéchisme⁵²⁵. Les femmes auraient donc été indirectement encouragées par l'Eglise à rester dans une sorte de nécessité de se marier. Il est possible de remettre en cause cet argument : les

⁵¹⁹ Bonnie G. Smith, *op. cit.*, p. 60-61 ; Anne Martin-Fugier, *op. cit.*, p. 181-201.

⁵²⁰ Chantal Pétilion, *La population de Roubaix, Industrialisation, démographie et société, 1750-1880*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2006, p. 178-180.

⁵²¹ Cf infra chap. 2 sur l'analphabétisme.

⁵²² Noël Bonneuil, « Démographie de la nuptialité au XIX^e siècle », in Jacques Dupâquier, Denis Kessler (dir.), *op. cit.*, p. 97-99.

⁵²³ James R. Lehning, « The Timing and Prevalence of Women's Marriage in the French Department of the Loire, 1851-1891 », *Journal of Family History*, vol. XIII, n°3, 1988, p. 307-327, p. 314-317.

⁵²⁴ « Where education for women provides opportunities outside of marriage and therefore delays marriage », James R. Lehning, *art. cit.*, p. 316.

⁵²⁵ James R. Lehning, *art. cit.*, p. 317.

femmes qui se marient entre 1881 et 1891 sont nées environ entre 1860 et 1870 ; or, durant ces années du Second Empire, le programme scolaire n'était, en réalité, pas limité à la lecture du catéchisme. La loi Falloux du 15 mars 1850 autorisait en effet l'enseignement par les congrégations dans des écoles dites « libres », mais elle obligeait également toute commune de plus de 800 habitants à avoir une école publique destinée aux filles (ce qui offrait une alternative à l'école tenue par les sœurs)⁵²⁶. Elle imposait aux écoles publiques un programme d'instruction primaire contenant l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul, en plus de l'éducation morale et religieuse et de la couture pour les filles⁵²⁷. Elle a rendu également de l'instruction primaire gratuite pour les indigents⁵²⁸. La loi Duruy du 10 avril 1867 allait plus loin en abaissant le seuil pour la création d'écoles publiques communales à 500 habitants⁵²⁹. L'article 17 de 1867 stipule que les écoles « libres » étaient soumises à l'inspection générale, y compris pour le programme, quand elles tenaient lieu d'écoles publiques ou si elles recevaient une subvention de la commune. Il semble donc difficile d'envisager que les femmes aient été toutes si limitées dans leur instruction par la seule volonté de l'Eglise dans les années 1860 à 1880. L'échantillon des épouses à Charleville sera examiné à l'aune de l'alphabétisme pour voir s'il existe en effet une corrélation avec l'âge au premier mariage. Enfin, dans la population ouvrière de Roubaix, Chantal Pétillon a observé que la signature au mariage n'était pas un facteur jouant sur l'âge au mariage⁵³⁰.

Ainsi, la plupart des études constate la baisse de l'âge moyen au mariage dans le cas des femmes ainsi que le creusement de l'écart d'âge avec leur mari. Les raisons qui expliquent un âge au premier mariage autour de 20 ans sont complexes : elles semblent dépendre à la fois du contexte rural ou urbain, de l'activité professionnelle des femmes et peut-être de leur instruction.

Différentes sources orales et imprimées des XVIII^e et XIX^e siècles peuvent nous permettre d'appréhender ce que représentait le bon âge au mariage par différents acteurs contemporains et compléter ce tableau de l'histoire de l'âge au mariage.

⁵²⁶ Loi Falloux du 15 mars 1850, article 51, de : <https://www.education.gouv.fr/loi-relative-l-enseignement-du-15-mars-1850-3800> ; sur l'histoire de l'école en France au XIX^e siècle, voir : François Furet, Jacques Ozouf, *Lire et écrire, l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, t. 2, Paris, 1977 ; Françoise Mayeur, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, tome III : De la Révolution à l'Ecole républicaine, 1789–1930*, Paris, Perrin, 2004 ; sur l'éducation des filles au XIX^e siècle en particulier : Françoise Mayeur, *L'éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 1979.

⁵²⁷ Articles 17 et 23, *Ibid.*

⁵²⁸ Art. 24, *Ibid.*

⁵²⁹ Loi Duruy du 10 avril 1867 : article 1 : <https://www.education.gouv.fr/loi-sur-l-enseignement-primaire-du-10-avril-1867-11000>

⁵³⁰ Chantal Pétillon, *op. cit.*, p. 180, note 36.

3. Le bon âge pour un mariage réussi : les sources prescriptives des contemporains

Les sources sur le mariage sont nombreuses, mais les prescriptions sur un âge qui serait idéal pour le mariage des femmes sont assez difficiles à trouver. Il était plus courant de conseiller ou de déconseiller un certain type d'assortiment d'âge entre les époux.

Dans la littérature de colportage d'Ancien Régime et dans les traditions orales, il apparaît fréquemment qu'un grand écart d'âge soit conseillé entre le mari et la femme, ce qui suppose souvent la grande jeunesse de cette dernière. Anne Fillon cite un livre de colportage de la fin du XVIII^e siècle qui conseille théorie un bon écart : « autant de fois sept ans qu'il en a de fois neuf, ou autant de fois trois ans et demi qu'il en a de fois quatre et demi »⁵³¹. Jean Louis Flandrin rapporte un proverbe de Provence, datant probablement du XIX^e siècle, qui donne des repères sur une différence d'âge élevé :

« Œuf d'une heure, pain d'un jour, le vin d'un an, le poisson de dix, la femme de quinze, l'homme de trente »⁵³².

Cet âge précoce pour une femme est aussi un élément d'une chanson populaire du Roannais datant du XVIII^e siècle et mis par écrit au siècle suivant, qui commence ainsi :

« J'ai quatorze ans ma mère
Je veux me marier.
Je suis fille dans l'âge
De me mettre en ménage.
J'ai quatorze ans passés,
Je veux me marier »⁵³³.

⁵³¹ Cité par Anne Fillon, *op. cit.*, p. 111 : tiré de Geneviève Bollème, *La Bibliothèque bleue, la littérature populaire en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Julliard, 1971, p. 160.

⁵³² *Ibid.*, p. 137. Sur la datation des proverbes, voir p. 14-15.

⁵³³ Jean Louis Flandrin, *Les amours paysannes, Amour et sexualité dans les campagnes de l'ancienne France (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Gallimard/Julliard, 1975, p. 137-138.

Ces sources orales et populaires appartiennent au domaine des idéaux et des images sublimées pour la narration ou la récitation ; ils ne peuvent être pris comme une preuve tangible de l'âge réel au mariage, mais ils indiquent néanmoins un certain idéal du mariage précoce et jeune pour une femme. Cet idéal aurait même pu être forgé en réaction à la réalité d'un âge tardif de mariage.

L'écart d'âge entre homme et femme pouvait cependant être créateur de conflit. Le mécontentement de la communauté à laquelle appartenaient les époux pouvait alors se manifester sous la forme du charivari, ensemble de réactions négatives face à un écart d'âge trop important, que ce soit l'homme ou la femme qui fût le plus âgé. Daniel Fabre voit dans ce rituel la manifestation de l'attachement à la règle tacite selon laquelle un époux doit épouser un membre de sa génération⁵³⁴.

L'Eglise a formulé aussi des avertissements contre un écart d'âge trop grand entre les époux, par exemple dans les prênes de M. Girard, ancien curé de Saint-Loup au XVIII^e siècle⁵³⁵. Celui du deuxième dimanche après les rois (c'est-à-dire deuxième dimanche après l'épiphanie) est consacré au sacrement du mariage. Dans ce dernier, s'il ne recommande pas d'âge idéal pour la vocation du mariage, le prêtre dénonce les couples trop inégaux par l'âge :

« on y voit ordinairement de si grands abus, que l'on peut dire avec vérité, que Dieu les maudit plus souvent qu'il ne les bénit. [...] De ces Mariages, qu'on peut appeler monstrueux, de Vieillards avec de jeunes filles, & de vieilles Femmes avec de jeunes Garçons, dont les uns pourroient passer pour les Pères, & de même pour les Ayeules des autres [...] De ces alliances si mal concertées & si disproportionnées, qu'elles sont le sujet de la risée publique, & qu'on ne peut regarder que comme des traits d'une folle vieillesse, qui ne

⁵³⁴ Daniel Fabre, « Familles. Le privé contre la coutume », in Philippe Ariès, George Duby (dir.), *Histoire de la vie privée, III. De la Renaissance aux Lumières*, Seuil, Paris, 1986, p. 545-546. Voir aussi : Claude Karnoouh, « Le charivari et l'hypothèse de la monogamie », Jacques Le Goff, Jean Claude Schmitt, *Le Charivari*, Paris, Mouton-EHESS, 1981, p. 33-44 ; André Burguière, « Pratique du charivari et répression religieuse », *Ibid.*, p. 179-196 ; Louis Junod, « Le charivari au pays de Vaud dans le premier tiers du XIX^e siècle », *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, t. XLVII, Bâle, 1951, p. 114-129 ; Christian Desplat, *Charivaris en Gascogne*, Paris, Berger-Levrault, 1982.

⁵³⁵ M. Girard, *Les Petits prênes ou instructions familiales, principalement pour les peuples de campagne*, tome II, Lyon, Chez Viret, 1753 : il s'agit de prênes entièrement en français, destinés à être facilement compréhensible de tous, d'où le choix des « peuples de campagnes » comme destinataires dans le titre. Voir aussi l'étude d'Agnès Walch sur une autre source, les manuels de vie conjugale : Agnès Walch, « Le choix du conjoint idéal dans les manuels catholiques de vie conjugale en France à l'époque moderne », *Annales de démographie historique*, n°1 *Le Mariage, règles et pratiques*, 1998, p. 7-23.

pronostiquent rien moins qu'une mort prochaine qui est presque toujours la fuite »⁵³⁶.

Seuls des traités médicaux à l'époque moderne donnent des âges numériques car ils s'appuient sur des connaissances du corps humain et de sa maturation. Nicolas Venette (1633-1698), médecin et chirurgien rochelais, explique dans son *Tableau de l'amour* comment concevoir un enfant, avec des explications anatomiques et des conseils sur les meilleurs dispositions et attitudes entre les époux pour y arriver⁵³⁷. Il explique dans la première partie au chapitre III du Tome 1 l'âge auquel les époux devraient se marier. D'un point de vue biologique, il distingue plusieurs âge : le premier est

« l'adolescence, qui dure depuis notre naissance jusqu'à l'âge de 25 ans. [...] L'adolescence est divisée en plusieurs parties, entre lesquelles l'enfance tient le premier lieu [...] ; la puérité la suit, qui se termine à 10 ans ; l'âge de discrétion vient après, que quelques-uns nomment puberté, qui dure jusqu'à 18 ans, & enfin l'adolescence, qui prend le nom de tout ce temps-là, va jusqu'à 25 »⁵³⁸.

Après avoir reconnu que les filles et garçons peuvent concevoir à la puberté et à l'âge, il indique : « le meilleur est de suivre là-dessus le sentiment le plus commun, c'est-à-dire d'estimer parfait un homme à vingt-cinq ans & une fille à vingt »⁵³⁹.

Le corps féminin est alors assez robuste et adéquat pour concevoir. Cette inquiétude médicale de la mauvaise conception est aussi remarquée par Jack Goody qui voit dans la littérature anglaise du XVI^e et XVII^e siècle des prescriptions qui vont dans le même sens : par exemple Philip Stubbes, dans *Anatomy of Abuses* (1583) déconseille de se marier avant 24 ans pour de peur de la conception d'enfants malformés et infirmes⁵⁴⁰.

Au XIX^e siècle, des codes de savoir-vivre et essais sur la vie conjugale fournissent des sources prescriptives intéressantes. Ces discours, destinés principalement aux femmes de la

⁵³⁶ M. Girard, *op. cit*, tome I, p. 322.

⁵³⁷ Nicolas Venette, *Tableau de l'amour considéré dans l'Etat du Mariage*, Tome 1, Amsterdam, J. et G. Jansson, 1768 (1686), p. 125-144.

⁵³⁸ *Ibid.*, p. 132-133.

⁵³⁹ *Ibid.*, p. 143.

⁵⁴⁰ Jack Goody, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, trad. fr. par Marthe Blinoff, Paris, Armand Colin, 1985 (1983), p. 133-134.

bourgeoisie, entérinent une inégalité des sexes dans le mariage ; inégalité qui s'exprime aussi dans la jeunesse de l'épouse et qui est justifiée par la nature de la femme.

Les rapports entre les époux doivent être harmonieux, guidés par la douceur, mais la femme doit surtout être dans la sujétion à son mari⁵⁴¹. François Kerlouégan a analysé un corpus de Codes : parmi eux, le *Code moral des époux* (1839) de Jacomy-Régner et le *Code des gens mariés* (1853) de Emile Jaeglé justifient la soumission de l'épouse à l'époux en raison de la force physique de ce dernier ; elle relève de la reconnaissance « naturelle » d'un souverain par son peuple⁵⁴². Le *Code des gens mariés* (1853) annonce les devoirs de l'épouse :

« le respect et l'obéissance pour son mari ; une tendresse raisonnable pour ses enfants ; l'amour de son intérieur ; l'esprit d'ordre dans son ménage »⁵⁴³.

La femme doit obéir à son mari car la « mission de diriger » est confiée « à celui qui possède un jugement plus solide, des lumières plus étendues. [...] Ainsi l'obéissance de la femme est de droit naturel, de droit divin⁵⁴⁴ ». L'écart d'âge permet cette domination de l'épouse.

La Baronne Staffe, née Blanche Soyer, a une vision un peu plus moderne de la question. Dans un essai dédié à la femme dans la famille et qui peut être daté de la fin du XIX^e siècle ou des premières années du XX^e siècle⁵⁴⁵, elle conseille de s'assurer que la fiancée « n'est pas trop jeune » :

« une femme devrait avoir le cœur et l'esprit formés [...]. Une très jeune fille ne peut guère étudier le caractère de celui dont elle se sent remarquée. [...] On ne peut être heureux dans le mariage que par l'union complète des cœurs, par la similitude des goûts et des idées »⁵⁴⁶.

⁵⁴¹ François Kerlouégan, « Codes et manuels conjugaux : prescrire, penser, écrire », in Stéphane Gougelmann, Anne Verjus (dir.), *Écrire le mariage au XIX^e siècle*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2016, p. 75-94.

⁵⁴² Jacomy-Régner, *Code moral du mariage, ou les Secrets de la félicité conjugale*, Paris, Debécourt, 1839, et Emile Jaeglé, *Code des gens mariés, ou Recueil des droits et des devoirs respectifs des époux*, Paris, Durand, 1853 cités par François Kerlouégan, « Codes et manuels conjugaux », *art. cit.*, p. 85-86.

⁵⁴³ Jacomy-Régner, *op. cit.*, p. 296-312 : articles 5 et 6 des devoirs positifs des époux.

⁵⁴⁴ *Ibid.*, p. 304.

⁵⁴⁵ Baronne Staffe, *La Femme dans la famille. La fille, l'épouse, la mère*, Paris, E. Flammarion, [s.d.], p. 86-90. Elle cite la dactylographie et la sténographie parmi les métiers qui peuvent être exercés par les femmes (p. 58), or la dactylographie ne s'est développée qu'à la fin du XIX^e siècle. L'auteure, née en 1843, est décédée en 1911.

⁵⁴⁶ *Ibid.*, p. 86-87.

Elle reprend d'une certaine façon les idées d'harmonie et d'équilibre des âges des époux des manuels catholiques de vie conjugale des XVII^e et XVIII^e siècles⁵⁴⁷. Si l'âge n'est donc pas précisé en chiffres, l'auteure conseille des hommes âgés de 25 à 30 ans, avec un écart qui n'excède pas dix ans, ce qui porte l'âge de l'épouse entre 20 et 25 ans⁵⁴⁸. Elle recommande aussi aux femmes qui n'avaient pas de dot de ne pas hésiter à apprendre un métier pour pouvoir s'assumer seules financièrement : elle conseille les professions artistiques, les emplois dans l'administration ou le commerce, l'instruction publique et privée et les métiers de la couture⁵⁴⁹. Un point reste néanmoins indiscutable, celui de la supériorité de l'époux par son âge : « il vaut mieux que le mari ait dix, douze et même quinze ans de plus, qu'un an de moins que sa femme »⁵⁵⁰.

D'autres essais vont dans le même sens et conseillent un bon âge au mariage indirectement en parlant d'une « raisonnable proportion dans l'âge des époux » : Bernard-Henri Gausseron (1845-1913), dans *Doit-on se marier*, en 1886, accorde un court paragraphe à ce sujet⁵⁵¹. Il fait dialoguer un père et sa fille, dont on ne connaît pas l'âge exact :

« 'Ma chère enfant [...] [I]l te faudrait un homme mûr et sérieux. Que dirais-tu d'un excellent, charmant et intelligent mari de cinquante ans ?' – 'Je crois que j'en aimerais mieux deux de vingt-cinq,' répondit l'ingénue »⁵⁵².

Gausseron insistait, quelques pages auparavant, sur la nécessité de se méfier de la passion amoureuse qui pourrait amener des « très jeunes filles » à des « mariages prématurés, où la femme, qui n'est ni physiquement, ni moralement, préparée aux soins de la vie domestique a à supporter le poids écrasant des résultats de son enthousiasme et de son imprudence »⁵⁵³. Avocat et communal, il encourage donc à retarder un peu le mariage au nom de la biologie et de la raison.

Les ouvrages médicaux sont au XIX^e siècle aussi ceux qui osent donner des fourchettes d'âges. Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, Paolo Mantegazza, député et sénateur italien, médecin et anthropologue adepte des théories hygiénistes, consacre un ouvrage dédié à l'art de se marier et de choisir un conjoint, ouvrage qui a été traduit en français et publié à Paris entre

⁵⁴⁷ Agnès Walch, *art. cit.*, notamment p. 11-12.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, p. 87.

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. 58-63.

⁵⁵⁰ *Ibid.*, p. 88.

⁵⁵¹ Bernard-Henri Gausseron, *Doit-on se marier ?*, Paris, Librairie Illustrée, 1886. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5499929t>

⁵⁵² Bernard-Henri Gausseron, *op. cit.*, p. 57.

⁵⁵³ *Ibid.*, p. 54.

1890 et 1900. Il indique les bornes d'âges idéales : « l'homme, de vingt-cinq à trente-cinq ans. La femme, de dix-huit à vingt-cinq ans »⁵⁵⁴. Une différence d'âge est préférable :

« L'homme doit toujours compter quelques années de plus que la femme, être son aîné de cinq ou dix ans, cela pour beaucoup de raisons mais surtout parce que l'homme vieillit plus tard que la femme et conserve plus longtemps qu'elle ses facultés reproductives »⁵⁵⁵.

L'écart d'âge serait donc inscrit dans la biologie féminine et surtout dans les nécessités supposées de la reproduction. Plus loin, s'il remarque que le mariage entre un homme « vieux » (entre 40 et 80 ans) et une femme jeune (dont l'âge n'est pas défini) n'est pas souhaitable, toutes les combinaisons sont possibles, avec par exemple « 50 + 18 », « 60 + 30 », ou encore « 60 + 15 »⁵⁵⁶. Ce type de mariage est instable : il est « accordé à très peu de gens, mais [il] donne à celui qui en est capable, le vertige sublime des grandes altitudes »⁵⁵⁷.

Un certain nombre de journaux et mémoires de femmes de la bourgeoisie permettent de constater que l'âge autour de 20 ans était en effet d'usage dans ce milieu : Mme Octave Feuillet raconte dans ses mémoires qu'elle avait 19 ans à ses fiançailles avec son cousin⁵⁵⁸. L'âge de 21 ans se confirme également en 1870 dans le journal de Louise Lafargue, qui appartient à une famille de la bourgeoisie marchande bordelaise⁵⁵⁹. Elle raconte comment sa mère lui a proposé, un soir, de considérer la proposition de se marier avec un jeune négociant de 24 ans.

Ces différentes sources nous indiquent donc que pour les contemporains, s'il existait des idéaux sur le bon assortiment des époux et sur l'âge favorable de mariage pour une femme, il existait aussi une grande marge de manœuvre entre les règles de l'Eglise, du Code civil et les usages. Un aspect n'apparaît cependant jamais : celui de l'influence de l'âge de la mère dans les souvenirs de la fille. Dans l'historiographie, l'aspect générationnel a également été sous-exploité pour comprendre l'évolution des âges au mariage.

⁵⁵⁴ Paolo Mantegazza, *Comment se marier ? l'art de prendre femme et du choix d'un mari*, traduction par Emilien Chesneau, Paris, Librairie Illustrée, 1890-1900, chapitre III L'âge et le Bonheur, p. 35-59, p. 36. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75847g>

⁵⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 43-44.

⁵⁵⁷ *Ibid.*, p. 45.

⁵⁵⁸ Mme Octave Feuillet, *Quelques années de ma vie*, 3^e édition, Paris, 1894, chapitre 11, cité par Anne Martin-Fugier in *La Bourgeoise. op. cit.*, p. 61.

⁵⁵⁹ Caroline Muller « 'Je crois que je l'aimerai de tout mon cœur'. Le rôle du journal de jeune fille dans la préparation des mariages (XIX^e siècle, France) » in Stéphane Gougelmann, Anne Verjus (dir.), *op. cit.*, p. 311-327, p. 317. Son journal s'étend de 1864 à 1871.

4. Quelle place pour l'approche familiale de l'âge au mariage ? Hypothèses et sources

Peu d'études ont consacré une réflexion à l'influence familiale intergénérationnelle pour expliquer l'âge au premier mariage des femmes. James R. Lehning reconnaissait l'importance de l'encadrement des jeunes gens, en particulier des filles par les parents et la diffusion d'idéaux de choix du partenaire et du moment du mariage au sein de la communauté villageoise, mais cet aspect générationnel n'a pas été exploré⁵⁶⁰. Il s'agissait alors plutôt de comprendre la culture du village, plutôt que la culture familiale dans laquelle s'inscrivaient les individus. Jean-Pierre Bardet avait observé que les jeunes femmes mariées avant 20 ans, à Vernon entre 1700 et 1789, avait des mères mariées plus jeunes que la moyenne⁵⁶¹. Les mères qui n'avaient pas de fille mariée avant 20 ans s'étaient mariées en moyenne à 24,8 ans ; quand elles en avaient une, la moyenne s'abaissait à 23,9 ans⁵⁶². Quand elles avaient au moins deux filles mariées avant 20 ans, les mères avaient elles-mêmes une moyenne d'âge au premier mariage de 22,7 ans. Cela avait amené l'auteur à conclure à l'existence possible d'un « trait culturel héréditaire »⁵⁶³.

Notre étude voudrait explorer les âges au mariages et en particulier l'usage de se marier avant la majorité par l'entrée des groupes patronymiques, en prenant comme échelle temporelle à la fois les décennies et les générations. En plus des facteurs économiques et politiques (comme les temps de guerre), notre hypothèse est que le moment de se marier est déterminé par l'influence familiale : celle des prédécesseurs (les parents et ancêtres) et les membres de la famille vivants (frères, sœurs, cousins, oncles et tantes). Le moment du mariage n'est pas un totalement dépendant des circonstances à court terme : il est un moment d'investissement des parents des époux, *a fortiori* ceux des épouses de moins de 21 ans. Il est donc possible qu'il existe des cultures familiales des âges aux mariages. S'il existe des âges récurrents sur plusieurs générations à la suite, il est possible de penser qu'il y a pu avoir la transmission d'un usage particulier en matière d'âge convenable au mariage, et éventuellement d'une différence d'âge acceptable entre les époux.

⁵⁶⁰ James R. Lehning, *art. cit.*, p. 314.

⁵⁶¹ Jean-Pierre Bardet, « Qui étaient ces filles qui se mariaient si jeunes ? » in Jean-Pierre Bardet, Jean-Noël Luc, Isabelle Robin-Romero, Catherine Rollet (dir.), *Lorsque l'enfant grandit, entre dépendance et autonomie*, Paris, PUPS, 2003, p. 33-54, p. 47.

⁵⁶² *Ibid.*

⁵⁶³ *Ibid.*

Grâce à l'échantillon des 215 familles, il sera également possible de voir si les groupes patronymiques se comportent différemment selon leur milieu social : en d'autres termes, savoir si le mariage des femmes avant 21 ans est plus fréquent dans les familles pauvres, où la survie économique nécessiterait l'association par le mariage, ou bien dans les familles de l'élite municipale, où le mariage jeune peut révéler l'imposition familiale d'un mariage arrangé. Avant de faire ces analyses, il est nécessaire de présenter l'évolution globale de l'âge au premier mariage entre 1740 et 1890 à Charleville.

II. L'évolution globale de l'âge au mariage entre 1740 et 1890 à Charleville

Pour étudier l'évolution du mariage et de l'âge des époux entre 1740 et 1890, les sources dont nous disposons sont les actes de mariages des registres paroissiaux et de l'état civil de notre échantillon⁵⁶⁴, mais ces derniers ne sont pas dépourvus de lacunes.

1. Les sources et leurs limites

Les actes de mariage des registres paroissiaux ne mentionnent pas toujours les âges entre 1740 et novembre 1792, soit le moment la création de l'état civil. Les professions exercées par les femmes sont encore plus rares et cela a des conséquences dans notre analyse des âges au mariage des épouses. C'est pourquoi nous prenons le temps ici de faire un bilan de ces lacunes⁵⁶⁵.

Le premier problème qui se pose est celui des âges exacts (calendaires) des conjoints lors de leur mariage, qui ne sont pas systématiquement indiqués dans l'ensemble de notre corpus⁵⁶⁶. Cela rend donc difficile le calcul de l'âge moyen. Louis Henry et Jacques Houdaille avaient aussi remarqué des lacunes dans les actes de mariages des paroisses des régions

⁵⁶⁴ Nous rappelons que nous avons un premier ensemble constitué de tous les mariages avec des un époux ou une épouse avec un patronyme commençant par B, G, M, N, P, R et T entre 1740 et 1779. Un second ensemble est formé par tous les actes de mariage des couples entre 1780 et 1890 descendants de ceux du premier ensemble (ou, pour les années 1780 à 1800, les couples dont un époux avait un frère ou une sœur mariée dans la période 1740-1779).

⁵⁶⁵ Nous avons consacré un article à ce sujet : « Faire l'étude des professions féminines malgré les silences des sources à Charleville (1740-1890) », *Enquêtes, revue de l'Ecole Doctorale 188 Histoire moderne et contemporaine*, n°7, janvier 2022 : en ligne <https://ed188.hypotheses.org/files/2022/04/2-1.-Cecile-Alexandre.pdf>

⁵⁶⁶ Voir les annexes E et F.

françaises qu'ils ont étudiées entre 1740 et 1829⁵⁶⁷. Par exemple, dans l'Est, entre 1740 et 1749, 255 pour mille des mariages indiquaient l'âge au mariage des femmes ; à partir de la création de l'état civil, la proportion atteint 832 pour mille.

À Charleville, entre les années 1740 et 1769, la totalité des mentions d'âge sont sous la forme « majeur » ou « mineur », sauf dans le cas des remariages car dans ce cas, l'âge n'est pas donné (sans mention) (Tableau 76). Entre 1770 et octobre 1792, soit les 22 dernières années des registres paroissiaux, beaucoup d'actes se limitent encore à la mention de « majeur » ou « mineur » pour qualifier un conjoint. Les mentions « mineurs », « majeurs » et « sans mention » ne sont plus présentes dans 100% des actes de mariage, parce qu'elles sont concurrencées par l'âge calendaire (Tableaux 76 et 77 et Figures 28 et 29)

Tableau 76: proportion des époux avec la mention majeur ou mineur dans les registres paroissiaux (corpus des mariages, 1740-oct.1792)

Période	Epoux			Épouses			N mariages
	Majeurs	Mineurs	Sans mention	Majeures	Mineures	Sans mention	
1740-1749	46%	21%	33%	49%	27%	24%	341
1750-1759	49%	21%	30%	38%	38%	24%	286
1760-1769	52%	24%	24%	49%	33%	18%	342
1770-1779	18%	21%	22%	23%	21%	14%	389
1780-1789	4%	4%	10%	12%	10%	3%	164
1790-oct.1792	38%	16%	3%	25%	30%	6%	63

⁵⁶⁷ Louis Henry, Jacques Houdaille, « Célibat et âge au mariage aux XVIII^e et XIX^e siècles en France », *art. cit.*, p.406.

Figure 28 : âge des maris (majorité/minorité) dans les actes de mariage des registres paroissiaux de Charleville (corpus des mariages, 1740-octobre 1792)

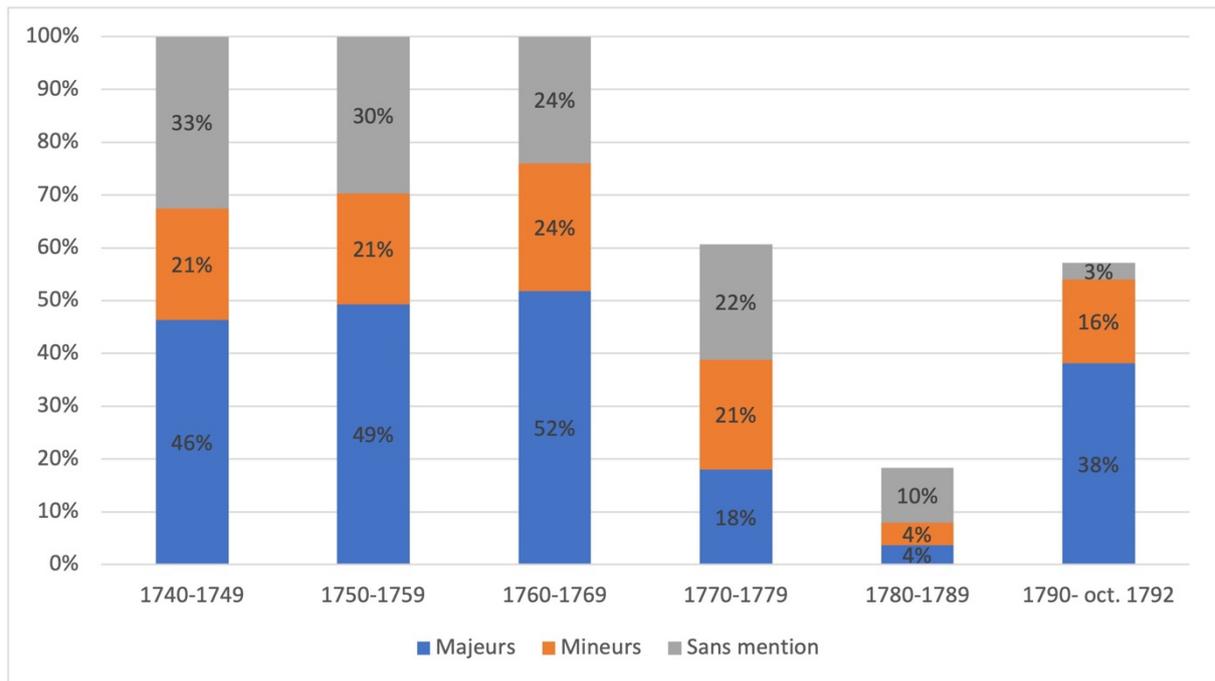


Figure 29 : âge des épouses (majorité/minorité) dans les actes de mariage des registres paroissiaux de Charleville (corpus des mariages, 1740-octobre 1792)

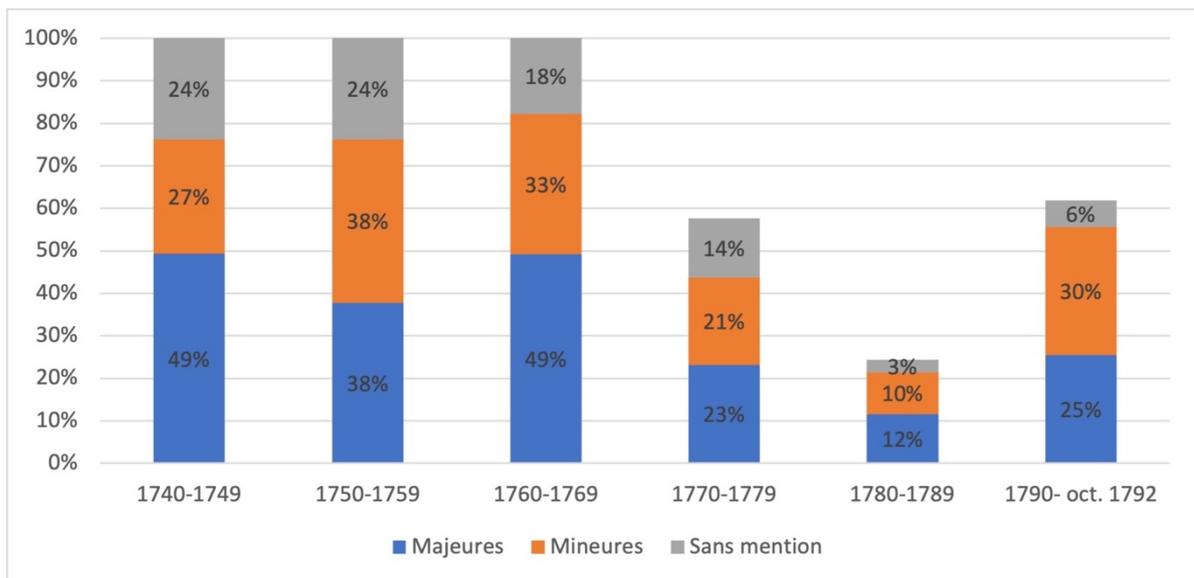


Tableau 77 : proportion des époux et des épouses avec mention de l'âge calendaire dans les actes de mariages de Charleville (corpus des mariages, 1740-1890)

Période	Epoux	Épouses	N mariages
1740-1749	0%	0%	341
1750-1759	0%	0%	286
1760-1769	0%	0%	342
1770-1779	39%	42%	389
1780-1789	82%	76%	164
1790-oct.1792	44%	38%	63
nov.1792-an VIII	99%	94%	140
an IX-1809	99%	98%	190
1810-1819	100%	100%	193
1820-1829	100%	100%	187
1830-1839	100%	100%	210
1840-1849	100%	100%	143
1850-1859	100%	100%	159
1860-1869	100%	100%	151
1870-1879	100%	100%	115
1880-1890	100%	100%	145

S'il est possible de se fier aux âges donnés dans les années 1780 où 80% des époux ont un âge numérique, il est plus difficile de faire confiance aux statistiques construites à partir des données des années 1770-1779 et 1790-octobre 1792.

Durant la Révolution, entre novembre 1792 et l'an VIII (environ 1799), les âges étaient donnés avec les années et les mois (par exemple « vingt ans et huit mois»). Nous avons ramené l'âge à l'année accomplie pour harmoniser avec les âges donnés à l'année révolue dans les actes entre 1800 et 1890 (« vingt ans et huit mois » est donc ramené à « vingt ans »).

Un deuxième problème est celui de la mention des professions des épouses. Elle est absente pour la majorité des femmes prises en compte dans l'ensemble de la période d'analyse. Cela crée une difficulté car le contexte professionnel est crucial pour comprendre la situation sociale des femmes au moment de leur mariage. La grande majorité des femmes sont qualifiées de "sans profession" dans l'acte ou bien n'ont aucune sans information (Tableau 78)⁵⁶⁸. Sur toute la période, l'absence totale d'information concerne les trois quarts des actes de mariages (67%) ; pour la période 1780-1890, ce sont plus de la moitié des actes (55,5%). De plus, environ

⁵⁶⁸ La qualification "sans profession" et l'absence d'information n'est pas la même chose car cette dernière ne signifie pas forcément que les épouses n'avaient pas de métier. Néanmoins, ces deux cas présentent une carence importante pour l'historien.

16% de femmes sont présentées comme « sans profession » entre 1740-1890 ; proportion qui s'élève à 22% entre 1780 et 1890. On remarque une certaine inflexion dans les années 1850-1859 avec une hausse significative de la mention de professions. S'il est possible que la crise économique de 1847 et ses soubresauts dans les années 1850 aient poussé les femmes à trouver un travail pour compléter le salaire de l'époux, il semble bien plus vraisemblable que les officiers d'état civil aient été temporairement plus rigoureux dans la notation des métiers⁵⁶⁹. L'absence de mention, ou celle « sans profession », n'est pas le signe d'inactivité des femmes, mais souvent celle de l'absence de reconnaissance d'un métier exercé aux côtés de l'époux.

Tableau 78 : mention de profession des épouses dans les actes de mariage (corpus des mariages, 1740-1890)

Décennie	avec une profession	« sans profession »	Absence de mention	N épouses
1740-1749	0,0%	0,0%	100,0%	341
1750-1759	0,0%	0,0%	100,0%	286
1760-1769	0,0%	0,0%	100,0%	342
1770-1779	0,0%	0,0%	100,0%	389
1780-1789	3,0%	0,0%	97,0%	164
1790-an VIII	7,4%	0,0%	92,6%	203
an IX-1809	1,1%	0,0%	98,9%	190
1810-1819	9,8%	0,0%	90,2%	193
1820-1829	18,7%	0,0%	81,3%	187
1830-1839	7,1%	0,0%	92,9%	210
1840-1849	29,4%	15,4%	55,2%	143
1850-1859	47,2%	52,8%	0,0%	159
1860-1869	41,7%	58,3%	0,0%	151
1870-1879	43%	57%	0,0%	115
1880-1890	37,9%	60,7%	1,4%	145
Total	16 %	16 %	67 %	3218
Total (1780-1890)	22,5 %	22 %	55,5 %	1860

Les mères des époux et des épouses sont encore plus touchées par ce sous-enregistrement : entre 1840 et 1890, elles ne sont en tout que 6% à avoir une profession indiquée dans l'acte⁵⁷⁰. La quasi-totalité des mères, soit 93%, n'avaient pas de profession précise signalée,

⁵⁶⁹ Les deux hypothèses ne s'excluent pas forcément.

⁵⁷⁰ Avant 1840, il n'existe aucune mention pour les mères. À partir de 1840, elles pouvaient avoir une profession ou être notées "sans profession", qu'elles fussent vivantes ou décédées. Leur survie n'influait pas la notation de l'information.

une fois additionnées la proportion totale de « sans profession » et celle des cas sans aucune information (tableau 79).

Tableau 79 : mention des professions des mères des époux et des épouses (corpus des mariages, 1840-1890)

Décennie	Avec une profession		« Sans profession »		Aucune information		Ménagères et rentières		N total
1840-1849	22	8%	59	20%	201	70%	6	2%	288
1850-1859	45	14%	261	82%	7	2%	5	2%	318
1860-1869	9	3%	291	96%	2	1%	0	0,0%	302
1870-1879	3	1,3%	226	98,2%	1	0,4%	0	0,0%	230
1880-1890	7	2%	265	91%	16	5%	2	0,7%	292
Total	86	6%	1102	77%	227	16%	13	1	1430

Il sera donc nécessaire de se reporter à la profession des pères des épouses pour trouver des éléments de contextualisation socio-professionnelle.

À partir de ces sources, l'âge au mariage peut être présenté à partir de deux principaux points : son évolution pour les hommes et les femmes entre novembre 1792 et 1890, et dans une moindre mesure durant l'Ancien Régime, ainsi que l'évolution de l'écart d'âge entre eux. Ensuite, l'analyse statistique se concentrera sur les épouses âgées de moins de 21 ans.

2. Un écart d'âge croissant entre mari et femme

L'âge moyen au premier mariage et à tous les mariages pour les hommes et les femmes n'évolue pas tout à fait de la même façon. Entre 1740 et 1769, parmi les premiers mariages seulement, les époux mineurs, c'est-à-dire de moins de 30 ans, étaient environ 30 % (Figure 30). Les épouses mineures (de moins de 25 ans) étaient environ 30 à 45%, ce qui confirme que l'âge « tardif » était majoritaire.

Entre 1770 et octobre 1792, les âges moyens doivent être pris avec précaution : les âges calendaires étaient minoritaires parmi les mentions de « majeur » et « mineur » entre 1770 et 1779 et entre 1790 et octobre 1792 ; c'est pourquoi, par exemple, l'âge moyen de 27 ans des époux en 1770-1779 n'est probablement pas la « réelle » moyenne si l'on calculait l'âge exact de tous les époux à partir des actes de baptême. La même précaution doit donc être prise dans la lecture du graphique sur les âges exacts au mariage (Figure 31).

À partir des âges calendaires, on remarque un mouvement de hausse de l'âge entre 1780 et 1819, puis une baisse jusqu'en 1890, surtout marquée pour les épouses. Entre 1810 et 1890, l'âge au premier mariage des époux diminue de 0,7 ans : de 27,4 à 26,7 ans. Pour les femmes, la baisse est de plus de deux ans : de 25,5 à 23,3 ans.

Figure 30 : proportion des époux mineurs à Charleville (corpus des mariages, 1740-oct. 1792)

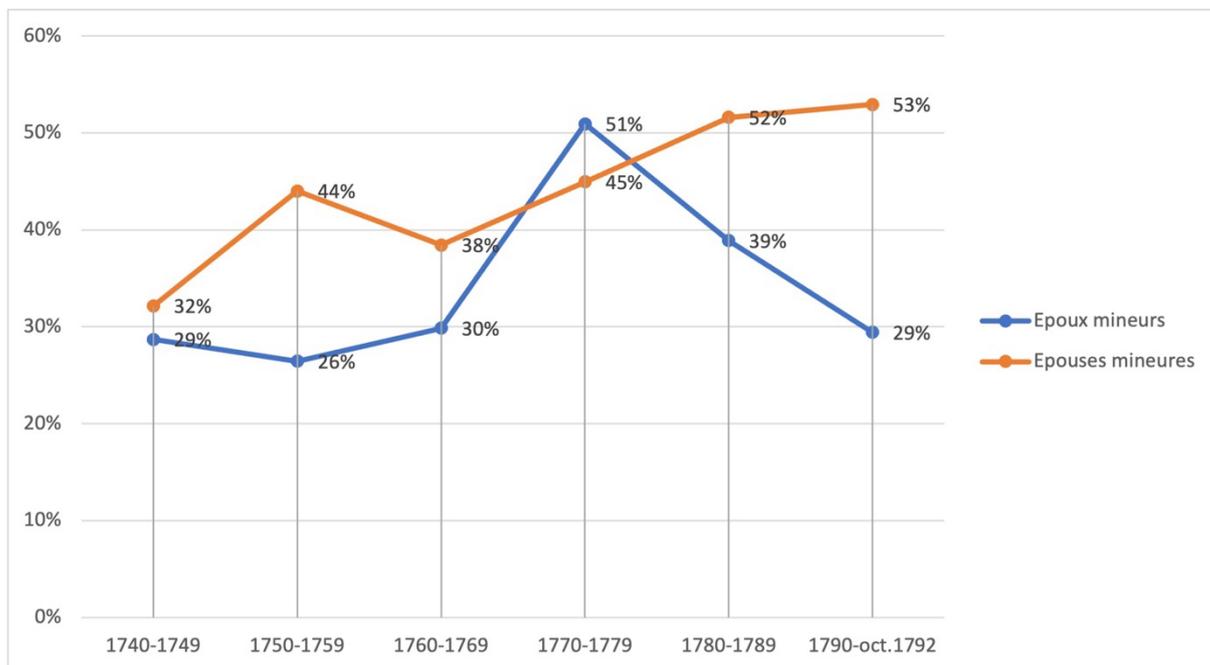
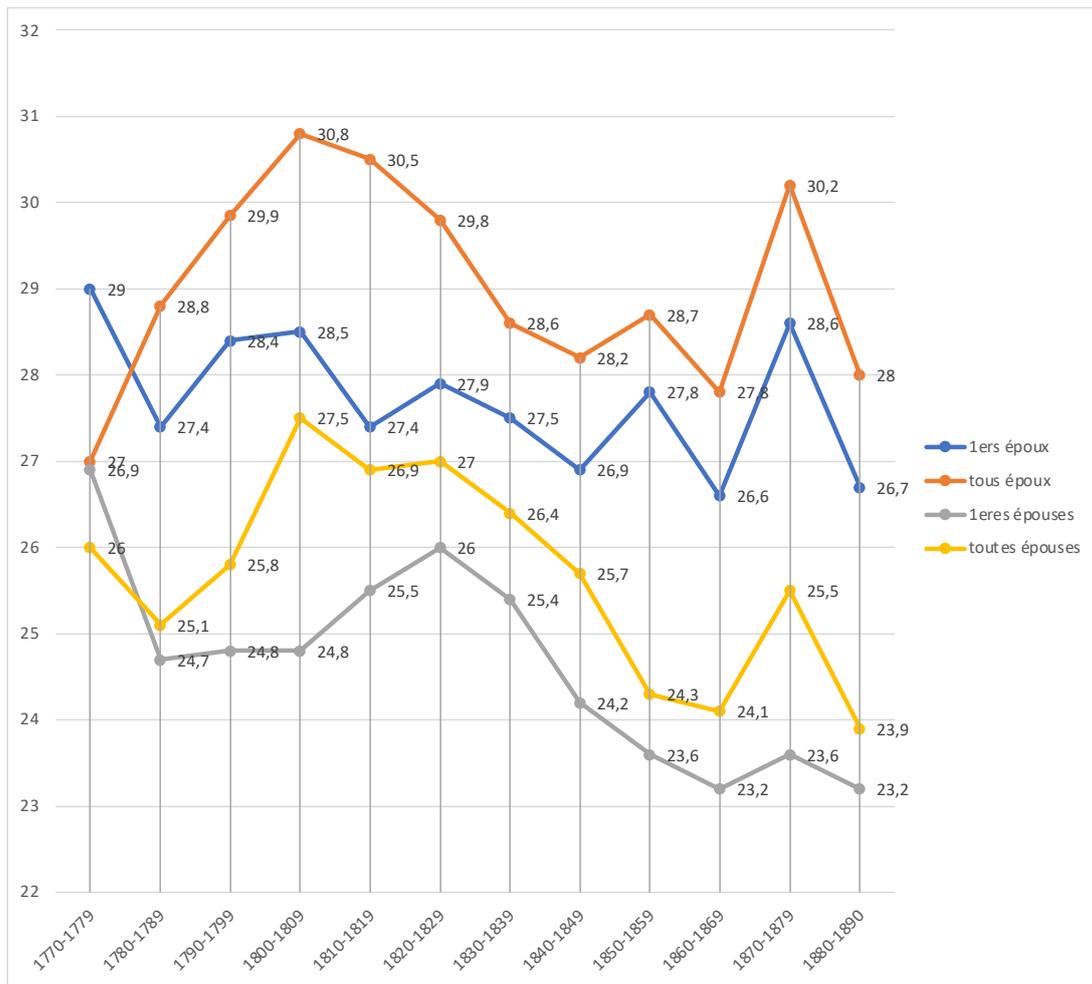


Figure 31: moyenne des âges au mariage à Charleville (corpus des mariages, 1770-1890)



Cette baisse globale de l'âge moyen au mariage, en particulier dans la seconde moitié du XIX^e siècle, où l'industrialisation s'accélère, affaiblit la thèse d'André Burguière selon laquelle le mariage tardif serait la clé de voûte de la société capitaliste.

On remarque une forte hausse des âges durant la décennie 1870-1879 : la guerre franco-prussienne de 1870-1871 et l'occupation des Ardennes entre septembre 1870 et juillet 1873⁵⁷¹ ont certainement eu une incidence en freinant la possibilité de se marier des hommes partis au front, et dont une partie n'est pas revenue. Pierre Chaunu considérait que « rien plus que l'âge au mariage n'est sensible à la conjoncture. À temps difficile, mariages différés »⁵⁷². Toutefois pendant l'Empire et les guerres napoléoniennes, le phénomène est un peu différent : seul l'âge

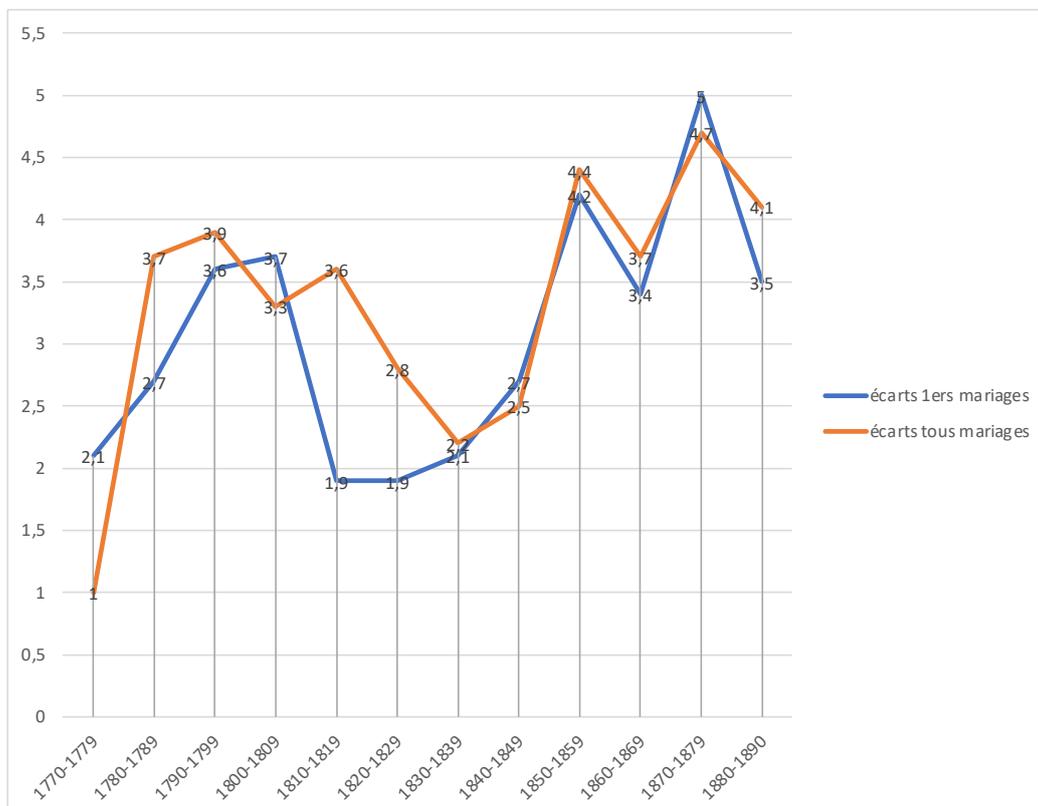
⁵⁷¹ Les Ardennes faisaient partie des départements qui sont restés occupés jusqu'à la fin du paiement des 5 milliards d'indemnités de guerre par la France à la Prusse, selon les termes du traité de Francfort (10 mai 1871). Voir par exemple : Vincent Duclert, *La République imaginée, 1870-1914*, coll. Dirigée par Henri Rousso, Belin, Paris, 2014 (2010), p. 94.

⁵⁷² Pierre Chaunu, *op. cit.*, p. 158.

au premier mariage des femmes augmente. On peut émettre l'hypothèse que cette hausse est due à la disparition d'une partie des hommes en âge de se marier, ce qui a retardé le mariage des femmes. En revanche, l'allongement de l'âge au mariage ne semble pas aussi sensible dans les années 1840 et 1850, à la suite de la crise économique des années 1847-1848. La crise de l'emploi qui a succédé à la fermeture de la manufacture d'armes en 1836 n'est pas non plus visible. La relation entre l'âge au premier mariage et le contexte politico-économique n'est donc pas simple et directe.

Ces tendances générales des âges moyen des époux et des épouses entraînent aussi le creusement de l'écart entre les époux à leur premier mariage, surtout à partir de 1830. Après un différence minimale de 1,9 an entre 1810 et 1829 (Figure 32), elle atteint un maximum dans les années 1870-1879, avec environ 5 ans de différence. En moyenne, à partir de 1830, il y a environ 3 ans d'écart d'âges moyens entre époux au premier mariage.

Figure 32 : les écarts des âges moyens au mariage entre époux et épouses à Charleville (en année, corpus des mariages 1770-1890)



En conclusion, l'âge moyen au premier mariage à Charleville varie, entre 1770 et 1890, entre 26 et 29 ans pour les hommes et 23 et 26 ans pour les femmes. Les épouses qui se mariaient

en étant encore mineures, c'est-à-dire avant 21 ans à partir de 1804, représentaient donc une minorité de femmes. Ce mariage précoce mérite d'être exploré plus en détail pour connaître la réelle proportion de ces femmes mineures et leur situation sociale et l'évolution au cours du siècle.

3. Les épouses mariées mineure : un minorité croissante au XIX^e siècle

3.1. Proportion des épouses mineures et distribution des âges entre 15 et 20 ans

D'un phénomène plutôt marginal entre novembre 1792 et 1799 avec seulement 13% des épouses à leur premier mariage, la proportion des épouses mineures à Charleville⁵⁷³ croît jusqu'en 1860-1869. Elle atteint alors 38%, soit quasiment un triplement du taux (Tableau 80 et Figure 33). Dans les trente années suivantes, le taux connaît une légère diminution jusqu'à 30% en 1880-1890. Louis Henry et Jacques Houdaille ont estimé, d'après leurs calculs à l'échelle nationale, qu'il y avait, parmi les épouses mariées pour la première fois, 352 000 épouses âgées de 15 à 19 ans, soit environ 7,5 % du total (de 2 658 000) ; elles auraient représenté 8,3% en 1800-1809, 6,5% en 1810-1819 et 7,7% en 1820-1829⁵⁷⁴.

⁵⁷³ Pour simplifier, nous appellerons les épouses âgées de moins de 21 ans « épouses mineures » dans la suite des analyses, pour la période entre novembre 1792 et 1890.

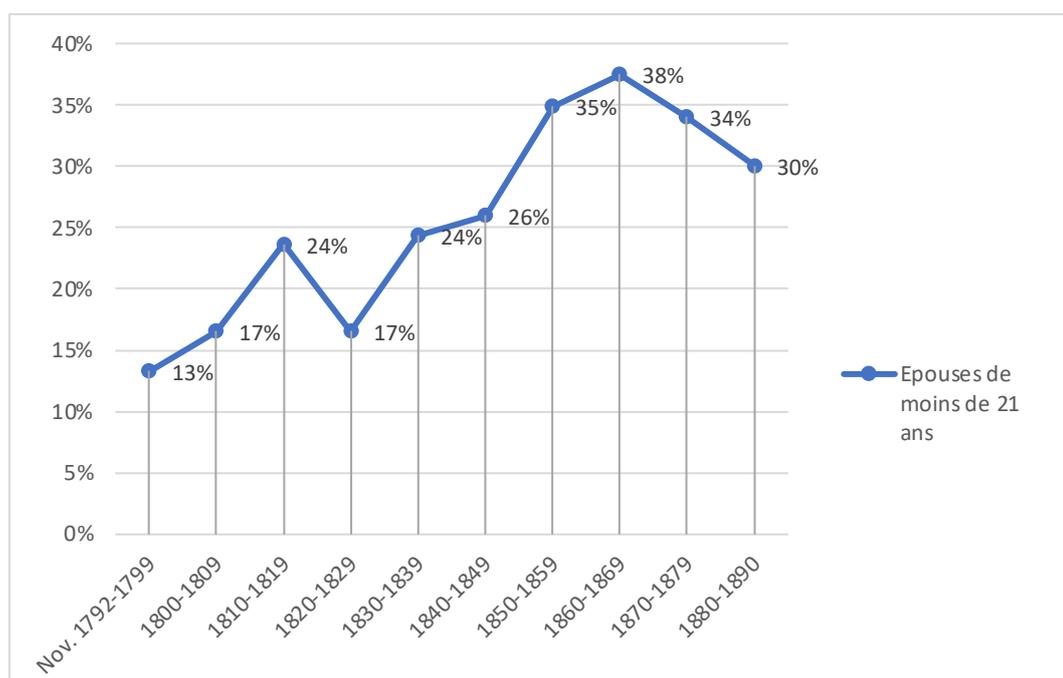
⁵⁷⁴ Louis Henry, Jacques Houdaille, *art. cit.*, p. 434. D'autres estimations ont été faites pour le second XIX^e siècle, mais à partir de données sur 33 villages et ont été corrigés par interpolations ; elles sont donc sujettes à caution.

Dans le second XVIII^e siècle, les femmes mariées avant 20 ans représentaient environ 11 à 12% femmes mariées pour la première fois ; le niveau était plus élevé en Angleterre avec 20% des femmes entre 1775 et 1837 : Jean-Pierre Bardet, « Qui étaient ces filles qui se mariaient si jeunes ? », *art. cit.*, p. 41 ; Stéphane Minvielle a aussi montré que dans les familles de l'élite bordelaise au XVIII^e siècle, les épouses de moins de 20 ans représentaient une épouse sur cinq. Cette pratique a été progressivement abandonnée au cours du siècle, mais quand elle persistait dans une famille, elle apparaissait comme « une véritable tradition familiale, reproduite sur plusieurs générations » (p.163) : Stéphane Minvielle, « Le mariage précoce des femmes à Bordeaux au XVIII^e siècle », *Annales de démographie historique*, 2006/1 (n° 111), p. 159-176, p. 160-163. DOI : 10.3917/adh.111.0159.

Tableau 80 : nombre et proportion des épouses de moins de 21 ans épouses mariées pour la première fois à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890)

Décennie	Nombre épouses de moins de 21 ans	Total épouses	%
Nov.1792-an VIII	17	128	13%
an IX-1809	27	163	17%
1810-1819	39	165	24%
1820-1829	28	169	17%
1830-1839	47	193	24%
1840-1849	33	127	26%
1850-1859	52	149	35%
1860-1869	51	136	38%
1870-1879	35	102	34%
1880-1890	40	133	30%
Total	369	1465	25%

Figure 33 : proportion des épouses mariées avant 21 ans à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890)



Le pic momentané de 24% entre 1810 et 1819 est peut-être explicable par la hausse des mariages de 1813 pour éviter la conscription⁵⁷⁵.

⁵⁷⁵ Voir chapitre II.

Cette hypothèse se confirme si l'on se penche sur les mariages annuels entre 1810 et 1819. L'année 1813 compte en effet 36 mariages, alors que la moyenne annuelle est de 19 (Tableau 81). L'âge au premier mariage des femmes est particulièrement bas en 1811 : seulement 22,6 ans, mais il s'agissait d'une année où le nombre d'unions était aussi le plus bas (seulement 11). Quand on regarde, en revanche, le nombre annuel d'épouses de moins de 21 ans parmi le nombre total, 1813 est une année exceptionnelle : elles sont un tiers (12/36), et trois fois plus que la moyenne annuelle.

Tableau 81 : statistiques annuelles sur l'âge au mariage des femmes entre 1810 et 1819 à Charleville (corpus des mariages)

Année	Âge moyen au premier mariage	Âge moyen de tous les mariages	N total épouses	N épouses de moins de 21 ans
1810	24,2	29	14	2
1811	22,6	24,3	11	2
1812	26,7	26,7 ⁵⁷⁶	27	4
1813	24,3	25	36	12
1814	24,8	27,7	21	6
1815	26,7	29,3	16	1
1816	26,7	27,1	25	6
1817	26,3	29	11	3
1818	26,1	27,2	19	1
1819	25,4	25,5	13	2
Moyenne	25,4	27,1	19	4

La proportion d'épouses de moins de 21 ans augmente également entre 1840 et 1850 : la proportion a augmenté de 9 points de pourcentage entre 1840-1849 et 1850-1859, alors que la croissance était de 2 points entre les deux périodes précédentes (1830-1849) et de 3 points entre les suivantes (1850-1869).

Ce phénomène est peut-être liée au contexte de la crise économique de 1847-1848 et à la révolution politique de 1848, créant alors un climat d'incertitude et une hausse générale des prix. Pour explorer cette piste, nous pouvons, comme pour les années 1810, analyser l'âge des épouses des années 1840 (Tableau 82). Les statistiques annuelles de l'âge des épouses nous apprennent que les unions ont été sensiblement plus nombreuses en 1848, par rapport à la moyenne annuelle : 21 mariages. Le nombre d'épouses mineures est de 5 en 1847 et 1848, mais cela s'est produit également en 1840 et en 1842. La moyenne de l'âge au premier mariage est particulièrement basse en 1847 (22,8 ans), comme déjà en 1842. Il semble donc que les années

⁵⁷⁶ Il n'y a pas eu de remariage féminin en 1812, d'où un âge moyen identique à la colonne précédente.

1840 et 1842 d'une part et 1847-1848 d'autre part aient été des années où le mariage a été un peu plus précoce. Ces observations confirment la possibilité d'un lien avec la crise politico-économique de 1847-1848, mais il est plus difficile d'expliquer les raisons pour 1840-1842.

Tableau 82 : statistiques annuelles sur l'âge au mariage des femmes entre 1840 et 1849

Année	Âge moyen au premier mariage	Âge moyen de tous les mariages	N mariages	N épouses de moins de 21 ans
1840	25,2	25,2	20	5
1841	24,5	27	16	2
1842	22,8	23,6	18	5
1843	22,1	22,1	10	4
1844	24,4	27,7	10	2
1845	22,5	22,5	8	2
1846	25,3	28	14	2
1847	22,8	24,8	15	5
1848	25,5	27,9	21	5
1849	24,6	25,5	11	1
Moyenne	24,0	25,4	14	3

Si le nombre d'épouses de moins de 21 ans augmente de façon significative au cours de la période, on peut se demander s'il existait des mariées très jeunes, âgées de moins de 18 ans. Avoir 15 ou 20 ans ne représente pas la même chose : ces quelques années sont celles qui correspondent encore à une phase de croissance et d'instruction possible. Dans la répartition des épouses en fonction de leur âge, il apparaît que la valeur minimale est 14 ans (Tableau 83). Il s'agit d'un mariage ayant eu lieu le 6 fructidor an X (24 août 1802) : on peut rappeler qu'avant le Code Napoléon, l'âge nubile était de 12 ans ; ce mariage était donc parfaitement légal.

Tableau 83 : répartition statistique des âges des épouses de moins de 21 ans (à Charleville, corpus des mariages, nov.1792-1890)

Valeur	Age
Quartile 0 (Minimum)	14
Quartile 1	18
Quartile 2 (Médiane)	19
Quartile 3	20
Quartile 4 (Maximum)	20
Moyenne	18,86

La moyenne des épouses âgées de moins de 21 ans dans les actes de mariage civils (entre novembre 1792 et 1890⁵⁷⁷) est de 18,86 ans et la médiane est à 19 ans. Celles qui ont entre 14

⁵⁷⁷ Quand les âges sont inscrits de façon calendaire.

et 17 ans sont une très petite minorité à l'échelle des épouses qui se marient pour la première fois. La répartition des mariages des femmes de moins de 18 ans par décennie présente une certaine régularité du phénomène, autour de 1 à 4% des épouses mariées pour la première fois, mais avec un trois pics : 6% en 1800-1890 et 1880-1890 et 8% en 1860-1869 (Tableau 84).

Tableau 84 : nombre des jeunes femmes mariées à un âge inférieur à 18 ans parmi les épouses mariées pour la première fois à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890)

Décennie	Nombre épouses moins de 18 ans	Total épouses	%
Nov.1791-an VIII	1	128	1%
an IX-1809	9	163	6%
1810-1819	5	165	3%
1820-1829	5	169	3%
1830-1839	4	193	2%
1840-1849	5	127	4%
1850-1859	5	149	3%
1860-1869	11	136	8%
1870-1879	4	102	4%
1880-1890	8	133	6%
Total	16	1465	1%

Le portrait statistique de l'âge au premier mariage des femmes indique donc une moyenne supérieure à l'âge légal de la majorité sur toute la période, même s'il diminue. Les épouses de moins de 21 ans sont de plus en plus nombreuses, avec une accélération dans les années 1840. La plupart de ces épouses mineures est âgée de 18 à 20 ans ; celles encore plus jeunes sont rares. La jeunesse de ces femmes ouvre différentes questions sur leur statut social et leurs compétences. La première question qui se pose est de savoir s'il existe un lien entre ce mariage avant 21 ans et l'analphabétisme des épouses.

3.2. La capacité à signer des épouses mineures

La capacité des épouses à signer, désigné ici sous le terme d'alphabétisme, était très répandue à Charleville au XIX^e siècle, atteignant un taux de quasiment 90% dès les années 1830⁵⁷⁸. L'analphabétisme peut donc être considéré comme un indice de la marginalité à partir de ce moment pour ces femmes.

⁵⁷⁸ Entre novembre 1792 et 1799, le taux d'alphabétisme était déjà à 80%. Il dépasse les 95% à partir de 1860. Voir chapitre II.

Entre novembre 1792 et 1890, les épouses mariées avant 21 ans ont été comparées aux 1099 épouses âgées d'au moins 21 ans et mariées pour la première fois⁵⁷⁹. Les épouses de moins de 21 ans étaient environ 16,5 % à être analphabètes, contre 18 % pour toutes les autres (tableau 85)⁵⁸⁰.

Tableau 85 : taux d'analphabétisme chez les épouses mariées pour la première fois à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890)

	Épouses de moins de 21 ans		Épouses de 21 ans et plus	
	N	%	N	%
Analphabètes	61	16,5	205	18%
Total	367	100	1099	100%

Nos résultats ne nous permettent donc pas d'affirmer que les épouses mineures étaient moins alphabétisées que le reste des épouses. Si l'analphabétisme n'est donc pas plus fréquent chez les femmes mariées avant 21 ans, il est possible d'explorer l'hypothèse d'une mort prématurée des parents qui pourraient pousser les jeunes femmes à se marier plus tôt.

3.3. La survie des pères et mères au moment du mariage

L'hypothèse que l'on peut formuler est que les jeunes épouses de moins de 21 ans auraient eu des père et mère décédés plus tôt que tous les autres candidats au premier mariage.

Nous avons donc analysé le statut des parents mentionnés dans les actes. La survie des parents commence à être mentionnée à partir de novembre 1792 (Tableau 86). Pour une grande partie, jusqu'en 1839, il n'y avait que la mention « décédé » ou l'absence de cet adjectif ; ce dernier cas supposant que le parent est encore en vie. À partir de 1840, l'âge est inscrit : il est donc certain que le parent était vivant lors de la cérémonie. Il y avait également, à partir de 1800, la mention « absent sans nouvelle » ; elle est très minoritaire puisqu'elle ne concerne que cinq individus parmi les pères des 369 épouses mineures, soit 2 à 3% des pères selon la décennie concernée (Tableau 11). En moyenne sur toute la période, la part des pères décédés était de 25% et celle des mères 20%. Mais les décennies sont inégales en termes d'informations disponibles puisque l'absence d'information représente plus de 60% des pères et mères entre 1792 et 1849.

⁵⁷⁹ Nous avons écarté 17 épouses, principalement durant la période révolutionnaire, car la signature était absente, de même que la mention de l'incapacité à signer, normalement toujours indiquée en fin d'acte. L'absence de signature n'avait donc pas d'interprétation claire (il pouvait s'agir d'un oubli ou d'une partie manquante d'un acte).

⁵⁸⁰ Le calcul du khi-deux aboutit à un khi-deux de 1,92. Les deux variables alphabétisme et le premier mariage avant 21 ans sont donc indépendantes. Voir Annexe D.

Nous ne proposons pas de comparaison avec les taux des pères et mères décédés du reste de la population, car plus l'enfant se marie jeune, plus les parents ont des chances d'être encore en vie.

Tableau 86 : statut des pères et mères des épouses de moins de 21 ans à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890)

	Père décédé	Père vivant	Non renseigné	Absent sans nouvelle	Total Pères
Nov.1792-an VIII	18%	6%	76%	0%	17
an IX-1809	26%	0%	74%	0%	27
1810-1819	26%	0%	72%	3%	39
1820-1829	32%	0%	68%	0%	28
1830-1839	26%	0%	72%	2%	47
1840-1849	15%	21%	64%	0%	33
1850-1859	35%	65%	0%	0%	52
1860-1869	22%	76%	0%	2%	51
1870-1879	29%	69%	0%	3%	35
1880-1890	28%	40%	30%	3%	40
Total	25%	28%	46%	1%	369
	Mère décédée	Mère vivante	Non renseigné	Absente sans nouvelle	Total Mères
Nov.1792-an VIII	0%	6%	94%	0%	17
an IX-1809	33%	0%	67%	0%	27
1810-1819	15%	0%	85%	0%	39
1820-1829	39%	0%	61%	0%	28
1830-1839	11%	0%	89%	0%	47
1840-1849	15%	30%	55%	0%	33
1850-1859	12%	88%	0%	0%	52
1860-1869	16%	84%	0%	0%	51
1870-1879	31%	69%	0%	0%	35
1880-1890	25%	38%	38%	0%	40
Total	20%	32%	49%	0%	369

Si cette analyse de l'âge des parents ne nous apporte pas d'informations probante, on peut en revanche se pencher sur leur profession : existe-t-il des catégories sociales où le mariage des femmes mineures est plus courant ?

3.4. L'entrée par les professions

Les professions des 369 épouses de moins de 21 ans ne révèlent pas que peu d'informations, à cause de la nature des sources : comme nous l'avons vu, une grande partie (presque 80%) de ces jeunes femmes n'ont pas de profession déclarée ou sont seulement qualifiées de « sans professions » dans les actes (tableau 87). En outre, les quelques métiers indiqués ne sont pas variés. La majeure partie des épouses concernées sont des travailleuses du

textile ou de l'habillement, suivi par les ouvrières (brossières et casquetières). Deux femmes de notre échantillon étaient domestiques et une seule marchande revendeuse.

Tableau 87 : professions des épouses de moins de 21 ans à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890)

Profession	N	%
Non renseigné	172	47%
Sans profession	112	30%
Couturière	35	9%
Brossière	20	5%
Journalière	10	3%
Repasseuse	8	2%
Casquetière	5	1%
Lingère	3	1%
Domestique	2	1%
Revendeuse	1	0%
Ouvrière	1	0%
Total général	369	100%

Pour pallier ce manque d'information, il est possible de regarder les professions des pères des épouses pour estimer le milieu social de ces épouses.

Leur métiers ont été regroupés dans les grandes catégories de métier utilisées dans les chapitres précédents. Il est bon de rappeler que les ouvriers sont ici distingués des artisans à chaque fois que le mot ouvrier était utilisé dans les sources, c'est-à-dire à partir des années 1840. De même, les marchands sont distingués des artisans dans la mesure où ils sont appelés explicitement « marchand » ou « négociant », avec ou sans qualificatif (de fer, de vin, mercier, par exemple). Mais il était possible que certains artisans aient été désignés par leur activité de vente. Les catégories ne sont donc pas complètement étanches. Parmi les 369 épouses mineures, certaines partagent le même père ; cela peut donc créer plusieurs occurrences dans les statistiques (tableau 88).

Tableau 88 : catégories professionnelles des pères des épouses mineures et de l'ensemble des pères des épouses de l'échantillon à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890)

Catégorie professionnelle	Pères des épouses de moins de 21 ans	Pères de toutes les épouses
Artisanat	40%	38%
Non renseigné	14%	27%
Négoce	11%	10%

Ouvrier	9%	3%
Journalier	8%	6%
Employé (public ou privé)	4%	4%
Transport	4%	3%
Libéral	3%	2%
Agriculture	3%	4%
Propriétaires et rentiers	2%	2%
Gouvernement municipal	1%	1%
Militaire et police	1%	0,5%
Sans profession	0%	0,5%
Total (N)	100% (369)	100% (1633)

La part de métiers non renseignés n'est pas négligeable : 14% chez les pères des épouses mineures, 27% pour les pères des épouses de l'ensemble de l'échantillon⁵⁸¹. Pour les cas renseignés, les pères des épouses mineures étaient en majorité des artisans (40%)⁵⁸². Cela représente 2% de plus que dans l'ensemble des pères des épouses entre novembre 1792 et 1890. La fréquence des ouvriers parmi les pères des épouses mineures est, en revanche, beaucoup plus grande : 9% au lieu de 3%, soit une multiplication par trois. Celle des journaliers aussi : 8%, soit deux points de pourcentage de plus que l'ensemble des pères. Les autres métiers des pères des épouses mineures montrent des fréquences proches du reste de l'échantillon des pères des épouses.

On peut donc en conclure qu'à Charleville, les femmes mariées avant 21 ans étaient davantage issues du monde de l'artisanat, du milieu ouvrier et journalier, c'est-à-dire d'une frange plutôt modeste, voire pauvre, de la société. Autrement dit, ces statistiques lieraient donc la précarité économique à une probabilité plus grande de mariage « précoce » des femmes, c'est-à-dire avant 21 ans.

Ces résultats ne sont pas concordants avec ceux observés à Sedan au XIX^e siècle : les filles d'artisans et de boutiquiers⁵⁸³ se mariaient plus tard (23 ans) que celles dont le père avait un autre métier (22 ans). Il semble donc que le facteur social et professionnel ne soit pas déterminant de la même façon dans tous les contextes urbains.

⁵⁸¹ Les métiers étaient indiqués même quand les pères étaient décédés.

⁵⁸² Les maîtres de forges ont été placés dans « négoce » car leur profession s'approche davantage du commerce et de l'investissement financier que de l'artisanat en atelier.

⁵⁸³ Gérard Gayot, *op. cit.*, p. 202, L'auteur ne précise pas si ces pères travaillaient dans le textile, mais il semble que le sens ait été ici de comprendre le monde de l'artisanat et de la boutique extérieur à celui de la draperie.

Ainsi, d'après les statistiques générales calculées à l'échelle de l'échantillon, il apparaît que l'âge moyen du premier mariage et de tous les mariages sont globalement en diminution au cours du XIX^e siècle. Les femmes qui se marient avant 21 ans⁵⁸⁴ sont de plus en plus nombreuses : elles passent de 13% en 1790-1799 à 38% en 1860-1869. À la fin du siècle, elles sont encore un tiers. Les professions des épouses et surtout de leurs pères indiquent donc que la catégorie professionnelle la plus représentée est celle de l'artisanat (40% des pères des épouses), suivie par le négoce (11%). Environ 40% des épouses de l'échantillon entre novembre 1792 et 1890 étaient aussi issues de l'artisanat, et 10% du négoce, selon le métier de leur père indiqué dans leur acte de mariage. Elles sont plus fréquemment l'enfant d'un père ouvrier ou journalier que dans le reste de l'échantillon, même si les proportions restent encore très faibles (9% et 8%).

Cette première approche statistique a aussi permis de compléter le portrait des mariées mineures : elles étaient alphabétisées, et cette capacité à signer n'était pas corrélée au fait qu'elles étaient mineures à leur mariage ; elles avaient plus de pères et mères en vie que le reste des épouses. Enfin, elles n'appartenaient pas à l'élite locale, ni à la frange la plus pauvre de la population. Les épouses peuvent être, à présent, vues à partir de leur généalogie.

III. Comparaison des groupes patronymiques qui marient leurs filles avant 21 ans

Le corpus des épouses mineures peut être analysé par groupes patronymiques et par générations pour voir si l'hypothèse d'une concentration de la pratique du mariage des femmes avant 21 ans se vérifie au sein d'une partie des groupes patronymiques.

1. L'approche statistique : un indice révélateur de l'attachement à une pratique

Pour cette étude par groupes patronymiques et générations des épouses, nous avons limité la période d'analyse entre novembre 1792 jusqu'à 1890, moment où les âges exacts sont stables et majoritaires : il y a donc un corpus de 369 épouses mineures.

⁵⁸⁴ Toutes les épouses de moins de 21 ans sont des femmes mariées pour la première fois.

Pour calculer les proportions d'épouses mineures au sein de chaque groupe patronymiques, nous nous sommes fondés sur le nombre total des premiers mariages connus par groupe. Cela entraîne une marge d'erreur : il existait pour quelques groupes patronymiques des unions connues et prises en compte dans nos reconstitutions généalogiques, mais qui n'avaient pas été célébrées dans la commune de Charleville. Les âges au mariage des femmes concernées étaient donc inconnus. Un second problème vient du fait que certains groupes patronymiques ne comptent que deux unions connues : si une seule épouse est mineure, cela représente déjà 50% des femmes mariées connues. Il a donc été nécessaire de les sortir du corpus de l'analyse, ce qui porte le nombre total de groupes patronymiques à 195 au lieu des 215 groupes patronymiques reconstruits dans notre thèse. Les statistiques qui suivent ont donc été faites à partir des groupes patronymiques ayant eu au moins trois mariages (et donc trois épouses).

Au total, 121 groupes patronymiques, pris de façon isolée, soit 62% des 195 groupes patronymiques, présentent au moins une épouse mariée avant 21 ans. 94 groupes ont eu au moins deux épouses mariées, soit 48%. En moyenne, au sein des 121 groupes, les mariages avec une épouse mineure représentaient 20% par groupe patronymique. La médiane se trouve à 18% (tableau 89). Pour la suite de l'étude, nous nous concentrons sur les groupes qui ont une fréquence d'épouses mineures la plus élevée : à savoir le quartile qui est compris entre 28% et 60%. Le nombre de groupes patronymiques concerné est alors de 32.

Tableau 89 : distribution du pourcentage d'épouses mineures au sein des 121 groupes (corpus des 121 groupes, nov.1792-1890)

Quartile 0 (= minimum)	4%
Quartile 1 (25% des valeurs)	13%
Quartile 2 (50% des valeurs)	18%
Quartile 3 (75% des valeurs)	28%
Quartile 4 (= maximum)	60%

Nous avons également choisi, parmi les informations, de donner plus de poids au nombre de générations successives, qu'au nombre de chaînes de transmissions. Ainsi, des épouses mineures sur trois générations ou plus à la suite semblent plus significatif d'une culture familiale : en effet, une pratique répétée par plusieurs générations, par un individu, ses parents et ses grands-parents paternels et/ou maternels, révèle un modèle familial, une habitude qui s'est installée de façon consciente ou non. La répétition sur deux générations, ne suffit pas pour être relativement certains de l'influence d'un facteur familial.

Nous avons donc créé un indice qui combine les indicateurs de proportion d'épouses et du nombre de générations à la suite (Tableau 90).

Tableau 90 : calcul de l'indice d'observance de la pratique du mariage féminin à un âge inférieur à 21 ans (corpus des 32 groupes, nov.1792-1890)

Nombres de points	1 pt	2 pt	3 pt
N générations à la suite	1 génération	2 générations	3 générations et +
Proportions d'épouses mineures	28 à 35%	36 à 39 %	40 à 60%

Les catégories pour les proportions d'épouses sont déterminées par la distribution des proportions des 32 groupes patronymiques. Entre le minimum de 28% et le maximum de 60%, la médiane était à 36% et le 3^e quartile à 40%. 63% et 40% sont donc choisis comme les seuils pour attribuer 2 et 3 points. Les indices sont considérés comme très forts lorsqu'ils sont entre 5 et 6 et modérés entre 1 et 2 (Tableau 91).

Tableau 91 : interprétation de la force de la pratique à partir de l'indice (mariage des femmes mineures)

Valeur de l'indice	Pratique
Indices 5 et 6	Très forte
Indices 3 et 4	Forte
Indices 1 et 2	Modérée

Pour compléter le portrait de ces 32 groupes patronymiques, nous avons ajouté les catégories professionnelles dominantes des groupes en simplifiant (Tableau 92). Il est utile de rappeler qu'aucun groupe patronymique ne peut être réellement réduit à une seule catégorie socio-professionnelle : le suivi sur plusieurs générations et le nombre parfois très grand de membres empêchent d'avoir une vision trop globalisante d'un groupe. Par exemple, une famille d'artisans et de journaliers à la fin du XVIII^e peut avoir des descendants marchands et employés à la fin du XIX^e siècle. Il est donc vain d'essayer de faire un test de khi-deux, par exemple, pour voir la dépendance entre un certain milieu social et le mariage de femmes de moins de 21 ans au sein de ces groupes patronymiques.

Néanmoins, il est possible de rassembler les métiers récurrents sur au moins deux génération au sein de chaque groupe dans des catégories larges afin de saisir quels groupes appartiennent à l'élite locale ou aux franges les plus pauvres. Les catégories sont les mêmes que celles utilisées dans les chapitres précédents : marchand (tout négoce), libéral (docteur), juridique (avocat,

judge), représentation politique (maire, député), journalier (portesacs, porfetaix, journaliers) et les artisans-ouvriers (la catégorie la plus fréquente car la plus large⁵⁸⁵).

Tableau 92 : les groupes patronymiques ayant plus de 28% d'épouses âgées de moins de 21 ans

Groupes patronymiques	Indice	N épouses mineures	% d'épouses mineures	Chaînes de transmissions (en nb de générations)	Catégorie prof. dominante
Patoureaux	6	6	55%	2, 3 ⁵⁸⁶	marchand
Godart	6	5	50%	3	artisan-ouvrier
Perin	5	6	60%	2	artisan-ouvrier, journalier
Raulin	5	6	50%	2, 2	artisan-ouvrier
Perot	5	5	45%	2, 2	artisan-ouvrier
Naniot	5	26	45%	2, 2, 2, 2, 2	artisan-ouvrier
Reo	5	24	43%	2, 2, 2, 2, 2, 2, 2	artisan-ouvrier
Badin	5	2	40%	2	artisan-ouvrier, journalier
Barré 2	5	4	40%	2, 2	marchand, libéral
Migeot 2	5	2	40%	2	artisan-ouvrier
Roseau	5	19	40%	2, 2, 2	artisan-ouvrier
Grosjean	5	3	38%	3	marchand, libéral
Mangart	4	9	35%	3, 2	artisan-ouvrier
Burguet	4	21	33%	3, 3, 2	artisan-ouvrier, journalier
Pinchard	4	16	33%	4, 3, 2, 2	artisan-ouvrier
Pilet	3	2	40%	0	marchand, libéral
Pinard	3	45	35%	2, 2, 2	artisan-ouvrier
Petre 1	3	31	33%	2, 2, 2, 2, 2, 2, 2	artisan-ouvrier
Templeux	3	5	33%	2	marchand
Genon	3	15	33%	2, 2	artisan-ouvrier, journalier
Pihet	3	4	31%	2, 2	judiciaire, libéral
Navay	3	15	31%	2, 2	artisan-ouvrier
Berzet	3	5	29%	2	artisan-ouvrier
Godefrin	3	5	29%	2	artisan-ouvrier

⁵⁸⁵ La plupart des groupes allie à la fois des artisans (comme des cordonniers et des tailleurs) avec des ouvriers (brossier, métallurgistes). De surcroît, aucun groupe n'était exclusivement composé de journaliers ou de portefaix.

⁵⁸⁶ Se lit : deux chaînes de transmission dont une sur deux générations et une sur trois générations.

Parlier	3	11	28%	2	artisan-ouvrier, journalier
Gailly	2	7	37%	0	judiciaire, politique, marchand
Pelerin 1	2	7	37%	0	artisan-ouvrier
Pigeot	2	8	36%	0	marchand
Ponsart 1	2	4	36%	2	artisan-ouvrier
Munin	2	2	29%	1	artisan-ouvrier, marchand
Thelinge	1	10	29%	0	artisan-ouvrier, marchand

Dans cet ensemble des 32 groupes qui ont le plus d'épouses mineures, ceux qui appartiennent aux élites municipales comme les Gailly, les Templeux, les Barré 2, ou encore les Pilet présentent relativement peu d'épouses mineures : les Gailly ont par exemple un indice modéré de 2, sans aucune répétition directe d'une génération à l'autre. Au contraire, une famille de la bourgeoisie marchande, les Patoureux, a l'indice le plus élevé. D'autres familles, avaient des épouses mineures dans une proportion encore moindre comme les Bechefer ou les Raucourt⁵⁸⁷. Toujours dans l'élite marchande, les Grimblot n'ont connu qu'une seule épouse mineures sur 14 épouses au total, tandis que les Bouhon n'en ont eu aucune. Il est donc impossible de dire que l'appartenance aux groupes les plus riches de la société urbaine était un facteur déterminant dans le mariage précoce des jeunes femmes. Dans cette première démarche statistiques par groupes patronymiques, il apparaît donc que le milieu professionnel et social n'est pas un facteur déterminant en soi d'un âge au mariage pour les femmes. L'analyse qualitative de deux groupes qui appartiennent à la bourgeoisie marchande dans notre étude statistiques, peut encore le prouver davantage.

2. Études de cas : des comportements différents dans la bourgeoisie marchande

Deux groupes patronymiques comparables peuvent être observés à l'aune des âges au mariage : ils présentent deux pratiques bien différentes. Les Patoureux comportent trois

⁵⁸⁷ Les Bechefer n'ont que six épouses mineures sur 56 épouses au total, soit 11%, avec une transmission sur deux générations au maximum ; les Raucourt en comptent, eux, cinq sur un total de 22 épouses, soit 23%, et une seule chaîne de transmission sur trois générations. Ils font donc partie des 121 groupes patronymiques concernés par le mariage de femmes mineures, mais ne sont pas dans 32 groupes patronymiques qui présentent la plus grande pratique. Les Grimblot n'ont connu qu'une seule femme mariée avant 21 ans, sur 14 épouses au total.

génération de femmes mariées avant 21 ans et la culture d'un grand écart d'âge entre les époux ; les Bouhon en revanche ne montrent aucune tendance particulière à marier les femmes aussi jeunes.

2.1. Les Patoureaux : la culture d'un grand écart d'âge entre époux et épouse dans une famille de l'élite

Ce groupe patronymique, composé de 10 unions connues, sur un total de cinq générations mariées à Charleville, présente trois générations de jeunes femmes mariées avant 21 ans (tableau 93).

Les Patoureaux sont principalement des marchands : Pierre Patoureaux (*d.inc.*) et Pierre Jacques Godefroy Patoureaux (*d.inc.*) à la première génération. À la deuxième génération, Pierre Gérard Marie Bourin (v.1761-1818) était marchand épicier, et Gaspard Vassal (v.1744- ?), serrurier à son mariage en 1781 et marchand en 1790. Louis Robert Xavier Dupas (v.1806-1865), est, quant à lui, marchand ferblantier en 1837 à la troisième génération. Enfin, aux dernières générations, Ernest Emile Dupas (v.1844-1874) est marchand brasseur, et Paul Auguste Chatelain (1858- ?), employé de commerce. La lignée s'arrête ici car sa femme, Lucie Aglaée Dupas est décédée à 19 ans le 29 janvier 1887, moins de six mois après leur mariage, le 7 août 1886⁵⁸⁸.

Aucune femme n'a de profession signalée dans les actes de mariages ou dans les recensements consultés, sauf Marie Thérèse Malherbe, à la première génération, et Louise Rosalie Patoureaux (deuxième génération), qui étaient marchandes avec leur mari⁵⁸⁹.

À la troisième génération, nous remarquons une femme célibataire, Hyacinthe Patoureaux (v.1756-1807), décédée en tant que « ex-religieuse carmélite » à 51 ans.

Cette famille a connu une modeste ascension sociale : à la 2^e génération, Nicolas Patoureaux (?-1815) était pharmacien et son neveu Nicolas Stanislas Bourin (v.1801- ?) était avoué à Sedan. Ce dernier s'est marié à Charleville, mais il exerçait à Sedan ; ils s'y sont probablement installés car ils ne sont pas décédés à Charleville et aucun enfant n'y est connu non plus. Tous les membres étaient capables de signer à leur mariage.

Si on met de côté les deux unions qui ont eu lieu en dehors de Charleville, la proportion des épouses mariées avant 21 ans est encore plus grande : elles sont 6 sur 9, soit les deux tiers des épouses (surlignées en gris dans le tableau 92). À la première génération, il ne semble pas

⁵⁸⁸ Les circonstances du décès ne sont pas connues.

⁵⁸⁹ Les métiers sont connus ici respectivement par les dénombremments de 1790 et de 1820.

y avoir une préférence encore très claire pour l'âge au mariage des femmes : l'une était mineure, l'autre majeure. À partir de la deuxième génération, seule Marguerite Françoise Patoureaux se marie à un âge tardif (26 ans). Ensuite, toutes les épouses ont entre 17 et 20 ans. Les âges les plus bas se retrouvent aux générations 4 et 5, en 1865 et 1886. Cette pratique concerne donc à la fois les filles nées dans la famille et les belles-filles choisies pour épouser les fils.

Une différence d'âge assez grande (supérieure à 5 ans) est fréquente entre les époux : Marguerite Françoise Patoureaux et Gaspard Vassal ont dix ans d'écart ; Louise Rosalie Patoureaux et Pierre Gérard Marie (19 et 33 ans) en ont 14. La troisième génération Nicolas Stanislas Bourin a 14 ans de plus que sa femme. Mais deux couples échappent à cette tendance : Henry Louis Vasseur et Nicole Amélie Bourin (20 et 19 ans) et Louis Robert Xavier Dupas et Anne Aimée Caroline Patoureaux (23 et 20 ans). En revanche, dans les deux derniers mariages aux générations 4 et 5, l'écart est grand, de l'ordre de 10 ans : 13 ans pour Ernest Emile Dupas et Marie Virginie Daumal ; 9 ans entre Lucie Aglaée Dupas et Paul Augustin Chatelain.

Tableau 93 : tableau généalogique des Patoureaux

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Jacques Patoureaux – (1) Marguerite Raulet – (2) Marie Françoise Robert	(1) Pierre Patoureaux ⁵⁹⁰ majeur (<i>marchand</i>) – Poncette Hubert (1753) mineure	Marguerite Françoise Patoureaux 26 ans – Gaspard Vassal (<i>serrurier, marchand</i>) 36 ans (1781)	Hyacinthe Patoureaux (<i>célibataire, Religieuse carmélite</i>)	-	-
	(2) Pierre Jacques Godefroy Patoureaux (<i>marchand</i>) mineur – Marie Thérèse Malherbe majeure (<i>marchande</i>) (1770)	Louise Rosalie Patoureaux 20 ans (<i>marchande épicière</i>) – Pierre Gérard Marie Bourin 33 ans (<i>marchand épicier</i>) (an III)	Nicole Amélie Bourin 19 ans – Henry Louis Vasseur 20 ans (<i>employé aux postes</i>) (1817)	-	-
		Nicolas Patoureaux (<i>pharmacien</i>) – Cécile Scholastique Soileau (?)	Nicolas Stanislas Bourin (<i>avoué à Sedan</i>) 33 ans – Henriette Catherine Petit 19 ans (1834)	-	-
			Anne Aimée Caroline Patoureaux 20 ans – Louis Robert Xavier Dupas 23 ans (<i>ferblantier</i>) (1829)	Gustave Félix Auguste Dupas (<i>marchand brasseur</i>) – Marie Anaïs Dogny (?)	-
			Ernest Emile Dupas (<i>marchand brasseur</i>) 31 ans – Marie Virginie Daumal 17 ans (1865)	Lucie Aglaée Dupas 18 ans – Paul Augustin Chatelain 27 ans (<i>employé de commerce</i>) (1886)	

Surlignées en gris : les épouses mariées avant 21 ans.

⁵⁹⁰ (1) et (2) font référence, à la colonne précédente, aux deux unions de Jacques Patoureaux. Pierre Patoureaux et Pierre Jacques Godefroy Patoureaux étaient donc demi-frères.

L'écart d'âge peut engendrer une relation quelque peu asymétrique entre conjoints. L'entrée dans la vie adulte de ces jeunes filles concorde avec le mariage, qui permettrait la réalisation d'un devoir assigné à leur sexe : celui d'être épouse et mère au foyer. Il semble ici que la répétition sur quatre générations du mariage d'une épouse mineure avec un mari souvent beaucoup plus âgé ne soit pas due au hasard : il est possible de penser qu'il existe dans une groupe patronymique une culture familiale, qui incarne l'idéal du couple bourgeois au XIX^e siècle. Un vrai contraste existe avec la famille Bouhon.

2.2. L'absence de tendance claire dans une famille de débitantes de tabac : les Bouhon⁵⁹¹

Le groupe patronymique Bouhon appartient aussi à la bourgeoisie marchande mais présente une absence de discipline intergénérationnelle quant à l'âge au mariage des femmes. Ce groupe compte un total de 18 unions, sur cinq générations (tableau 94). Trois principaux tressages ont lieu : en 1778 ; avec le groupe patronymique Grosselin 2 (couple Grosselin-Durant), en 1769, avec les Moncel (couple Bouhon-Waudin), enfin, en l'an II, avec les Goncè (couple Bouhon-Lagrive).

Les premières générations sont composées de marchands. On compte, en plus, des bijoutiers (à la deuxième et quatrième génération) et un chirurgien à la deuxième génération. À la quatrième génération, deux mariages unissent deux fratries : les frères Pierre Joseph Bouhon (1797-av.1830) et Auguste Adrien Bouhon (1799-1876) épousent les 5 et 6 juin 1827 les sœurs Marie Eugénie et Pauline Liblanc, toutes deux marchandes. Dans ce milieu plutôt aisé, tous les membres sont capables de signer.

⁵⁹¹ Cette étude de cas a fait l'objet d'une publication dans la revue *Enquêtes* : Cécile Alexandre, « Faire l'étude des professions féminines malgré les silences des sources à Charleville (1740-1890) », *Enquêtes, revue de l'École Doctorale 188 Histoire moderne et contemporaine*, n°7, janvier 2022, en ligne <https://ed188.hypotheses.org/files/2022/04/2-1.-Cecile-Alexandre.pdf>

Tableau 94 : tableau généalogique des Bouhon

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
François Bouhon (marchand) – Marie Catherine Gigot (marchande)	Mathieu Bouhon (faiseur de bas au métier, marchand) – Jeanne Antoinette Cheron (?)	Albert Bouhon (chirurgien) – Bonne Gilson (?)	Félix Victor Bouhon 24 ans (marchand et employé à la manufacture d'armes) – Marie Josephe Lagrive (an II) 24 ans	Marie Bonne Bouhon (célibataire, sans profession)	-
				Pierre Joseph Bouhon 29 ans (employé des contributions indirectes) – Marie Eugénie Liblanc (1827) 26 ans	-
				Auguste Adrien Bouhon 28 ans (bijoutier) – Pauline Liblanc (1827) 23 ans	-
				Elisabeth Adèle Bouhon (célibataire) (sans profession)	-
				Louis Charles Bouhon (négociant) – Henriette Mary Wilson (?)	Henriette Clémentine Bouhon 29 ans – Edward Lord Hotchkiss (professeur) 37 ans (1874)
				Louise Justine Bouhon (célibataire) (débitante de tabac)	-
				Bonne Adrienne Bouhon (célibataire) (débitante de tabac)	-
	Jeanne Christine Bouhon (célibataire, marchande)	-	-	-	

François Bouhon (<i>marchand</i>) – Marie Catherine Gigot (<i>marchande</i>)		Marie Bonne Bouhon (<i>célibataire, marchande</i>)	-	-	-
		François Felix Bouhon (<i>célibataire, bijoutier</i>)	-	-	-
		Gaspard Bouhon mineur (<i>marchand</i>) – Marie Thérèse Waudin Mineure (1769)	Théodore Bouhon 38 ans (<i>chapelier</i>) – Marguerite Adélaïde Prevost (débitante de tabac) 21 ans (1807)	-	-
			Sophie Bouhon 20 ans – François Bon 24 ans (<i>marchand</i>) (an VI)	-	-
	Catherine Josephe Bouhon 27 ans – François Felix Durant 24 ans (<i>marchand, étapier</i>) (1751)	Marie Catherine Durant 17 ans (<i>débitante de tabac</i>) – Ponce Louis Grosselin 31 ans (<i>contrôleur de la manufacture d’armes</i>) (1778)	Thérèse Grosselin 25 ans (<i>débitante de tabac</i>) – Nicolas Joseph Satabin 23 ans (<i>taillandier</i>) (1813)	Thérèse Julie Satabin 22 ans – Jules Louis Joseph Denefve 23 ans (<i>professeur de musique</i>) (1838)	-
				Emelie Satabin (<i>buraliste</i>) 28 ans – François Napoléon Vautier 35 ans (<i>employé aux contributions directes</i>) (1847) – Jean Jacques Pousse (<i>clerc d’avoué</i>) (1853)	-
		Virginie Grosselin 25 ans	-	-	

			<i>(débitante de tabac)</i> – Nicolas Lambert <i>(militaire puis débitant de tabac)</i> 30 ans (1819)		
		Marie Louise Durant 20 ans – Jean Baptiste Rogelet (1774) Mineur	-	-	-
	Anne Bouhon <i>(célibataire)</i>	-	-	-	-
	Gaspard Bouhon <i>(marchand)</i> – Catherine Maugerard (?)	-	-	-	-

Globalement, il n'existe pas de répétition d'un âge particulier au mariage, tant pour les hommes que pour les femmes. Trois femmes seulement sont mariées avant 21 ans. On ne connaît pas l'activité professionnelle de Sophie Bouhon, de Marie Louise Durant ni de leur mari, mais la troisième, Marie Catherine Durant (1761-1814), était débitante de tabac. Cette profession est exercée par de nombreuses femmes sur trois générations et dans plusieurs branches. Cependant, cette activité ne semble pas avoir eu d'effet sensible sur leur âge au mariage⁵⁹².

La première débitante de tabac est Marie Catherine Durant (1761-1814) ; son mari, Ponce Louis Grosselin, est contrôleur à la manufacture d'armes en 1814 (selon l'acte de décès de Marie Catherine). À leur mariage, elle a 17 ans selon la reconstruction généalogique (alors que l'acte de mariage annonce 18 ans), et lui avait 33 ans. Leurs deux filles Thérèse Grosselin (1788-1844) et Virginie Grosselin (1794- ?) sont également débitantes de tabac ; elles ont toutes les deux 25 ans à leur mariage. Thérèse Grosselin a avec Nicolas Joseph Satabin (v.1790-1822) cinq enfants, dont deux filles et un fils parvenus à l'âge adulte. La dernière fille, Emelie (1819- ?), est indiquée comme buraliste à ses deux mariages (1847 et 1853). Elle a 28 ans à son premier mariage.

Dans le recensement de 1821, Marguerite Adélaïde Prévost (1786- ?), veuve de Théodore Bouhon (1769-1819), est « débitante de tabac ». Elle a quant à elle 21 ans à leur mariage en 1807.

Pour ces débitantes de tabac et l'ensemble du groupe patronymique, l'écart d'âge entre les époux est tout aussi variable : il y avait 16 ans entre Marie Catherine Durant et son mari en 1807, mais leur fille Thérèse Grosselin était plus âgée que son mari de deux ans. Virginie Grosselin était plus jeune que Nicolas Lambert de cinq ans. Enfin, Emelie Satabin était née sept ans avant son époux, François Napoléon Vautier. Il est donc difficile de repérer une tendance de l'âge au mariage des épouses ou d'une préférence dans les écarts d'âges entre époux dans ce groupe patronymique.

Les débitantes de tabac, à la tête d'un commerce réglementé et rémunérateur, sont peut-être libres de choisir le moment auquel elles voulaient se marier. L'idéal de la jeune épouse sans profession ne correspond pas ici à ce que nous pouvons observer. Même dans la branche Bouhon-Gilson, où il n'y a pas de débitantes de tabac, il n'y a pas de tendance claire en termes

⁵⁹² D'ailleurs, deux débitantes de tabac sont restées célibataires : Bonne Adrienne Bouhon (v. 1789-1840), une cousine germaine de Thérèse Grosselin, qui meurt célibataire en 1840 en étant qualifiée de débitante de tabac. Sa sœur Louise Justine Bouhon (1781-1813) l'était aussi dans son acte de décès en 1813.

de différence d'âge et aucune femme ne s'est mariée avant 21 ans. À la différence des Patoureaux, ce groupe patronymique a connu plusieurs femmes qui ne se sont jamais mariées. Il est possible d'envisager que les Bouhon avaient une conception du rôle de la femme plus souple que les Patoureaux : elles sont plus libres de se marier et à des âges divers, principalement après leur majorité.

Ces deux études de cas, qui suivent les statistiques sur les 32 groupes patronymiques les plus concernés par le mariage de femmes de moins de 21 ans, semblent indiquer que les élites de la société urbaine n'étaient pas par essence de ceux qui pratiquaient le plus de type de mariage. Certes, les groupes patronymiques appartenant à ce milieu apparaissent parmi les 32 groupes qui ont le plus de femmes mariées pendant leur minorité, mais avec des degrés variables (des indices modérés à très forts) et quelques groupes qui n'y figurent pas car ils avaient peu, ou pas du tout, de fille ou de belle-fille mariée avant 21 ans.

Le tableau 91 sur l'analyse des 32 groupes patronymiques avait montré que la plupart d'entre eux est composée d'artisans, d'ouvriers et de négociants. Pour aller plus loin dans l'analyse de la corrélation éventuelle entre le mariage des femmes mineures et le milieu socio-professionnel, il est alors possible de se pencher l'artisanat et le monde ouvrier, à travers l'observation des groupes patronymiques composés d'au moins deux générations de métallurgistes ; un sous-échantillon que nous avons utilisé dans les chapitres précédents.

IV. Comparaison statistique et analytique des groupes de métallurgistes

Puisque le groupe des « artisans-ouvriers » a été repéré comme le plus divers dans les pratiques et aussi celui qui avait le plus d'épouses mineures, on peut envisager d'analyser en profondeur les 30 groupes patronymiques caractérisés par une activité de métallurgie sur au moins deux générations⁵⁹³ pour vérifier s'ils ont tous le même comportement quant à l'âge au mariage.

Pour cet échantillon de 30 groupes, nous avons voulu prendre en compte toute la période 1740-1890, avec tous les âges qu'il était possible de connaître durant l'Ancien Régime (1740-octobre 1792). Pour cela, nous nous sommes reportés aux rares âges numériques donnés à partir

⁵⁹³ Voir chapitre II, titre V, pour la méthodologie complète de constitution de ce sous-échantillon appelé « groupes de métallurgistes ».

de 1770, ainsi qu'aux reconstructions généalogiques, en retrouvant les actes de baptême des épouses. Cela a permis de calculer l'âge d'un grand nombre d'entre elles. Cependant, cette reconstitution des parcours n'a pas été possible pour les femmes nées en dehors de Charleville, puisque leur paroisse d'origine n'est pas toujours connue, surtout pour les naissances avant 1740⁵⁹⁴. Il existe donc dans les statistiques ci-dessous une sous-estimation du nombre d'épouses de moins de 21 ans.

Parmi les 30 groupes patronymiques, sept ne connaissent aucune femme mariée avant 21 ans (23%) ; six n'en ont eu qu'une seule (20%). Enfin, un peu plus de la moitié présentent au moins deux épouses de moins de 21 ans (Tableau 95).

Tableau 95 : répartition des groupes patronymiques en fonction de l'occurrence d'une épouse de moins de 21 ans (corpus des 30 groupes de métallurgistes, 1740-1890)

Épouse(s) de moins de 21 ans	N de groupes patronymiques	% du total
Aucune	7	23,3%
Une seule	6	20,0%
Au moins deux	17	56,7%
Total	30	100%

Le tableau 96 présente le détail des groupes avec leur nombre d'épouses de moins de 21 ans, le nombre d'unions totales connues et le nombre de générations successives concernées par ces mariages de mineures.

Si l'on discrimine les groupes à partir de ce nombre des générations successives, et non plus le seul nombre des épouses, alors seulement huit, surlignés en gris foncé, avaient une récurrence des mariages de jeunes femmes mineures. Cela correspond à 26% des 30 groupes identifiés comme métallurgistes (Tableaux 96 et 97). Un seul groupe voit la répétition sur quatre générations : les Raulin.

⁵⁹⁴ Dans les actes de mariage des registres paroissiaux de Charleville, ce sont les paroisses de résidence qui sont systématiquement inscrites ; une paroisse dite « d'origine » l'est parfois si elle diffère de la paroisse de résidence, mais elle ne correspond pas forcément à la paroisse de naissance. Elle peut en effet être la dernière paroisse de résidence qui précédait un déménagement récent avant le mariage. Le but était de savoir si les trois bans de mariages avaient bien été publiés dans les lieux où vivait la mariée.

Tableau 96 : épouses de moins de 21 ans parmi les 30 groupes patronymiques de métallurgistes (corpus généalogique, 1740-1890)

Groupe patr.	N épouses de - 21 ans	Nb total unions	% d'épouses de - de 21 ans	N générations à la suite	Bornes chronologiques des mariages (si au moins deux générations successives)
Bar 2	0	9	-	0	-
Bara	2	8	25%	1	-
Bartholomé	0	13	-	1	-
Baudelot 1	3	19	16%	2	1831-1878
Baudet 2	2	16	13%	1	-
Bocquet 1	0	8	-	0	-
Bourcier	2	13	15%	1	-
Bourguin	0	7	-	0	-
Brezol	1	13	8%	1	-
Godefrin	5	17	29%	2	1859-1881
Gombeaux	2	18	11%	1	-
Grosselin 1	1	12	8%	1	-
Mabille 2	1	11	9%	1	-
Magotaux	1	8	13%	1	-
Manicourt 2	1	8	13%	1	-
Migeot 1	2	13	15%	1	-
Moreau	2	15	13%	1	-
Naudin	2	13	15%	1	-
Ninnin	2	15	13%	2	1831-1862
Pelerin 1	7	21	33%	2	1837-1883
Regnault	0	14	-	0	-
Pichon	3	21	14%	2	1848-1850
Plançon	3	10	30%	1	-
Ponsart 1	4	13	31%	2	1847-1879
Ponsignon	0	6	-	0	-
Rasquin 1	2	19	11%	1	-
Raulin	8	14	57%	4	1794-1879
Renault	0	6	-	0	-
Taton	1	12	8%	1	-
Tisserand 2	3	16	19%	2	1793-1837
Moyenne totale	-	-	18%		

Tableau 97 : répartition des groupes en fonction du nombre de générations successives concernées par des mariages de femmes 21 ans (corpus des 30 groupes de métallurgistes, 1740-1890)

Génération à la suite	N de groupes patronymiques	% du total
0	6	20,00%
1	16	53,33%
2	7	23,33%
3	0	0,00%
4	1	3,33%
Total	30	100%

La chronologie des mariages concernés par des épouses de moins de 21 ans, indiqué en dernière colonne (tableau 95) montre que six chaînes de transmissions sur huit se situent entre les années 1830 et 1890, dont quatre entre 1845 et 1885. Cela était plutôt attendu puisque, comme nous l'avons vu, l'âge au premier mariage des femmes s'abaisse dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Parmi les groupes qui se distinguent le plus, les Raulin apparaissent comme le groupe patronymique ayant la pratique la plus forte avec six épouses sur quatre générations, avec quatre mariages entre 1794 et 1879. Il est intéressant de leur consacrer encore une étude de cas, de les analyser et de les comparer à deux autres groupes : les Bartholomé, qui ne connaissent aucune préférence pour le mariage des femmes mineures, et les Tisserand 2, qui ont une pratique plus ambivalente.

V. Trois parcours différents au sein des groupes de métallurgistes

1. La forte propension au mariage avant 21 ans des Raulin

Les Raulin comptent 14 unions réparties entre deux branches principales à partir de la deuxième génération : les Joly-Raulin et les Reo-Raulin (du tressage avec le groupe patronymique Reo) (tableau 98). Dans cette dernière branche, le mariage avec Louis Rozo à la troisième génération noue un second tressage avec le groupe patronymique Roseau⁵⁹⁵.

⁵⁹⁵ Nous avons conservé l'orthographe « Rozo » utilisée dans les actes au XIX^e siècle, mais le patronyme s'écrivait « Roseau » au milieu du XVIII^e siècle.

Dans la branche Joly-Raulin, le mariage avec Pierre Tanton en 1819 (3^e génération) est un tressage avec le groupe Ponsart 1 ; à la génération suivante, leur fils épouse Marguerite Goubet, en 1847, descend du tressage des groupes Pinchard et Burguet. Quatre épouses de moins de 21 ans sont donc partagées avec le groupe Ponsart 1.

Pour compléter la présentation du groupe, nous pouvons regarder les professions des individus. Dans le couple fondateur, François Raulin (v.1719-1786) est jardinier. Du côté des Reo-Raulin, il y a deux générations de métallurgistes, puis un relieur et un journalier. Du côté de la branche Joly-Raulin, si Jean-Baptiste Joly (v.1747-1828) est jardinier, il est fréquent de voir des journaliers et journalières. Seuls Pierre Tanton (v.1796-1842) était armurier et Marie Josephe Caroline Tanton (1839- ?) brosière. À la dernière génération, les femmes n'ont plus de profession mentionnées et les hommes sont tournés vers des métiers salariés (employés). À partir de cette première analyse, on peut donc comprendre que le statut social et professionnel est relativement pauvre et qu'il existe probablement une nécessité économique de travailler tôt. Ce groupe patronymique a bien vu certains de ses membres être des métallurgistes, mais la majorité des hommes ne travaille pas le métal.

Tableau 98 : tableau généalogique des Raulin

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
<p>François Raulin 42 ans <i>(jardinier)</i> – Marie Catherine Stocanne 19 ans (1761)</p>	<p>Elizabeth Raulin 24 ans – Jean-Baptiste Joly 36 ans <i>(jardinier)</i> (1790)</p>	<p>Marie Françoise Joly 22 ans <i>(journalière)</i> – 1) Pierre Tanton 22 ans <i>(armurier)</i> (1819) – 2) Gérard Watlet <i>(journalier)</i> (1848)</p>	<p>1) Jean Joseph Tanton 20 ans <i>(journalier, tailleur de limes)</i> – (a) Marguerite Goubet 16 ans <i>(journalière)</i> (1847) – (b) Hortense Vingt-Deux (1870)</p>	<p>(a) Elizabeth Tanton 19 ans – Charles Emile Robin <i>(employé de commerce)</i> 21 ans (1879)</p>
	<p>Marie Françoise Raulin 19 ans – Nicolas André Reo 37 ans <i>(armurier)</i> (an III)</p>	<p>Marie Agnès Reo 28 ans – Louis Rozo (<i>cloutier</i>) 29 ans (1825)</p>	<p>1) Marie Josephe Caroline Tanton (<i>brossière</i>) 19 ans – Gérard Célestin Hoclet <i>(militaire en congé)</i> 25 ans (1859)</p>	<p>(a) Appoline Tanton 15 ans – 1) Pierre Rollin 24 ans (Mohon, 1880) – 2) Louise Aristide Ganif <i>(employé)</i> 26 ans (1890)</p>
			<p>Irma Noémie Rozo 26 ans – Pierre Felix Mangin (<i>relieur</i>) 42 ans (1852)</p>	<p>Octavie Annette Rozo <i>(couturière)</i> 22 ans – François Alphonse Magnée 25 ans (<i>ferronnier</i>) (Mézières, 1871)</p>
				<p>Joséphine Louise Mangin 17 ans – Jules Magnée (<i>journalier</i>) 24 ans</p>

				(1873)
		Flore Virginie Reo 19 ans – Pierre Onézime Hébet <i>(faiseur de peignes)</i> 30 ans (1828)	-	-

EN gris surligné : les épouses de moins de 21 ans. Note : le lieu de mariage n'est indiqué à côté de la date de mariage que lorsqu'il est différent de Charleville (ex : Mohon, 1880).

L'analphabétisme de nombreux membres de cette parenté confirme une certaine précarité sociale : dans le couple fondateur, Marie Catherine Stocanne était incapable de signer, comme ses filles Elizabeth et Marie Françoise (mais non leurs conjoints). Chez les Joly-Raulin, Marie Françoise Joly et Pierre Tanton n'ont pas su signer non plus au moment de leur mariage. Par la suite, les enfants ont tous été capables de signer⁵⁹⁶.

L'analyse généalogique permet de rectifier le calcul du nombre d'époux : en effet, ce groupe compte trois remariages. De même, la reconstitution généalogique nous permet de prendre en compte deux épouses mariées en dehors de Charleville : sur un total de 14 épouses⁵⁹⁷, huit sont mineures, soit 57%. Une femme est également mineure à son mariage à la génération 5 : Appoline Tanton (1865- ?) est âgée de seulement 15 ans en 1880, lors de son premier mariage à Mohon avec Pierre Rollin (âgé de 24 ans)⁵⁹⁸. L'épouse la plus âgée est Marie Agnès Reo, qui avait 28 ans à son mariage en 1825. Les épouses mineures s'étendent sur cinq générations, avec deux principales chaînes :

- La première, dans la branche Joly : les mariages avec des épouses mineures sont observés entre 1847 et 1879, sur deux générations. La différence d'âge entre les conjoints est ici peu marquée, sauf pour le mariage d'Elizabeth Raulin et Jean-Baptiste Joly (12 ans d'écart).
- La seconde : depuis le mariage du couple fondateur en 1761 jusqu'en 1828 (troisième génération), et avec un dernier mariage en 1873 à la cinquième génération. Marie Catherine Stocanne (1741- ?) a 19 ans à son mariage avec François Raulin. Elle était la fille de Jean Stocanne, un manouvrier de Charleville. On remarque que dans les trois premières générations, entre 1761 et 1828, l'écart d'âge est important (plus de 10 ans) entre les hommes et les femmes, avec un maximum de 18 ans entre Marie Françoise Raulin (1776- ?) et Nicolas André Reo (1757-1819). Dans la sous-branche Rozo, seuls Irma Noémie Rozo (1826- ?) et Pierre Felix Mangin ont un grand écart d'âge (16 ans).

Une fille, Octavie Rozo (1849- ?) est la fille naturelle d'Irma Noémie Rozo. Elle est née et s'est mariée à Mézières, mais il nous a semblé important de l'inclure dans cet arbre

⁵⁹⁶ Seule une épouse, Hortense Vingt-Deux, en 1870, est incapable de signer l'acte de mariage en 1870.

⁵⁹⁷ Nous prenons en compte parmi ces femmes les deux épouses qui se sont mariées à Mézières en 1871 et à Mohon en 1880.

⁵⁹⁸ Ils sont divorcés à la demande de l'épouse par jugement du 28 janvier 1886 du tribunal de première instance de Charleville et inscrit au registre de Mohon le 13 mai 1886. À notre connaissance, Pierre Rollin n'était pas apparenté, malgré son patronyme, au groupe patronymique Raulin.

généalogique, même si son union est en dehors de notre base de données et donc du calcul du nombre total d'unions⁵⁹⁹.

Ces mariages de jeunes femmes succédaient-ils à la mort de leurs parents ? Dans presque la moitié des cas le père était décédé (5 mariages), alors que la mère ne l'était jamais (tableau 99). La mort du père a donc pu être un facteur encourageant un mariage précoce mais il ne suffit pas à expliquer cette tendance sur cinq générations et sur l'ensemble des mariages.

Tableau 99 : décès des parents de l'époux ou de l'épouse mineur au moment du mariage (Raulin, 1740-1890)

Epouse ou époux mineur	Génération	Père décédé	Mère décédée
Marie Catherine Stocanne	1	Non	Non
Elizabeth Raulin	2	Non	Non
Marie Françoise Raulin	2	Oui	Non
Marie Françoise Joly	3	Non	Non
Marie Agnès Reo	3	Oui	Non
Flore Virginie Reo	3	Oui	Non
Irma Noémie Rozo	4	Non	Non
Marie Josephe Caroline Tanton	4	Oui	Non
Joséphine Louise Mangin	5	Oui	Non
Elizabeth Tanton	5	Non	Non
Appoline Tanton	5	Non	Non
Total de parents décédés	-	5 pères décédés	0 mère décédée

En conclusion, ce groupe patronymique présente de nombreuses épouses mineures sur plusieurs générations. Il existe une claire tendance à préférer marier les femmes tôt, et même le plus tôt possible dans les dernières générations à partir des années 1840 : trois épouses sont âgées de 15 à 17 ans, ce qui était assez rare au sein de l'échantillon.

La différence d'âge supérieure à cinq ans entre les époux est assez courante : on la retrouve dans la branche Reo-Raulin, mais aussi à la dernière génération des Joly-Raulin. Cinq unions ont des époux séparés par moins de cinq ans, mais à chaque génération, il existe d'autres couples qui ont un grand écart d'âge. Le plus grand écart est celui, à la deuxième génération, de Nicolas Reo avec Marie Françoise Raulin : 18 ans les séparent. Cet élément s'oppose à l'idée que le mariage devait être précoce pour des raisons purement économiques : si c'était le cas, les hommes aussi se seraient mariés le plus tôt possible. Il est possible aussi d'imaginer que les hommes et les femmes auraient pu tous deux retarder le mariage pour avoir une dot suffisante

⁵⁹⁹ Jules Magnée (1849- ?) et François Alphonse Magnée (1846- ?) étaient frères. Nous avons donc ici un échange d'époux entre deux fratries.

et un capital pour fonder et tenir une activité professionnelle indépendante. Mais ici, seul un seul homme s'est marié avant 21 ans (Jean Joseph Tanton). La fréquence du grand écart d'âge indique plutôt une conception particulière du mariage et d'un idéal féminin de l'épouse.

Les Raulin sont donc, dans l'ensemble, un groupe aux ressources économiques relativement modestes, avec quelques métallurgistes, mais aussi d'autres artisans (faiseur de peigne et relieur), des jardiniers et des journaliers. La tendance à se marier jeune pouvait donc être encouragée par des nécessités économiques, dans l'hypothèse où le mariage était une solution pour mettre en commun des patrimoines et faire face au contexte économique. Cela a créé des situations de reproduction intergénérationnelle d'un comportement démographique : le mariage des filles (ou le choix de conjointe) de moins de 21 ans, avec des hommes plus âgés.

Au contraire des Raulin, les membres du groupe Bartholomé n'ont aucune tendance à se marier avant 21 ans.

2. Les Bartholomé : absence de culture familiale de marier les femmes jeunes

Les Bartholomé ont une taille généalogique comparable aux Raulin : treize unions sur six générations (tableau 100). Ils comptent également un tressage avec les Baudet en 1787 (deuxième génération) puis avec les Pinard en 1863 (cinquième génération). Nous avons intégré dans le tableau généalogique un mariage qui n'a pas été célébré à Charleville : celui de Pauline Berthe Gravet (1848-1884) avec David James Causens⁶⁰⁰.

Les Bartholomé ont trois générations d'armuriers, depuis Matthieu Lambert Bartholomé à la première génération, jusqu'à Jean Vincent Lichen Fayon à la troisième. Aux dernières générations, deux hommes sont encore des métallurgistes : Edouard Octave Gravet et Paul Henri Gravet sont serruriers. Quelques femmes sont journalières : Marie Jeanne Baudet et Marguerite Désirée Longfils. Il y a également des artisans : des faiseurs de bas et tailleurs à la deuxième génération, un ébéniste et une couturière à la cinquième. Enfin, certains sont des commerçants : Marguerite Bartholomé (2^e génération) était fruitière, Charles Prosper Letellier (3^e génération) est libraire, Jean Louis Auguste Bocquillon (4^e génération), un commis négociant.

⁶⁰⁰ On sait seulement que Pauline Berthe Gravet est décédée en 1884 à Charleville, à 35 ans et veuve de David James Causens : elle est certainement revenue dans la ville de ses parents après la mort de son mari. Le mariage n'a pas été trouvé à Mézières.

Tableau 100 : tableau généalogique des Bartholomé

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5	Génération 6	
<p>Matthieu Lambert Bartholomé (armurier et marchand) 31 ans – Marguerite Legrand 31 ans (1745)</p>	<p>Marie Catherine Bartholomé 55 ans – François Henry (faiseur de bas) 68 ans (an IX)</p>	-	-	-	-	
	<p>Marie Josephe Bartholomé 17 ans – Antoine Lambin 23 ans (1767)</p>	-	-	-	-	
	<p>Marguerite Bartholomé 45 ans – Lambert Soctebroek 63 ans (tailleur) (an XII)</p>	-	-	-	-	
	<p>Marguerite Bartholomé (fruitière, célibataire)</p>	-	-	-	-	
		<p>Joséphine Bartholomé (célibataire)</p>	-	-	-	-
		<p>Jean Joseph Bartholomé 25 ans (arquebusier) – Marie Jeanne Baudet 25 ans (journalière) (1787)</p>	<p>Emilie Bartholomé 27 ans – Jean Vincent Lichen Fayon 25 ans (armurier) (1818)</p>	<p>Marie Thérèse Fayon 20 ans – Pierre François Gravet 26 ans (sergent fourrier) (1837)</p>	<p>Jean Baptiste Gustave Gravet 25 ans (ébéniste) – Marguerite Désirée Longfils 33 ans (journalière) (1863)</p> <p>Pierre Emile Gravet 29 ans (mécanicien) – Louise Victorine Moraux 23 ans (modiste) (1868)</p>	<p>Paul Henri Gravet 26 ans (serrurier) – Marie Paul 21 ans (1888)</p>

				Marie Parfaite Gravet (célibataire, repasseuse)	-
				Pauline Berthe Gravet (couturière) - David James Causens (employé de commerce) (?)	-
				Edouard Octave Gravet 34 ans (serrurier) – Marie Blanche Lanoy 23 ans (1884)	-
		Caroline Bartholomé 24 ans – Claude Prosper Letellier 24 ans (libraire) (1824)	Octavie Phanie Letellier 24 ans – Jean Louis Auguste Bocquillon 21 ans (commis négociant) (1854)	-	-

En gris surligné : les mariées de moins de 21 ans

Seuls de rares membres de cette parenté sont analphabètes, dans les premières générations, à savoir Matthieu Lambert Bartholomé, le mari du couple fondateur, et Marie Catherine Bartholomé, sa fille. Ce groupe patronymique est donc moins concerné par l'analphabétisme que les Raulin.

En tout seulement deux femmes se sont mariées avant 21 ans : Marie Josephe Bartholomé (1749-1830) à 17 ans en 1767 (2^e génération) et Marie Thérèse Fayon (1817-1885) en 1837 (4^e génération). La première est la grand-tante de la seconde. Il est donc difficile de parler de transmission intergénérationnelle directe. Aucune des deux épouses mineures n'avaient leur parent décédé au moment du mariage (Tableau 101).

Tableau 101 : décès des parents de l'époux ou de l'épouse au moment du mariage (Bartholomé, 1740-1890)

Epouse ou époux	Génération	Père décédé	Mère décédée
Marie Josephe Bartholomé	2	Non	Non
Marie Thérèse Fayon	4	Non	Non
Total de parents décédés	-	0 père décédé	0 mère décédée

Certaines femmes sont mariées très tard, à un âge où elles ne peuvent plus (ou quasiment plus) avoir d'enfant : Marie Catherine Bartholomé (1745-1811) à 55 ans et Marguerite Bartholomé (1758-1835) à 45 ans. On compte également plusieurs femmes qui sont restées célibataires : Marguerite Bartholomé (1758-1814) et Joséphine Bartholomé (v.1796-1875) à la deuxième génération, Marie Parfaite Gravet (1845-1881) à la cinquième.

La différence d'âge des époux, entre la première et la troisième génération, est le plus souvent assez courte, sauf dans le cas des mariages tardifs de Marie Catherine Bartholomé avec François Henry et Marguerite Bartholomé avec Lambert Soctebrock. Marie Josephe Bartholomé a certes six ans de moins qu'Antoine Lambin (2^e génération), mais l'écart d'âge est négligeable au sein du couple de ses parents, de celui de son frère Jean Joseph Bartholomé et de ceux de ses nièces, Emilie et Caroline Bartholomé. L'écart d'âge entre Octavie Phanie Letellier (1830-1876) et Jean Louis Auguste Bocquillon (1833- ?) à la quatrième génération est le plus court (trois ans).

Mais à partir de cette même quatrième génération, l'écart se creuse avec une moyenne de cinq ans : six ans entre Marie Thérèse Fayon (1817-1885) et Pierre François Gravet (v.1811-1855) à la quatrième génération ; quatre ans entre Pierre Emile Gravet (1839- ?) et Louise

Victorine Moraux (1844- ?) à la cinquième génération ; 5 ans, enfin, entre Paul Henry Gravet et Marie Paul. L'écart le plus grand est de huit ans entre Jean Baptiste Gustave Gravet (1838-1903) et Marguerite Désirée Longfils (1830-1901) car cette dernière est veuve.

Malgré une différence d'âge croissante entre les époux, il n'existe pas vraiment de norme familiale sur l'âge auquel il conviendrait pour une femme de se marier. La nécessité de trouver un époux pour des raisons économiques, notamment dans une situation où les parents sont décédés, n'est pas non plus un argument convaincant, car les parents des femmes étaient vivants chez les Raulin comme chez les Bartholomé. L'analphabétisme a été présent dans les deux groupes aux premières générations, mais ces groupes confirment l'absence de corrélation avec l'âge au mariage, comme les statistiques l'avaient déjà montré.

Les groupes patronymiques n'étaient pas forcément polarisés en deux tendances bien distinctes. Parfois, les pratiques peuvent se transmettre sur quelques générations d'une branche sans entraîner tous les membres du groupe. Les Tisserand 2 présentent une diversité de situations d'âges au mariage au fil des générations, ce qui donne un tableau plus hétérogène.

3. Les Tisserand 2 : une légère tendance à se marier jeune dans une branche

Ce groupe patronymique de 16 unions sur quatre génération est caractérisé par la métallurgie, mais aussi par des métiers du textile aux premières générations (Louis Tisserand (v.1754-1810), Victor Lacatte (1795- ?) ainsi que des marchands (Pierre Armand Courtois (v.1774-1855), Augustin Debras (1790- ?), Louis Armand Courtois (v.1805-1829) (Tableau 102).

Les travailleurs du fer sont tourneur (Athanase Gilotin, 1801- ?), des chaudronniers (Jean Nicolas Cousin, 1809-1870 ; Honoré Cousin, 1815- ?) et Félix Léon Cousin, 1851- ?) et un ferronnier (Jean-Baptiste Aimable Joseph, 1816- ?). De nombreux célibataires n'ont pas de métier connu : Honoré Victor Courtois (v.1810-1838), Eugène Cousin (v.1819-1838) et Louise Pauline Courtois (v.1809-1885). La branche Courtois semble avoir été un peu plus aisée que la branche Cousin : en plus des marchands déjà cités, Joseph Billy (1809- ?) est connu comme propriétaire. Comme chez les Raulin, il existe deux mariages croisés avec une fratrie en 1836 et 1837 : Suzanne Victorine et Marie Jeanne Vesseron, deux sœurs, épouses deux frères, Jean Nicolas et Honoré Cousin. Toutes deux ne savent pas signer au moment de leurs mariages.

Tableau 102 : tableau généalogique des Tisserand 2

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	
	Catherine Tisserand 31 ans – Pierre Armand Courtois 27 ans (<i>marchand épicier</i>) (1801)	Marie Pierre Courtois 21 ans – Augustin Debras (<i>marchand</i>) 33 ans (1823)	-	
		Louise Amélie Courtois 24 ans – Joseph Billy (<i>propriétaire</i>) 26 ans (1836)	-	
		Louis Armand Courtois (<i>marchand épicier, célibataire</i>)	-	
		Louise Pauline Courtois (<i>célibataire</i>)	-	
		Honoré Victor Courtois (<i>célibataire</i>)	-	
	Marie Tisserand 20 ans – Jean Nicolas Rousseau (<i>jardinier</i>) 22 ans (1794)	-	-	
	Louis Tisserand 20 ans (<i>faiseur de blanc</i>) – Marguerite Huz 23 ans (1774)	Marie Louise Tisserand 22 ans – André Louis Cousin 18 ans (<i>garçon brasseur</i>) (1801)	Jeanne Marie Cousin 18 ans – Athanase Gilotin (<i>tourneur</i>) 19 ans (1821)	Joseph Gilotin (<i>ajusteur</i>) 31 ans – Marie Adèle Jullion (<i>journalière</i>) 26 ans (1860)
			Victorine Cousin 31 ans – Luc Simon (<i>jardinier</i>) 27 ans (1837)	-
			Jean Nicolas Cousin (<i>chaudronnier</i>) 27 ans – 1) Marie Jeanne Vesseron (1836) 22 ans – 2) Jeanne Symphorienne Cothereaux (1848)	2) Félix Léon Cousin (<i>chaudronnier</i>) 26 ans – Eugénie Irma Martin (1877) 26 ans
			Marguerite Cousin 21 ans – Jean Baptiste Aimable Joseph (<i>ferronnier</i>) 26 ans (1842)	-
Eugène Cousin (<i>Célibataire</i>)			-	
Honoré Cousin (<i>chaudronnier</i>) 22 ans – Suzanne Victorine Vesseron 19 ans (1837)			-	
Marie Jeanne Tisserand 21 ans			-	-

	– Christophe Etienne Dubois (<i>étudiant en droit</i>) 22 ans (1813)		
	Louise Tisserand 24 ans – Victor Lacatte (<i>fabricant d'étoffes</i>) 26 ans (1821)	-	-

Les mariages d'épouses mineures ne se rencontrent qu'à partir de la deuxième génération, à travers Marie Louise Tisserand (v.1779-1829) et Marie Tisserand (1774-1810). Par la suite, les cas de jeunes épouses se concentrent dans la branche issue de l'union de Marie Louise Tisserand avec André Louis Cousin (v.1783-1847). Cette branche est composée d'artisans et d'ouvriers. Leur fille, Jeanne Marie Cousin, et leur belle-fille, Suzanne Victorine Vesseron, avaient 18 et 19 ans lors de leurs noces.

Ce qui est particulièrement intéressant est qu'il existe trois générations d'époux mineurs, depuis Louis Tisserand en 1774 jusqu'à Athanase Gilotin en 1821. Seul Louis Tisserand a perdu son père avant son mariage (Tableau 103) ; Athanase Gilotin n'a pas de père connu. Ici encore, il est impossible de considérer l'absence de père comme une cause solide du mariage avant 21 ans.

Tableau 103 : état des parents de l'époux ou de l'épouse mineur au moment du mariage (Tisserand 2, 1740-1890)

Epouse ou époux	Génération	Père décédé	Mère décédée
Louis Tisserand	1	Oui	Non
Marie Tisserand	2	Non	Non
André Louis Cousin	2	Non	Non
Jeanne Marie Cousin	3	Non	Non
Athanase Gilotin	3	Père inconnu	Non
Suzanne Victoire Vesseron	3	Non	Non
Total de parents décédés	-	1 père décédé et 1 père inconnu	0 mère décédée

Les époux, hommes et femmes, de moins de 21 ans ne correspondent qu'en partie aux membres analphabètes de la parenté : Louis Tisserand, Jeanne Marie Cousin et Athanase Gilotin. Un autre membre de la famille était incapable de signer au moment du mariage : Jeanne Catherine Petre.

Quelques hommes et femmes de ce groupe se sont mariés avant 21 ans, certes sur trois générations, mais dans une proportion assez faible au regard de l'ensemble des membres de la famille.

On remarque également que trois générations de femmes sont plus âgées de leur mari de trois à quatre ans : Marguerite Huz (génération 1), Catherine Tisserand et Marie Louise Tisserand (génération 2) et Victorine Cousin (génération 3). Cela est accompagné d'une tendance au retard de l'âge au mariage des femmes et des hommes entre la première et la

dernière génération, au contraire de la tendance globale que nous avons observée dans les statistiques générales.

Le groupe des Tisserand 2 avait donc des membres qui se sont mariés à des âges divers, avec une légère tendance à marier des jeunes gens mineurs dans une branche sur trois générations. Il ne semble donc pas y avoir eu de forte discipline familiale quant à l'âge du mariage des femmes ou des hommes. Il est possible que ce comportement intergénérationnel ait davantage résulté d'une nécessité économique ou d'autres circonstances.

La comparaison de ses groupes patronymique comportant des métallurgistes met donc en évidence qu'il n'existe pas d'uniformité de la pratique au sein d'un même groupe socio-professionnel. Au contraire, les moments du mariage dans la vie des jeunes femmes et des jeunes hommes pouvaient varier et on ne remarque que pour certains groupes seulement (environ 57% des 30 groupes patronymiques du sous-corpus concerné) des répétitions au fil des générations de ces mariages avant 21 ans. Seule l'analyse du parcours des familles permet de passer du repérage statistique de la répétition d'une pratique dans un groupe à l'interprétation de la transmission intergénérationnelle d'une habitude ou d'un choix.

Conclusion

L'âge au mariage des femmes révèle de nombreux enjeux sur leur place dans la société parce qu'il met en jeu leur fécondité et leur rôle dans le couple et dans la société.

Le mariage d'une jeune fille mineure suppose l'absence presque complète d'autonomie financière et une forte dépendance vis-à-vis des parents. Ce passage à l'âge adulte a donc fait l'objet de réflexions théoriques nombreuses de la part des contemporains aux XVIII^e et XIX^e siècles : des prêtres, des médecins et des essayistes, car assurer un bon mariage était asseoir une société morale et stable. Un des critères d'un « bon mariage » était l'âge de l'épouse au moment du mariage : d'après les codes de savoir-vivre bourgeois, une femme devait être plus jeune que son mari. Qu'en était-il réellement de l'âge au premier mariage des femmes à Charleville entre 1740 et 1890 ? Durant l'Ancien Régime, entre 1740 et 1779, la part des femmes mineures, âgées de moins de 25 ans, représentait environ 30 à 45 % des épouses se mariant pour la première fois. À partir de 1780, quand les âges numériques exacts commencent à être notés, et jusqu'en 1800-1809, l'âge au mariage passe de 25,1 à 27,5 ans. Mais si l'on ne regarde que l'âge au premier mariage, l'âge stagne à 24,8 ans. L'âge moyen au premier mariage des femmes augmente en revanche de 1800 à 1829, culminant à 26 ans en 1820-1829, avant de baisser dès lors jusqu'à la fin du XIX^e siècle (23,2 ans en 1890). L'âge « tardif » au mariage des femmes, c'est-à-dire vers 25 ans ou davantage, a été théorisé par l'historiographie comme un trait spécifique de l'époque moderne en Europe occidentale. Il a été expliqué comme une marque de contrôle de la fécondité. La réduction de cet âge au XIX^e siècle, tant pour les femmes que pour les hommes, empêche cependant de faire de l'âge tardif un trait caractéristique d'une société industrielle.

Au cours du XIX^e siècle, les mariages des femmes mineures, c'est-à-dire ayant moins de 21 ans, sont de plus en plus fréquents dans l'ensemble des mariages de notre corpus : elles représentent 17% en 1800-1809 et presque 40% des épouses en 1860-1869⁶⁰¹. Il s'agit donc d'un élément de démographie qui ne peut être ignoré et qui est concomitant de l'augmentation de la différence d'âge entre les époux au fil du siècle (environ 3,5 ans). Cela est cohérent avec les recommandations de certains manuels de savoir-vivre du XIX^e siècle qui conseillent aux familles de la bourgeoisie un écart d'âge n'excédant pas cinq ans.

Nos calculs statistiques ont montré que l'alphabétisme n'était pas un élément corrélé à l'âge au premier mariage. Les sources de l'état civil ne mentionnent que très peu les professions

⁶⁰¹ Aucun remariage ne concerne une épouse de moins de 21 ans dans notre échantillon.

des femmes, qu'il s'agisse des épouses ou des mères d'épouses. Il devient donc difficile de connaître l'exacte situation économique de ces femmes. Néanmoins, leurs pères étaient en majorité des artisans et des ouvriers ; les groupes patronymiques de l'élite municipale et marchande, ainsi que ceux des plus pauvres ne sont pas les plus représentés parmi les familles des épouses.

L'historiographie n'avait pas complètement exploité le cadre familial pour comprendre ce phénomène. Certes, le contexte de chaque mariage est unique : on ne choisit pas son conjoint sur son seul âge ; les perturbations politiques et militaires, comme la conscription de 1870, sont des éléments avec lesquels les familles ont dû composer. Les exemples des parents, des grands-parents, voire des oncles et tantes, fournissent des références inconscientes, voire des normes qui ont pu être imposées par les parents. Ces références forment des chemins déjà tracés et rassurants car déjà expérimentés. Il revenait ensuite aux individus de les suivre ou de s'en écarter. Les études de cas des groupes patronymiques au sein de la bourgeoisie marchande montrent que deux familles pouvaient avoir des pratiques très différentes : les Patoureaux, où les filles se mariaient très jeunes à des hommes plus âgés d'une dizaine d'années ; les Bouhon, où les femmes travaillaient, restaient célibataires ou se mariaient à des âges divers.

Même au sein des 30 groupes patronymiques où au moins deux générations avaient exercé un métier du travail du métal, le mariage des jeunes femmes de moins de 21 ans révèle des différences de pratique. Certains, comme les Bartholomé, n'avaient que rarement des jeunes filles ou des belles-filles mineures, tandis que d'autres, comme les Raulin ont vu ce mariage précoce des femmes sur plusieurs générations. Quand la pratique est ainsi repérable sur plusieurs générations et qu'elle se distingue de celle d'autres groupes patronymiques du même milieu social, il est possible de qualifier ce cadre de culture familiale. Il s'agit du dernier élément de contextualisation qui permet de comprendre les différences de trajectoires des individus et des familles.

Chapitre VI – Les naissances hors mariage et conceptions prénuptiales

Introduction

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la sexualité légitime s'exerce dans le cadre du mariage. Il ne reste aujourd'hui aux historiens qu'une partie des traces de la sexualité hors mariage : nous ne connaissons avec certitude que les relations sexuelles qui ont abouti à une naissance ou à une procédure juridique (viol, ou interruption de grossesse par exemple).

Notre étude n'a pas pour vocation de faire un tableau complet de l'illégitimité et des conceptions prénuptiales à Charleville, mais de connaître les variations dans les différentes lignées familiales, observées à partir des sources des actes de mariage et de décès. L'indicateur principal de la sexualité hors mariage est ici, d'une part, les naissances naturelles, parfois qualifiées aussi d'illégitimes, c'est-à-dire celles qui se sont faites en dehors du mariage. D'autre part, nous nous appuyons également sur les conceptions prénuptiales, une pratique repérable par comparaison des dates de mariage et de la première naissance, dans un délai de moins de huit mois. Même si ces deux événements correspondent à des situations sociales bien différentes, il est possible de les rapprocher dans le terme de « conceptions hors mariage », à la suite des réflexions faites par Peter Laslett, qui les qualifiait de conceptions irrégulières⁶⁰², et de Sandro Guzzi-Heeb qui les avait rassemblées sous le concept « d'individus issus de conception irrégulière »⁶⁰³. L'irrégularité, vis-à-vis de la norme du mariage, est plus adéquate que la marginalité pour désigner des événements qui ont augmenté en nombre au cours des XVIII^e et XIX^e siècle et qui, parfois, concernaient une bonne partie de la population.

Les enjeux de cette étude sont de comprendre l'insertion des filles-mères et des enfants illégitimes dans les groupes de parenté. Il est aussi de comparer ces derniers afin de saisir des points communs et, éventuellement, des facteurs qui expliquent l'occurrence des conceptions irrégulières dans certains groupes de parenté. Deux temps sont nécessaires pour cette approche : à partir d'une historiographie qui est progressivement passé d'une explication par les structures

⁶⁰² Peter Laslett, *Family life and illicit love in earlier generations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977, p. 128-130.

⁶⁰³ Sandro Guzzi-Heeb, *Passions alpines : sexualité et pouvoirs dans les montagnes suisses, 1700-1900*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 87.

de la société à une approche par l'influence des groupes sociaux et les réseaux de parenté, il est possible de commencer par une vision générale des différents événements dans l'échantillon au cours de la période. Les statistiques mettent aussi en lumière la concentration des cas dans certains groupes patronymiques, parfois tressés ensemble. Pour aller plus loin dans la recherche de corrélations avec le milieu social et professionnel, le sous-échantillon des 30 groupes patronymiques ayant exercé des métiers de la métallurgie sur au moins deux générations fournit un terrain d'observation complémentaire : ici encore, de grandes divergences de parcours peuvent être observées.

I. L'histoire de l'illégitimité : d'une approche structurelle à l'histoire de réseaux familiaux

1. La mutation à partir du XVIII^e siècle et de la révolution industrielle

Les taux de naissance illégitimes ont fortement augmenté en France à partir du milieu du XVIII^e siècle, avec, presque partout, une sorte de plateau, voire de baisse à la fin du XIX^e siècle. Les naissances illégitimes sont de l'ordre d'1% des naissances dans tout le royaume de France (en dehors de Paris) en 1740-1749 ; en 1780-1789, le taux est de 1,9 % et de 4,8 % en 1820-1829⁶⁰⁴. Le taux continue de progresser durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Dans toute la France, entre 1851 et 1860, le taux de naissance d'enfants illégitimes est de 7,4 % en 1851-1860 et 8,1 % en 1881-1890⁶⁰⁵. En ne prenant que les villes, ce taux est beaucoup plus élevé : un peu plus de 7,3 % pour l'ensemble des grandes villes en 1740-1749, 7,9 % en 1780-1789 et 15,3 % en 1820-1829⁶⁰⁶.

Les conceptions prénuptiales sont, quant à elles, passées d'environ 3 à 4,5 % entre 1690 et 1715, d'après une étude des paroisses rurales du Nord-Ouest de la France, à 10 à 15 % des premières naissances dans la seconde moitié du XVIII^e siècle⁶⁰⁷. Pour le XIX^e siècle, en l'absence de somme nationale, on peut s'appuyer sur des études régionales : à Saint-Pol-sur-

⁶⁰⁴ Yves Blayo, « La proportion des naissances illégitimes en France de 1740 à 1829 », *Population*, vol 30. *Démographie historique*, Nov. 1975, p. 65-70, p. 67-68.

⁶⁰⁵ Agnès Fine, « Enfant et normes familiales », in Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française, tome 3 : de 1789 à 1914*, Paris, PUF, 1988, p. 436-458, p. 437.

⁶⁰⁶ Ce phénomène se constate aussi à l'échelle de l'Europe et même en Chine : Antoinette Fauve-Chamoux, Guy Brunet « L'enfant illégitime et ses parents. Tendances européennes et coloniales au XIX^e siècle, au sein des modèles séculaires d'illégitimité », *Annales de démographie historique*, vol. 127, n° 1, 2014, p. 7-43.

⁶⁰⁷ François Lebrun, « Amour et Mariage », in Jacques Dupâquier (dir.), *Histoire de la population française, 2. De la Renaissance à 1789*, Paris, PUF, 1991 (1988), p. 294-317, p. 313-314.

Ternoise, en Artois, le taux est d'environ 15 % des premières naissances en 1700 à 40 % à partir de 1780, puis connaît une stabilité jusqu'en 1850⁶⁰⁸. Les taux de conceptions pré-nuptiales étaient plus faibles, avec moins de 100 naissances pour 1000, dans le Bas-Quercy, dans les dernières années de l'Ancien Régime, puis la barre des 100 pour mille est dépassée au XIX^e siècle, avec une pointe culminante en 1816-1841 (162 pour mille)⁶⁰⁹.

Plusieurs explications historiques et démographiques ont été mises en avant pour expliquer cette progression des conceptions hors mariage. L'amélioration globale des conditions de vie et la disparition des grandes famines auraient contribué à augmenter la fécondité, puisque les aménorrhées de famines à l'échelle d'une grande population sont devenues plus rares, voire ont disparu⁶¹⁰. Mais cela ne suffit pas à expliquer la hausse de la proportion des conceptions en dehors du cadre du mariage. Les conditions de vie urbaines ont fait l'objet de suspicion puisque les taux d'illégitimité y étaient plus grands que dans les campagnes. En étant marginales, ces naissances naturelles révèlent le cadre religieux, social et politique de la société. Pour Edward Shorter, la hausse des naissances illégitimes serait la conséquence, d'une part, d'un changement de la structure de la société par l'industrialisation et, d'autre part, de la libération des femmes du peuple, avec deux « révolutions sexuelles » aux XVIII^e et au XIX^e siècle dans toute l'Europe⁶¹¹. Dans le monde colonial, les relations des individus avec les normes en vigueur en métropole sont plus complexes à cause de de l'esclavagisme ; l'illégitimité n'a pas la même signification dans la servilité que chez les colons ou les libres de couleurs⁶¹². Vincent Cousseau montre par exemple que le taux élevé de naissances illégitimes révèle une sous-nuptialité et un concubinage fréquent entre 1666 et 1805 en Martinique⁶¹³.

⁶⁰⁸ Jean Buon, « Conceptions pré-nuptiales et non-respect des règles de la religion à Saint-Pol-sur-Ternoise, 1676-1844 », *Annales de démographie historique*, vol. 116, n°2, 2008, p. 237-254, p. 240-241.

⁶⁰⁹ Jean-Claude Sangoï, « Des conceptions pré-nuptiales dans le Bas Quercy, 1751-1872 », in Jean-Pierre Bardet (dir.), *Mesurer et comprendre, Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, PUF, 1993, p. 487-495, p. 487-488 et 490.

⁶¹⁰ Voir notamment : Emmanuel Le Roy Ladurie, « L'aménorrhée de famine (XVII^e-XX^e siècles) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisation*, vol. 24, n° 6, 1969, p. 1589-1601. <https://doi.org/10.3406/ahess.1969.422189>

⁶¹¹ Edward Shorter, « Illegitimacy, sexual revolution and social change in Modern Europe », *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 2, n°22, 1971, p. 237-272 ; Edward Shorter, John Knodel, Etienne van de Walle, « The Decline of Non-Martial Fertility in Europe, 1880-1940 », *Population Studies*, vol. XXV, 1971, p. 375-393 ; Edward Shorter, « Female Emancipation, Birth Control, and Fertility in European History », *The American Historical Review*, vol. 78, n°3, juin 1973, p. 605-640 ; *id.*, *The making of Modern Family*, New York, Basic Books, 1975.

⁶¹² Voir l'introduction de l'article de Vincent Gourdon et François-Joseph Ruggiu : « Familles en situation coloniale », *Annales de démographie historique*, vol. 122, n°2, 2011, p. 5-39. DOI : 10.3917/adh.122.0005.

⁶¹³ Vincent Cousseau, « La famille invisible. Illégitimité des naissances et construction des liens familiaux en Martinique (XVII^e siècle - début du XIX^e siècle) », *Annales de démographie historique*, vol 122, n°2, 2011, p. 41-67.

L'analyse de l'illégitimité s'est aussi intéressé à la contrainte pesant sur les acteurs : les naissances illégitimes sont dues à l'impossibilité ou au retard du mariage. Dans les sociétés du sud de la France, le partage inégalitaire favorisait les aînés. Dans les baronnies des Pyrénées étudiées par Antoinette Fauve-Chamoux entre 1700 et 1900, des femmes cadettes se mariaient beaucoup plus tard que les aînées et avaient donc une vie sexuelle qui commençaient hors mariage : à Esparros, le taux d'illégitimité est d'environ 50 pour mille vers 1800 ; il augmente à environ 150 pour mille vers 1840⁶¹⁴. Cette tolérance envers une sexualité dans une période anticipant le mariage était acceptée dans le Pays basque, comme cela a été aussi constaté par Marie-Pierre Arrizabalaga⁶¹⁵. Les cadets ne se mariaient pas car ils étaient contraints par le cadre de la transmission de « la maison ».

En Galice rurale, c'est la réforme judiciaire de la monarchie entre 1776 et 1803 qui a contribué à augmenter les naissances hors mariage : l'illégitimité représentait environ 5 à 6% des naissances entre 1700 et 1780, puis 11% dans les années 1830 et 17% dans les années 1860⁶¹⁶. En effet, à partir de 1803, les femmes se sont trouvées affaiblies dans les procédures de demandes d'accomplissement d'une promesse nuptiale et l'Eglise a de moins en moins noté le nom des pères des enfants naturels dans les actes de baptêmes .

Dans les villes, la contrainte serait venue de la promiscuité des logements, de la pauvreté ou de la coupure des liens avec la famille restée à la campagne. Les femmes, vues par Edward Shorter comme émancipées du joug familial dans les sociétés industrielles, sont en fait victimes de leur vulnérabilité et de leur isolement en milieu urbain. La domesticité est l'un des métiers les plus exercés par les femmes isolées ; leur position dans le ménage pouvait être à l'origine de naissances illégitimes : Antoinette Fauve-Chamoux montre que les variations des taux d'illégitimité suivent la proportion des employés domestiques⁶¹⁷. Cela est corroboré en partie

⁶¹⁴ Antoinette Fauve-Chamoux, « The Stem Family, Demography and Inheritance: The Social Frontiers of Auto-Regulation », in Richard Rudolph (dir.), *The European peasant family and society: historical studies*, Liverpool, Liverpool University Press, p. 86-133, p. 100-102.

⁶¹⁵ Marie-Pierre Arrizabalaga, « Destins de femmes dans les Pyrénées au xixe siècle : le cas basque », *Annales de démographie historique*, vol. 112, n°2, 2006, p. 135-170, p. 111-117. DOI : 10.3917/adh.112.0135.

⁶¹⁶ Isidro Dubert, « Église, monarchie, mariage et contrôle social dans la Galice rurale, XVIII^e et XIX^e siècles », *Annales de démographie historique*, vol. 118, n°2, 2009, p. 101-121, p. 116. DOI : 10.3917/adh.118.0101. Voir aussi : id., « L'abandon d'enfants dans l'Espagne de l'Ancien Régime : réévaluer l'ampleur et les causes du phénomène », *Annales de démographie historique*, vol. 125, n°1, 2013, p. 141-164. DOI : 10.3917/adh.125.0141.

⁶¹⁷ Antoinette Fauve-Chamoux « La femme seule et son travail, Présentation du dossier », *Annales de démographie historique*, 1981, p. 207-213 ; id. « The Stem Family, demography and inheritance », in Richard L. Rudolph (dir.), *The European Peasant Family and Society*, Liverpool, Liverpool University Press, p. 86-113 ; id., « Le surplus urbain des femmes en France préindustrielle et le rôle de la domesticité », *Population*, 53^e année, n°1-2, 1998, p. 359-377. Voir aussi *Id.*, « Pour une histoire européenne du service domestique à l'époque préindustrielle », in Antoinette Fauve-Chamoux, Ludmila Fialova (dir.), *Le phénomène de la domesticité en Europe, XVIe-XXe siècle, Acta Demographia XIII*, Prague, [s. éditeur], 1997, p. 57-74 ; id., Richard Wall, « Introduction », *The History of Family : an International Quarterly*, vol. 10, n°4 : *Domestic servants in a comparative perspective*,

par l'analyse des trajectoires des filles-mères qui accouchent à la maternité de Port-Royal à Paris entre 1830 et 1900 : environ 1/5^e en 1830 à 2/5^e vers 1900 étaient des domestiques célibataires, vivants en majorité à leur lieu de travail⁶¹⁸. Louise Tilly, Joan Scott et Miriam Cohen, dans un article réfutant la thèse d'Edward Shorter, ont souligné les contraintes économiques qui pesaient sur les femmes des milieux populaires, les empêchant de se marier⁶¹⁹. Le concubinage n'était pas forcément le signe d'un nouvel individualisme engendré par le capitalisme, mais le résultat d'une situation financière et sociale, voire d'une vulnérabilité⁶²⁰.

Le concubinage au XIX^e siècle est pointé comme l'une des causes majeures et structurelles de l'illégitimité ; il est donc utile de s'attarder sur l'histoire de cette situation pseudo-maritale et sur les limites du paradigme liant la pauvreté au concubinage et aux conceptions hors mariages inévitables. Louis Chevalier estime qu'environ 35 000 enfants, soit 45,4% des enfants non reconnus, sont nés à domicile entre 1837 et 1846 ; cette naissance à domicile serait le révélateur de la vie en concubinage à Paris dans le premier XIX^e siècle⁶²¹. Il identifie cette population d'« ouvrière, dirons-nous, dans sa quasi-totalité », sans davantage de preuve et qualifie de « détérioration sociale » leur condition⁶²². À Lyon, Guy Brunet a compté qu'entre 1882 et 1887, 21% des naissances annuelles, qui sont autour de 8800 chaque année, étaient des naissances naturelles⁶²³. Or, sur la période 1876-1886, dans deux quartiers ouvriers, en reconstituant le parcours de couples mariés à partir des recensements antérieurs au mariage, 123 couples sur 200 (soit 61%) étaient cohabitants avant leur union officielle⁶²⁴.

2005, p. 345-354 ; *id.*, « European illegitimacy trends in connection with domestic service and family systems (1545-2001) », in Ioan Bolovan, Peter Teibenbacher (dir.), *Central Europe Population History during the first Demographic Transition, Romanian Journal of Population Studies*, special issue, vol. V n°2, 2011, p. 8-45.

⁶¹⁸ Rachel G. Fuchs, *Poor and Pregnant in Paris. Strategies for Survival in the Nineteenth Century*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1992, p. 18, 25-26. Scarlett Beauvalet estime, entre 1815 et 1826, que 31% des filles-mères accouchées à Port-Royal étaient des domestiques : Scarlett Beauvalet, « Perdre la vie en la donnant : la mortalité maternelle à Port-Royal, 1815-1826 », *Annales de démographie historique*, n°1, 1994, p. 237-260, p. 260.

⁶¹⁹ Louise Tilly, Joan Scott, Miriam Cohen, « Women's Work and European Fertility Patterns », *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 6, 1976, p. 446-476.

⁶²⁰ *Ibid.*, p. 465-470.

⁶²¹ Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Librairie Générale Française, 1978 (1958), p. 510-530, p. 513.

⁶²² *Ibid.*, p. 515.

⁶²³ Guy Brunet, *Aux marges de la famille et de la société, Filles-mères et enfants assistés à Lyon au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 65.

⁶²⁴ Les quartiers retenus étaient le Sixième arrondissement, fortement ouvrier et caractérisé par l'installation progressive d'une bourgeoisie d'affaire, ainsi que la commune de Villeurbanne, contiguë au Sixième arrondissement et à la population également fortement ouvrière : *Ibid.*, p. 69.

Le concubinage est attesté dans une certaine mesure au XIX^e siècle par les recensements : au Creusot, ceux de 1836, 1846 et 1851 permettent d'établir une estimation d'environ 2 à 3% de ménages concubins en 1836, et entre 1,4 à 2,4% en 1851, ce qui représente donc, même dans l'estimation haute, une minorité de la population de cette ville industrialisée sidérurgique qui employait peu de femmes⁶²⁵. Michel Frey a montré qu'à Paris le concubinage au milieu du XIX^e siècle était le fait souvent d'un salaire faible, dans l'attente de la réalisation du mariage, comme le montrent les archives de la Société de Saint-François-Régis ; les assistés étaient aux deux tiers des ouvriers et aux neuf-dixième des ouvrières⁶²⁶. Cette société a été fondée aussi à Lille à partir de 1839, à Rouen à partir de 1840 et à Mulhouse à partir de 1851 (succédant dans ces deux villes alors à la Société de Saint-Vincent-de-Paul), pour encourager les ouvriers à se marier civilement et religieusement⁶²⁷. Or se marier supposait de se procurer les actes d'état civil nécessaires à la procédure : le coût est estimé par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, d'après un procès-verbal d'une séance trimestrielle du 15 mai 1840, entre 25 et 40, voire 50, francs ; il peut aller même exceptionnellement jusqu'à 100 ou 200 francs⁶²⁸, alors que le salaire journalier d'un ouvrier était d'environ 1 à 2 francs en 1853⁶²⁹. Chantal Pétillon a également observé la société de Saint-François-Régis à Roubaix à partir de 1841⁶³⁰. Elle a contribué à environ 40% des mariages jusqu'en 1858, car même si la loi du 3 juillet 1846 a dispensé les indigents du droit de timbre et d'enregistrement, cela n'était valable que pour les actes d'état civil français, alors qu'une partie de la population de Roubaix était belge. Il est donc vrai qu'une partie de la population a vécu dans le concubinage, faute de pouvoir faire autrement. Plus récemment, Ginger Frost a aussi montré dans plusieurs villes d'Angleterre au XIX^e siècle que si le concubinage pouvait être la conséquence de la pauvreté, il était parfois aussi une étape

⁶²⁵ Patrice Bourdelais, Michel Demonet, « La Fréquence du concubinage dans une ville industrielle : le Creusot au milieu du XIX^e siècle. Question de méthodes et de résultats », in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux, Michel Oris (dir.), *Le choix du conjoint. Premiers entretiens de la Société de Démographie Historique, Paris, 15-16 novembre 1996*, Villeurbanne, Programme Rhône-Alpes, Recherches en Sciences Humaines, 1998, p.47-57, p. 53.

⁶²⁶ Michel Frey, « Du mariage et du concubinage dans les classes populaires à Paris, 1846-1847 », *Annales ESC*, juillet-août 1978, p. 803-824, en particulier p. 804-805 et 811-812. Sur le concubinage à Paris et la difficulté à la mesurer dans les sources, voir aussi : Barrie M. Ratcliffe, Christine Piette, *Vivre à Paris, Les classes populaires à Paris (1ere moitié du XIX^e siècle)*, Paris, Boutiques de l'Histoire éditions, 2007, p. 429-463. Barrie M. Ratcliffe et Christine Piette invitent à ne pas attribuer à tous les couples ouvriers une contre-culture refusant le mariage traditionnel ; le milieu ouvrier pouvait présenter différentes tendances, entre le mariage et le choix du seul concubinage, répondant à des besoins variés.

⁶²⁷ Katherine A. Lynch, *Family, Class, And Ideology in Early Industrial France: Social Policy and the Working-Class Family, 1825-1848*, Madison, University of Wisconsin Press, 1988, p. 65-113.

⁶²⁸ *Ibid.*, p. 90-91.

⁶²⁹ « Statistiques des salaires en France de 1853 à 1871 », *Journal de la société statistique de Paris*, tome 16, 1875, p. 36-43, p. 36. http://www.numdam.org/article/JSFS_1875_16_36_0.pdf

⁶³⁰ Chantal Pétillon, *op. cit.*, p. 206.

intermédiaire pour un couple formé de deux parties de milieux sociaux différents ou encore le refus de l'institution du mariage, notamment dans le monde de la représentation artistique⁶³¹. Mais cette réalité du concubinage, par pauvreté ou par choix, ne peut être généralisée à l'ensemble de la population pauvre ou ouvrière sur toute la période du XIX^e siècle.

Un autre facteur du concubinage en ville aurait été la rupture avec la famille, due à la migration, en particulier dans le cas des immigrés qui ont perdu le contact et qui manquent de repères sur leur lieu et date de naissance et sur la date de décès éventuel de leurs parents⁶³². Cependant, d'autres études ont montré que les situations des migrants étaient en réalité plus complexes. À Lyon, Maurice Garden estime que pour l'ensemble du XVIII^e siècle, la moitié des nouveaux ménages lyonnais sont constitués d'au moins un individu non natif de Lyon ; au début du siècle, les non-natifs qui se marient sont environ 600 par an et les natifs 800 ; à la fin du siècle, la tendance s'est inversé et les mariages sont respectivement de 1 100 par an et 900 par an⁶³³. Les immigrés se mariaient donc alors davantage que les natifs à Lyon, signe que la rupture avec leur lieu d'origine n'était pas réellement un frein. À Nîmes, Leslie Page Moch montre que les migrants, ouvriers ou domestiques, n'étaient pas plus enclins à rester célibataire que les natifs dans une même classe d'âge et quels que soient le sexe, bien au contraire : en 1906, 53% des femmes nées en dehors de Nîmes et 40% des natives étaient mariées⁶³⁴. La distance n'a pas non plus coupé les liens de solidarité avec la parenté entre les immigrés et leur famille dans l'arrière-pays du Languedoc⁶³⁵. Cela se vérifie aussi à Marseille entre 1820 et 1870 : entre 1821 et 1869, la proportion des mariés qui étaient des migrants, hommes ou femmes, est passé d'environ 35% à plus de 60% ; ces chiffres sous-estiment la condition maritale des ouvriers car l'auteur estime qu'une partie conséquente des migrants étaient des hommes et des femmes d'environ 25 à 35 ans, déjà mariés en arrivant à Marseille⁶³⁶.

L'explication par les structures démographiques et familiales ainsi que par les contraintes pesant sur certains milieux sociaux arrive donc au bout de ses possibilités. Il est alors nécessaire de revenir à l'analyse plus fine des parcours individuels et familiaux pour comprendre les cas de naissances illégitimes et les écarts de situation entre les familles.

⁶³¹ Ginger S. Frost, *Living with sin. Cohabiting as Husband and Wife in the Nineteenth Century England*, Manchester, Manchester University Press, 2008, en particulier p. 2-3 et 139-143.

⁶³² Katherine A. Lynch, *op. cit.*, p. 90-91.

⁶³³ Maurice Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1970, p. 69-70.

⁶³⁴ Leslie Page Moch, *Paths to the City: Regional Migration in Nineteenth Century France*, Beverly Hills, Sage, 1983, p. 134-136, en particulier p. 134.

⁶³⁵ *Ibid.*, p. 123-168 et p. 199.

⁶³⁶ William H. Sewell, *Structure and Mobility: The Men and Women of Marseille, 1820-1870*, Cambridge, Cambridge University press, 1985, p. 154-155

2. Une pratique concentrée dans certains milieux et certaines familles

En prenant l'angle des parcours d'individus, la microhistoire permet de mieux saisir les influences sociales. Des pratiques marginales, comme celle des naissances hors mariages, peuvent être analysées à partir de l'existence de groupes sociaux qui les partagent.

Comme nous l'avons vu, la hausse du concubinage dans les sociétés urbaines a souvent été interprétée comme un fait propre aux ouvriers. Cette observation a ouvert la voie à une étude plus approfondie des naissances illégitimes au sein de groupes de parenté. Pour Peter Laslett, même si la majorité des cas de naissances illégitimes vient de cas isolés de femmes qui n'ont connu qu'une seule fois cette situation, la hausse des naissances illégitimes est « due de manière disproportionnée au fait que [les femmes] sujettes à une telle forme de procréation ont eu un grand nombre d'accouchements »⁶³⁷. De surcroît, ce comportement était encouragé par les alliances entre les hommes et les femmes ayant la même attitude à l'égard de la sexualité hors mariage. À Colyton, dans le Devon, six femmes ont eu des enfants illégitimes entre 1616 et 1806 : certaines étaient de la même fratrie et nombreuse ont été celles qui se sont mariées à des hommes eux-mêmes nés en dehors du mariage ou qui étaient pères d'enfants illégitimes⁶³⁸. Sur plusieurs générations, les Abotts ont connu au moins huit mariages avec des femmes des familles Dommett, Hoare (au nom évocateur⁶³⁹) et Vye ; familles qui avaient toutes la réputation de faire des enfants hors mariage. Ces comportements sexuels hors mariage et le tropisme des individus à aller vers d'autres qui ont les mêmes pratiques sexuelles et familiales amènent Peter Laslett à conceptualiser la différence d'une partie de la société, une « sous-société encline à la bâtardise » (*the bastardy prone sub-society*), qui n'est pas favorisée uniquement par la pauvreté, mais aussi par une « histoire psychique »⁶⁴⁰.

Ces récidives familiales sont visibles à travers deux phénomènes : les multiples occurrences dans une fratrie et les transmissions mère-fille. À Lyon, au XIX^e siècle, le suivi de la vie des filles-mères à partir des *Registres d'inscription des filles-mères au cas fortuit* permet

⁶³⁷ Peter Laslett, *Family life and illicit love in earlier generations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977, p. 102-159, traduit par nous: « The inference we provisionally draw is that an increase in the proportion of illegitimate births is disproportionately due to those prone to such a form of childbearing having a great number of confinements », p. 147.

⁶³⁸ *Ibid.*, p. 149.

⁶³⁹ « Hoare » est proche phonétiquement de *whore* (prostituée).

⁶⁴⁰ Peter Laslett, « The bastardy prone sub-society », in Peter Laslett *et al.* (dir.), *Bastardy and its Comparative History, Studies in the history of illegitimacy and marital nonconformism in Britain, France, Germany, Sweden, North America, Jamaica and Japan*, Londres, Edward Arnold, 1980, p. 217-240, pour la citation p. 231 : “in insisting that poverty alone cannot explain the existence of a bastardy prone sub-society, we have admitted that predisposition and psychic history have a part to play as well”.

d'avoir une vue assez large sur l'inscription de la naissance dans leur parcours de vie et leur parcours résidentiel⁶⁴¹. Si 70% des femmes qui accouchent à l'Hôtel-Dieu sont des primipares entre 1871 et 1881, une petite centaine de femmes accouchent d'un cinquième enfant, voire plus, entre 1865 et 1880⁶⁴². Guy Brunet conclut que ces mères célibataires sont « insérées dans les quartiers populaires, au sein desquelles elles habitent, travaillent, parfois cohabitent avec un compagnon »⁶⁴³ ; mais son analyse n'interroge pas l'insertion dans la parenté, pour la minorité des femmes natives de Lyon dans cette situation.

En revanche, grâce à la base de données de l'enquête TRA, le parcours de filles-mères a pu être suivi sur vingt-cinq ans entre 1803 et 1902. Danièle Rébaudo donne l'exemple d'une lignée de deux générations de filles-mères qui accouchent à Paris entre 1836 et la fin du siècle⁶⁴⁴. Il existe donc une tendance à la reproductibilité des comportements. À Roubaix, Chantal Pétillon a observé des filles-mères pouvaient avoir de multiples grossesses, ce qui semble correspondre à des situations de concubinage⁶⁴⁵. Les naissances hors mariage étaient aussi une pratique observable de mère en fille : la famille Lorthioir-Leloup, originaire du Brabant wallon et immigrés à Roubaix, comptait six enfants nés entre 1830 et 1850 : trois filles eurent cinq enfants naturels reconnus puis légitimés. Deux hommes de la même fratrie ont reconnu des enfants naturels. Ainsi André, a eu un enfant avant son mariage en 1867 (mais décédé en bas âge) avec Pauline Veevaert. Leur seule fille survivante, qui était née en 1875, eut elle-même une fille naturelle à 17 ans⁶⁴⁶. Toutes ces études apportent un éclairage nouveau, temporel et générationnel, sur la compréhension de la sexualité hors mariage.

Un tournant historiographique a été marqué avec l'étude du rôle de la communauté familiale comme formatrice d'une réelle communauté de valeurs familiales, religieuses et politiques par Sandro Guzzi-Heeb⁶⁴⁷. « Apparemment, les comportements sexuels sont partagés

⁶⁴¹ Guy Brunet, « Célibataires et mères de nombreux enfants. Parcours de femmes à Lyon au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, n°119, 2010, p. 95-114.

⁶⁴² *Ibid.*, p. 102-110.

⁶⁴³ *Ibid.*, p. 110.

⁶⁴⁴ Danièle Rébaudo, « Filles mères et enfants naturels : vingt-cinq ans après, que sont-ils devenus ? » in Jacques Dupâquier, Denis Kessler (dir.), *La société française au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1992, p. 417-437, p. 422.

⁶⁴⁵ Chantal Pétillon, *La population de Roubaix. Industrialisation, démographie et société, 1750-1800*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2006, p. 205-220.

⁶⁴⁶ Chantal Pétillon, *op. cit.*, p. 218-219.

⁶⁴⁷ Sandro Guzzi-Heeb, *op. cit.*, 2014. Voir aussi : *id.*, « Sexe, parenté et politique dans une vallée alpine au XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, n° 1, 2010, p. 115-137 ; *id.*, « Kinship Transition and Political Polarization : The Spread of Radicalism in the Swiss Alps », *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 47, n°1, 2016, p. 27-51 ; *id.*, « What has the 'first sexual revolution' to do with kinship transition? 'Kin marriages' and illicit sexuality in nineteenth-century Alpine Switzerland », *The History of the Family*, vol. 23, n°3, 2018, p. 388-407.

et transmis à l'intérieur de familles et de groupes parentaux bien délimités et représentent une sorte d'héritage commun »⁶⁴⁸ : en effet, à Bagnes, dans le canton du Valais, des familles se distinguaient par des taux de naissances illégitimes plus élevés que le reste de la population. Au XVIII^e siècle, les individus issus d'une relation illicites (conceptions pré-nuptiales ou illégitimes) sont 214 entre 1650 et 1800 ; ils se concentrent dans 75 branches familiales, soit 17% du total des 443 branches ⁶⁴⁹. 106 individus (soit presque 50 %) se concentrent dans seulement 22 branches, soit moins de 5% des branches à Bagnes. Au XIX^e siècle, des groupes de parenté se démarquent par leur grand nombre d'enfants nés hors mariage et de conceptions pré-nuptiales, comme les Bessard 7 qui ont eu 28 conceptions hors mariage, dont 14 enfants illégitimes. À Bagnes, mais aussi Bovernier et Liddes, dans le même canton au XIX^e siècle, les familles de tendance politique radicale avaient des pratiques sexuelles hors mariages et des mariages consanguins plus fréquents que dans le reste de la population. Elles étaient aussi caractérisées par un anticléricalisme qui contribue à renforcer les valeurs qu'elles adoptent à l'égard de la famille et de la pratique de la sexualité⁶⁵⁰.

Ces recherches sur le rôle de la parenté dans la formation de milieux sociaux et politiques ont été poursuivies par Aline Johner : dans sa thèse sur l'histoire de la sexualité et de l'identité religieuse et politique de la population de Payerne, dans le canton de Vaud, entre 1790 et les années 1850, l'étude des réseaux familiaux et de la démographie lui a permis d'observer des « cultures sexuelles » familiales⁶⁵¹. La marginalité même des conceptions hors mariage est remise en cause, puisqu'elles concernent la moitié des habitants entre 1790 et 1855⁶⁵². Il existait de véritables réseaux de parents qui partageaient des mêmes valeurs sociales, politiques et religieuses. Après la Révolution helvétique de 1798, les radicaux (qui appartenaient au milieu des petits agriculteurs et des artisans) et les libéraux dans les années 1820, structurés chacun en réseaux de parenté, ont eu des pratiques sexuelles différentes⁶⁵³. Par exemple, les couples de tendance politique libérale, héritiers de l'ancien patriciat et qui appartenaient à l'Église libre de Payerne, avaient un comportement d'autorégulation des naissances et des conceptions

⁶⁴⁸ Sandro Guzzi-Heeb, *op. cit.*, 2014, p. 87.

⁶⁴⁹ *Ibid.*

⁶⁵⁰ Sandro Guzzi-Heeb, "Kinship Transition and Political Polarization...", *art. cit.*, p. 27-51.

⁶⁵¹ Aline Johner, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, Thèse de Doctorat, Université de Lausanne, 2020.

⁶⁵² Cela signifie que la moitié des couples mariés ont eu au moins une conception pré-nuptiale : Aline Johner, *op. cit.*, p. 381.

⁶⁵³ *Ibid.*, p. 384.

prénuptiales rares⁶⁵⁴. C'était le cas, de la famille Müller, qui se distingue par l'absence de conceptions prénuptiales, la limitation du nombre d'enfants (moins de quatre et un arrêt des grossesses avant les 30 ans de la mère) et très peu de mariages consanguins. Au contraire, les radicaux avaient fréquemment des naissances avant le mariage : ainsi, la famille Grivaz, de la petite bourgeoisie issue de l'artisanat avant la Révolution, a eu de nombreux enfants conçus avant ou en dehors de du mariage dans différentes branches⁶⁵⁵.

L'étude des trajectoires individuelles et des réseaux ouvre un nouveau regard sur la sexualité hors mariage : au-delà d'un phénomène parfois marginal qui se multiplie au cours du XVIII^e siècle, ce sont aussi des ensembles de pratiques sociales qui révèlent des valeurs quant à la sexualité, à la famille et plus globalement des valeurs religieuses et politiques. Ces valeurs se transmettent et se partagent au sein de parenté. L'échantillon des 215 groupes de parenté carolopolitains offre un terrain d'analyse supplémentaire pour observer les récurrences familiales, en particulier du point de vue des relations intergénérationnelles et collatérales dans une même génération.

II. L'analyse statistique des conceptions hors mariage à Charleville entre 1740 et 1890

1. Les taux de conceptions hors mariage à Charleville et en France

Comme nous l'avons vu, en France, le contexte est partout à la hausse des naissances illégitimes au XVIII^e et aux conceptions prénuptiales, surtout dans les villes. Charleville ne déroge pas à la règle. Michel Stevenin a calculé le taux de naissances illégitimes à partir de l'ensemble des actes de naissances entre 1677 et 1786 (Tableau 104)⁶⁵⁶.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, p. 369-377.

⁶⁵⁵ *Ibid.*, p. 336-346.

⁶⁵⁶ Michel Stevenin, « Naissances illégitimes et filles-mères à Charleville, 1677-1786 », *Terres ardennaises*, vol. 11, juin 1985, p. 48-49.

Tableau 104 : taux d'illégitimité à Charleville au XVIII^e siècle (1707-1786) parmi toutes les naissances (par Michel Stevenin)

Période	Taux de naissances illégitimes
1707-1716	1,9%
1747-1756	3,0%
1757-1766	3,3%
1767-1776	3,7%
1777-1786	6,0%

À Charleville, nous avons calculé dans notre Master le taux de baptême d'enfants illégitimes à partir du corpus des échantillons d'actes de baptêmes entre 1696 et 1885 pour les enfants ayant un patronyme en B (Tableau 105)⁶⁵⁷. Au milieu du XVIII^e siècle, le taux est plus bas que celui calculé par Michel Stevenin, mais il devient plus élevé autour des années 1780 (jusqu'à 9%). Pour le XIX^e siècle, les taux d'enfants illégitimes se sont pas tout à fait équivalents à ceux calculés à partir des actes de naissance, car les actes de baptêmes sont faits dans un délai de plus en plus long après la naissance. Or, au début du XIX^e siècle, la majorité des baptêmes a lieu dans le mois suivant la naissance ; la fin du XIX^e siècle voit un petit allongement avec 80% des baptêmes célébrés dans les deux mois après la naissance⁶⁵⁸. Malgré tout, nous pouvons estimer que 5 à 6% des naissances ont lieu hors mariage dans les années 1814-1825 et 1875-1885. En 1840-1842, la hausse du taux à 7% peut être expliqué par une variation due au faible nombre d'enfants au patronyme en B : seulement 71 enfants.

Tableau 105 : taux de baptêmes d'enfants illégitimes à Charleville (1696-1885)

Période	Taux de baptêmes d'enfants illégitimes
1696-1711	0,001%
1745-1755	2,5 %
1782-1791	9,7 %
1814-1825	5,8 %
1840-1842	7,0 %
1875-1885	5,4 %

On peut comparer ces chiffres avec d'autres villes : à Reims, les naissances illégitimes sont de 3% au début du XVIII^e siècle et, dans la paroisse Saint-Denis, sont estimées à 11% en 1780⁶⁵⁹. L'Hôtel-Dieu de Reims accueille de nombreuses filles-mères originaires de paroisses

⁶⁵⁷ Cécile Alexandre, *Parrainer à Charleville, XVIIIe-XIXe siècles*, Mémoire de Master II Histoire, Université Paris-Sorbonne, 2014, p. 41-42.

⁶⁵⁸ *Ibid.*, p. 37-38.

⁶⁵⁹ Antoinette Fauve-Chamoux, « Rémois et Rémoises d'Ancien Régime », in Pierre Desportes (dir.), *Histoire de Reims*, Toulouse, Privat, 1983, p. 193-228, p. 224-225. Voir aussi de la même auteure sur l'illégitimité à Reims et dans le monde urbain français : « L'enfance abandonnée à Reims à la fin du XVIII^e siècle », *Annales de*

rurales : Antoinette Fauve-Chamoux compte environ 50 enfants abandonnés par ans entre 1780 et 1789. À Lyon, Maurice Garden estime le taux d'illégitimité au XVIII^e siècle entre 5 et 10 % des naissances, soit environ 250 à 450 naissances par an, mais ces naissances sont concentrées dans l'Hôtel-Dieu⁶⁶⁰. Dans les paroisses, le taux est d'environ 0,5 %.

On peut également faire la comparaison avec la population de Rouen, étudiée par Jean-Pierre Bardet : le taux de naissances illégitimes est de 4,1% en 1740-1749, 8,6 en 1780-1789, 22,8 en 1800-1809, et 24,1% en 1840-1849 (Tableau 105)⁶⁶¹. Rouen était aussi une cité qui avait un Hôtel-Dieu pouvant accueillir des parturientes célibataires. Charleville présente donc logiquement des taux d'illégitimité beaucoup plus bas dans ces cités. Ces taux sont plus proches de ceux de Meulan, une petite paroisse située à environ 40 km à l'ouest de Paris, dont la population a été étudiée par Marcel Lachiver⁶⁶² (Tableau 106).

Tableau 106 : taux d'illégitimité à Rouen et Meulan (1740-1849)

Années	Rouen	Meulan
1740-1749	4,1 %	0,6 %
1760-1769	7,1 %	1,8 %
1780-1789	8,6 %	2,5 %
1800-1809	22,8 %	4,6 %
1820-1829	24,1 %	6,2 %
1840-1849	24,1 %	4,1 %

Enfin, les taux carolopolitains sont comparables à ceux de Roubaix, sauf pour la seconde moitié du XIX^e siècle, où ceux de Roubaix sont nettement supérieurs⁶⁶³ (Tableau 107).

Tableau 107 : taux d'illégitimité à Roubaix (1740-1889)

Années	Roubaix
1740-1789	0,5 %
1789-1815	2 %
1820-1829	8,1 %
1850-1859	11 %
1880-1889	15 %

démographie historique, 1973, p. 263-285 ; « Innovation et comportement parental en milieu urbain (XV^e-XIX^e siècles) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°5, 1985, p.1023-1039. Sur l'histoire de la population de Reims : « Reims au XVIII^e siècle : une population urbaine », in *La Ville au XIX^e siècle, Actes du colloque d'Aix-en-Provence 29 avril-1^{er} mai 1973*, Aix-en-Provence, Edisud, 1975, p. 153-160.

⁶⁶⁰ Maurice Garden, *op. cit.*, p. 102-103.

⁶⁶¹ Jean-Pierre Bardet, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles, Les mutations d'un espace social*, Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1983, p. 320-328.

⁶⁶² Marcel Lachiver, *La population de Meulan (Yvelines) du XVII^e au XIX^e siècle (vers 1600-1870)*, Etude de démographie historique, thèse de 3^e cycle, Nanterre, 1968, p. 67, cité par Jean-Pierre Bardet, *op. cit.*, p. 320-321.

⁶⁶³ Chantal Pétillon, *op. cit.*, p. 211-212.

Une des causes probables du taux assez bas d'illégitimité à Charleville est le fait que l'hospice local n'accueille pas de maternité, ni ne prend en charge les enfants abandonnés, même après la création d'un orphelinat au sein de l'hospice en 1789, destiné aux enfants légitimes dont les parents sont décédés⁶⁶⁴. Une partie des filles-mères allaient probablement accoucher à l'hospice de Mézières ou dans une plus grande ville où il y avait un Hôtel-Dieu, comme Reims ou Sedan.

Les taux de conceptions prénuptiales ne sont pas connus pour Charleville⁶⁶⁵, mais les autres études urbaines fournissent des repères : elles étaient beaucoup plus nombreuses que les naissances illégitimes. À Reims, les conceptions prénuptiales augmentent également au XVIII^e siècle : 3% des familles rémoises sont concernées par cette pratique au début du siècle et elles sont 18 % à la fin du siècle⁶⁶⁶. À Lyon, les conceptions prénuptiales sont particulièrement fréquentes dans la population ouvrière, notamment dans la paroisse populaire de Saint-Georges : elles représentent 10 à 20 % des premières naissances⁶⁶⁷. Enfin à Rouen, les conceptions prénuptiales y sont aussi assez fréquentes : elles sont à l'origine d'environ 20% des naissances sur l'ensemble du XVIII^e siècle⁶⁶⁸. Leur fréquence varie selon le statut social des époux : les notables ne voient que 10% des naissances concernées par ce genre de conception, pour 17% des naissances chez les artisans et 24 % chez les ouvriers entre 1750-1792⁶⁶⁹. Il est raisonnable de penser qu'à Charleville, les taux de conception hors mariage aient été aussi bien plus élevés que celui des naissances illégitimes.

Ce cadre général de la faible occurrence des naissances illégitimes à Charleville, une ville accueillant une forte population ouvrière, doit être mis en perspective avec des informations plus fines collectées dans l'échantillon des 3220 mariages et dans les reconstructions de familles.

⁶⁶⁴ Michel Stevenin, « Naissances illégitimes ... », *art. cit.* p. 49 ; Claude Grimmer, *Un hôpital dans la ville : l'exemple de Charleville, XVII^e-XX^e siècle*, Société d'Histoire des Ardennes, Charleville-Mézières, 2015, p. 52-53 : l'orphelinat s'ouvre ensuite aux enfants de veuf, de malades ou de pauvres qui ne peuvent plus s'occuper de leurs enfants. Mais il n'est jamais un lieu d'accouchement ni d'exposition des enfants. De manière générale, la prise en charge des orphelins et des enfants illégitimes est différente, voir Isabelle Robin, *Les orphelins de Paris : enfants et assistance aux XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUPS, 2007, p. 14-15.

⁶⁶⁵ Ce domaine n'a pas été abordé dans l'article de Michel Stevenin, « Naissances illégitimes ... », *art. cit.*

⁶⁶⁶ Antoinette Fauve-Chamoux, *op. cit.*, 1983, p. 224-225.

⁶⁶⁷ Maurice Garden, *op. cit.*, p. 102-103.

⁶⁶⁸ Jean-Pierre Bardet, *op. cit.*, p. 324.

⁶⁶⁹ *Ibid.*, p. 326.

2. L'occurrence des conceptions hors mariage dans l'échantillon

2.1. Sources et méthodologie

Entre 1740 et 1890 dans notre échantillon, quatre types d'informations ont été collectées à partir des actes de mariages et des actes de décès à Charleville entre 1806 et 1912⁶⁷⁰. Elles ont permis de créer quatre bases de données : une pour les mariages qui légitimaient des enfants, une deuxième pour les individus nés hors mariage, une troisième pour les cas de conceptions pré-nuptiales et, enfin, une dernière rassemblant toutes les informations disponibles sur les filles-mères.

Puisque les actes de mariages sont les principales sources de la reconstruction des familles, il a été possible d'identifier 61 mariages avec au moins un époux né sans père, d'une part, et 44 mariages qui légitiment au moins un enfant, d'autre part. Il est utile de redéfinir, avant de poursuivre, la différence entre légitimation et reconnaissance d'un enfant. La première est le fait de reconnaître la paternité de l'enfant dans le cadre du mariage ; la seconde est seulement l'attribution de la paternité par le père lui-même à la déclaration de naissance ou plus tard dans la vie de l'enfant par une déclaration à l'état civil. Cette dernière est impossible à partir du Code civil pour les enfants nés d'une relation incestueuse ou adultérine (article 335)⁶⁷¹. Aucun cas de reconnaissance en tant que telle n'a été observé dans notre échantillon durant l'Ancien Régime. Un enfant naturel n'a pas le droit d'hériter de son père selon l'article 756 du Code Civil, mais la reconnaissance lui permet d'avoir des droits partiels : un tiers de ce que pourrait avoir un enfant légitime (article 757)⁶⁷². Durant le XIX^e siècle, la recherche de la paternité a également été interdite par l'article 340 du Code Civil, au contraire de la recherche de la maternité⁶⁷³.

En tout, les actes de mariage de 1740 et 1890 ainsi que les actes de décès à Charleville ont permis d'identifier 97 individus nés hors mariage. Comme les actes de baptême et de naissance n'ont pas été dépouillés systématiquement, le corpus des enfants nés hors mariage

⁶⁷⁰ Nous rappelons que nous avons choisi la date de 1806 pour le début de la consultation des actes de décès car il s'agit du moment où les actes indiquent les lieux du décès dans les registres d'état civil Charleville ; information première qui était recherchée par ce dépouillement. Les actes de décès ont été recherchés pour tous les patronymes présents dans notre base de données. 1912 correspond à la date limite de numérisation des actes de décès et leur mise en ligne sur internet.

⁶⁷¹ Code civil de 1804, Livre premier, Titre VII, Chapitre II, Section II, article 335.

⁶⁷² Code civil de 1804, Livre III, Titre Premier, Chapitre IV, Section I, articles 756 et 757 : voir Etienne van de Walle, « Illegitimacy in France during the Nineteenth century », in Peter Laslett *et al.* (dir.), *Bastardy and its Comparative ... op. cit.*, p. 265-277, p. 265.

⁶⁷³ La recherche de paternité est interdite jusqu'en 1912 en France : Rachel Fuchs, *op. cit.*, 1992, p. 37, 68-69 ; *id.*, *Contested paternity : constructing families in modern France*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2008.

n'est donc pas exhaustif ; certains ont pu naître à Charleville puis se marier et/ou décéder en dehors de la ville. Néanmoins, ce corpus de travail est fondé sur des informations fiables et que ces naissances illégitimes peuvent être analysées à la lumière des pratiques familiales au sein des 215 groupes patronymiques. Pour reconstituer de façon la plus complète possible le parcours de vie de ces enfants et les circonstances de leurs naissances, leurs actes de baptême ou de naissance ont été dépouillés. La plupart est dans la paroisse ou commune de Charleville, mais aussi à Mézières, d'autres communes des Ardennes, de la Marne, de la Meuse ou encore à Paris⁶⁷⁴.

Ensuite, les conceptions prénuptiales ont été repérées à partir de la comparaison entre la date de naissance des époux (connue par les actes de mariage) par rapport à la date de mariage de leur parent. Il a été aussi possible de trouver des cas grâce à des actes de décès d'enfants, selon la même méthode de comparaison de l'âge et de la date du mariage des parents. Nous avons considéré les écarts compris entre 1 et 7 mois entre la date du mariage des parents et la date de naissance de l'enfant. Le huitième mois a été exclu car des naissances prématurées auraient pu être confondues avec des conceptions prénuptiales ; le risque est moins grand pour les délais plus courts. Les enfants conçus avant le mariage sont au nombre de 28 dans le corpus.

Les informations concernant les filles-mères de l'échantillon ont également été récoltées. Ces femmes, au nombre total de 77 entre 1740 et 1890. Les mères célibataires sont de deux statuts : 52 sont nées dans les familles de l'échantillon (soit 68%) et 25 sont des femmes épousées par la suite par des hommes de l'échantillon (soit 32% d'entre elles). Il est donc nécessaire de les séparer pour certaines statistiques puisque les premières, nées dans l'échantillon, qui sont restées en partie célibataire, au contraire des secondes, mariées. Pour toutes les filles-mères, nous connaissons :

- les circonstances de la naissance de leur premier enfant naturel (dans quelle maison et si un membre de la famille est déclarant ou témoin) à partir du Code civil, conformément à l'article 57⁶⁷⁵, l'âge à la naissance de l'enfant et la profession, même si, comme pour les actes de mariage, il existe souvent une absence de mention.

Pour les femmes appartenant à l'échantillon par leur naissance, grâce à la reconstitution généalogique, il a été possible de retrouver des informations cruciales : leur date de naissance

⁶⁷⁴ Les communes, outre Charleville et Mézières, étaient Paris, Reims (Marne), Verdun (Meuse), Château-Regnault (Meuse), et, dans les Ardennes : Sedan, Warcq, Belval-et-Sury, Aiglemont et Montcy-Saint-Pierre. Il manque un acte de baptême de 1786 à Warcq qui n'est pas numérisé ou non conservé aux Archives Départementales des Ardennes. Un acte de naissance à Paris en 1858 est également introuvable puisque les registres d'état civil ont été détruits pendant la Commune de Paris.

⁶⁷⁵ Code Civil de 1804, Livre premier, Titre II, Chapitre II, article 57.

et éventuellement de décès s'il a eu lieu à Charleville, la génération à laquelle elles appartiennent dans le groupe patronymique de référence, l'identité de leurs parents, et enfin, si leur mère ou une de leurs grands-mères a aussi été une fille-mère. Dans cette perspective d'analyse familiale, il a été nécessaire de mettre les femmes nées en dehors de l'échantillon de côté car nous manquons d'éléments sur leur histoire familiale et leur parcours de vie. Ceci aurait pu entraîner un biais, par exemple pour le comptage de parent en vie au moment de l'accouchement ou l'identification du déclarant.

Il est donc possible de commencer par s'intéresser aux statistiques des conceptions « irrégulières » dans l'ensemble de l'échantillon entre 1740 et 1890.

2.2. Les statistiques générales entre 1740 et 1890

a. Les époux et les épouses nés sans père

Si l'on regarde l'identité des époux sur toute notre période, seulement 28 hommes et 33 femmes sont nés sans père (Tableaux 108 et 1809). Ces époux se retrouvent principalement entre l'an IX et 1869, mais globalement les proportions sont très marginales (le maximum est de 3,1% des époux en 1850-1859 et 5,6% des épouses entre 1840 et 1849).

Tableau 108 : nombre d'enfants naturels parmi les époux de l'échantillon (1740-1890)

Décennie	Epoux nés sans père		Total
	N	%	N
1740-1749	1	0,3	341
1750-1759	0	0,0	286
1760-1769	0	0,0	342
1770-1779	2	0,5	389
1780-1789	0	0,0	164
1790-an VIII	1	0,5	203
An IX-1809	4	2,1	190
1810-1819	1	0,5	193
1820-1829	4	2,1	187
1830-1839	4	1,9	210
1840-1849	1	0,7	143
1850-1859	5	3,1	160
1860-1869	3	2,0	151
1870-1879	0	0,0	116
1880-1890	2	1,4	145
Total	28	0,9	3220

Tableau 109 : nombre d'enfants naturels parmi les épouses de l'échantillon (1740-1890)

Décennie	Épouses nées sans père		Total
	N	%	N
1740-1749	0	0,0	341
1750-1759	1	0,3	286
1760-1769	1	0,3	342
1770-1779	3	0,8	389
1780-1789	1	0,6	164
1790- an VIII	2	1,0	203
An IX-1809	3	1,6	190
1810-1819	1	0,5	193
1820-1829	4	2,1	187
1830-1839	3	1,4	210
1840-1849	8	5,6	143
1850-1859	3	1,9	160
1860-1869	1	0,7	151
1870-1879	0	0,0	116
1880-1890	2	1,4	145
Total	33	1,0	3220

Il existe somme toute très peu d'époux(ses) sans père : 1% des époux et des épouses. Cela est très en-dessous du taux d'illégitimité dans la société carolopolitaine mis en évidence plus haut par les baptêmes aux XVIII^e et XIX^e siècles. Cela peut être révélateur d'une difficulté à se marier pour des individus nés hors mariages. Cependant, cette hypothèse est difficile à prouver compte-tenu que les actes de baptêmes et de naissance n'ont pas été analysés systématiquement. Une autre hypothèse pourrait être une mobilité accrue des adultes nés hors mariage, puisque notre échantillon est sédentaire.

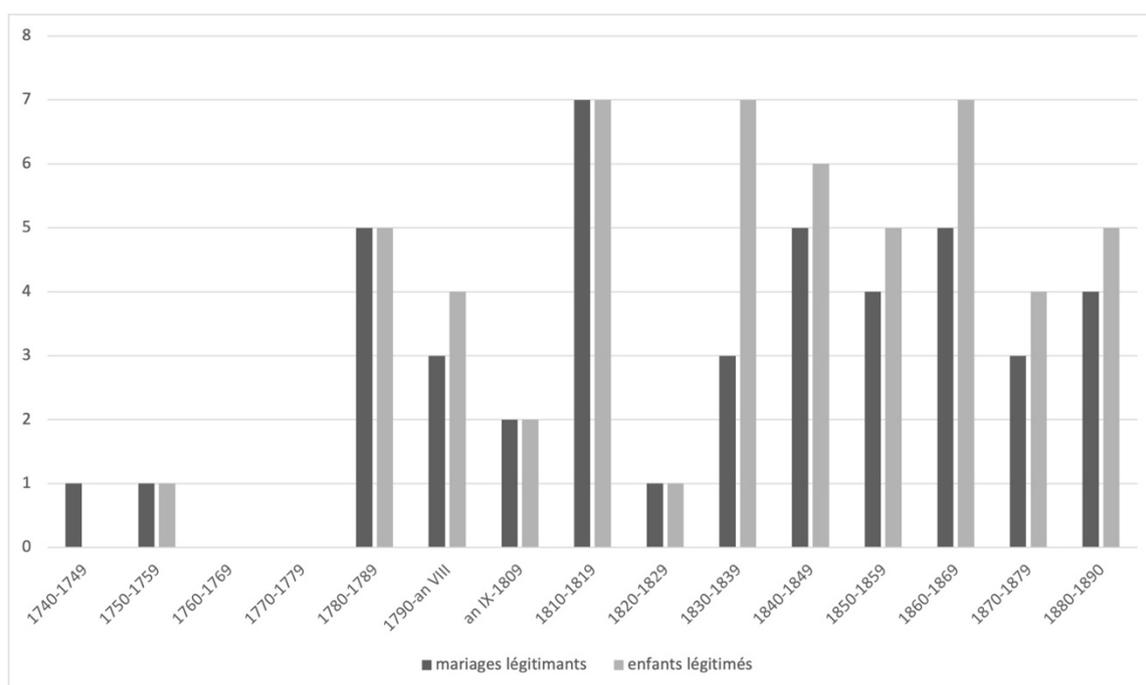
Le corpus des mariages est également composé d'un petit nombre de mariages qui légitiment des enfants.

b. Les mariages légitimant des enfants naturels

Sur les 3220 mariages totaux, seulement 44 (soit 0,001%) légitiment des enfants nés de l'épouse hors mariage entre 1740 et 1890. Ils correspondent à la légitimation de 55 enfants car quatre unions ont légitimé deux enfants en même temps et même trois enfants pour une union (Figure 34). Les légitimations par mariage des parents ont lieu, dans notre échantillon, principalement durant la période entre 1792 et 1890. Il est remarquable qu'à partir des années 1830, il y a toujours plus d'enfants légitimés que de nombre de mariages légitimant. Cela peut

révéler l'existence d'un concubinage précédant le mariage. L'étude des circonstances de naissance de ces enfants, ci-après, permettra d'explorer cette hypothèse. La proportion de ces mariages est très faible dans notre échantillon : seulement un maximum de 3,5% par décennie dans les années 1810 et les années 1840 (Figure 35). Les taux de mariage légitimant au moins un enfant à l'échelle nationale sont de 4 à 5% entre 1860 et 1882⁶⁷⁶. Dans la banlieue de Lyon pendant le second XIX^e siècle, 6,2% des mariages à Vénissieux et 6,5% à Villeurbanne sont des unions légitimant un enfant⁶⁷⁷.

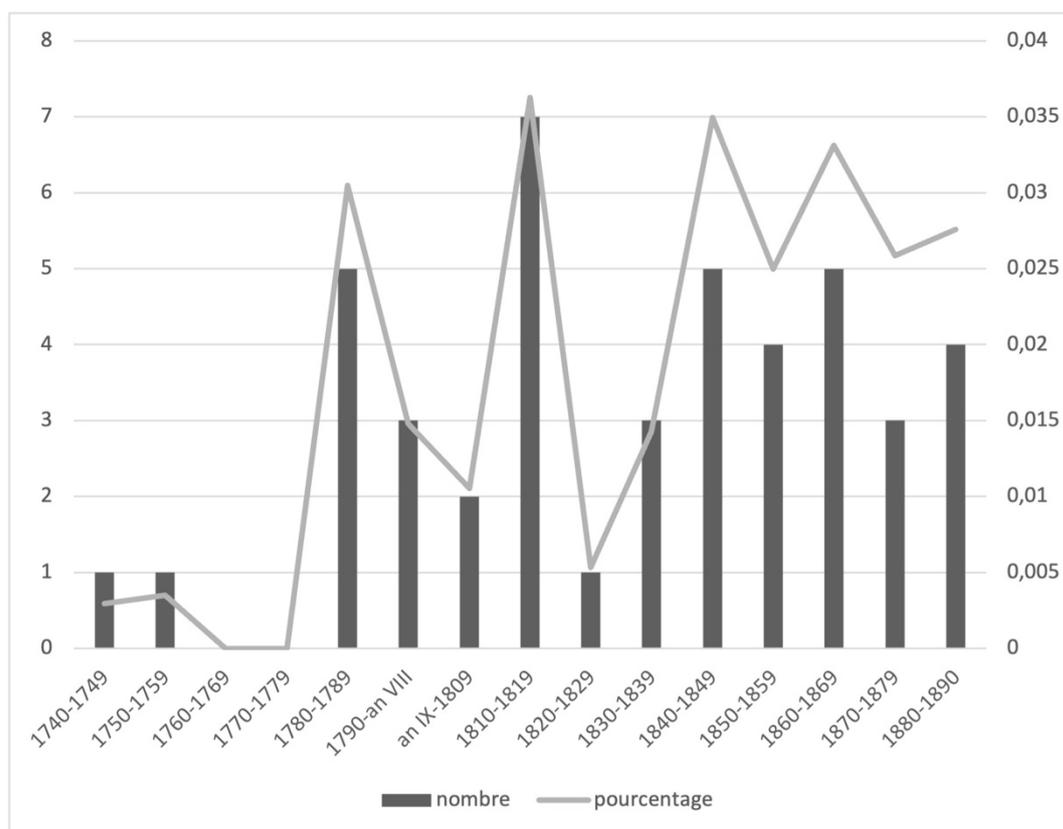
Figure 34 : nombre de mariages légitimant et nombre d'enfants légitimés par décennie (1740-1890)



⁶⁷⁶ Guy Brunet, Alain Bideau, « La cohabitation prémaritale à Lyon au XIX^e siècle. Approche méthodologique et premiers résultats de l'enquête », Communication à l'European Social History Conférence, Berlin, avril 2004, non publiée et citée par Guy Brunet, « Célibataires et mères de nombreux enfants. Parcours de femmes à Lyon au XIX^e siècle », *art. cit.*, p. 98 ; Guy Brunet, *Aux marges de la famille et de la société, Filles-mères et enfants assistés à Lyon au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 66.

⁶⁷⁷ Guy Brunet, Alain Bideau, *art. cit.*, p. 98.

Figure 35 : nombre et proportion de mariages légitimant des enfants (corpus des mariages, 1740-1890)



L'observation des mariages légitimant a également encouragé à regarder également les conceptions pré-nuptiales.

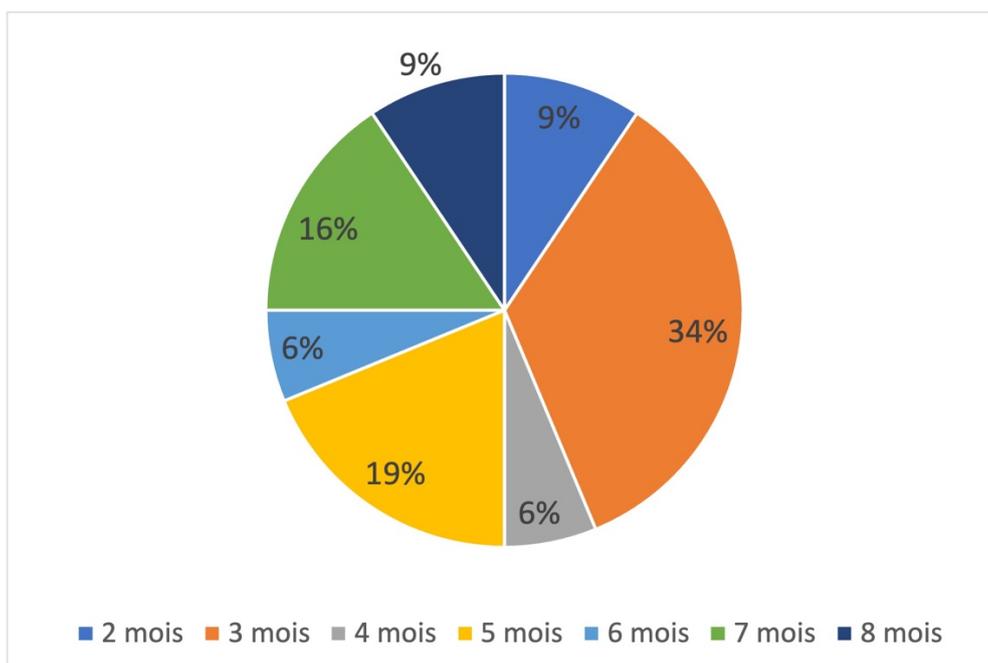
c. Les conceptions pré-nuptiales à partir des mariages de l'échantillon

Puisque que les actes de baptême et de naissance n'ont pas été dépouillés dans leur ensemble, les épouses enceintes pendant le mariage ont été repérées par deux moyens. 32 épouses sont connues pour avoir été enceintes pendant leur mariage. Les statistiques montrent qu'en moyenne, l'écart entre le mariage et la naissance est de 17 semaines, soit 4 mois et demi⁶⁷⁸. La répartition des mois de grossesse des 32 épouses montre que celles avec qui étaient enceintes de trois mois étaient les plus nombreuses (34%) (Figure 36). Entre deux et quatre mois, quand la grossesse peut encore passer inaperçue, les mariages sont fréquents avec 50% des cas. Les épouses enceintes entre 5 et 9 mois représentent donc 50%, ce qui n'est pas négligeable même

⁶⁷⁸ Le mois est calculé à partir de l'écart entre la date du mariage des parents et la date de naissance de l'enfant.

si, à l'échelle de l'échantillon, cela concerne très peu de cas. Ainsi, dans la moitié des cas, les mariages sont noués lorsque la femme ne peut plus cacher sa grossesse. Jean-Pierre Bardet fait un constat similaire à Rouen au XVIII^e siècle : entre 1700 et 1729, 56 % des mariées qui attendaient un enfant étaient enceintes de plus de 4 mois ; cette proportion augmente pour atteindre 64 % entre 1730-1759 et 63% entre 1760 et 1789⁶⁷⁹.

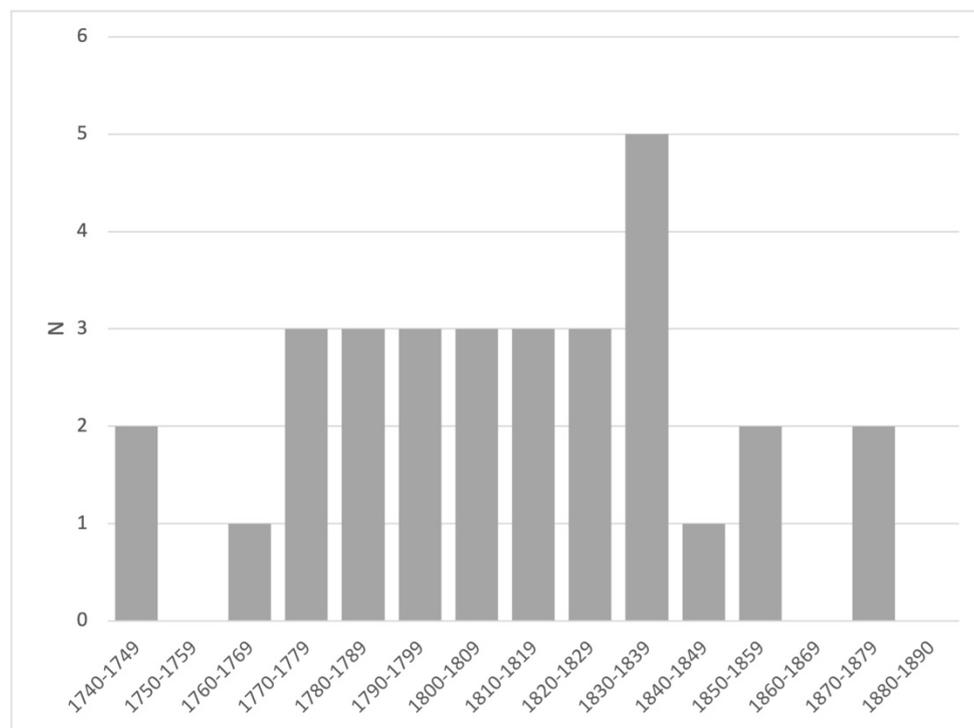
Figure 36 : répartition des épouses enceinte pendant le mariage, en fonction de leur mois présumé de grossesse (32 cas, corpus des mariages, 1740-1890)



L'analyse des années des mariages révèle davantage de conceptions pré-nuptiales au XVIII^e siècle que de mariages légitimant (Figure 37). Il existe un pic dans les années 1830, mais des creux dans les années 1840, 1860 et 1880, inversement aux pics du nombre d'enfants légitimés par mariages (Figure 34). Cela peut être le résultat d'une contrainte moins forte de l'obligation du mariage avant de consommer la relation sexuelle ; autrement dit, le mariage de « réparation » avant que l'épouse n'accouche (que l'époux soit le réel géniteur de l'enfant ou non) était certainement moins utilisé.

⁶⁷⁹ Jean-Pierre Bardet, *op. cit.*, p. 320-328 p. 326-327.

Figure 37 : répartition des mariages avec une épouse enceinte par décennie dans l'échantillon (corpus des mariages, 1740-1890)



Parmi ces 32 mariages où l'épouse est enceinte, la quasi-totalité ne bénéficie d'aucune dispense durant l'Ancien Régime, ni ne présente d'irrégularité dans la publication des bans de mariage à partir de 1792. Seul un mariage, le 9 mars 1787 a une dispense pour le temps prohibé du Carême ; l'épouse était alors enceinte d'environ 7 mois puisque leur enfant naît deux mois après le mariage, le 26 mai 1787⁶⁸⁰. Au XIX^e siècle, en 1824, un mariage a eu la publication des bans à quatre dimanches, plutôt que deux, à Charleville et Mézières, d'où venaient l'épouse et l'époux⁶⁸¹. Comme les bans doivent être publiés dans les deux communes où habitent les époux, il est possible que la procédure ait pris plus de temps. L'écart avec la naissance était très court : seulement un mois. Deux facteurs semblent s'être accumulés : le mariage a été décidé alors que la femme était enceinte ; puis, la publication des bans dans les deux communes a retardé le mariage.

⁶⁸⁰ AD08, registre paroissial de Charleville, mariage de Lambert Chefneux et Françoise Bienaise le 9 mars 1787.

⁶⁸¹ AD08, registre paroissial de Charleville, mariage de Jean Louis Marguet avec Victoire Goffette, le 28 juillet 1824.

Comme à Charleville, à Saint-Pol-sur-Ternoise, entre 1769 et 1788, la fréquence des dispenses de bans parmi l'ensemble des mariages est la même, que l'épouse ait été enceinte ou non (18%)⁶⁸².

Ainsi, les mariages de l'échantillon présentent dans l'ensemble relativement peu de cas de naissances illégitimes et de conceptions prénuptiales. Il est possible de penser que cela résulte d'un effet de source, puisque nous n'avons pas dépouillé systématiquement tous les actes de naissances. Néanmoins, les cas de l'échantillon révèlent deux tendances générales. La première est la concentration des cas de conceptions prénuptiales avant 1800, puis leur diminution dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La seconde est la hausse des mariages légitimant et du nombre d'enfants légitimés après 1800, et en particulier à partir de 1850, avec la reconnaissance moyenne de plus d'un enfant par mariage. Pour compléter cette approche des conceptions irrégulières, il est possible à présent d'étudier les naissances d'enfants naturels et l'identité des filles-mères.

2.3. Les circonstances de l'accouchement des filles-mères : quel encadrement familial ?

Grâce à notre échantillon, il est possible de connaître avec précision le parcours des femmes qui ont eu un enfant hors mariage.

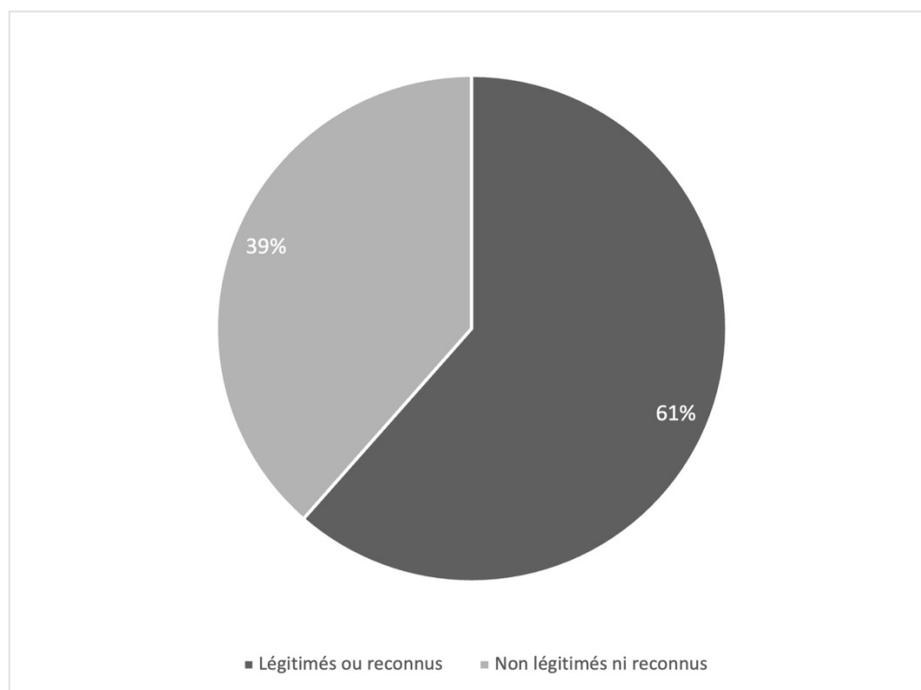
a. Les naissances hors mariage, dites aussi « illégitimes » ou « naturelles »

Le total des enfants naturels connus est de 96. Parmi eux, 59 ont été légitimés, soit presque les deux-tiers (Figure 38). Nous avons vu que 55 ont été légitimés par un mariage. La majorité des légitimations se passe durant le mariage dans cet échantillon, ce qui est logique puisque nos sources principales étaient les actes de mariage. Seulement quatre enfants ont été reconnus par leur père au moment de la naissance. Un seul cas présente une reconnaissance avant l'accouchement : Christophe Gouilly, du groupe patronymique Gouilly 2, a reconnu par un acte passé devant notaire le 21 octobre 1811 à Mézières être le père de l'enfant que porte Elizabeth Rosalie Francoval. En 1811, Christophe Gouilly était militaire pensionné ; en 1812, il est qualifié d'employé des droits réunis en Hollande.

⁶⁸² Jean Buon, *art. cit.*, p. 240.

Dans l'ensemble, les 59 enfants ont été légitimés dans un délai moyen de 1,4 an entre la naissance et la reconnaissance ou la légitimation⁶⁸³.

Figure 38 : proportion légitimés ou reconnus parmi les 96 enfants naturels dans l'échantillon (corpus généalogique, 1740-1890)



Il est intéressant de comparer la situation de l'ensemble des 96 enfants nés sans pères, qu'ils aient été légitimés ou non par la suite, à la naissance de leurs père et mère. Parmi les 96 enfants, 5 ont eu un parent né lui-même hors mariage : pour trois d'entre eux, il s'agissait de la mère, pour deux le père. Une fois encore, l'analyse intergénérationnelle suggère une rareté des répétitions.

Les circonstances de l'accouchement peuvent également nous en apprendre beaucoup sur le cadre familial des naissances hors-mariage.

⁶⁸³Les valeurs maximales s'étendent de 0 (reconnaissance le jour de la naissance) à 11 ans et la médiane est à 1 an. Un cas particulier a été mis de côté dans ces statistiques parmi les 59 enfants sur les délais de légitimation : un jeune homme reconnu à 20 ans. Jean-Baptiste Poncelet, fils de Marie Magdeleine Poncelet, est né le 5 janvier 1779, mais il n'est pas mentionné au mariage de cette dernière avec Jean-Baptiste Salmon (sergent de milice au bataillon de Champagne) le 10 janvier 1780. Jean-Baptiste Poncelet n'est reconnu comme son fils que le 9 avril 1799 (20 germinal an VII) à l'occasion de son propre mariage. Aucun acte de reconnaissance n'a été trouvé entre la naissance et le mariage de Jean Baptiste Poncelet.

b. Les déclarants et les lieux d'accouchement

Le lieu de l'accouchement et l'intervention d'un membre de la famille comme déclarant de la naissance sont des indices *a minima* de la possibilité d'une familiale aidante au quotidien pour la fille-mère⁶⁸⁴. À Charleville, le lieu de l'accouchement est indiqué régulièrement dans les actes de naissances à partir de l'an XIV puis 1806⁶⁸⁵. L'article 56 du Titre II du Code civil de 1804 demande que les enfants sans pères soient déclarés par des officiers de santé ou des tiers qui ont assisté à l'accouchement :

« la naissance sera déclarée par le père, ou à défaut du père, les docteurs en médecine ou en chirurgie, les sages-femmes, officiers de santé ou autres personnes qui auront assisté à l'accouchement ; et lorsque la mère sera accouchée hors de son domicile, par la personne chez qui elle sera accouchée »⁶⁸⁶.

Cela ouvre donc la possibilité de connaître les membres de la famille qui peuvent accueillir les filles-mères.

Au XIX^e siècle, sur les 82 naissances recensées, 44 déclarantes étaient des sages-femmes, soit 53,7% des cas (Tableau 110)⁶⁸⁷. La présence des sages-femmes est importante car elle permettait un contrôle des naissances et de prévenir les infanticides. Par exemple, en Corrèze au XIX^e siècle, l'administration départementale considérait qu'elles étaient des actrices majeures pour lutter contre l'infanticide et l'abandon des enfants. À ces 44 cas, s'ajoutent un officier de santé et un employé d'hospice (de Reims), soit donc 56% de déclarants appartenant au monde de la santé et de l'assistance. Trois naissances ont été déclarées par le père de l'enfant (3,7%) et deux déclarants n'ont aucun lien de parenté connu avec la mère ou l'enfant (2,4%).

⁶⁸⁴ Le déclarant ou déclarante ne sont pas des témoins de l'acte.

⁶⁸⁵ De façon parallèle, la mention des lieux de décès débute aussi à partir du registre de l'an XIV dans les actes de décès.

⁶⁸⁶ Code Civil de 1804, Livre Premier, Titre II, Chapitre II, article 56.

⁶⁸⁷ Nathalie Sage Pranchère, *Mettre au monde, Sages-femmes et accouchées en Corrèze au XIXe siècle*, Tulle, Études historiques Corrésiennes, 2007, p. 213-224 ; *id.* « L'appel à la sage-femme. La construction d'un agent de santé publique (France, XIX^e siècle) », *Annales de démographie historique*, vol. 127, n°1, 2014, p. 181-208.

Tableau 110 : les déclarants des 82 enfants naturels de l'échantillon (1790-1890)

Déclarant	N	%
Sage-femme	44	53,7
Père	23	28,0
Oncle	4	4,9
Père de l'enfant	3	3,7
Grand-père	1	1,2
Officier de santé	1	1,2
Autre (sans lien de parenté)	2	2,4
Sage-femme et mère	1	1,2
Employé de l'hospice	1	1,2
Grand-mère	1	1,2
Oncle par alliance	1	1,2
Total	82	100

Il reste donc 37,8% de déclarants appartenant à la famille des filles-mères, soit 31 personnes (Tableau 111). Parmi ces 31 membres de la famille, il s'agit, dans la grande majorité, des pères des accouchées (74,2%), suivi de l'oncle (12,9%). On note l'intervention d'un grand-père (3,2%), d'une grand-mère (3,2%) et d'un oncle (3%). Une mère a été également déclarante, elle était aussi la sage-femme de sa fille ; c'est pourquoi nous l'avons comptée parmi les parents et non parmi les sages-femmes. La surreprésentation des pères et des oncles, et des hommes en général, est due au fait qu'il devait y avoir une préférence pour le choix d'un homme et un chef de ménage comme déclarant. Cela ne préjuge pas de l'absence de soutien des mères des accouchées ou de leurs tantes.

Tableau 111 : les 31 déclarants de la famille de l'accouchée (1790-1890)

Déclarant	N	%
Père	23	74,2
Oncle	4	12,9
Grand-père	1	3,2
Sage-femme et mère	1	3,2
Grand-mère	1	3,2
Oncle par alliance	1	3,2
Total général	31	100

Un peu plus d'un tiers des filles-mères avaient donc un membre de leur famille venu déclarer la naissance de leur enfant, ce qui va à l'encontre de l'idée qu'elles étaient toujours

isolées de leur famille. Ces résultats dépendent certainement en partie de notre échantillon et de nos sources : il n'y avait pas d'hôpital accueillant les femmes enceintes à Charleville.

Le lieu de l'accouchement révèle aussi que les filles-mères accouchaient souvent chez un membre de leur famille. Avant de se pencher sur les statistiques, il est nécessaire de souligner un obstacle dans la lecture des actes de naissance. La formule « dans son domicile », comme lieu de l'accouchement, est ambiguë. Le pronom possessif se réfère en général au dernier individu dont il est question. La plupart du temps, cette formule vient après l'identité de la mère. Quand le père de l'enfant est le déclarant, il se peut que cette formule vienne après la mention de ce dernier, ce qui nous mène à penser que l'accouchement s'est déroulé à son domicile. Par exemple, le 27 septembre 1848, Henri Louis Meurant est le déclarant de la naissance d'Irma :

« Henri Louis Meurant, âgé de 39 ans, serrurier, domicilié à Charleville, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin, né du jour d'hier vingt-six septembre, les deux heures de l'après-midi, dans son domicile en cette ville, rue du Pont suspendu, se reconnaissant pour être père de cet enfant et l'avoir eu de Elizabeth Adam, âgée de trente-cinq ans, sans profession, domiciliée audit Charleville, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom d'Irma »⁶⁸⁸.

Mais il existe un doute d'interprétation pour sept cas où le père est déclarant et où « dans son domicile » est inscrit après le nom de la mère.

Par exemple, à la naissance d'Armance Joséphine Hureaux :

« Est comparu Hippolyte Hureaux [...] domicilié à Charleville, lequel nous a déclaré que Joséphine Lahure, âgée de trente-deux ans [...] domiciliée en cette ville, est accouchée dans son domicile à Charleville petite rue, quartier notre dame... le comparant nous a de plus déclaré qu'il se reconnaît père de cet enfant ⁶⁸⁹».

Trois années auparavant, Hippolyte Hureaux et Joséphine Lahure avait eu un enfant, qui était né au domicile d'Hippolyte Hureaux. Il existe donc un doute qui n'est pas levé ; c'est pourquoi il est nécessaire de garder une catégorie « ambigu » pour les cas similaires. La situation où le domicile est partagé par le père et la mère de l'enfant de façon certaine est très

⁶⁸⁸ AD08, état civil de Charleville, acte de naissance d'Irma Meurant, 27/09/1848.

⁶⁸⁹ AD08, état civil de Charleville, acte de naissance d'Armance Joséphine Hureaux, 14/10/1850.

rare : seulement deux actes de naissance indiquent clairement que le domicile est celui du père et de la mère. Le concubinage ne peut donc pas être surestimé en l'absence de preuve. Un seul acte irrégulier peut être mentionné : celui de la fille de Guillaume Longfils et de Anne Marie Pinart. Sa naissance est déclarée le 7 novembre 1813 et leur mariage a lieu le 26 juillet 1814. Or, dans l'acte de naissance, le père est déclarant et Anne Marie est qualifiée de « son épouse ». Le lieu d'accouchement n'est pas précisé.

Comme nous l'avons dit, les lieux d'accouchement sont mentionnés à partir de l'an XIV-1806. Nous avons étendu la période d'observation à 1800 car trois actes entre 1800 et 1803 ont indiqué le lieu de naissance. En 1804, deux actes ne le mentionnent cependant pas. Au total, nous comptons 79 actes⁶⁹⁰.

Le lieu d'accouchement le plus fréquent pour une fille-mère est son propre domicile : 24% des cas, soit presque 1 cas sur 5 (Tableau 112). Un total de 21,5 % des naissances ont eu lieu dans un contexte pouvant correspondre à un concubinage : soit chez le père de l'enfant (10,1%), soit dans un domicile « ambigu » (8,9%) dans la formulation, soit encore dans le domicile annoncé comme partagé avec le père de l'enfant en dehors du cadre du mariage (2,5%). Seulement deux naissances se déroulent au domicile de la sage-femme et une seule à l'Hôtel Dieu de Reims. Une sage-femme qui était aussi la mère d'une accouchée a été comptée seulement parmi les mères. Enfin 8,9% des naissances se déroulent chez un tiers non identifié qui n'est pas mentionné comme un parent⁶⁹¹ et qui n'est pas un professionnel de santé. Il peut s'agir d'un voisin ou d'un ami de l'accouchée.

⁶⁹⁰ Un acte de naissance à Paris a été mis de côté, puisqu'il a été inconsultable.

⁶⁹¹ La reconstruction généalogique n'a pas permis non plus de retrouver un éventuel lien de parenté.

Tableau 112 : lieu d'accouchement des 79 naissances naturelles (1800-1890)

Personne tenant le lieu de l'accouchement	N	%
l'accouchée	19	24,1
aucune mention	4	5,1
la mère de l'accouchée	10	12,7
le père de l'accouchée	9	11,4
le père de l'enfant	8	10,1
ambigu (le père de l'enfant ou l'accouchée)	7	8,9
tiers non apparentés et hors professionnels de santé	7	8,9
les parents (pères et mères) de l'accouchée	4	5,1
l'accouchée et son concubin	2	2,5
le frère de l'accouchée	2	2,5
la sage-femme	2	2,5
Hôtel-Dieu de Reims	1	1,3
la belle-mère de l'accouchée	1	1,3
Total parents de l'accouchée	26	32,9
Total « concubinage »	17	21,5
Total général	79	100,0

En conclusion, dans notre échantillon, les fille-mères accouchent dans presque un tiers des cas chez des membres de sa famille. Si l'on ajoute le domicile du père de l'enfant, plus de 50% des naissances ont lieu dans un cadre familial pour l'enfant. Cet élément va à l'encontre de l'idée que ces femmes étaient systématiquement isolées et/ou rejetées par leur famille. Cela est aussi une conséquence logique de la nature de l'échantillon, qui est sédentaire : les filles-mères avaient plus de probabilités de pouvoir avoir sur des membres de leurs familles en vie dans la ville et de pouvoir compter sur eux.

Grâce à l'échantillon de population et aux reconstructions généalogiques, il est possible de connaître de profil moyen des 77 filles-mères de l'échantillon.

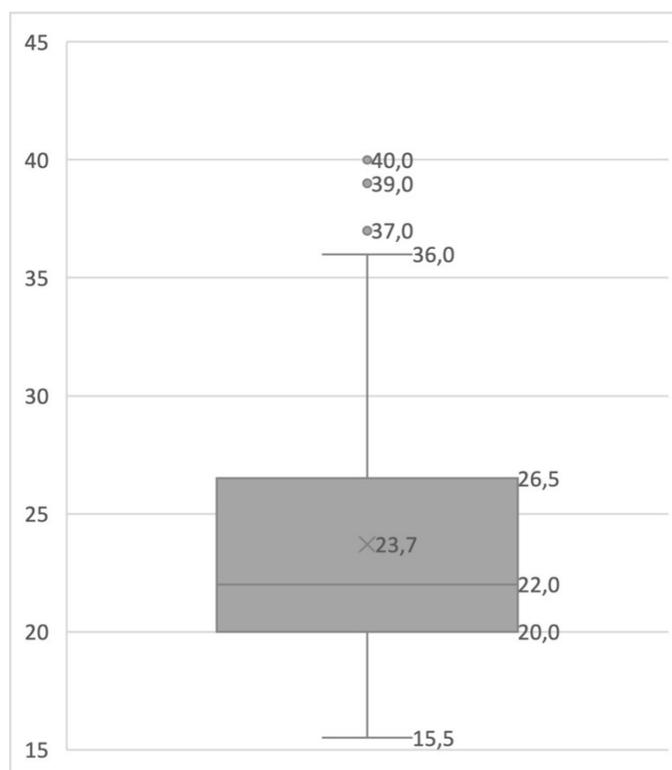
c. Qui étaient les 77 filles-mères ?

Grâce à notre échantillon, il est possible de connaître avec précision le parcours des femmes et des hommes qui ont connu eu un enfant hors mariage.

L'âge des filles-mères au premier enfant naturel⁶⁹².

Il a été possible de retrouver l'âge au premier enfant naturel du total des 77 mères célibataires. Il a été calculé soit à partir l'acte de baptême ou de naissance de la femme (à Charleville ou dans une autre commune), soit en déduisant à partir de l'âge indiqué dans un éventuel acte de mariage ou acte de décès à Charleville. En moyenne, les femmes avaient leur premier enfant naturel à 23,7 ans, avec un minimum à 15 ans et demi et un maximum à 40 ans (Figure 39). La médiane est de 22 ans, ce qui, avec un premier quartile à 20 ans et troisième quartile à 26,5 ans, nous indique que les filles-mères étaient dans l'ensemble de jeunes adultes au début de leur vingtaine. Seulement 10 d'entre elles étaient des adolescentes (18 ans ou moins).

Figure 39 : boîte à moustache des âges au premier enfant naturel des 77 filles-mères (corpus généalogique)



Les 53 femmes nées dans l'échantillon peuvent nous aider à avoir un portrait plus précis des filles-mères.

⁶⁹² Dans la plupart des cas, le premier enfant naturel est aussi leur premier enfant. Il y a que deux femmes sur 77 qui ont eu un enfant légitime avant un enfant illégitime.

Le nombre d'enfants naturels par femme

Si l'on se concentre sur ces 53 filles-mères nées au sein des 215 groupes patronymiques, on observe tout d'abord que la plupart des femmes n'a eu qu'un seul enfant (81 % d'entre elles, tableau 113). Les situations de répétition de ces naissances illégitimes concernent donc assez peu de femmes. 13% ont eu deux enfants nés hors mariage et une part très marginale plus de deux enfants (6%).

Tableau 113 : répartition filles-mères nées dans l'échantillon selon le nombre d'enfant né hors mariage (1740-1890)

Nombre d'enfant(s) naturels	Nombre de mères	% des mères
1	43	81
2	7	13
3	1	2
4	2	4
N	53	100

La survie des pères et mères des filles-mères à la naissance du premier enfant hors mariage

Grâce à la reconstruction généalogique, il est également possible de savoir si les pères et mères des filles-mères étaient vivants au moment de la naissance de leur premier enfant naturel. L'hypothèse d'Alain Lottin, qui a étudié les filles-mères à Lille au XVIII^e siècle, était que l'absence de parents favorisait le relâchement du cadre imposant le mariage avant toute relation sexuelle⁶⁹³. Il s'appuyait sur l'observation que 70% des filles-mères à Lille qui accouchaient à l'Hôtel-Dieu avaient perdu au moins un parent : 60 à 70 % avaient perdu un père et 25 à 35 % d'entre elles leur mère⁶⁹⁴. Il est donc intéressant de tester cette hypothèse au sein d'un échantillon sédentaire et dans une ville sans hôpital.

Une fois encore, les femmes ayant eu un enfant hors mariage au XVIII^e siècle sont celles pour qui nous avons le moins d'informations. Elles sont au nombre de cinq et il n'y a pas de source disponible à Charleville qui puisse nous renseigner sur la survie de leurs parents. Pour les 48 autres femmes, 46 % d'entre elles ont leurs deux parents en vie ; il faut y ajouter 31 % qui ont seulement une mère en vie et encore 15 % qui n'ont plus qu'un père (tableau 114). En tout, 92% des filles-mères ont donc au moins un parent en vie. Elles sont environ 23% à ne plus avoir de mère, ce qui est un peu inférieur aux chiffres d'Alain Lottin. 39% des femmes n'ont

⁶⁹³ Alain Lottin, « Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, vol. 17, n°2, 1970, p. 278-322, p. 302.

⁶⁹⁴ *Ibid.*, p. 305-306.

plus de père : cette fois-ci, l'écart avec les observations faites à Lille est plus marqué. Cette différence est peu surprenante compte-tenu de la nature de l'échantillon et des siècles considérés (le XVIII^e siècle pour Lille et ici le XIX^e siècle principalement).

Tableau 114 : survie des parents des 53 filles-mères au moment de l'accouchement dans l'échantillon (femmes nées dans l'échantillon, 1740-1890)

Situation	N	%
Deux parents survivants	22	46
Mère survivante	15	31
Père survivant	7	15
Aucun parent survivant	4	8
Total (situations connues)	48	100
Situations inconnues	5	-
Total	53	-

Le parcours de vie : des mariages après les naissances ?

On peut se demander si ces 53 femmes se sont mariées après avoir eu un enfant hors mariage. Celles qui se sont mariées sont au nombre de 34, soit une proportion de 64 %. La moyenne de l'âge au premier mariage est de 23,8 ans. Pour l'ensemble des épouses de l'échantillon, entre 1770 et 1890, l'âge moyen au premier mariage des femmes est de 25,7 ans. La comparaison de ces âges indique donc que les filles-mères n'avaient pas de difficulté à trouver un mari.

Le portrait des filles-mères peut enfin être complété avec l'observation des observations déclarées au moment des naissances.

d. Les professions des filles-mères : toutes prostituées ?

Les professions des 77 filles-mères sont connues pour un peu moins de la moitié d'entre elles (Tableau 115). 39% des filles-mères n'ont pas de mention de profession et 16,9% se voient attribuées la qualification « sans profession » ou « ménagère ». Comme dans les actes de mariage, la profession des femmes est moins précise que celle des hommes.

Tableau 115 : profession des 77 filles-mères (1740-1890)

Profession	N	%
aucune mention	30	39,0
couturière	15	19,5
sans profession	12	15,6
journalière	7	9,1
brossière	6	7,8
ouvrière en linge	1	1,3
domestique	1	1,3
repasseuse	1	1,3
sage-femme	1	1,3
marchande	1	1,3
jardinière	1	1,3
ménagère	1	1,3
Total	77	100

Les métiers les plus récurrents sont couturières (19,5%), journalières (9,1%) et brossières (7,8%). Seule une domestique était mentionnée, mais cela ne signifie pas qu'aucune ne l'était : tout dépend de ce qui a été transmis à l'officier d'état civil par l'intermédiaire du déclarant. Dire que la fille-mère était domestique ou servante aurait aussi pu créer des rumeurs sur l'identité du père. Elles auraient aussi pu être chassées de leur service à cause de leur grossesse.

Bien que cela n'apparaisse pas dans le tableau des professions déclarées, il est aussi possible de penser qu'une partie de ces femmes se soient prostituées de façon régulière ou ponctuelle, alors qu'elles exerçaient aussi un autre métier, plus acceptable à la déclaration de la naissance. Il existe *État nominatif des filles de mauvaise vie domiciliées à Charleville* dressé par la police en 1876. Il permet de constater l'existence de filles « à cartes », c'est-à-dire qui se prostituent de façon isolée et en étant enregistrées par des fiches individuelles à la police. Elles sont d'origine ardennaises, voire carolopolitaines. Elles sont installées dans la ville et se déplacent moins que les étrangères qui exercent en majorité dans les maisons de tolérance. Trois cafés réservés aux soldats entre 1890 et 1906 sont des lieux connus de mise en contact des clients avec les prostituées. Combien parmi elles sont des groupes patronymiques de l'échantillon ? Il est difficile de le dire car l'*État nominatif* de 1876 ne donne que les prénoms et l'initiale du nom de famille⁶⁹⁵. Il recense néanmoins 76 filles à la fin du XIX^e siècle,

⁶⁹⁵ Jérémy Dupuy, « La prostitution à Charleville au XIX^e siècle », *Revue Historique Ardennaise*, tome XXXVI, 2003-2004, p. 159-182.

principalement d'origines parisienne et belge, au 16 chemin de Gravière, près de la Gare, près des usines de fonderie et de clouterie du quartier du Petit-Bois⁶⁹⁶. Parmi ces 76 femmes, seulement 20 à 30 logent Chemin de la Gravière ; les autres ont un logement en ville, et se prostituent sous le système à « carte ». En 1876, les filles à cartes se concentrent surtout dans le quartier Notre-Dame avec la rue Bourbon, rue de la Vierge, rue des Quatre vents, et la Porte de Flandre⁶⁹⁷. Il n'y a pas de quartier facilement identifiable d'activité de prostitution, mais plusieurs cafés autour du centre-ville sont connus comme des lieux de rencontre, surtout dans la rue Sainte-Marguerite, à côté de la caserne, dans le quartier Notre-Dame. Il s'agit du quartier et des rues les plus densément peuplées par des ouvriers : les rues Bourbon, Saint-André, de Longueville, Sainte-Marguerite et la rue Haute-Notre-Dame sont caractérisées, d'après Michel Cart, comme « une population active à dominante ouvrière et petits métiers, par l'absence quasi-absolue des domestiques » à la fin du XVIII^e siècle⁶⁹⁸.

La prostitution est donc une donnée qui a pu jouer dans les naissances illégitimes, malgré l'utilisation des techniques contraceptives, mais il est hélas difficile d'identifier réellement les actrices au sein de l'échantillon de population.

Pour avoir une vision un peu plus précise du milieu social dont ces femmes étaient issues, il est possible de regarder les catégories socio-professionnelles des pères et de les comparer avec la répartition de ces mêmes catégories dans le reste de la population des hommes de l'échantillon entre novembre 1792 et 1890 (Tableau 116). Certes, le corpus des pères des filles-mères de l'échantillon est petit (53 cas), mais il donne tout de même une idée globale du milieu social de la famille. Les catégories professionnelles révèlent que filles-mères avaient assez fréquemment des pères artisans (45,3% au lieu de 38% dans l'ensemble des pères), ouvriers (cinq fois plus nombreux) et journaliers (plus du double). Il n'y a aucun homme exerçant une activité libérale, et très peu de marchands.

⁶⁹⁶ *Ibid.*, p. 162-169.

⁶⁹⁷ Les autres rues identifiées sont aussi la rue des Juifs, dans le quartier du Saint-Sépulcre, les rues du Rabot et Dezille dans le quartier Saint-Ignace et la rue de Clèves, dans le quartier Saint-François.

⁶⁹⁸ Michel Cart, *Charleville-Mézières*, Paris, Bonneton, 1991, p. 91-92.

Tableau 116 : catégories professionnelles des pères des 53 filles-mères nées dans les 215 groupes patronymiques et des époux de tous les mariages (nov.1792-1890)

Catégorie professionnelle	Pères des filles-mères	Pères de toutes les épouses
Artisanat	45,3%	38%
<i>Non renseigné</i>	13,2%	27%
Négoce	3,8%	10%
Ouvrier	15,1%	3%
Journalier	13,2%	6%
Employé (public ou privé)	1,9%	4%
Transport	0%	3%
Libéral	0%	2%
Agriculture	5,7%	4%
Propriétaires et rentiers	0%	2%
Gouvernement municipal	0%	1%
Militaire et police	0%	0,5%
Sans profession	0%	0,5%
Total (N)	100% (53)	100% (1633)

Ces statistiques indiquent donc que le milieu social des pères des filles-mères était assez modeste, voire pauvre.

En conclusion, dans les 215 groupes patronymiques, les naissances illégitimes sont donc dans l'ensemble assez rares. Les filles-mères sont souvent des travailleuses assez peu rémunérées par de petites tâches, du moins d'après les professions déclarées. Leurs pères étaient plus fréquemment que dans le reste de la population des ouvriers, des journaliers et des artisans. Elles sont relativement jeunes, mais la plupart ne sort pas de l'adolescence. Les mères nées dans l'échantillon ont encore en majorité au moins un père ou une mère vivant dans la ville, ce qui peut représenter une ressource déterminante pour vivre avec un enfant en bas âge.

À partir de ces données, il est à présent pertinent d'observer les naissances hors mariage et leur occurrences au sein des 215 groupes patronymiques.

III. La transmission sur plusieurs générations des naissances illégitimes

1. La concentration des conceptions hors mariage au sein des 215 groupes

Si 59 groupes patronymiques présentent au moins une naissance illégitime (27% de l'ensemble des groupes), seulement 28 groupes patronymiques sur 215 présentent au moins deux naissances hors mariage (tableau 117), soit 13% seulement.

L'occurrence d'une seule naissance illégitime n'est pas suffisante en soit pour révéler une culture familiale. Nous avons décidé d'écarter les groupes avec un seul cas. Parmi les 28 groupes patronymiques identifiés, seulement 18 ont une pratique sur au moins deux générations différentes, mais pas forcément successives⁶⁹⁹ (8%).

Certains groupes patronymiques avaient un très grand nombre de membres et d'unions entre 1740 et 1890, ce qui rend plus probable l'observation de naissances illégitimes. Puisque nous n'avons pas intégré systématiquement les actes de naissances dans notre base de données, nous ne pouvons-nous appuyer que sur les actes de mariages et le nombre d'unions totales pour comparer la taille démographique des groupes patronymiques. C'est pourquoi, nous avons intégré ce nombre dans le tableau et calculé le rapport entre le nombre de naissances illégitimes et le nombre d'unions. Ce rapport n'a pour vocation que de mettre en évidence le rapport entre la taille démographique des groupes et le nombre d'occurrence des naissances hors mariage. Ainsi, les Pinard sont de loin en tête des occurrences des naissances hors mariage (avec 10 cas), mais en proportion avec le nombre d'unions, ce sont les Robinet qui se démarquent (41% contre 7 pour les Pinard).

⁶⁹⁹ Les cas de naissances hors mariage dépendent de l'existence d'une femme à une génération : il était donc important de ne pas se limiter aux générations qui ont la pratique de façon successive pour ne pas écarter les groupes qui pouvaient avoir, par exemple, des transmissions de grand-mère à petite-fille. Tous les cas où il y a plusieurs générations concernées ne sont cependant pas ce type de récurrence entre grand-mère et petite-fille.

Tableau 117 : groupes patronymiques avec des naissances hors mariage et le nombre de générations impliquées (1740-1890)

Groupes	Nombres de naissances hors mariage	Nombre de générations concernées	Nombre d'unions totales	Rapport entre le nombre de naissances et le nombre d'unions	Conceptions pré-nuptiales	Catégorie socio-prof.
Robinet	7	2	17	41%	non	artisan-ouvrier, négociant
Nonnon	2	2	6	33%	non	artisan-ouvrier
Mabille 2	3	3	11	27%	non	artisan-ouvrier
Maurice	7	2	26	27%	non	artisan-ouvrier, négociant
Perin	4	1	16	25%	non	artisan-ouvrier, journalier
Bar 2	2	1	9	22%	non	artisan-ouvrier
Barré 1	2	1	11	18%	non	négociant, militaire, employé
Gonce	4	1	23	17%	non	artisan-ouvrier, journalier
Gombeaux	3	1	18	17%	non	artisan-ouvrier, agriculteurs
Bartholomé	2	2	13	15%	1	artisan-ouvrier, négociant
Raulin	2	2	14	14%	non	artisan-ouvrier
Baudet 2	2	2	16	13%	1	artisan-ouvrier
Tisserand 2	2	1	16	13%	non	artisan-ouvrier, journaliers
Bechefer	7	2	57	12%	non	artisan-ouvrier, négociant

Prunier	6	2	56	11%	3	artisan-ouvrier
Naniot	6	2	65	9%	2	artisan-ouvrier
Billy 3	3	2	33	9%	1	artisan-ouvrier, journalier
Parlier	4	2	48	8%	non	artisan-ouvrier, journalier
Pinard	10	3	137	7%	4	artisan-ouvrier
Roseau	4	2	55	7%	1	artisan-ouvrier
Pinchard	4	1	59	7%	2	artisan-ouvrier
Genon	3	3	48	6%	non	artisan-ouvrier, journalier
Burguet	4	1	65	6%	2	artisan-ouvrier, journalier
Tisset 1	3	2	51	6%	non	artisan-ouvrier, journalier
Navay	3	3	52	6%	non	artisan-ouvrier, journalier
Reo	3	2	58	5%	non	artisan-ouvrier, journalier
Melot	3	1	64	5%	1	artisan-ouvrier, agriculteurs
Pia 1	2	1	50	4%	non	artisan-ouvrier

Les catégories des métiers exercés sur au moins deux générations successives au sein des groupes sont majoritairement celles des artisans-ouvriers. Le métier de journalier est relativement fréquent, puisqu'on retrouve dix groupes. Cela est cohérent aux statistiques des catégories socio-professionnelles des pères des filles-mères présentées plus haut (tableau 116). Seulement cinq groupes avec la catégorie de négociant apparaissent.

Les conceptions pré-nuptiales permettent d'ajouter une pratique supplémentaire qui peut être analysée par rapport au nombre de naissances hors mariage pour voir s'il existe une corrélation. En réalité, seulement 12 groupes sur 30 ont connu aussi des conceptions pré-nuptiales (Tableau 117). Celui qui en a le plus est le groupe des Pinard. Comme nous l'avons vu avec le nombre total d'unions, il s'agit du plus grand groupe de l'échantillon. Le nombre de quatre conceptions hors mariage est donc assez peu significatif, d'autant qu'ils ne sont pas dans les mêmes lignées descendantes, même si elle confirme une certaine pratique de la sexualité en dehors du mariage.

Outre les Pinard, quatre groupes ont eu au moins deux occurrences de conceptions hors mariages : les Prunier, qui se distinguent par deux générations successives de naissances hors mariage, les Naniot, les Pinchard et les Burguet. Ainsi seuls les Prunier, les Naniot et les Pinard, tous de la catégorie des « artisans-ouvriers » avaient à la fois au moins deux générations de naissances hors mariage et deux occurrences (sur une seule génération ou plus) de conceptions pré-nuptiales.

Cette confrontation du nombre de conceptions et le nombre de naissances hors mariages ne permet pas de dire que la corrélation des deux pratiques est forte. Néanmoins, quand ces dernières sont observées dans un même groupe, cela prend du sens : il s'agit de groupes où ce genre de comportement était accepté.

Enfin, on peut ajouter un dernier élément d'analyse générationnelle. Dans le corpus des 53 filles-mères nées dans les 215 groupes patronymiques, seulement six (soit 12%) ont eu une mère avec un enfant illégitime (Tableau 118). Trois ont eu une grand-mère qui était aussi une fille-mère (6%). En tout, seulement deux femmes ont connu à la fois leur mère et une grand-mère dans la même situation qu'elles.

Tableau 118 : le nombre de filles-mères ayant eu une ancêtre elle-même fille-mère (nées dans les 215 groupes, 1740-1890)

Ancêtre(s) ayant connu au moins une naissance naturelle	Nombre de filles-mères
Aucune	46
Seulement la mère	4
Seulement une grand-mère	1
Une grand-mère et la mère	2
Total	53

Les transmissions générationnelles directes peuvent révéler des cultures familiales. Mais les naissances observables sur une même génération, au sein d'une sororie par exemple, peuvent être également analysés à partir des dynamiques familiales. Il est donc pertinent d'appréhender les occurrences de naissances illégitimes de façon globale dans les groupes patronymiques, à la fois dans les transmissions générationnelles directes, quand elles existent, mais aussi par l'ensemble des occurrences dans un groupe, à partir du moment où elles ne sont pas éloignées de plus de trois générations.

L'étude de deux groupes patronymiques peut ainsi illustrer l'importance du contexte familial pour comprendre les naissances d'enfants hors mariage. L'hypothèse que nous pouvons formuler est que les membres de ces groupes partageaient des valeurs communes sur ce que pouvait représenter une naissance hors mariage. Il est donc intéressant à présent de se pencher sur deux études de cas qui présentent à la fois plusieurs naissances et conceptions hors mariage.

2. Deux cas exceptionnels de culture familiale de conception illégitime

Deux groupes de parenté présentent des naissances hors mariage sur plusieurs générations successives ou non successives. Elles peuvent être analysés plus en détail pour comprendre le parcours de la famille et trouver éventuellement des points communs entre deux. Il s'agit d'une part d'un groupe patronymique, les Prunier, ainsi que d'autre part d'un réseau unissant plusieurs lignées de trois groupes patronymiques, les Baudet 2 tressés aux Bartholomé et aux Pinard.

2.1. Des filles-mères sur deux générations : les Prunier

Les Prunier sont le seul groupe patronymique à présenter un cas de transmission directe de mère en fille sur deux générations de filles-mères (Tableaux 119 et 120). Ce groupe est composé de 57 unions sur cinq générations. Tous les mariages n'ont pas eu lieu à Charleville dans ce groupe : par exemple, l'union de Jacques Prunier (1750-1807) avec Anne Bouvier (*d. inc.*) (tableau 119), qui a dû avoir lieu avant 1779. Nous pouvons identifier Jacques Prunier comme le frère de Pierre Charles Prunier (*d. inc.*) (tableau 118) grâce à son acte de baptême, qui a eu lieu le 15 avril 1750 à Charleville.

Si « l'ancêtre » Charles Prunier est connu comme tisserand dans le dénombrement de 1742, ce groupe est caractérisé par au moins deux premières générations d'armuriers : Pierre Charles Prunier, son fils Pierre Prunier (*d. inc.*) et son petit-fils Charles Prunier (tableau 118). C'est le cas aussi de Jacques Prunier, ses fils Pierre (1781-1846) et Sébastien Gabriel (1786-1856) et son gendre Barthélémy Berger (1769-1820). À partir de la troisième génération dans les deux lignées les métiers se diversifient dans la métallurgie : Nicolas Prunier (1803-1870) et Joseph Prunier (v.1809-1875) sont par exemple ouvriers fondeurs en cuivre. D'autres métiers de l'artisanat ont été exercés : celui de tonnelier, notamment par Joseph Warsemann (1832- ?) et son fils ; imprimeurs et relieur, par Henri Pierre Zielman (1840- ?) et son fils. La lignée de Jacques Prunier montre également plusieurs journaliers et journalières : Victoire Josephe Migeot (v.1787- ?), Nicolas Raulin (v.1815-1874) ou encore Sidonie Prunier (1841-1908).

Six femmes en tout ont eu des enfants en dehors du mariage : Victoire Josephe Migeot, journalière, Louise Antoinette Célestine Prunier (1820-1891), sans profession connue ; Zoé Françoise Prunier (1851- ?) et sa sœur Augustine (1840-1901) (tableau 118), qui sont couturières. Ces quatre femmes se sont mariées après avoir eu leur premier enfant. Julie Prunier (1851- ?), ne s'est jamais mariée et sa profession n'est pas connue non plus, de même de Sidonie Prunier (1841-1908). Victoire Josephe Migeot, Julie Prunier et Louise Antoinette Prunier sont cousines germaines.

Tableau 119 : tableau généalogique de la lignée Pierre Prunier, marié à Elizabeth Defoiche

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Charles Prunier – Anne Martinet	Pierre Charles Prunier (<i>armurier</i>) – Marie Françoise Lambinet (1769)	Pierre Prunier (<i>soldat,</i> <i>armurier</i>) – Elizabeth Defoiche (1802)	Charles Prunier (<i>armurier</i>) – Marie Jeanne Léonore Renaudin (1831)	-	-
			Nicolas Prunier (ouvrier fondeur en cuivre) – Victoire Leclerc (<i>lingère</i>) (1830)	Elizabeth Prunier (<i>couturière</i>) – Joseph Warsemann (<i>tonnelier</i>) (1858)	Armand Charles Warsemann (<i>brossier</i>) – Zélie Josephe Halin (<i>brossière</i>) (1889)
				Armance Prunier – Jean-Baptiste Tronson (<i>soldat</i>) (1857)	Paul Joseph Warsemann (<i>maître tonnelier</i>) – (1) Marie Marguerite Magniette (<i>av.1888</i>) (2) Julie Laure Bourguignon (?)
					Elizabeth Léonie Tronson (<i>giletière</i>) – Auguste Bertolet (<i>émailleur</i>) (1885)
					Louis Albert Zielman (<i>limeur</i>) – Marie Joséphine CœurdeRoy (1888)
				Augustine Prunier (<i>couturière</i>) – Henri Pierre Zielman (<i>ouvrier imprimeur</i>) (1863)	Julien Alexandre Nicolas Zielman (<i>relieur</i>) – Aimé Célinie Bertrand (1886)
			Rufin Henry Léon Prunier (<i>gardien de maison d'artillerie</i>) – Marie Désirée Dion (1875)	-	
Zoé Françoise Prunier (<i>couturière</i>) –	-				

				Jean-Baptiste Cochard (<i>chauffeur</i>) (1871)	
				-	-

Surligné en gris : les femmes ayant eu un enfant hors-mariage

En gras : le couple de référence du tableau généalogique

Tableau 120 : tableau généalogique de Jacques Prunier, marié à Anne Marie Bouvier

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4
Charles Prunier – Anne Martinet	Jacques Prunier (<i>armurier</i>) – Anne Marie Bouvier (?)	Marie Louise Prunier – Barthélémy Berger (<i>armurier</i>) (1798)	Guillaume Berger (cloutier) – Victoire Joseph Migeot (<i>journalière</i>) (1830)	Jeanne Françoise Migeot – Jean-Baptiste Edouard Rafichard (<i>ouvrier fondeur</i>) (1841)
			Pierre Berger (célibataire, sans profession)	-
		Pierre Prunier (<i>armurier</i>) – Geneviève Piron (1807)	Joseph Prunier (<i>fondeur en cuivre</i>) – Marie Joseph Wiet (?)	Augustine Florence Prunier – Jean-Baptiste Godet (<i>ajusteur</i>) (1864)
			Charles Prunier (<i>ferronnier</i>) – Victoire Masson (?)	Antoine Prunier (<i>ferronnier</i>) – Irma Maria Lambert (1872)
			Nicolas Gaspard Prunier (<i>serrurier</i>) – Sidonie Melot (1867)	Geneviève Prunier (<i>couturière</i>) – Augustin Moutarde (<i>cloutier de fabrique</i>) (1861)
			Julie Prunier (célibataire sans profession connue)	-
		Sébastien Gabriel Prunier (<i>armurier</i>) – Jeanne Marguerite Courtot (<i>sage-femme</i>) (1812)	Louise Antoinette Célestine Prunier – (1) Jean Joseph Morgo (<i>journalier</i>) (1848)	Sidonie Prunier (<i>journalière, célibataire</i>)

			(2) Nicolas Raulin (<i>journalier</i>) (1866)	
		Nicolas Prunier (soldat, célibataire)		

Surligné en gris : les femmes ayant eu un enfant hors-mariage

En gras : le couple point de départ du tableau généalogique

La mère de Louise Antoinette Célestine, donc la grand-mère de Sidonie, est sage-femme : il s'agit de Jeanne Marguerite Courtot (1783-ap.1866). C'est elle qui a accouché sa fille Louise Antoinette Célestine Prunier à Château-Regnault et qui est la déclarante à l'état civil. Notre hypothèse est que Jeanne Marguerite Courtot vivait séparée de son mari, Sébastien Gabriel Prunier, et que cela a pu être un exemple qui a marqué sa fille . En effet, ce dernier est balancier en 1848 à La Moncelle, tandis que Jeanne Marguerite était sage-femme à Château-Regnault, à 50 km environ au sud de La Moncelle, d'après le premier acte de mariage de Louise Antoinette Célestine, le 5 mars 1848 à Château-Regnault. Sébastien Gabriel Prunier décède le 10 avril 1856 à Sedan, lieu de son domicile, alors que Jeanne Marguerite Courtot est domiciliée à Château-Regnault. L'acte de décès dit explicitement que les époux n'étaient pas domiciliés ensemble. Il est donc possible qu'un usage de vivre seule, ou du moins la possibilité d'avoir un enfant en dehors du mariage, ait été transmis depuis Jeanne Marguerite Courtot jusqu'à sa petite fille Sidonie.

On peut également noter un contact intéressant entre Victoire Josephe Migeot et Jeanne Marguerite Courtot. En 1830, Victoire Josephe Migeot épouse le neveu par alliance de Marguerite Courtot, Guillaume Berger. Or Marguerite Courtot a été sa sage-femme en 1819.

Si l'on regarde les circonstances de la naissance des enfants naturels, nous pouvons constater que les pères des enfants sont absents des actes, ce qui renforce l'impression d'indépendance des mères (tableau 121). Ces femmes sont très jeunes : entre 18 et 22 ans, sauf pour Victoire Joseph Migeot, âgée de 33 ans.

Les déclarantes sont toujours les sages-femmes accoucheuses, sauf dans le cas de Georges Prunier, déclaré par son oncle (le frère de sa mère). La solidarité familiale autour de ces femmes est perceptible : dans trois cas, la fille-mère a accouché chez sa propre mère ou au domicile de son père. Cette proximité avec les parents s'est parfois prolongée même après la mort d'un enfant : après le décès de Lucie Alphonsine Prunier, le 11 novembre 1865, Sidonie habite en 1867 avec sa mère et son beau-père, 19, rue de Longueville⁷⁰⁰.

Julie Prunier, quant à elle, bénéficie du soutien de sa famille durant l'occupation prussienne en 1871. Elle donne naissance à un petit garçon, Georges, chez son père (soit le grand-père de l'enfant), rue de Longueville, dans le quartier Saint-Ignace. Le déclarant de la naissance est le frère de Julie, Gaspard Prunier. Le père de Georges n'est pas connu.

⁷⁰⁰ AD08, Recensement de Charleville de 1867, 1F194, quartier Notre-Dame, p. 13.

Tableau 121 : les naissances naturelles dans le groupe patronymique Prunier

Ville de naissance	Date de naissance	Enfant	Mère	Âge	Profession	Lieu de l'accouchement	Déclarant
Charleville	21/12/1819	Jeanne Françoise	Victoire Joseph Migeot	33	couturière	non précisé	Sage-femme
Charleville	6/09/1841	Sidonie	Louise Célestine Prunier	20	ménagère	chez la grand-mère de l'enfant, aussi la sage-femme	Sage-femme
Aiglemont	9/11/1862	Louis Albert	Augustine Prunier	22	couturière	chez un tiers non apparenté	Sage-femme
Château-Regnault	20/08/1864	Lucie Alphonsine	Sidonie Prunier	22	Sans prof.	chez la grand-mère de l'enfant	Sage-femme
Mézières	23/11/1870	Emma	Zoé Françoise Prunier	20	couturière	chez la sage-femme	Sage-femme
Charleville	06/03/1871	Georges	Julie Prunier	18	Sans prof.	chez son père	oncle de l'enfant

Les Prunier présentent également trois conceptions avant le mariage, dans une branche cousine de celles présentées plus haut. Il s'agit de trois femmes : Marie Catherine Prunier (1775- ?) et ses filles, Marie Jeanne Victoire Alexandre (1796- ?) et Mariette Alexandre (1805- ?). Marie Catherine Prunier est aussi une fille de Pierre Prunier et Marie Françoise Lambinet. Elle est enceinte de six mois au moment du mariage le 16 brumaire an IV avec Pierre Alexandre, un armurier (7 novembre 1795). Elle a eu en tout sept filles, donc cinq mariées à Charleville. Deux se marient en étant enceinte : l'aînée, Marie Jeanne Victoire Alexandre, à cinq mois de grossesse ; la cadette, Mariette Alexandre, est, elle, enceinte de trois mois à son mariage. Ces trois conceptions sont celles seules connues à notre connaissance dans ce groupe patronymiques et elles se concentrent donc sur des femmes qui sont apparentées au premier degré (mère, fille, sœur).

Ainsi, dans le groupe patronymique Prunier, les naissances comme les conceptions hors mariage se concentrent dans des lignées mère-fille, avec aussi ponctuellement des occurrences dans d'autres branches cousines pour les naissances d'enfants naturels. Le groupe Prunier semble donc présenter à la fois des transmissions générationnelles ainsi que des occurrences en « constellation ». Ce type d'observation de comportements sexuels irréguliers a été aussi fait par Aline Johner à Payerne : les acteurs de ces pratiques sont apparentés au premier ou

deuxième degré de parenté (selon le droit civil) : des oncles ou des tantes, des cousins⁷⁰¹. Plutôt que de transmission, elle prend le concept de « partage de valeurs » pour analyser la diffusion de valeurs de façon plus ou moins formelle au sein d'un réseau de parenté.

Au-delà d'un seul groupe patronymique, l'échantillon des 215 groupe patronymiques peut aussi fournir l'exemple d'un réseau de parenté entre trois groupes qui ont des naissances hors mariage.

2.2. Un réseau de parenté et des naissances naturelles récurrentes (Pinard, Baudet 2- Bartholomé)

Plusieurs mariages lient les groupes Pinard, Baudet 2 et Bartholomé (tableau 122). Ce réseau de parenté partage plusieurs naissances hors mariage. Il est même possible de se demander si ces unions ont été favorisée par le partage de mêmes valeurs. Paul-Henri Gravet (1862- ?), issu de ces tressages, a une ascendance qui est marquée dans les branches masculines et féminines par des conceptions hors mariages (tableau 123).

Il est possible de commencer par présenter ses parents. Marguerite Désirée Longfils (1830-1901), brosière et issue du groupe Pinard, se marie avec Jean-Baptiste Gustave Gravet (1838-1903), ébéniste et né dans la lignée Baudet 2-Bartholomé, le 3 octobre 1863. Marguerite Désirée Longfils donne naissance à son fils le 4 février 1862, alors qu'elle est veuve depuis 1853. Elle accouche chez un voisin, Jean-Baptiste Daumal, débitant de boissons. Jean-Baptiste Gustave Gravet est le déclarant de la naissance de l'enfant. Leur union, concrétisée par leur mariage le 3 octobre 1863, n'est pas anodine : chacun d'eux avait connu des enfants conçus et nés hors mariage dans leur famille.

Marguerite Désirée Longfils est née sans père en 1813. Elle est reconnue à sa naissance par Guillaume Joseph Longfils (v.1789-1866), cordonnier. Sa grand-mère, Madelaine Moreau (v.1755-1827), a eu sa aussi mère, Anne Pinard (1792-1859), seulement six mois après son mariage.

⁷⁰¹ Aline Johner, *op. cit.*, 2020, p. 158-164.

Tableau 122 : tableau généalogique ascendant de Paul Henri Gravet

Groupe patronymique	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 4-5	Génération 5-6
Bartholomé – Baudet 2	Mathieu Lambert Bartolomé (<i>armurier et marchand</i>) – Marguerite Legrand (1745)	Jean Joseph Bartholomé dit Lambert (<i>arquebusier</i>) – Marie Jeanne Baudet (1787)	Emilie Bartholomé dit Lambert – Jean Vincent Lichen Fayon (<i>armurier</i>) (1818)	Marie Thérèse Fayon Lambert – Pierre François Gravet (<i>sergent fourrier</i>) (1837)	Jean-Baptiste Gustave Gravet (<i>ébéniste</i>)	Paul Henri Gravet (<i>serrurier</i>) – Marie Paul (1888)
Groupe patronymique	Génération 1		Génération 2	Génération 3	–	
Pinard	Louis Pinard – Marie Nicole Hebéé (1756)		Henry Pinard (<i>armurier</i>) – Madelaine Moreau (1781)	Anne Marie Pinard – Guillaume Joseph Longfils (<i>cordonnier</i>) (1814)	Marguerite Désirée Longfils (<i>brossière</i>) (1863)	

En surligné gris : les femmes ayant eu un enfant hors mariage

En gras et italique : les femmes qui ont eu un enfant 6 mois (ou moins) après leur mariage

Dans la famille de Jean-Baptiste Gustave Gravet, sa grand-mère maternelle, Emilie Bartholomé (1791- ?), a enfanté seule d'une fille, Marie Thérèse Fayon Lambert (1817-1885), le 12 octobre 1817. Cette dernière est légitimée lors du mariage avec Jean Vincent Lichen Fayon (v.1793-1881), le 27 juin suivant. Ce dernier reconnaît alors Marie Thérèse comme sa fille. Marie Thérèse Fayon Lambert se marie, à son tour, le 21 novembre 1837 à Pierre François Gravet (1811-1855), qui est alors sergent fourrier. La naissance de Jean-Baptiste Gustave a lieu seulement six mois après leur mariage, le 13 mai 1838.

Cette culture familiale d'enfants conçus hors mariage n'est pas perpétuée, à notre connaissance, par le fils de Jean-Baptiste Gustave Gravet et de Marguerite Désirée Longfils, Paul Henri Gravet (1862-?).

Ces deux lignées familiales appartenaient au milieu ouvrier et de l'artisanat. En effet, les Bartholomé-Baudet 2 sont des armuriers : Mathieu Lambert Bartholomé (1722- ?), Jean Joseph Bartholomé (1760-1807) et Jean Vincent Lichen Fayon. Pierre François Gravet est seul un peu étranger à ce monde avec le métier de sergent fourrier. De l'autre côté, les Pinard sont des artisans dans différents domaines : la métallurgie avec Henry Pinard (v.1757-1835) et un cordonnier (Guillaume Joseph Longfils). Marguerite Désirée Longfils travaille en usine, en tant que brosière.

Il apparaît également dans les recensements du XIX^e siècle que ces lignées habitent à proximité l'une de l'autre pendant plusieurs décennies dans le quartier Notre-Dame. En 1867, Jean-Baptiste Gustave Gravet et Marguerite Désirée Longfils, mariés depuis quatre ans, vivent au 52 bis rue Bourbon, avec les deux enfants du premier mariage de Marguerite Désirée et leur fils de cinq ans⁷⁰². Onze ans auparavant, en 1856, Marguerite Longfils et ses parents habitent dans des logements au 52 rue Bourbon⁷⁰³. Jean-Baptiste Gustave Gravet loge avec sa mère au 20 rue Saint-André, une rue perpendiculaire à la rue Bourbon⁷⁰⁴. Si l'on remonte encore d'une génération, du côté de la famille du mari, Vincent Fayon et Emilie Bartholomé dit Lambert vivent en 1821 dans le quartier Notre-Dame, dans le logement n°132⁷⁰⁵. Du côté de l'épouse, Guillaume Longfils et Anne Marie Pinard et leurs enfants sont recensés au logement n°133.

⁷⁰² AD08, Recensement de Charleville de 1867, quartier Notre-Dame, p. 71.

⁷⁰³ AD08, Recensement de Charleville de 1856, quartier Notre-Dame, p. 65.

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 37. Voir plan Annexe : Annexe B.

⁷⁰⁵ Les rues ne sont pas mentionnées dans le recensement de 1821. AD08 : Recensement de Charleville de 1821, quartier Notre-Dame, p. 50-51.

L'exemple du mariage entre Marguerite Longfils et Jean-Baptiste Gustave Gravet en 1863 illustre comment les héritages familiales, combinés au partage d'une même situation sociale, ont certainement influencé le choix du conjoint. Les deux lignées, d'une part Pinard et d'autre part Bartholomé tressée avec les Baudet 2, ont eu des membres qui ont eu des relations sexuelles hors mariage et des enfants naturels qui ont ensuite été reconnus et légitimés. Il est donc peu surprenant de voir une naissance hors mariage puis légitimée dans le couple de Marguerite Longfils et Jean-Baptiste Gustave Gravet.

Ces études de cas nous montrent donc bien que les naissances dite « naturelles » peuvent être mises en perspective avec l'histoire familiale, où parfois plusieurs générations ont connu cette pratique. L'exemple de ce qu'avaient fait les parents dans le domaine de la sexualité a pu donner sinon un exemple, au moins une marge de liberté à leurs descendants.

En conclusion, au sein des 215 groupes patronymiques, seulement 28 étaient caractérisés par au moins deux naissances hors mariage et 18 par la même pratique sur au moins deux générations. Deux exemples de lignées familiales nous ont permis de mesurer l'importance de s'intéresser à l'histoire de cette pratique d'un point de vue générationnel. Les milieux professionnels des groupes patronymiques les plus touchés par ces naissances, d'après la profession des pères des filles-mères, étaient caractérisés surtout par des métiers du monde ouvrier, par des professions de journaliers ainsi qu'un peu plus d'agriculteurs que dans l'échantillon global entre l'an IX et 1890. Cependant, une partie non négligeable des pères n'avaient pas de métier connu et les filles-mères nées dans l'échantillon étaient relativement peu nombreuses (seulement 53) compte-tenu la taille de l'ensemble de l'échantillon.

Une autre méthode pour savoir si le milieu social et professionnel présente une corrélation avec les naissances hors mariage est d'observer les groupes patronymiques qui appartiennent au sous-échantillon des 30 groupes ayant exercé des professions du travail du métal.

IV. Comparaison des naissances hors mariages au sein des familles de métallurgistes

1. Méthodologie et statistiques : un fort contraste au sein des groupes

Si l'on reprend notre sous-échantillon des 30 groupes patronymiques caractérisés par au moins deux générations successives d'hommes ayant exercé un métier de la métallurgie, nous pouvons constater que seulement sept groupes voient au moins deux naissances hors mariages (20% des groupes, tableau 123). Sur les six groupes, deux n'ont vu les naissances sur une même génération, ce qui exclut la possibilité d'une transmission intergénérationnelle. Les Mabilles 2 sont ceux qui présentent la situation la plus exceptionnelle avec trois générations successives de naissances illégitimes. Les Baudet 2 et les Bartholomé sont les seuls à connaître des enfants illégitimes ainsi que des conceptions prénuptiales : il s'agit probablement de la même lignée tressée, comme nous l'avons vu avec l'étude de cas du réseau de parenté Pinard-Baudet 2-Bartholomé.

Cette répartition des occurrences de conceptions hors mariage ne semble pas vraiment corrélée au nombre d'unions totales des groupes. En effet, les Mabilles 2 ne comptent en tout que 11 unions, tandis que les Pelerin 1 en avaient 21. Cependant, ces derniers n'ont jamais vu de naissance hors mariage. Le nombre moyen d'union au sein des 30 groupes est de 13 ; au sein des six groupes avec des enfants naturels, la moyenne est à 14, ce qui est légèrement supérieur. Le nombre de générations n'est pas non plus déterminant. En effet, la moyenne au sein des 30 groupes est de 4,3 unions mariées à Charleville. Cette moyenne s'élève à 4,9 au sein des six groupes avec des naissances illégitimes. Encore une fois, la moyenne est supérieure, mais dans de faibles proportions. Il est possible qu'il existe donc un léger biais, mais il ne peut suffire à expliquer la fréquence des conceptions hors mariage.

Tableau 123 : comparaison des 30 groupes patronymiques de métallurgistes à partir de l'occurrence de naissances hors mariage (corpus généalogique, 1740-1890)

Groupe patr.	N unions connues	N générations	N Naissances hors-mariage	Sur n générations	Conception préuptiale	épouses - 21 ans*	Mariage mixte analphabètes*	Mariage homogames analphabètes*	Journaliers *
Bar 2	9	5	2	1	non	non	non	non	non
Bara	8	4	non	-	non	non	non	oui	non
Bartholomé	13	6	2	2	1	non	non	non	non
Baudelot 1	19	4	non	-	non	oui	oui	oui	oui
Baudet 2	16	6	2	2	1	non	non	non	non
Bocquet 1	9	3	non	-	non	non	oui	oui	non
Bourcier	13	3	non	-	non	non	oui	oui	non
Bourguin	7	4	non	-	non	non	non	non	non
Brezol	13	4	non	-	non	non	non	non	non
Godefrin	17	5	non	-	non	oui	non	oui	non
Gombeaux	18	4	3	1	non	non	non	oui	non
Grosselin 1	12	5	non	-	non	non	non	oui	non
Mabille 2	11	4	3	3	non	non	oui	oui	non
Magotiaux	8	4	non	-	non	non	non	non	non
Manicourt 2	8	3	non	-	non	non	non	oui	non
Migeot 1	13	3	non	-	non	non	oui	oui	oui
Moreau	16	6	non	-	non	non	oui	non	non
Naudin	13	5	non	-	non	non	non	non	non
Ninnin	15	5	non	-	non	oui	non	oui	non
Pelerin 1	21	6	non	-	non	oui	non	oui	non

Regnault	14	4	non	-	non	non	non	oui	non
Pichon	21	4	non	-	non	oui	oui	non	non
Plançon	10	2	non	-	2	non	oui	oui	non
Ponsart 1	13	4	non	-	non	oui	oui	oui	non
Ponsignon	6	3	non	-	non	non	non	oui	non
Rasquin 1	19	5	non	-	non	non	oui	non	non
Raulin	14	5	2	2	non	oui	oui	oui	non
Renault	6	3	non	-	non	non	non	non	non
Taton	12	5	non	-	non	non	non	oui	non
Tisserand 2	16	4	2	2	non	oui	oui	oui	non

* sur au moins deux générations successives

Les autres indicateurs mis en avant dans les chapitres précédents ne semblent pas non plus vraiment corrélés. Les mariages d'époux analphabètes, soit mixtes (un seul époux analphabète) soit homogames (deux époux analphabètes), ne se retrouvent que pour trois des six groupes : les Mabilles 2, les Raulin et les Tisserand 2. Les Gombeaux ne présentent qu'un seul mariage homogame, ce qui ne permet pas de voir une réelle persistance familiale de l'analphabétisme chez eux. Dans les 24 groupes qui ne connaissent pas de naissance hors mariage, six présentent les deux types de mariages et 10 présentent l'un des deux. Il est donc impossible de voir une corrélation claire entre la persistance de l'analphabétisme et les naissances illégitimes.

Nous avons vu précédemment que les journaliers étaient deux fois plus nombreux à avoir des filles qui devenaient des mères célibataires que le reste de la population (cf tableau 115). On peut donc observer ici si certains groupes ont exercé ce métier sur au moins deux générations. Comme pour l'analphabétisme, aucune relation ne paraît vraiment significative : seulement deux groupes patronymiques (Baudelot 1 et des Migeot 1) ont connu au moins deux générations de journaliers. Mais aucun des six groupes avec des naissances illégitimes n'en faisait partie.

Enfin, si l'on regarde le mariage de femmes âgées de moins de 21 ans, la situation est similaire, avec une corrélation globalement peu convaincante. Seulement deux groupes ont connu deux générations de femmes mariées avant 21 ans et des naissances hors mariages : les Tisserand 2 et les Raulin.

Ces deux groupes patronymiques cumulent à la fois les naissances hors mariage, les épouses de moins de 21 ans et les époux analphabètes sur plusieurs générations. Ces deux groupes, non tressés entre, présentent donc une situation assez exceptionnelle.

La naissance d'au moins deux enfants naturels est au final peu courante chez les groupes de métallurgistes. Il est difficile d'expliquer les différences de parcours des groupes patronymiques à partir des critères du nombre d'union, de la capacité à signer, de la profession de journalier ou encore celui du mariage des femmes en dessous de 21 ans au XIX^e siècle.

Pour tenter de mieux les comprendre, nous pouvons comparer deux groupes de patronymiques qui ont presque le même nombre d'unions et de générations et dont les membres ont exercé leur métier en usine (des cloutiers et des ouvriers fondeurs) : d'une part les Mabilles

2, qui ont une forte pratique de naissances hors mariages et les Grosselin 1, d'autre part, qui n'en ont connu aucune à Charleville.

2. Deux cultures familiales différentes au sein de groupes de taille comparable

2.1. Les Grosselin 1 : l'absence de naissances illégitimes

Les Grosselin 1, habitant Charleville sur cinq générations mariées, ont déjà été présentés dans le chapitre sur l'analphabétisme. Ce groupe, composé en tout de 12 mariages, comptait quatre couples d'époux analphabètes sur trois générations. Comme les Mabilles 2, de nombreux hommes ont été des ouvriers de fabrique : des cloutiers et des fondeurs en cuivre. Cependant, il ne comprend fille-mère ni, en conséquence, aucune naissance hors mariage (Tableau 123).

La situation des Mabilles 2 est très différente avec de nombreuses naissances hors mariage.

Tableau 124 : tableau généalogique des Grosselin 1

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Jean Grosselin – Catherine Pieret	Marie Catherine Grosselin – (1) Jean Pierre Jacquet (cloutier) (1751) (2) Nicolas Colas (1764)	-	-	-	-
	Jeanne Françoise Grosselin – Pierre Douay (1751)	Scholastique Josephe Douay – Jacques Raucourt (1791)	-	-	-
		Jacques Joseph Albert Douay (<i>cloutier</i>) – Marie Anne Pia (<i>fruitière</i>) (1785)	Jacques Douay (compagnon charpentier) – Anne Augustine Chaumont (1819)	-	-
			Anne Françoise Josephe Douay – Jean Ponce Hureaux (armurier) (1821)	Hippolyte Hureaux (ouvrier chaudronnier) – Joséphine Lahure (1851)	Armance Joséphine Hureaux – Jules Lahure (contre-mâitre d’usine) (1869)
				Emile Hureaux (<i>chaudronnier</i>) – (1) Anne Marguerite Martin (<i>lingère</i>) (1879) (2) Charlotte Félicie Gaudier (1889) (3) Eutropie Ronsin (<i>cuisinière</i>) (1890)	

2.2. Les Mabilles 2 : trois générations de filles-mères et un honneur bafoué

Les Mabilles 2 ont plusieurs générations de filles-mères. Il est possible d'aborder la transmission générationnelle des naissances hors mariage à partir de la demande de séparation de corps de Joséphine Caroline Guery et Jules Balteaux en 1874, à la dernière génération de la famille.

Le 4 mars 1874, Joséphine Caroline Guery (1831-1904)⁷⁰⁶ demande la séparation de corps de son époux Jules Balteaux, marchand de bâches, pour plusieurs motifs, dont le principal est la brutalité et les injures depuis 1863, soit neuf ans après leur mariage qui a été noué le 23 décembre 1852⁷⁰⁷. Les outrages, accumulés depuis plus de dix ans, portent principalement sur la vie sexuelle de Joséphine Caroline Guery ; ce sont les plus détaillés dans le dossier. Une scène, en particulier, est mise en avant dans le dossier comme particulièrement grave car elle a rompu toutes les chances de réconciliation : devant leur fille de 19 ans, Jules Balteaux (1820- ?) a accusé sa femme de « débris de caserne, de coureuse » et l'a chassée du domicile conjugal en lui interdisant de revenir. Auparavant, d'autres paroles avaient été portées contre elles publiquement, notamment « en présence d'ouvriers » : il l'a qualifiée de « rouleuse, [...] de se faire suivre au grenier et à la cave par les locataires ». Il avait donc porté atteinte de façon grave à la réputation de sa femme. Les accusations sont d'autant plus blessantes qu'elles font écho à une histoire familiale d'enfants nés hors-mariages.

En effet, le 24 juin 1852, Caroline Guery, alors célibataire, donne naissance à un garçon nommé Henri Jules dans la maison de sa propre mère. Jules Balteaux reconnaît l'enfant comme le sien à leur mariage le 23 décembre 1852 (Tableaux 125 et 126). Il se trouve que la mère de Caroline, Joséphine Victoire Mabilles (1800-1877), et sa grand-mère, Marie Nicole Mabilles (1771-1827), avaient aussi été des mères célibataires.

Marie Nicole Mabilles se marie avec Lucien Savart (v.1767- ?) en 1805, mais ce dernier n'a jamais reconnu Joséphine Victoire Mabilles comme sa fille. Joséphine Victoire Mabilles a eu Marie Josephine Mabilles (la sœur de Joséphine Caroline Guery) avant son mariage, avec Jacques Guery en 1825. Ce dernier la reconnaît à la naissance et elle a donc reçu le patronyme Guery.

⁷⁰⁶ Aussi parfois orthographié Gueury dans les actes d'état civil de Charleville.

⁷⁰⁷ AD08, 4U 238, Ordonnance de non-conciliation Balteaux et Guery, 4 mars 1874.

Tableau 125 : tableau généalogique des Mabile 2

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4
Jean Louis Mabile (<i>cloutier</i>) – Jeanne Moreaux (1763)	Marie Nicole Mabile – Lucien Savart (<i>faiseur de bas</i>) (1805)	Joséphine Victoire Mabile – <u>Jacques Guery</u> (<i>cloutier</i>) (1825)	Marie Josephe Guery (<i>couturière</i>) – Nicolas Joseph Boisard (<i>loueur de chevaux</i>) (1854)
	Marie Magdeleine Mabile – <u>Jacques Guery</u> (<i>cloutier</i>) (1806)	-	Joseph Guery (garçon de magasin) – Augustine Françoise Hyckel (<i>repasseuse</i>) (1855)
	Jeanne Elizabeth Mabile – Rigobert Bourcier (<i>damasquineur</i>)	Jean André Bourcier (<i>cordonnier</i>) – Marie Dieudonnée Masson (1829)	Joséphine Caroline Guery (<i>couturière</i>) – Remy Jules Balteaux (<i>marchand de toiles</i>) (1852)
		Thérèse Bourcier – Jean Joseph Bourcier (<i>ouvrier tisserand</i>) (1828)	-

En surligné gris : les femmes ayant eu un enfant hors mariage

En souligné : même individu

Le soutien familial autour de ces naissances est sensible grâce à l'acte de naissance et l'indice du lieu de l'accouchement (tableau 126). En 1800, l'accouchement a lieu chez le père de l'accouchée, Jean Louis Mabile (v.1724-1802), cloutier, veuf et alors âgé de plus de 80 ans. En 1824, la naissance est au contraire chez le père de l'enfant, Jacques Guery, 53 ans et cloutier, à Montcy-Saint-Pierre⁷⁰⁸. Victoire Mabile demeure aussi à Montcy-Saint-Pierre, ce qui permet de penser que les parents vivaient en concubinage⁷⁰⁹. En 1852, le lieu de la naissance est, comme nous l'avons dit, le domicile de la mère de l'accouchée.

Tableau 126 : les naissances naturelles dans le groupe patronymique Mabile 2

Ville	Date de naissance	Enfant	Mère	Age	Lieu de l'accouchement	Déclarant
Charleville	2/06/1800	Joséphine Victoire	Marie Nicole Mabile	28	chez le grand-père de l'enfant	sage-femme
Montcy-Saint-Pierre	28/04/1824	Marie Josephe	Joséphine Victoire Mabile	23	chez le père de l'enfant	père de l'enfant
Charleville	24/06/1852	Henri Jules	Joséphine Caroline Gueury	20	chez la grand-mère de l'enfant	sage-femme

L'union entre Jacques Guery et Joséphine Victoire Mabile est assez irrégulière en elle-même, même avant la naissance d'un enfant illégitime : en effet, Jacques Guery est son oncle par alliance et il est âgé de 30 ans de plus qu'elle. Sa première femme, tante maternelle de Victoire, est décédée en janvier 1821. Les articles 161 à 163 du Code civil de 1804 énoncent clairement l'interdit de mariage au sein de la famille⁷¹⁰ : les membres consanguins ou alliés en ligne collatérale au même degré (162). L'article 163 énonce « Le mariage est encore prohibé entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu ». Mais, au sens strict, les oncles et tantes alliés ont pu être considérés en dehors de cette interdiction. Le mariage est donc célébré le 26 septembre 1825 à Charleville et ne bénéficie d'aucune dispense. La naissance d'un enfant a précédé de peu le retour à Charleville : elle a peut-être favorisé une réconciliation avec la famille. Les témoins au mariage sont choisis en partie dans la famille de Victoire Mabile : Lucien Savart, le beau-père de Victoire, qui a été aussi présent au premier mariage de Jacques Guery en 1806 ; et Rigobert Bourcier, l'oncle par alliance de Victoire, époux de la deuxième sœur de sa mère.

⁷⁰⁸ Cette ville est située à moins de 5 km au nord de Charleville, les deux villes étant séparées par la Meuse.

⁷⁰⁹ AD08, Etat civil, Montcy-Saint-Pierre, Actes de naissance, an XI-1847, 2E299 2, numérisé et en ligne sur <https://archives.cd08.fr>.

⁷¹⁰ Code civil de 1804, Livre Premier, Titre V, Chapitre Premier, articles 161 à 163.

Enfin, il est possible d'observer un dernier mariage qui peut révéler le partage de valeurs communes sur les naissances hors mariage. Joseph Guery, le frère de Joséphine Caroline Guery, épouse en 1855 une femme qui était une enfant naturelle : Augustine Françoise Hyckel⁷¹¹. Si cette dernière et Joseph Guery n'ont pas eu d'enfant avant leur mariage, le choix du conjoint de Joseph Guery fait écho avec l'histoire de sa propre mère et de sa grand-mère. Les deux histoires familiales permettent de comprendre que les parties partageaient un monde d'expériences communes et probablement les mêmes valeurs.

Si l'héritage familial de Joséphine Caroline Guery n'est pas énoncé clairement dans le dossier de demande de séparation, il est difficile de ne pas mettre en lien l'atteinte à sa réputation et l'histoire de sa famille. Les Mabilles 2 se sont distingués avec une culture familiale favorable aux naissances hors mariage, et Jules Balteaux a utilisé cette culture pour insulter sa femme et demander la séparation. Ce groupe familial montre également qu'il est plus efficace de considérer les naissances illégitimes à partir du contexte familial que de façon isolée pour comprendre ces événements : certes, ils relèvent de l'histoire individuelle, mais il y a clairement des tendances sur plusieurs générations à reproduire ce type de comportement sexuel.

Les Mabilles 2 et les Grosselin 1 sont donc dans des positions sociales assez similaires et pourtant, leurs pratiques sont très différentes. Les Mabilles 2 apparaissent avoir une culture familiale acceptant les relations sexuelles des femmes hors mariage et la naissance d'enfants naturels, tandis que les Grosselin 1 ont une culture familiale qui est celle du respect du cadre du mariage pour la conception d'enfants.

Ces études de cas des groupes de métallurgistes mettent en évidence que le contexte familial est nécessaire pour comprendre les conceptions et naissances illégitimes. Dans un même milieu social, les pratiques s'exprimaient différemment en fonction des familles, au point qu'il est possible de parler d'une culture familiale des naissances hors mariage particulière à certaines familles comme les Mabilles 2.

⁷¹¹ Elle est née le 27 avril 1833 au domicile de ses grands-parents maternels à Charleville.

Conclusion

Entre 1740 et 1890, les naissances illégitimes et conceptions pré-nuptiales observées dans notre échantillon sont assez marginales : seulement 1% des 3220 époux et épouses sont nés sans père. Si on observe bien une augmentation à partir des années 1800 (ce qui correspond à des naissances à partir de 1770), il existe ensuite un plateau autour de 2% en moyenne jusqu'en 1859. Ensuite taux diminue légèrement autour d'un 1%.

Il faut mettre ces données en corrélation avec le pourcentage de mariage légitimant des enfants au sein des 3220 mariages : quasiment inexistant avant 1779, ils sont environ 2,3% des mariages entre 1780 et 1890, avec deux pics à 3,5% en 1820-1829 et 1840-1849. Même si ces proportions restent très faibles, cela est significatif d'une évolution dans les comportements sexuels à partir de la fin du XVIII^e siècle. On remarque également à partir de 1830 que le nombre moyen d'enfants légitimés par mariage est supérieur à un. Parallèlement, d'après les informations que nous avons pu réunir sur les dates de naissances des conjoints à partir des 3220 mariages et des actes de décès au XIX^e siècle, il existe 31 femmes mariées enceintes de trois mois ou plus au moment du mariage (soit 0,9% des épouses). Elles sont les nombreuses entre 1770 et 1839 (23 sur un total de 31). La moitié des cas se concentrent entre 1790 et 1839 (17 épouses). Ensuite, elles deviennent très rares (5 cas entre 1840 et 1890) alors que les mariages avec légitimation d'enfants augmentent. Cela semble refléter également une plus grande acceptation des naissances hors mariage et moins de mariages précipités dans l'anticipation d'une naissance proche.

Grâce à la reconstruction généalogique, il est possible de connaître la situation familiale des 53 filles-mères nées au sein des 215 groupes patronymiques. Âgées en moyenne de 23 ans, 92% d'entre elles ont au moins un parent en vie. 23% d'entre elles n'ont plus de mère et 39% n'ont plus de père. Si 20% des femmes ont avec certitude accouché chez leur concubin, plus de 30% d'entre elles ont accouché chez un membre de leur famille (les pères et mères, ou, moins fréquemment un frère ou une belle-mère). Cela va à l'encontre de l'idée qu'elles étaient totalement isolées. Il est nécessaire de rappeler que l'absence de maternité à l'hospice de Charleville, au contraire de Mézières, a certainement aussi joué dans la nature de l'échantillon : seules sont connues les femmes qui descendent de familles sédentaires et qui ont un parcours aussi relativement stable dans la ville, même si plusieurs naissances ont eu lieu en dehors de Charleville.

Les statistiques au sein des 215 groupes patronymiques permettent d'éclairer efficacement les occurrences répétées de conceptions hors mariage dans certains groupes : seulement 18 groupes (soit 8% du total) ont des naissances illégitimes sur au moins deux générations. Ces 18 groupes concentrent 72% du total des naissances hors mariage. Il est donc pertinent de poser la question d'une influence du milieu familial, c'est-à-dire d'une culture familiale spécifique, dans l'occurrence de ces événements.

Les trois études de cas des groupes patronymiques qui se distinguent avec des conceptions pré-nuptiales mettent en évidence que les pratiques ne sont pas seulement transmises en lignées descendantes, mais aussi partagées dans la constellation de la parenté, par les oncles et tantes, par les frères et sœurs, et même les cousins germains, voire ceux issus de germains. Certes, au XIX^e siècle, les filles-mères sont davantage issues de milieux populaires, où le métier est en majorité ouvrier, dans le petit artisanat, ou encore journalier que l'ensemble des épouses. Mais la profession et le milieu social seuls ne sont pas des facteurs suffisants pour saisir le phénomène, qui se concentre dans certaines lignées familiales. L'observation des naissances et conceptions hors mariage au sein des 30 groupes patronymiques caractérisés par des métiers de la métallurgie confirment l'absence de corrélation entre la catégorie socio-professionnelle et la probabilité d'observer des naissances hors mariage. Si une minorité d'entre eux avait des naissances illégitimes, les profils étaient très différents. Le nombre d'unions et de générations mariées à Charleville entre 1740 et 1890 n'ont pas non plus été efficaces pour expliquer la diversité des pratiques familiales.

Les études de cas ont révélé plusieurs fois l'union d'époux qui avaient des mêmes expériences de conceptions hors mariage dans leurs familles. Comme le conclut Sandro Guzzi-Heeb pour les familles du canton du Valais : « *L'amour et le mariage sont dévolus à certaines formes de proximité et de confiance, qui présupposent des valeurs partagées, des identités communes et des réseaux mutuels* »⁷¹². Les repères acquis durant l'enfance, auprès des pères et mères, des grands-parents, ou des autres membres de la parenté, peuvent être renforcés par le choix du conjoint. Le partage de valeurs, à l'origine de ces pratiques hors mariages, révèle qu'une communauté portait des normes propres dans les choix de vie et dans ce qui était acceptable en matière de sexualité et de vie familiale.

⁷¹² « Love and marriage devolved to certain kinds of proximity and trust, which presupposed shared values, common identities, and mutual networks”: Sandro Guzzi-Heeb, “Kinship Transition and Political Polarization: The Spread of Radicalism in the Swiss Alps”, *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 47, n°1, 2016, p. 50.

Chapitre VII Les mariages entre parents et cultures familiales

Introduction

L'échantillon, suivi sur 150 ans et sur deux à sept générations, permet d'observer des unions entre des époux apparentés. Dans notre échantillon de 215 groupes patronymiques entre 1740 et 1890, elle est observable à travers deux principaux types de mariages : l'union entre conjoints consanguins et celle entre des affins.

Le mariage consanguin désignera dans notre étude l'union entre des individus apparentés entre le 1^{er} et le 4^e degré de droit canon. Leurs époux ont donc un ancêtre en commun. Nous utiliserons également l'expression de mariage entre affins, pour désigner toutes les unions entre individus apparenté par l'alliance, entre le 1^{er} et le 4^e degré de droit canon⁷¹³. Dans notre étude, la plupart de ces mariages est noué entre deux frères et deux sœurs : dès lors, seul le second mariage est réellement considéré comme un mariage entre affins, puisque la parenté a été créée par le premier mariage. Cependant, si les deux mariages ont lieu dans un délai de 24 heures, ils sont tous deux considérés comme des mariages entre affins. Ces deux types de pratiques matrimoniales seront désignés par l'expression de « mariages remarquables ».

Ces unions posent deux questions fondamentales en histoire de la famille : l'existence de comportements matrimoniaux endogames, leurs évolutions au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, et la place de l'exemple des pratiques familiales parmi les facteurs qui expliquent ces mariages. De longs débats historiographiques en histoire et en anthropologie historique ont tenté d'interpréter et structurer les nombreuses études régionales et nationales. Après la présentation d'une synthèse des principaux apports théoriques de ces débats, les statistiques de

⁷¹³ Les mariages entre affins sont souvent désignés comme renchaînement d'alliance, mais nous évitons cette expression dans un souci de clarté, car un mariage entre consanguins peut être qualifié également de renchaînement d'alliance, voir : Laurent Barry, *et al*, « Glossaire », *L'Homme*, vol. 154-155, avril-septembre 2000. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/58> ; DOI : 10.4000/lhomme.58, p. 722. Signalons que Michaël Gasperoni est revenu sur cette définition et définit plus largement le renchaînement d'alliance comme le « mariage entre individus qui ont en commun un parent, qu'il soit généalogiquement proche ou plus lointain » (« *matrimonio tra individui che abbiano in comune un affine, genealogicamente vicino o più distante* ») : Michaël Gasperoni, « Storia economica e sociale delle popolazioni in età moderna e digital humanities: un percorso di ricerca », in Alessio Fornasin, Michaël Gasperoni (dir.), *Dalla fonte al database: per una storia economica e sociale delle popolazioni*, Saint-Marin, Centro Sammarinese di Studi Storici, 2019, p. 143-163, p. 148, note 11.

l'occurrence des mariages entre parents dans l'échantillon des 215 groupes patronymiques reconstitués entre 1740 et 1890 permettront d'avoir une base de réflexion avant d'émettre l'hypothèse de l'existence de cultures familiales. Les statistiques permettent de placer le contexte historique au cœur de la réflexion : elles indiquent les franges socio-professionnelles de la population les plus concernées et précisent l'occurrence de la pratique dans le contexte chronologique. Elles permettront de voir si des groupes patronymiques concentrent ces mariages entre parents proches et si la pratique se transmet au fil des générations. Enfin, des études de cas donneront des éléments précis éclairant les enjeux présents dans ces types de mariages, au sein de plusieurs groupes de parenté qui se sont appropriées différemment cette pratique.

I. Historiographie : interpréter les mariages entre parents proches (mi-XVIII^e- début XIX^e siècle)

Avant de présenter les interprétations et les modèles explicatifs de ces mariages, nous pouvons présenter la hausse des mariages consanguins aux XVIII^e et XIX^e siècles qui a été démontrée dans de nombreuses enquêtes historiques.

1. Une hausse des mariages consanguins aux XVIII^e et XIX^e siècles

Les études d'histoire sociale, d'anthropologie ou d'histoire de la parenté et de la famille se sont fixées comme objectif, depuis longtemps, l'estimation du nombre de ces mariages, qui sont en moyenne minoritaires en Europe, mais qui augmentent partout à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

En 1948, Jean Sutter et Léon Tabah ont compilé des estimations d'historiens de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle en France : seulement 1 à 5% des mariages au XIX^e siècle, selon les localités, étaient entre parents proches⁷¹⁴. Leur propre étude statistique sur la période 1926-1945, à partir des demandes de dispense des diocèses, donne une fourchette comparable : 1,76 % pour toute la France, avec des taux légèrement plus hauts dans les « lieux

⁷¹⁴ Jean Sutter, Léon Tabah, « Fréquence des mariages consanguins en France », *Population*, vol.3, n°4, 1948, p. 607-630, en particulier p. 608 et 611 : les mariages consanguins sont connus grâce aux sources des diocèses ; il s'agit donc des mariages ont nécessité une dispense pour consanguinité, soit entre individus apparentés entre le 1^{er} et 4^e degré du droit canon.

étroits », à savoir les îles et les départements ruraux sans grand centre urbain (6 % pour la Corse, 4 % pour le Morbihan). Les Ardennes faisaient partie des départements où ces mariages étaient les moins nombreux avec seulement 0,82% des mariages. En 1986, Jean-Marie Gouesse a observé un « pôle de proche endogamie » en Europe, entre le nord de la France jusqu'aux Pays-Bas autrichiens, où, à partir du second XVIII^e, il compte un grand nombre de cas de dispenses pour les deux premiers degrés de parenté⁷¹⁵. La France apparaît l'un des pays où la hausse du nombre des mariages consanguins était parmi les plus fortes dans le second XIX^e siècle : « De 1854 à la Première Guerre mondiale, il a été célébré, et en France seulement, au moins deux fois plus de mariages entre proches parents qu'à la fin de l'Ancien Régime dans l'Europe catholique »⁷¹⁶. Le taux des mariages entre parents proches était de 2 pour mille en 1766-1768 et 17 pour mille cent ans plus tard (1866-1868) ; ensuite, le taux se maintient à 15 pour mille jusqu'en 1885. Alain Bideau a aussi noté que la proportion des mariages entre parents augmentait entre la fin du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle : elle était de 7,3% entre 1750 et 1799 dans cinq villages de la Valserine, 9,5% entre 1800 et 1850, puis 7,7% entre 1850 et 1899⁷¹⁷. Il existerait donc là une baisse dans le second XIX^e siècle. Mais ce phénomène n'était pas que français : à Salamanque entre 1871 et 1899, Raúl Román Sanchez a observé 96 dispenses pour consanguinité conservées au diocèse, pour une population urbaine de 18 000 à 23 000 habitants, ce qui fait environ 1,04 % des habitants concernés par la pratique⁷¹⁸. Dans la Hollande rurale du XIX^e siècle, Frans Van Poppel, Kees Mandemakers et Hilde Bras ont montré que les mariages entre parents représentaient une minorité : dans un échantillon de mariages sur trois générations, 2% d'entre eux étaient entre des cousins germains⁷¹⁹. Dans un échantillon de mariages sur deux générations, 4% des époux étaient dans un échange entre fratries. Le pic de ces mariages entre fratries a été atteint entre 1890 et 1900 avec 5% de l'ensemble des mariages.

⁷¹⁵ Il distingue deux autres pôles : l'un en Italie centrale, l'autre dans la moitié sud de la péninsule ibérique : Jean-Marie Gouesse, « Mariages de proches parents (XVI^e-XX^e siècle). Esquisse d'une conjoncture », in *Le modèle familial européen. Normes, déviations, contrôle du pouvoir. Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma* (1984), Rome, École française de Rome, 1986, p. 31-61, p. 36.

⁷¹⁶ *Ibid.*, p. 49 : les « parents proches » désignent dans son étude les individus apparentés entre le 1^{er} et le 4^e degrés de parenté (consanguine et affine) du droit canon.

⁷¹⁷ Les mariages entre parents concernent ici aussi les parents jusqu'aux quatre degrés de parenté du droit canon : Alain Bideau, Guy Brunet, Evelyne Heyer, *et al.*, « La consanguinité révélateur de la structure de la population. L'exemple de la vallée de la Valserine du XVIII^e siècle à nos jours », *Population*, vol. 49, n^o1, 1994, p. 145-160, p. 147.

⁷¹⁸ Raúl Román Sanchez, *Dispenses matrimoniales en la Diocesis de Salamanca, 1871-1899 (Extracto)*, Universidad pontificia de Salamanca, Thèse, Universidad P. De Salamanca, 2005, p. 59-61.

⁷¹⁹ Hilde Bras, Frans Van Poppel, Kees Mandemakers, « Relatives as spouses: preferences and opportunities for kin marriage in a Western society », *American Journal of Human Biology*, vol. 21, n^o6, nov/déc 2009, p. 793-804, p. 800-802.

Une notion apparaît dans de nombreuses études : celle de l'isolat⁷²⁰. En effet, les demandes de dispenses présentées aux autorités religieuses catholiques sont claires : la raison invoquée est souvent celle de l'« étroitesse du lieu », un motif reconnu par le droit canon. Les possibilités de trouver un conjoint sont restreintes, contraignant à se tourner vers un cousin ; en plus de la contrainte démographique, le but de ces mariages peut être aussi de renouveler l'amitié ou de terminer un conflit entre familles qui partagent un même lieu et une histoire commune, comme dans les villages alpins du diocèse de Côme entre le XVI^e et le XVIII^e siècle où « l'étroussure de lieu » représente 76% des motifs invoqués parmi les 415 cas de consanguinité entre 1631 et 1655⁷²¹. D'autres localités en Europe voient aussi ce même phénomène : ainsi à la Roche-Guyon, dans le Vexin français, au XVIII^e siècle, Marion Trévisi a compté 19 dossiers de l'officialité de Pontoise qui concernait ce village de 900 habitants ; les principales causes évoquées étaient l'âge de la future épouse et la petitesse du lieu⁷²². À partir du pape Paul V, cet argument est considéré comme valable si le village contient moins de 300 feux, soit 1500 âmes⁷²³. L'étude de Castell de Guadalest, dans le royaume de Valence, porte aussi sur une population d'environ 1 300 habitants en 1787 relativement isolée parce que rurale et montagnaise : les demandes de dispenses de consanguinité étaient particulièrement nombreuses entre 1750 et 1759 puisqu'elles représentaient 57 % des mariages. Mais ensuite la part des mariages avec dispense de consanguinité diminue : 29 % entre 1780 et 1789, 17% entre 1790 et 1799 et finalement une stabilisation avec 20% entre 1800 et 1809⁷²⁴. La diminution des demandes de dispense est à imputer, selon l'auteur, à la croissance de la population. Cela est confirmé par exemple dans le diocèse de Clermont étudié par Abel Poitrineau. Il observe que certaines localités montagnardes proches Clermont demandent davantage ces dispenses : à

⁷²⁰ Jean Sutter, « Fréquence de l'endogamie et ses facteurs au XIX^e siècle », *Population*, vol. 23, n°2, 1968, p. 303-324.

⁷²¹ Raul Merzario, *Il paese stretto: strategie matrimoniali nella diocesi di Como*, Turin, Giulio Einaudi, 1981, p. 96-08. Comme l'exprime un témoignage dans une demande de dispense en 1579 : « *ma lo fanni tutti li parenti suoi volontera per star in bona amicitia fra loro et non per innamoramento de loro giovani, né per forza alcuna, ma per la bona amicitia che fra de loro sempre è stata* » (témoignage du 13 mars 1579 de Pietro Ruffoni di Gerola) : p. 23.

⁷²² Marion Trévisi, « Le mariage entre parents à La Roche-Guyon (Vexin français) au XVIII^e siècle : une étude de la perception du lien de parenté dans le cas des mariages avec dispense », in Christophe Duhamelle, Jürgen Schlumbohm, *Eheschließungen im Europa des 18. und 19. Jahrhunderts, Muster und Strategien*, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 2003, p. 241-265, p. 253.

⁷²³ Alain Lottin, *La désunion du couple sous l'Ancien Régime. L'exemple du Nord*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2019 (1975), p. 49.

⁷²⁴ J. Primitivo Alberola Pla, « Familia y matrimonio en la Valencia Moderna. Apuntes para su Estudio », in Pierre Villar (dir.), *La Familia en la España mediterránea (siglos XV-XIX)*, Barcelone, Editorial Critica, 1987, p. 94-128, p. 121-122.

Compains, il y a 19,1% de mariages consanguins, seulement 9,5% à Job, mais presque le double (17,4%) à Les Martres sur Morge dans le second XVIII^e siècle⁷²⁵.

Le monde rural a été également un terrain d'analyse des mariages entre affins et entre parents consanguins. Jean-Marc Moriceau compte parmi 300 ménages de laboureurs entre 1650 et 1749, 13 % de mariages consanguins, dont une majorité entre apparentés au 3^e degré ou du 3^e au 4^e degré de consanguinité⁷²⁶. Il semble également que la consanguinité et le repli sur soi aient été un comportement de réaction à une crise économique et sociale : des familles de certains secteurs (vignerons, laboureurs, artisans) ont eu tendance à nouer ce genre de mariage pour protéger, vraisemblablement, leurs propriétés. Cela a été observé par Jérôme-Luther Viret au XVII^e siècle dans les familles d'Ecouen et Villiers-le-Bel⁷²⁷. Il utilise la notion de « bassin d'alliance » pour parler des familles qui s'unissent souvent entre elles : il observe quatre grands bassins d'alliance, dont un de vignerons et marchands de fruits, un de laboureurs, un d'artisans qualifiés et un dernier composé de commerçants, officiers et grands fermiers-laboureurs. Il explique la constitution de ces bassins par « l'existence de dynasties professionnelles et la tendance à l'endogamie socioprofessionnelle »⁷²⁸.

L'endogamie et les stratégies économiques derrière les mariages consanguins ont également été étudiées dans le milieu urbain, particulièrement dans la société industrielle du XIX^e siècle. Dans les populations urbaines, on observe fréquemment que les mariages consanguins sont un moyen de concentrer un patrimoine, et en particulier des capitaux financiers pour les entrepreneurs. Jean-Pierre Hirsch a ainsi étudié la stratégie de concentration du patrimoine par le mariage consanguin des patrons du textile lillois au XIX^e siècle, par exemple chez les Charvet (originaires du Dauphiné) et les Fockedey (originaires de Dunkerque)⁷²⁹. Sa réflexion est poussée jusqu'à un aboutissement purement économique : le contrat de mariage était une forme d'association comme le contrat de société, qui lui, devait

⁷²⁵ Abel Poitrineau, « Le mariage auvergnat travers les dispenses de consanguinité du diocèse de Clermont-Ferrand au XVIII^e siècle », in Paul Viallaneix, Jean Ehrard (dir.), *Aimer en France, 1760-1860, Actes du colloque international de Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, Faculté des lettres et sciences humaines, 1980, p. 435-444.

⁷²⁶ Jean-Marc Moriceau, *Les fermiers d'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1994, p. 714.

⁷²⁷ Martine Segalen, Philippe Richard, « Un isolat aux portes de Paris : mariage et société à Nanterre entre 1750 et 1850 », in Jean-Pierre Bardet, François Lebrun, René Le Mée (dir.), *Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, PUF, 1993, p. 497-515. Jérôme Luther Viret, *Valeurs et pouvoir. La reproduction familiale et sociale en Île-de-France. Ecouen et Villiers-le-Bel (1560-1685)*, Paris, PUPS, 2004, p. 331-348.

⁷²⁸ Jérôme Luther Viret, *op. cit.*, p. 339.

⁷²⁹ Jean-Pierre Hirsch, *Les deux rêves du commerce : entreprise et institution dans la région lilloise, 1780-1860*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1991, p. 303-312, p. 304-305.

pallier l'impossibilité d'alliance au 1^{er} degré⁷³⁰. En effet, il compte que les associations familiales étaient en majorité des alliances entre des membres de la famille proche (frères, sœurs, belle-sœur/beau-frère, fils, fille). Ainsi en 1846, une seule société allie des époux, mais 19 allient des frères et sœurs. Ce phénomène augmente vingt ans plus tard : en 1866, trois associations étaient des couples, pour 16 père/fils (ou mère/fille), 4 entre beaux-frères (belles-sœurs) et 78 entre frères et sœurs. Dans la bourgeoisie anglaise du XIX^e siècle, Léonore Davidoff et Catherine Hall soulignent aussi, de façon générale, la forte proximité de l'association d'affaire et le mariage, qui peut expliquer *in fine* l'intérêt de nouer des mariages entre consanguins ou affins. Les associés étaient considérés comme des « frères »⁷³¹ ; le groupe était noué par l'amitié et des relations d'affaire entre associés, mais aussi par des relations familiales nouées entre eux : « Cette fluidité servait à créer un entrelacs de ressources matérielles et économiques, qui resserrait les liens personnels sur la base du bien-être commun »⁷³². En effet, ce groupe est donc fondé sur des intérêts personnels et économiques communs ; cela permet de favoriser les actions économiques pour développer leur entreprise ainsi que de renforcer une identité sociale construite par l'entre-soi. Les femmes ne pouvaient pas avoir de rôle actif dans la gestion de l'entreprise, mais elles avaient un accès à la propriété et elles pouvaient donc créer des ponts entre les groupes de parenté et créer alors de nouvelles associations financières.

Dans cette perspective, Cyril Grange a consacré plusieurs articles à l'étude de la consanguinité dans les réseaux matrimoniaux de la bourgeoisie juive parisienne dans la seconde moitié du XIX^e siècle, en utilisant notamment le logiciel de représentation et de modélisation Puck⁷³³. Les réseaux entre ces grandes familles de banquiers ou de financiers étaient créés par des mariages consanguins et affins. Les alliances entre individus qui portaient le même patronyme a eu tendance à diminuer au fil du XIX^e siècle, passant de 30,4% des mariages entre 1770-1849 à 12,9 % entre 1850 et 1899, avec la famille Sée qui se distingue clairement par la

⁷³⁰ *Ibid.*, p. 313.

⁷³¹ Léonore Davidoff, Catherine Hall, *Family Fortunes, Hommes et femmes de la bourgeoisie anglaise, 1780-1850*, traduit par Christine Wünscher, Paris, La Dispute, 2014, p. 201.

⁷³² *Ibid.*, p. 215.

⁷³³ Cyril Grange, « Les réseaux matrimoniaux intra-confessionnels de la haute bourgeoisie juive à Paris à la fin du XIX^e siècle », *Annales de démographie historique*, vol. n° 109, no. 1, 2005, p. 131-156 DOI : [10.3917/adh.109.0131](https://doi.org/10.3917/adh.109.0131) ; Cyril Grange, Michael Houseman, « Objets d'analyse pour l'étude des réseaux de parenté : une application aux familles de la grande bourgeoisie juive parisienne XIX^e-XX^e siècles », *Annales de démographie historique*, vol.116, 2008, p. 105-144. <https://doi.org/10.3917/adh.116.0105> ; Klaus Hamberger, Michael Houseman, Cyril Grange, « La parenté radiographiée », *L'Homme*, 191, 2009, p.107-137, DOI : <https://doi.org.janus.bis-sorbonne.fr/10.4000/lhomme.22205>.

pratique fréquente de ces mariages dans le premier XIX^e siècle⁷³⁴. Les mariages entre affins représentaient 20% des mariages entre 1820 et 1839, ils varient ensuite entre 5 et 15% entre 1840 et 1899⁷³⁵. Ces stratégies matrimoniales répondaient à un besoin de favoriser les alliances économiques.

Enfin, Lucca Rappo a aussi constaté cette hausse des mariages consanguins (entre le 1^{er} et le 4^e degré de parenté de droit canon) au sein de la population de la paroisse rurale et protestante de Corsier-sur-Vevey, dans le comté de Vaud, entre 1691 et 1840⁷³⁶. Dans cette population d'environ 2000 à 2500 habitants entre la fin du XVIII^e siècle et le premier tiers du XIX^e siècle, les mariages consanguins représentent 2,77% des unions entre 1691 et 1740, 2,74% entre 1741 et 1790, et enfin 7,01 % entre 1791 et 1840⁷³⁷. Se marier avec un cousin était plus fréquent au sein des élites locales en 1781 (un tiers d'entre eux avaient épousé une cousine) et 1832 (un peu moins de 29% des conseillers)⁷³⁸. Il existe donc une possibilité de création d'une pratique spécifique à un certain milieu social.

De nombreux historiens et anthropologues ont cherché à comprendre pourquoi des mariages consanguins étaient noués, pourquoi ce comportement minoritaire dans la plupart des sociétés continuait à persister et aussi pourquoi on observe une hausse à partir de la fin de l'époque moderne.

⁷³⁴ Cyril Grange, « Les réseaux matrimoniaux intra-confessionnels... », *art. cit.*, p. 138.

⁷³⁵ *Ibid.*, p. 144.

⁷³⁶ Lucas Rappo, « Matrimonial alliances in Corsier-sur-Vevey (Switzerland) during the 18th and 19th centuries : an evolution towards close kin », *Revista de Demografia Histórica*, XXVII, II, 2019, p. 119-155. Voir aussi sa thèse de doctorat : « Parenté, proximité spatiale et liens sociaux de l'Ancien Régime à la Suisse moderne. Le cas de Corsier-sur-Vevey de 1700 à 1840 », Thèse de doctorat, Université de Lausanne, 2021.

⁷³⁷ *Ibid.*, p. 129-133.

⁷³⁸ Ces deux dates ont été choisies pour l'analyse des membres du conseil municipal et les mariages considérés ici sont seulement entre le 1^{er} et le 4^e degré de parenté. Avec l'affinité, les proportions : *Ibid.*, p. 140-143.

2. Expliquer les facteurs et l'évolution des mariages remarquables aux XVIII^e et XIX^e siècles

2.1. Les deux principales théories inspirées de l'anthropologie historique

L'anthropologie française pose la question du rôle de la parenté dans le choix du conjoint⁷³⁹ à partir des travaux d'ethnologie de Claude Lévi-Strauss et de Françoise Héritier⁷⁴⁰, ainsi que leurs successeurs comme Maurice Godelier ou Laurent Barry⁷⁴¹. L'anthropologie a renouvelé les réflexions en histoire de la famille en Occident en posant la question des structures⁷⁴². Les réflexions théoriques ont tendance alors à se concentrer sur les généalogies et l'observation des bouclages consanguins⁷⁴³. Deux principaux modèles issus de l'anthropologie historique portent les principaux éléments de réflexion.

a. La théorie de Gérard Delille

L'historien Gérard Delille propose des règles de fonctionnement de la parenté en Europe entre le Moyen Age et l'époque moderne. Ses études principales ont porté une grande partie des familles de Manduria, dans les Pouilles⁷⁴⁴, mais, au fil de ses travaux, il a convoqué de nombreux exemples dans toute l'Europe : par exemple, les familles de la noblesse locale des Antonelle et des Icard, à Arles, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, reconstituées par Auguste

⁷³⁹ voir aussi la synthèse de Laurent Barry :, « Un demi-siècle s'est écoulé... », *L'Homme* [En ligne], 154-155, avril-septembre 2000, URL : <http://journals.openedition.org/janus.bis-sorbonne.fr/lhomme/19> ; DOI : <https://doi-org.janus.bis-sorbonne.fr/10.4000/lhomme.19>.

⁷⁴⁰ Claude Lévi-Strauss, « Histoire et ethnologie », *Annales. Histories, Sciences Sociales*, vol. 38, n°6, 1983, p. 1217-1231 ; Françoise Héritier, *L'Exercice de la parenté*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1981.

⁷⁴¹ On peut citer notamment Maurice Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, Paris, Fayard, 2004 ; id., *Au fondement des sociétés humaines : ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Flammarion, 2010 ; id., *L'interdit de l'inceste à travers les sociétés*, Paris, CNRS Editions, 2021 ; Laurent Barry, *La parenté*, Paris, Gallimard, 2008.

⁷⁴² Pour une synthèse historiographique de l'anthropologie des structures de la parenté en Occident, voir : Élie Haddad, « Deux modèles récents de la parenté à l'épreuve de la noblesse française d'Ancien Régime », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], 09 | 2012, mis en ligne le 28 décembre 2012, consulté le 11 février 2022 ; DOI : <https://doi-org.janus.bis-sorbonne.fr/10.4000/acrh.5086>.

⁷⁴³ Le bouclage est « formellement synonyme de mariage consanguin [et] dans l'usage l'expression désigne plus particulièrement toute union dans la parenté cognatique compatible avec les catégories prohibées des systèmes semi-complexes ou complexes » : Laurent Barry, *et al.*, « Glossaire », *art. cit.*, p. 721-732.

⁷⁴⁴ Gérard Delille, *Famille et propriété dans le royaume de Naples (XV^e-XIX^e siècle)*, Rome/Paris, Ecole Française de Rome -Éditions de l'EHESS, 1985 ; id., *Le Maire et le prieur : pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale (XV^e-XVIII^e siècle)*, Rome/Paris, École Française de Rome-Éditions de l'EHESS, 2003. Voir aussi : id. « Représentation, généralisation, comparaison Sur le système de parenté européen », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 62, no. 1, 2007, p. 137-157.

Baron du Roure au début du XX^e siècle⁷⁴⁵, ou encore plusieurs familles de Langres au XVIII^e siècle⁷⁴⁶.

Le principe général qu'il observe est celui d'un système de parenté qui respectait généralement les degrés prohibés par l'Église au Moyen Age et jusqu'à la fin du XVII^e siècle : il remarque qu'on évite de se marier dans le « même nom », c'est-à-dire dans la parenté⁷⁴⁷. En réalité, l'interdiction de l'Église touchait également la parenté qui ne transmettait pas le nom : celle maternelle. Les bouclages consanguins, avant environ 1750, passaient par l'échange entre lignées alternées au-delà du 4^e degré. Les lignées alternées sont faites à partir de l'échange d'hommes ou de femmes entre deux groupes, de façon alternée⁷⁴⁸. Gérard Delille considère que « les échanges entre lignées alternées constitue bien l'un des éléments fondamentaux du système de mariage dit européen »⁷⁴⁹.

À partir du second XVIII^e siècle, Gérard Delille constate un phénomène étonnant parce que contradictoire en apparence : une hausse de la consanguinité, concomitante (et résultant) de la dérégulation du système vers une multiplication des unions exogames⁷⁵⁰. Les échanges entre lignées alternées auraient été remplacés par la préférence des mariages avec la parenté proche : celle dans les limites du 4^e degré de consanguinité. Par exemple, la famille Pirson, alliée aux Le Pas de Sécheval, à Verviers, en Belgique : à force d'avoir multiplié les bouclages par mariages consanguins, les liens de parenté étaient tels que les deux familles furent obligées de chercher de nouveaux alliés en dehors de leur cercle étroit de parenté⁷⁵¹.

Gérard Delille observe également au XVIII^e la fin des grands lignages⁷⁵² caractérisant les familles nobles de l'époque médiévale et le début de l'époque moderne, sous l'effet de la

⁷⁴⁵ Auguste Baron du Roure, *Les Meyran et leurs alliances. Généalogies provençales d'après les documents originaux publiés par le baron du Roure*, Paris, 1907 cité par Gérard Delille, « Kinship, Marriage, and Politics », in David W. Sabeau, Jon Mathieu, Simon Teuscher (dir.), *Kinship in Europe. Approaches to long-term development*, New York/Oxford, Berghahn Books, 2007, p. 163-183.

⁷⁴⁶ Gérard Delille, « La France profonde. Relations de parenté et alliances matrimoniales (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 70, n° 4, 2015, p. 881-930.

⁷⁴⁷ Gérard Delille « Parenté et alliance en Europe occidentale. Un essai d'interprétation générale », *L'Homme*, 193, 2010, p. 75-136, p. 84.

⁷⁴⁸ Les lignées alternées sont masculines ou mixtes : Gérard Delille, « Échanges matrimoniaux entre lignées alternées et système européen de l'alliance : une première approche », in Jean-Luc Jamard, Emmanuel Terray, Margarita Xanthakou (dir.), *En substances. Textes pour Françoise Héritier*, Paris, Fayard, 2000, p. 219-252.

⁷⁴⁹ Gérard Delille, « Kinship, Marriage, and Politics », in David W. Sabeau, Jon Mathieu, Simon Teuscher (dir.), *op. cit.*, 2007, p. 163-183, p. 168: "the exchange between alternate lines very much constitutes one of the fundamental elements of the so-called European system of marriage" (traduit par nous).

⁷⁵⁰ Gérard Delille « Parenté et alliance en Europe occidentale », *art. cit.*, p. 88.

⁷⁵¹ Gérard Delille, « Échanges matrimoniaux entre lignées alternées et système européen de l'alliance : une première approche », *art. cit.*, p. 219-252, p. 226-227.

⁷⁵² Un lignage est défini par l'auteur comme « un groupe de descendance masculin issu d'un même ancêtre commun et portant le même patronyme, ce qui n'implique pas nécessairement une filiation de type unilinéaires » : Gérard Delille, « Parenté et alliance en Europe occidentale », *art. cit.*, p. 82 note 7.

stagnation démographique et du déclin de ces familles. Cela a mené à « l'isolement des groupes de frères et sœurs » au sein de lignages plus restreints⁷⁵³ et a abouti à restructurer les groupes généalogiques de façon plus horizontale. En effet, les lignages sont remplacés par de « larges constellations » de parenté (*kindred*), formées par des mariages entre cousins, des unions avec un parent plus éloigné, et d'autres alliances avec des individus d'un groupe de parenté non apparenté (avec lequel il y a aussi souvent un échange croisé entre deux fratries)⁷⁵⁴.

L'interprétation de Gérard Delille a le mérite de placer la chronologie au cœur de la réflexion anthropologique sur les structures de parenté. Mais elle a été critiquée sur la prévalence des mariages consanguins : elle est en effet trop faible (1 à 2%) dans les différentes études et elle ne touche pas tous les milieux sociaux⁷⁵⁵. Cela serait donc insuffisant pour conclure à une structure de la parenté. Pour Elie Haddad, les échanges entre lignées alternées obligent à penser en termes de lignées patrilinéaires, alors que les échanges par les lignées matrilinéaires sont nombreux⁷⁵⁶. Cependant, l'approche structuraliste n'est pas incompatible avec l'histoire sociale : le modèle proposé par Gérard Delille est un moyen d'intégrer et de comprendre certains comportements familiaux minoritaires (voire marginaux) mais récurrents au sein de la société⁷⁵⁷. L'auteur a aussi répondu à la critique de structuralisme en indiquant que les règles de parenté étaient aussi un élément à part entière du contexte historique ; les oublier mènerait aux dangers du relativisme⁷⁵⁸.

L'interprétation de Gérard Delille est donc assez opérante pour comprendre la hausse de la consanguinité et sa diffusion dans la société à partir du XVIII^e siècle, même si le problème de la faible prévalence reste non résolu. À partir des années 1990 et 2000, une autre thèse, celle de David W. Sabeau, a également contribué à nourrir le débat, notamment quant au rôle des milieux sociaux dans cette évolution des mariages consanguins.

⁷⁵³ “in the sixteenth and seventeenth centuries one can detect almost everywhere a practice, which had the ultimate effect of isolating family lineages from each other, of excluding exchanges among alternate lines and limiting direct exchanges or “short” exchanges such as uncle/nephew with aunt/niece” : Gérard Delille, « Evolution within Sibling Groups, from One Kinship System to Another (Sixteenth to Nineteenth Century) », in Christopher H. Johnson, David W. Sabeau (dir.), *Sibling Relations and transformation of European kinship, 1300-1900*, New York, Berghahn Books, 2011, p. 145-163, p. 154-156 (p. 154 pour la citation).

⁷⁵⁴ Christopher H. Johnson, David W. Sabeau (dir.), *Sibling Relations and transformation of European kinship, 1300-1900*, New York, Berghahn Books, 2011, p. 12-13: “What came into being, then, were large constellations (kindreds) including multiple families of two active generations”.

⁷⁵⁵ François-Joseph Ruggiu, « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de *Kinship in Europe* », *Annales de Démographie Historique*, n°119, 2010/1, p. 223-256, p. 235.

⁷⁵⁶ Elie Haddad, « Deux modèles récents de la parenté », *art. cit.*, p. 31-32.

⁷⁵⁷ Elie Haddad, « Système de parenté et histoire sociale : éléments pour un débat », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], 19 Bis, 2018, mis en ligne le 08 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/janus.bis-sorbonne.fr/acrh/8684> ; DOI : <https://doi-org.janus.bis-sorbonne.fr/10.4000/acrh.8684> .

⁷⁵⁸ Gérard Delille, « La France profonde... », *art. cit.* p. 925-926.

b. *La thèse de David W. Sabean*

À partir de son étude sur le village de Neckarhausen, en Allemagne actuelle, entre 1750 et 1850, David W. Sabean observe qu'il y a eu une mutation de la structure de la parenté et dans la circulation des biens, au sein de la population des propriétaires de la terre. La forme la plus courante des familles était celle nucléaire⁷⁵⁹. Dans son modèle, au début du XVIII^e siècle, « les familles (*households*) étaient liés de façon asymétrique par le parrainage et par la parenté affine »⁷⁶⁰. Ainsi, par exemple, Hans Michael Dalm avait acheté une terre à Joseph Hentzler, qui était le fils de son beau-frère par alliance⁷⁶¹. Ils étaient aussi liés par des liens de parrainage : en effet, Michael Simon, le beau-père de Hans Michael Dalm⁷⁶², était parrain d'un enfant de Joseph Hentzler. De plus, Michael Hess, d'une autre famille, était à la fois le parrain de Hans Michael Dalm et celui de Joseph Hentzler.

À partir de 1750, sous l'effet d'une hausse des transactions des propriétés terriennes, les acheteurs et les vendeurs ont été davantage des membres apparentés appartenant à une même génération, en particulier des cousins⁷⁶³. Il s'agissait donc d'un renforcement des échanges dans la parenté horizontale. Le nombre de mariages consanguins avec les cousins germains et ceux issus de germains a augmenté, en particulier avec ceux choisis dans la parenté agnatique. Les relations nouées avec les parrains et les affins étaient néanmoins toujours opérantes et ont coexisté avec la multiplication des ventes entre cousins.

Enfin, dans un troisième temps, à partir des années 1780, de plus en plus de chefs de famille ont participé aux transactions du marché, au point que les vendeurs et les acheteurs étaient fréquemment des cousins (germains ou issus de germains) et que l'héritage de père en fils de la terre a été concurrencé par la vente entre cousins⁷⁶⁴. Si les terres ont été données en héritage au sein de la famille nucléaire, la circulation se faisait en réalité aussi entre les cousins de différentes lignées par la vente et le jeu des mariages. À partir des années 1820 et de la crise

⁷⁵⁹ C'est-à-dire un « groupe résidentiel composé des parents et des enfants non-mariés » : Laurent Barry, et alii, *Glossaire de la parenté*, art. cit., p. 725.

⁷⁶⁰ "Early in the eighteenth century, households were linked asymmetrically through godparents and affinal kin" : David W. Sabean, *Property, production, and family in Neckarhausen, 1700-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 414.

⁷⁶¹ Il était "WxZHBS" soit le « fils du frère du mari de la sœur de sa femme » : David W. Sabean, *op. cit.*, 1990, p. 380.

⁷⁶² Le père de sa femme.

⁷⁶³ David W. Sabean, *op. cit.*, 1990, p. 385-391.

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p. 391-401.

économique qui a suivi les guerres napoléoniennes, les cousins ont gardé un rôle important dans la circulation des terres⁷⁶⁵.

David W. Sabeau a mis en évidence une augmentation forte de la proportion des mariages consanguins à Neckarhausen entre 1750 et 1850⁷⁶⁶ : ils représentaient 25,4% des mariages au début du XVIII^e siècle, 28,7% à la fin du siècle et 49,4 % au milieu du XIX^e siècle⁷⁶⁷.

Il a comparé avec les taux de mariages consanguins dans d'autres localités germanophones entre la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle : ainsi, il y avait 16% de mariages consanguins en Bavière à Dachau (Bergkirchen), d'après les généalogies reconstruites, 73% à Obermatt, un village suisse, mais seulement entre 2 et 3 % à Vienne et à Cologne au début du XX^e siècle, d'après les demandes de dispense⁷⁶⁸. Il existait donc des variations fortes selon les localités et les sociétés urbaines semblent beaucoup moins touchées que celles rurales. En effet, dans les villes, la population était plus grande et il y avait davantage d'immigrations d'individus, ce qui rendait disponible un stock de conjoints plus grand.

Comme dans la théorie de Gérard Delille, le milieu du XVIII^e siècle est un moment fort de transition vers les mariages consanguins. Pour David W. Sabeau les mariages consanguins ont constitué une structure de la société et de la parenté car elle permettait de construire des milieux sociaux : il existe une « structuration réciproque entre la culture de classe et la culture de parenté et une endogamie au sein des milieux sociaux »⁷⁶⁹.

Ces deux grands modèles divergent donc sur de nombreux points, mais s'accordent sur deux éléments qui nous semblent primordiaux : la hausse des mariages consanguins à partir du XVIII^e siècle, et la constitution de « grappes » de groupes de parenté soudés par de multiples

⁷⁶⁵ même si la part des cousins a légèrement diminué au sein des couples acheteur-vendeur : *Ibid.*, p. 401-409.

⁷⁶⁶ Les mariages consanguins sont entre le 1^{er} et le 4^e degré de parenté (entre cousins germains et petits cousins, soit les quatre degrés de parenté interdits par le droit canon) : David W. Sabeau, *Kinship in Neckarhausen, 1700-1870*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 429-430.

⁷⁶⁷ En nombre absolu, ces proportions peuvent être relativisées par le fait que l'échantillon était relativement petit : ils étaient 17 mariages sur un total de 67 pour l'échantillon du premier XVIII^e siècle ; 29 sur 101 à la fin du XVIII^e siècle et 41 sur 83 au milieu du XIX^e siècle, pour une population totale d'environ 400 habitants dans le village au début du XVIII^e siècle et 900 habitants milieu du XIX^e siècle : David W. Sabeau, *op. cit.*, 1998, p. 430. et *id.*, *op. cit.*, 1990, p. 41.

⁷⁶⁸ Dispenses demandées auprès des diocèses catholiques : David W. Sabeau, *op. cit.*, 1998, p. 433.

⁷⁶⁹ David W. Sabeau, « Kinship and Class Dynamics in Nineteenth-Century Europe », in David W. Sabeau, Simon Teuscher, Jon Mathieu (dir.), *Kinship in Europe*, *op. cit.*, p. 301-313, p. 311-312: "the reciprocal structuring of class and kin cultures [...] [and] endogamy within class milieus".

alliances et une certaine homogénéité sociale et économique. De nombreuses études sur des populations ont permis de confronter des données locales à ces théories.

2.2. Les autres enquêtes à la recherche des structures de parenté

À côté de ces deux grandes interprétations, il existe de multiples études qui se sont intéressées à la structure de la parenté dans des localités données.

Dans le Pays bigouden, Martine Segalen a reconstitué la généalogie de 50 couples de 1830 en remontant quatre générations ascendantes (jusque vers 1720) et quatre générations descendantes (vers 1950). Le résultat de l'analyse des réseaux de parenté est que 80% des couples sont liés par un renchaînement d'alliance⁷⁷⁰. Elle observe que cette pratique est plus fréquente dans la période 1820-1850. En revanche, seulement 3,6% des 2 590 couples ont noué des mariages consanguins, avec une majorité d'entre eux entre le 4^e et le 5^e degré de parenté.

Martine Segalen et Philippe Richard ont étudié les mariages consanguins à Nanterre, au sein d'une population de 2000 à 3000 habitants vivant de l'élevage et de l'agriculture entre 1750 et 1850⁷⁷¹. Dans l'ensemble des 2500 mariages de cette période, seulement 1,9% des unions en 1801-1810, 7,5% entre 1821-1831 et 4,6% entre 1851 et 1860 étaient noués entre des conjoints consanguins⁷⁷². Cependant, quand les auteurs ne regardent que le corpus des mariages dont l'ascendance était connue et qui était mariée à Nanterre, la part de ces mariages atteint 16 % pour l'ensemble de la période⁷⁷³. Les mariages consanguins sont relativement minoritaires et se concentrent au sein de familles qui ont une tendance à les nouer à chaque génération. Ainsi, par exemple, le groupe de parenté formé par les Carthery, Duval, Vanier et Nezo, est constitué d'un réseau complexe d'alliances multiples et de mariages consanguins sur trois générations⁷⁷⁴. Malheureusement, Martine Segalen et Philippe Richard ne donnent pas d'éléments concrets sur la chronologie de ces mariages, ni sur les métiers exercés par les individus, ni ne développent l'exemple du groupe de parenté des Carthery.

Au XVIII^e siècle, Guy Tassin a évalué que dans le village d'Haveluy (135 habitants en 1701 et 900 habitants en 1870), dans le Nord, les bouclages, qu'il définit comme « des mariages

⁷⁷⁰ Renchaînements d'alliance entendus comme des mariages entre parents au-delà du 4^e degré de parenté : Martine Segalen, *Quinze générations de Bas-Bretons* : parenté et société dans le pays bigouden Sud, 1720-1980, Paris, PUF, 1985, p. 118-127 et p. 135-148.

⁷⁷¹ Martine Segalen, Philippe Richard, *art. cit.*, p. 500-501.

⁷⁷² C'est-à-dire noués entre le 1^{er} et le 4^e degré de parenté du droit canon entre les conjoints : *Ibid.*, p. 509.

⁷⁷³ Les auteurs ne détaillent pas le taux de consanguinité de ce corpus par période : *Ibid.*, p. 509.

⁷⁷⁴ *Ibid.*, p. 510-511.

consanguins de proximité diverses »⁷⁷⁵, représentaient 30 % des mariages vers 1780 et même 80% en 1820, soit le taux maximum entre 1701 et 1870 ; à partir de 1820, la proportion baisse mais reste élevée, avec encore environ 50% des mariages en 1870⁷⁷⁶. Pour Guy Tassin, cette pratique est liée à la transmission des biens : ce sont les catégories les plus aisées (les censiers, les artisans et les bergers) et qui ont le meilleur taux de signature qui font le plus de mariages consanguins⁷⁷⁷. On peut néanmoins y objecter qu'avec un si fort taux de mariages consanguins (80% en 1820 et 50% en 1870), dans une population de moins de 1000 habitants, il est difficile d'isoler la catégorie professionnelle et le taux de signature comme des facteurs vraiment significatifs.

Enfin, Michaël Gasperoni critique les conclusions de Gérard Delille et David Sabeau en observant les mariages à Saint-Marin et dans les paroisses environnantes entre 1588 et 1850⁷⁷⁸. Jusqu'au XVIII^e siècle, les familles concernées par la consanguinité étaient celles du gouvernement⁷⁷⁹. Les paysans nouaient plutôt des bouclages d'alliance au-delà du 4^e degré de parenté. Au XVIII^e siècle, il observe un basculement : l'élite urbaine et la noblesse se sont tournés vers le mariage en dehors de la parenté avec des familles d'autres villes ; au contraire, les paysans et la bourgeoisie ont multiplié les mariages consanguins. Il s'agit d'une augmentation indéniable de ces derniers⁷⁸⁰, mais non d'une explosion des cas. Au total, la demande de dispense ne concernait en effet que 2,08% des mariages au XVIII^e siècle et 3,17% entre 1800 et 1826⁷⁸¹.

Une question émerge cependant : quelle est la place de la famille dans la reproduction de la pratique ? Les cultures familiales peuvent-elles exister s'il s'agit d'une pratique liée à la classe sociale ? Il semble qu'il manque une échelle d'analyse, suggérée seulement dans l'article de Martine Segalen et Philippe Richard sur Nanterre : le rôle du groupe de parenté dans l'appropriation de la pratique de façon générationnelle.

⁷⁷⁵ Guy Tassin, *Qui épouser et comment. Alliances récurrentes à Haveluy de 1701 à 1870*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 25 : ces unions consanguines sont celles qui ont nécessité une dispense, soit comprises entre le 1^{er} et le 4^e degré de droit canon, ou encore le 1^{er} et le 8^e degré de droit civil.

⁷⁷⁶ *Ibid.*, p. 26-27.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, p. 39-46.

⁷⁷⁸ Michaël Gasperoni, "Reconsidering...", *art. cit.*, p. 203-232.

⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 207-211.

⁷⁸⁰ Entendus comme entre individus apparentés jusqu'au 4^e degré du droit canon.

⁷⁸¹ 1826 seulement pour San Marino Terra et 1850 pour les autres paroisses : *Ibid.*

3. Quelle place pour la culture familiale ?

La conscience de former une unité familiale et de devoir adopter une stratégie matrimoniale endogame passe, tout d'abord, par une certaine idéalisation du parent, cousin ou belle-sœur, comme conjoint idéal au XIX^e siècle.

3.1. L'attraction pour la parenté

Certains mariages endogamiques semblent manifester une préférence pour la parenté au cours du XIX^e siècle, ce qui suppose la conscience pour un groupe de former une famille. Cette identité peut reposer sur le sang, mais aussi sur l'alliance. Dans les diocèses autrichiens de Bressanone, Coire, Salzbourg et Trente entre 1780 et 1890, Margareth Lanzinger montre qu'il existe chez certaines familles une volonté de préserver des « liens du sang ». Cela est sensible notamment dans l'argumentaire utilisé par les veufs dans les demandes de dispense pour affinité pour épouser leur belle-sœur⁷⁸². La belle-sœur était considérée comme la meilleure mère potentielle pour les enfants de sa défunte sœur. Il existait au XIX^e siècle une attraction pour le sang « propre » (« *eigenen Blut* »), celui de la famille, avec une méfiance pour le « sang étranger », alors que les ouvrages scientifiques de médecine considèrent que le mariage consanguin est dangereux pour la santé des enfants issus de ces mariages entre parents. La préférence pour les conjoints apparentés est passée de la belle-sœur aux cousins :

« Les efforts de l'Église pour bannir la sexualité des contextes proches en s'en tenant aux vastes interdictions de mariage devenaient de moins en moins populaires : les beaux-frères et belles-sœurs revendiquaient le droit aux liens matrimoniaux, tout comme les cousins et les cousines, les belles-mères et les beaux-fils, les oncles et les nièces⁷⁸³».

L'un des exemples de cette pratique peut être trouvé dans les mariages entre cousins de la fratrie Metzler, d'une famille de l'élite locale (des marchands et des députés locaux) de Schwarzenberg, dans la région du Brégence, dans les années 1830-1840⁷⁸⁴. Il résulterait de cette

⁷⁸² Margareth Lanzinger, *Verwaltete Verwandtschaft: Eheverbote, kirchliche und Staatliche Dispenspraxis im 18. und 19. Jahrhundert*, Vienne, Böhlau Verlag, 2015, p. 343-352; Voir aussi: *Id.*, « Widowers and their sisters-in-law: family crises, horizontally organized relationships and affinal relatives in the nineteenth century », *The History of the Family*, vol. 23, n°2, 2018, p. 175-195.

⁷⁸³ Margareth Lanzinger, *Verwaltete Verwandtschaft*, *op. cit.*, p. 343: « Das Bestreben der Kirche, durch das Festhalten an den ausgedehnten Eheverboten, Sexualität aus den Kontexten der Nähe zu verbannen, ließ sich immer weniger durchsetzen: Schwager und Schwägerin beanspruchten das Recht auf Heiratsverbindungen ebenso wie Cousins und Cousinen, Stiefmütter und Stiefsöhne, Onkel und Nichten » (traduit par nous).

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p. 291-301.

attitude de préférence pour la parenté horizontale une « *culture* dans laquelle l'autorité parentale s'est estompée »⁷⁸⁵. L'ouvrage collectif dirigé par Christopher H. Johnson et de David W. Sabean présente différentes études européennes qui mettent toutes en valeur l'idée selon laquelle la fratrie, en incluant les beaux-frères et belles-sœurs devient, au XIX^e siècle, une unité familiale privilégiée⁷⁸⁶. Un article de Christopher H. Johnson montre l'importance des frères et sœurs et des émotions dans un « nouveau système de parenté » en France entre la fin du XVIII^e et le milieu du XIX^e siècle⁷⁸⁷. À partir de correspondances de trois familles de la bourgeoisie de Vannes (les Galles, les Jollivet et les Le Ridant), il apparaît que ces groupes familiaux avaient de nombreux mariages remarquables : mariages entre parents consanguins et entre affins. Mais un ou plusieurs enfants pouvait être aussi destiné à épouser un étranger du même statut social. Les Galles étaient des imprimeurs, les Le Ridant et Jollivet exerçaient des fonctions dans le notariat et dans le droit, ainsi que quelques officiers militaires. À partir de la génération de 1820, les mariages ont commencé à être noués avec des cousins, formant « un réseau de classe et de parenté entremêlé toujours en expansion »⁷⁸⁸. On retrouve ainsi l'idée de Gérard Delille selon laquelle des constellations familiales horizontales seraient devenue prépondérantes au XIX^e siècle.

De la tentation de repli dans la parenté, on arrive à l'appréhension de groupes horizontaux constitués d'individus d'un statut social et économique équivalent. Cet entre-soi entretient l'adoption de pratiques sociales : c'est pourquoi le milieu apparaît comme une échelle nécessaire pour comprendre les cultures familiales. Cette question peut résoudre le problème de la faible prévalence des mariages remarquables.

3.2. Le *milieu* comme échelle intermédiaire entre la famille et la société

Pour comprendre la permanence d'une pratique au sein d'une minorité de la société, une des solutions est de voir un jeu d'échelle entre un groupe de parenté fondé sur le sang et l'alliance et le *milieu*, défini par Sandro Guzzi-Heeb, comme

⁷⁸⁵ *Ibid.*, p. 301: « Ergebnis sei eine Kultur, in der elterliche Autorität verblasste, 'where parental authority was fading' » (traduit par nous). L'auteure cite Christopher H. Johnson, David W. Sabean (dir.), *Sibling Relations and transformation of European kinship, 1300-1900*, New York, Berghahn Books, 2011, p. 1-18, p. 17: "In a culture where parental authority was fading, one that prized instead the young "couple" with its claims to autonomy, brother and sisters [...] were thrown into each other's arms and hearts in radically new ways".

⁷⁸⁶ Christopher H. Johnson, David W. Sabean (dir.), *op. cit.*, 2011.

⁷⁸⁷ Christopher H. Johnson, « Siblinghood and the Emotional Dimensions of the New Kinship System, 1800-1850: A French Example », in Christopher H. Johnson, David W. Sabean (dir.), *op. cit.*, p. 189-220.

⁷⁸⁸ Christopher H. Johnson, *art. cit.*, p. 213: "an ever-expanding intertwining network of class and kin" (Traduit par nous).

« des réseaux sociaux qui se distinguent par des relations sociales denses, mais aussi par des valeurs, des idées et des attitudes partagées, par exemple sur le plan politique [...]. Un milieu particulier est donc ancré dans un certain groupe social, mais il est en même temps le support d'identités – politiques, religieuses, culturelles... spécifiques – même si ce rapport ne doit pas être vu de façon trop rigide »⁷⁸⁹.

David W. Sabeau suggérait, comme nous l'avons vu, une interdépendance entre la culture de la parenté (*kin culture*) et celle du milieu, entendue comme une couche sociale. L'endogamie peut être aussi motivée par d'autres critères, comme l'attitude et les valeurs quant à la sexualité. Aline Johner remarque que si, à Payerne, les mariages entre cousins ne concernaient certes que les descendants des familles de l'élite urbaine, les mariages entre affins (apparentés par l'alliance) étaient le fait de familles n'appartenant pas à l'élite et qui connaissaient en particulier des naissances illégitimes⁷⁹⁰. Ainsi, dans la première moitié du XIX^e siècle, les fratries Marmet et Mann : Jean Paul Marmet et sa sœur Anne Marguerite Marmet, nés dans les années 1810, ont épousé un frère et sa sœur, David Frédéric Mann et Louise Susanne Mann, nés dans la même période. Anne Marguerite Marmet avait eu un premier mari, dont elle avait divorcé puis elle avait conçu un enfant illégitime avec David Frédéric Mann, qu'elle a fini par épouser. Louise Susanne Mann, quant à elle, a eu un enfant illégitime de père inconnu avant d'épouser Jean Paul Marmet.

Le concept de milieu « *suggère que certaines familles partageaient des attitudes et des valeurs qui s'exprimaient dans différentes sphères de la vie sociale* »⁷⁹¹. Il est un espace de l'entre-soi, certes, mais aussi de liberté où les comportements et les opinions pouvaient être assumés et partagés, par exemple pour la question des cultures sexuelles familiales et les naissances illégitimes. Le milieu se construit, en retour, par les alliances de ses membres. L'introduction de la notion de milieu a donc le mérite de redonner dans l'analyse une part de liberté d'action aux familles, qui peuvent être analysées à leur échelle, tout en articulant l'analyse au contexte social et économique auquel elles appartiennent. Cependant, le milieu n'explique pas à lui seul pourquoi les groupes de parenté agissaient différemment au sein d'une

⁷⁸⁹ Sandro Guzzi-Heeb, « Egodocuments, biographie et microhistoire en perspective. Une histoire d'amour ? », *Études de lettres* [En ligne], 1-2 | 2016, mis en ligne le 01 mai 2019, consulté le 11 février 2022; DOI : <https://doi-org.janus.bis-sorbonne.fr/10.4000/edl.895>, p. 285.

⁷⁹⁰ Aline Johner, *Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848*, Thèse, Université de Lausanne, 2020, p. 199-201.

⁷⁹¹ *Ibid.*, p. 200.

société. Il apparaît alors que seule l'échelle du groupe familial permet de comprendre les modalités de la constitution d'un milieu.

3.3. La culture familiale et la liberté d'action des groupes familiaux au fil des générations

Dans une note de lecture critique de *Kinship in Europe*, en 2010, François-Joseph Ruggiu a proposé de considérer les mariages remarquables comme éléments d'une culture appartenant à certaines familles pour résoudre un problème de fond : celui de la durabilité et de la reproductibilité d'une pratique matrimoniale minoritaire, voire marginale, dans une société. En effet, il pourrait exister une dynamique spécifiquement familiale, qui serait à l'origine de la plupart des mariages observés dans un échantillon donné. La culture familiale est « *transmise par l'observation des comportements de la génération précédente ou des collatéraux ainsi que par l'éducation domestique, médiatise les normes et les modèles et rend de ce fait acceptables ou inacceptables pour l'entité familiale, plus ou moins élargie, une gamme différenciée d'attitudes* »⁷⁹². Ce concept, souple, n'annule pas l'influence du milieu social et économique ni n'empêche la constitution de groupes de parenté alliés : les échelles peuvent s'emboîter.

Nous ajoutons que le problème est aussi celui de variation de la pratique des mariages remarquables dans un même groupe de parenté, au fil des générations. En effet, les groupes n'agissent pas d'un même bloc : les adhésions à une pratique peuvent être plus ou moins grandes selon les branches et la chronologie. À Ecoen et Villiers-le-Bel, Jérôme-Luther Viret invite à nuancer la notion de stratégie des groupes familiaux constitués par les multiples alliances qu'il a appelé « pools »⁷⁹³ : « *On a de la peine à concevoir en effet toutes ces fratries marchant d'un seul pas, sans le soutien d'un modèle de conduite ou d'une habitude, à défaut de règles juridiques susceptibles de sanction* »⁷⁹⁴. La discipline et la rigueur très forte de marier tous les enfants à l'intérieur du pool suggère qu'il existait peut-être davantage une habitude ou une norme sociale qui s'est imposée aux individus plutôt qu'une stratégie consciemment choisie. Notre hypothèse est donc que cette habitude était issue de la culture familiale, forgée au fil du temps et des individus aux différentes générations. C'est aussi la piste que suggère Guy Tassin

⁷⁹² François-Joseph Ruggiu, « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? », *art. cit.*, p. 245-246.

⁷⁹³ Les pools sont définis comme une « coalition qui se constitue sur une durée très courte, de dix à vingt ans, par le moyen de mariages redoublés entre quelques familles. Quelques chefs de famille marient tous leurs enfants, ou une forte proportion d'entre eux à l'intérieur du pool » : Jérôme Luther Viret, *op. cit.*, p. 339.

⁷⁹⁴ Jérôme Luther Viret, *op. cit.*, p. 347-348.

au sujet des mariages consanguins à Haveluy. Il qualifie la pratique de « tradition familiale du bouclage » car toutes les familles ne le faisaient pas, bien que ce type d'union ait représenté plus de 50% des mariages entre 1801 et 1855⁷⁹⁵. Le facteur principal aurait donc été familial : « l'exemple partagé d'ascendants communs facilite la réitération du modèle. Mais même entre parents, l'histoire diverge souvent : des fratries de volume inégal, un prestige ou un confort différents, des métiers peu compatibles peuvent venir contrarier la tendance au bouclage »⁷⁹⁶.

L'échantillon des 215 groupes patronymiques carolopolitains permet d'observer les mariages remarquables et d'apprécier les pratiques familiales au fil des générations. Nous faisons l'hypothèse que ces unions sont des comportements qui se multiplient à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, mais de façon inégale selon les familles. Les mariages entre parents, qu'ils soient consanguins ou affins, sont en effet des outils pour répondre à une situation : protection d'un patrimoine, accumulation d'un capital ou encore renforcement de l'appartenance à un groupe, par exemple. Ils ne sont donc pas toujours récurrents au fil des générations. Les mariages remarquables peuvent aussi être un moyen, pour certains groupes patronymiques, de répondre à la nécessité d'entretenir et maintenir la réputation et donc l'identité du groupe familial. C'est seulement si se marier dans la parenté est une culture familiale qu'il est possible que la pratique des mariages consanguins se maintiennent dans un groupe sur plusieurs générations alors que la situation économique et sociale a changé et que les enjeux économiques ne le requièrent plus.

Pour tester ces hypothèses, nous proposons à présent une analyse statistique de la prévalence des mariages remarquables au sein de l'échantillon.

II. L'analyse statistique des mariages remarquables

Pour constituer des statistiques globales et familiales fiables, plusieurs sources ont été consultées. De plus, la reconstitution généalogique a été un outil important pour le repérage des mariages entre parents consanguins et affins.

⁷⁹⁵ Guy Tassin, *op. cit.*, p. 39. : l'auteur ne détaille pas d'exemple précis.

⁷⁹⁶ *Ibid.*

1. La méthodologie

1.1. Les sources à travers les époques moderne et contemporaine

Nous avons eu plusieurs moyens de connaître les mariages consanguins, c'est-à-dire les mariages entre les parents jusqu'au 4^e degré de parenté selon le droit canon. La première est la mention d'une dispense dans les actes de mariage d'Ancien Régime, c'est-à-dire, les registres paroissiaux existent jusqu'au 31 octobre 1792 à Charleville. Depuis le concile de Latran IV en 1215, le mariage catholique prohibait l'union entre parents apparentés jusqu'au 4^e degré du droit canon, soit les petits-cousins (8^e degré du droit civil). Il était donc nécessaire de demander à la papauté, par l'intermédiaire de l'archevêché, une dispense. À partir du XVII^e siècle, la gestion des dispenses a été déléguée aux évêchés pour les 3^e et 4^e degrés de parenté, appelés « empêchements mineurs »⁷⁹⁷. Les empêchements majeurs sont les 1^{er} et 2^e degrés de consanguinité ou d'affinité. L'affinité était le lien existant entre deux personnes parentes par l'alliance (entre elles ou par un tiers allié, comme les beaux-frères/belles-sœurs) ou par le sacrement du baptême (affinité spirituelle). Ces empêchements majeurs devaient être examinés par la Daterie et le Secrétariat des Brefs à Rome⁷⁹⁸.

À partir de la création de l'état civil par la loi du 20 septembre 1792, le mariage civil n'interdit plus que l'union entre les parents au 1^{er} degré. Les articles 161 à 163 du Code civil de 1804 énoncent clairement l'interdit de mariage avec des membres consanguins ou alliés en ligne collatérale au même degré : c'est-à-dire les oncles/tantes avec des neveux/nièces⁷⁹⁹ ; la sœur ou le frère, ou alliés du même degré⁸⁰⁰, ce qui inclut les enfants issus de deux mariages d'un même parent. En dehors de ces cas, qui nécessitaient une autorisation du gouvernement, les actes de mariage de l'état civil ne mentionnent plus la situation de consanguinité⁸⁰¹. Face à

⁷⁹⁷ Victor Daniel Boissonnet, *Dictionnaire dogmatique, moral, historique, canonique, liturgique et disciplinaire*, Paris, J.-P. Migne éditeur, 1852, p. 503-506. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k209843v> ; Pierre Condis, Michel André, *Dictionnaire de droit canonique et des sciences en connexion avec le droit canon, ou Le dictionnaire de Mgr André et de l'abbé Condis*, 3^e édition, Tome 1, revu et actualisé par le chanoine J. Wagner, Paris, Hippolyte Walzer libraire-éditeur, 1894-1901, p. 656-657. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5506472x> ; Voir aussi Elodie Carpentier, « Les mariages entre apparentés : les mutations d'une pratique peu courante du XVIII^e siècle au XIX^e siècle à travers l'exemple de Charleville », Mémoire de Master, sous la direction de Vincent Gourdon et François-Joseph Ruggiu, Université de Paris-Sorbonne, 2015, p. 25-26.

⁷⁹⁸ Alain Lottin, *La désunion du couple sous l'Ancien Régime. L'exemple du Nord*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2019 (1975), p. 47. Voir aussi Elodie Carpentier, « Les mariages entre apparentés », *op. cit.*, p. 31-32.

⁷⁹⁹ Code Civil de 1804, Chapitre I, article 163.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, article 162.

⁸⁰¹ *Ibid.*, article 164. Un cas de mariage entre un oncle et sa belle-nièce en 1824, présenté au chapitre 3, n'a même pas reçu de mention particulière, alors que conformément au Code civil, il aurait été nécessaire d'avoir une

ce silence des sources, il y a eu deux principaux recours pour connaître les mariages entre parents consanguins dans les mariages de notre échantillon :

- Le premier a été de se fier à la reconstruction généalogique de chaque groupe patronymique. Cela a été particulièrement utile pour repérer les mariages entre parents consanguins et affins entre 1740 et 1890. Pour les unions entre affins, en particulier dans le cas d'unions entre deux fratries, il a été nécessaire de connaître la génération ascendante de la famille qui n'appartenait pas à l'échantillon des 215 groupes.
- Le second recours principal a été de consulter les actes de catholicité de l'archevêché de Reims, conservés aux Archives départementales de la Marne et disponibles pour la seconde moitié du XIX^e siècle⁸⁰². Tous les actes de mariages consanguins ou entre affins (avec les belles sœurs ou les beaux-frères) connus par la reconstitution généalogique ou soupçonnés par une homonymie entre 1850 et 1890 ont été recherchés dans ces archives pour confirmer l'existence d'une parenté entre les conjoints.

Les sources complémentaires pour cette étude ont été les dossiers de demande de dispense au XIX^e siècle, aussi conservés dans les archives privées de l'archevêché de Reims aux Archives départementales de la Marne⁸⁰³. Nous avons dépouillé les dossiers de 1811-1816, 1830-1840, 1850-1860. La conservation des pièces des dossiers est variable selon les années, mais on retrouve toujours au moins deux documents : une lettre en français, écrite par un prêtre de Charleville et adressée au vicaire général du diocèse de Reims pour faire relais du dossier à Rome. Elle présente les suppliants et les motifs de demande de dispense. Un document en latin et en français, appelé *Supplicatio*, est adressé au Pape. Il s'agit du document le plus important qui présente tous les renseignements nécessaires : le degré de parenté entre les futurs époux et les raisons justifiant la demande de dispense.

Les motifs légitimes de demande de dispense pour consanguinité, opérants depuis le concile de Latran en 1214, sont synthétisés par exemple en 1715 dans les *Conférences ecclésiastiques de Paris sur le Mariage* de Jean Laurent Le Semelier⁸⁰⁴: « l'étroitesse du lieu »

autorisation : Registre d'état civil de Charleville, Acte de mariage de Jacques Gueury et Victoire Mabile, 26 septembre 1825.

⁸⁰² AD51, 7 J 340, archives de l'archevêché de Reims, registres de catholicité de Charleville : (1) 1850-1854, (2) 1855-1859, (3) 1860-1865, (4) 1866-1871, (5) 1872-1877, (6) 1878-1883, (7) 1884-1887, (8) 1888-1892.

⁸⁰³ AD51, 7 J 35 à 37, Dispenses pour consanguinité du diocèse de Reims, 1811-1816, 1830-1840, 1850-1860 : nous avons sélectionné ces périodes jusqu'en 1860 car beaucoup de groupes patronymiques n'ont plus de générations mariées à Charleville après cette date.

⁸⁰⁴ Jean Laurent Le Semelier, *Conférences ecclésiastiques de Paris sur le Mariage*, 2^e éd., t. III, p. 450-461, Paris, 1715, cité par Jean-Louis Flandrin, *Les Amours paysannes, XVII^e-XIX^e siècles*, 1993 (1975), p. 41-43 ; voir aussi André Burguière, « 'Cher cousin' : les usages matrimoniaux de la parenté proche dans la France du XVIII^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 52, n^o 6, 1997, p. 1339-1360, p. 1346-1349.

qui fait que les voisins sont forcément des parents ; le défaut ou la modicité de la dot ; l'établissement d'une paix (pour les familles royales ou pour éteindre des conflits familiaux) ; le péril de la vie dans un lieu dangereux (par exemple un port exposé à la piraterie) ; l'âge passé de 25 ans, mais seulement s'il est associé à un autre motif ; le remariage d'une veuve, dans l'intérêt des enfants ; l'honneur d'une famille ou la volonté de conserver des biens familiaux ; de grands services rendus à l'Etat ou l'Eglise ; et enfin le manque de catholiques disponibles. Ces motifs sont valables encore au XIX^e siècle⁸⁰⁵, mais nous verrons qu'il peut aussi y avoir une adaptation du discours par le prêtre.

Ensuite, une généalogie simple est également dessinée en première page de la *Supplicatio* par l'apposition verticale du nom de l'ancêtre commun, puis, en dessous, en deux colonnes pour figurer les deux lignées, les noms des parents, et, à la dernière ligne, les noms des époux (voir Annexe G).

La généalogie est suivie d'un procès-verbal de l'enquête qui est rédigé en français, en la présence de quatre témoins qui signent avec les mariés. Les enquêteurs se sont renseignés pour savoir si les informations et les motifs invoqués sont véridiques, si les degrés de parenté sont bien exacts, s'il y a eu rapt ou séduction, s'il y a eu cohabitation, et si les parties sont capables de payer les frais de « componende » à Rome⁸⁰⁶. Enfin, la bulle papale autorisant le mariage a parfois été conservée⁸⁰⁷. Les dossiers qui concernaient notre échantillon était trop peu nombreux pour être analysés de façon statistique : seulement six mariages, entre 1811 et 1860, relevaient de notre échantillon de population.

1.2. Les biais incontournables de notre échantillon : une probable sur-représentation

L'observation des mariages remarquables est faite au sein de 215 groupes patronymiques qui se marient sur au moins deux générations à Charleville. Nous pouvons rappeler que les groupes sont créés à partir d'un ou de plusieurs couples fondateurs mariés entre 1740 et 1779. Ces couples ont été choisis à partir du patronyme de l'époux, en fonction de la première lettre (B, G, M, N, P, R, T). Les descendants masculins et féminins mariés à

⁸⁰⁵ Thomas-Marie-Joseph Gousset, *Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs. Tome 2. Les traités des sacrements en général, du baptême, de la confirmation, de l'eucharistie, de la pénitence, de l'extrême-onction, de l'ordre, du mariage, des indulgences, des censures et des irrégularités*, Paris, J. Lecoffre, 3^e éd., 1845, p. 570-577. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30824s> : le motif de l'âge de la fiancée est de 24 ans révolus.

⁸⁰⁶ La componende est une « taxe perçue par le Saint-Siège, ou par un évêché, auprès de ceux qui veulent 'obtenir quelque dispense ou les provisions de quelque bénéfice' » (article « Componende », Trésor de la Langue Française en ligne).

⁸⁰⁷ Les dossiers se présentent de façon très désorganisée et certaines pièces semblent avoir été perdues.

Charleville ont été suivis jusqu'en 1890, afin de limiter le biais agnatique. De ce fait, les groupes patronymiques existent sur un nombre variable de générations mariées à Charleville : de deux jusqu'à sept. Les 215 groupes patronymiques sont très stables et présents sur une longue durée (au-delà de trois générations) pour la plupart. Il existe une possible sur-représentativité des cas de mariages remarquables au sein de notre échantillon.

En effet, tout d'abord, la grande majorité des groupes de parentés comprennent de nombreuses branches, ce qui offre de nombreux cousins au fil des générations. La probabilité d'avoir des mariages entre cousins est donc plus grande chez les groupes patronymiques ayant eu cinq ou six générations mariées à Charleville entre 1740 et 1890, que ceux qui n'en ont eu que deux ou trois. Notre étude n'est donc également pas représentative de la population générale de Charleville : en effet, les groupes patronymiques sédentaires avaient plus de chance de nouer des mariages avec des cousins, par rapport à la population globale qui comporte une masse de personnes ne disposant pas de parenté dans Charleville et qui, en conséquence, ont moins de chance de réaliser localement des alliances internes à la parenté.

Un certain nombre des groupes patronymiques ont dû également avoir des branches mariées dans un autre lieu. Il est possible que ces branches aient eu des pratiques matrimoniales différentes. Cette question se pose notamment pour les groupes patronymiques qui appartiennent à l'élite et qui peuvent avoir des lignées ailleurs dans les Ardennes (Mézières, Rethel, Mohon où il existe des clouteries⁸⁰⁸), voire dans d'autres départements. Nous posons néanmoins comme hypothèse que cela n'invalide pas les observations faites sur les lignées mariées à Charleville.

2. Les statistiques générales des mariages remarquables dans l'ensemble des 3220 mariages

2.1. La fréquence et la chronologie

Dans le corpus de l'ensemble des 3220 actes de mariages entre 1740 et 1890, nous avons identifié 44 mariages consanguins et 56 mariages entre affins. Même en considérant les mariages par décennie, le taux maximal de mariages remarquables (consanguins et affins) reste

⁸⁰⁸ Les Brezol avaient des intérêts économiques à Mohon et Rethel, par exemple : Jean-Baptiste Brezol était maire de Mohon et industriel en 1880 ; son fils Charles était fabricant de clous à Mohon la même année.

très bas dans cet échantillon sédentaire : une moyenne globale de 3,1% et un maximum de 8% en 1830-1839 (Figure 40 et Tableau 127).

On remarque que la distribution des unions entre 1740 et 1890 montre trois vagues d'après le pourcentage de mariages concernés par décennie : entre 1780 et 1799, 1820 et 1839, et enfin en 1850-1869 (tableau 127). Ces observations sont concordantes avec celles faites par Elodie Carpentier dans son master sur l'ensemble des mariages consanguins à Charleville entre 1769 et 1869⁸⁰⁹ : elle mettait en lumière deux pics des taux de mariages entre parents dans les décennies 1780 et 1850. Le rythme d'environ 25 à 30 ans entre les « vagues » de mariages remarquables dans notre échantillon suggère éventuellement une piste générationnelle et familiale : nous explorerons plus loin cette possibilité grâce aux analyses des générations concernées et des groupes patronymiques.

Il est utile de rappeler que le nombre de mariages est plus grand entre 1740 et 1779 et qu'il est moins sélectif que les décennies suivantes. En effet, à partir de 1780, seuls les mariages issus de couples mariés entre 1740 et 1779 ont été sélectionnés. Auparavant, la sélection n'était que par la première lettre du patronyme de l'époux⁸¹⁰. Cela pourrait donc expliquer la forte augmentation du taux, par rapport aux décennies antérieures, ou tout du moins, être un des facteurs d'explication. Si l'on calcule la moyenne en écartant les années 1740-1779, elle est alors de 4,8 %.

⁸⁰⁹ Elodie Carpentier, « Les mariages entre apparentés », *op. cit.*, p. 80-84.

⁸¹⁰ Les lettres B, G, M, N, P, R et T.

Figure 40 : nombre et proportion des mariages consanguins et affins de l'échantillon (corpus des mariages, 1740-1890)

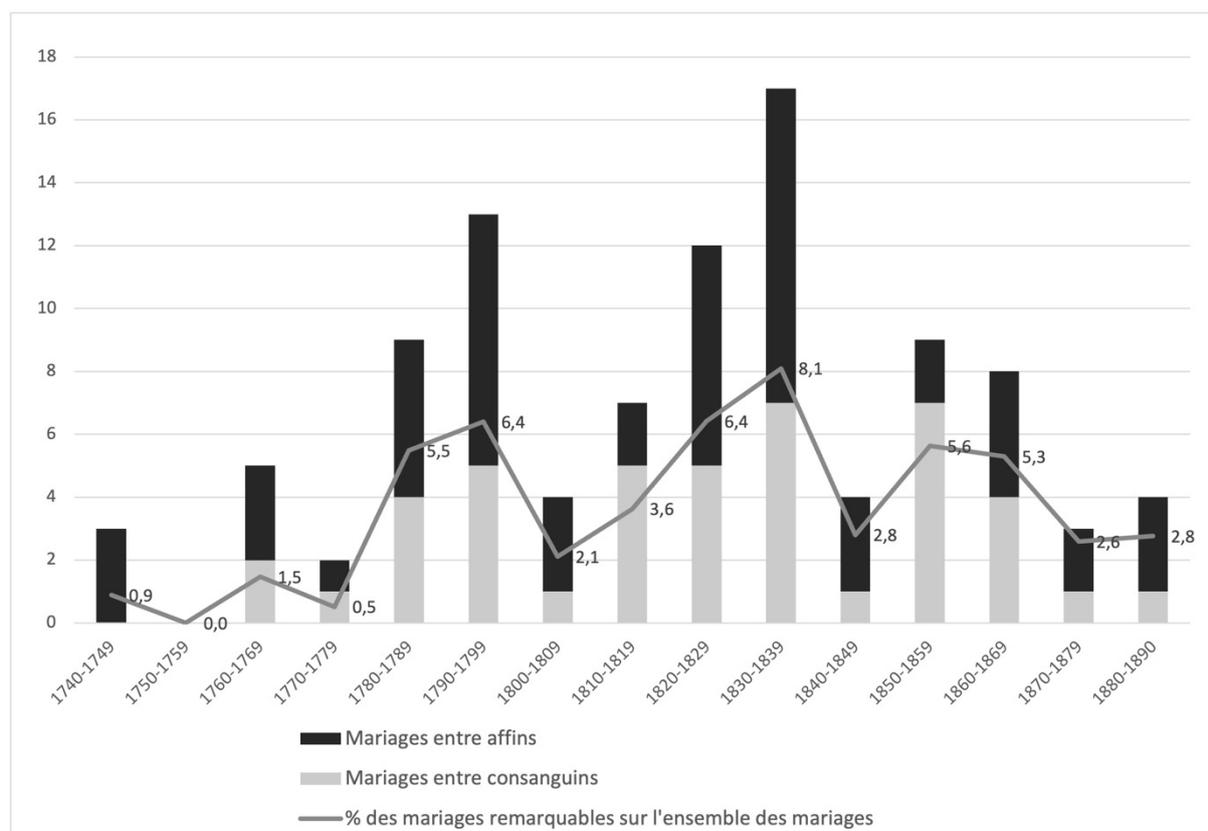


Tableau 127 : nombre et proportion des mariages remarquables de l'échantillon (1740-1890)

Décennie	Mariages remarquables	Total de mariages	Proportion de mariages remarquables (en %)
1740-1749	3	341	0,9
1750-1759	0	286	0,0
1760-1769	5	342	1,5
1770-1779	2	389	0,5
1780-1789	9	164	5,5
1790-1799	13	203	6,4
1800-1809	4	190	2,1
1810-1819	7	193	3,6
1820-1829	12	187	6,4
1830-1839	17	210	8,1
1840-1849	4	143	2,8
1850-1859	9	160	5,6
1860-1869	8	151	5,3
1870-1879	3	116	2,6
1880-1890	4	145	2,8
Total	100	3220	3,1

Les mariages consanguins représentent en moyenne en tout 1,4% du total des mariages, avec un maximum de 4,4% en 1850-1859 (Figure 41). Si l'on calcule la moyenne en écartant les années 1740-1779, elle est alors de 2,2%.

Les différents degrés de parenté montrent une prépondérance du 2^e degré canonique (59% de ce type d'union), ce qui correspond aux mariages entre cousins germains (Tableau 128)⁸¹¹. Ils sont suivis par les cousins issus de germains (3^e degré et les cas de 2^e au 3^e degré). La rareté des cas de mariage avec des parents au 4^e degré est remarquable mais elle reste difficile à expliquer.

Il semble y avoir une préférence pour le cousin le plus proche, dans cette pratique qui reste, somme toute, minoritaire dans la société. L'étude d'Elodie Carpentier sur l'ensemble des mariages consanguins à Charleville entre 1769 et 1869 avait déjà montré que presque 50% des 77 mariages consanguins étaient aussi entre parents au second degré⁸¹². Cette prédominance était aussi remarquée à Paris entre 1729 et 1790 par André Burguière d'après les sources de l'officialité : avant 1740, ce degré ne représentait que 7,2% des dispenses, mais 25,8% entre 1779 et 1790 parmi toutes les demandes⁸¹³.

Tableau 128 : degrés de consanguinité et/ou d'affinité dans les 48 mariages (1740-1890)

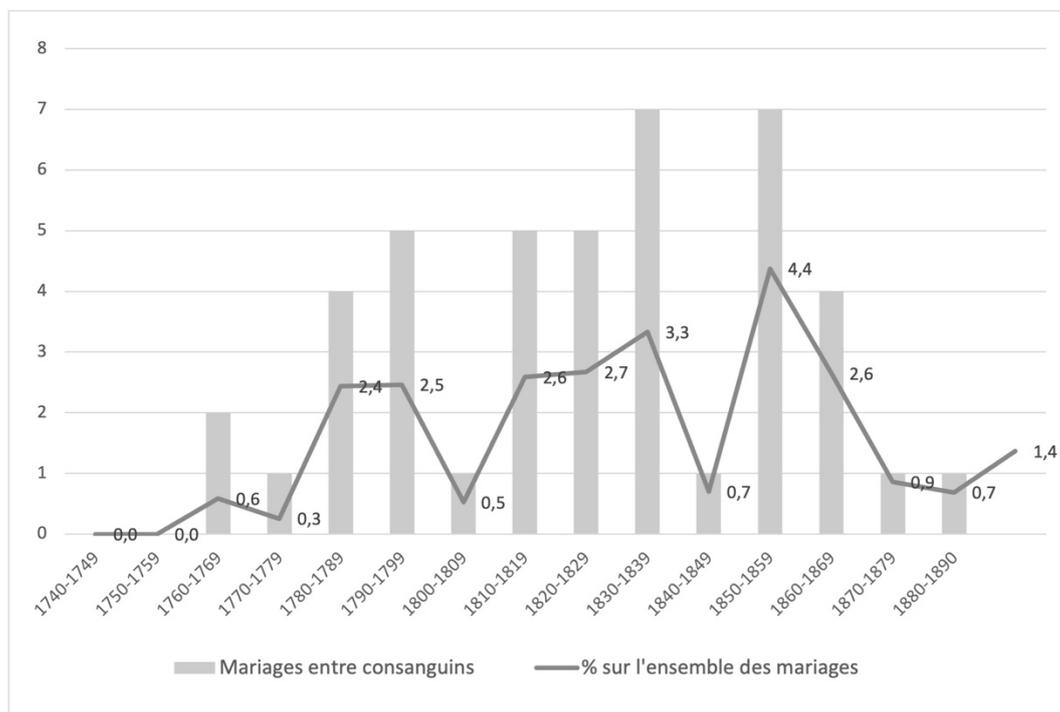
Degré de consanguinité	N	%
2e degré	26	59,1
2e au 3e degré	3	6,8
3e degré	6	13,6
3e au 4e degré	2	4,5
4e degré	5	11,4
4e au 5e degré	2	4,5
Total général	44	100

⁸¹¹ Nous avons intégré les deux cas de mariage du 4^e au 5^e degré de consanguinité, donc à la limite de la consanguinité définie par les quatre degrés de parenté dans le droit canon, dans le but d'être le plus exhaustif possible.

⁸¹² Elodie Carpentier, « Les mariages entre apparentés », *op. cit.*, p. 93.

⁸¹³ André Burguière, « 'Cher cousin'... », *art. cit.*, p. 1345.

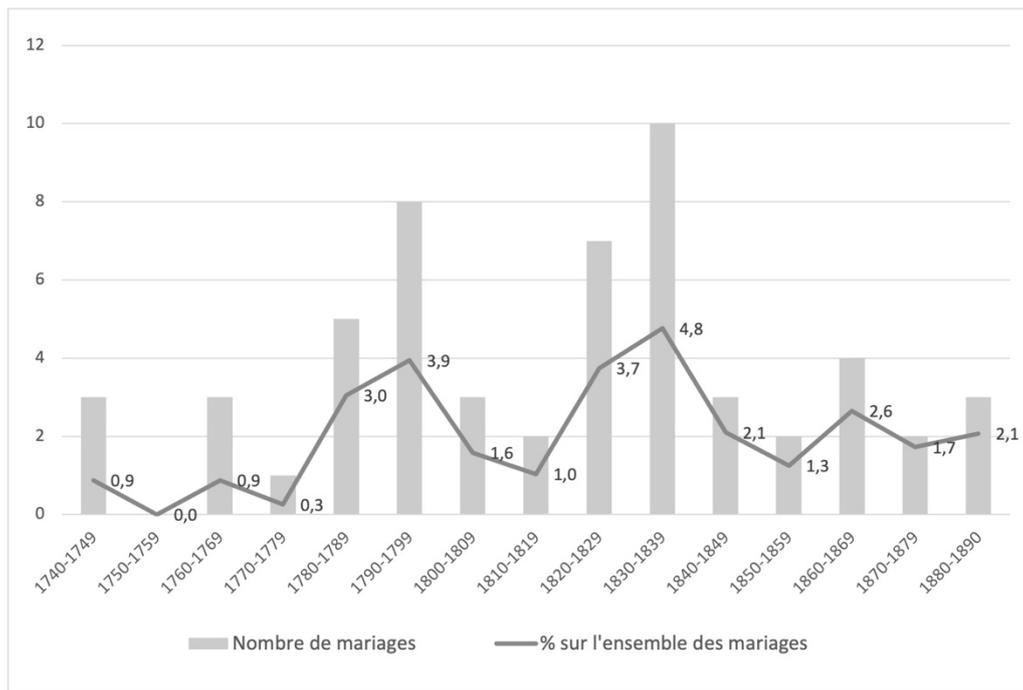
Figure 41 : nombre et proportions des mariages consanguins de l'échantillon (corpus des mariages, 1740-1890)



Les mariages entre affins représentent, quant à eux, en tout 56 mariages entre 1740 et 1890 (1,7%) (Figure 42). Sur la période 1780-1890, le taux monte à 2,6%. 30 unions sont celles d'un individu avec sa belle-sœur ou son beau-frère par alliance⁸¹⁴. Les autres unissent deux personnes apparentées par l'alliance entre le 1^{er} et le 4^e degré de parenté, tel que défini par le droit canon.

⁸¹⁴ Il y a donc deux mariages entre deux sœurs et deux frères. Seul le deuxième est compté comme un mariage entre affins, puisque le premier n'était pas noué dans la parenté affine en tant que tel.

Figure 42 : nombre et proportion des mariages entre affins dans l'échantillon (corpus des mariages, 1740-1890)



En conclusion, même s'il semble y avoir une vague de mariages remarquables dans la première moitié du XIX^e siècle, ces derniers ne sont qu'une petite proportion de l'ensemble des mariages à l'échelle de l'échantillon. Ces statistiques globales permettent de se rendre compte du caractère très minoritaire même dans une population caractérisée par des familles sédentaires suivies sur plusieurs générations.

Il semble également que l'augmentation à certaines décennies de la proportion de ces mariages ne soit pas corrélée aux moments de développement économique et démographique de Charleville. Il y a une poussée dans les années 1820 et 1830, alors que la ville connaît une stagnation économique puis une crise à cause de la fermeture de la manufacture en 1836. En 1850-1869, le taux augmente à nouveau alors que la population urbaine voit une forte immigration et une croissance rapide de sa population⁸¹⁵.

Pour vérifier cette hypothèse, nous pouvons nous intéresser aux professions des époux des mariages remarquables.

⁸¹⁵ La population passe de 8 560 habitants en 1844 à 12 272 habitants en 1873 : Fabrice Boudjaaba, Vincent Gourdon, « Quitter Charleville dans les années 1860-1870 », *Histoire & mesure* [En ligne], vol. XXVIII, n°2, 2013, DOI : <https://doi.org/10.4000/histoiresmesure.4813> ; cf Introduction générale.

2.2. Les catégories professionnelles des époux

Une première question émerge du contexte global de la proportion des mariages remarquables vus dans les figures 2 et 3 : les milieux sociaux concernés sont-ils les mêmes durant toute la période ? Existe-t-il une évolution ?

Pour cela, nous avons regardé les professions des époux des deux types d'unions à partir du premier vendémiaire an IX, soit à partir du 23 septembre 1800, car auparavant, les métiers sont inscrits avec peu de régularité. Dès lors, la période an IX-1890 peut ainsi permettre de comparer la répartition des catégories professionnelles des maris des mariages remarquables avec celle de l'ensemble des maris de l'échantillon (tableaux 129 et 130). La limite de cette comparaison est que le nombre de maris des mariages remarquables (consanguins et affins) est nécessairement assez petit ; les résultats sont donc à prendre avec précautions.

Tableau 129 : professions des époux des mariages consanguins par catégories (corpus des mariages, an IX-1890)

Catégorie professionnelle	époux des mariages consanguins		tous les époux (tous mariages)	
	N	%	N	%
Artisanat	10	31%	713	47,7
Non renseigné	0	0%	68	4,6
Négoce	6	19%	101	6,8
Ouvrier	8	25%	200	13,4
Journalier	0	0%	58	3,9
Employé (public ou privé)	3	9%	169	11,3
Transport	0	0%	16	1,1
Libéral	0	0%	36	2,4
Agriculture	2	6%	29	1,9
Propriétaires et rentiers	0	0%	11	0,7
Gouvernement municipal	2	6%	3	0,2
Militaire et police	1	3%	84	5,6
Sans profession	0	0%	6	0,4
Total	32	100	1494	100

Tableau 130 : professions des époux des mariages entre affins par catégories (corpus des mariages, an IX-1890)

Catégorie professionnelle	époux des mariages affins		tous les époux (tous mariages)	
	N	%	N	%
Artisanat	14	40%	713	47,7
Non renseigné	0	0%	68	4,6
Négoce	4	11%	101	6,8
Ouvrier	8	23%	200	13,4
Journalier	2	6%	58	3,9
Employé (public ou privé)	4	11%	169	11,3
Transport	1	3%	16	1,1
Libéral	0	0%	36	2,4
Agriculture	1	3%	29	1,9
Propriétaires et rentiers	0	0%	11	0,7
Gouvernement municipal	0	0%	3	0,2
Militaire et police	1	3%	84	5,6
Sans profession	0	0%	6	0,4
Total	35	100	1494	100

Il apparaît clairement que les catégories professionnelles sont très diverses dès les années 1780. On remarque une possible surreprésentation des élites urbaines dans les mariages consanguins. En effet, les époux des mariages consanguins qui exercent dans le gouvernement municipal (membre du conseil municipal et président du tribunal de commerce de Charleville) représentent 6% des époux de ce type de mariage, tandis que cette catégorie professionnelle n'est identifiée que pour 0,2% du total des époux entre l'an IX et 1890. Cela ne se retrouve cependant pas pour les mariages entre affins. De plus, les membres de l'élite urbaine ne sont qu'au nombre de deux.

Une autre catégorie semble se distinguer : celle des ouvriers. En effet, les ouvriers sont 25% des maris des mariages consanguins et 23% des mariages entre affins, au lieu de 13,4% dans la population générale.

La part des négociants apparaît aussi beaucoup plus élevée parmi les époux des mariages remarquables : 19% pour les hommes des mariages consanguins et 11 % pour ceux des mariages entre affins au lieu de 6,8% dans la population totale des époux. En nombre absolu, ils étaient six pour les mariages consanguins et quatre pour les mariages entre affins. Enfin, la dernière catégorie légèrement surreprésentée est celle des agriculteurs. Ces derniers sont peu nombreux à Charleville, puisque la population est majoritairement urbaine, mais dans les mariages remarquables, ils sont légèrement plus fréquents : 6% des époux dans les mariages

consanguins et 3% dans les mariages entre affins, contre 1,9% chez l'ensemble des époux. Ici encore, le nombre absolu des époux est trop faible pour être parfaitement fiable.

En conclusion, le faible nombre d'époux des mariages remarquables (consanguins et affins) ne permet pas de conclure avec certitude à l'association plus fréquente d'une catégorie professionnelle avec ces types d'union, même si les négociants et les membres du gouvernement municipal semblent plus fréquents dans les mariages consanguins. La catégorie des ouvriers, avec le plus grand nombre de maris, pourraient éventuellement être considérée comme davantage corrélée à cette pratique. Mais cette conclusion doit être prise avec prudence. Le faible nombre d'époux est dû à la relative rareté de ces unions entre consanguins ou affins dans la société : une moyenne de 2,2% pour les mariages consanguins entre 1780 et 1890 et de 2,6% pour ceux entre affins à la même période. De plus, comme nous l'avons vu avec leur répartition dans le temps entre 1740 et 1890, il n'y a pas de corrélation claire et directe du contexte économique sur l'augmentation des mariages remarquables. Pour comprendre la persistance de la pratique des mariages remarquables, il est donc utile d'autres variables, notamment celle familiale.

En effet, comme le degré le plus fréquent des mariages entre parents était le 2^e degré, soit celui des cousins germains. La persistance des mariages consanguins et des mariages affins, minoritaires dans la société, peut être interrogée à la lumière des histoires familiales : existe-t-il des familles qui ont cette pratique et qui la font perdurer entre 1740 et 1890 ?

3. Les mariages remarquables dans les 215 groupes patronymiques de Charleville

Pour mener cette analyse à partir des 215 groupes patronymiques, plusieurs choix méthodologiques ont été réalisés. Tout d'abord, les groupes patronymiques sont analysés de façon isolée mais certains ont été tressés et ont donc en commun des mariages consanguins ou affins. Par exemple, le mariage entre Charles Prosper Pilliere et Clarisse Eléonore Delahaut le 15 février 1860 se retrouve à la fois dans la généalogie des Bonvalet, des Peret et des Rasquin. Il ne faut donc pas additionner le nombre de mariage à partir de la répartition par groupe patronymique. Cette méthode se justifie par la nécessité de comprendre la répartition au sein des 215 groupes reconstruits et par le fait que, malgré les tressages possibles, les groupes ont tous des trajectoires différents.

Parmi les groupes patronymiques qui présentent au moins un mariage remarquable, nous avons mis de côté ceux qui ont en tout moins de 10 unions dans leur généalogie lors du calcul de la proportion des mariages remarquables parmi l'ensemble des unions de chaque groupe. En effet, avec un si petit nombre total de mariages, les taux d'unions entre consanguins ou entre affins risquent d'être très élevés et ne peuvent être représentatifs d'une réelle pratique familiale.

Enfin, notre analyse s'attachera à mettre en évidence les répétitions générationnelles, qui nous semblent plus révélatrices d'un attachement à la pratique de ces types de mariages, plutôt qu'un pourcentage global au sein de chaque groupe.

3.1. Les groupes patronymiques concernés par les mariages remarquables

60 groupes patronymiques sur 215 présentent au moins un mariage remarquable, soit 28 % des groupes patronymiques (Tableau 131). Le rapport entre les mariages remarquables et l'ensemble des unions par groupe varie entre 29% (les Brincourt) et les Petre 1 (1%).

Dans le détail, 36 groupes ont connu au moins un mariage consanguin (17% des 215 groupes patronymiques) et 52 groupes au moins un mariage entre affins (24% des 215 groupes). La pratique de se marier avec un consanguin ou un affiné s'observe donc dans une minorité de groupes.

Le nombre moyen de générations mariées à Charleville entre 1740 et 1890 au sein de ces 60 groupes patronymiques est de 5. Or, le nombre moyen pour l'ensemble des 215 groupes est de 3,9. Il existe donc bien une tendance à retrouver les mariages remarquables dans les groupes qui ont habité le plus longtemps à Charleville et qui avaient donc potentiellement plusieurs branches cousines disponibles. Cependant, cette corrélation avec la sédentarité doit être appréhendée avec prudence. Certes, les trois groupes avec au moins 20% de leurs unions ont cinq générations mariées (les Brincourt, les Petre 2 et les Gillet 3) cependant, parmi les groupes avec le taux de mariages remarquables le plus bas (1 à 3%), on compte les Melot dit Dupont, qui ont sept générations mariées, soit le maximum de notre échantillon, et les Pinchard qui en compte six. Enfin, la moyenne des générations mariées pour les groupes avec au moins 10% d'unions remarquables est de 4,6, tandis qu'elle est de 5,4 pour les groupes avec un taux compris entre 1 et 9%.

Tableau 131 : groupes patronymiques avec au moins un mariage consanguin ou un mariage entre affins (1740-1890)

Groupe patronymique	m. consanguins	m. entre affins	Somme m. remarquables	N unions totales du groupe	Rapport m. remarquables / unions totales	N générations mariées
Brincourt	6	2	8	28	29%	5
Petre 2	2	1	3	14	21%	5
Gillet 3	2	0	2	10	20%	5
Thelinge	3	4	7	38	18%	4
Bienaise	1	1	2	12	17%	3
Grimblot	0	2	2	14	14%	5
Bechefer	6	2	8	57	14%	4
Bonvalet	2	2	4	30	13%	5
Baulmont 2	2	4	6	46	13%	5
Gilson	1	3	4	34	12%	4
Bouhon	0	2	2	18	11%	5
Gouveneau	1	1	2	21	10%	5
Pia 2	1	0	1	11	9%	6
Gonce	0	2	2	23	9%	4
Meurant	1	0	1	12	8%	2
Taton	0	1	1	12	8%	5
Naudin	1	0	1	13	8%	5
Parisel	1	0	1	13	8%	4
Poirier	1	1	2	26	8%	5
Picard	0	1	1	14	7%	4
Prunier	2	2	4	56	7%	6
Raulin	0	1	1	14	7%	6
Guery 1	2	1	3	43	7%	4

Roussel	1	1	2	29	7%	6
Gouvelet 1	1	0	1	15	7%	6
Peret	2	3	5	75	7%	5
Pierson	0	2	2	30	7%	5
Pinard	3	6	9	137	7%	6
Rasquin 2	2	3	5	78	6%	4
Bauda	1	0	1	16	6%	5
Genon	0	3	3	48	6%	5
Poulain	0	1	1	16	6%	4
Templeux	1	0	1	16	6%	6
Tisserand 2	0	1	1	16	6%	6
Titeux 2	0	2	2	32	6%	4
Naniot	1	3	4	65	6%	6
Billy 3	0	2	2	33	6%	3
Renner dit Peter	1	0	1	17	6%	4
Navay	0	3	3	52	6%	4
Gombeaux	1	0	1	18	6%	6
Roseau	1	2	3	55	5%	6
Reo	0	3	3	58	5%	5
Bouvier	0	1	1	20	5%	5
Gailly	0	1	1	20	5%	5
Bartaut	2	1	3	62	5%	6
Mabille 1	0	2	2	42	5%	6
Billy 1	0	1	1	22	5%	6
Pigeot	0	1	1	23	4%	6
Parlier	1	1	2	48	4%	5
Raucourt	1	0	1	24	4%	5

Trouy dit Guilin	1	0	1	24	4%	5
Tisset 1	1	1	2	51	4%	6
Meurin 1	1	0	1	27	4%	6
Pinchard	0	2	2	59	3%	6
Melot dit Dupont	0	2	2	64	3%	7
Burguet	0	2	2	65	3%	6
Billet	1	0	1	47	2%	5
Pia 1	1	0	1	50	2%	5
Petre 1	0	1	1	97	1%	6

Ce tableau permet donc d'avoir une première approche de la pratique des mariages remarquables en fonction des groupes patronymiques, mais il a un défaut : il ne donne pas assez d'importance à la transmission intergénérationnelle, un critère pourtant primordial pour comprendre les cultures familiales. C'est pourquoi nous proposons de nous concentrer sur les groupes qui présentent cette pratique sur au moins deux générations successives.

3.2. Six groupes avec au moins deux générations de mariages remarquables

Pour étudier les transmissions familiales d'une pratique, il est nécessaire de concentrer l'analyse sur les groupes patronymiques qui ont eu au moins deux générations successives d'une union consanguine et/ou entre affins. Sur les 60 groupes identifiés au départ, il n'en reste alors plus que six (2,7 % des 215 groupes, tableau 132). Le nombre maximal de générations en descendance directe où il y a mariage consanguin ou un mariage entre affins oscille entre deux et trois générations. Ces situations peuvent être comprises comme très révélatrices d'une tendance familiale : il ne s'agit pas seulement d'un hasard des circonstances, mais d'une réelle stratégie familiale.

Tableau 132 : groupes patronymiques avec au moins deux générations de mariages remarquables dans l'échantillon (1740-1890)

Groupe patr.	m. consanguins	m. entre affins	Total m. remarquables	N unions connues totales	Pourcentage	N maximal de générations successives	Catégorie prof. sur au moins 2 générations
Brincourt	6	2	8	28	29%	3	négoce
Petre 2	2	1	3	14	21%	2	négoce, gouvernement municipal
Thelinge	3	4	7	38	18%	3	artisan-ouvrier, négoce
Bienaise	1	1	2	12	17%	2	militaire, négoce
Bechefer	6	2	8	57	14%	3	négoce
Baulmont 2	2	4	6	46	13%	2	agriculteurs, négoce, artisan-ouvrier

Parfois, l'union de deux frères avec deux sœurs (mariage entre affins) à une génération a été suivie par celle de leurs enfants à la suivante (ce qui correspond donc à un mariage entre cousins germains), comme dans le cas des Bechefer-Brincourt (tableau 133). Jean Nicolas Regnault et Marie Catherine Tisseron ont marié leur fils, Gaspard Antoine Regnault, avec sa cousine germaine Charlotte Antoinette le 18 juin 1839 ; cette dernière est la fille de Jean

Baptiste Henry Regnault et Marie Victoire Tisseron. Les conjoints des mariages de 1808 et 1817 étaient frères (Jean Nicolas et Jean Baptiste Regnault) et sœurs (Marie Catherine et Marie Victoire Tisseron).

Tableau 133 : un mariage entre affins aboutissant à un mariage consanguin chez les Bechefer-Brincourt

Date mariage	Epoux	Epouse	Génération
17 janvier 1808	Regnault, Jean Nicolas	Tisseron, Marie Catherine	3
17 avril 1817	Regnault, Jean Baptiste Henry	Tisseron, Marie Victoire	3
18 juin 1839	Regnault, Gaspard Antoine	Regnault, Charlotte Antoinette	4

Il est possible, à partir du tableau 132, de regarder les catégories professionnelles récurrentes sur au moins deux générations successives dans chaque groupe. Tous exercent des activités de négoce, dont un avec aussi des fonctions de gouvernement municipal (telles que définies plus haut). Autrement dit, ce sont surtout les élites marchandes qui connaissent une répétition des mariages remarquables sur plusieurs générations. On peut également remarquer la présence de groupes de militaires (les Bienaise), d'artisans-ouvriers (les Thelinge, qui ont été, entre autres, serruriers sur trois générations ; les Baulmont 2, menuisiers) ainsi que de travailleurs de la terre, appelés jardiniers ou cultivateurs (les Baulmont 2). Les Bienaise ont compté beaucoup de soldats : par exemple Nicolas Bienaise (1763- ?) était soldat à son mariage en 1790. Son fils Antoine Joseph (1800-1834) est décédé à Oran en tant que caporal. Nicolas Chefneux (1787- ?), marié à sa cousine germaine Louise Julie Delahaut (1786- ?) le 27 juillet 1816, était lieutenant au 2^e bataillon des sapeurs du génie en garnison à Metz au moment du mariage. Le père de Louise Julie Delahaut, Jean Baptiste Delahaut (v.1756-1837) était notaire public en 1807 et juge du tribunal civil de Charleville en 1837. Il s'agissait donc d'un groupe qui peut être rattaché à l'élite urbaine.

Les Thelinge et les Baulmont 2 ont connu aussi des activités marchandes mais sans appartenir à la catégorie la plus riche de la population : les premiers ont été compté des marchands, notamment des marchands tanneurs, et les seconds marchands ferblantiers.

Dans cette approche, plusieurs questions se posent : pourquoi une famille de l'élite locale, les Gailly, n'apparaît pas dans notre tableau aux côtés des Brincourt, Bechefer et Petre 2 ? Pourquoi certains groupes patronymiques ont une persistance sur plusieurs générations des mariages remarquables alors que leur situation professionnelle et économique se modifie dans le temps ? C'est le cas des Baulmont 2, cultivateurs durant les trois premières générations, mais

qui continuent à nouer des mariages remarquables aux générations suivantes alors que les hommes deviennent ferblantiers et marchands. Ces deux questions touchent à la dynamique familiale comme éventuel facteur d'explication comme permanence ou résistance à une pratique.

III. Etude de cas : les facteurs explicatifs mariages remarquables

Pour comprendre le poids éventuel d'une habitude familiale et apprécier les facteurs qui sont aussi sociaux et économiques, nous proposons de suivre deux grandes études de cas, l'une sur un groupe patronymique qui présente les deux types de mariages mais dans deux générations qui ne sont pas successives, au contraire des groupes Bechefer et Brincourt, tressés ensemble, qui se distinguent avec une pratique transgénérationnelle forte.

1. Les Roseau : le mariage consanguin, un outil ponctuel dans une situation précaire

Le recours au mariage avec un consanguin ou avec un affin peut être une solution à un problème social rencontré par des individus ; un outil qui révèle plus une situation particulière, assez exceptionnelle, plutôt qu'une stratégie familiale élaborée sur plusieurs générations. À titre d'exemple, il est possible développer le cas du groupe Roseau avec la demande de dispense de Pierre Antoine Roseau et Elizabeth Honorine Laverne, cousins germains par leurs mères, et mariés le 28 janvier 1837.

Pierre Antoine Roseau (1808-1882) est né à Charleville d'un père cloutier et d'une mère née illégitime. Elizabeth Honorine Laverne (1816- ?) est originaire de Charleville et son père est aussi cloutier. Elle appartient aussi au groupe patronymique Barbier qui n'a pas connu d'autre mariage remarquable. La lettre du prêtre, Etienne François, au vicaire général de Reims, le 4 janvier 1837, fonde la demande de dispense sur la « plus profonde misère » et le « seul désir de s'unir »⁸¹⁶. La supplique présente deux motifs de dispense : « l'amour mutuel des suppliants, de sorte qu'il est pour eux très difficile d'être séparés » et « une certaine nécessité de se marier pour l'époux qui, étant un soldat démobilisé depuis environ 21 mois, n'a personne pour le recevoir, qui a une mère si avancée en âge, qu'elle a souvent besoin de l'aide d'une

⁸¹⁶ AD51, Reims, 7J 36, Dossier de dispense de consanguinité Roseau/Laverne, janvier-février 1837.

femme »⁸¹⁷. La situation familiale et économique est critique : Pierre Antoine Roseau « sort des troupes », il avait en effet reçu, pour son mariage civil, la permission du maréchal de camp commandant de la subdivision des Ardennes, le 20 décembre 1836. Sa mère est veuve, infirme et pensionnaire à l'hospice ; hospice où se trouve aussi le père d'Elizabeth Honorine Laverne en 1837⁸¹⁸. Les fiancés sont donc issus d'un milieu social très pauvre ; Elizabeth Laverne ne sait d'ailleurs pas signer. Les futurs époux ne sont dans l'incapacité de payer la dispense ; c'est alors le prêtre qui a envoyé cinq francs pour payer l'envoi de sa lettre. Les fiancés promettent qu'ils vont attendre l'arrivée de la dispense pour se marier civilement. Ils sont en fait décidés à se marier même sans mariage religieux : le mariage seulement civil est alors « la principale raison de dispense ». Les bans civils ont été en effet publiés le 25 décembre 1836 et 1er janvier 1837, avant même la demande de dispense (du 4 janvier) ». La bulle de Grégoire XVI, qui lève l'interdit de consanguinité au 2^e degré pour leur mariage, est datée du 30 janvier 1837, soit deux jours après leur mariage civil (le 28 janvier 1837). L'absence d'acte de catholicité pour le premier XIX^e siècle nous empêche de savoir quel jour précisément la cérémonie religieuse a eu lieu.

Ici, le mariage entre cousins germains a donc été officiellement motivé par deux raisons : la première est l'inclination entre les deux conjoints. On ne peut complètement omettre les sentiments des individus, mais pour André Burguière, l'amour est un motif plutôt rare, qui révèle surtout un « commerce charnel » qui a eu lieu entre les fiancés⁸¹⁹. La seconde raison est la nécessité de se marier rapidement, dans un contexte de retour après l'armée, avec peut-être une difficulté à trouver d'autres conjoints potentiels à cause de la pauvreté de ces individus. Pierre Antoine Roseau a cependant une sœur et trois frères mariés à Charleville : ses frères sont forgerons et cloutier, et son beau-frère journalier. On peut donc relativiser un peu l'isolement social de l'époux, sauf à supposer d'hypothétiques conflits personnels avec son environnement social. Il apparaît donc ici que la précarité sociale et économique soit ici le principal facteur derrière le projet du mariage.

Il existe dans ce groupe patronymique un autre mariage remarquable, qui est assez lointain du couple Roseau – Laverne. En effet, dans les années 1870, à la sixième génération,

⁸¹⁷ « 1^o *mutuus suppliantium amor, unde fit ut perdifficile separarentur. 2^o Quaedam necessitas ducendi uxorem pro sponso, qui miles dimissus a 21 circites mensibus, non habet qui eum recipiat, qui matrem tam habet provetam, ut servitiis muliebribus frequenter indigeat » (traduit par nous).*

⁸¹⁸ D'après la lettre d'Etienne François.

⁸¹⁹ André Burguière, « 'Cher cousin'... », *art. cit.*, p. 1346-1347.

dans une autre branche du groupe patronymique Roseau qui est tressée avec les Naniot et les Petre 1, on trouve le mariage de deux cousines germaines avec deux frères Lelling (Tableau 134). Les ancêtres communs entre Pierre Antoine Roseau et les femmes Lerouge remontent au couple fondateur marié en 1764 : Antoine Joseph Roseau et Marie Jacquemart Constant.

Marie Jeanne Amélie Lerouge (1858- ?), sans profession, est la fille de Jean-Baptiste Honoré Lerouge (1827- ?), qui est ferronnier et signalé comme « absent sans nouvelle » en 1876 dans l'acte de mariage de sa fille. Léonie Henriette Bertaux (1862- ?), couturière, est la fille de Jean Joseph Bertaux (1833- ?), brossier en 1879. Nicolas Lelling (1851- ?) et Guillaume Lelling (1853- ?) travaillent tous deux dans le domaine du service domestique. Natifs d'Oberwampach, dans le duché du Luxembourg, ils sont des étrangers immigrés à Charleville. Le lien qui les a menés à rencontrer leurs épouses n'est pas connu par nos sources. Après le mariage de Nicolas Lelling et Marie Jeanne Amélie Lerouge le 29 mars 1876, Guillaume Lelling a dû rencontrer Léonie Henriette Bertaux à Charleville, si les relations étaient bonnes et régulières entre les deux cousines. Guillaume Lelling et Léonie Henriette Bertaux se marient ensemble le 26 avril 1879. Ces mariages semblent aussi répondre à la nécessité pour les Lelling de s'intégrer dans la société carolopolitaine. Ces mariages ont donc peu de point en commun avec le couple de Pierre Antoine Roseau et Elizabeth Honorine Laverne.

Tableau 134 : mariages entre affins entre les Roseau et Lelling

Date du mariage	Epoux	Epouse	Parenté entre époux	Parenté entre épouses	Métier de l'époux
29 mars 1876	Lelling, Nicolas	Lerouge, Marie Jeanne Amélie	1er degré	2e degré	domestique
26 avril 1879	Lelling, Guillaume	Bertaux, Léonie Henriette			garçon d'hôtel

La pratique des mariages remarquables chez les Roseau était peu fréquente. Il y a en effet trois mariages dans deux branches différentes et conclus pour répondre à un contexte particulier et ponctuel. On ne peut donc pas véritablement parler de culture familiale. Mais l'intérêt de cet exemple est de montrer que les mariages remarquables pouvaient être un recours nécessaire ou utile dans une situation donnée, sans que cela ne soit forcément le résultat d'une règle dictée par la société ou le milieu. Il s'agissait simplement d'une pratique possible et d'un choix qui a été fait dans une circonstance donnée.

Cette étude de cas est très différente du comportement particulier de trois groupes familiaux de l'élite municipale qui ont, eux, des choix tout à fait différents quand on les considère de façon transgénérationnelle.

2. Les élites municipales de Charleville : deux cultures familiales bien distinctes

Il existe deux grandes tendances au sein des groupes patronymiques appartenant à l'élite municipale :: les Brincourt et les Bechefer, d'une part, alliés par de multiples alliances et mariages consanguins, et les Gailly, d'autre part, qui ne pratiquent quasiment que des mariages exogames.

2.1. Les Brincourt – Bechefer et l'intégration dans la parenté de l'élite municipale de Charleville

La famille Brincourt a été alliée aux Bechefer à partir d'une union en 1782 : celle de Barbe Antoinette Brincourt (v.1760-1815) et de Louis Philippe Regnault (v.1759-1814) (Tableau 135 page suivante).

Le père de Barbe Antoinette, Mathieu Brincourt (v.1711-1786) est tonnelier, mais le mariage de sa fille est le moment d'une ascension sociale. En effet, Louis Philippe Regnault est marchand en 1791, président du tribunal de commerce en 1813, puis à sa mort en 1814, il porte les titres de membre du collège départemental et du conseil général de la commune, président du tribunal de la commune, administrateur de l'hospice civil et maire de Charleville. Louis Philippe Regnault est issu du groupe patronymique Bechefer : son père Jean Nicolas Regnault (*d.inc.*) est ancien marguillier de la paroisse d'après l'acte de mariage du 4 juin 1782 ; son grand-père maternel, André Bechefer (v.1686- ap.1757), marchand entre 1714 et 1728, d'après les acte de baptême de ses enfants.

Tableau 135 : tableau généalogique des Brincourt

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Marguerite Brincourt – François Mahaut (1750)	-	-	-	-
Mathieu Brincourt – Marie Geneviève Lambert (1757)	Barbe Antoinette Brincourt – Louis Philippe Regnault (1782)	Jean Nicolas Regnault – Marie Catherine Charlotte Tisseron (1808)	Victorine Charlotte Regnault – Victor Albert Tirman (1832)	-
			Gaspard Antoine Regnault – Charlotte Antoinette Clotilde Regnault (1839)	-
		Marie Josephe Geneviève Regnault – Louis Hubert (1813)	François Louis Hubert – (1) Caroline Dameaux (?) - (2) Joséphine Marie Regnault (1847)	Henriette Marie Hubert – Victor de Warcy (1874)
			Anne Louise Pauline Hubert – Jean Joseph Bouron (1848)	-
		Jean-Baptiste Henry Regnault – Marie Victoire Tisseron (1817)	<i>Charlotte Antoinette Clotilde Regnault – Gaspard Antoine Regnault (1839)</i>	-
			<i>Joséphine Marie Regnault – François Louis Hubert (1847)</i>	Henriette Marie Hubert – Victor de Warcy (1874)
			Paul Eugène Regnault – Aimée Hyacinthe Eugénie Tisseron (1852)	Marie Clotilde Regnault – Henri Descharmes (1879)
				Marie Eugénie Regnault – Thomas de Canterbury Becquet (1884)
		Marie Thérèse Pauline Regnault – Théodore Hubert (1828)	Victoire Philomène Hubert – Théodore Amédée Hubert (1859)	Eugénie Blanche Hubert – Edouard Félix de Saint Martin (1882)
		Jean-Baptiste Brincourt – Anne Sandra (1770)	Jeanne Marie Rosalie Brincourt – Pierre Perrin (an II)	Marguerite Perrin – Joseph Davreux (1818)
Joseph Perrin – Marie Jeanne Bajot (1841)	-			-

En bleu : les mariages entre parents affins ; en vert : les mariages entre parents consanguins.

En *Italique* : les lignées répétées dans l'arbre généalogique. (?) : mariage en dehors de Charleville, à une date inconnue.

À partir de Louis Philippe Regnault et Barbe Antoinette Brincourt et en regardant leur descendance, on compte six mariages consanguins (tableau 136) et de deux mariages entre affins (tableaux 137 et 138). Le total pour ce tressage entre les Brincourt et Bechefer est de huit mariages remarquables.

Tableau 136 : les mariages consanguins dans le groupe patronymique Brincourt

Date du mariage	Epoux	Epouse	Consanguinité	Contrat de mariage
4 juin 1782	Regnault, Louis Philippe	Brincourt, Barbe Antoinette	4e degré	Inconnu à Charleville
4 juin 1813	Hubert, Louis	Regnault, Marie Josephe Geneviève	2e degré	Inconnu à Charleville
18 juin 1839	Regnault, Gaspard Antoine	Regnault, Charlotte Antoinette	2e degré	16 juin 1839 - Renaudin
28 juillet 1847	Hubert, François Louis	Regnault, Joséphine Marie	2e degré	Inconnu à Charleville
16 novembre 1852	Regnault, Paul Eugène	Tisseron, Aimée Hyacinthe	3e degré	15 novembre 1852 - Descharmes
23 février 1859	Hubert, Théodore Amédée	Hubert, Victoire Philomène	2e degré	22 février 1852 - Forest

Tableau 137 : mariages entre affins entre les Brincourt-Bechefer et les Hubert

Date du mariage	Epoux	Epouse	Parenté entre époux	Parenté entre épouses	Métier de l'époux
4 juin 1813	Hubert, Louis	Regnault, Marie Josephe Geneviève	2e au 3e degré	1er degré	marchand de clous
26 décembre 1828	Hubert, Théodore	Regnault, Marie Thérèse Pauline			négociant

Tableau 138 : mariages entre affins entre les Brincourt-Bechefer et les Petre 2

Date du mariage	Epoux	Epouse	Parenté entre époux	Parenté entre épouses	Métier de l'époux
17 janvier 1808	Regnault, Jean Nicolas	Tisseron, Marie Catherine	1er degré	1er degré	marchand
17 avril 1817	Regnault, Jean Baptiste Henry	Tisseron, Marie Victoire			marchand

Les descendants de Louis Philippe Regnault et Barbe Antoinette Brincourt sont restés dans des hautes fonctions municipales et dans le métier de marchand et de fabricant de clous. En effet, à la deuxième génération, à leur mariage respectif, Jean Nicolas Regnault (1783-1814) est négociant ; Jean-Baptiste Henry Regnault (1788-1858) est marchand et fabricant de clous, et, en 1839 à son mariage, président du tribunal de commerce de Charleville ; enfin Marie

Joseph Geneviève Regnault (1791-1862) et Marie Thérèse Pauline Regnault (1799-1847) ont épousé des négociants issus de la famille Hubert.

Les Hubert appartiennent à l'élite marchande (tableau 139). Louis Hubert (1781-1828) est marchand de clous, négociant, membre du conseil municipal, puis juge au tribunal de commerce de Charleville (1828). Son père, Jean François Hubert (v.1742- av.1826) est marchand brasseur en 1813, qualifié d'ancien directeur de la ville de Charleville et membre du conseil municipal de la ville dans l'acte de décès de sa femme en 1826⁸²⁰. Dans la branche cousine à Louis Hubert, Jean André Hubert (v.1769-1848) est négociant et propriétaire, d'après son acte de décès. Théodore Hubert (v.1799-1842) est lui-aussi négociant lors de son mariage en 1828 et Jean Nicolas Hubert (*d. inc.*), à la troisième génération, fabricant de clous, d'après l'acte de mariage de son fils en 1859.

Tableau 139 : tableau généalogique des Hubert

Ancêtre	Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4
Nicolas Hubert – Marie Jeanne Henon	Jean François Hubert – Geneviève Regnault (1775)	Louis Hubert – Marie Josephe Geneviève Regnault (1813)	François Louis Hubert – Joséphine Marie Regnault (1847)	-
	Jean Nicolas Hubert – Marie Anne Calme (?)	Jean André Hubert – Françoise Magnan (?)	Théodore Hubert – Marie Thérèse Pauline Regnault (1828)	Victoire Philomène Hubert – Théodore Amédée Hubert (1859)
			Jean Nicolas Hubert – Eugénie Peuvrel (?)	Théodore Amédée Hubert – Victoire Philomène Hubert (1859)

Les mariages entre affins ont aussi été noués avec les soeurs Tisseron (tableau 140). Ces dernières étaient des filles de Gaspard Tisseron (v.1753-1827) et de Jeanne Charlotte Petre (v.1756-1826), du groupe patronymique Petre 2. Ce dernier appartenait aussi à l'élite locale : Charles Petre (av.1724-ap.1780) est marchand et procureur syndic de la ville et police de Charleville (1780, d'après l'acte de mariage de sa fille). Gaspard Tisseron est marchand de draps en 1808 et conseiller municipal en 1827 (comme nous l'apprennent les actes de mariage de ses filles). Charles Gaspard de Taurines (v.1786-1849) est qualifié dans son acte de décès en

⁸²⁰ Elle est décédée veuve à Charleville le 26 août 1826. Jean François Hubert était directeur de Charleville dans les années 1780.

1849 de capitaine en retraite et chevalier de la légion d'honneur, ancien membre du conseil municipal et administrateur de l'hospice de Charleville.

Tableau 140 : tableau généalogique de la branche Petre 2-Tisseron (générations 1 à 3)

Génération 1	Génération 2	Génération 3
Charles Petre - Marie Anne Machaux (1749)	Jeanne Charlotte Petre - Gaspard Tisseron (1780)	Marie Catherine Charlotte Tisseron - Jean Nicolas Regnault (1808)
		Marie Victoire Tisseron - Jean Baptiste Henry Regnault (1817)
		Marie Charlotte Josephe Tisseron - Charles Gaspard de Taurines (1827)

Enfin, à la dernière génération, dans les années 1870 et 1880, les alliances se sont encore faites avec d'autres membres de l'élite municipale et marchande, appartenant notamment au groupe patronymique Pihet de notre échantillon (tableau 141). En 1879, Henry Descharmes (1852-av.1891) épouse Marie Clotilde Regnault (1858-1891). Son père, Bernard Louis Descharmes (1812-1893), est qualifié en 1893 d'adjoint au maire et d'officier d'académie. Dix ans plus tard, Victor Emile Regnault (v.1857- ?), maître de forges, épouse Louise Caroline Noizet (1867- ?) : le père de cette dernière, Joseph Emile Noizet, était juge au tribunal civil en 1865, au moment de son propre mariage, et « ancien magistrat » vingt-quatre ans plus tard, à celui de sa fille (en 1889).

Tableau 141 : tableau généalogique des Pihet

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5	Génération 6
Ponce Pihet - Marie Chappelet (1769)	Marie Barbe Pihet - Anne Jean Baptiste Benissein (1792)	Henry Renaudin - Marie Henriette Benissein (1818)	Marie Louise Renaudin - Bernard Louis Jules Descharmes (1840)	Caroline Descharmes - Joseph Emile Noizet (1865)	Victor Raoul Emile Regnault - Louise Caroline Noizet (1889)
				Henry Descharmes - Marie Clotilde Regnault (1879)	-

Il est possible de d'avoir une hypothèse sur les motifs à l'origine les mariages endogames des Brincourt-Bechefer à partir du mariage de Théodore Amédée Hubert et Philomène Mathilde Hubert, pour lequel nous avons le dossier de demande de dispense à Rome ; nous pouvons donc connaître avec plus de précision les raisons invoquées par les fiancés et éventuellement leurs familles.

Théodore Amédée Hubert et Philomène Mathilde Hubert sont cousins au 2^e degré, donc cousins germains. Ils sont tous les deux âgés de 23 ans. Ils se sont mariés civilement le 23 février 1859. La demande de dispense est datée du 2 janvier de la même année⁸²¹.

Les motifs de dispense dans la supplique en latin sont :

- « similitude des caractères » ou de « moeurs » (*similitudo morum*)
- l'âge des époux, qui vont avoir 24 ans ;
- le statut des époux (*status futurae*), dont les pères sont décédés ;
- des « pressions sur l'un et l'autre dans l'intention de conserver l'héritage familial (*familia haereditaria*) »⁸²².

Plusieurs remarques peuvent être faites sur ces raisons : la première est que la similitude de moeurs ne fait pas partie des motifs reconnus comme légitimes pour la demande de dispense au XVIII^e siècle⁸²³. L'âge de 24 ans révolus dans le dossier ne devrait pas suffire non plus dans le dossier. Mais ce sont surtout les deux derniers motifs qui sont les plus intéressants : depuis la mort de leurs pères, les fiancés sont pressés par leurs familles pour conserver « l'héritage familial ». Chaque partie a aussi une richesse qu'il convient de bien placer par le mariage. Une des lettres du prêtre au vicaire général indique que le fiancé a une fortune d'environ 100 000 francs et la fiancée, orpheline, d'environ 60 000 francs.

Les mariages remarquables dans le groupe patronymique Bechefer – Brincourt révèlent donc des enjeux économiques, mais aussi sociaux. L'endogamie très forte peut être justifiée par des facteurs économiques : les individus étaient pour beaucoup des marchands, et parfois fabricants de clous, ce qui leur a permis d'accumuler de grands capitaux. Les trois contrats de mariage conservés à Charleville et présentés dans le tableau 136 nous apprennent que seuls Théodore Amédée Hubert et Philomène Mathilde Hubert en 1859 ont chacun apporté au mariage des propriétés foncières possédées à Charleville⁸²⁴. Auparavant, les apports de chaque futur conjoint étaient principalement des sommes d'argent. Il est donc possible qu'en 1859, le mariage entre ces cousins germains ait connu un enjeu patrimonial encore plus fort, au regard des possessions foncières.

⁸²¹ AD51, Reims, 7J 37, Dossier de dispense de consanguinité Hubert/Hubert, janvier 1859.

⁸²² « *Presas in utroque familia haereditaria ut conservanda* » (traduit par nous). l'héritage familial est à comprendre au sens de « patrimoine familial ».

⁸²³ Cf infra II, 1).

⁸²⁴ AD08, 3E1/302 Contrat de mariage Regnault-Regnault 16 juin 1839 ; AD08, 3E1/355 contrat de mariage Regnault-Tisseron 15 novembre 1852 ; AD08, 3E6/149, contrat de mariage Hubert-Hubert 22 février 1859.

Il est aussi d'assurer, voire d'élever, un statut social : on ne se marie qu'avec des conjoints de son statut, c'est-à-dire des marchands, des avocats, des notaires des membres du conseil municipal ou même un maire.

Le statut social et la notoriété de la famille sont tout aussi importants que la richesse des partis.

Il est intéressant de les comparer à un autre groupe patronymique de l'élite municipale qui n'apparaît pas dans ces échanges matrimoniaux et qui ne connaît aucun mariage consanguin.

2.2. Les Gailly : la préférence pour les mariages exogames au fil des générations

Le groupe patronymique Gailly est connu depuis 1761 et jusqu'en 1890, date du dernier mariage de notre échantillon. Le groupe s'étend sur cinq générations mariées à Charleville, même si l'on remarque que certains n'ont pas été noués dans d'autres localités (Tableau 142).

À la première génération, Adrien Joseph Gailly (1738-1810) est, en 1761, secrétaire du commissariat des guerres et greffier de l'hôtel de ville en 1789, où il habite avec sa femme d'après le recensement de la même année. Décédé en 1810, il est qualifié dans l'acte de remariage d'un de ses fils en 1828 de receveur municipal.

À la génération suivante, Jean Philippe Louis Gailly (1763-1831) est dans son acte de décès directeur de l'entrepôt en 1831, ce qui correspond peut-être à l'entrepôt de la manufacture d'armes. Son beau-frère Jean Gabriel Lechef (v.1760-1844) est marchand en 1789. La profession de René Séverin Billaudel (v.1773- ?) n'est pas précisée dans son acte de mariage avec Marie Anne Adélaïde Gailly en 1793 et son acte de décès ne se trouve pas à Charleville. La seule chose que nous savons est que ses parents habitent à Paris en 1793⁸²⁵.

⁸²⁵ Il est homonyme de Marie Léonie Billaudel, à la génération 4, cependant comme le mariage de cette dernière avec Emile Mathurin Dhotel n'a pas eu lieu à Charleville, nous ne pouvons savoir s'ils sont apparentés et, s'ils le sont, à quel degré.

Tableau 142 : tableau généalogique des Gailly

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5
Adrien Joseph Gailly – Marie Louise Dueil (1761)	Jean Philippe Louis Gailly – 1) Marie Thérèse Grimblot (?) – 2) Marie Magdelaine Thiebault (?) – 3) Marie Nicole Bourgeois (1828)	1) Auguste Ponce Charles Alexandre Gailly – Marie Louise Florence de Taurines (?)	Charlotte Joséphine Gailly – Théodore Armand Neveux (1851)	-
			Marie Charlotte Hyacinthe Gailly – Hubert Laurent Noël (1851)	Louise Noël – François Victor Léopold Jacquemard (1872)
			Charles Joseph Gailly - Sophie Marie Lechanteur (1864)	-
			Gustave Adrien Gailly – Clémentine Hortense Zenaïde Godelle (?)	Marie Charlotte Gailly – Gustave Léon Chantry (1884)
	Lucie Jeanne Gailly – Théodore Charles Alphonse Colle (1884)			
	Emilie Berthe Gailly – Adolphe Félicien Raymond Lechanteur (1886)			
	Elizabeth Félicie Gailly – Jean Gabriel Lechef (1788)	Marie Thérèse Aglaé Lechef – Louis Joseph Terff (1818)	-	-
			Adrien Gabriel Marie Lechef – Louise Elizabeth Auguste Satabin (1824)	-
			Magdelaine Antoinette Charlotte Lechef – Robert Stanislas Dhotel (1813)	Emile Mathurin Dhotel – 1) Marie Léonie Billaudel (?) – 2) Eliza Zoé Provin (1859)
	Joseph Victor Dhotel – Jeanne Marguerite Gendarme (1862)	- Marie Louise Dhotel – Georges Corneau (1890)		
Marie Anne Adélaïde Gailly – René Séverin Billaudel (1793)	-	-	-	

En bleu : les mariages entre parents affins ; en vert : les mariages entre parents consanguins.

En *Italique* : les lignées répétées dans l'arbre généalogique. (?) : mariage en dehors de Charleville, à une date inconnue.

À la troisième génération, Gustave Adrien Gailly (1825-1910) s'est marié en dehors de Charleville. Il est, en 1886, au mariage de sa fille Emelie, qualifié de « chevalier de la légion d'honneur, maître des forges, sénateur des Ardennes, membre du conseil supérieur du commerce, ancien membre de l'assemblée nationale, ancien questeur de la chambre des députés, ancien vice-président du conseil général des Ardennes, ancien président du tribunal de commerce de Charleville et ancien maire de la ville »⁸²⁶.

Il est vrai que plusieurs mariages ont eu lieu en dehors de Charleville : Auguste Ponce Charles Alexandre Gailly (1790-1868) et Marie Louise Florence de Taurines (en 1815, à Vivier-au-Court). Mais Auguste Ponce Gailly est né et décédé à Charleville. Il est marchand brasseur et chevalier de la légion d'honneur en 1827, lorsqu'il était sollicité comme témoin au mariage de sa cousine germaine Marie Charlotte Tisseron avec Gaspard de Taurines. Marie Louise de Taurines est apparentée à ce dernier, et donc aux Petre 2 que nous avons vus plus haut, mais dans une branche qui ne vit pas à Charleville. Il y avait donc bien des contacts avec les Petre 2, mais on ne compte pas de mariage avec les groupes Bechefer, Brincourt et Pihet.

Entre les générations 3 et 5, les mariages exogames se font avec des hommes qui ont des positions élevées dans la société : Théodore Armand Neveux (v.1825- ?) est licencié en droit ; Hubert Laurent Noël (v.1808- ?) est avoué au tribunal civil ; le beau-fils de ce dernier, François Victor Léopold Jacquemard (n. 1847) est lui aussi avocat.

Dans la lignée Dhotel, Emile Mathurin (v.1829- ?) est marchand brasseur ; son frère, Joseph Victor Dhotel (v.1831-1888), docteur en médecine. La fille de ce dernier épouse en 1890 Georges Corneau (v.1855- ?), seulement qualifié de propriétaire, mais son père, Emile Corneau est un industriel et un député des Ardennes⁸²⁷.

Enfin, deux filles de Gustave Adrien Gailly se marient d'une part avec un lieutenant au 4e bataillon de chasseur à pied, Georges Léon Chantry (n. 1856- ?), et, d'autre part, avec un artiste, Théodore Charles Colle (n. 1857- ?), qui est le fils de Jean Alphonse Colle, inspecteur général des ponts et chaussées, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, et chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique, d'après l'acte de mariage.

Tous ces mariages montrent bien l'appartenance des Gailly à une haute bourgeoisie locale et l'enjeu de conserver un certain statut social à travers des mariages homogames.

⁸²⁶ On peut également se référer à sa fiche de député de l'Assemblée nationale : [https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/3207](https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/3207) ; et à celle de sénateur : http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/gailly_gustave0167r3.html

⁸²⁷ Sur Emile et son fils Georges Corneau, voir notamment : Jérémy Dupuy, « La mutualité dans les Ardennes : Spécificités régionales, dynamismes et réalisations (1850-1995) », *Vie sociale*, vol. 4, no. 4, 2008, p. 85-102.

Le seul mariage remarquable connu chez les Gailly est celui avec la famille Lechanteur en 1886. En effet, Adolphe Félicien Raymond Lechanteur (v.1857- ?), sous-lieutenant au 2^e régiment de cuirassiers en garnison à Versailles, se marie avec la dernière fille de Gustave Adrien Gailly, Emilie Berthe, en 1886. Or vingt ans auparavant, une alliance avait déjà été nouée : Charles Joseph Gailly (v.1829- ?), marchand brasseur, avait épousé Sophie Marie Lechanteur en 1864. Adolphe Félicien Raymond Lechanteur est le petit-cousin (4^e degré de parenté) de Sophie Marie Lechanteur. Il ne s'agit donc pas d'un échange croisé symétrique sur une seule génération : ce mariage entre parents affins met en jeu des membres assez éloignés dans la parenté des Lechanteur, ce qui peut confirmer une tendance à éviter tout mariage trop proche dans la parenté.

Le fait que les Gailly ne nouent pas de mariage avec les Bechefer, Brincourt, Petre 2 ni encore avec les Pihet ne signifie pas que ce groupe patronymique était à l'écart de l'élite de Charleville. Leurs fonctions de marchand, industriels et membre du conseil municipal ou juge au tribunal civil (ou au tribunal de commerce) montre bien qu'ils étaient dans une position sociale équivalente. La seule différence est leur choix d'un conjoint résolument en dehors de la parenté consanguine ou affine. Leur exemple montre que le milieu de la haute bourgeoisie d'affaire, du droit et des charges municipales n'imposait pas à ses membres une façon de se marier. L'habitude de ne faire que des mariages en dehors de la parenté est une culture familiale, construite au fil des générations par l'exemple des parents.

La culture familiale apparaît donc dans la comparaison de ces deux exemples appartenant au même milieu social. Sous l'influence d'enjeux sociaux comparables, les Gailly et les Bechefer-Brincourt ont conçu de façon très différente leur culture familiale de mariage des enfants.

La culture familiale peut également être sensible chez les Baulmont 2, malgré une évolution sensible de leur métiers et de leur condition sociale. Les mariages consanguins révèlent des relations de solidarité au sein de la parenté.

3. Les Baulmont 2 : les mariages remarquables révélateur d'une solidarité familiale

Les Baulmont 2 présentent six mariages remarquables mais n'appartiennent pas au monde de l'élite, du moins dans les premières générations (tableau 144). Les première et deuxième générations des Baulmont 2 sont caractérisées par une majorité de jardiniers et cultivateurs. Etienne Baulmont, à la première génération, est cultivateur à Belair en 1760, à son mariage. Ses trois fils et un beau-fils sont cultivateurs ou jardiniers. Quatre gendres sont des artisans : Jean François Roncin, tisserand, Simon Lallement, qui était couvreur, et Jean Pierre Potevin, armurier. Dans les dernières, on remarque, dans la branche Labouverie, un docteur en médecine et un ingénieur civil. Dans celle des Henon, Honorine Emelie (v.1838- ?) a épousé en 1867 un directeur d'usine, signe que cette branche aussi a accédé à une certaine ascension sociale.

On remarque quatre paires de mariages croisés entre fratries (tableau 143). Les métiers des époux et ceux des pères des épouses montrent une variété de métiers de l'artisanat et de l'agriculture.

Tableau 143 : mariages entre affins des Baulmont 2

Paire	Date du mariage	Epoux	Epouse	Parenté entre protagonistes	Métier de l'époux	Métier du père de l'épouse
1	15 juillet 1823	Baulmont, Jean Baptiste	Toisoul, Jeanne Gilette	1er degré (entre les Toisoul) 2 ^e degré (Baulmont)	chandelier	musicien
	12 février 1828	Toisoul, Pierre	Baulmont, Marie Josephe		marchand ferblantier	jardinier
2	9 octobre 1832	Henon, Jean Louis Joseph	Baulmont, Françoise Reine	1er degré (entre les Baulmont ; entre les Henon)	charpentier	jardinier
	3 février 1834	Henon, Jean-Baptiste	Baulmont, Adélaïde		charpentier	jardinier
3	19 août 1833	Robinet, Pierre	Roncin, Marie Elizabeth	1er degré (Robinet ; Roncin)	armurier	tisserand
	10 mai 1842	Roncin, Pierre	Robinet, Marie Augustine		serrurier	armurier
4	22 février 1862	Forget, Jean Baptiste	Saingery, Marie Apoline	2 ^e degré (Saingery) 3 ^e degré (Forget et Baulmont)	menuisier	tonnelier
	18 avril 1863	Baulmont, Pierre Louis	Saingery, Joséphine Catherine		cultivateur	cultivateur

Tableau 144 : tableau généalogique des Baulmont 2

Génération 1	Génération 2	Génération 3	Génération 4	Génération 5	
Etienne Baulmont (cultivateur) – Jeanne Louise Montel (1760)	Pierronne Adélaïde Baulmont – Gilbert Desailly (jardinier) (1789)	Marie Desailly – François Lallemand (boulangier) (1829)			
		Marie Jeanne Desailly – Gérard Crepeaux (menuisier ébéniste) (1812)	Marie Crepeaux – François Antoine Charles Labouverie (docteur en médecine) (1845)	Marie Louise Labouverie – Pierre Henri Perin (négociant) (1872) Emile Gustave Labouverie (ingénieur civil)– Marie Louise Pailliette (1885)	
	Marie Jeanne Baulmont – Jean Pierre Potevin (armurier) (1797)	-	-	-	
	Pierre Louis Baulmont (jardinier) – Marie Anne Vintache (1803)	Marguerite Baulmont – Philippe Laurent Belin (marchand chaudronnier) (1826)	-	-	-
		Marie Josephe Baulmont – Pierre Toisoul (marchand ferblantier) (1828)	Jeanne Célestine Toisoul – Victor François Gillet (marchand de rouennerie) (1855)	Marie Victoire Gillet – Edmond Pierre Lenoble (négociant) (1880) Louise Augustine Gillet – François Gabriel Lemoine (bijoutier) (1886)	
			Jules Philippe Toisoul (ferblantier) – Marie Caroline Baulmont (1857)	-	
		Jean-Baptiste Baulmont – Marie Catherine Demazy (1834)	Marie Caroline Baulmont – Jules Philippe Toisoul (1857)	-	
			Pierre Louis Baulmont (cultivateur) – Joséphine Catherine Singery (1863)	Catherine Amélie Baulmont – Victor Léon Hénon (clerc de notaire) (1855)	
		Marguerite Amélie Baulmont – Victor Paul Jonval (sellier bourrelier) (1868)	-		
	Jeanne Louise Baulmont – Simon Lallement (couvreur) (1801)	Jeanne Marie Lallement – Augustin Deschasaux (contrôleur à la manufacture d'armes) (1828)	-	-	
		Marie Anne Adèle Lallement –	-	-	

Etienne Baulmont (cultivateur) – Jeanne Louise Montel (1760)		Louis François Colson (commis) (1830)		
	Etienne Baulmont (jardinier) – Jeanne Catherine Faynot (1805)	Marie Elizabeth Baulmont – Jean-Baptiste Athanase Honoré Faynot (cultivateur) (1828)	-	-
		Françoise Reine Baulmont – Jean Louis Joseph Henon (charpentier) (1832)	-	-
		Adélaïde Eugénie Baulmont – Jean-Baptiste Henon (charpentier) (1834)	Honorine Emelie Henon – François Collignon (directeur d'usines)(1867)	-
		Marie Emilie Baulmont – Jean-Baptiste Victor Petitfils (garde forestier) (1838)	Louis Gustave Petitfils (garde particulier) – Caroline Colas (1866)	-
	Marguerite Baulmont – Jean François Roncin (tisserand) (1805)	Marie Elizabeth Roncin (tisserand) – 1) Pierre Joseph Robinet (1833) 2) Jean Muneaux (1878)	-	-
		Pierre Roncin (serrurier) – Marie Augustine Robinet (1842)	Elizabeth Melina Roncin – Auguste Louis Jurion (menuisier) (1864) Florentine Roncin – Prosper Louis Cavet (voyageur de commerce) (1869)	- -
	Jeanne Marie Baulmont – Jean Baptiste Renaut (jardinier) (1805)	-	-	-
	Pierre Baulmont (jardinier) – Marie Jeanne Robert (?)	Jeanne Marie Baulmont – Jean Baptiste Lalberteaux (trempeur à la manufacture d'armes) (1822)	-	-
		Marie Jeanne Baulmont – Simon Joseph Forget (menuisier) (1833)	Jean-Baptiste Forget (menuisier) – Marie Appoline Saingery (1862) Rosalie Marie Forget – Augustin Roger (piqueur aux chemins de fer de l'Est) (1865)	- -
		Jean-Baptiste Baulmont (fabricant de chandelles) – Jeanne Gillette Toisoul (1823)	-	-

		Jean-Baptiste Baulmont <i>(jardinier)</i> – Louise Daux (1825)	Rosalie Baulmont – Nicolas Victor Taton (<i>employé de préfecture</i>) (1848)	Blanche Elisa Taton – Léon Jean-Baptiste Wagnies (<i>marchand tapissier</i>) (1873)
--	--	--	--	--

En bleu : les mariages entre affins ; en vert : les mariages consanguins.

En *Italique* : les lignées répétées dans l'arbre généalogique.

(?) : mariage en dehors de Charleville, à une date inconnue.

Le groupe ne connaît que deux mariages consanguins, dans deux lignées différentes. Le premier est noué le 16 avril 1828, à la troisième génération, entre Marie Elizabeth Baulmont (1806- ?) et Jean-Baptiste Athanase Honoré Faynot (an VII- ?), cultivateur. Ce dernier est son cousin germain : la mère de son épouse est Jeanne Catherine Faynot. Les Faynot sont en majorité des cultivateurs à Etion, à 3 km au nord-ouest de Charleville.

Le second mariage consanguin est à la quatrième génération, le 26 décembre 1857, entre Jules Philippe Toisoul et Marie Caroline Baulmont. Ce mariage entre cousins germains mérite d'être analysé en profondeur car cette génération est en mutation vers des métiers de l'artisanat. Le dossier de demande de dispense pour consanguinité, ainsi qu'une ordonnance de non-conciliation des parents de Marie Caroline Baulmont nous permettent d'avoir beaucoup d'éléments sur l'histoire de ce couple. Avant le mariage en 1857 de Jules Philippe Toisoul (1833-1901) et Marie Caroline Baulmont (1836- ?), les deux familles avaient des liens étroits noués depuis longtemps.

Les Toisoul, avec qui il y a eu un double mariage en 1823 et 1828, ne sont pas des cultivateurs. Le premier mariage est celui de Gilette Jeanne Toisoul (1802-1875) avec Jean-Baptiste Baulmont (1795-1871), qualifié de marchand épiciier dans son acte de décès. Le père de Gilette Jeanne Toisoul est Nicolas Toisoul (vers 1760-1838), un tailleur d'habits en 1796, lorsqu'il épouse Marie Pieronne Bartaut (1766-1842)⁸²⁸. Il a connu une ascension sociale importante : il est musicien en 1823 et 1828, et même propriétaire au quartier Saint-Ignace dans le recensement de 1823. À sa mort, en 1838, il habite la place ducale.

Jean-Baptiste Baulmont et Jeanne Gilette Toisoul (mariés en 1823) n'ont pas eu de descendance mariée à Charleville, au contraire de Pierre Toisoul (v.1803-1881) et Marie Joseph Baulmont (v.1805-1878) : Jules Philippe Toisoul est leur fils. Nicolas Toisoul est grand-père maternel de Jules Philippe Toisoul et Jeanne Gilette Toisoul était sa tante. Pierre Toisoul (v.1803-1881) est ferblantier en 1828. Son fils Jules Philippe (1833-1901) est aussi ferblantier en 1857.

Marie Caroline Baulmont (1836- ?) n'a pas de profession dans ses actes d'état civil, ce qui était courant, comme nous l'avons vu, au XIX^e siècle, mais son père, Jean Baptiste Baulmont (1810-1850), est jardinier, domicilié au faubourg de Flandre à son décès. La mère de Marie Caroline Baulmont, Marie Catherine Demazy (1811-1910), est encore en vie en 1857.

⁸²⁸ Du groupe patronymique Bartaut

Avant d'être veuve en 1850, elle était séparée de corps de son mari depuis 1843. Elle a en effet demandé la séparation de son mari pour différents motifs : violence physique et verbale, menaces, abandon du foyer et de la culture de ses terres, ivresse, fréquentation du cabaret, dépression et projets suicidaires⁸²⁹.

Le plaidoyer de Marie Catherine Demazy, rédigé par l'avoué Eugène Petit et présenté au juge le 18 juin 1843, nous apprennent beaucoup de choses sur les relations entretenues avec les parents de Jules Philippe Toisoul (1833-1901). Il commence par un récit qui relate l'ultime dispute du couple le 13 juin 1843 : Marie Catherine Demazy avait « reçu d'un débiteur une somme de 430 francs pour prix de bestiaux ». Ne voulant pas que son mari dépense l'argent au cabaret, elle annonce « je les remettrais à Toisoul (beau-frère du Sieur Baulmont)⁸³⁰ auquel nous les devons », ce qu'elle fait plus tard dans la journée. Jean-Baptiste Baulmont la alors bat violemment. Marie Catherine Demazy, qui a survécu grâce à l'intervention de leurs domestiques, est allée chercher de l'aide le lendemain auprès de son père et de son beau-père, Pierre Louis Baulmont (1775-1844), jardinier et propriétaire :

« Ceux-ci durent nécessairement s'entendre entr'eux pour protéger leurs enfants comme leurs petits-enfants ; ils durent songer au seul moyen qui reste à la Dame Baulmont : il fut alors question de recourir aux tristes extrémités de la demande en séparation de corps. Baulmont aperçut en ville son père et son beau père faisant des démarches à ce sujet ».

Elle a donc pu compter sur sa famille et belle-famille dans ce conflit, ce qui explique probablement la rapidité de la procédure entre la crise des 13 et 14 juin 1843 et l'ordonnance de non-conciliation rendue le 22 juin suivant par le juge du tribunal de première instance. Le jugement autorise la plaignante à demeurer chez son père, lui aussi cultivateur et propriétaire, domicilié rue du Pont suspendu (quartier du Saint-Sépulcre), après avoir repris ses effets. Dans le recensement de 1856, Marie Catherine Demazy, veuve, vivait à nouveau au faubourg de Flandre, avec trois enfants dont Marie Caroline Baulmont ; elle est alors qualifiée de cultivatrice.

Deux points sont particulièrement intéressants pour comprendre les rapports familiaux dans ce dossier : la dette évoquée vis-à-vis de Pierre Toisoul révèle qu'il existait des transactions de grosses sommes d'argent⁸³¹ au sein de la famille et que ce beau-frère était un

⁸²⁹ AD08, 4U 238, 1850-1877, Ordonnance de non-conciliation de Baulmont/Demazy, 22 juin 1843.

⁸³⁰ Note entre parenthèse ajoutée par l'avoué.

⁸³¹ 430 livres constitue une somme très importante d'argent : le salaire d'une femme ouvrière du textile était en moyenne d'environ un franc par jour pour en 1840 ou le double pour un homme. Le pain est estimé à 20 centimes le kilo et un habit 80 francs : Sylvie Aprile (dir.), *1815-1870, La révolution inachevée*, Belin, Paris, 2010,

parent de confiance. Le plaidoyer montre aussi que Marie Catherine Demazy était proche de ses beaux-parents : le jour de l'ultime dispute, elle travaillait avec sa belle-mère « au jardin » et elle a bénéficié du soutien de son beau-père pour entreprendre la demande de séparation. Dans ce contexte, il est facile de comprendre la solidarité étroite qui existait entre ces trois générations de Baulmont-Toisoul.

Nous pouvons comparer ce contexte avec les motifs évoqués dans la demande de dispense pour le mariage de Jules Philippe Toisoul et Marie Caroline Baulmont.

La supplique du dossier de demande de dispense pour consanguinité, datée du 10 septembre 1857, évoque quatre points⁸³² :

- la « similitude des caractères » ou de « mœurs » (*similitudo morum*)
- l'âge de l'épouse, qui a 21 ans révolus
- la crainte d'un mariage seulement civil : « *metus matrimonii meri civili* »
- la fortune de l'époux, qui est beaucoup plus grande que la fortune de l'épouse.

Une lettre supplémentaire, datée du 10 octobre 1857, en français, est envoyée par l'abbé Cadot⁸³³ au vicaire général du diocèse. Elle précise que la fortune du futur, dont les parents sont toujours en vie, est « estimée de « 100 à 120 mille francs ». La mère de la fiancée, veuve, ne laisse à chacun de ses trois enfants « que de 12 à 15 mille francs »⁸³⁴. Ce motif fondé sur la richesse n'est pas clair : le futur mari ne risquait pas de perdre sa fortune, mais le prêtre insiste sur la différence de richesse entre les fiancés. L'enjeu n'était pas non plus de conserver des terres, puisque Jules Philippe n'était pas cultivateur. Il semble que, comme pour l'âge de la mariée (qui est tout à fait en-dessous du seuil de 25 ans), ce motif est donné pour contextualiser le mariage, plutôt que de le justifier. Mentionner la fortune renseigne également de l'intérêt que l'union représente pour les parties et un moyen de faire comprendre qu'ils pourraient se passer du mariage religieux⁸³⁵. L'abbé Cadot ajoute à cet égard que ce sont « *des familles honorables, et oui, du moins dans la plupart des membres, les principes chrétiens, paraissent héréditaires* ». En creux, cette description semble indiquer que certains membres ne sont pas des catholiques très pratiquant ; il s'agit donc d'encourager un mariage religieux pour éviter un mariage

p. 166. Le salaire journalier d'un ouvrier parisien dans les années 1820 à 1840 était de 6 à 8 francs : Francis Démier, *La France au XIXe siècle, 1814-1914*, Paris, Editions du Seuil, 2000, p. 184.

⁸³² AD51, Reims, 7J 37, Dossier de dispense de consanguinité Toisoul/Baulmont, septembre-octobre 1857.

⁸³³ Son patronyme n'est connu que par sa signature. Nous n'avons donc pas son prénom.

⁸³⁴ Les autres enfants de Marie Catherine Demazy sont Pierre Louis Baulmont (v.1835-1891), cultivateur et marié en 1863, ainsi que Marguerite Baulmont (v.1843- ?), mariée en 1868 à Victor Paul Jonval, un sellier.

⁸³⁵ La lettre précise qu'ils ont avancé la somme de 50 francs pour la demande de dispense.

seulement civil. La lettre se termine donc avec son objet principal : la demande d'obtenir la dispense le plus tôt possible. En effet, le couple était pressé : le futur époux venait de reprendre le commerce de son père et il devait l'assumer à son compte à partir du 1^{er} janvier 1858. Cet argument est encore une fois d'éviter un mariage seulement civil. Finalement, le mariage est en effet célébré civilement et religieusement le 26 décembre 1857, avec une dispense supplémentaire de deux bans et du temps prohibé⁸³⁶, et après avoir fait un contrat de mariage à Charleville⁸³⁷.

En conclusion, les motifs de ce mariage entre cousins germains semblent avoir été bien des intérêts économiques, les liens familiaux étroits et certainement aussi une certaine habitude à rester dans un entre-soi hérité des générations précédentes. Le conflit dans le couple de Jules Philippe Toisoul et Marie Catherine Demazy a renforcé les solidarités avec le beau-frère, les générations ascendante et descendante.

Ces études de cas montrent qu'il existe bien des tendances familiales répétées au fil des générations. Un héritage familial des usages des générations précédentes pèse tout autant que les facteurs sociaux et économiques. Les mariages consanguins et entre affins sont majoritaires entre les groupes patronymiques de l'élite municipale et marchande (les Bechefer, Brincourt, Petre 2 et Pihet), mais les Gailly restent, à chaque génération, à l'écart de cette pratique, alors que leur position sociale est comparable. Même s'ils comptent un mariage entre affins, ils préfèrent toujours chercher des conjoints à l'extérieur de la parenté. Leur culture familiale est celui de l'évitement des mariages remarquables. Chez les Bechefer-Brincourt et les Baulmont 2, le mariage consanguin n'est pas seulement une mesure de sauvegarde : le souvenir de ce qui a été fait par les parents, grands-parents, voire oncle et tante, fournit des références et des possibilités d'actions face à une situation. En somme, elle permet de développer une autre culture familiale de choix des conjoints.

⁸³⁶ AD51, Reims, 7J 340 (2), Paroisse de Charleville 1855-1859, Acte de mariage Toisoul/Baulmont le 26 décembre 1857.

⁸³⁷ Ce contrat de mariage passé chez le notaire François Eugène Dominique Lamarle n'est malheureusement plus conservé aux Archives : seules les années 1830-1840 ont été conservées pour l'étude de ce notaire. Il n'existe plus de répertoire de notaires pour le notaire Lamarle.

Conclusion

Les mariages consanguins et entre affins sont des pratiques que l'on retrouve dans les sociétés de l'Europe occidentale, en particulier à partir de la fin du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle. Les deux types d'unions créent une endogamie forte avec des individus apparentés par le sang ou par l'alliance. À Charleville, ces mariages sont minoritaires : ils représentent ensemble seulement 3,1% des 3220 actes de mariage de l'échantillon entre 1740 et 1890 ; moyenne qui s'élève à 4,8% entre 1780 et 1890. Un pic est indiscutablement observable entre les années 1820 et 1839, avec 8% des mariages qui étaient soit entre parents consanguins, soit entre affins. La création de l'état civil en France et la suppression de l'interdiction à partir du 2^e degré de parenté a probablement favorisé la multiplication de ces mariages au début du XIX^e siècle. Les catégories professionnelles des époux tendent à montrer qu'ils étaient surtout issus d'une élite urbaine, marchande ou en charge de fonctions municipales ou judiciaires.

L'analyse statistique des 215 groupes patronymiques montre que 60 d'entre eux, soit 28 %, présentaient au moins un mariage remarquable (entre consanguins et/ou entre affins). Cependant seulement six groupes (3%) ont connu un mariage entre parents consanguin ou affins sur au moins deux générations successives. Tous avaient en commun d'avoir aussi exercé pendant au moins deux générations des métiers du négoce. La pratique la plus intense des mariages remarquable est observée par des membres de l'élite locale : des marchands, des membres du conseil municipal ou départemental ou encore des juges au tribunal de commerce ou au tribunal de première instance de Charleville. Il existe une réelle culture familiale : l'exemple des Gailly montre que ces familles pouvaient adhérer différemment à une pratique sociale. Il y a là une marge de manœuvre qui permet d'apprécier une appropriation particulière de la pratique. L'exemple des Baulmont 2 illustre aussi la permanence d'un comportement sur plusieurs générations dans un groupe qui était à l'origine composé de cultivateurs et qui avaient donc comme enjeu principal de maintenir leurs propriétés terriennes. L'étude de cas a aussi révélé comment les liens de solidarité familiale, noués au fil du temps, ont pu encourager un mariage entre deux cousins germains.

La répétition d'une pratique sociale de parent à enfant, voire d'oncle(/tante) à neveu(/nièce), sur au moins deux générations, dans un contexte où des groupes patronymiques de même statut social agissent différemment, met en évidence l'existence de cultures familiales. Cette perspective est importante pour prendre en compte à la fois la part des facteurs économiques, sociaux, voire politiques et religieux autour d'un mariage, et la marge de

manœuvre des lignées familiales au fil des générations. Cela permet alors d'éviter de tomber dans l'illusion que les usages des milieux sociaux structurent de la même façon les comportements de toutes les familles. En somme, l'introduction des cultures familiales permet de mieux comprendre l'histoire sociale.

Conclusion générale

Cette thèse est née d'une question fondamentale : était-il possible d'isoler la famille comme un facteur et une échelle pertinente pour comprendre l'histoire des individus ? L'hypothèse que nous avons formulée est qu'il existe des cultures familiales, c'est-à-dire des pratiques sociales répétées au sein de plusieurs générations d'une famille. Ces pratiques sont forgées à partir d'un ensemble de connaissances et de valeurs, transmis par l'éducation familiale et l'expérience quotidienne de la famille. Cette dernière est ici entendue de façon large comme le noyau constitué par le père, la mère et les enfants, mais aussi les grands-parents, les oncles et tantes ainsi que les cousins.

Comme nous l'avons vu en introduction, les études historiques n'ont que partiellement étudié les pratiques sociales sous l'angle des transmissions intergénérationnelles au sein de groupes de parenté. Souvent, les analyses historiques étaient ancrées sur de grands événements de la vie, comme le mariage, pour comprendre la situation sociale et économique des acteurs et l'influence du contexte politique et religieux. L'objet d'étude a souvent été des figures spécifiques de la famille, associées à des âges de la vie : l'enfant ou, plus récemment, les vieux. De nombreux travaux ont tout de même ouvert la question des relations et des transmissions entre membres de la famille, en s'intéressant soit aux liens entre certains parents (grands-parents/petits-enfants, oncle(tante)/neveu(nièce), frères et sœurs), soit aux relations dans de larges réseaux de parenté, souvent choisis dans des milieux sociaux particuliers (la noblesse, la haute bourgeoisie, le négoce ou les hautes fonctions financières).

Cependant, la micro-histoire et l'analyse des réseaux de parenté ont grandement renouvelé l'histoire de la famille en se centrant sur les individus et l'influence de leur parentèle dans leur prise de décision. Quel que soit le milieu social envisagé, la famille peut être considérée comme cadre où se façonnent les comportements des individus, par la transmission de valeurs et d'une identité familiales ; cela était particulièrement sensible dans l'histoire des mobilités géographiques des individus ou encore celle de la mobilité sociale. L'intérêt porté pour des comportements minoritaires, voire marginaux, comme les mariages consanguins en France et les conceptions hors mariage, ont également mis en évidence que la famille pouvait être à l'origine d'habitudes spécifiques. De surcroît, la remise en cause de la famille nucléaire en tant qu'unité d'analyse indépendante, autonome et coupée de son réseau familial a permis de s'intéresser aux relations entre parents en général, et notamment dans le cadre de solidarités intergénérationnelles ou horizontales, ce qui a engendré une compréhension nouvelle et plus

dynamique de la famille des siècles passés. Enfin, les travaux récents sur le parrainage ont mis en lumière l'existence de choix variés des parents spirituels en dehors ou à l'intérieur de la parenté ; une habitude familiale qui était pratiquée sur plusieurs générations et dont il était difficile d'expliquer l'origine par le seul milieu social des individus.

Notre étude des cultures familiales sur le terrain d'enquête de Charleville propose une méthodologie nouvelle, tout d'abord par la taille conséquente de l'échantillon de la population étudié : 215 groupes patronymiques reconstruits dans l'ensemble de la société carolopolitaine, de façon descendante, c'est-à-dire en suivant le destin des générations mariées des branches issues des filles, autant que celles des garçons. Ce corpus présente donc l'atout d'être ample et d'être composé uniquement de familles sédentaires. Cela permet de comparer les groupes patronymiques de même milieu social, depuis l'élite municipale jusqu'à la frange la plus pauvre de la population.

La méthodologie que nous avons élaborée pour mettre en évidence les cultures familiales est fondée sur l'observation d'indicateurs constants et disponibles pour l'ensemble de la population sur une période donnée. Pour chacun, nous avons cherché à suivre la même démarche : tout d'abord une première approche statistique sur l'ensemble de la période, suivie d'un repérage des pratiques intergénérationnelles dans les groupes patronymiques et d'une évaluation de la force de leur transmission. La comparaison des groupes a permis de questionner le lien entre le milieu professionnel et la culture familiale en elle-même. Même s'il y a une surreprésentation, assez attendue, des journaliers parmi les groupes avec une culture familiale de l'analphabétisme et des négociants parmi les groupes qui nouaient régulièrement des mariages entre cousins, la présence d'une habitude familiale liée à la transmission de prénoms ou au choix des cousins comme témoins de mariage transcende les catégories professionnelles. Elles sont donc associées à des familles précises, dont elles forment la culture, et non à des milieux socio-économiques. Enfin, des études de cas, appuyées par des tableaux généalogiques, ont été nécessaires dans la phase ultime de l'analyse pour rendre compte des diversités de trajectoires et de tendances familiales. À cet égard, l'absence d'un indicateur peut relever d'une culture familiale : l'absence de mariages entre parents, chez des membres de l'élite municipale tels que les Gailly, relevait autant d'un choix familial que la multiplication des mariages entre cousins et affins, comme cela est observé chez les Bechefer, les Brincourt et les Petre 2, du même milieu. Ce constat nous permet de dire qu'il n'existe pas, de façon générale, de familles « à culture familiale » et d'autres « sans culture familiale ». Ce point nous semble fondamental : notre méthodologie a pour but de mettre en évidence des attachements familiaux à une pratique

sur plusieurs générations, plutôt que de prouver l'existence de types de famille plus ou moins enclines à créer et transmettre des modèles.

À partir de l'observation des six indicateurs, il est possible de tirer quelques conclusions principales. Grâce à l'approche générationnelle, il apparaît que, très souvent, l'influence des pratiques observées par les pères et mères est un facteur qui doit être pris en compte pour comprendre la situation ou le choix de leurs enfants. Par exemple, l'incapacité à signer des parents a constitué sans nul doute un handicap pour leurs enfants et leur apprentissage de l'écriture, par des processus de transmission quotidienne de l'usage (ou de non-usage) de l'écrit, plus ou moins conscients ; phénomène qui est d'ailleurs bien documenté pour la période très contemporaine. Le concept de culture familiale permet donc d'expliquer pourquoi une poche d'analphabétisme persistait au XIX^e siècle, alors que plus de 95% des hommes et des femmes savaient signer à Charleville, contribuant ainsi à l'histoire sociale, mais aussi plus largement l'histoire culturelle.

Pourtant, les cultures familiales ne prédestinent pas totalement le parcours de vie des enfants : de nombreuses études de cas ont montré que des membres d'une même fratrie ou d'une même lignée, au sein des groupes patronymiques, pouvaient avoir des pratiques différentes. Les choix qui sont faits à chaque génération dépendent de l'influence du modèle des parents (pères et mères, mais aussi grands-parents ou encore oncles et tantes), mais répondent aussi aux besoins du moment présent pour chaque membre de la parenté étudiée. L'analyse des groupes de parenté révèle qu'il n'existait en réalité pas de stratégie familiale surplombant les individus, ni d'idéal de reproduction sociale désincarné.

L'exemple du vécu des parents a pu être un cadre de référence pour tous les enfants, et ce quel que soit leur sexe. En effet, aucun des indicateurs, mis à part l'âge au premier mariage des femmes, n'a mis en évidence une réelle influence du genre des enfants sur les transmissions de pratiques. La transmission de l'incapacité à signer, le choix des témoins de mariage ou encore les stratégies de mariages entre parents ont été constatées de façon indifférenciée à la fois dans les lignées issues des garçons et dans celles issues filles des couples fondateurs. Les naissances illégitimes sont naturellement plus faciles à observer quand elles sont récurrentes dans des lignées de mère en fille. Mais le fait d'avoir une mère célibataire a pu aussi marquer les jeunes hommes, contribuant par exemple à définir le portrait idéal d'une future épouse. Le concept de culture familiale offre donc la souplesse nécessaire pour envisager les transmissions dans l'ensemble du groupe de parenté, sans préjuger du rôle des femmes ou des hommes.

Une des dernières questions est celle de l'impact de l'évolution politique et économique globale de la société étudiée sur les cultures familiales. En d'autres termes, les cultures familiales étaient-elles forgées par le contexte politique ou économique ? Il n'a pas été possible dans notre étude, d'après les indicateurs choisis, de faire un lien clair entre les indicateurs analysés et les grands bouleversements politiques, économiques et sociaux qui se sont produits entre 1740 et 1890. L'usage de prénoms familiaux ne semble pas avoir été freiné par la Révolution dans les familles qui avaient une culture familiale de prénomination. De la même façon, la multiplication des mariages entre parents consanguins et affins au début du XIX^e siècle ne peut être totalement expliquée par le contexte politique et économique. Certes, le Code civil de 1804 a probablement encouragé cette évolution, puisqu'il abolit l'interdiction d'épouser un cousin entre le 2^e et le 4^e degré de parenté du droit canon (soit le 4^e et 8^e degré du droit civil), mais il est difficile de trouver une explication efficace des pics d'occurrence de ces mariages (qui restent malgré tout très minoritaires) jusque dans les années 1860 en se focalisant sur le seul contexte démographique, social, politique ou économique de Charleville. Les deux grands moments de hausse de la fréquence de ces mariages entre parents sont les années 1830, alors que la ville connaît une forte crise économique, aggravée par la fermeture de la manufacture d'armes, et les années 1860, une décennie marquée au contraire par une forte industrialisation et une immigration intense de nouveaux ouvriers. Surtout, le contexte ne permet pas d'expliquer pourquoi certaines familles ont été plus enclines que d'autres, à niveau social équivalent, à nouer des mariages entre parents.

Pour toutes ces raisons, il paraît donc évident, au terme de notre enquête méthodique, que le concept de cultures familiales est pertinent et même nécessaire pour expliquer la diversité des pratiques sociales et de leur évolution dans le temps.

Comme toute méthodologie, les choix réalisés pour cette étude ont pu créer des biais sur les résultats obtenus et sur les observations ; il est donc nécessaire d'avoir pleinement conscience de ces limites pour ouvrir de nouvelles pistes de recherche. Le premier constat est que la sédentarité de l'échantillon a pesé sur les observations. En effet, les groupes qui avaient au moins trois générations mariées à Charleville ont été plus faciles à analyser que ceux qui n'en avaient que deux. Néanmoins, on remarque que les plus grands groupes patronymiques, avec six et sept générations mariées, n'ont pas monopolisé les études de cas. À cet élément s'ajoute la difficulté posée par les lacunes et les informations de qualités variables dans les registres paroissiaux entre 1740 et 1792. Ces soucis archivistiques, classiques en histoire sociale, ont pu empêcher de repérer certaines cultures familiales au sein de groupes patronymiques

avec seulement deux générations mariées durant ces cinquante premières années. Les silences des sources ont été particulièrement sensibles pour les femmes, notamment au sujet de leur activité professionnelle dans les actes de mariage et même dans les recensements jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Une grande part de l'histoire des transmissions féminines n'a pu donc être étudiée comme elle l'aurait méritée.

Soulignons également que les cultures familiales apparaissent nettement plus clairement quand elles relèvent de pratiques minoritaires, comme les naissances illégitimes ou les mariages à l'intérieur de la parenté. Cependant, il ne faudrait pas associer systématiquement les cultures familiales avec la marginalité. Les cultures familiales sont des appropriations de pratiques qui s'inscrivent dans le cadre législatif de la famille alors en vigueur, même si des négociations avec les autorités civiles et religieuses ont pu être ponctuellement menées, comme dans le cas des mariages entre parents. Les cultures familiales s'expriment en fait là où il existait une marge de liberté dans les façons de faire. Ainsi, l'âge au mariage est encadré par l'âge nubile et la nécessité du consentement des parents. En dehors de ces obligations, de grandes adaptations étaient possibles : certains groupes patronymiques ont pris l'habitude d'épouser des jeunes femmes et de marier leurs filles avant 21 ans. De la même façon, les témoins de mariage devaient certes être des hommes majeurs entre 1804 et 1897, mais il y avait donc une grande latitude de choix parmi les individus parents et non parents. L'incapacité à signer est le seul cas, dans notre étude, à relever plutôt d'un comportement de « résistance », mais il révèle aussi une marge de liberté dans l'investissement de l'écrit au sein de la société.

Notre thèse ouvre donc de nouvelles pistes d'analyses qui pourraient être appliquées à d'autres populations et dans d'autres contextes. Il serait intéressant de transposer cette étude dans un échantillon de familles qui se déplacent sur un territoire plus ample, constitué de plusieurs villes, ou en suivant des groupes patronymiques quels que soient les lieux de mariage ou de décès de tous leurs membres. Il est également possible d'envisager d'étudier un échantillon qui comprendrait le XX^e siècle afin d'intégrer de nouveaux indicateurs tels que les divorces ou questionner les cultures familiales à l'aune des bouleversements des guerres mondiales. Notre méthodologie peut être adaptée pour inclure d'autres sources comme les recensements quinquennaux et les listes de dénombremens aux XIX^e et XX^e siècles. Le couplage de ces sources avec les registres et d'état civil rendrait possible une meilleure compréhension de l'ancrage des familles dans l'espace urbain ce qui permet d'envisager la résidence comme un autre d'exemple de culture familiale. L'histoire des femmes et des transmissions féminines pourrait aussi bénéficier de la combinaison systématique de ces sources durant ces deux siècles, même si ces dernières présentent encore des lacunes. La

fécondité des couples et le nombre idéal d'enfants sont des indicateurs qui peuvent faire l'objet de transmission de mère en fille, et plus largement de parents à enfants.

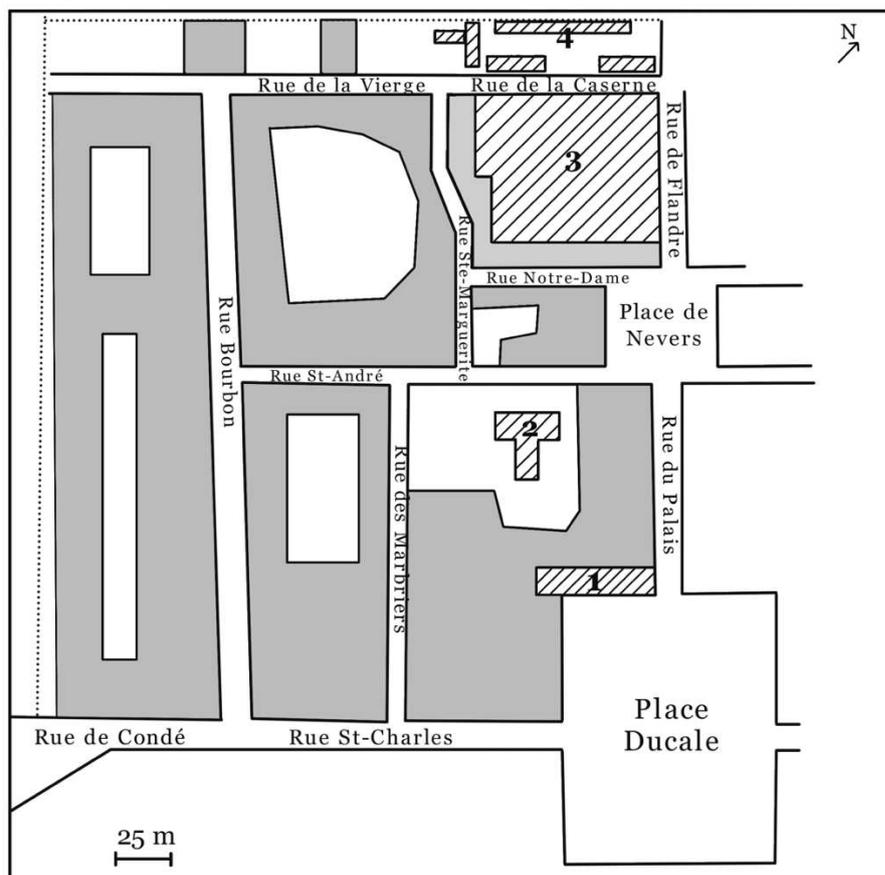
L'étude des cultures familiales propose donc une perspective nouvelle pour comprendre des pratiques sociales dans un contexte donné, en révélant le rôle fondamental de la famille dans la formation d'idéaux et de comportements sociaux, et en mettant en évidence la complexité des adaptations des pratiques dans un même milieu socio-économique. La notion de culture familiale permet donc de mettre pleinement l'histoire de la famille au cœur de l'histoire sociale.

Annexes

Annexe A : liste des 215 groupes patronymiques (par ordre alphabétique)

Bachelet	Bocquet 1	Gouvelet 1	Munin	Ponsart 1	Tisserand 2
Badin	Bocquet 2	Gouvelet 2	Naniot	Ponsart 2	Tisset 1
Bajot	Bocquillon	Gouveneau	Naudin	Ponsignon	Tisset 2
Ballot 1	Bonvalet	Grimblot	Navay	Ponton	Tisset 3
Ballot 2	Bouchereaux	Grosjean	Nicaise	Poulain	Titeux 1
Bar 1	Bouhon	Grosselin 1	Nicart	Prevotaux	Titeux 2
Bar 2	Bouqueau	Grosselin 2	Ninnin	Pringot	Toupet
Barlet	Bourcier	Guery 1	Noël	Prudhomme	Trousseau
Barnabé	Bourgeois	Guery 2	Nonnon	Prunier	Trouy dit Guilin
Barra	Bourguignon	Guillaume	Paillardelle	Rambourg 1	Troyon
Barré 1	Bourguin	Guillemaille	Panicet	Rambourg 2	
Barré 2	Bourin	Guillemin	Parisel	Rasquin 1	
Bartaut dit Gardien	Bouvrie	Guionnet Chabot	Parizot	Rasquin 2	
Bartholomé dit Lambert	Brezol	Mabille 1	Parlier	Rasquin 3	
Bastien	Briancourt	Mabille 2	Paruit	Raucourt	
Bataille 1	Brincourt	Magotaux	Paté	Raulin	
Bataille 2	Brion	Mahaut	Patoureau x	Regnault	
Bauda	Burguet	Malicet	Pélerin 1	Renaudin	
Baudelot 1	Gailly	Mangart	Pélerin 2	Renault 1	
Baudelot 2	Ganel	Manicourt 1	Peltier	Renault 2	
Baudelot 3	Garot	Manicourt 2	Peret	Renaut dit Valentin	
Baudet 1	Genon	Many	Perin	Renner dit Peter	
Baudet 2	George	Marteau	Perot	Reo	
Baudier	Gervaise 1	Martinet 1	Petitdans	Rethel	
Baulmont 1	Gervaise 2	Martinet 2	Petre 1	Rezin	
Baulmont 2	Gervaise 3	Maurice	Petre 2	Ricordos	
Baulmont 3	Gilbert	Melot dit Dupont	Pia 1	Robinet	
Beaufey	Gillet 1	Messin	Pia 2	Rogelet	
Bechefer	Gillet 2	Meurant	Pichon	Roger 1	
Beguïn	Gillet 3	Meurin 1	Pierret	Roger 2	
Beljambe	Gilmaire	Meurin 2	Pierson	Roseau	
Bernard	Gilson	Midoux	Pigeot	Rousseaux 1	
Berzet	Gobert	Migeot 1	Pihet	Rousseaux 2	
Beunier	Godart	Migeot 2	Pilet	Roussel	
Bienaise	Godefryn	Minet	Pilliere	Taillefer	
Billet	Gombeaux	Mogue	Pinard	Taton	
Billoy	Gonce	Moncel	Pinchard	Templeux	
Billy 1	Gouilly 1	Moreau	Plançon	Thelinge	
Billy 2	Gouilly 2	Morel	Poirier	Thiery	
Billy 3	Goulard	Morin	Poncelet 1	Thomas	
Blairon	Gousseaux	Motte	Poncelet 2	Tisserand 1	

Annexe B : plan du quartier Notre-Dame au milieu du XIX^e siècle



- 1 - Hôtel de Ville
- 2 - Théâtre / Salle de spectacle
- 3 - Ancienne manufacture d'armes
- 4 - Caserne

- Limite du bâti
- Progression du bâti (jusqu'en 1890)
- Bâti
- ▨ Bâtiment public ou industriel

Crédit : Cécile Alexandre

Annexe C : nombre et pourcentage d'époux sans indication de profession sur l'ensemble des époux

Période	N	%	total
nov.1792- an VIII	38	27%	140
An IX-1809	44	23%	190
1810-1819	8	4%	193
1820-1829	12	6%	187
1830-1839	1	0%	210
1840-1849	1	1%	143
1850-1859	2	1%	160
1860-1869	0	0%	151
1870-1879	0	0%	116
1880-1890	1	1%	145

Annexe D : test du khi-deux pour vérifier le lien entre analphabétisme et âge au premier mariage

Pour vérifier la dépendance des deux variables analphabétisme et un premier mariage avant 21 ans, il est possible de faire un test du khi-deux.

Nous formulons deux hypothèses :

- H0 : les variables sont indépendantes
- H1 : les variables sont dépendantes.

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du khi-deux⁸³⁸. Le khi-deux critique choisi est à 5% de probabilité (p value = 0,005) : le seuil est donc à 5,99. Si le khi-deux est supérieur à ce seuil, on peut rejeter H0. Étant donné que le khi-deux calculé (1,93) est inférieur au khi-deux seuil pour $\alpha = 5\%$, H0 est rejetée. L'analphabétisme de la femme n'est pas corrélé au mariage avant 21 ans.

⁸³⁸ Condition d'application : les nombres théoriques (T) doivent être supérieurs ou égaux à 5.

Tableau B : calcul du khi-deux (alphabétisme des épouses, nov.1792-1890)

Effectifs observés	Femmes		
	Alphabètes	Analphabètes	Totaux
Mariage avant 21 ans	306	61	367
Mariage à partir de 21 ans	894	205	1099
Totaux	1200	266	1466
	82%	18%	
	Femmes		
Effectifs théoriques	Alphabètes	Analphabètes	Totaux
Mariage avant 21 ans	300	67	367
Mariage à partir de 21 ans	900	199	1099
Totaux	82%	18%	1466
Condition d'application :	T>=5		
Surface à droite du khi-deux		0,381795816	
Valeur du khi-deux		1,92573865	
Khi-deux critique (5%)		5,991464547	

Annexe E : pourcentage des conjoints alphabètes avec un âge calendaire (premiers mariages, corpus des mariages, 1770-1890)

Décennie	Hommes Alphabètes	Femmes Alphabètes
1770-1779	51%	98%
1780-1789	87%	80%
1790-an VIII	79%	78%
An IX-1809	99%	99%
1810-1819	100%	100%
1820-1829	100%	100%
1830-1839	100%	100%
1840-1849	100%	100%
1850-1859	100%	100%
1860-1869	100%	100%
1870-1879	100%	100%
1880-1890	100%	100%

Annexe F : proportion des époux et des épouses avec mention de l'âge calendaire dans les actes de mariages (corpus des mariages, 1740-1890)

Période	Epoux	Épouses	N mariages
1740-1749	0%	0%	341
1750-1759	0%	0%	286
1760-1769	0%	0%	342
1770-1779	39%	42%	389
1780-1789	82%	76%	164
1790-oct.1792	44%	38%	63
nov.1792-1799	99%	94%	140
1800-1809	99%	98%	190
1810-1819	100%	100%	193
1820-1829	100%	100%	187
1830-1839	100%	100%	210
1840-1849	100%	100%	143
1850-1859	100%	100%	159
1860-1869	100%	100%	151
1870-1879	100%	100%	115
1880-1890	100%	100%	145

Annexe G : schéma généalogique de l'ascendance de Pierre Antoine Rozo et Elizabeth Laverne (4 janvier 1837)

Genealogia. Solut. Stephanus Francis, Pater Dotalis.

Maria Reginaldis Lepinois, habuit ante suum matrimonium cum
 Joanne Etandis Barbier

Mammatorem Catharinam Lepinois (1^{us} gradus) cum Spouse Barbier, Mariam
 que nupsit Francisco Rozo, et Claudiam Barbier, uxorem Amigie
 Simul habuerunt Laverne, qui simul habuerunt
 Petrum Antoinem Rozo (2^{us} gradus) Elizabeth honoratam Laverne
 Supplicans.

Document extrait de la supplique, dans le dossier de demande de dispense.

Table des tableaux

Tableau 1 : évolution de la population de Charleville entre 1733 et 1886.....	16
Tableau 2 : proportion des épouses et époux de l'échantillon nés à Charleville (corpus des mariages, 1750-1890).....	69
Tableau 3 : proportion des épouses et époux de tous les mariages carolopolitains nés à Charleville (tous mariages de la ville, 1750-1890)	69
Tableau 4 : nombre de familles de l'échantillon selon leur nombre de générations mariées à Charleville (corpus généalogique, 1740-1890)	70
Tableau 5 : nombre de groupes patronymiques de l'échantillon selon leur nombre de tressage (corpus généalogique, 1740-1890).....	71
Tableau 6 : répartition socio-professionnelle des époux de l'échantillon (corpus des mariages, an IX-1890).....	73
Tableau 7 : nombre d'époux capables de signer par décennie (corpus des mariages, tous mariages, 1740-1890).....	86
Tableau 8 : nombre d'épouses capables de signer par décennie (corpus des mariages, tous mariages, 1740-1890).....	86
Tableau 9 : nombre d'époux capables de signer par décennie (corpus des mariages, premiers mariages, 1740-1890).....	88
Tableau 10 : nombre d'épouses capables de signer par décennie (corpus des mariages, premiers mariages, 1740-1890).....	89
Tableau 11 : répartition des couples en fonction de la capacité à signer des époux (corpus des mariages, tous mariages, 1740-1890)	94
Tableau 12 : âges moyens des époux analphabètes (corpus des mariages, premiers mariages, 1740-1890)	99
Tableau 13 : âges moyens des épouses analphabètes (corpus des mariages, premiers mariages, 1740-1890).....	100
Tableau 14 : catégories professionnelles des époux (masculins) analphabètes et du reste des époux (corpus des mariages, an IX-1890).....	104
Tableau 15 : catégories professionnelles des pères des épouses analphabètes et des pères de toutes les épouses (corpus des mariages, an IX-1890).....	105
Tableau 16 : groupes patronymiques présentant des mariages homogames d'analphabètes sur au moins deux générations (corpus généalogique, 1740-1890)	107

Tableau 17 : professions des groupes avec des mariages analphabètes homogames sur au moins deux générations (corpus généalogique, 1740-1890).....	109
Tableau 18 : 14 groupes patronymiques présentant des mariages mixtes sur au moins trois générations (corpus généalogique, 1740-1890).....	110
Tableau 19 : les catégories professionnelles des 14 groupes patronymiques avec des mariages mixtes d'analphabètes (corpus généalogique, 1740-1890)	111
Tableau 20 : groupes patronymiques présentant à la fois des mariages mixtes et des mariages homogames parmi les 14 groupes (corpus généalogique, 1740-1890)	112
Tableau 21 : tableau généalogique des Badin	114
Tableau 22 : tableau généalogique des Parlier	117
Tableau 23 : les tressages des Parlier avec quatre autres familles analphabètes.....	121
Tableau 24 : répartition statistique des 215 groupes familiaux à partir de leur nombre d'unions (corpus généalogique, 1740-1890).....	124
Tableau 25 : mariages d'analphabètes mixtes et homogames au sein des 30 groupes patronymiques métallurgistes (corpus généalogique, 1740-1890).....	125
Tableau 26 : répartition des 30 groupes selon les transmissions générationnelles de mariages d'analphabètes (corpus généalogique, 1740-1890).....	126
Tableau 27 : tableau généalogique des Grosselin 1	128
Tableau 28 : tableau généalogique des Bar 2	131
Tableau 29 : les 10 prénoms des époux les plus portés entre 1740 et 1890 (corpus des mariages)	155
Tableau 30 : les 10 prénoms des épouses les plus portés entre 1740 et 1890 (corpus des mariages)	155
Tableau 31 : groupes patronymiques ayant une transmission de prénoms sur le total des groupes (corpus généalogique, v.1690-1890)	165
Tableau 32 : répartition du nombre d'unions dans les groupes patronymiques avec ou sans transmission de prénom (corpus généalogique, 1740-1890).....	166
Tableau 33 : les types de transmissions parmi les 253 transmissions totale de l'échantillon (corpus généalogique, v.1690-1890).....	166
Tableau 34 : répartition des groupes patronymiques transmetteurs de prénoms (corpus généalogique, v.1690-1890).....	167
Tableau 35 : prénoms transmis au sein des chaînes de transmission sur quatre et cinq générations (corpus généalogique, v.1690-1890).....	168

Tableau 36 : prénoms rares transmis sur au moins trois générations à la suite par groupe patronymique (corpus généalogique, v.1690-1890).....	169
Tableau 37 : répartition des dates de naissances des premiers porteurs d'un prénom familial (corpus généalogique, v.1690-1890).....	170
Tableau 38 : répartition des dates de naissances des derniers porteurs d'un prénom familial (corpus généalogique, v.1690-1890).....	171
Tableau 39 : les 30 groupes patronymiques dans la métallurgie pendant au moins deux générations (corpus généalogique, 1740-1890).....	173
Tableau 40 : synthèse des transmissions au sein des 30 groupes identifiés (corpus généalogique, 1740-1890).....	174
Tableau 41 : transmissions de prénoms sur trois générations consécutives à la suite parmi les métallurgistes (corpus généalogique, v.1690-1890).....	175
Tableau 42 : tableau généalogique des Taton	178
Tableau 43 :tableau généalogique des Bourcier.....	181
Tableau 44 : tableau généalogique des Pelerin 1	185
Tableau 45 : tableau généalogique des Gailly.....	189
Tableau 46 : tableau généalogique des Billy 1.....	195
Tableau 47 : tableau généalogique Petitdans	197
Tableau 48 : nombre moyen de témoins par mariage (corpus des mariages, 1740-1890).....	219
Tableau 49 : homonymies directe et indirecte des témoins des époux et épouses (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)	221
Tableau 50 : répartition des témoins en fonction de leur homonymie directe et indirecte avec les conjoints (corpus des mariages, 1740-1890)	224
Tableau 51 : capacité à signer des témoins (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)	226
Tableau 52 : âge moyen des témoins par décennie (tous mariages, corpus des mariages,1790-1890).....	227
Tableau 53 : l'âge moyen au mariage des conjoints et l'écart d'âge avec les témoins (tous mariages, corpus des mariages, 1790-1890)	228
Tableau 54 : nombre et pourcentage de témoins sans information sur leur lien avec les époux inscrit dans les actes de mariage (tous mariages, corpus des mariages,1740-1890).....	229
Tableau 55 : part des témoins apparentés avec les époux des deux sexes sur le total de témoins (tous mariages, corpus des mariages, 1740-octobre 1792).....	231

Tableau 56 : part des témoins apparentés avec les époux des deux sexes sur l'ensemble des témoins (tous mariages, corpus des mariages, nov.1792-1890).....	231
Tableau 57 : répartition des 545 mariages selon le nombre de cousins témoins (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)	239
Tableau 58 : nombre et pourcentage des mariages avec au moins un cousin témoins par décennie (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)	240
Tableau 59 : liens de parenté des témoins dans les mariages avec un cousin témoin et dans tous les mariages (1740-1779)	242
Tableau 60 : liens de parenté des témoins dans les mariages avec un cousin témoin et dans tous les mariages (1780-1890)	243
Tableau 61 : répartition des 494 mariages selon le nombre de cousins parmi les témoins (tous mariages, corpus généalogique, 1740-1890).....	244
Tableau 62 : répartition des 61 groupes patronymiques en fonction du nombre de générations successives ayant connu des cousins comme témoin de mariage.....	244
Tableau 63 : comparaison du nombre moyen de générations et d'unions entre les 61 groupes patronymiques et l'ensemble des 215 groupes	245
Tableau 64 : critères de calcul de l'indice de force de la pratique.....	245
Tableau 65 : interprétation de l'indice de force de la pratique	246
Tableau 66 : les 61 groupes patronymiques avec le choix de cousins sur au moins deux générations successives de mariage	246
Tableau 67 : catégories professionnelles des époux des 61 groupes patronymiques et des époux de tous les mariages (an IX-1890).....	249
Tableau 68 : tableau généalogique du groupe Thelinge.....	251
Tableau 69 : tableau généalogique des Brincourt	257
Tableau 70 : les témoins de mariages des six mariages des Brincourt avec au moins un cousin	260
Tableau 71 : part des témoins apparentés dans l'ensemble des 17 mariages de la branche Regnault-Brincourt (1782-1889).....	261
Tableau 72 : les 30 groupes patronymiques de métallurgistes selon leur niveau de recours aux cousins comme témoins de mariage (corpus généalogique, 1740-1890).....	263
Tableau 73 : les cinq groupes de métallurgistes avec deux générations ou plus de choix de cousins comme témoins.....	264
Tableau 74 : tableau généalogique des Baudet 2	266
Tableau 75 : tableau généalogique des Moreau	270

Tableau 76: proportion des époux avec la mention majeur ou mineur dans les registres paroissiaux (corpus des mariages, 1740-oct.1792)	294
Tableau 77 : proportion des époux et des épouses avec mention de l'âge calendaire dans les actes de mariages de Charleville (corpus des mariages, 1740-1890).....	296
Tableau 78 : mention de profession des épouses dans les actes de mariage (corpus des mariages, 1740-1890).....	297
Tableau 79 : mention des professions des mères des époux et des épouses (corpus des mariages, 1840-1890).....	298
Tableau 80 : nombre et proportion des épouses de moins de 21 ans épouses mariées pour la première fois à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890).....	303
Tableau 81 : statistiques annuelles sur l'âge au mariage des femmes entre 1810 et 1819 à Charleville (corpus des mariages)	304
Tableau 82 : statistiques annuelles sur l'âge au mariage des femmes entre 1840 et 1849	305
Tableau 83 : répartition statistique des âges des épouses de moins de 21 ans (à Charleville, corpus des mariages, nov.1792-1890).....	305
Tableau 84 : nombre des jeunes femmes mariées à un âge inférieur à 18 ans parmi les épouses mariées pour la première fois à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890)	306
Tableau 85 : taux d'analphabétisme chez les épouses mariées pour la première fois à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890).....	307
Tableau 86 : statut des pères et mères des épouses de moins de 21 ans à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890).....	308
Tableau 87 : professions des épouses de moins de 21 ans à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890)	309
Tableau 88 : catégories professionnelles des pères des épouses mineures et de l'ensemble des pères des épouses de l'échantillon à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890)	309
Tableau 89 : distribution du pourcentage d'épouses mineures au sein des 121 groupes (corpus des 121 groupes, nov.1792-1890)	312
Tableau 90 : calcul de l'indice d'observance de la pratique du mariage féminin à un âge inférieur à 21 ans (corpus des 32 groupes, nov.1792-1890)	313
Tableau 91 : interprétation de la force de la pratique à partir de l'indice (mariage des femmes mineures)	313
Tableau 92 : les groupes patronymiques ayant plus de 28% d'épouses âgées de moins de 21 ans.....	314

Tableau 93 : tableau généalogique des Patoureaux.....	318
Tableau 94 : tableau généalogique des Bouhon.....	320
Tableau 95 : répartition des groupes patronymiques en fonction de l'occurrence d'une épouse de moins de 21 ans (corpus des 30 groupes de métallurgistes, 1740-1890)	325
Tableau 96 : épouses de moins de 21 ans parmi les 30 groupes patronymiques de métallurgistes (corpus généalogique, 1740-1890).....	326
Tableau 97 : répartition des groupes en fonction du nombre de générations successives concernées par des mariages de femmes 21 ans (corpus des 30 groupes de métallurgistes, 1740-1890).....	327
Tableau 98 : tableau généalogique des Raulin.....	329
Tableau 99 : décès des parents de l'époux ou de l'épouse mineur au moment du mariage (Raulin, 1740-1890)	332
Tableau 100 : tableau généalogique des Bartholomé.....	334
Tableau 101 : décès des parents de l'époux ou de l'épouse au moment du mariage (Bartholomé, 1740-1890)	336
Tableau 102 : tableau généalogique des Tisserand 2	338
Tableau 103 : état des parents de l'époux ou de l'épouse mineur au moment du mariage (Tisserand 2, 1740-1890)	340
Tableau 104 : taux d'illégitimité à Charleville au XVIII ^e siècle (1707-1786) parmi toutes les naissances (par Michel Stevenin).....	356
Tableau 105 : taux de baptêmes d'enfants illégitimes à Charleville (1696-1885)	356
Tableau 106 : taux d'illégitimité à Rouen et Meulan (1740-1849)	357
Tableau 107 : taux d'illégitimité à Roubaix (1740-1889)	357
Tableau 108 : nombre d'enfants naturels parmi les époux de l'échantillon (1740-1890).	361
Tableau 109 : nombre d'enfants naturels parmi les épouses de l'échantillon (1740-1890)	362
Tableau 110 : les déclarants des 82 enfants naturels de l'échantillon (1790-1890)	370
Tableau 111 : les 31 déclarants de la famille de l'accouchée (1790-1890)	370
Tableau 112 : lieu d'accouchement des 79 naissances naturelles (1800-1890).....	373
Tableau 113 : répartition filles-mères nées dans l'échantillon selon le nombre d'enfant né hors mariage (1740-1890)	375
Tableau 114 : survie des parents des 53 filles-mères au moment de l'accouchement dans l'échantillon (femmes nées dans l'échantillon, 1740-1890).....	376
Tableau 115 : profession des 77 filles-mères (1740-1890)	377

Tableau 116 : catégories professionnelles des pères des 53 filles-mères nées dans les 215 groupes patronymiques et des époux de tous les mariages (nov.1792-1890)	379
Tableau 117 : groupes patronymiques avec des naissances hors mariage et le nombre de générations impliquées (1740-1890).....	381
Tableau 118 : le nombre de filles-mères ayant eu une ancêtre elle-même fille-mère (nées dans les 215 groupes, 1740-1890).....	384
Tableau 119 : tableau généalogique de la lignée Pierre Prunier, marié à Elizabeth Defoiche	386
Tableau 120 : tableau généalogique de Jacques Prunier, marié à Anne Marie Bouvier ..	387
Tableau 121 : les naissances naturelles dans le groupe patronymique Prunier.....	390
Tableau 122 : tableau généalogique ascendant de Paul Henri Gravet	392
Tableau 123 : comparaison des 30 groupes patronymiques de métallurgistes à partir de l'occurrence de naissances hors mariage (corpus généalogique, 1740-1890)	396
Tableau 124 : tableau généalogique des Grosselin 1	400
Tableau 125 : tableau généalogique des Mabilles 2	402
Tableau 126 : les naissances naturelles dans le groupe patronymique Mabilles 2	403
Tableau 127 : nombre et proportion des mariages remarquables de l'échantillon (1740-1890).....	431
Tableau 128 : degrés de consanguinité et/ou d'affinité dans les 48 mariages (1740-1890)	432
Tableau 129 : professions des époux des mariages consanguins par catégories (corpus des mariages, an IX-1890).....	435
Tableau 130 : professions des époux des mariages entre affins par catégories (corpus des mariages, an IX-1890).....	436
Tableau 131 : groupes patronymiques avec au moins un mariage consanguin ou un mariage entre affins (1740-1890).....	439
Tableau 132 : groupes patronymiques avec au moins deux générations de mariages remarquables dans l'échantillon (1740-1890).....	442
Tableau 133 : un mariage entre affins aboutissant à un mariage consanguin chez les Bechefer-Brincourt.....	443
Tableau 134 : mariages entre affins entre les Roseau et Lelling.....	446
Tableau 135 : tableau généalogique des Brincourt	448
Tableau 136 : les mariages consanguins dans le groupe patronymique Brincourt	449
Tableau 137 : mariages entre affins entre les Brincourt-Bechefer et les Hubert	449

Tableau 138 : mariages entre affins entre les Brincourt-Bechefer et les Petre 2	449
Tableau 139 : tableau généalogique des Hubert.....	450
Tableau 140 : tableau généalogique de la branche Petre 2-Tisseron (générations 1 à 3).	451
Tableau 141 : tableau généalogique des Pihet.....	451
Tableau 142 : tableau généalogique des Gailly.....	454
Tableau 143 : mariages entre affins des Baulmont 2	457
Tableau 144 : tableau généalogique des Baulmont 2.....	458

Table des Figures

Figure 1: courbe de croissance de la population de Charleville (1733-1886).....	16
Figure 2 : schéma récapitulatif du principe de sélection des mariages avant et après 1780	53
Figure 3 : schéma de sélection des mariages dans le cas de multiples couples fondateurs	54
Figure 4 : proportion des mariages de l'échantillon sur l'ensemble des mariages célébrés à Charleville entre 1740 et 1779 (corpus des mariages)	64
Figure 5 : proportion des mariages de l'échantillon sur l'ensemble des mariages célébrés à Charleville entre 1780 et 1890 (corpus des mariages)	65
Figure 6 : nombre annuel des mariages de l'échantillon (corpus des mariages, 1780-1890)	67
Figure 7 : proportion des époux capables de signer dans les actes de mariages (corpus des mariages, tous mariages, 1740-1890).....	87
Figure 8 : proportion des épouses capables de signer dans les actes de mariages (corpus des mariages, tous mariages, 1740-1890).....	87
Figure 9 : comparaison de l'évolution du taux d'époux et d'épouse signant à leur mariage (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)	90
Figure 10 : taux des couples avec ou sans époux analphabètes (tous mariages, 1740-1890)	95
Figure 11 : comparaison du pourcentage d'unions alphabètes homogames avec le pourcentage d'époux et d'épouses sachant signer (tous mariages, 1740-1890).....	97
Figure 12 : évolution des âges moyens des hommes selon leur capacité à signer (premiers mariages, 1770-1869).....	100
Figure 13 : évolution des âges moyens des femmes selon leur capacité à signer (premiers mariages, 1770-1869).....	101
Figure 14 : nombres de prénom des époux (corpus des mariages, 1740-1890)	153
Figure 15 : nombres de prénom des épouses (corpus des mariages, 1740-1890)	153
Figure 16 : Les prénoms Jean-Baptiste et Jean (seuls ou avec un autre prénom) parmi les époux (par décennie de mariage, 1740-1890)	159
Figure 17 : les prénom Marie et Jeanne (seuls ou avec un autre prénom) parmi les épouses (par décennie de mariage, 1740-1890).....	160
Figure 18 : épouses ayant au moins un prénom identique à leur mère (1740-1890)	162

Figure 19 : époux ayant au moins un prénom identique à leur père (1740-1890)	162
Figure 20 : homonymie directe et indirecte des témoins des époux et des épouses (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)	222
Figure 21 : comparaison des parts de témoins parents d'après les liens de parenté et d'après le calcul de l'homonymie directe et indirecte (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)	223
Figure 22 : les principaux témoins apparentés aux époux parmi tous les témoins (tous mariages, 1740-1890).....	230
Figure 23 : part des frères/beaux-frères, oncles et cousins parmi les témoins avec un lien de parenté avec l'époux (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890).....	234
Figure 24 : part des frères/beaux-frères, oncles et cousins parmi les témoins avec un lien de parenté avec l'épouse (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)	235
Figure 25: part des témoins apparentés à l'époux, selon leur génération et par rapport aux témoins apparentés (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890).....	236
Figure 26 : part des témoins apparentés à l'épouse, selon leur génération et par rapport aux témoins apparentés (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890).....	236
Figure 27 : pourcentage des mariages avec au moins un cousin témoins par décennie (tous mariages, corpus des mariages, 1740-1890)	241
Figure 28 : âge des maris (majorité/minorité) dans les actes de mariage des registres paroissiaux de Charleville (corpus des mariages, 1740-octobre 1792).....	295
Figure 29 : âge des épouses (majorité/minorité) dans les actes de mariage des registres paroissiaux de Charleville (corpus des mariages, 1740-octobre 1792).....	295
Figure 30 : proportion des époux mineurs à Charleville (corpus des mariages, 1740-oct. 1792).....	299
Figure 31: moyenne des âges au mariage à Charleville (corpus des mariages, 1770-1890)	300
Figure 32 : les écarts des âges moyens au mariage entre époux et épouses à Charleville (en année, corpus des mariages 1770-1890).....	301
Figure 33 : proportion des épouses mariées avant 21 ans à Charleville (corpus des mariages, nov.1792-1890)	303
Figure 34 : nombre de mariages légitimant et nombre d'enfants légitimés par décennie (1740-1890).....	363
Figure 35 : nombre et proportion de mariages légitimant des enfants (corpus des mariages, 1740-1890)	364

Figure 36 : répartition des épouses enceinte pendant le mariage, en fonction de leur mois présumé de grossesse (32 cas, corpus des mariages, 1740-1890).....	365
Figure 37 : répartition des mariages avec une épouse enceinte par décennie dans l'échantillon (corpus des mariages, 1740-1890).....	366
Figure 38 : proportion légitimés ou reconnus parmi les 96 enfants naturels dans l'échantillon (corpus généalogique, 1740-1890).....	368
Figure 39 : boîte à moustache des âges au premier enfant naturel des 77 filles-mères (corpus généalogique)	374
Figure 40 : nombre et proportion des mariages consanguins et affins de l'échantillon (corpus des mariages, 1740-1890).....	431
Figure 41 : nombre et proportions des mariages consanguins de l'échantillon (corpus des mariages, 1740-1890).....	433
Figure 42 : nombre et proportion des mariages entre affins dans l'échantillon (corpus des mariages, 1740-1890).....	434

Sources

Sources primaires

Archives Départementales des Ardennes:

Série EDEPOT : archives communales de Charleville déposées

Registres paroissiaux

GG 30 à 80 : 1740-1789

GG 81 et 82 : Tables annuelles 1696-1772 et 1773-1821

Dénombrements et recensements

BB27-33 : 1733-1739

BB38-BB41 : 1747-1750

BB82 : 178

1F83-1F86 : 1821

1F102-1F103 : 1830

1F138-1F142 : 1856

1F143-1F147 : 1857

1F148-1F152 : 1858

1F193-1F197 : 1867

1F222 et 1F224 : 1873

Série 2E : registres paroissiaux et d'état civil (greffe du tribunal)

- *Registres paroissiaux*

2E 455 à 457 : 1790-1792

- *Etat-civil*

Actes de mariage

2E 105 99 à 121: 1793 à 1891

Actes de décès

2E 105 129 à 224 : an XII à 1912

Table annuelle

2E 461 : 1822-1873

Tables décennales

2E/CHARLEVILLE 1 à 4 : an XI-1902

2E/CHARLEVILLE 35 : 1903-1912

Série 4U : tribunal de première instance de Charleville

Ordonnances de non-conciliation

4U 238 : an XI-1877

4U 239 : 1878-1891

4U 240 : 1892-1899

Série 3E : archives notariales

3 E 1/302, notaire Renaudin, 1839

3 E 1/355, notaire Descharmes, 1852

3 E 6/149, notaire Forest, 1859

Archives Départementales de la Marne à Reims

Série 7J : archives privées de l'archevêché de Reims

Registres de catholicité de la paroisse de Charleville

7 J 340:

(1) 1850-1854

(2) 1855-1859

(3) 1860-1865

(4) 1866-1871

(5) 1872-1877

(6) 1878-1883

(7) 1884-1887

(8) 1888-1892

Dossiers de dispense du diocèse de Reims

7J 35 : 1811-1816,

7J 36 : 1830-1840,

7J 37 : 1850-1860

Bibliothèque François-Mitterrand

GE DD-420 (77), *Plan des villes de Mézières et de Charleville*, Charleville : Edouard Joly, [début des années 1880].

Sources imprimées

- Manuel pour l'administration des sacrements, imprimé par ordre de Son Excellence Mgr Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque duc de Reims, &c. &c. à l'usage de son diocèse,* s. d.
- Rituel de la province de Reims, renouvelé et augmenté par Monseigneur Charles Maurice Le Tellier, Archevêque duc de Reims...* Paris: Frédéric Léonard, 1677.
- Alq, Louise d'. *La Science du monde... par Mme Louise d'Alq. 2e édition.* Paris: bureaux des « Causeries familiares », 1881.
- Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 : Ardennes archives civiles séries A (26 art.) et B (art. 1-1668), Tome I.* 1 vol. Collection des inventaires sommaires des archives départementales antérieures à 1790. Charleville: impr. de F. Devin et A. Anciaux, 1890.
- Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 : Ardennes archives civiles Séries I et B, Tome I.* 1 vol. Collection des inventaires sommaires des archives départementales antérieures à 1790. Charleville: impr. de F. Devin et A. Anciaux, 1890.
- Belèze, Guillaume. *Dictionnaire des noms de baptême.* [Reprod. Archives de la linguistique française 34. Paris: France-expansion, 1972. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k504510>.
- Blanc Du Collet, A. *Commentaire de la loi du 20 juin 1896 sur le consentement au mariage et sur l'acte respectueux : avec tableaux synoptiques et modèles,* 1896. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6259740s>.
- Boissonnet, Victor Daniel (1797-1869). *Dictionnaire dogmatique, moral, historique, canonique, liturgique et disciplinaire... des décrets des diverses congrégations romaines... publ. par l'abbé Migne...*, 1852. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k209843v>.
- Cambry, Adrienne. *Fiançailles et fiancés.* Les petits manuels du foyer. Paris: A. Colin, 1913.
- Condis, Pierre, et Michel André. *Dictionnaire de droit canonique et des sciences en connexion avec le droit canon, ou Le dictionnaire de Mgr André et de l'abbé Condis. Edition 3, Tome I / revu... et actualisé par le chanoine J. Wagner...*, 1894. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5506472x>.
- Du Motey, Henri Renault. *Un héros de la Grande-Armée : Jean Gaspard Hulot de Collart, officier supérieur d'artillerie, 1780-1854, d'après ses lettres de service, ses notes, sa correspondance, celle du général J.-L. baron Hulot, son frère...* Paris: A. Picard et fils, 1911. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k852957j>.
- Gailly-De Taurines, Charles Joseph. « L'Expédition de Madagascar en 1829 et la politique coloniale de la Restauration ». *Revue des Deux Mondes*, vol. 131, n°2 (1895): 287-319.

- Gausseron, Bernard-Henri. *Doit-on se marier ?* Paris: Librairie Illustrée, 1886. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5499929t>.
- Girard, N. *Les Petits prênes, ou Instructions familières principalement pour les peuples de la campagne*, 4 vol. Lyon: Viret, père et fils, 1760.
- Gousset, Thomas-Marie-Joseph. *Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs*. 2 vol. Paris: J. Lecoffre, 1845. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30824s>.
- Hubert, Jean. *Histoire de Charleville depuis son origine, jusqu'en 1854: Avec deux plans*. chez l'auteur, 1854.
- Le Savoir-Vivre et les bonnes manières, manuel de la bonne tenue, de la politesse et des usages du monde*. Paris: Vermot, 1897.
- Mantegazza, Paolo. *Comment se marier ? : l'art de prendre femme et du choix d'un mari ; traduction de M. Émilien Chesneau*. Paris: Librairie Illustrée, 1890. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75847g>.
- Malthus, Thomas Robert. *Essai sur le principe de population suivi de Une vue sommaire du principe de population : en tant qu'il influe sur le progrès futur de la société, avec des remarques sur les théories de M. Godwin, de M. Condorcet et d'autres auteurs*. 1789 Traduit par Éric Vilquin, Jean-Marc Rohrbasser, et Jacques Véron. Nouvelle éd. critique. Paris : INED éditions, 2017.
- Orval, Baronne d'Auteur du texte. *Usages mondains : guide du savoir-vivre moderne dans toutes les circonstances de la vie (6e édition)*, 1901. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k29500x>.
- Pétin, L.-M. *Dictionnaire hagiographique, ou Vie des saints et des bienheureux honorés en tout temps et en tous lieux depuis la naissance du christianisme jusqu'à nos jours avec un Supplément pour les saints personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament et des divers âges de l'Eglise...* 2 vol. Encyclopédie théologique, XL-XLI. Paris: Migne, 1850. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2985794>.
- Poisle Desgranges, Joseph. *Nouveau manuel du savoir-vivre, ou l'Art de se conduire dans le monde et dans toutes les circonstances de la vie...* Paris: A. de Vresse, 1869.
- Regnault, Louis Eugène. *Notice historique sur M. Delvincourt, curé de Charleville*. Paris: impr. de A. Le Clere, 1826.
- Staffe, Baronne. *La Femme dans la famille*. Paris: E. Flammarion, s. d.
- . *Règles du savoir-vivre dans la société moderne : usages du monde*. 122e édition. 1 vol. Paris: G. Havard, 1897. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55124526>.
- . *Usages du monde : règles du savoir-vivre dans la société moderne (Edition revue, corrigée et augmentée)*, 1899. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k11703041>.

Taudière, Henry, Henry Reverdy, Henri Courbe, Joseph Okinczyc, et Gustave Jeanjean. *La jeune fille française et son avenir : [conférences faites au Cours pratique ménager Saint-Sulpice]*. 1 vol. Paris: P. Lethielleux, 1912.

Venette, Nicolas. *Tableau de l'amour considéré dans l'état du mariage ; divisé en quatre parties...*
À Amsterdam: chez J. et G. Jansson, 1687.

Bibliographie

3000 familles, vingt ans après. Paris : Belin, 2004.

Annales de démographie historique, Grands-parents, aïeux, 1991.

Annales de démographie historique. Histoire de la famille et analyse de réseaux. vol. 109, n°1, 2005.

Annales de démographie historique. Les réseaux de parenté, refonder l'analyse. vol. 116, n°2, 2008.

Annales de démographie historique. Vieillir autrefois, 1985.

Annales de démographie historique. Les réseaux de parenté, 1995.

Accampo, Elinor Ann. *Industrialization, Family Life and Class Relations : Saint Chamond, 1815-1914*. Berkeley : University of California press, 1989.

Accampo, Elinor, et Claire Auzias. « Entre la classe sociale et la cite: identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond, 1815-1880 ». *Le Mouvement social*, n° 118 (1982): 39-59.
<https://doi.org/10.2307/3777631>.

Agulhon, Maurice, Françoise Choay, et Maurice Crubellier. *Histoire de la France urbaine: le cycle haussmannien*. Paris : Seuil, 1983.

Albera, Dionigi. *Au fil des générations: terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine, XIVE-XXe siècles*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2011.

Albera, Dionigi, Luigi Lorenzetti, et Jon Mathieu. *Reframing the History of Family and Kinship: From the Alps towards Europe*, Berne : Peter Lang, 2016.

Aldous, Joan. *Family Careers*. [s. lieu] : SAGE, 1996.

Aldous, Joan, et Reuben Hill. « Social Cohesion, Lineage Type, and Intergenerational Transmission ». *Social Forces* 43, n° 4 (1965): 471-482. <https://doi.org/10.2307/2574453>.

Alexandre, Cécile. « Faire l'étude des professions féminines malgré les silences des sources à Charleville (1740-1890) ». *Enquêtes. Revue de l'école doctorale 188 Histoire moderne et contemporaine (en ligne)*, n° 7 (janvier 2022): <https://ed188.hypotheses.org/files/2022/04/2-1.-Cecile-Alexandre.pdf>.

———. « Genealogy and Family Culture ». Édité par Georg Fertig et Sandro Guzzi-Heeb. *Jahrbuch Für Geschichte Des Ländlichen Raumes/Rural History Yearbook Genealogien, Zwischen populären Praktiken und akademischer Forschung*, n° 18 (2021): 187-206.
<https://doi.org/10.25365/RHY-2021-10>.

- . « Parrainer à Charleville au XVIIIe siècle ». In *Le parrainage en Europe et en Amérique, Pratiques de Longues durées (XVIe-XXIe siècle)*, édité par Guido Alfani, Vincent Gourdon, et Isabelle Robin, 315-331. Bruxelles : Peter Lang, 2015.
- . « Parrainer à Charleville aux XVIIIe et XIXe siècles ». Mémoire de Master, Université Paris IV Sorbonne, 2014.
- Alexandre, Cécile, et François-Joseph Ruggiu. « La circulación de los oficios en Charleville. Familia y trabajo en los siglos XVIII y XIX ». *Revista de Historia Moderna. Anales de la Universidad de Alicante*, n° 34 (2016): 239-256. <https://doi.org/10.14198/RHM2016.34.11>.
- Alfani, Guido. « Les réseaux de marrainage en Italie du Nord du XVe au XVIIe siècle : coutumes, évolution, parcours individuels ». *Histoire, économie & société* 25e année, n° 4 (2006): 17-44. <https://doi.org/10.3917/hes.064.0017>.
- Alfani, Guido, Philippe Castagnetti, et Vincent Gourdon. *Baptiser: pratique sacramentelle, pratique sociale, XVIe-XXe siècles*. Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2009.
- Alfani, Guido, Vincent Gourdon, Cyril Grange, et Marion Trévisi. « La mesure du lien familial : développement et diversification d'un champ de recherches ». *Annales de démographie historique* 129, n° 1 (2015): 277-320. <https://doi.org/10.3917/adh.129.0277>.
- Alos, Llorenç Ferrer. « Apparition, évolution et logique des contrats de mariage en Catalogne (XVIe-XIXe siècle) ». *Annales de démographie historique* n° 121, n° 1 (2011): 23-48.
- Alter, George. *Family and the Female Life Course : The Women of Verviers, Belgium 1849-1880*. Madison: University of Wisconsin press, 1988.
- Alter, George, et Paul Servais, éd. *Le mariage dans l'Est de la Wallonie : XVIIIe-XIXe siècles*. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 2005.
- Anderton, Douglas L., Noriko O. Tsuya, Lee L. Bean, et Geraldine P. Mineau. « Intergenerational Transmission of Relative Fertility and Life Course Patterns ». *Demography*, vol. 24, n° 4 (1987): 467-480. <https://doi.org/10.2307/2061386>.
- Aprile, Sylvie. *La révolution inachevée: 1815-1870*. Paris : Belin, 2010.
- Ariès, Philippe. *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris : Editions du Seuil, 1973.
- Ariès, Philippe, et Georges Duby, éd. *Histoire de la vie privée, III. De la Renaissance aux Lumières*. Paris : Seuil, 1986.
- , éd. *Histoire de la vie privée, t. IV. De la Révolution à la Grande Guerre*. Paris : Seuil, 1987.
- Armengaud, André. « Les mariages de 1813 à Toulouse ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1973): 11-18. <https://doi.org/10.3406/adh.1973.1128>.
- . « Mariages et naissances sous le Consulat et l'Empire ». *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, vol. 17, n° 3 (1970): 373-390. <https://doi.org/10.3406/rhmc.1970.2080>.

- Arrizabalaga, Marie-Pierre. « Le choix des prénoms des Français en Californie intérieure (1880-1940) : étude d'un processus d'acculturation dans une approche genrée ». *Annales de démographie historique*, vol. 131, n° 1 (2016): 97-129.
- . « Destins de femmes dans les Pyrénées au XIXe siècle : le cas basque ». *Annales de démographie historique*, vol. 112, n° 2 (2006): 135-170. <https://doi.org/10.3917/adh.112.0135>.
- Arrondel, Luc, et Cyril Grange. « Successions et héritiers dans la société rurale du XIXe siècle : l'exemple des familles « TRA » de Loire-Inférieure ». *Annales de démographie historique* vol. 107, n° 1 (2004): 53-77.
- Attias-Donfut, Claudine. *Sociologie des générations: l'empreinte du temps*. 1re éd. Le Sociologue. Paris : PUF, 1988.
- Attias-Donfut, Claudine, Nicole Lapiere, et Martine Segalen. *Le nouvel esprit de famille*. Paris : Éditions Odile Jacob, 2002.
- Aymard, Maurice, et Gérard Delille. « La démographie historique en Italie : une discipline en mutation ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1977): 447-461. <https://doi.org/10.3406/adh.1977.1366>.
- Barbe, Marie-France. « Les congrégations religieuses à Charleville et Mézières depuis le XVIIe jusqu'au début du XXe siècle ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 38 (2006): 67-94.
- Bardet, Jean-Pierre. « Angelots, famille, patrie : parrains et marraines à Bouafles (Eure) au XVIIIe siècle ». In *Baptiser: pratique sacramentelle, pratique sociale, XVIe-XXe siècles*, édité par Guido Alfani, Philippe Castagnetti, et Vincent Gourdon, 167-184. Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2009.
- . « Qui étaient ces filles qui se mariaient si jeunes ». In *Lorsque l'enfant grandit, entre dépendance et autonomie*, édité par Jean-Pierre Bardet, Jean-Noël Luc, Isabelle Robin-Romero, et Catherine Rollet, 33-54. Paris : PUPS, 2003.
- . *Rouen aux XVIIe et XVIIIe siècles : les mutations d'un espace social*. Paris : Société d'édition d'enseignement supérieur, 1983.
- Bardet, Jean-Pierre, et Guy Brunet. *Noms et destins des sans famille*. Paris : Presses de l'université Paris Sorbonne, 2007.
- Bardet, Jean-Pierre, et Jacques Dupâquier, éd. *Histoire des populations de l'Europe , [I] : [Des origines aux prémices de la révolution démographique]*. Paris : Fayard, 1997.
- , éd. *Histoire des populations d'Europe, II : La révolution démographique, 1750-1914*. Paris : Fayard, 1998.

- Bardet, Jean-Pierre, et Madeleine Foisil, éd. *La vie, la mort, la foi, le temps : mélanges offerts à Pierre Chaunu*. Paris : Presses universitaires de France, 1993. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4813737c>.
- Bardet, Jean-Pierre, François Lebrun, et René Le Mée, éd. *Mesurer et comprendre: mélanges offerts à Jacques Dupâquier*. Paris : Presses universitaires de France, 1993.
- Barry, Laurent. *La parenté*. Paris : Gallimard, 2008.
- . « Logiques terminologiques. Les taxinomies de parenté et leur relation aux systèmes d'alliance ». *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, n° 225 (2018): 27-72. <https://doi.org/10.4000/lhomme.30722>.
- . « Un demi-siècle s'est écoulé... ». *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, n° 154-155 (2000): 9-20.
- Barry, Laurent, Pierre Bonte, Nicolas Govoroff, Jean-Luc Jamard, Nicole-Claude Mathieu, Enric Porqueres i Gené, Salvatore D'Onofrio, Jérôme Wilgaux, András Zempléni, et Françoise Zonabend. « Glossaire ». *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, n° 154-155 (2000): 721-32. <https://doi.org/10.4000/lhomme.58>.
- Barry, Laurent, et Michael Gasperoni. « L'oubli des origines. Amnésie et information généalogiques en histoire et en ethnologie ». *Annales de démographie historique* 116, n° 2 (2008): 53-104. <https://doi.org/10.3917/adh.116.0053>.
- Barthélémy de Saizieu, Tiphaine, et Marie-Claude Pingaud. *La généalogie entre science et passion: 120e Congrès des sociétés historiques et scientifiques, Aix-en-Provence, 24 -26 octobre 1995, Section Anthropologie et ethnologie françaises*. Paris: Éd. du CTHS, 1997.
- Bastianelli, Anna. *Succéder aux Gonzague : un conflit de succession à Charleville, 1637-1723*. Charleville-Mézières : Société d'histoire des Ardennes, 2018.
- . « Charleville : des Gonzague aux Condé. Fonctionnement et particularismes d'un conflit de succession dans la France d'Ancien Régime ». Mémoire de Master, Paris IV Sorbonne, 2017.
- Battagliola, Françoise. *Histoire du travail des femmes*. Paris : Éd. la Découverte, 2008 (2000).
- . « Des femmes aux marges de l'activité, au cœur de la flexibilité ». *Travail, genre et sociétés*, vol. 1, n° 1 (1999): 157-177.
- . « Mariage, concubinage et relations entre les sexes. Paris, 1880-1890 ». *Genèses* 18, n° 1 (1995): 68-96. <https://doi.org/10.3406/genes.1995.1277>.
- Baudson, Emile. *Histoire de Charleville depuis sa fondation jusqu'à nos jours*. Charleville : P. Anciaux, 1947.

- Béaur, Gérard, Ch. Dessureault, et J. Goy. *Familles, terres, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVIIe-XXe siècles)*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2004.
- Béaur, Gérard. « Le contrat de mariage dans les sociétés européennes. Enjeux familiaux et pratiques des acteurs ». *Annales de démographie historique*, vol. 121, n° 1 (2011): 5-21.
- Béaur, Gérard, Mathieu Marraud, et Béatrice Marin. « Au cœur des choix familiaux. Conclure ou ne pas conclure un contrat de mariage dans les régions de partage égalitaire au XVIIIe siècle (Chartres et les campagnes beauceronnes) ». *Annales de démographie historique*, vol. 121, n° 1 (2011): 99-120.
- Beauvalet, Scarlett. « Perdre la vie en la donnant : la mortalité maternelle à Port-Royal, 1815-1826 ». *Annales de démographie historique*, n°1 (1994) : 237-260.
- . « Veuvage et vieillesse féminins au XVIIIe et au début du XIXe siècle en France », *Revista de Historia Moderna*, n° 34 (2016): 151-167. <https://doi.org/10.14198/RHM2016.34.07>.
- Beauvalet-Boutouyrie, Scarlett. « La femme seule à l'époque moderne : une histoire qui reste à écrire ». *Annales de démographie historique*, n° 2 (2000): 127-141.
- Becchia, Alain. « Etude des comportements démographiques et des mutations sociales à travers la reconstitution de lignées ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1984): 25-44. <https://doi.org/10.3406/adh.1984.1595>.
- Becker, Howard, et Reuben Hill, éd. *Family, Marriage, and Parenthood*. Boston : D. C. Heath and Company, 1955.
- , éd. *Marriage and the family*. Boston : D. C. Heath and Company, 1942.
- Bellavitis, Anna. *Il lavoro delle donne nelle città dell'Europa moderna*. Roma : Viella, 2016.
- . « Transmission et circulation des biens entre contraintes juridiques et libertés testamentaires (Venise, XVIe siècle) ». In *Mobilité et transmission dans les sociétés de l'Europe moderne*, édité par Anna Bellavitis, Laurence Croq, et Monica Martinat, 185-201. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- . *Famille, genre, transmission à Venise au XVIe siècle*. Rome, Paris : École française de Rome, 2008.
- . *Identité, mariage, mobilité sociale: citoyennes et citoyens à Venise au XVIe siècle*. Rome, Paris: Ecole française de Rome, 2001.
- . « Dot et richesse des femmes à Venise au XVIe siècle ». *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 7 (1998). <https://doi.org/10.4000/clio.346>.
- Bellavitis, Anna, Laura Casella, et Dorit Raines. *Construire les liens de famille dans l'Europe moderne*. Mont-Saint-Aignan : Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2013.

- Bennezon, Hervé. *Le travail et la famille en milieu rural: XVIe-XXIe siècle*. Édité par Fabrice Boudjaaba. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2014.
- Berger, Peter Ludwig, Thomas Luckmann, et François de Singly. *La construction sociale de la réalité*. Traduit par Pierre Taminiaux et Danilo Martuccelli. Malakoff : Armand Colin, 2018.
- Berkner, Lutz K. « Inheritance, land Tenure and Peasant Family Structure in Family and Inheritance : a German Regional Comparison ». In *Family and inheritance: rural society in Western Europe, 1200-1800*, édité par Jack Goody, Joan Thirsk, et E. P. Thompson, 71-95. Cambridge, New York : Cambridge University Press, 1976.
- Berteau, Camille, Vincent Gourdon, et Isabelle Robin. « Trois siècles de parrainages à Aubervilliers. De la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles ». In *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée XVIe-XXIe siècles*, édité par Vincent Gourdon, Guido Alfani, et Isabelle Robin, 39-68. Bruxelles : Peter Lang, 2015.
- Berteau, Camille, Vincent Gourdon, et Isabelle Robin-Romero. « Familles et parrainages : l'exemple d'Aubervilliers entre les XVIe et XVIIe siècles ». *Dix-septième siècle*, vol. 249, n° 4 (2010): 597-621. <https://doi.org/10.3917/dss.104.0597>.
- Bertillon, Jacques. *Étude démographique du divorce et de la séparation de corps dans les différents pays de l'Europe*. Paris : G. Masson, 1883.
- Besnard, Philippe. « De la sous-exploitation des prénoms dans la recherche sociologique ». In *Le Prénom: mode et histoire. Entretiens de Malher 1980*, édité par Jacques Dupâquier, Alain Bideau, et Marie-Elizabeth Ducreux, 51-59. Paris : Éd. de l'EHESS, 1984.
- . « Pour une étude empirique du phénomène de mode dans la consommation des biens symboliques: le cas des prénoms ». *European Journal of Sociology / Archives Européennes de Sociologie*, vol. 20, n° 2 (1979): 343-51. <https://doi.org/10.1017/S0003975600003453>.
- Besnard, Philippe, et Guy Desplanques. *Un prénom pour toujours. La cote des prénoms hier, aujourd'hui et demain*. Paris : France Loisirs, 1987.
- Biard, Michel, Annie Crépin, et Bernard Gainot, éd. *La plume et le sabre : volume d'hommages offerts à Jean-Paul Bertaud*. Paris : Publications universitaire de la Sorbonne, 2002.
- Bideau, Alain. *De l'usage des seuils: structures par âge et âges de la vie*. Paris : Société de démographie historique, 2000.
- Bideau, Alain, et Guy Brunet. *Essai de démographie historique et de génétique des populations: une population du Jura méridional du XVIIe siècle à nos jours*. Paris : Institut national d'études démographiques, 2007.

- . « Les bases de données démographiques sur la vallée de la Valserine et le Haut-Bugey du XVIIe siècle à nos jours. Approches longitudinales ». *Annales de démographie historique*, n° 2 (1998): 175-185. <https://doi.org/10.3406/adh.1999.1943>.
- . « The Construction of Individual Life Histories. Application To the Study of Geographical Mobility in the Valserine Valley (French Jura) in the Nineteenth and Twentieth Centuries ». In *Old and New Methods in Historical Demography*, édité par David Sven Reher et Roger S. Schofield, 111-124. Oxford : Clarendon Press, 1993.
- Bideau, Alain, Guy Brunet, Evelyne Heyer, et Henri Plauchu. « La consanguinité, révélateur de la structure de la population. L'exemple de la vallée de la Valserine du XVIIIe siècle à nos jours ». *Population*, vol. 49, n° 1 (1994): 145-160. <https://doi.org/10.2307/1533839>.
- . « Histoire généalogique ou généalogie historique. Constitution de la population de la vallée de la Valserine ». In *Mesurer et comprendre. Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, édité par Jean-Pierre Bardet, François Lebrun, et René Le Mée, 33-44. Paris : Presses universitaires de France, 1993.
- Bideau, Alain, Bertrand Desjardins, et Guy Brunet. « Les familles des premiers créoles canadien XVIIe-XVIIIe siècles ». *Annales de démographie historique*, n° 2 *Le fil de la vie* (1998): 157-171.
- Bideau, Alain, Henri Plauchu, et Albert Jacquard. « Démographie Historique et Génétique Des Populations: La Concentration Géographique d'une Maladie Héritaire Rare ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 34, n° 1 (1979): 85-105. <https://doi.org/10.3406/ahess.1979.294025>.
- Bigorgne, Didier. « L'émigration belge dans les Ardennes frontalières au XIXe siècle ». *Terres Ardennaises*, vol. 44 (1993): 47-52.
- Billy, Pierre-Henri. « Des prénoms révolutionnaires en France ». *Annales historiques de la Révolution française*, n° 322 (2000): 39-60. <https://doi.org/10.4000/ahrf.125>.
- Biraben, Jean-Noël, et Didier Blanchet. « Le mouvement naturel de la population en France avant 1670. Présentation d'une enquête par sondage ». *Population*, vol. 37, n° 6 (1982): 1099-1131. <https://doi.org/10.2307/1532050>.
- Blayo, Yves. « La proportion de naissances illégitimes en France de 1740 à 1829 ». *Population*, vol. 30 (1975): 65-70. <https://doi.org/10.2307/1530645>.
- . « Mouvement naturel de la population française de 1740 à 1829 ». *Population*, vol. 30 (1975): 15-64. <https://doi.org/10.2307/1530644>.
- Blum, Alain, et Jacques Houdaille. « L'alphabétisation aux XVIIIe et XIXe siècles: l'illusion parisienne? » *Population*, vol. 40, n° 6 (1985): 944-951. <https://doi.org/10.2307/1532786>.

- Blum, Alain, Irina Troitskaia, et Alexandre Avdeev. « La prénomination en Russie au XVIIIe siècle ». In *Histoire des familles, de la démographie et des comportements*, édité par Jean-Pierre Poussou et Isabelle Robin-Romero, 337-358. Paris : Presses Universitaires de la Sorbonne, 2007.
- Bocquet-Appel, Jean-Pierre, et Lucienne Jakobi. « Transmission familiale de la fécondité: le test d'un modèle (Arthez d'Asson, 1744-1890) ». *Population*, vol. 48, n° 3 (1993): 771-783. <https://doi.org/10.2307/1534106>.
- Bocquier, Philippe. « L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel STATA® ». *Population*, vol. 52, n° 5 (1997): 1249-1250. <https://doi.org/10.2307/1534540>.
- Bologne, Jean Claude. *Histoire du célibat et des célibataires*. Paris : Fayard, 2004.
- Bologne, Jean-Claude. *Histoire du mariage en Occident*. Paris : J.-C. Lattès, 1995.
- Boltanski, Ariane. « Le pouvoir en partage. Les litiges entre le duc de Nevers et le gouvernement monarchique (1614-1617) ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46, n° 1 (1999): 117-145.
- Bonfield, Lloyd, Richard M. Smith, et Keith Wrightson. *The World We Have Gained: Histories of Population and Social Structure Essays Presented to Peter Laslett on His Seventieth Birthday*. Oxford : B. Blackwell, 1986.
- Bonnain, Rolande, Gérard Bouchard, et Joseph Goy, éd. *Transmettre, hériter, succéder: la reproduction familiale en milieu rural, France-Québec, XVIIIe-XXe siècles*. Paris : Ecole des hautes études en sciences sociales, 1992.
- Bonnain-Dulon, Rolande. « Contrats de mariage et migration des filles au xixe siècle dans les Pyrénées ». *Annales de démographie historique*, vol. 121, n° 1 (2011): 49-68.
- Bonvalet, Catherine, et Eva Lelièvre, éd. *De la famille à l'entourage: l'enquête Biographies et entourage*. Paris : INED éd., 2012.
- Bordeaux, Michèle, Arlette Farge, et Christiane Klapisch-Zuber, éd. *Madame ou mademoiselle? itinéraires de la solitude féminine, XVIIIe-XXe siècle*. Paris : Montalba, 1984.
- Botelho, Lynn A., et Susannah R. Ottaway. *The history of Old Age in England, 1600-1800*. London : Pickering & Chatto, 2008.
- Bouchard, Gérard. « Nouvelles perspectives pour les recherches génétiques. Le fichier-réseau de la population du Saguenay ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1984): 81-88. <https://doi.org/10.3406/adh.1984.1600>.
- Bouchard, Gérard, Bernard Cassegrain, et Mario Bourque. « L'état civil saguenayen et la reconstitution automatique des familles à l'aide du système SOREP ». In *Histoire d'un génome*.

- Population et génétique dans l'est du Québec*, édité par Gérard Bouchard et Marc De Braekeleer, 21-46. Québec : Presses de l'Université du Québec, 1991.
- Bouchard, Gérard, et Marc De Braekeleer, éd. *Histoire d'un génome: population et génétique dans l'est du Québec*. Sillery : Presses de l'Université du Québec, 1991.
- Bouchard, Gérard, et Jeannette Larouche. « Nouvelle Mesure de l'alphabétisation à l'aide de La Reconstitution Automatique Des Familles ». *Histoire Sociale - Social History*, vol. XXII, n° 43 (mai 1989): 91-119.
- Boudjaaba, Fabrice. « Le déclassé social. Une forme de reproduction familiale réussie ? : Des cultivateurs face à l'industrialisation de leur espace (Ivry 1770-1860) ». In *L'expérience du déclassé social. France-Italie, XVIe-premier XIXe siècle*, édité par Michela Barbot, Jean-François Chauvard, et Stefano Levati, 175-195. Rome : Publications de l'École française de Rome, 2021.
- . « La banlieue et Paris dans le premier XIXe siècle. Le choix des témoins au mariage civil à Ivry-sur-Seine ». *Annales de démographie historique*, vol. 126, n° 2 (2013): 141-172.
- . « Le régime dotal normand, un moyen de préserver les intérêts du patrilignage ? Une comparaison entre deux régions : Vernon et Pont-L'Évêque (1750-1824) ». *Annales de démographie historique*, vol. 121, n° 1 (2011): 121-139.
- . *Des paysans attachés à la terre? familles, marchés et patrimoines dans la région de Vernon (1750 - 1830)*. Paris : Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2008.
- . « Femmes, patrimoine et marché foncier dans la région de Vernon (1760-1830) ». *Histoire Sociétés Rurales*, vol. 28, n° 2 (2007): 33-66.
- Boudjaaba, Fabrice, et Marie-Pierre Arrizabalaga. « Les systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale ». *Annales de démographie historique*, vol. 129, n° 1 (2015): 165-199.
- Boudjaaba, Fabrice, et Vincent Gourdon. « Mobilité urbaine et service domestique à Charleville (années 1850-1870) ». In *Inmigración, trabajo y servicio doméstico en la Europa urbana, siglos XVIII-XX*, édité par Isidro Dubert et Vincent Gourdon, 197-223. Madrid : Casa de Velázquez, 2017.
- . « Quitter Charleville dans les années 1860-1870. Une analyse de la mobilité urbaine à court et à moyen terme ». *Histoire & mesure*, vol. XXVIII, n° 2 (2013): 89-128. <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.4813>.
- Boudjaaba, Fabrice, Vincent Gourdon, et Carole Rathier. « Charleville's census reports: an exceptional source for the longitudinal study of urban populations in France ». *Popolazione e storia*, n° 2 (2012): 17-42. <https://doi.org/10.4424/ps2010-9>.

- Boudjaaba, Fabrice, et Stéphane Minvielle. « Fratrie et corésidence à Charleville aux XVIIIe-XIXe siècles ». In *Frères et soeurs du Moyen Âge à nos jours*, édité par Fabrice Boudjaaba, Christine Dousset et Sylvie Mouysset, 135-160. Berne : Peter Lang, 2016. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02500343>.
- Boudjaaba, Fabrice, Sylvie Mouysset, et Christine Dousset, éd. *Frères et soeurs du Moyen Âge à nos jours*. Berne : Peter Lang, 2016.
- Bourdelaïs, Patrice. « L'enquête des 3000 familles : un premier bilan ». *Annales de démographie historique*, vol. 107, n° 1 (2004): 5-6.
- . *Le nouvel âge de la vieillesse: histoire du vieillissement de la population*. Paris : Editions Odile Jacob, 1993.
- . « L'industrialisation et Ses Mobilités (1836-1936) ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* vol. 39, n° 5 (1984): 1009-1019. <https://doi.org/10.3406/ahess.1984.283114>.
- . « Le poids démographique des femmes seules en France (Deuxième moitié du XIXe siècle) ». *Annales de démographie historique*, n°1 (1981), 215-27.
- Bourdelaïs, Patrice, et Michel Demonet. « La fréquence du concubinage dans une ville industrielle : le Creusot au milieu du XIXe siècle. Question de méthodes et de résultats. » In *Le choix du conjoint. Premiers entretiens de la Société de Démographie Historique, Paris, 15-16 novembre 1996*, édité par Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux, et Michel Oris, Villeurbanne : Programme Rhône-Alpes, Recherches en Sciences Humaines, 1998.
- . « The evolution of mortality in an industrial town: Le Creusot in the nineteenth century ». *The History of the Family*, vol. 1, n° 2 (1996): 183-204. [https://doi.org/10.1016/S1081-602X\(96\)90006-8](https://doi.org/10.1016/S1081-602X(96)90006-8).
- . « L'industrialisation : l'exemple du Creusot essai d'histoire des itinéraires individuels (1836-1881) ». *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, n° 14-15 (1995). <https://doi.org/10.4000/ccrh.2663>.
- . « Rythmes et modes de formation de la population du Creusot, 1836-1876 ». In *Mesurer et comprendre: mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, édité par Jean-Pierre Bardet, François Lebrun, et René Le Mée, 45-64. Paris : Presses universitaires de France, 1993.
- Bourdelaïs, Patrice, et Vincent Gourdon. « L'histoire de la famille dans les revues françaises (1960-1995): la prégnance de l'anthropologie ». *Annales de démographie historique*, n° 2 (2000): 5-48.
- Bourdieu, Jérôme, Lionel Kesztenbaum, et Gilles Postel-Vinay. *L'enquête TRA, histoire d'un outil, outil pour l'histoire, Tome I : 1793-1902*. Paris : Ined éditions, 2013.

- Bourdieu, Jérôme, Gilles Postel-Vinay, et Akiko Suwa-Eisenmann. « Défense et illustration de l'enquête des 3 000 Familles. L'exemple de son volet patrimonial ». *Annales de démographie historique*, vol. 107, n° 1 (2004): 19-52.
- Bourdieu, Pierre. « Stratégies de reproduction et modes de domination ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 105, n° 1 (1994): 3-12. <https://doi.org/10.3406/arss.1994.3118>.
- . « Habitus, code et codification ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 64, n° 1 (1986): 40-44. <https://doi.org/10.3406/arss.1986.2335>.
- . « Classement, déclassement, reclassement ». In *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 24 (1978), 2-22.
- . « Reproduction Culturelle et Reproduction Sociale ». *Social Science Information*, vol. 10, n° 2 (1971): 45-79. <https://doi.org/10.1177/053901847101000203>.
- Bourdieu, Pierre, et Pierre Lamaison. « Nouvelles de... De la règle aux stratégies : entretien avec Pierre Bourdieu ». *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 4 (1985): 93-100. <https://doi.org/10.4000/terrain.2875>.
- Bourdieu, Pierre, et Jean-Claude Passeron. *La reproduction: éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Éd. de Minuit, 2005.
- Bourgeois-Pichat, Jean. « Évolution générale de la population française depuis le XVIIIe siècle ». *Population*, vol. 6, n° 4 (1951): 635-662. <https://doi.org/10.2307/1524312>.
- Boutier, Jean, et Louis Pérouas. « L'évolution des prénoms en Limousin du XIe au XXe siècle ». In *Le Prénom: mode et histoire. Entretiens de Malher 1980*, édité par Jacques Dupâquier, Alain Bideau, et Marie-Elizabeth Ducreux, 67-77. Paris : Éd. de l'EHESS, 1984.
- Brändström, Anders. « Illegitimacy and Lone-Parenthood in XIXth Century Sweden ». *Annales de Démographie Historique* 1998, n° 2 (1999): 93-114. <https://doi.org/10.3406/adh.1999.1938>.
- Bras, Hilde. « Intensification of Family Relations? Changes in the Choice of Marriage Witnesses in the Netherlands, 1830-1950 ». *TSEG - The Low Countries Journal of Social and Economic History*, vol. 8, n° 4 (2011): 102-135. <https://doi.org/10.18352/tseg.347>.
- Bras, Hilde, Frans Van Poppel, et Kees Mandemakers. « Relatives as Spouses: Preferences and Opportunities for Kin Marriage in a Western Society ». *American Journal of Human Biology*, vol. 21, n° 6 (2009): 793-804. <https://doi.org/10.1002/ajhb.20896>.
- Braudel, Fernand, et Ernest Labrousse, éd. *Histoire économique et sociale de la France*. Paris : Presses Universitaires de France, 1977.
- Brée, Sandra. « Who attends the wedding? Parents and witnesses of suburban brides and grooms (1880-1912) ». *The History of the Family*, vol. 26, n° 3 (2021): 377-404. <https://doi.org/10.1080/1081602X.2021.1918208>.

- Brée, Sandra, et Guy Brunet. « Introduction. Séparations et divorces dans les sociétés européennes du XVIIe siècle au début du XXe siècle ». *Annales de démographie historique*, vol. 140, n° 2 (2020): 1-20. <https://doi.org/10.3917/adh.140.0001>.
- Brée, Sandra, et Vincent Gourdon. « Les premiers divorcés de la banlieue parisienne sous la Troisième République. L'apport de l'analyse individuelle à l'étude du divorce ». *Annales de démographie historique*, vol. 140, n° 2 (2020): 129-166. <https://doi.org/10.3917/adh.140.0129>.
- Brelot, Claude-Isabelle. « Fins de race ou familles prolifiques ? Approche intergénérationnelle de la noblesse au XIXe siècle ». *Annales de démographie historique*, n° 2 (1998): 77-92. <https://doi.org/10.3406/adh.1999.1937>.
- Brun, J.-P. « Les noms de famille, prénoms et surnoms à Chaudebonne et à Saint-Ferréol, diocèse de Die ». *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 1 (1983): 19-22. <https://doi.org/10.3406/onoma.1983.869>.
- Brunet, Guy. « Illégitimité, mariage et légitimation d'enfants sur le territoire algérien dans la seconde moitié du XIXe siècle ». *Annales de démographie historique*, vol. 127, n° 1 (2014): 97-125.
- . « Célibataires et mères de nombreux enfants. Parcours de femmes à Lyon au xixe siècle ». *Annales de démographie historique*, vol. 119, n° 1 (2010): 95-114.
- . *Aux marges de la famille et de la société : filles-mères et enfants assistés à Lyon au XIXe siècle*. Paris : l'Harmattan, 2008.
- . « Générations : individu et famille. Les approches longitudinales en démographie historique ». *Annales de démographie historique*, n° 2 (1998): 7-24. <https://doi.org/10.3406/adh.1999.1933>.
- Brunet, Guy, et Alain Bideau. « Démographie historique et généalogie ». *Annales de démographie historique*, n° 2 (2000): 101-110.
- . « Surnames ». *The History of the Family*, vol. 5, n° 2 (2000): 153-160. [https://doi.org/10.1016/S1081-602X\(00\)00039-7](https://doi.org/10.1016/S1081-602X(00)00039-7).
- Brunet, Guy, Alain Bideau, et Marie-Nolwenn Gerbe. « Vers une insertion sociale ? le mariage des enfants abandonnés à Lyon au XIXe siècle ». *Annales de démographie historique*, vol. 104, n° 2 (2002): 161-174.
- Brunet, Guy, Antoinette Fauve-Chamoux, et Michel Oris. *Le choix du conjoint: premiers Entretiens de la Société de démographie historique, Paris, 15-16 novembre 1996*. Villeurbanne: Programme Rhône-Alpes, Recherche en sciences humaines, 1998.
- Brunet, Guy, et Hélène Vézina. « Les approches intergénérationnelles en démographie historique ». *Annales de démographie historique*, vol. 129, n° 1 (2015): 77-112.

- Buon, Jean. « Conceptions pré-nuptiales et non-respect des règles de la religion à Saint-Pol-sur-Ternoise, 1676-1844 ». *Annales de démographie historique*, vol. 116, n° 2 (2008): 237-254.
- Burguière, André. « « Cher Cousin »: Les usages matrimoniaux de la parenté proche dans la France du XVIIIe siècle ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 52, n° 6 (1997): 1339-60. <https://doi.org/10.3406/ahess.1997.279636>.
- . « Prénoms et parenté ». In *Le Prénom: mode et histoire. Entretien de Malher 1980*, édité par Jacques Dupâquier, Alain Bideau, et Marie-Elizabeth Ducreux, 25-42. Paris: Éd. de l'EHESS, 1984.
- . *Pratique du charivari et répression religieuse*. Édité par Jacques Le Goff et Jean Claude Schmitt. Paris: Mouton-EHESS, 1981.
- . « Un Nom pour soi ». *Homme*, vol. 20, n° 4 (1980): 25-42. <https://doi.org/10.3406/hom.1980.368132>.
- . « Endogamie et communauté villageoises : pratique matrimoniale à Romainville au XVIIIe siècle ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1979): 313-336.
- . « De Malthus à Max Weber : le mariage tardif et l'esprit d'entreprise ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 27, n° 4-5 (1972): 1128-1138. <https://doi.org/10.3406/ahess.1972.422587>.
- Caplow, Theodore. *Middletown families : fifty years of change and continuity*. University of Minnesota Press. Minneapolis, 1982.
- Carbonnier Youri. « Sharuruviru ni okeru toshi-kūkan no keisei to hatten. Kunkō ni yoru sōsetsu kara tetsudō no tōrai made » (« Construction et évolution de l'espace urbain à Charleville : de la fondation princière à l'arrivée du chemin de fer ») ». In *伝統都市を比較する: 飯田とシャルルヴィル/Dentō toshi wo hikaku suru. Iida to Sharuruviru (Comparer les villes traditionnelles : Iida et Charleville)*, édité par Takazawa Norie, Yoshida Nobuyuki, Ruggiu François Joseph, et Carré Guillaume, traduit par Takeshita Kazuaki, 58-72. Tōkyō : Yamakawashuppansha, 2011.
- Carle, Lucia. *Dinamiche identitarie: antropologia storica e territori*. Territori 17. Florence: Firenze University Press, 2012. <http://www.societadeiterritorialisti.it/images/DOCUMENTI/EVENTI/dinamiche%20identitarie%20-%20scheda%20it%201-1.pdf>.
- , éd. *L'identità urbana in Toscana: aspetti metodologici e risvolti operativi di una ricerca pluridisciplinare, XVI-XX secolo*. Florence : Giunta regionale Toscana, 1998.
- . *La patria locale: l'identità dei Montalcinesi dal XVI al XX secolo*. Venise : Marsilio, 1996.

- . *L'Identité cachée : paysans propriétaires dans l'Alta Langa aux XVIIe-XIXe siècles*. Paris : Éd. de l'EHESS, Institut universitaire européen, 1989.
- Carpentier, Élodie. « Les mariages entre apparentés : une pratique ancienne bravant l'hostilité et les interdits à travers l'exemple de Charleville aux XVIIIème et XIXème siècles ». Mémoire de Master, Paris IV Sorbonne, 2015.
- Cart, Michel. « Charleville dans les années 1900 ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 33 (1998): 159-202.
- . « L'expansion de Charleville à la fin du XIXe siècle : “La montée vers l'ouest” ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 31 (1996): 165-194.
- . « L'expansion de Charleville de 1860 à 1900 ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 29 (1994): 5-62.
- . *Charleville-Mézières*. Paris : Bonneton, 1991.
- Caspard, Pierre, Jean-Noël Luc, Rebecca Rogers, et Institut national de recherche pédagogique . Service d'histoire de l'éducation, éd. *L'éducation des filles: XVIIIe-XXIe siècles : hommage à Françoise Mayeur*. Paris : INRP, 2007.
- Centre aixois d'études et de recherches sur le XVIIIe siècle. *La Ville au XVIIIe siècle*. Aix-en-Provence : Édisud, 1975.
- Chamoux, Antoinette. « L'enfance abandonnée à Reims au XVIIIe siècle ». *Annales de démographie historique*, n° Enfant et sociétés (1973): 263-285.
- Chanet, Jean-François. *L'école républicaine et les petites patries*. Paris : Aubier, 1996.
- Charle, Christophe. *Histoire sociale de la France au XIXe siècle*. Paris : Éditions du Seuil, 2015.
- Charrier, Philippe, et Gaëlle Clavandier. « La prénomination des enfants sans vie sur les registres de l'état civil français. Vers une réduction de leur liminarité ? » *Annales de démographie historique*, vol. 137, n° 1 (2019): 217-241.
- Chatelain, Claire. *Chronique d'une ascension sociale: exercice de la parenté chez de grands officiers, XVIe-XVIIe siècles*. Paris : EHESS, 2009.
- Chevalier, Louis. *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*. Paris : Librairie Générale Française, 1978.
- Chevance, V. « La Population de Charleville d'après les dénombrements de 1739 et 1742 », mémoire de maîtrise,, Université Paris Sorbonne, 2001.
- Christ, Thierry. « Des solidarités coutumières à la bienfaisance privée: l'Etat et les pauvres à Neuchâtel (1773-1830) ». Université de Neuchâtel, 2009. <https://doc.rero.ch/record/12517>.
- Ciotti, Bruno. « ‘Les embusqués de Venus’ dans le Puy-de-Dôme : premiers aperçus sur la course au mariage sous la Révolution ». In *La plume et le sabre : volume d'hommages offerts à Jean-*

- Paul Bertaud*, édité par Michel Biard, Annie Crépin, et Bernard Gainot, 227-235. Paris : Publications de la Sorbonne, 2002.
- Cliche, Marie-Aimée. « Filles-Mères, Familles et Société Sous Le Régime Français ». *Histoire Sociale / Social History*, vol. 21, n° 41 (1988).
<https://hssh.journals.yorku.ca/index.php/hssh/article/view/37194>.
- Coenen-Huther, Josette. « Dominance et égalité dans les couples ». *Cahiers du Genre*, vol. 30, n° 1 (2001): 179-204.
- Colinet, René. « Au coeur de l'industrialisation de l'Ardenne du Nord, ou l'étude des archives du Tribunal de Commerce de Charleville de 1860 à 1914 ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 22 (1987): 59-122.
- . « Clouteries, tréfilerie, familles patronales des années 1830 à 1914 ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 32 (1997): 149-263.
- . « Histoire industrielle, patrimoine industriel en Ardenne du nord : bilan et perspective ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 26 (1991): 201-206.
- . « Les hommes et les usines dans la métallurgie ardennaise des années 1840 à nos jours ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 22 (1987): 23-40.
- . *Métallurgie ardennaise*. Épernay: ORCCA, 2001.
- . « Un site industriel: Nouzonville », mémoire de maîtrise. Nancy : Université Nancy II, 1979.
- Collin, Simone. « Les capucins de Charleville sous la Révolution. La communauté, les inventaires, la bibliothèque ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 14 (1979): 55-68.
- Collomp, Alain. « Le Nom gardé: La dénomination personnelle en Haute-Provence aux XVIIe et XVIIIe siècles ». *L'Homme*, vol. 20, n° 4 (1980): 43-61.
- . « Un stock de prénoms dans deux groupes de villages de Haute-Provence, de 1630 à 1770 ». In *Le Prénom. Mode et histoire, Entretiens de Malher 1980*, édité par Jacques Dupâquier, Alain Bideau, et Marie-Elizabeth Ducreux, 169-176. Paris : EHESS, 1984.
- Congost, Rosa, Josep Portell, Enric Sagner, et Albert Serramontmany. « Les dispenses de bans. Une source pour la démographie historique et l'histoire sociale ». *Population*, vol. 67, n° 3 (2012): 549-63.
- Copley, Antony, R. H. *Sexual Moralities in France: 1780-1980 New Ideas on the Family, Divorce, and Homosexuality an Essay on Moral Change*. London, New York : Routledge, 1989.
- Corbin, Alain, Jacqueline Lalouette, Michèle Riot-Sarcey, et Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle, éd. *Femmes dans la cité, 1815-1871 : [actes du colloque, Paris, 20 et 27 novembre 1992]*. Grâne : Créaphis, 1997.

- Corcuff, Philippe. « Le collectif au défi du singulier: en partant de l'habitus ». In *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critique*, 95-120. Paris : la Découverte, 2001.
- Corno, Philippe. « La loi révolutionnaire du divorce et ses représentations théâtrales : du droit à la morale, une pensée de l'appartenance familiale ». *Dix-huitième siècle*, vol. 41, n° 1 (2009): 60. <https://doi.org/10.3917/dhs.041.0060>.
- Coulmont, Baptiste. *Changer de prénom: de l'identité à l'authenticité*. Lyon: Presses universitaires de Lyon, 2016.
- Courgeau, Daniel. « An attempt to analyse individual migration histories from data on place of usual residence at the time of certain vital events: France during the Nineteenth Century ». In *Old and New Methods in Historical Demography*, édité par David Sven Reher et Roger S. Schofield, Clarendon Press., 206-222. Oxford: Clarendon Press, 1993.
- Courgeau, Daniel, et Jamal Najim. « Analyse de biographies fragmentaires ». *Population*, vol. 50, n° 1 (1995): 149. <https://doi.org/10.2307/1533796>.
- Courtot, Laurence. « Le patrimoine industriel dans les Ardennes. La mise en valeur de notre passé ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 22 (1987): 41-58.
- Cousin, Bernard. « Le prénom des ancêtres ». In *La quête des ancêtres*, édité par Jean-Noël Pelen, 103-114. Grenoble: Musée dauphinois, 2009.
- Cousseau, Vincent. *Prendre nom aux Antilles : individu et appartenances, XVIIe-XIXe siècle*. Paris : Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2012.
- . « La famille invisible. Illégitimité des naissances et construction des liens familiaux en Martinique (XVIIe siècle - début du XIXe siècle) ». *Annales de démographie historique*, vol. 122, n° 2 (2011): 41-67.
- . « Population et anthroponymie en Martinique du XVIIe s. à la première moitié du XIXe s. » Thèse, Université des Antilles et de la Guyane, 2009. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01243251>.
- Crépin, Annie. *Vers l'armée nationale : les débuts de la conscription en Seine-et-Marne, 1798-1815*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2011.
- Cressy, David. *Birth, Marriage, and Death. Ritual, Religion and the Life-Cycle in Tudor and Stuart England*, Oxford: Oxford University Press, 1997.
- Croix, Alain. *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles : la vie, la mort, la foi*. Paris : Maloine, 1980.
- Cuisenier, Jean, et Martine Segalen, éd. *The Family Life Cycle in European Societies : Le Cycle de La Vie Familiale Dans Les Sociétés Européennes*. The Hague : Mouton, 1977.
- D'Amelia, Marina. *Storia della maternità*. Bari : Laterza, 1997.
- Darmon, Muriel, et François de Singly. *La socialisation*. Paris: Armand Colin, 2016.

- Daubié, Julie-Victoire. *La femme pauvre au XIXe siècle, 1 : Condition économique*. Paris: Côté-femmes, 1992.
- Daumard, Adeline. « Les généalogies sociales : un des fondements de l'histoire sociale comparative et quantitative ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1984): 9-24. <https://doi.org/10.3406/adh.1984.1594>.
- . *La Bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848*. Paris : SEVPEN, 1963.
- Daumas, Philippe. « Familles en révolution (1775-1825). Recherches sur les comportements familiaux des populations rurales d'Île-de-France, de l'Ancien Régime à la Restauration ». *Annales historiques de la Révolution française*, n° 329 (2002): 161-168. <https://doi.org/10.4000/ahrf.3663>.
- . « Les prénoms et l'image des filles ». *Annales historiques de la Révolution française*, n° 322 (2000): 111-129. <https://doi.org/10.4000/ahrf.130>.
- . « Prénoms et Révolution (1775-1825). Propositions pour une nouvelle approche méthodologique ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 44, n° 1 (1997): 109-132.
- Davidoff, Leonore. *Thicker than Water : Siblings and Their Relations, 1780-1920*. Oxford : Oxford University Press, 2012.
- Davidoff, Leonore, Catherine Hall. *Family fortunes: hommes et femmes de la bourgeoisie anglaise 1780-1850*. Traduit par Christine Wünscher. Paris : La Dispute, 2014.
- Del Pantà, Lorenzo, Rosella Rettaroli, et Paul-André Rosental. « Méthodes de la démographie historique – Problèmes et nouvelles orientations de l'analyse des données individuelles ». In *Démographie : analyse et synthèse, VIII, Observation, méthodes auxiliaires, enseignement et recherche*, 201-240. Paris : Editions de l'INED, 2006.
- Delhez, Jean-Claude. « Wendel à Charleville : le crépuscule d'un empire ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 37 (2005): 173-192.
- Delille, Gérard. « La France profonde. Relations de parenté et alliances matrimoniales (XVIe-XVIIIe siècle) ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 70, n° 4 (2015): 881-930.
- . « Evolution within Sibling Groups, from One Kinship System to Another (Sixteenth to Nineteenth Century) ». In *Sibling Relations and the Transformations of European Kinship, 1300-1900*, édité par Christopher H. Johnson et David Warren Sabean, 145-163. New York : Berghahn Books, 2011.
- . « Parenté et alliance en Europe occidentale. Un essai d'interprétation générale ». *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, n° 193 (2010): 75-135. <https://doi.org/10.4000/lhomme.24351>.

- . « Représentation, généralisation, comparaison: Sur le système de parenté européen ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 62, n° 1 (2007): 137-57. <https://doi.org/10.1017/S0395264900020230>.
- . « Kinship, Marriage, and Politics ». In *Kinship in Europe: Approaches to Long-Term Development (1300-1900)*, édité par David Warren Sabean, Simon Teuscher, et Jon Mathieu, 163-186. Oxford : Berghahn, 2007.
- . *Le maire et le prieur : pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale XVe-XVIIIe siècle*. Rome, Paris : École française de Rome, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2003.
- . « Réflexions sur le « système » européen de la parenté et de l'alliance (note critique) ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 56, n° 2 (2001): 369-80. <https://doi.org/10.1017/S0395264900032686>.
- . « Échanges matrimoniaux entre lignées alternées et système européen de l'alliance : une première approche ». In *En substances. Textes pour Françoise Héritier*, édité par Jean-Luc Jamard, Emmanuelle Terray, et Margarita Xanthakou, 219-252. Paris: Fayard, 2000.
- . *Famille et propriété dans le royaume de Naples : XVe-XIXe siècle*. Paris : École française de Rome, Éd. de l'EHESS, 1985.
- Delord, Jean-François. « Les prénoms à Fronton (Haute-Garonne) du XVIe siècle à nos jours ». In *Le Prénom: mode et histoire. Entretiens de Malher 1980*, édité par Jacques Dupâquier, Alain Bideau, et Marie-Elizabeth Ducreux, 85-99. Paris : Éd. de l'EHESS, 1984.
- Delumeau, Jean, et Daniel Roche, éd. *Histoire des pères et de la paternité*. Paris : Larousse, 2000.
- Démier, Francis. *La France du XIXe siècle : 1814-1914*. Paris : Éd. du Seuil, 2000.
- Demuth, Gilles. « Les Ardennes sous le premier Empire ». *Revue Historique Ardennaise*, n° XVII (1982): 133-247.
- Denis, Alain. « Les classes dangereuses dans les Ardennes (1850-1860) », mémoire de maîtrise, Université de Reims, 1970.
- Depauw, Jacques. « Amour illégitime et société à Nantes au XVIIIe siècle ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 27, n° 4 (1972): 1155-1182. <https://doi.org/10.3406/ahess.1972.422589>.
- Desforges, Jacques. *Le divorce en France : étude démographique*. Paris : Éditions familiales de France, 1947.
- Deslandes, Rollande, et Richard Cloutier. « Pratiques parentales et réussite scolaire en fonction de la structure familiale et du genre des adolescents ». *Revue française de pédagogie*, vol. 151, n° 1 (2005): 61-74. <https://doi.org/10.3406/rfp.2005.3275>.
- Desplat, Christian. *Charivaris en Gascogne*. Paris : Berger-Levrault, 1982.

- Desportes, Pierre, éd. *Histoire de Reims*. Toulouse : Privat, 1983.
- Dessertine, Dominique. *Divorcer à Lyon : sous la Révolution et l'Empire*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1981.
- Deteşan, Daniela. « "Né de lit illégitime" en Transylvanie dans la deuxième moitié du XIXe siècle ». *Annales de démographie historique* n° 127, n° 1 (2014): 127-151.
- Dickinson, John A. « La prénomination dans quatre villages de la plaine de Caen, 1670-1800 ». *Annales de Normandie*, vol. 48, n° 1 (1998): 67-104. <https://doi.org/10.3406/annor.1998.4829>.
- Dombrowski-Keerle, Noëlle. « Le divorce dans le Nord de 1884 à 1914. Aspects démographiques et sociaux, étude statistique ». In *L'Homme, la vie et la mort dans le Nord au 19e siècle*, édité par Marcel Gillet et Université lilloise des sciences humaines, des lettres et des arts, 177-213. Lille : Presses universitaires du Septentrion, 1972.
- Dubert García, Isidro. « Los comportamientos sexuales premaritales en la sociedad gallega del Antiguo Régimen », Salamanque : Editions de l'université de Salamanque, 1991. <https://gredos.usal.es/handle/10366/69983>.
- Dubert, Isidro. « L'abandon d'enfants dans l'Espagne de l'Ancien Régime : réévaluer l'ampleur et les causes du phénomène ». *Annales de démographie historique*, vol. 125, n° 1 (2013): 141-64. <https://doi.org/10.3917/adh.125.0141>.
- . « Église, monarchie, mariage et contrôle social dans la Galice rurale, XVIIIe et XIXe siècles ». *Annales de démographie historique*, vol. 118, n° 2 (2009): 101-21. <https://doi.org/10.3917/adh.118.0101>.
- Duby, Georges, éd. *Histoire des femmes en Occident, tome III : XVIe-XVIIIe siècle*. Paris : Perrin, 2002.
- , éd. *Histoire des femmes en Occident, tome IV : Le XIXe siècle*. Paris : Perrin, 2002.
- . *La ville classique : de la Renaissance aux révolutions*. Paris : Seuil, 1981.
- Duby, Georges, et Maurice Agulhon, éd. *La ville de l'âge industriel : le cycle haussmannien*. Paris : Seuil, 1983.
- Duczynski, François. « La Fondation de Charleville en la souveraineté d'Arches: 1606-1637 », mémoire de DEA, Université Paris II, 1978.
- Duhamelle, Christophe, Jürgen Schlumbohm, et Pat Hudson, éd. *Eheschliessungen Im Europa Des 18. Und 19. Jahrhunderts: Muster Und Strategien*. Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 2003.
- Dupâquier, Jacques. « L'enquête des 3 000 familles ». *Annales de démographie historique*, vol. 107, n° 1 (2004): 7-18.
- . « Généalogie et histoire sociale ». In *La généalogie, entre science et passion*, édité par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, 201-205. Paris : Editions du CTHS, 1997.

- . « Problèmes de représentativité dans l'enquête des 3000 familles ». *Histoire & Mesure*, vol. 4, n° 1/2 (1989): 59-61.
- , éd. *Histoire de la population française. 1 : Des origines à la Renaissance*. Histoire de la population française. Paris : Presses universitaires de France, 1988.
- , éd. *Histoire de la population française. 2 : De la Renaissance à 1789*. Paris : Presses universitaires de France, 1988.
- , éd. *Histoire de la population française. 3 : De 1789 à 1914*. Paris : Presses universitaires de France, 1988.
- , éd. *Histoire de la population française. 4 : De 1914 à nos jours*. Histoire de la population française. Paris : Presses universitaires de France, 1988.
- . « L'enquête des 3 000 familles ». *Population*, vol. 39, n° 2 (1984): 380-383. <https://doi.org/10.2307/1532304>.
- . « Une enquête sur la mobilité géographique et sociale en France aux XIXe et XXe siècles ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 2, n° 1 (1984): 109-113. <https://doi.org/10.3406/xxs.1984.2991>.
- . *La Population rurale du Bassin parisien à l'époque de Louis XIV*. Paris : Éditions de l'EHESS, Lille : Publications de l'Université de Lille III, 1979.
- . « Histoire et démographie ». *Population*, vol. 32, n° 1 (1977): 299-321.
- . « Les caractères originaux de l'histoire démographique française au XVIIIe siècle ». *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, vol. 23, n° 2 (1976): 182-202. <https://doi.org/10.3406/rhmc.1976.2357>.
- . « Problèmes démographiques de la France napoléonienne ». *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, vol. 17, n° 3 (1970): 339-358. <https://doi.org/10.3406/rhmc.1970.2078>.
- . « Des rôles de tailles à la démographie historique. L'exemple de Crulai ». *Population*, vol. 24, n° 1 (1969): 89-104. <https://doi.org/10.2307/1528027>.
- . « Pour une histoire démographique de la France ». *Annales de démographie Historique* 1967, n° 1 (1967): 227-236. <https://doi.org/10.3406/adh.1967.960>.
- . « Des rôles de tailles à la démographie historique : l'exemple du Vexin français ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1965): 31-42. <https://doi.org/10.3406/adh.1966.894>.
- Dupâquier, Jacques, Alain Bideau, et Marie-Élizabeth Ducreux-Lakits, éd. *Le Prénom: mode et histoire. Entretiens de Malher 1980*. Paris : Éd. de l'EHESS, 1984.
- Dupâquier, Jacques, et Pierre Chaunu. *Pour la démographie historique*. Paris : Presses universitaires de France, 1984.

- Dupâquier, Jacques, et Michel Dupâquier. *Histoire de la démographie: la statistique de la population des origines à 1914*. Paris: Perrin, 1985.
- Dupâquier, Jacques, et Denis Kessler, éd. *La société française au XIXe siècle : tradition, transition, transformations*. Paris : Fayard, 1992.
- Dupâquier, Jacques, Jean-Pierre Pélissier, et Danièle Rébaudo. *Le Temps des Jules : les prénoms en France au XIXe siècle*. Paris : Christian, 1987.
- Dupuy, Jérémy. « La prostitution dans les Ardennes pendant la Première Guerre mondiale ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 47 (2015): 249-259.
- . « La mutualité dans les Ardennes : Spécificités régionales, dynamismes et réalisations (1850-1995) ». *Vie sociale*, vol. 4, n° 4 (2008): 85-102. <https://doi.org/10.3917/vsoc.084.0085>.
- . « La criminalité sexuelle dans les Ardennes au XIXe siècle ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 35 (2002-2001): 111-164.
- Durand, Robert. « Surnoms et structures de la famille ». *Publications de l'École Française de Rome*, vol. 226, n° 1 (1996): 413-420.
- Duribreu-Hallosserie, Virginie. « Le travail invisible ? Main-d'œuvre féminine et industrialisation à Comines (France) au milieu du XIXe siècle ». *Revue du Nord*, vol. 347, n° 4 (2002): 593-614.
- Durkheim, Émile, et Paul Fauconnet. *L'éducation morale*. 1. Paris : Presse Univ. de France, 1992.
- Dürr, Michel. « Les uns croissent et multiplient, les autres non. La reproduction différentielle des familles ». In *La société française au XIXe siècle : tradition, transition, transformations*, édité par Jacques Dupâquier et Denis Kessler, 439-459. Paris : Fayard, 1992.
- Evans, Tanya. « The meanings and experiences of single mothers in nineteenth-century Sydney, Australia ». *Annales de démographie historique*, vol. 127, n° 1 (2014): 73-96.
- Farré, Lúdia, et Francis Vella. « The Intergenerational Transmission of Gender Role Attitudes and Its Implications for Female Labour Force Participation ». *Economica*, vol. 80, n° 318 (2013): 219-47. <https://doi.org/10.1111/ecca.12008>.
- Fauve-Chamoux, Antoinette. « European illegitimacy trends in connection with domestic service and family systems (1545-2001) ». Édité par Ioan Bolovan et Peter Teibenbacher. *Central Europe Population History during the first Demographic Transition, Romanian Journal of Population Studies, Special Issue*, vol. V, n° 2 (2011): 8-45.
- . « Le surplus urbain des femmes en France préindustrielle et le rôle de la domesticité ». *Population*, vol. 53, n° 1 (1998): 359-377. <https://doi.org/10.2307/1534249>.
- . « Pour une histoire européenne du service domestique à l'époque pré-industrielle ». In *Le phénomène de la domesticité en Europe, XVIe-XXe siècle, Acta Demographia XIII*, édité par Antoinette Fauve-Chamoux et Ludmila Fialova, 57-74. Prague, [s. ed.], 1997.

- . « The Stem Family, Demography and Inheritance : The Social Frontiers of Auto-Regulation ». In *The European peasant family and society: historical studies*, édité par Richard L. Rudolph, 86-113. Liverpool : Liverpool university press, 1995.
- . « Le fonctionnement de la famille-souche dans les baronnies des Pyrénées Avant 1914 ». *Annales de démographie historique*, n°1 (1987): 241-262.
- . « Innovation et comportement parental en milieu urbain (XV^e-XIX^e siècles) ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 40, n° 5 (1985): 1023-1039. <https://doi.org/10.3406/ahess.1985.283219>.
- . « Rémois et Rémoises d’Ancien Régime ». In *Histoire de Reims*, édité par Pierre Desportes, 193-228. Toulouse : Privat, 1983.
- . « Reims au XVIII^e siècle : une population urbaine ». In *La Ville au XVIII^e siècle*, 153-160. Aix-en-Provence : Édisud, 1975.
- Fauve-Chamoux, Antoinette, et Guy Brunet. « L’enfant illégitime et ses parents. Tendances européennes et coloniales au XIX^e siècle, au sein des modèles séculaires d’illégitimité ». *Annales de démographie historique*, vol. 127, n° 1 (2014): 7-43.
- Fauve-Chamoux, Antoinette, et Richard Wall. « Domestic servants in comparative perspective ». *The History of the Family*, vol. 10, n° 4 (1 janvier 2005): 345-354. <https://doi.org/10.1016/j.hisfam.2005.09.001>.
- Fauvel, Daniel. « Choix des prénoms et tradition familiale : Pays de Caux, 1600-1900 ». In *Le Prénom: mode et histoire. Entretiens de Malher 1980*, édité par Jacques Dupâquier, Alain Bideau, et Marie-Elizabeth Ducreux, 99-108. Paris : Éd. de l’EHESS, 1984.
- Fayolle, Caroline. « La femme nouvelle : genre, éducation, Révolution 1789-1830 ». Paris : Éditions du CTHS, 2017.
- Fernet, Pierre, Albert Jacquard, et Lucienne Jakobi. « Mariages et filiations dans la vallée pyrénéenne de l’Ouzom depuis 1744 ». *Population*, vol. 30 (1975): 187-196. <https://doi.org/10.2307/1530650>.
- Fillon, Anne. *Les trois bagues aux doigts: amours villageoises au XVIII^e siècle*. Paris : R. Laffont, 1989.
- Fine, Agnès. « Transmission des prénoms et parenté en pays de Sault, 1740-1940 ». In *Le Prénom: mode et histoire. Entretiens de Malher 1980*, édité par Jacques Dupâquier, Alain Bideau, et Marie-Elizabeth Ducreux, 109-125. Paris : Éd. de l’EHESS, 1984.
- Fine, Agnès, et Christiane Klapisch-Zuber. « Éditorial ». *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 45 (2017): 7-32.

- Fine, Agnès, et Françoise-Romaine Ouellette, éd. *Le nom dans les sociétés occidentales contemporaines*. Toulouse: Presses universitaires du Mirail, 2005.
- Fine, Agnès, et Jean-Claude Sangoï. *La population française au XIXe siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 1991.
- Flandrin, Jean-Louis. *Le Sexe et l'Occident : évolution des attitudes et des comportements*. Paris : Éd. du Seuil, 1986.
- . *Familles : parenté, maison, sexualité, dans l'ancienne société*. Paris : Éd. du Seuil, 1995 (1976).
- , éd. *Les Amours paysannes : amour et sexualité dans les campagnes de l'ancienne France, XVIe-XIXe siècle*. Paris : Gallimard Julliard, 1975.
- . « L'attitude à l'égard du petit enfant et les conduites sexuelles dans la civilisation occidentale : Structures anciennes et évolution ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1973): 143-210.
- . « Mariage tardif et vie sexuelle : discussions et hypothèses de recherche ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 27, n° 6 (1972): 1351-1378. <https://doi.org/10.3406/ahess.1972.422550>.
- Fleury, Michel, et Louis Henry, éd. *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*. Paris : Institut national d'études démographiques, 1985.
- . « Pour connaître la population de la France depuis Louis XIV. — Plan de travaux par sondage ». *Population*, vol. 13, n° 4 (1958): 663-686. <https://doi.org/10.2307/1525088>.
- Fleury, Michel, Louis Henry, et Alfred Sauvy. *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population: manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*. Paris : Institut national d'études démographiques, 1956.
- Fleury, Michel, et Pierre Valmary. « Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879) ». *Population*, vol. 12, n° 1 (1957): 71-92. <https://doi.org/10.2307/1525321>.
- Flinn, Michael W. *The European demographic system, 1500-1820*. Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1981.
- Forrest, Alan I. *Conscripts and Deserters: The Army and French Society During the Revolution and Empire*. Oxford : Oxford University Press, 1989.
- Foulon, Michel, et Michel Poulain. « Distribution statistique des prénoms à Tournai au XIXe siècle ». In *Le Prénom: mode et histoire. Entretiens de Malher 1980*, édité par Jacques Dupâquier, Alain Bideau, et Marie-Elizabeth Ducreux, 127-143. Paris : Éd. de l'EHESS, 1984.
- Fourreaux, Joëlle. « Les Ardennes sous le Second Empire : vie politique et administrative ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 36 (2004 2003): 125-143.

- Frey, Michel. « Du mariage et du concubinage dans les classes populaires à Paris (1846-1847) ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 33, n° 4 (1978): 803-29. <https://doi.org/10.3406/ahess.1978.293973>.
- Frost, Ginger S. *Illegitimacy in English Law and Society, 1860-1930*. Manchester : Manchester University Press, 2016.
- . *Living in Sin : Cohabiting as Husband and Wife in Nineteenth-Century England*. Manchester: Manchester University Press, 2008.
- . *Promises Broken : Courtship, Class, and Gender in Victorian England*. Charlottesville : University press of Virginia, 1995.
- Fuchs, Rachel Ginnis. *Contested Paternity : Constructing Families in Modern France*. Baltimore : Johns Hopkins university press, 2008.
- . *Poor and Pregnant in Paris : Strategies for Survival in the Nineteenth Century*. New Brunswick : Rutgers University Press, 1992.
- Furet, François, et Jacques Ozouf. *Lire et écrire: l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*. Vol I. Paris Éditions de Minuit, 1977.
- . *Lire et écrire: l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*. Vol. II. Paris: Éditions de Minuit, 1977.
- . « Three centuries of cultural cross-fertilization: France ». In *Literacy and social development in the West: a reader*, édité par Harvey J. Graff, 214-231. Cambridge, New York : Cambridge University Press, 1981.
- Furet, François, et Wladimir Sachs. « La Croissance de l'alphabétisation en France XVIIIe-XIXe Siècle ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 29, n° 3 (1974): 714-737. <https://doi.org/10.3406/ahess.1974.293505>.
- Ganiage, Jean. « Le Beauvaisis au XVIIIe siècle: la campagne ». *Population*, vol. 44, n° 1 (1989): 165-169. <https://doi.org/10.2307/1533339>.
- Garden, Maurice. *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, Paris : les Belles lettres, 1970.
- . « Mariages parisiens à la fin du XIXe siècle : une micro-analyse quantitative ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1998): 111-33. <https://doi.org/10.3406/adh.1998.2158>.
- . « Trame généalogique et trajectoires sociales ». In *La société française au XIXe siècle : tradition, transition, transformations*, édité par Jacques Dupâquier et Denis Kessler. Paris : Fayard, 1992.
- Garnier, Bernard, et Hugues Neveux. « Le stock des patronymes caennais en 1568 et 1666 ». *Annales de Normandie*, vol. 38, n° 4 (1988): 327-329.

- Gaskin, Katharine. « Age At First Marriage in Europe Before 1850: A Summary of Family Reconstitution Data ». *Journal of Family History*, vol. 3, n° 1 (1978): 23-36. <https://doi.org/10.1177/036319907800300103>.
- Gasperoni, Michael. « Reconsidering matrimonial practices and endogamy in the early modern period. The case of central Italy (San Marino, Romagna, and Marche) ». In *Reframing the History of Family and Kinship: From the Alps towards Europe*, édité par Dionigi Albera, Luigi Lorenzetti, et Jon Mathieu, 203-232. Bern, Peter Lang, 2019.
- . « Storia economica e sociale delle popolazioni in età moderna e digital humanities: un percorso di ricerca ». In *Dalla fonte al database: per una storia economica e sociale delle popolazioni*, édité par Michaël Gasperoni et Alessio Fornasin, 143-163. Saint-Marin : Centro Sammarinese di Studi Storici, 2019.
- . *Popolazione, famiglie e parentela nella Repubblica di San Marino in epoca moderna*. San Marino : Università degli studi, 2009
- Gaudemet, Jean. *Le mariage en Occident, Les moeurs et le droit*. Paris : Les éditions du Cerf, 1987.
- Gautier, Étienne, et Louis Henry. *La population de Crulai :paroisse normande, étude historique*. Édité par Alfred Sauvy. Paris : Presses universitaires de France, 1958.
- Gautier, Étienne, Louis Henry, et Etienne Gautier. « Crulai. Démographie d'une paroisse normande au XVIIe et au XVIIIe siècles ». *Population*, vol. 13, n° 2 (1958): 283-286. <https://doi.org/10.2307/1524822>.
- Gayot, Gérard. « Les francs-maçons à l'Orient de Charleville, 1774-1815 ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 35 (2002-2001): 37-91.
- . « La ferme générale dans les Ardennes en 1738. Le témoignage d'Helvétius ». *Dix-Huitième Siècle*, vol. 3, n° 1 (1971): 73-94. <https://doi.org/10.3406/dhs.1971.953>.
- . « A propos d'un grand livre: une affaire de sorcellerie à Charleville en 1637 ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 2 (1969): 43-52.
- . « Les francs-maçons à l'Orient de Charleville, 1774-1815 ». *Etudes ardennaises*, vol. 41 (1965): 13-20.
- . « Les francs-maçons à l'Orient de Charleville, 1774-1815, mémoire de maîtrise ». Université Lille 3, 1965.
- George, Romain. « L'immigration des Belges à Charleville (1790-1892) ». Mémoire de Master, Paris IV Sorbonne, 2016.
- Gillis, John. « Making Time for Family: The Invention of Family Time(S) and the Reinvention of Family History ». *Journal of Family History*, vol. 21, n° 1 (1996): 4-21. <https://doi.org/10.1177/036319909602100102>.

- Gillis, John R. *A World of Their Own Making : A History of Myth and Ritual in Family Life*. Oxford: Oxford university press, 1997.
- Glass, David Victor, et David Edouard Charles Eversley, éd. *Population in history: essays in historical demography*. London : Edward Arnold, 1965.
- Godelier, Maurice. *L'interdit de l'inceste à travers les sociétés*. Paris : CNRS éditions, 2021.
- . *Au fondement des sociétés humaines : ce que nous apprend l'anthropologie*. Paris : Flammarion, 2010.
- . *Métamorphoses de la parenté*. Paris : Fayard, 2004.
- Gonel, Béatrice. « Histoire de l'habitat à Charleville de 1606 à 1836 ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 38 (2006): 35-66.
- Goode, William Josiah. *World revolution and family patterns*. New York : Free Press of Glencoe, 1963.
- Goody, Jack. *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*. Traduit par Marthe Blinoff. Paris: A. Colin, 1985.
- , éd. *Literacy in traditional societies*. Cambridge: Cambridge University Press, 1968.
- Goody, Jack, Joan Thirsk, et E. P. Thompson, éd. *Family and inheritance: rural society in Western Europe, 1200-1800*. Past and present publications. Cambridge, New York : Cambridge University Press, 1976.
- Goubert, Pierre. « Roger Mols, Démographie historique des villes d'Europe, du XIV^e au XVIII^e siècle ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 14, n° 2 (1959): 373-377.
- . « Une richesse historique en cours d'exploitation. Les registres paroissiaux ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 9, n° 1 (1954): 83-93. <https://doi.org/10.3406/ahess.1954.2245>.
- Gouesse, Jean-Marie. « Mariages de proches parents (XVI^e-XX^e siècle) ». *Publications de l'École Française de Rome*, vol. 90, n° 1 (1986): 31-61.
- . « Épouser les deux sœurs ». *Annales de Normandie*, vol. 1, n° 1 (1982): 253-267.
- . « L'endogamie familiale dans l'Europe catholique au XVIII^e siècle. Première approche ». *Mélanges de l'école française de Rome*, , vol. 89, n° 1 (1977): 95-116. <https://doi.org/10.3406/mefr.1977.2387>.
- . « Parenté, famille et mariage en Normandie aux XVII^e et XVIII^e siècles. Présentation d'une source et d'une enquête ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 27, n° 4-5 (octobre 1972): 1139-1154. <https://doi.org/10.3406/ahess.1972.422588>.
- Gougelmann, Stéphane, et Anne Verjus, éd. *Écrire le mariage en France au XIX^e siècle*. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2016.

- Gourdon, Vincent. « Les révolutions du baptême en France de 1789 à nos jours ». Mémoire inédit, Habilitation à diriger les recherches, Université Paris IV Sorbonne, 2014.
- . « Les témoins de mariage civil dans les villes européennes du XIXe siècle : quel intérêt pour l'analyse des réseaux familiaux et sociaux ? » *Histoire, économie, société*, 27e année, n° 2 (2008): 61-87.
- . « La mobilisation symbolique de la parenté à travers le témoignage au mariage civil : Samois-sur-Seine (Seine-et-Marne), au XIXe siècle ». In *Histoire des familles, de la démographie et des comportements. En hommage à Jean-Pierre Bardet*, édité par Isabelle Robin-Romero et Jean-Pierre Poussou, 465-495. Paris : PUPS, 2007.
- . « Réseaux des femmes, réseaux de femmes. Le cas du témoignage au mariage civil au XIXe siècle dans les pays héritiers du Code Napoléon (France, Pays-Bas, Belgique) ». *Annales de démographie historique*, vol. 112, n° 2 (2006): 33-55.
- . « Aux cœurs de la sociabilité villageoise : une analyse de réseau à partir du choix des conjoints et des témoins au mariage dans un village d'Île-de-France au XIXe siècle ». *Annales de démographie historique*, vol. 109, n° 1 (2005): 61-94.
- . *Histoire des grands-parents*. Paris : Perrin, 2012 (2001).
- Gourdon, Vincent, Guido Alfani, et Isabelle Robin. *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée XVIe-XXIe siècles*, Bruxelles : Peter Lang, 2015.
- Gourdon, Vincent, et Emilie Joz. « Les témoins de mariage civil dans une commune de la banlieue lyonnaise au XIXe siècle. Tassin-la-Demi-Lune (1793-1895) ». In *Images et pratiques de la ville (XVIe-XIXe siècles)*, édité par Philippe Castagnetti, 161-187. Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2006.
- Gourdon, Vincent, et François Joseph Ruggiu. « Richard Wall en France: retour vers le futur? » *Revista de Demografia Histórica-Journal of Iberoamerican Population Studies*, vol. 33, n° 2 (2015): 65-86.
- Gourdon, Vincent, et François-Joseph Ruggiu. « Familles en situation coloniale ». *Annales de démographie historique*, vol. 122, n° 2 (2011): 5-39. <https://doi.org/10.3917/adh.122.0005>.
- Graff, Harvey J., éd. *Literacy and social development in the West: a reader*. Cambridge, New York: Cambridge University Press, 1981.
- Grandière, Marcel. « L'éducation en France à la fin du XVIIIe siècle: quelques aspects d'un nouveau cadre éducatif, les « maisons d'éducation », 1760-1790 ». *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, vol. 33, n° 3 (1986): 440-462. <https://doi.org/10.3406/rhmc.1986.1371>.
- Grange, Cyril. « Choix du prénom et acculturation : l'exemple de la bourgeoisie juive parisienne 1800-1920 ». *Annales de démographie historique*, vol. 131, n° 1 (2016): 65-95.

- . « Les réseaux matrimoniaux intra-confessionnels de la haute bourgeoisie juive à Paris à la fin du xix^e siècle ». *Annales de démographie historique* 109, n° 1 (2005): 131-156. <https://doi.org/10.3917/adh.109.0131>.
- . « The choice of matrimonial witnesses by Parisian Jews: Integration into greater society and socio-professional cohesion (1875–1914) ». *History of the Family*, vol. 10, n° 1 (2005): 21-44. <https://doi.org/10.1016/j.hisfam.2004.03.003>.
- . « Les choix des témoins au mariage des Israélites à Paris. Intégration à la société globale et cohésion socio-professionnelle (1875-1914) ». In *Les minorités. Une démographie culturelle et politique, XVIIIe-XIXe siècles*, édité par Guy Brunet, Michel Oris, et Alain Bideau, Peter Lang., 197-232. Berne : Peter Lang, 2004.
- Grange, Cyril, et Michael Houseman. « Objets d’analyse pour l’étude des réseaux de parenté: une application aux familles de la grande bourgeoisie juive parisienne XIXe-XXe siècles ». *Annales de démographie historique*, vol. 116, n° 2 (2008): 105-144. <https://doi.org/10.3917/adh.116.0105>.
- Granovetter, Mark S. « The Strength of Weak Ties : a network theory revisited ». In *Social structure and network analysis*, édité par Peter V. Marsden et Nan Lin, Sage., 105-130. Beverly Hills : Sage, 1994.
- Grevet, René. « Alphabétisation et instruction des populations rurales du nord de la France (milieu XVIIIe-début XIXe siècle) ». *Annales de Bretagne et des pays de l’Ouest*, vol. 100, n° 4 (1993): 441-51. <https://doi.org/10.3406/abpo.1993.3493>.
- Grimmer, Claude. « La fondation de Charleville en la souveraineté d’Arches. Fer de lance d’une Europe chrétienne (1606-1626) ». In *Une piété lotharingienne. Foi publique, foi intériorisée (XIIIe-XVIIIe siècles)*, édité par Catherine Guyon, Yves Krumenacker, et Bruno Maes, 63-79. Paris : Classique Garnier, 2022.
- . *Le duc de Nevers : prince européen sous Louis XIII*. Paris : Fayard, 2021.
- . « Les enfants de l’orphelinat et de l’hôpital de Charleville : un enjeu politique entre Français et Allemands pendant la Grande Guerre ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 47 (2015): 233-47.
- . *Un hôpital dans la ville : l’exemple de Charleville (XVIIe-XXe siècles)*. Charleville-Mézières : Société d’Histoire des Ardennes, 2015. <https://ahmuf.hypotheses.org/3507>.
- Grimmer, Claude, et Eric Montat. « D’une source exceptionnelle à une recherche historique à fort potentiel : l’enquête « Charleville » ». *Gazette des archives*, vol. 248, n° 4 (2017): 55-68. <https://doi.org/10.3406/gazar.2017.5503>.
- Guilpain, Geneviève. *Les célibataires, des femmes singulières : le célibat féminin en France, XVIIe-XXIe siècle*. Paris : l’Harmattan, 2012.

- . « Les célibataires, des femmes singulières : une réponse de Geneviève Guilpain à François-Ronan Dubois ». *Lectures*, 1 avril 2013. <https://doi.org/10.4000/lectures.11133>.
- Gunnlaugsson, Gisli Agust, et Loftur Guttormsson. « Cementing Alliances? Witnesses to Marriage and Baptism in Early Nineteenth-Century Iceland Gisli Agust Gunnlaugsson Loftur Guttormsson ». *History of the Family*, vol. 5, n° 3 (2000): 255.
- Gutton, Jean-Pierre. *Naissance du vieillard: essai sur l'histoire des rapports entre les vieillards et la société en France*. Paris : Aubier, 1988.
- Guy, Yves, et Marie-Vincente Guy. « Naissances illégitimes et conceptions prénuptiales en Lavedan (1615-1964) ». *Annales du Midi*, vol. 100, n° 184 (1988): 435-458. <https://doi.org/10.3406/anami.1988.2191>.
- Guzzi-Heeb, Sandro. *Sexe, impôt et parenté: une histoire sociale à l'époque moderne, 1450-1850*. Paris: CNRS éditions, 2022.
- . « What has the 'first sexual revolution' to do with kinship transition? 'Kin marriages' and illicit sexuality in nineteenth-century Alpine Switzerland ». *The History of the Family*, vol. 23, n° 3 (2018): 388-407. <https://doi.org/10.1080/1081602X.2018.1457554>.
- . « Egodocuments, biographie et microhistoire en perspective. Une histoire d'amour ? » *Études de lettres*, n° 1-2 (2016). <https://doi.org/10.4000/edl.895>.
- . « Kinship Transition and Political Polarization: The Spread of Radicalism in the Swiss Alps ». *The Journal of Interdisciplinary History*, vol. 47, n° 1 (2016): 27-51. https://doi.org/10.1162/JINH_a_00940.
- . « Sex, Politics, and Social Change in the Eighteenth and the Nineteenth Centuries: Evidence from the Swiss Alps ». *Journal of Family History*, vol. 36, n° 4 (2011): 367-386. <https://doi.org/10.1177/0363199011416334>.
- . « Sexe, parenté et politique dans une vallée alpine au XIXe siècle ». *Annales de démographie historique*, vol. 119, n° 1 (2010): 115-137. <https://doi.org/10.3917/adh.119.0115>.
- Haddad, Élie. « Système de parenté et histoire sociale : éléments pour un débat ». *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH*, n° 19 Bis (2018). <https://doi.org/10.4000/acrh.8684>.
- . « Noms de famille et noms de terre dans la noblesse française à l'époque moderne ». *Annales de démographie historique*, vol. 131, n° 1 (2016): 13-36.
- . « Deux modèles récents de la parenté à l'épreuve de la noblesse française d'Ancien Régime ». *L'Atelier du Centre de recherches historiques. Revue électronique du CRH*, n°9 (2012). <https://doi.org/10.4000/acrh.5086>.

- . *Fondation et ruine d'une maison : histoire sociale des comtes de Belin, 1582-1706*. Limoges : Publim, 2009.
- Hainsworth, Michael, Jean-Pierre Bardet, Louis Henry, Pierre Chaunu, et Société de démographie historique. *Logiciel C.A.S.O.A.R.: calculs et analyses sur ordinateur appliquées aux reconstitutions*. Paris : Société de démographie historique, 1981.
- Hajnal, John. « European marriage patterns in perspective ». In *Population in history: essays in historical demography*, édité par David Victor Glass et David Edouard Charles Eversley, 101-143. Londres: Edward Arnold, 1965.
- Halbwachs, Maurice. *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris : Mouton, 1976.
- Hamberger, Klaus, Cyril Grange, Michael Houseman, et Christian Momon. « Scanning for patterns of relationship: analyzing kinship and marriage networks with Puck 2.0 ». *The History of the Family*, vol. 19, n° 4 (2014): 564-596. <https://doi.org/10.1080/1081602X.2014.892436>.
- Hamberger, Klaus, Michael Houseman, et Cyril Grange. « La parenté radiographiée ». *L'Homme*, vol. 191, n° 3 (2009): 107-137.
- Hamel, Karine. « Le mariage civil comme facteur de sociabilité. L'exemple de la ville d'Elbeuf 1872-1873 et 1910-1911 ». *Bulletin de la Société d'Histoire d'Elbeuf*, juin 1997, 30-47.
- Hanne, Georges. « L'enregistrement des occupations à l'épreuve du genre : Toulouse, vers 1770-1821 ». *Revue d'histoire moderne contemporaine*, vol. 54, n° 1 (2007): 69-97.
- Hareven, Tamara K., et Maris A. Vinovskis, éd. *Family and Population in Nineteenth-Century America*. Quantitative Studies in History. Princeton : University of Princeton, 1978.
- Harton, Marie-Ève. « Veuvage et remariage à Québec à la fin du XIXe siècle : une analyse différentielle selon le genre ». *Cahiers québécois de démographie*, vol. 37, n° 1 (2008): 13-34. <https://doi.org/10.7202/029638ar>.
- . « Veuvage et remariage en contexte d'industrialisation : le cas de la ville de Québec, 1871 à 1901 », Thèse, Université de Laval Québec, 2008, http://www.phsvq.cieq.ulaval.ca/annexes/etd/Harton_ME_2008.pdf.
- Harton, Marie-Ève, Laurent Richard, Richard Marcoux, et Marc St-Hilaire. « Social Space and Family Reproduction among Quebec City Leather Workers in 1911 ». *Annales de démographie historique*, vol.138, n° 2 (2019): 55-82.
- Head-Köning, Anne-Lise. « Marginalisation ou intégration des pauvres : les deux facettes de la politique matrimoniale pratiquée par les cantons suisses (XVIe-XIXe siècles) ». In *La Pauvreté en Suisse (17e-20e siècles)*, édité par Anne-Lise Head-Köning, Brigitte Schnegg, et Société suisse d'histoire économique et sociale, 79-93. Zürich : Chronos-Verlag, 1989.

- Henri-Panabière, Gaële. « Élèves en difficultés de parents fortement diplômés. Une mise à l'épreuve empirique de la notion de transmission culturelle ». *Sociologie*, vol. 1, n°4, (2010). <http://journals.openedition.org/sociologie/652>.
- Henry, Louis. *Manuel de démographie historique*. Genève, Paris : Librairie Droz, 1967.
- . *Anciennes familles genevoises : étude démographique : XVIe-XXe siècle*. Paris: Presses universitaires de France, 1956.
- . « Une richesse démographique en friche: les registres paroissiaux ». *Population*, vol. 8, n° 2 (1953): 281-90. <https://doi.org/10.2307/1524765>.
- Henry, Louis, et René Baehrel. « Histoire et Démographie ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 12, n° 4 (1957): 628-638. <https://doi.org/10.3406/ahess.1957.2686>.
- Henry, Louis, et Yves Blayo. « La population de la France de 1740 à 1860 ». *Population*, vol. 30 (1975): 71-122. <https://doi.org/10.2307/1530646>.
- Henry, Louis, et Michel Fleury. *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*. Paris : Ed. de l'INED, 1965.
- Henry, Louis, et Jacques Houdaille. « Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. II. Age au premier mariage ». *Population*, vol. 34, n° 2 (1979): 403-42. <https://doi.org/10.2307/1531570>.
- Héritier, Françoise. *L'Exercice de la parenté*. Paris : Gallimard, 1981.
- Heuer, Jennifer. « « Réduit à désirer la mort d'une femme qui peut-être lui a sauvé la vie » : la conscription et les liens du mariage sous Napoléon ». *Annales historiques de la Révolution française*, n° 348 (2007): 25-40. <https://doi.org/10.4000/ahrf.9013>.
- Heywood, Colin. *Childhood in Nineteenth-Century France : Work, Health and Education among the « Classes Populaires »*. Cambridge : Cambridge university press, 1988.
- Hill, Reuben. « Modern system theory and the family : a confrontation ». *Social Sciences Information*, vol. 10, n° 5 (1972).
- . *Family Development in Three Generations*. Cambridge and London: Schenkman, 1970.
- . « Decision making and family life cycle ». In *Symposium on the Family. Intergenerational Relationships and Social Structure*, édité par Ethel Shanas et Gordon F. F. Streib, 113-139. Englewood Cliffs (N.J.) : Prentice-Hall, 1965.
- . « Patterns of decision-making and the accumulation of family assets ». In *Household Decision Making*, édité par Nelson N. Foote, 57-80, New York : New York University Press, 1961.
- Hill, Reuben, et René König, éd. *Families in East and West : Socialization and Kinship Ties*, The Hague : De Gruyter Mouton, 1970.

- Hill, Reuben, J. Mayone Stycos, et Kurt W. Back. *The Family and population control, A Purto Rican Experiment in Social Change*. Chapel Hill : The University of North Carolina Press, 1959.
- Hirsch, Jean-Pierre. « Les deux rêves du commerce: entreprise et institution dans la région lilloise, 1780-1860 ». Paris : Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1991.
- Hoggart, Richard. *La culture du pauvre: étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*. Le sens commun. Paris : Éd. de Minuit, 1981.
- Hollingsworth, Thomas H. « Genealogy and Historical Demography ». *Annales de démographie historique*, n°1 (1976), 167-70.
- . « Introduction ». *Population Studies. The Demography of British Peerage : Supplement*, vol. 18, n° 2 (1964): 3-7. <https://doi.org/10.2307/2173102>.
- Houdaille, Jacques. « La nuptialité sous la Révolution et l'Empire ». *Population*, vol. 37, n° 1 (1982): 160-167. <https://doi.org/10.2307/1532490>.
- . « Prénoms les plus fréquents dans quelques communes d'après les listes nominatives de 1836 ». *Population*, vol. 37, n° 3 (1982): 663-69. <https://doi.org/10.2307/1532178>.
- . « Les signatures au mariage de 1740 à 1829 ». *Population*, vol. 32, n° 1 (janvier 1977): 65-90.
- . « La population de Remmesweiler en Sarre aux XVIIIe et XIXe siècles ». *Population*, vol. 25, n° 6 (1970): 1183-1192. <https://doi.org/10.2307/1530027>.
- Hubler, Lucienne. *La Population de Vallorbe du XVIe au début du XIXe siècle : démographie d'une paroisse industrielle jurassienne*. Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 1984.
- Iglesias, Hector. « Noms de famille, de baptême et surnoms recensés à Bayonne parmi les ressortissants de la "nation juive du bourg Saint-Esprit" au XVIIIème siècle ». *Nouvelle Revue d'Onomastique*, n° 39-40 (2002): 193-219.
- Institut national d'études démographiques, éd. *La prévention des naissances dans la famille : ses origines dans les temps modernes*. Paris : Presses universitaires de France, 1960.
- Jacquemet, Gérard. « Belleville au XIXe siècle : du faubourg à la ville ». Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1984.
- Jette, René, et Hubert Charbonneau. « Généalogies descendantes et analyse démographique ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1984): 45-54. <https://doi.org/10.3406/adh.1984.1596>.
- Johner, Aline. *La sexualité comme expression d'identités religieuses et politiques dans le canton de Vaud (fin de l'Ancien Régime–1848)*. Neuchâtel: Alphil-Presses universitaires suisses, 2022.
- . « Sexualité, identités religieuses et politiques : concurrence sociale et comportements sexuels dans une commune rurale vaudoise de la fin de l'Ancien Régime à 1848 ». Thèse. Université de Lausanne, 2020.

- Johnson, Christopher H. « Siblinghood and the emotional dimensions of the new kinship system, 1800-1850: a French example ». In *Sibling relations and the transformations of European kinship, 1300-1900*, édité par Christopher H. Johnson et David Warren Sabeau, 189-220. New York : Berghahn Books, 2011.
- Johnson, Christopher H., et David Warren Sabeau, éd. *Sibling Relations and the Transformations of European Kinship, 1300-1900*. New York: Berghahn Books, 2011.
- Joyce, Patrick. *The Historical Meanings of Work*. Cambridge, New York, New Rochelle: Cambridge University Press, 1987.
- Julia, Dominique. « L'enseignement primaire dans le diocèse de Reims à la fin de l'Ancien Régime, ». *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 42, n° 200 (1970): 233-286.
- Junod, Louis. « Le charivari au pays de Vaud dans le premier tiers du XIXe siècle ». *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, vol. XLVII (1951): 114-129.
- Juratic, Sabine. « Solitude féminine et travail des femmes à Paris à la fin du XVIIIe siècle ». *Mélanges de l'école française de Rome*, vol. 99, n° 2 (1987): 879-900. <https://doi.org/10.3406/mefr.1987.2936>.
- Karnouh, Claude. « Le charivari et l'hypothèse de la monogamie ». édité par Jacques Le Goff et Jean Claude Schmitt, 33-44. Paris: Mouton-EHESS, 1981.
- Kerlouégan, François, Anne Verjus, et Stéphane Gougelmann. « Codes et manuels conjugaux : prescrire, penser, écrire ». In *Écrire le mariage au XIXe siècle*, édité par Stéphane Gougelmann et Anne Verjus, 75-94. Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2016.
- Klapisch-Zuber, Christiane. *La Maison et le nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*. Paris : Éd. de EHESS, 1990.
- . « Parrains et filleuls. Une approche comparée de la France, l'Angleterre et l'Italie médiévales ». *Medieval Prosopography*, vol. 6, n° 2 (1985): 51-77.
- . « Constitution et variations temporelles des stocks de prénoms ». In *Le Prénom: mode et histoire. Entretiens de Malher 1980*, édité par Jacques Dupâquier, Alain Bideau, et Marie-Elizabeth Ducreux, 37-47. Paris: Éd. de l'EHESS, 1984.
- . « Le Nom " refait " : La transmission des prénoms à Florence (XIVe-XVIe siècles) ». *L'Homme*, vol. 20, n° 4 (1980): 77-104.
- Knibiehler, Yvonne. *Histoire des mères et de la maternité en Occident*. Paris : Presses universitaires de France, 2000.
- . *Les pères aussi ont une histoire*. Paris : Hachette, 1987.
- Labéjof, Nicolas. « Baptêmes et réseaux de parrainage dans une paroisse parisienne au XIXe siècle ». *Maîtrise d'Histoire, Paris IV Sorbonne*, s. d.

- Laboratoire de démographie historique. *3000 familles*. Paris : Ed. de l'EHESS, 1981.
- Laboratoire d'ethnologie méditerranéenne et comparative, Cambridge group for the history of population and social structure, et Laboratorio etno-antropologico, éd. *Les cadets : [colloque, 1991, Chartreuse de Pontignano, Italie]*. Paris : CNRS éd, 1994.
- Laget, Mireille. « Petites écoles en Languedoc au XVIIIe siècle ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 26, n° 6 (1971): 1398-1418. <https://doi.org/10.3406/ahess.1971.422420>.
- Laget, Mireille, et Philippe Ariès. *Naissances: l'accouchement avant l'âge de la clinique*. Paris : Éditions du Seuil, 1982.
- Lahire, Bernard, éd. *Enfances de classe - De l'inégalité parmi les enfants*. Editions du Seuil, 2019.
- . *Tableaux de familles: heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*. Paris, France: Le Seuil, 2012.
- . *Portraits sociologiques*. Paris: Armand Colin, 2005.
- Lamaison, Pierre. « Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 34, n° 4 (août 1979): 721-743. <https://doi.org/10.3406/ahess.1979.294083>.
- . *Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté: Ribennes en Gévaudan (1650-1830)*. Paris : A. Colin, 1979.
- . « Parenté, patrimoine et stratégies matrimoniales sur ordinateur: une paroisse du haut Gévaudan du XVIIe au début du XIXe siècle ». Thèse, Université Paris Descartes, 1977.
- L'analphabétisme dans le monde au milieu du XXe siècle*. Paris : Unesco, 1957.
- Landry, Yves. *De France à Nouvelle-France: Démographie et histoire aux XVIIe et XVIIIe siècles..* Paris : Université Paris-Sorbonne, 1997.
- . « Le registre de population de la Nouvelle-France : un outil pratique au service de la démographie historique et de l'histoire sociale ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 3 (1985): 423-426. <https://doi.org/10.7202/304286ar>.
- Landry, Yves, et Hubert Charbonneau. *Les Filles du roi au XVIIe siècle: orphelines en France, pionnières au Canada ;suivi d'un Répertoire biographique des Filles du roi*. Montréal, Canada: Leméac, 1992.
- Landry, Yves, Guy Leclerc, Gilbert Thil, et François Certain. *Aux origines de la Nouvelle-France. L'émigration ornaise et percheronne*. Alençon : Société historique et archéologique de l'Orne, 2003.
- Langford, C. M., et C. Wilson. « Is there a Connection between a Woman's fecundity and that of her mother? » *Journal of Biosocial Science*, vol. 17, n° 4 (1985): 437-443. <https://doi.org/10.1017/S0021932000015947>.

- Langlet, Jean. « Les ingénieurs de l'école royale du génie de Mézières et les armes de la manufacture de Charleville dans la guerre d'indépendance américaine ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 34 (2000-1999): 197-217.
- Lanzinger, Margareth. « The Relativity of Kinship and Gender-Specific Logics in the Context of Marriage Dispensations in the Nineteenth-Century Alps (Diocese of Brixen) ». *Genre & Histoire*, n° 21 (2018). <http://journals.openedition.org/genrehistoire/3036?lang=en>.
- . « Widowers and their sisters-in-law: family crises, horizontally organised relationships and affinal relatives in the nineteenth century ». *The History of the Family*, vol. 23, n° 2 (2018): 175-95. <https://doi.org/10.1080/1081602X.2016.1176586>.
- . *Verwaltete Verwandtschaft. Eheverbote, kirchliche und staatliche Dispenspraxis im 18. und 19. Jahrhundert*. Vienne: Bohlau Verlag, 2015.
- . « Marriage Contracts in Various Contexts: Marital Property Rights, Sociocultural Aspects and Gender-specific Implications. Late-Eighteenth-Century Evidence from two Tirolean Court Districts ». *Annales de démographie historique*, vol. 121, n° 1 (25 novembre 2011): 69-97.
- Laslett, Peter. *Family Life and Illicit Love in Earlier Generations: Essays in Historical Sociology*. Cambridge: Cambridge Univ. Pr, 1980 (1977).
- . « La Famille et Le Ménage : Approches Historiques ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 27, n° 4-5 (1972): 847-872. <https://doi.org/10.3406/ahess.1972.422570>.
- Laslett, Peter, et R. Wall, éd. *Household and family in past time*. Cambridge: Cambridge University Press, 1972. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511561207>.
- Laslett Peter, Oosterveen, Karla, et Richard M. Smith. *Bastardy and Its Comparative History: Studies in the History of Illegitimacy and Marital Nonconformism in Britain, France, Germany, Sweden, North America, Jamaica and Japan*. Londres : Edward Arnold, 1980.
- Lautman, Jacques, et Jean-François Gossiaux. « Modèles familiaux de la transmission patrimoniale et théorie du cycle », *The family life cycle in European societies: Le cycle de la vie familiale dans les sociétés européennes*, edited by Jean Cuisenier, Berlin, Boston : De Gruyter Mouton, 1977, 453-466.
- Le Mée, René. « La réglementation des registres paroissiaux en France ». In *Dénombrements, espaces et société, Cahier des Annales de démographie historique*, n°1 (1999), 21-62.
- . « De la naissance de la démographie historique à l'enquête Henry ». *Population*, vol. 50, n° 6 (1995): 1475-1487. <https://doi.org/10.2307/1534463>.
- . « Les villes de France et leur population de 1806 à 1851 ». *Annales de démographie historique*, n°1 (1989), 321-393.

- . « La réglementation des registres paroissiaux en France ». *Annales de Démographie Historique*, n° 1 (1975): 433-477.
- Lebrun, François. *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*. Paris : A. Colin, 1998 (1975).
- . « Naissances illégitimes et abandons d'enfants en Anjou au XVIIIe siècle ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 27, n° 4 (1972): 1183-89. <https://doi.org/10.3406/ahess.1972.422590>.
- Lebrun, François, Marc Venard, Jean Quéniart, et René Rémond. *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome II, De Gutenberg aux Lumières : 1480-1789*. Édité par Louis-Henri Parias. Paris: Nouvelle Librairie de France : G.-V. Labat éditeur, 1981, 1981.
- Ledermann, Sully. « Les divorces et les séparations de corps en France ». *Population*, n° 2 (juin 1948): 314-344.
- Lefauconnier, Camille. « Prénoms et insertion dans un dispositif généalogique au XVIIe siècle chez les Sublet : une histoire à connaître, des droits à faire valoir, des places à conquérir ». *Dix-septième siècle*, vol. 288, n° 3 (2020): 509-522.
- Legendre, Pierre. *Leçons. IV : L'ineffable objet de la transmission: étude sur le principe généalogique en Occident*. Paris : Fayard, 2004.
- Lehning, James R. « The Timing and Prevalence of Women's Marriage in the French Department of the Loire, 1851–1891 ». *Journal of Family History*, vol. 13, n° 3 (1988): 307-327. <https://doi.org/10.1177/036319908801300303>.
- Lelièvre, Françoise, et Claude Lelièvre. *Histoire de la scolarisation des filles*. Paris: Nathan, 1991.
- Lepetit, Dominique. *L'histoire de France du divorce de 1789 à nos jours*. Cherbourg [France]: Éditions Isoète, 1996.
- Lett, Didier, Isabelle Robin, et Catherine Rollet. « Faire l'histoire des enfants au début du XXIe siècle : de l'enfance aux enfants ». *Annales de démographie historique*, vol. 129, n° 1 (2015): 231-276. <https://doi.org/10.3917/adh.129.0231>.
- Lévi-Strauss, Claude. « Histoire et ethnologie ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 38, n° 6 (1983): 1217-1231. <https://doi.org/10.3406/ahess.1983.411017>.
- . *La pensée sauvage*. Paris : Plon, 1962.
- Lévy-Vroelant, Claire. « Fragilité de la famille urbaine au XIXe siècle: itinéraires versaillais de 1830 à 1880 ». *Population*, vol. 43, n° 3 (1988): 639-657. <https://doi.org/10.2307/1532883>.
- . *La famille et la ville au XIXe siècle : Versailles*. Thèse, EHESS, 1988.
- Lhote, Jean. *Les divorcés messins sous le régime de la loi du 20 septembre 1792 (1793-1804): Texte imprimé*. Sarreguemines: Pierron, 1996.

- Litchfield, Robert Burr. « Caractéristiques démographiques des familles patriciennes florentines du dix-septième au dix-neuvième siècle ». In *Saggi di demografia storica*, édité par Carlo A. Corsini, Pierre Goubert, et Robert Burr Litchfield, 17-34. Florence: Università di Firenze, 1969.
- Lottin, Alain, éd. *Histoire de Boulogne-sur-Mer*. Lille : Presses Universitaires de Lille, 1983.
- . *Lille : citadelle de la Contre-Réforme ? : 1598-1668*. Dunkerque : Éditions des Beffrois, 1984.
- . « Naissances illégitimes et filles-mères à Lille au XVIIIe siècle ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 17, n° 2 (1970): 278-322. <https://doi.org/10.3406/rhmc.1970.2073>.
- Lottin, Alain, Jean-Renaud Machuelle, Philippe Malolepszy, Kathleen Pasquier, Guy Savelon, Alain Lottin, et Philippe Guignet. *La désunion du couple sous l'Ancien Régime: l'exemple du Nord*. Villeneuve-d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion, 1975.
- Luc, Jean-Noël, et Philippe Savoie, éd. « L'Etat et l'éducation en France : XIXe-XXe siècles », *Histoire de l'éducation*. n°140-141. Lyon: Ecole normale supérieure de Lyon, Institut français de l'éducation, 2015.
- Lynch, K. A, et W. R. Lee. « Permanences et changements de la vie familiale ». In *Histoire des populations de l'Europe, tome II, La révolution démographique, 1750-1914*, édité par Jean-Pierre Bardet et Dupâquier, Jacques. Paris : Fayard, 1998.
- Lynch, Katherine A. *Family, Class, and Ideology in Early Industrial France : Social Policy and the Working-Class Family, 1825-1848*. Madison : University of Wisconsin press, 1988.
- Mainardi, Patricia. *Husbands, wives, and lovers: marriage and its discontents in nineteenth-century France*. New Haven : Yale University Press, 2003.
- Manceau, Henri, et Jean Clerc. *La Manufacture d'armes de Charleville*. Charleville-Mézières : impr. Anciaux, 1962.
- Manfredini, Matteo, et Marco Breschi. « Coresident and non-coresident kin in a nineteenth-century Italian rural community ». *Annales de démographie historique*, vol. 109, n° 1 (2005): 157-172.
- Marby, Jean-Pierre. *Le front de Champagne: 1914-1918, de Reims à l'Argonne*. Saint-Avertin: A. Sutton, 2012.
- Marec, Yannick, et Ritsu Motoïke. « Enfants abandonnés, société et politiques sociales à Rouen au XIXe siècle ». *Études Normandes*, vol. 37, n° 2 (1988): 32-51. <https://doi.org/10.3406/etnor.1988.2766>.
- Maréchal, Jean-Robert. *Les saints patrons protecteurs : de nos métiers, nos corporations, de nos écoles, associations, de nos pays, villes*. Le Coudray-Macouard: Cheminements, 2007.

- Martin, Marcienne. « Du surnom au patronyme. Regards sur une anthropogenèse québécoise ». *Nouvelle revue d'onomastique*, vol. 47, n° 1 (2007): 135-155. <https://doi.org/10.3406/onoma.2007.1588>.
- Martin-Fugier, Anne. *La place des bonnes: la domesticité féminine à Paris en 1900*. Paris : Bernard Grasset, 1979.
- Marty, Laurent. *Chanter pour survivre: culture ouvrière, travail et techniques dans le textile Roubaix 1850-1914*. Paris : Ed. l'Harmattan, 1996.
- Mathieu, Jon. « “Ein Cousin an jeder Zaunlücke”. Überlegungen zum Wandel von Verwandtschaft und ländlicher Gemeinde, 1700-1900 ». In *Politiken der Verwandtschaft. Beziehungsnetze*, édité par Margareth Lanzinger et Edith Saurer, 57-73. Göttingen : Geschlecht und Recht, 2007.
- . « Kin Marriages. Trends and Interpretations from the Swiss Example ». In *Kinship in Europe : Approaches to Long-Term Development (1300-1900)*, édité par David Warren Sabean, Simon Teuscher, et Jon Mathieu, 211-230. Oxford : Berghahn, 2007.
- Matthijs, Koen. « Demographic and Sociological Indicators of Privatisation of Marriage in the 19th Century in Flanders ». *European Journal of Population / Revue Européenne de Démographie*, vol. 19, n° 4 (2003): 375-412.
- Mayer, Francine M., et Yolande Lavoie. « Généalogie, démographie et génétique. Etude d'un cas : Saint-Barthélemy ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1984): 89-102. <https://doi.org/10.3406/adh.1984.1601>.
- Mayeur, Françoise. *L'éducation des filles en France au XIXe siècle*. Paris : Perrin, 2008.
- . *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. Tome III, De la Révolution à l'École républicaine, 1789-1930*. Paris : Perrin, 2004.
- . *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977.
- McLaren, Angus, Isabella Morel, et Jean Rosenthal. *Histoire de la contraception de l'Antiquité à nos jours*. Paris : Ed. Noësis, 1996.
- Ménard, Sophie, Anne Verjus, et Stéphane Gougelmann. « Les (més)alliances rituelles du récit naturaliste ». In *Écrire le mariage au XIXe siècle*, édité par Stéphane Gougelmann et Anne Verjus, 359-374. Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2016.
- Ménissier, Patricia. *Être mère, XVIIIe siècle - XXIe siècle*. Paris : CNRS éditions, 2016.
- Merzario, Raul. *Il paese stretto: strategie matrimoniali nella diocesi di Como XVI-XVIII*. Turin: Giulio Einaudi, 1981.
- Michael, Colette Verger. *Sur le divorce en France, vu par les écrits du dix-huitième siècle*. Genève Paris : Éd. Slatkine, 1989.

- Michel, Andrée. *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*. Édité par Centre national de la recherche scientifique. Paris : Éditions du CNRS, 1974.
- . *Sociologie de la famille*. Paris : Presses Universitaires de France, 1986.
- Millet, Ponce, et Gérard Gayot. *Parcours singulier d'un homme ordinaire: le livre de raison de Ponce Millet, natif de Doux en Champagne, domestique et colporteur (1673-1725)*. Édité par Jean-Pierre Marby. Charleville-Mézières: Société d'études ardennaises, 1999.
- Minvielle, Stéphane. « Baptême et parrainage à Bordeaux sous l'Ancien Régime ». In *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVIe-XXe siècles)*, édité par Vincent Gourdon et Isabelle Robin, 259-291. Bruxelles : Peter Lang, 2015.
- . « Les ménages de Charleville en 1790 ». *Revue du Nord*, vol. 400-401, n° 2 (2013): 415-449. <https://doi.org/10.3917/rdn.400.0415>.
- . *Dans l'intimité des familles bordelaises : les élites et leurs comportements au XVIIIe siècle*. Bordeaux : Éd. « Sud-Ouest », 2009.
- . « Le mariage précoce des femmes à Bordeaux au XVIIIe siècle ». *Annales de démographie historique*, vol. 111, n° 1 (2006): 159-176. <https://doi.org/10.3917/adh.111.0159>.
- . « Les comportements démographiques des élites bordelaises au XVIIIe siècle ». *Histoire, économie & société*, vol. 23, n° 2 (2004): 273-281. <https://doi.org/10.3917/hes.042.0273>.
- . « Les ménages à Charleville aux XVIIIe-XIXe siècles ». *Histoire & mesure*, vol. XXVIII, n° 2 (2013). <http://journals.openedition.org/histoiresmesure/4788>.
- Moch, Leslie Page. « Networks among Bretons? The evidence for Paris, 1875–1925 ». *Continuity and Change* 18, n° 3 (2003): 431-55. <https://doi.org/10.1017/S0268416003004703>.
- . *Paths to the City: Regional Migration in Nineteenth-Century France*. Beverly Hills ; London ; New Delhi: Sage, 1983.
- Molinari, Véronique. « L'émigration des femmes célibataires vers les colonies de l'Empire britannique de 1849 à 1865 : entre philanthropie, féminisme et colonisation matrimoniale ». *ILCEA. Revue de l'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie*, n° 34 (2019). <https://doi.org/10.4000/ilcea.5657>.
- Mols, Roger. *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIVe au XVIIIe siècle. Tome premier, Les problèmes*. Gembloux, Belgique : Éditions J. Duculot, S. A., 1954.
- . *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIVe au XVIIIe siècle. Tome deuxième, Les résultats*. Gembloux, Belgique : Éditions J. Duculot, S. A., 1955.
- . *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIVe au XVIIIe siècle. Tome troisième, Annexes*. Gembloux, Belgique : Éditions J. Duculot, S. A., 1956.

- Moreno-Almárcegui, Antonio, Josep Fàbregas-Roig, Jesús J. Sánchez-Barricarte, Margarita Gonzalvo-Cirac, et Judit Vidal-Bonavilac. « Demographic reconstruction of the Camp de Tarragona area (Spain), 1547-1877 ». *Annales de démographie historique*, vol. 131, n° 1 (2016): 171-203.
- Moriceau, Jean-Marc. « Les crises démographiques dans le Sud de la région parisienne de 1560 à 1670 ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1980): 105-123. <https://doi.org/10.3406/adh.1980.1458>.
- . « Les fermiers de l'Île-de-France: l'ascension d'un patronat agricole XVe-XVIIIe siècle ». Paris : Fayard, 1994.
- Morineau, Michel. « À la halle de Charleville : fourniture et prix des grains ou mécanismes du marché (1647-1821) ». In *Actes du 95e Congrès des Sociétés Savantes (Reims, 1970)*, II:159-222. Paris : Bibliothèque nationale de France, 1974.
- Mortal, Patrick. *Les Armuriers de l'État: Du Grand Siècle à la globalisation 1665-1989*. Villeneuve-d'Ascq: Presses Univ. Septentrion, 2007.
- Motte, Claude, et Jean-Pierre Pelissier. « La binette, l'aiguille et le plumeau : les mondes du travail féminin ». In *La société française au XIXe siècle. Tradition, transition et transformation*, édité par Jacques Dupâquier, Jacques et Denis Kessler, 237-342. Paris : Fayard, 1992. <https://hal.inrae.fr/hal-02852455>.
- Muhlberg, Geneviève. « La Vie des ouvriers de la manufacture d'armes de Guerre de Charleville entre 1789 et 1795 », mémoire de maîtrise, Université Paris I, 1973.
- Muller, Caroline. « 'Je crois que je l'aimerai de tout mon cœur'. Le rôle du journal de jeune fille dans la préparation des mariages (XIXe siècle, France) ». In *Écrire le mariage au XIXe siècle*, édité par Anne Verjus et Stéphane Gougelmann, 311-327. Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2016.
- Munno, Cristina. « La crise démographique de 1740 à Charleville: Évolutions et dynamiques entre deux dénombrements (1739 et 1742) ». *Histoire & mesure*, vol. XXVIII, n° 2 (2013): 53-88. <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.4799>.
- Musée de l'Ardenne, éd. *Charleville, chef d'œuvre du XVIIème siècle*. Charleville-Mézières : musée de l'Ardenne, 2010.
- Muxel, Anne. *L'Individu et la mémoire familiale*. Paris : Nathan, 1996.
- Nassiet, Michel. « Réseaux de parenté et types d'alliance dans la noblesse (XVe-XVIIe siècles) ». *Annales de démographie historique*, n°1 (1995), 105-123.
- Neven, Muriel. *Individus et familles: les dynamiques d'une société rurale le pays de Herve dans la seconde moitié du XIXe siècle*. Genève : Droz, 2003.

- Neveux, Hugues. « Les prénoms masculins à Caen (1568-1775) ». *Annales de Normandie*, vol. 31, n° 2 (1981): 115-145. <https://doi.org/10.3406/annor.1981.5422>.
- . « Les prénoms masculins à Coutances et à Caen en 1666. Etude comparée ». *Annales de Normandie*, vol. 33, n° 3 (1983): 291-292.
- Offroy, Jean Gabriel. *Le choix du prénom*. Marseille : Éditions Hommes & Perspectives, 1993.
- Oris, Michel. « Divorcer à Genève au XIXe siècle. Analyse sociodémographique d'une rupture contractuelle ». *Annales de démographie historique*, vol. 140, n° 2 (2020): 107-128. <https://doi.org/10.3917/adh.140.0107>.
- Oris, Michel, Isidro Dubert, et Jérôme-Luther Viret. « Vieillir : Les apports de la démographie historique et de l'histoire de la famille ». *Annales de démographie historique*, vol. 129, n° 1 (2015): 201-229. <https://doi.org/10.3917/adh.129.0201>.
- Ottaway, Susannah R. *The decline of Life: Old Age in Eighteenth-Century England*. Cambridge, New York : Cambridge University Press, 2004.
- Paillares, Mathieu. « Le divorce et la séparation de corps de la codification napoléonienne à la loi Bonald dans les Pyrénées-Orientales - 1804-1816. » Thèse, Université de Perpignan, 2021. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03348792>.
- Palaude, Stéphane, Ecomusée de la région Fourmies-Trélon, musée de l'Ardenne, et École supérieure d'art et de design. *Trélon, Charleville & Glageon: trois verreries réunies*. Milan : Silvana editoriale, 2014.
- Pandolfi, Benoît, et Sylvain Rassat. « Centraliser et gérer les données plus simplement : Demo-Hist, un modèle de conception de base de données ». In *Dalla fonte al database: per una storia economica e sociale delle popolazioni del passato*, édité par Alessio Fomasin et Michaël Gasperoni, 165-204. San Marino : Quaderni del Centro Sammarinese di Studi Storici, 2019.
- Parsons, Talcott. *Éléments pour une sociologie de l'action*. Traduit par François Bourricaud. Paris : Plon, 1955.
- Passeron, Jean-Claude, et Pierre Bourdieu. *Les héritiers : les étudiants et la culture*. Paris : Éditions de Minuit, 1964.
- Paul-Lévy, Françoise. *L'amour nomade, La mère et l'enfant hors mariage, XVIe-XXe siècle*. Paris : Editions du Seuil, 1981.
- Pauquet, Alain. *La société et les relations sociales en Berry au milieu du XIXe siècle*. Collection Chemins de la mémoire. Paris : L'Harmattan, 1998.
- Pautet, Sébastien. « Les élèves de l'École du génie de Mézières et leurs territoires au XVIIIe siècle ». *Encyclo. Revue de l'école doctorale ED 382*, n° 2 (2013): 81-99.

- Pedersen, Jean Elisabeth. *Legislating the French Family: Feminism, Theater, and Republican Politics, 1870-1920*. New Brunswick : Rutgers University Press, 2003.
- Pélissier, Jean-Pierre, et Danièle Rébaudo. « Une approche de l'illettrisme en France. La signature des actes de mariage au XIXe siècle dans « l'enquête 3 000 familles » ». *Histoire & mesure*, vol. 19, n° 1/2 (2004): 161-202. <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.816>.
- Pellegrin, Nicole. « L'apprentissage ou l'écriture de l'oralité. Quelques remarques introductives ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 40, n° 3 (1993): 356-386.
- Percheron, Annick. *La socialisation politique*. Édité par Nonna Mayer et Anne Muxel. Paris : A. Colin, 1993.
- Percheron, Annick, et René Rémond. *L'univers politique des enfants*. Paris : Fondation nationale des sciences politiques, A. Colin, 1974.
- Pérouas, Louis, Bernadette Barrière, Jean Boutier, Jean-Claude Peyronnet, Jean Tricard, Jean Préfacier Delumeau, et Rencontre des historiens du Limousin. *Léonard, Marie, Jean et les autres: les prénoms en Limousin depuis un millénaire*. Paris : Éd. du CNRS, 1984.
- Perrenoud, Alfred. *La Population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle: étude démographique*. Genève : Paris: A. Jullien ; H. Champion, 1979.
- . « The coexistence of generations and the availability of kin in a rural community at the beginning » *History of the Family*, vol. 3, n° 1 (1998): 1. [https://doi.org/10.1016/S1081-602X\(99\)80232-2](https://doi.org/10.1016/S1081-602X(99)80232-2).
- Perrenoud, Alfred, et Centre régional d'études des populations alpines, éd. *Familles de Bagnes, du XIIIe au XXe siècle : généalogie, histoire, étymologie, armoiries*. Le Châble : Commune de Bagnes, 2005.
- Perrier, Sylvie. « Rôles des réseaux de parenté dans l'éducation des mineurs orphelins selon les comptes de tutelle(XVIIe-XVIIIe siècles) ». *Annales de démographie historique*, n°1 (1995), 125-135.
- Perrot, Michelle. « Histoire des femmes, histoire du genre ». *Travail, genre et sociétés*, vol. 31, n° 1 (2014): 29-33.
- Perrot, Michelle, et Anne Martin-Fugier. *La vie de famille au XIXe siècle*. Paris : Points, 2015.
- Phillips, Roderick. *Family Breakdown in Late Eighteenth-Century France: Divorces in Rouen, 1792-1803*. Oxford : Clarendon press, 1980.
- . *Putting asunder: a history of divorce in Western society*. Cambridge, New York: Cambridge University Press, 1988.
- Phillips, Roderick G. « Tribunaux de famille et assemblées de famille à Rouen sous la Révolution ». *Revue historique de droit français et étranger*, vol. 58, n° 1 (1980): 69-79.

- Picard, Jacques. « Prénoms de naissance et prénoms de baptêmes. Prénoms usuels, un aspect de la mentalité religieuse rurale au XIXe siècle ». *Annales de démographie historique*, 1990, 345-356.
- Pierrard, Pierre. *Les chansons populaires de Lille sous le Second Empire*. La Tour d'Aigues : Éd. de l'Aube, 1998.
- . *Enfants et jeunes ouvriers en France : XIXe-XXe siècle*. Paris : Éd. ouvrières, 1987.
- . *La Vie ouvrière à Lille sous le Second empire*. Paris : Bloud et Gay, 1965.
- Pigeard, Alain. *La conscription au temps de Napoléon : 1798-1814*. Paris : B. Giovanangeli, 2003.
- Pingaud, Marie-Claude. « Investigation généalogie et transmission égalitaire ». In *La généalogie, entre science et passion*, édité par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, 231-246. Paris : Editions du CTHS, 1997.
- . « Partage égalitaire et destins des lignées ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1995): 17-33. <https://doi.org/10.3406/adh.1995.1885>.
- Pinol, Jean-Luc. « Faire son chemin dans la ville ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1999).
- . *Les mobilités de la grande ville: Lyon fin XIXe - début XXe*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991.
- Pinol, Jean-Luc, et François Walter. *La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale*. Histoire de l'Europe urbaine, sous la dir. de Jean-Luc Pinol ; tome 4. Paris : Éd. du Seuil, 2012.
- Plakans, Andrejs, et Charles Wetherell. « Patriline, surnames, and family identity »: *The History of the Family*, vol. 5, n° 2 (2000): 199-214. [https://doi.org/10.1016/S1081-602X\(00\)00038-5](https://doi.org/10.1016/S1081-602X(00)00038-5).
- Plauchu, Henri, et Alain Bideau. « Épidémiologie et constitution d'un registre de population à propos d'une concentration géographique d'une maladie héréditaire rare ». *Population*, vol. 39, n° 4 (1984): 765-785. <https://doi.org/10.2307/1532715>.
- Poitrineau, Abel. « Le mariage auvergnat travers les dispenses de consanguinité du diocèse de Clermont-Ferrand au XVIIIe siècle ». In *Aimer en France, 1760-1860: actes du Colloque international de Clermont-Ferrand, [20-22 juin 1977], Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Clermont-Ferrand II*, édité par Paul Viallaneix et Jean Ehrard, 435-444. Clermont-Ferrand : Faculté des lettres et sciences humaines, 1980.
- Pooley, Siân. « Parenthood, child-rearing and fertility in England, 1850–1914 ». *The history of the family: an international quarterly*, vol. 18 (2013): 83-106. <https://doi.org/10.1080/1081602X.2013.795491>.
- Porqueres i Gené, Enric. *Individu, personne et parenté en Europe*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2015.

- Poulain, Michel, Dany Chambre, et Michel Foulon. « L'héritabilité de la longévité : les centenaires et les autres ». *Annales de démographie historique*, n° 2 (1998): 37-53. <https://doi.org/10.3406/adh.1999.1935>.
- Poulain, Michel, et Marc Debuissou. « Les généalogies ascendantes et l'héritabilité des comportements démographiques ». *Annales de démographie historique*, n°1 (1990): 357-64.
- Pourtois, Jean-Pierre, Huguette Desmet, et Willy Lahaye. « L'implicite des relations, base de l'éducation familiale ». *Éducation et sociétés*, vol. 22, n° 2 (2008): 87-96.
- Poussou, Jean-Pierre, et Isabelle Robin-Romero, éd. *Histoire des familles, de la démographie et des comportements : en hommage à Jean-Pierre Bardet*. Paris : PUPS, 2007.
- Programme de recherche sur l'émigration des Français en Nouvelle-France. Journées d'études. *Le peuplement du Canada aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Édité par Yves Landry. Caen : Centre de recherche d'histoire quantitative, 2004.
- Prost, Antoine. *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*. Paris : Armand Colin, 1970.
- Quémener, Pierre-Yves. « Le nom de baptême aux XVe et XVIe siècles. L'observatoire breton ». *Nouvelle Revue d'Onomastique*, vol. 63 (2021): 255-268.
- Quémener, Pierre-Yves. « Parrainage et nomination en Bretagne aux XVe et XVIe siècles ». *Annales de démographie historique*, vol. 133, n° 1 (2017): 145-179. <https://doi.org/10.3917/adh.133.0145>.
- Quénart, Jean. *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIIIe siècle*. Paris : C. Klincksieck, 1978.
- Rappo, Lucas. « Parenté, proximité spatiale et liens sociaux de l'Ancien Régime à la Suisse moderne. Le cas de Corsier-sur-Vevey de 1700 à 1840 ». Thèse, Université de Lausanne, 2021.
- . « Matrimonial Alliances in Corsier- Sur-Vevey (Switzerland) during the 18th and 19th Centuries: An Evolution towards Close Kin ». *Revista de Demografia Histórica*, 2019, 119-155.
- Rassat, Sylvain, et François-Joseph Ruggiu. « Big Data, maquette 3D et patrimoine numérique comme instruments d'étude démographique et historique : l'exemple de l'enquête « Charleville » ». *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 39 (2019). <https://doi.org/10.4000/insitu.22296>.
- Rathier, Carole, et François-Joseph Ruggiu. « La population de Charleville de la fin du XVIIe siècle à la fin du XIXe siècle. Une enquête d'histoire démographique ». *Histoire & mesure*, vol. XXVIII, n°2 (février 2013): 3-16. <https://doi.org/10.4000/histoiremesure.3973>.
- Raulin, J.-P. « Facteurs de la localisation des entreprises industrielles des Trois Villes (Charleville, Mézières, Mohon) ». *Revue du Nord*, vol. 38, n° 151 (1956): 1-13. <https://doi.org/10.3406/rnord.1956.2210>.

- Rébaudo, Danièle. « Filles mères et enfants naturels : vingt-cinq ans après, que sont-ils devenus ? » In *La société française au XIXe siècle*, édité par Jacques Dupâquier et Denis Kessler, 417-437. Paris : Fayard, 1991.
- Reher, David Sven, et Roger S. Schofield, éd. *Old and New Methods in Historical Demography*. Oxford : Clarendon Press, 1993.
- Renard, Jacques. *Pont-l'Évêque et ses campagnes aux XVIIIe et XIXe siècles : des veaux et des hommes, un exemple d'oliganthropie anticipatrice*. Paris : SPM, 2011.
- . « Les enquêtes de démographie historique du Centre Roland Mousnier ». *Annales de démographie historique*, n° 2 (1998): 239-246.
- Riot-Sarcey, Michèle. « L'historiographie française et le concept de « genre » ». *Revue d'histoire moderne contemporaine*, vol. 474, n° 4 (2000): 805-814.
- Rivière, Antoine. « Mères sans mari. Filles-mères et abandons d'enfants (Paris, 1870-1920) ». *Genre & Histoire*, n° 16 (2016). <http://journals.openedition.org/genrehistoire/2292>.
- Robichaux, David. « La reconstitution des familles en Amérique latine ». In *Histoire des familles, de la démographie et des comportements : en hommage à Jean-Pierre Bardet*, édité par Jean-Pierre Poussou et Isabelle Robin-Romero, 259-277. Paris : PUPS, 2007.
- Robinet, René. « Arches et Charleville au temps des Gonzague ». *Etudes ardennaises*, vol. 6, n° 2 (1956): 3-11.
- Robinet, René, et Ardennes. Archives départementales. *L'Église ardennaise: art et histoire, exposition organisée à Charleville, avec le concours de la Bibliothèque municipale et du Groupe artistique Arthur Rimbaud*. Charleville-Mézières : Groupe artistique Arthur Rimbaud, 1952.
- Rocheffort, Florence. « Politiques féministes du nom (France, XIXe-XXIe siècle) ». *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 45 (2017): 107-127. <https://doi.org/10.4000/clio.13523>.
- Rogers, Rebecca. « Geneviève Guilpain, Les Célibataires, des femmes singulières. Le célibat en France (XVIIe-XXIe siècle) ». *Clio. Femmes, Genre, Histoire* n° 44, n° 2 (2016): 346-346.
- . *Les demoiselles de la Légion d'honneur: les maisons d'éducation de la Légion d'honneur au XIXe siècle*. Paris : Plon, 1992.
- Rogers, Rebecca, et Michelle Perrot. *Les bourgeoises au pensionnat: l'éducation féminine au XIXe siècle*. Traduit par Céline Grasser. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007.
- Rollet, Catherine, et Alain Girard. *La politique à l'égard de la petite enfance sous la IIIe République*. Paris : Institut national d'études démographiques, Presses universitaires de France, 1990.
- Román Sánchez, Raúl. « Dispensas matrimoniales en la diócesis de Salamanca : 1871-1889 ». Thèse. Universidad pontificia de Salamanca, 2005.

- Ronsin, Francis. *Les divorciaires : affrontements politiques et conceptions du mariage dans la France du XIXe siècle*. Paris : Aubier, 1992.
- . *Le Contrat sentimental : débats sur le mariage, l'amour, le divorce, de l'Ancien régime à la Restauration*. Paris : Aubier, 1990.
- . « Du divorce et de la séparation de corps en France au XIXème siècle ». Lille-thèses. Atelier national de reproduction des thèses, 1988.
- Rosental, Paul-André. « Pour une histoire politique des populations ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 61, n° 1 (2006): 7-29. <https://doi.org/10.1017/S0395264900030870>.
- . « La migration des femmes (et des hommes) en France au XIXe siècle ». *Annales de démographie historique*, vol. 107, n° 1 (2004): 107-135.
- . « La nouveauté d'un genre ancien: Louis Henry et la fondation de la démographie historique ». *Population*, vol. 58, n° 1 (2003): 103-136. <https://doi.org/10.2307/3271296>.
- . *L'intelligence démographique : sciences et politiques des populations en France, 1930-1960*. Paris : O. Jacob, 2003.
- . « Maintien/Rupture : Un nouveau couple pour l'analyse des migrations ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 45, n° 6 (1990): 1403-1431. <https://doi.org/10.3406/ahess.1990.278916>.
- . « Treize ans de réflexion: De l'histoire des populations à la démographie historique française (1945-1958) ». *Population*, vol. 51, n° 6 (1996): 1211-1238. <https://doi.org/10.2307/1534384>.
- Rosnier, Rolande. « Noms de maison, noms de famille, règles de filiation en Béarn : Étude de l'état civil d'une commune de la vallée de l'Ouzom ». Mémoire de maîtrise d'ethnologie, université René-Descartes, 1975.
- Rossigneux-Méheust, Mathilde. *Vies d'hospice : vieillir et mourir en institution au XIXe siècle*. Ceyzérieu : Champ Vallon, 2018.
- Rouet, Damien. « La Prénomination à Port-Royal Aux 17e et 18e Siècles:: Évolution et Modes d'attribution ». *Acadiensis*, vol. 27, n° 2 (1998): 26-44.
- Roussel, Louis. « Les divorces et les séparations de corps en France (1936-1967) ». *Population*, vol. 25, n° 2 (1970): 275-302.
- Rudolph, Richard L., éd. *The European peasant family and society: historical studies*. Liverpool : Liverpool University Press, 1995.
- Ruggiero, Guido. *The Boundaries of Eros : Sex Crime and Sexuality in Renaissance Venice*. New York : Oxford university press, 1985.
- Ruggiu, François-Joseph. « “Quand ils ne partent pas ...”: les grands garçons dans les ménages de Charleville au XVIIIème siècle ». In *Inmigración, trabajo y servicio doméstico en la Europa*

- urbana, siglos XVIII-XX*, édité par Isidro Dubert et Vincent Gourdon, 155-173. Madrid : Casa de Velázquez, 2017. <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=6844251>.
- . « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de Kinship in Europe. » *Annales de démographie historique*, vol. 119, n° 1 (2010): 223-256.
- . *L'individu et la famille dans les sociétés urbaines anglaise et française (1720-1780)*. Paris : PUPS, 2007.
- . « Pour une histoire de Charleville et de sa population sous l'Ancien Régime ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 37 (2005): 77-88.
- . « Les mots pour le dire : ménages et familles à Laon au début du XVIIIe siècle ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1998): 135-162. <https://doi.org/10.3406/adh.1998.2159>.
- Ruggiu, François-Joseph, Vincent Gourdon, et Cécile Alexandre. « Les cultures familiales dans la France de la fin du XVIIe siècle au début du XIXe siècle ». *Ohm : Obradoiro de Historia Moderna*, n° 31 (2022): <https://revistas.usc.gal/index.php/ohm/article/view/8698>. <https://doi.org/10.15304/ohm.31.8698>.
- Ruggles, Steven. *Prolonged Connections: The Rise of the Extended Family in Nineteenth-Century England and America*. Madison : University of Wisconsin Press, 1987.
- Ruwet, Joseph, et Yves Wellemans, éd. *L'analphabétisme en Belgique (XVIIIème-XIXème siècles) : travaux d'étudiants*. Louvain : Bibliothèque de l'Université de Louvain, Leiden : E. J. Brill, 1978.
- Saada, Emmanuelle. « Paternité et citoyenneté en situation coloniale. Le débat sur les « reconnaissances frauduleuses » et la construction d'un droit impérial ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 17, n° 66 (2004): 107-136. <https://doi.org/10.3406/polix.2004.1018>.
- Sabeau, David Warren. « Kinship and Class Dynamics in Nineteenth-Century Europe ». In *Kinship in Europe : Approaches to Long-Term Development (1300-1900)*, édité par David Warren Sabeau, Simon Teuscher, et Jon Mathieu, 301-313. Oxford : Berghahn, 2007.
- . *Kinship in Neckarhausen, 1700-1870*. Cambridge, New York : Cambridge University Press, 1998.
- Sabeau, David Warren, et Simon Teuscher. « Kinship in Europe. A New Approach to Long-Term Development ». In *Kinship in Europe : approaches to long-term development (1300-1900)*, édité par David Warren Sabeau, Simon Teuscher, et Jon Mathieu, 1-32. Oxford : Berghahn, 2007.
- Sabeau, David Warren, Simon Teuscher, et Jon Mathieu, éd. *Kinship in Europe: approaches to long-term developments (1300-1900)*. New York : Berghahn Books, 2007.

- Sage Pranchère, Nathalie. « L'appel à la sage-femme. La construction d'un agent de santé publique (France, xixe siècle) ». *Annales de démographie historique*, vol. 127, n° 1 (2014): 181-208. <https://doi.org/10.3917/adh.127.0181>.
- . *L'école des sages-femmes : naissance d'un corps professionnel 1786-1917*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2016.
- . *Mettre au monde : sages-femmes et accouchées en Corrèze au XIXe siècle*. Tulle : Archives départementales de la Corrèze, 2007.
- Saint-Bastien, Jean-François. « Les représentations de la mort dans les cimetières carolomacériens ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 38 (2006): 137-155.
- Sangoï, Jean-Claude. « Des conceptions pré-nuptiales dans le Bas-Quercy 1751-1872 ». In *Mesurer et comprendre, Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, édité par Jean-Pierre Bardet, 487-495. Paris : Presses Universitaires de France, 1993. DOI : 10.3917/puf.barde.1993.01.0487.
- . « Le contrôle de la fécondité dans le Bas-Quercy (1751-1872) ». *Annales de démographie historique*, n°1 (1988), 79-90.
- . « Transmission des prénoms et reproduction sociale en Bas-Quercy XVIIIe-XIXe siècles ». *Annales de Démographie Historique*, n°1 (1987), 263-294.
- . *Démographie paysanne en Bas-Quercy: 1751-1872 familles et groupes sociaux*. Paris : Ed. du CNRS, 1985.
- . « La transmission d'un bien symbolique : le prénom: Bas-Quercy 1750-1872 ». *Terrain*, n° 4 (1985): 70-76. <https://doi.org/10.4000/terrain.2873>.
- Sartelet, Alain. *Charleville au temps des Gonzague: portrait d'une cité ducale, 1606-1708*. Édité par musée de l'Ardenne. Charleville-Mézières : musée de l'Ardenne, 1997.
- Sarti, Raffaella, Anna Bellavitis, et Manuela Martini. *What Is Work? Gender at the Crossroads of Home, Family, and Business from the Early Modern Era to the Present*. New York, Oxford : Berghahn Books, 2018.
- Sauvain-Dugerdil, Claudine, et Philippe Richard. « Le cercle des unions : une définition dynamique de la population, ou de la pertinence d'une convergence entre l'anthropologie biologique et la démographie historique ». In *Le choix du conjoint: premiers Entretiens de la Société de démographie historique, Paris, 15-16 novembre 1996*, édité par Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux, et Michel Oris, Programme Rhône-Alpes, Recherche en sciences humaines, 27-45. Villeurbanne : Programme Rhône-Alpes, Recherche en sciences humaines, 1998.
- Schnapper, Bernard. « La séparation de corps de 1837 à 1914. Essai de sociologie juridique ». *Revue historique*, vol. 259 (1978): 453-466.

- Schnapper, Dominique. « Centralisme et fédéralisme culturels : les émigrés italiens en France et aux États-Unis ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 29, n° 5 (1974): 1141-1159. <https://doi.org/10.3406/ahess.1974.293544>.
- Schofield, R. S. « The measurement of literacy in preindustrial England ». In *Literacy in traditional societies*, édité par Jack Goody, 311-325. Cambridge : Cambridge University Press, 1968.
- Schwartz, Robert, Kenneth Weiss, et Anne Buchanan. « Looking into the Black Box : Practical Approaches to Record Linkage ». *Annales de Démographie Historique*, n° 1 (1984): 119-128. <https://doi.org/10.3406/adh.1984.1604>.
- Schweitzer, Sylvie. « Les enjeux du travail des femmes ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 75, n° 3 (2002): 21-33.
- . *Les femmes ont toujours travaillé: Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*. Paris : Odile Jacob, 2002.
- Segalen, Martine. *Sociologie de la famille*. Paris : A. Colin, 2000.
- . *Quinze générations de Bas-Bretons: parenté et société dans le pays bigouden Sud*. Paris : Presses universitaires de France, 1985.
- . « L'usage de la généalogie dans une recherche sur les structures de l'alliance dans le Pays Bigouden sud ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1984), 71-78.
- . « Le Nom caché: La dénomination dans le pays bigouden sud ». *L'Homme*, vol. 20, n° 4 (1980): 63-76.
- Segalen, Martine, et Philippe Richard. « Un isolat aux portes de Paris : mariage et société à Nanterre entre 1750 et 1850 ». In *Mesurer et comprendre : mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, édité par Jean-Pierre Bardet, François Lebrun, et René Le Mée, 497-515. Paris : Presses universitaires de France, 1993. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4811044g>.
- Segrestin, Roseline, Lucienne Jakobi, et Pierre Darlu. « Généalogie et transmission du nom en Béarn du XVIIIe au XXe siècle ». *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris. BMSAP*, vol. 19, n° 1-2 (2007): 39-51. <https://doi.org/10.4000/bmsap.3002>.
- Seidel Menchi, Silvana, éd. *Marriage in Europe, 1400-1800*. Toronto : University of Toronto Press, 2016.
- Selz, Marion. « Interprétation des résultats du traitement informatique ». In *La généalogie, entre science et passion*, édité par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, 35-41. Paris : Editions du CTHS, 1997.
- . « Traitement informatique de données généalogiques le logiciel « GEN-PAR » ». *L'Homme*, vol. 34, n° 130 (1994): 129-136.

- Severi, Carlo. « Le Nom de lignée: les sobriquets dans un village d'Émilie ». *L'Homme*, vol. 20, n° 4 (1980): 105-118.
- Sewell, William H. *Structure and Mobility: The Men and Women of Marseille, 1820-1870*. Cambridge : Cambridge University Press, Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1985.
- Shorter, Edward. « L'âge des premières règles en France, 1750-1950 ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 36, n° 3 (1981): 495-511.
- . *The making of Modern Family*. New-York : Basic Books, 1975.
- . « Female Emancipation, Birth Control, and Fertility in European History ». *The American Historical Review* 78, n° 3 (1973): 605-640.
- . « Illegitimacy, Sexual Revolution, and Social Change in Modern Europe ». *The Journal of Interdisciplinary History*, vol. 2, n° 2 (1971): 237-272. <https://doi.org/10.2307/202844>.
- Shorter, Edward, John Knodel, et Etienne Van der Valle. « The Decline of Non-Martial Fertility in Europe, 1880-1940 ». *Population Studies*, n° XXV (1971): 375-393.
- Sigismund, Peller. « Births and Deaths Among Europe's Ruling Families Since 1500 ». In *Population in History*, édité par D. V. Glass, D. E. C. Eversley, 87-100. London : Arnold, 1965.
- Simoni-Aurembou, Marie-Rose, et Benoît Cursente, éd. *Écrire le nom : les noms de personnes dans l'histoire et dans les lieux. Actes du 134e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Célèbres ou obscurs : hommes et femmes dans leurs territoires et leur histoire », Bordeaux, 2009*. Vol. 134, 2010. https://www.persee.fr/issue/acths_1764-7355_2010_act_134_2.
- Skolnick, M., Lee L. Bean, Geraldine P. Mineau, Lynn B. Jorde, et Jean-Pierre Bardet. « Etudes génétiques et démographiques et base de données généalogiques de l'Utah ». *Annales de Démographie Historique*, n° 1 (1984): 103-113. <https://doi.org/10.3406/adh.1984.1602>.
- Smith, Bonnie Gene. *Les Bourgeoises du Nord, 1850-1914*. Paris : Perrin, 1989.
- Smith, D. S. « Child-Naming Practices, Kinship Ties, and Change in Family Attitudes in Hingham, Massachusetts, 1641 to 1880 ». *Journal of Social History*, vol. 18, n° 4 (1985): 541-566. <https://doi.org/10.1353/jsh/18.4.541>.
- Smith, Richard M. « Hypothèses sur la nuptialité en Angleterre aux XIIIe-XIVe siècles ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 38, n° 1 (1983): 107-136. <https://doi.org/10.3406/ahess.1983.411042>.
- Sohn, Anne-Marie. *Chrysalides : femmes dans la vie privée (XIXe-XXe siècles)*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1996.

- . « Les rôles féminins dans la vie privée : approche méthodologique et bilan de recherches ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 28, n° 4 (1981): 597-623. <https://doi.org/10.3406/rhmc.1981.1168>.
- Stevenin, Michel. « Naissances illégitimes et filles-mères à Charleville, 1677-1786 ». *Terres ardennaises*, n° 11 (1985): 48-49.
- Stevenin, Raymond. « La fraternité de Charleville sous la IIIe République ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 33 (1998): 135-161.
- Stevenin, Raymond. « Les débuts de l'école normale d'instituteurs des Ardennes ». *Revue Historique Ardennaise*, n° 34 (2000-1999): 219-253.
- Stone, Lawrence. *The Family, Sex and Marriage in England, 1500-1800*. Londres : Weidenfeld and Nicolson, 1973.
- Sue, Christina A., et Edward E. Telles. « Assimilation and Gender in Naming ». *American Journal of Sociology*, vol. 112, n° 5 (2007): 1383-1415. <https://doi.org/10.1086/511801>.
- Sussman, Marvin B. « The urban kin network in the formulation of family theory ». In *Families in East and West : Socialization and Kinship Ties*, édité par Reuben Hill et René König, 481-503. The Hague : De Gruyter Mouton, 1970.
- Sutter, Jean. « Fréquence de l'endogamie et ses facteurs au XIXe siècle ». *Population*, vol. 23, n° 2 (1968): 303-324. <https://doi.org/10.2307/1527490>.
- Sutter, Jean, et Leon Tabah. « Effets de la consanguinité et de l'endogamie. Une enquête en Morbihan et Loir-et-Cher ». *Population*, vol. 7, n° 2 (1952): 249-66. <https://doi.org/10.2307/1524207>.
- Sutter, Jean, et Léon Tabah. « Effets des mariages consanguins sur la descendance ». *Population*, vol. 6, n° 1 (1951): 59-82. <https://doi.org/10.2307/1523486>.
- . « Fréquence et répartition des mariages consanguins en France ». *Population*, vol. 3, n° 4 (1948): 607-630. <https://doi.org/10.2307/1524358>.
- Swedlund, Alan C., Allen C. Swedlund, Richard S. Meindl, Judith Nydon, et Margaret I. Gradie. « Family Patterns in Longevity and Longevity Patterns of the Family ». *Human Biology*, vol. 55, n° 1 (1983): 115-129.
- Szreter, Simon. « Theories and heuristics: how best to approach the study of historic fertility declines? » *Historical Social Research / Historische Sozialforschung*, vol. 36, n° 2 (136) (2011): 65-98.
- Tadmor, Naomi. « Early Modern English Kinship in the Long Run: Reflections on Continuity and Change ». *Continuity and Change*, vol. 25, n° 1 (2010): 15-48. <https://doi.org/10.1017/S0268416010000093>.

- Tassin, Guy. *Qui épouser et comment : alliances récurrentes à Haveluy de 1701 à 1870*. Paris : l'Harmattan, 2007.
- Taute, Stéphane. « Recensements, dénombremets, visites ». *Etudes ardennaises*, n° 11 (1957): 55-60.
- Terrail, Jean-Pierre. *Destins ouvriers: la fin d'une classe? Sociologie d'aujourd'hui*. Paris : Presses universitaires de France, 1990.
- Terrisse, Michel. « Aux origines de la méthode de reconstitution des familles. "Les Suédois d'Estonie," de Hannes Hyrenius ». *Population*, vol. 30 (1975): 143-155. <https://doi.org/10.2307/1530648>.
- Thane, Pat. *Old Age in English History: Past Experiences, Present Issues*. Oxford, New York : Oxford University Press, 2000.
- Thébaud, Françoise. « Histoire des femmes, histoire du genre et sexe du chercheur ». In *Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, 70-87. Paris : La Découverte, 2003.
- Thélot, Claude. *Tel père, tel fils? position sociale et origine familiale*. Paris : Dunod, 1982.
- Tilly, Louise A., Joan W. Scott, et Miriam Cohen. « Women's work and European fertility patterns ». *The Journal of Interdisciplinary History*, vol. 6, n° 3 (1976): 447-476. <https://doi.org/10.2307/202665>.
- Tremblay, Marc, Evelyne Heyer, et Raymond Roy. « D'une génération à l'autre : la mortalité en bas âge dans les familles saguenayennes (fin du XIXe siècle-début du XXe siècle) ». *Annales de démographie historique*, n° 2 (1998): 139-156. <https://doi.org/10.3406/adh.1999.1940>.
- Trévisi, Marion. *Au coeur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*. Paris : Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2008.
- Troyansky, David G. *Old Age in the Old Regime: Image and Experience in Eighteenth-Century France*. Ithaca : Cornell university press, 1989.
- UNESCO. *L'Analphabétisme dans le monde au milieu du XXe siècle , étude statistique*. Paris : Unesco (Winterthur, Impr. Winterthur), 1957.
- . *Alphabétisation..., 1969-1971*. Paris : Unesco, 1972.
- Università degli studi La Sapienza, et École française de Rome, éd. *Le Modèle Familial Européen : Normes, Déviances, Contrôle Du Pouvoir Actes Des Séminaires*. Rome, Paris: École française de Rome, 1986.
- Valynseele, Joseph, et Nicole Dreneau. *La Parentèle de Charles et Yvonne de Gaulle : histoires de familles*. Paris : l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, 1990.
- Van Bavel, Jan Van, et Jan Kok. « Contrôle social et transmission intergénérationnelle de l'âge au mariage en Hollande rurale de 1850 à 1940 ». *Population*, vol. 64, n° 2 (2009): 377-396.

- Van de Putte, Bart, Frans Van Poppel, Sofie Vanassche, Maria Sanchez, Svetlana Jidkova, Mieke Eeckhaut, Michel Oris, et Koen Matthijs. « The Rise of Age Homogamy in 19th Century Western Europe ». *Journal of Marriage and Family*, vol. 71, n° 5 (2009): 1234-1253. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2009.00666.x>.
- Van de Walle, Étienne. « Illegitimacy in France during the nineteenth century ». In *Bastardy and its comparative history studies in the history of illegitimacy and marital nonconformism in Britain, France, Germany, Sweden, North America, Jamaica and Japan* edited by Peter Laslett, Karla Oosterveen and Richard M. Smith, édité par Karla Oosterveen, Peter Laslett, et Richard M. Smith, E. Arnold., 265-277. Londres : Edward Arnold, 1980.
- . *The female population of France in the nineteenth century: a reconstruction of 82 départements*. Princeton N.J, Etats-Unis d'Amérique: Princeton University Press, 1974.
- Van Poppel, Frans. « Widows, Widowers and Remarriage in Nineteenth-Century Netherlands ». *Population Studies*, vol. 49, n° 3 (1995): 421-441. <https://doi.org/10.1080/0032472031000148756>.
- Van Poppel, Frans, Gerrit Bloothoof, Doreen Gerritzen, et Jan Verduin. « Naming for kin and the development of modern family structures: an analysis of a rural region in the Netherlands in the nineteenth and early twentieth centuries ». *The History of the Family*, vol. 4, n° 3 (1999): 261-295. [https://doi.org/10.1016/S1081-602X\(99\)00016-0](https://doi.org/10.1016/S1081-602X(99)00016-0).
- Van Poppel, Frans, et Marloes Schoonheim. « Measuring cultural differences between religions using network data. An example based on nineteenth-century Dutch marriage certificates ». *Annales de démographie historique*, vol. 109, n° 1 (2005): 173-197. <https://doi.org/10.3917/adh.109.0173>.
- Verjus, Anne. *Le bon mari: une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*. Paris : Fayard, 2010.
- Vernay, Michel, Alain Bideau, et Guy Brunet. « Flux matrimoniaux et identité génétique : choix du conjoint et patronymes dans le Haut-Bugey au XIXe siècle ». In *Le choix du conjoint: premiers Entretiens de la Société de démographie historique, Paris, 15-16 novembre 1996*, édité par Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux, et Michel Oris, 187-208. Villeurbanne : Programme Rhône-Alpes, Recherche en sciences humaines, 1998.
- Vernier, Bernard. « La circulation des biens, de la main-d'œuvre et des prénoms à Karpathos : du bon usage des parents et de la parenté ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 31, n° 1 (1980): 63-92. <https://doi.org/10.3406/arss.1980.2073>.

- Viallaneix, Paul, et Jean Ehrard. *Aimer en France, 1760-1860: actes du Colloque international de Clermont-Ferrand, [20-22 juin 1977], Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Clermont-Ferrand II*. Clermont-Ferrand : Faculté des lettres et sciences humaines, 1980.
- Viard, Paul. « Études sur la conscription militaire napoléonienne. La mise en marche des conscrits du nord (1800-1813) ». *Revue du Nord*, vol. 12, n° 48 (1926): 273-301. <https://doi.org/10.3406/rnord.1926.1415>.
- Viazzo, Pier Paolo. *Illegitimacy and the European Marriage Pattern: comparative evidence from the Alpine area*. Oxford : Blackwell, 1986.
- Vincent, David. *Literacy and Popular Culture: England 1750-1914*. Cambridge : Cambridge University Press, 1989.
- . *The rise of mass literacy: reading and writing in modern Europe*. Cambridge, Malden, : Polity, 2000.
- Viret, Jérôme Luther. « Un hommage rendu à la parenté charnelle. Les prénoms multiples en Basse-Normandie au XVIIIe siècle ». In *Baptiser, Pratique sacramentelle, pratique sociale (XVIe-XXe siècles)*, édité par Vincent Gourdon, Guido Alfani, et Philippe Castagnetti, 223-241. Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2009.
- . « L'industrie des armes portatives à Saint-Étienne, 1777-1810. L'inévitable mécanisation ? » *Revue d'histoire moderne contemporaine*, vol. 54, n°1 (2007): 171-192.
- . *Valeurs et pouvoir : la reproduction familiale et sociale en Île-de-France, Écouen et Villiers-le-Bel, 1560-1685*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2004.
- Vu Tien Khang, Jacqueline, et André Sevin. *Choix du conjoint et patrimoine génétique: étude de quatre villages du Pays de Sault de 1740 à nos jours*. Édité par Centre national de la recherche scientifique. Paris : Éd. du CNRS, 1977.
- Vuarnet, Jean. « Le mouvement anarchiste dans les Ardennes, 1890-1894 », mémoire annexe de diplôme d'études supérieures. Université de Lille, 1959.
- Walch, Agnès. *Histoire de l'adultère: XVIe-XIXe siècle*. Paris : Perrin, 2009.
- . « Le choix du conjoint idéal dans les manuels catholiques de vie conjugale en France à l'époque moderne ». *Annales de démographie historique*, n° 1 (1998): 7-23. <https://doi.org/10.3406/adh.1998.2154>.
- Waller, Willard, et Reuben Hill. *The Family, A Dynamic Interpretation*. New York: The Dryden Press, 1952.
- Warion, Roland. « Nommer à Fours. Les prénoms dans le système fournier ». In *Le Prénom: mode et histoire. Entretiens de Malher 1980*, édité par Jacques Dupâquier, Alain Bideau, et Marie-Elizabeth Ducreux, 145-56. Paris : Éd. de l'EHESS, 1984.

- Weber, Florence. *Le sang, le nom, le quotidien: une sociologie de la parenté pratique*. La Courneuve : Aux lieux d'être, 2005.
- Weir, David R. « Family Reconstruction and Population Reconstruction. Two Approaches to the Fertility Transition in France, 1740-1911 ». In *Old and New Methods in Historical Demography*, édité par David Sven Reher et Roger S. Schofield, 145-158. Oxford : Clarendon Press, 1993.
- White, Jack. « Making Time for Family: The Invention of Family Time(s) and the Reinvention of Family History ». *Journal of Family History*, vol. 21, n° 1 (1996): 4-22.
- Williams, Louise A., et B. J. Williams. « A Re-examination of the heritability of fertility in the British Peerage ». *Social Biology*, vol. 23 (2010): 225-231. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/19485565.1974.9988115>.
- Woloch, Isser. « Napoleonic Conscription: State Power and Civil Society ». *Past & Present*, n° 111 (1986): 101-129.
- Wrigley, Edward Anthony, R. S. Davies, J. E. Oeppen, et R. S. Schofield, éd. *English Population History from Family Reconstitution, 1580-1837*. Cambridge : Cambridge University press, 1997.
- Wrigley, Edward Anthony, éd. *An Introduction to English Historical Demography from the Sixteenth to the Nineteenth Century*. D. E. C. Eversley, Peter Laslett and E. A. Wrigley, with Contributions by W. A. Armstrong and Lynda Ovenall. London : Weidenfeld and Nicolson, 1966.
- Yardeni, Myriam, et Ehud Makov. « Naissances illégitimes dans la communauté française de Berlin au XVIIIe siècle ». *Histoire, économie et société*, vol. 9, n° 4 (1990): 555-565. <https://doi.org/10.3406/hes.1990.1560>.
- Zanetti, Dante, et Franco Arese Lucini. *La demografia del patriziato milanese nei secoli XVII, XVIII, XIX*. Pavie : Università di Pavia, Istituto di storia economica, 1972.
- Zeller, Olivier. « Pour une problématique historique. De la généalogie à la l'histoire lignagère Interprétation des résultats du traitement informatique ». In *La généalogie, entre science et passion*, édité par Tiphaine Barthelemy et Marie-Claude Pingaud, 223-230. Paris : Editions du CTHS, 1997.
- Zonabend, Françoise. « La parenté baptismale ». In *Une campagne voisine*, édité par Tina Jolas, Marie-Claude Pingaud, et Yvonne Verdier. Paris : Éditions de la Maison des Sciences Humaines, 1990.
- . *La mémoire longue: temps et histoires au village*. Paris : PUF, 1980.

———. « Pourquoi nommer ? (Les noms de personnes dans un village français : Minot en Châtillonnais) ». In *L'Identité. Séminaire interdisciplinaire, 1974-1975*, édité par Claude Lévi-Strauss, 257-279. Paris : Grasset, 1977.

Transmissions et cultures familiales : enquête sur la population de Charleville (1740-1890)

Résumé

Mettre en évidence l'existence de cultures familiales est le but de cette thèse : les cultures familiales peuvent être définies des pratiques sociales répétées sur plusieurs générations, spécifiques à une famille et révélant un ensemble de valeurs, voire une identité, transmis de parent à enfant. Le terrain d'observation est celui de la population à Charleville, petite ville du nord-est de la France, entre 1740 et 1890, et plus précisément un échantillon de 215 familles reconstruites sur au moins deux générations dans leur descendance masculine comme féminine. La famille est ici comprise comme un ensemble plus vaste que la famille nucléaire, composée du père, de la mère et des enfants : elle comprend également les oncles et tantes ainsi que les cousins. Cet échantillon de population est représentatif de toutes les franges de la société car la sélection a été faite à partir de la première lettre du patronyme de l'époux (B, G, M, N, P, R, et T). Les sources principales utilisées sont les registres paroissiaux et les actes d'état civil, en particulier les actes de mariage. Les indicateurs à partir desquels nous analysons les cultures familiales sont la capacité de signer des conjoints, la transmission de prénoms familiaux, le choix de cousins comme témoins de mariage, l'âge au premier mariage des femmes, les naissances illégitimes ainsi que les mariages entre parents consanguins ou affins (entre le 1^{er} et le 4^e degré). Cette méthode révèle des pratiques familiales transgénérationnelles qui varient au sein d'un même milieu économique et social, ce qui permet de rendre compte de l'importance de la notion de culture familiale pour comprendre l'histoire sociale.

Mots-clés : culture familiale ; histoire sociale ; histoire de la famille ; généalogie ; transmission générationnelle

Transmissions and family cultures : survey of the population of Charleville (1740-1890)

Summary

The main of this thesis is to bring out the existence of family cultures. Family cultures can be defined as social practices repeated over several generations, specific to a family and revealing a set of values, even an identity, transmitted from parent to child. The field of observation is the population in Charleville, a small town in northeastern France, between 1740 and 1890, and more precisely a sample of 215 families reconstructed over at least two generations, by their male and female descendance. The family is understood here as a whole larger than the nuclear family, made up of the father, the mother and the children: it also includes the uncles and aunts as well as the cousins. This population sample is representative of all segments of society because the selection was made from the first letter of the husband's surname (B, G, M, N, P, R, and T). The main sources used are parish registers and civil status documents, in particular marriage certificates. The indicators from which we analyse family cultures are the ability of spouses to sign, the transmission of family first names, the choice of cousins as marriage witnesses, the age at first marriage of women, illegitimate births as well as marriages between consanguineous or related parents (between the 1st and 4th degree). This method reveals transgenerational family practices that vary within the same economic and social environment, which makes it possible to account for the importance of the importance of the notion of family culture in understanding social history.

Keywords : family culture ; social history ; family history ; genealogy ; generational transmission

UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE :

ED 188 – Histoire moderne et contemporaine

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE

DISCIPLINE : Histoire moderne et contemporaine